Text & Plates
$ 250.00

NOTICES ET EXTRAITS

DES

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

NOTICES ET EXTRAITS

DES

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES,

PUBLIÉS PAR L'INSTITUT IMPÉRIAL DE FRANCE,

FAISANT SUITE

AUX NOTICES ET EXTRAITS LUS AU COMITÉ ÉTABLI DANS L'ACADÉMIE
DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME DIX-HUITIÈME.



PARIS.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

M DCCC LXV.

SECONDE PARTIE.

AVERTISSEMENT

DE CETTE SECONDE PARTIE.

Après bien des délais qu'il n'a pas dépendu de nous d'abréger, nous livrons enfin au public la collection de papyrus gréco-égyptiens préparée par M. Letronne, et nous la livrons aussi conforme que nous avons pu au plan qui nous avait été tracé par l'Académie, à la suite du Rapport dont on lira plus bas un extrait.

Bien des difficultés d'exécution se sont présentées à nous dans ce travail. D'abord, quelques-uns de ces frêles monuments s'étaient encore altérés depuis la transcription faite par M. Letronne, et leur état actuel ne nous permettait pas d'en contrôler partout les copies. En second lieu, M. Letronne, soit pour les papyrus qu'il a publiés avec commentaires, soit pour ceux dont il ne nous a laissé que des transcriptions manuscrites, avait pris, contrairement à l'usage suivi par d'autres éditeurs de papyrus, le parti d'accentuer et de ponctuer les textes, dénués, comme on le sait, dans l'original, de ces signes accessoires de l'orthographe. Cela nous a causé en maint endroit des embarras et des scrupules que comprendront sans peine les philologues qui ont abordé des travaux de ce genre. Ils verront, en effet, que, indépendamment des lacunes qui ne permettaient pas toujours de saisir la liaison des idées, nous avions à reproduire certaines pages écrites avec la plus étrange négligence et souvent par des personnes à peu près illettrées. Souvent aussi il était difficile d'appliquer aux noms propres égyptiens les règles de l'accentuation grecque. Les tables alphabétiques nous ont permis de corriger quelques erreurs et de faire disparaître quelques incohérences d'orthographe; mais nous n'avons pas cru qu'il nous fût permis d'effacer dans le texte même

des irrégularités de langage qui montrent naïvement et la condition des rédacteurs de toutes ces pièces et quelquefois l'état de la langue ou de la prononciation, selon les temps très-divers auxquels se rapportent tant d'actes de la vie civile ou de la vie publique.

Les sigles nombreux que l'on rencontre dans nos papyrus nous offraient un autre genre de difficultés que nous n'avons pas toujours pu surmonter, malgré l'empressement avec lequel l'Imprimerie impériale s'est prêtée à faire graver quelques caractères nouveaux. Mais pour ces sigles, comme en général pour toutes les leçons douteuses qui pourront provoquer les scrupules du lecteur, nous sommes heureux de pouvoir leur offrir, dans les excellents *fac-simile* exécutés par les soins de M. Théodule Devéria, une reproduction fidèle des originaux, qui permettra de contrôler et, au besoin, de corriger le travail de M. Letronne et le nôtre.

Une garantie particulière et bien précieuse s'attache aux premières feuilles de ce volume : elles ont été revues par notre savant maître, M. Hase. On ne s'apercevrait sans doute que trop du point où cet appui nous a manqué, malgré le surcroît d'attention que nous avons apporté à la collation des originaux et à la révision des épreuves, si nous n'avions trouvé, pour l'achèvement de cette entreprise, dans notre confrère et ami, M. Egger, le collaborateur le plus actif et le plus dévoué, à qui nous sommes heureux de témoigner ici notre reconnaissance. En se chargeant de rédiger les tables de ce volume, M. Egger a eu l'occasion de le revoir plusieurs fois d'un bout à l'autre et d'y relever plus d'une erreur. Nous ne croyons pas nécessaire de consigner dans un *Errata* les fautes qui ne portent que sur quelques formes d'orthographe; mais nous nous faisons un devoir de signaler, à la page 76 (ligne 23), les mots *d'été*, au lieu de *d'hiver* que nous aurions dû mettre pour conformer notre traduction au texte, bien que le texte semble suspect d'erreur en cet endroit.

W. Brunet de Presle.

NOTICES ET EXTRAITS

DES

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

NOTICES ET TEXTES

DES PAPYRUS GRECS

DU MUSÉE DU LOUVRE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.

PUBLICATION PRÉPARÉE PAR FEU M. LETRONNE.

EXTRAIT D'UN RAPPORT

LU À L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

EN 1850,

PAR M. W. BRUNET DE PRESLE.

Au milieu d'occupations multipliées, M. Letronne avait conçu le plan de plusieurs grands ouvrages dont il avait déjà fixé les points principaux, et qu'il ne cessait d'élaborer, tantôt la plume à la main, plus souvent dans sa pensée, se confiant, pour les mener tous à bonne fin, sur les longues années qui semblaient encore promises à son activité. Un de ces ouvrages dont il s'occupait avec prédilection, celui

PAPYRUS GRECS.

qui était le plus impatiemment attendu, et qui fera sentir le plus vivement l'étendue de sa perte pour l'érudition, est la publication des papyrus grecs du Musée égyptien du Louvre.

On a pris l'habitude de réunir, sous cette désignation commune de *papyrus*, les documents variés, tels que *lettres missives, contrats, pétitions, rescrits royaux,* en un mot les écrits de toute nature que les Grecs d'Égypte traçaient sur les feuilles du *byblos*, et qui, grâce à l'esprit de conservation qui régnait dans cette contrée et à son climat, ont survécu à bien des monuments en apparence plus durables.

Depuis la renaissance des lettres, les travaux assidus des hellénistes, loin d'épuiser le champ si riche de leurs études, le fécondent chaque jour, et, de plus, il s'est élargi par la découverte inespérée des manuscrits d'Herculanum et des papyrus d'Égypte. Mais les premiers n'ont pas tout à fait répondu aux grandes espérances que des noms célèbres, inscrits sur quelques-uns de ces rouleaux, avaient fait concevoir, tandis que les papyrus, dont le nombre s'est multiplié beaucoup depuis trente années, ont dépassé ce que l'on attendait de ces écrits tracés à la hâte, par des mains souvent peu exercées, au fond d'un pays originairement étranger à la Grèce. Tantôt ils nous font pénétrer dans la vie intime du peuple, nous révèlent ses usages, ses superstitions, et les jalousies qui, malgré les efforts des Ptolémées, se perpétuaient entre les descendants des Macédoniens et les naturels du pays[1]; tantôt ils nous initient à l'organisation administrative et judiciaire, sur laquelle on regrettait de trouver si peu de renseignements dans les auteurs anciens. Plus d'une fois, des événements historiques, restés obscurs on inconnus, sont révélés ou éclaircis par ces documents contemporains : telle ligne d'un papyrus acquiert l'importance d'un chapitre de Polybe.

Personne, mieux que M. Letronne, n'a fait ressortir tout ce qu'une

[1] Dans le papyrus publié par Mgr Maï (*Classic. auctor. e Vaticanis codicibus edit.* t. V, page 352), un Grec, reclus dans le temple de Sérapis, à Memphis, se plaint au roi Ptolémée Philométor d'avoir été l'objet de mauvais traitements : *Διὰ τὸ εἶναι τοὺς ἐν τῷ ἱερῷ πονηροὺς κἀμὲ πολιορκεῖν ἕνεκα τοῦ Ἕλληνά με εἶναι.*

PAPYRUS GRECS.

critique à la fois ingénieuse et sûre peut retirer de l'étude de ces documents nouveaux. Il nous a donné des exemples, on pourrait dire des modèles de ces restitutions de textes, par la publication de sa *Récompense promise pour un esclave fugitif*[1], de sa *Plainte en violation de sépulture*, insérée dans les Nouvelles Annales de l'Institut archéologique[2], de sa *Lettre de recommandation d'un haut fonctionnaire*[3], morceaux auxquels il faut ajouter ses observations sur le travail lui-même si remarquable de M. Amédée Peyron[4] et sur celui de Petrettini[5].

C'est à l'auteur des *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte* que M. de Forbin, directeur des musées, confia, en 1828, le soin de dérouler et de transcrire les papyrus grecs du Musée Charles X, nouvellement fondé, et dès lors un des plus riches en monuments de ce genre. Plus tard, l'Académie des inscriptions accueillit la proposition que M. Letronne lui adressa d'insérer son travail dans les *Notices et extraits des manuscrits*, qui s'impriment aux frais de l'Académie et sous sa direction. D'après le plan qui fut approuvé, les papyrus auraient formé un volume entier des *Notices et Extraits*, avec un atlas de planches; et un certain nombre d'exemplaires, tirés avec un titre spécial, devait servir de complément au recueil des *Inscriptions grecques et latines de l'Égypte*.

Les dernières feuilles du second volume des *Inscriptions* étaient sous presse lorsque M. Letronne fut inopinément enlevé à sa famille et à ses travaux[6]. Les éléments du troisième volume étaient rassemblés, et plusieurs des inscriptions qui devaient y entrer avaient été

[1] *Papyrus du musée royal, contenant l'annonce d'une récompense promise à qui découvrira deux esclaves échappés. Journal des savants*, 1833, p. 329 à 341; 477 à 486.

[2] *Papyrus grec du musée royal, contenant une plainte en violation de sépulture; Extr. des nouvelles annales publiées par la sect. franç. de l'Institut archéologique*, t. I, Paris, 1836.

[3] *Lettre à M. J. Passalacqua sur un papyrus grec et sur quelques fragments de plusieurs papyrus appartenant à sa collection d'antiquités égyptiennes*, Paris, 1826.

[4] Dans le *Bulletin universel des sciences* de Férussac, VIIe sect. vol. XI, et dans le *Journal des savants*, octobre 1827 et février 1828.

[5] Dans le *Bulletin*, vol. XI, et dans le *Journal des savants*, août 1828.

[6] Le 14 décembre 1848.

déjà, de la part de ce savant, l'objet de diverses publications dans des recueils périodiques. Il lui restait à les revoir et à les coordonner avec cet art qui fait qu'elles se complètent et s'éclaircissent l'une par l'autre, et à y joindre les tables si nécessaires dans un recueil de ce genre pour saisir l'ensemble des documents nouveaux qu'il renferme.

Ce n'est qu'après avoir terminé ce troisième volume que M. Letronne comptait mettre de nouveau la main aux papyrus grecs qu'il avait déchiffrés et transcrits dès 1828, et dont on exécutait les *facsimile* sous sa direction.

Chargé par la famille de M. Letronne d'examiner dans ses papiers tout ce qui pouvait se rapporter à l'édition des papyrus dont il m'avait plusieurs fois entretenu à l'occasion de quelques études auxquelles je m'étais livré sur ce sujet, il m'a semblé qu'il était de mon devoir de rendre compte à l'Académie du résultat de cet examen. L'aridité de cette espèce de récolement, que j'ai complété en recherchant au Musée les originaux que les conservateurs ont eu l'obligeance de me communiquer, sera, je l'espère, atténuée par l'importance de quelques-uns de ces textes encore peu connus, et par l'intérêt qui s'attache aux derniers travaux d'un savant éminent.

Mais, avant de faire connaître l'état dans lequel j'ai trouvé ces manuscrits, je demanderai la permission de rappeler dans quelles circonstances la plupart des papyrus grecs ont été découverts, leur dispersion entre divers musées et les publications dont ils ont été l'objet jusqu'à ce jour. Ces détails me paraissent nécessaires pour expliquer les difficultés qui avaient retardé la mise au jour des papyrus du Louvre, et feront connaître en même temps les ressources qui peuvent aider à combler les lacunes que j'aurai le regret de signaler dans le travail qui nous occupe.

Du moment où les antiquités de l'Égypte ont fixé l'attention des savants, on a recueilli un grand nombre de manuscrits sur papyrus, en écriture hiéroglyphique ou hiératique, qui se trouvent communément dans les caisses des momies. Champollion les désigne sous le titre de *Rituel funéraire*, auquel M. Lepsius veut substituer la dénomi-

nation plus vague de *Livre des morts* (*Todtenbuch*). Un des plus beaux manuscrits de ce genre a été gravé dans la description de l'Égypte. Il traite du passage de l'âme dans les diverses régions de l'Amenthès, et contient des invocations aux nombreuses divinités qui y président et l'apologie de la conduite du défunt. Presque toutes les sépultures renferment des extraits plus ou moins étendus de ce texte.

PAPYRUS GRECS.

Les papyrus démotiques et grecs, quoique trouvés généralement aussi dans des tombeaux et quelquefois dans des caisses de momies, n'ont aucun rapport avec le Rituel funéraire. Quelques sarcophages, tels que celui d'Ammonius ou Pétéménon, qui portent des inscriptions grecques et hiéroglyphiques, attestent la fusion qui avait fini par s'opérer en partie entre les deux peuples soumis au sceptre des Ptolémées. Un papyrus du musée de Leyde offre, au milieu d'un texte en écriture démotique, quelques invocations en langue grecque à des divinités égyptiennes; il ne serait donc pas absolument impossible de rencontrer quelque jour certaines parties du Rituel funéraire traduites en langue grecque. Il est cependant plus probable que l'emploi exclusif de la langue sacrée se maintint, pour tout ce qui tenait à la liturgie, aussi longtemps que subsista la religion égyptienne. A l'exception du papyrus bilingue que nous venons de citer et qui paraît appartenir aux superstitions des gnostiques, les papyrus grecs, trouvés jusqu'ici, ont un caractère purement civil, et leur présence dans les sépultures est, en quelque sorte, accidentelle.

Ainsi, dans la collection réunie par M. Passalacqua et acquise par le musée de Berlin, figurait un petit papyrus qui avait été trouvé encore cacheté dans une caisse de momie. Il a été déroulé et publié par M. Letronne. C'est une lettre de recommandation d'un fonctionnaire grec adressée à un autre employé en faveur d'une personne qui, sans doute, allait solliciter quelque emploi. Il est probable que le porteur mourut dans le voyage, et la lettre qui devait lui servir d'introduction, devenue sans objet, fut renfermée dans son cercueil, avec la palette de scribe à son usage. Une autre lettre, dont la suscription est en démotique, a été recueillie par M. Caillaud dans des circonstances

PAPYRUS GRECS.

analogues, et a été acquise par le cabinet des antiques de la Bibliothèque impériale. Le Louvre possède aussi une lettre dont le lien, formé d'un cordon en papyrus avec un cachet de terre, n'a pas été rompu.

Le plus grand nombre des papyrus a été trouvé dans des hypogées, ce qui n'a rien de surprenant d'après les usages des Égyptiens. Pour eux, les tombeaux étaient la véritable demeure, celle qui se transmettait de génération en génération. Des cérémonies annuelles ramenaient les parents dans ces sanctuaires de famille; tous les soins étaient prodigués pour les défendre des outrages des hommes et du temps. Il était donc naturel d'y déposer des papiers à la conservation desquels on attachait une grande importance, comme, par exemple, des titres de propriété. On en a trouvé plusieurs renfermés dans des vases de terre; c'est un usage qui se pratiquait aussi en Judée. On lit dans Jérémie (XXXII, 14) : « Sume libros istos, librum emptionis hunc signa« tum, et librum hunc qui apertus est: et pone illos in vase fictili, ut « permanere possint diebus multis. » En Égypte, ce procédé a réussi au delà de toute espérance, et plus de deux mille ans ont passé sur des actes confiés à ces sortes d'archives souterraines.

C'est en 1778 que, pour la première fois, des papyrus grecs découverts en Égypte furent signalés à l'Europe savante. Des Arabes trouvèrent, en creusant dans le village de Gizeh, près de l'emplacement de l'antique Memphis, une caisse de sycomore qui renfermait une cinquantaine de papyrus roulés. Ils les offrirent à un marchand européen, qui, ne comptant pas beaucoup sur le débit de cette denrée, se contenta d'en acheter un comme échantillon. Les Arabes, frustrés de l'espoir d'en tirer parti, brûlèrent, à ce qu'on raconte, tous les autres, pour en respirer la fumée en guise de tabac[1]. Le rou-

[1] Volney, dans son voyage d'Égypte (exécuté en 1783), dit : « Il n'y a pas trois ans qu'on déterra près de Damiât plus de cent volumes écrits en langue inconnue. Ils furent incontinent brûlés sur la décision des chaïks du Kaire. Je tiens ce fait des négociants d'Acre, qui le racontent sur la foi d'un capitaine de Marseille, qui dans le temps chargeait du riz à Damiât. » ch. XIX.

PAPYRUS GRECS.

leau qui avait échappé seul à cette destruction fut présenté au cardinal Stephano Borgia. Ce grand promoteur des études égyptiennes ne se contenta pas d'enrichir son musée de Velletri de ce monument unique; il s'empressa de le faire connaître, en chargeant de sa publication le savant danois Schow, qui s'acquitta de cette tâche avec beaucoup de soin et de succès. L'ouvrage parut à Rome, en 1788, sous le titre de *Charta papyracea musei Borgiani Velitris, etc.*

Cette pièce est moins intéressante que plusieurs de celles qui ont été trouvées dans ces derniers temps. Elle est très-mutilée et ne contient qu'un état nominatif (κατ' ἄνδρα) d'ouvriers employés à des travaux de terrassements (χωματικὰ ἔργα). La date peut être rapportée, d'après la présence de quelques noms romains, au IIIe siècle de notre ère. Quoi qu'il en soit, Schow comprit les ressources nouvelles que l'érudition pouvait puiser dans un document de ce genre. Une simple liste de noms propres n'est pas à dédaigner. Dans les langues anciennes, les noms propres, en effet, sont presque toujours significatifs. Des noms égyptiens, écrits en lettres grecques de manière à reproduire fidèlement la prononciation et sans s'astreindre aux lois de l'euphonie qui a trop souvent fait altérer par les écrivains les noms étrangers, offrent un complément utile aux lexiques de l'ancienne langue égyptienne. Entre plusieurs centaines de noms que contient ce papyrus, une partie se présentait pour la première fois. Les contrats trouvés depuis quelques années en fournissent un nombre encore plus considérable dont les égyptologues n'ont pas tiré jusqu'ici tout le parti possible [1].

Diverses qualifications, jointes à ces noms d'ouvriers dans la *Charta Borgiana*, pouvaient donner lieu à quelques remarques curieuses que Schow n'a pas laissées échapper; mais c'est sous le rapport de la paléographie que cette pièce avait le plus d'importance, surtout dans la prévision, réalisée depuis, de découvertes analogues. En effet, jus-

[1] M. H. Brugsch est entré dans la voie que j'indiquais ici par la publication d'un opuscule intitulé : *Sammlung demotisch-griechischer Eigennamen ægyptischer Privatleute, aus Inschriften und Papyrusrollen zusammengestellt.* Berlin, 1851, in-8°.

PAPYRUS GRECS.

qu'alors, on ne connaissait pas d'exemple aussi ancien de l'écriture cursive des Grecs. Les livres d'Herculanum, écrits par des scribes de profession, sont dans un caractère oncial sans liaisons entre les lettres, et qui se rapproche du style lapidaire, tandis que les pièces détachées trouvées en Égypte sont tracées avec toute la rapidité et le laisser-aller de l'usage journalier, et varient non-seulement d'un siècle à l'autre, mais selon le degré d'éducation de ceux qui les ont écrites. Ce n'est qu'à partir du IXe siècle que les copistes grecs ont commencé à se servir de l'écriture cursive pour la transcription des livres. Les spécimens réunis par Marini dans ses *Papiri diplomatici,* et ceux qu'indique l'auteur d'une dissertation intitulée *Illustrazione di un papiro greco che si conserva presso il chiarissimo signor Luigi Lambruschini* (Florence, 1812), ne remontent pas, à beaucoup près, si haut que la *Charta Borgiana*. Schow parvint à surmonter les difficultés de déchiffrement, de manière à mériter les éloges des paléographes habiles qui l'ont suivi dans cette voie.

Le hasard qui avait mis au jour le papyrus Borgia fut longtemps sans se représenter. Notre expédition d'Égypte, si féconde en résultats scientifiques, n'amena aucune découverte de ce genre. C'est entre 1815 et 1825, dans une période de paix où l'Égypte fut visitée par un grand nombre de savants voyageurs et d'explorateurs intelligents, que l'on trouva coup sur coup, à Thèbes et à Memphis, un grand nombre de papyrus, les uns en égyptien démotique, les autres en grec. Les Arabes étaient désormais assez éclairés sur la valeur vénale de tous les objets d'antiquité, pour se garder de les brûler; mais, afin d'en tirer un meilleur profit, ils ont partagé le fruit de leurs trouvailles entre différents voyageurs. Par suite de ce calcul, des pièces dont la connexion aurait augmenté le mérite ou facilité l'intelligence se sont trouvées dispersées. Tel contrat égyptien était apporté à Paris ou à Berlin, tandis que la transcription grecque allait à Londres ou à Leyde. La minute d'une pétition était déposée au Vatican, et la réponse était acquise par le musée de Turin. Des pages d'une même pièce se sont même trouvées séparées de la sorte; par exemple les précieux

PAPYRUS GRECS.

débris de deux discours d'Hypéride[1] et ces rescrits latins dont M. de Wailly a si ingénieusement rapproché les fragments et donné l'interprétation dans le tome XV des Mémoires de cette Académie[2]. Du reste, si cette dispersion des papyrus gréco-égyptiens a retardé l'intelligence complète des documents qu'ils renferment et multiplié les problèmes à résoudre, elle aura eu aussi pour résultat de susciter un plus grand nombre d'interprètes, dont les essais tentés isolément se contrôlent ou se confirment l'un par l'autre.

Un des papyrus les plus célèbres, tant parce qu'il fut le premier publié après celui de Borgia que parce qu'il contient un protocole d'une haute importance historique, est celui qui fut désigné d'abord sous le nom de *Contrat de Ptolémaïs*. Le chevalier d'Anastasy, vice-consul de Suède à Alexandrie, en avait fait l'acquisition dans la haute Égypte, et il permit au général Minutoli d'en prendre une copie que celui-ci fit passer à l'Académie de Berlin. M. Bœckh le déchiffra et le fit paraître au commencement de 1821[3]. M. Jomard, jaloux de répandre en France tout ce qui pouvait contribuer aux progrès des études

[1] Au commencement de 1848, M. Letronne avait annoncé dans la *Revue archéologique* (t. IV, p. 757), d'après une lettre de M. Birch, la découverte des premiers fragments trouvés à Thèbes dans les tombeaux de Gournah et acquis par M. Harris. Ils parurent à Londres, en 1848, sous ce titre : *Fragments of an oration against Demosthenes respecting the money of Harpalus, published by A. C. Harris of Alexandria, M. R. S. L.* Ils furent l'objet d'une dissertation de M. Bœckh dans l'*Allgemeine Literaturzeitung*, Halle, 1848, et d'observations de M. Sauppe, dans le *Philologus* de 1848, p. 610.

Une autre partie beaucoup plus considérable et mieux conservée du même manuscrit fut vendue par les Arabes à M. Arden. Une édition fac-simile a été donnée à Cambridge par M. Churchill-Babington, et M. Schneidewin a fait paraître à Gœttingue, en 1853, une édition critique de ces divers fragments réunis sous le titre : *Hyperidis orationes duæ ex papyro Ardeniano editæ.* (Voir un article de M. Fr. Lenormant dans le *Journal de l'instruction publique*, juillet 1853.)

[2] Un de ces fragments latins (qui proviennent d'Éléphantine), est au musée de Leyde. Il a été déchiffré pour la première fois en 1840, par M. Massmann, et publié à la suite de son *Libellus aurarius sive Tabulæ... nuper repertæ...* M. de Wailly a reconnu que la suite de cette pièce était contenue dans un des manuscrits vendus par Casati à la Bibliothèque impériale. Un autre fragment latin du cabinet de la Bibliothèque se rattache à un papyrus du Louvre.

[3] *Erklärung einer ægyptischen Urkunde auf Papyrus*, in-4°, p. 36.

égyptiennes, donna dans la Revue encyclopédique, dès le mois de mai 1821, une notice et une traduction française de ce texte, dont il publia aussi le *fac-simile*[1]. M. Champollion-Figeac s'attacha aux renseignements que les premières lignes peuvent fournir pour la chronologie des Lagides, et publia le protocole de deux contrats démotiques qui mentionnent également les prêtres éponymes d'Alexandre et de ses successeurs divinisés, comme dans l'inscription de Rosette[2]. MM. Young[3], Peyron, Buttmann, Bekker et Letronne, s'occupèrent de ce papyrus et rectifièrent le sens de quelques passages qui n'avaient pas été d'abord bien saisis. Ainsi, on reconnut que, malgré la mention des prêtres de Ptolémaïs, le terrain vendu n'était pas situé dans cette ville, mais dans le nome Pathyrite, dans le lieu nommé les *Memnonia*, non loin de Thèbes, dont il formait en quelque sorte la nécropole, et d'où un grand nombre des papyrus de nos musées sont sortis. Ce contrat, qui date du règne de Ptolémée Alexandre, l'an 105 avant J. C., a été imprimé de nouveau, en 1830, par Reuvens d'après l'original, lequel est entré dans le musée de Leyde avec la précieuse collection du chevalier d'Anastasy.

A la fin de cette même année 1821, un voyageur nommé Casati vendit au cabinet des antiques de la Bibliothèque du roi plusieurs papyrus, dont un, fort étendu, contient un acte de vente, de l'an IV de Soter II (114 av. J. C.). Le vendeur et l'acquéreur appartenaient l'un et l'autre à une corporation dont le nom revient très-souvent dans les papyrus, celle des *cholchytes*, et qui avait, à ce qu'il paraît, l'entreprise des sépultures à Thèbes. La vente comprend, indépendamment d'une maison et d'un terrain, la surveillance (*τὴν προστασίαν*) d'un nombre considérable de corps à transporter dans les tombeaux (*τῶν ἐπιβαλλόντων αὐτῷ σωμάτων τῶν μεταγομένων εἰς τοὺς τάφους*).

[1] Jomard, *Éclaircissements sur un contrat de vente égyptien*, Paris, 1822, in-4°.

[2] Champollion-Figeac, *Éclaircissements historiques*.

[3] Young, *Account*, p. 65, 147; l'Enregistrement a été publié par Buttmann, *Erklärung einer griech. Beischrift auf einem ægypt. Pap*. Berlin, 1824. Dix lignes qui renferment le sommaire du contrat n'ont été déroulées que depuis la mort de Reuvens, et ont été publiées pour la première fois, en 1843, par M. Leemans.

PAPYRUS GRECS.

On avait cru d'abord qu'il s'agissait d'esclaves, mais on reconnut qu'il était question de momies et du produit du droit à percevoir pour leur conservation, *καὶ τῶν τούτων λογείων καὶ καρπειῶν*. Un long état nominatif était joint au contrat. M. Saint-Martin donna une notice sur ce papyrus dans le Journal des savants (septembre 1822) et se proposait de le publier conjointement avec M. Raoul-Rochette; mais la découverte d'un grand nombre de pièces relatives à la même affaire fit ajourner cette publication jusqu'à ce qu'il fût possible de les embrasser toutes dans un travail d'ensemble. En effet, le musée de Leyde possède une copie de ce même contrat (moins le protocole et la liste de momies), copie qui renferme quelques lignes omises dans l'exemplaire de Paris. La liste de noms se retrouve à Berlin dans un papyrus démotique de la collection Minutoli (nº 18), dont M. Brugsch annonce la publication prochaine[1].

En 1822, Champollion avait communiqué au Dr Young divers passages des papyrus démotiques où il avait reconnu des noms propres. A son retour à Londres, le savant anglais reçut une caisse de papyrus que M. George Francis Grey lui envoyait d'Égypte, et ce fut avec autant de joie que de surprise, qu'il retrouva dans un manuscrit grec ces mêmes noms qu'il venait de lire à Paris dans un texte égyptien. C'était, en effet, la traduction du contrat égyptien. On lisait en tête de ce papyrus : *Ἀντίγραφον συγγραφῆς αἰγυπτίας περὶ νεκρῶν ἐν Θυναβούνου γενομένης*. Young rendit compte de cette heureuse coïncidence, dans un livre intitulé : *An account of some recent discoveries in hieroglyphical literature and egyptian antiquities*. Londres, 1823, in-8º.

Chaque jour amenait quelque rapprochement de ce genre, et les papyrus, dispersés par les Arabes, arrivaient successivement dans les musées de l'Europe. Le beau cabinet d'antiquités formé en Égypte par M. Drovetti, consul de France, avait été transporté, en 1821, à Livourne, et fut acquis par le musée de Turin. Quatorze papyrus grecs faisaient partie de cette collection. M. Amédée Peyron les fit paraître dans les mémoires de l'Académie de Turin, de 1826 à 1828. Après

[1] Il a paru à Berlin en 1850.

PAPYRUS GRECS.

avoir surmonté les difficultés du premier déchiffrement, souvent très-grandes, comme on peut s'en assurer par un coup d'œil sur les fac-simile, il a abordé et souvent résolu d'une façon très-satisfaisante, les questions variées que présentent ces textes, et précisé la nature et la hiérarchie de diverses fonctions qui s'y rencontraient mentionnées pour la première fois. M. Peyron reproduisit aussi, en 1828, un des papyrus du musée de Vienne, que M. Petrettini avait fait paraître deux ans auparavant. Ce papyrus, connu sous le nom de Zoïde, contient des extraits du registre de l'enregistrement des ventes. Il est fort important pour la connaissance des finances de l'époque ptolémaïque, la valeur des monnaies et la quotité des droits. Ces diverses publications furent l'objet d'une analyse approfondie de la part de M. Letronne, dans le Journal des savants de 1828.

La France, qui avait donné la première impulsion aux études égyptiennes, ne pouvait rester en arrière des autres pays dans le soin de rassembler tous les monuments qui doivent contribuer à leur avancement. Grâce au zèle de Champollion le jeune, soutenu par la protection éclairée du duc de Blacas, le musée Charles X fut fondé en 1826, et prit immédiatement un des premiers rangs entre tous ceux de l'Europe, par la réunion de la deuxième collection Drovetti et de la collection Salt. Celle-ci renfermait plus de trente papyrus grecs, dont Champollion donna, dans son rapport au duc de Doudeauville, daté de Livourne, 1826, une notice succincte, mais fort exacte, pour le peu de temps qu'il avait pu consacrer à cet objet, en dehors de ses études habituelles.

Plusieurs de ces papyrus, comme ceux du cabinet des antiques, furent, dès leur arrivée à Paris, soumis à l'examen de M. Hase, auquel l'écriture grecque de toutes les époques est également familière, et qui a suivi les modifications successives de la langue d'Homère jusque dans sa forme la plus récente et la plus vulgaire. La connaissance du grec moderne offre souvent des secours inattendus pour l'intelligence des monuments d'une date ancienne, mais qui se rapportent à des usages familiers. A côté de la langue fixée par les grands écrivains,

PAPYRUS GRECS.

l'usage introduit constamment des façons de parler nouvelles, qui sont exclues des compositions littéraires comme entachées de néologisme ou d'incorrection, jusqu'à ce que ces distinctions soient effacées par une de ces révolutions dont les langues reçoivent le contrecoup. C'est ainsi que la fondation d'Alexandrie, en enlevant à Athènes une partie de son importance, comme centre intellectuel, introduisit dans la prose grecque plusieurs expressions du dialecte commun proscrites par le pur atticisme. Le christianisme, en rompant avec les traditions de l'antiquité profane, amena dans la langue plus de changements encore, et fit admettre généralement certaines formes que les Septante avaient calquées sur la langue hébraïque. Enfin, la prise de Constantinople par les Turcs dispersa le peu d'hommes qui s'efforçaient de maintenir l'usage de la langue littéraire. L'idiome populaire est resté seul usité, et commence à être cultivé comme une langue nouvelle. Mais il renferme beaucoup d'expressions qui remontent plus haut qu'on ne suppose généralement. Dans les papyrus grecs, non-seulement dans ceux de l'époque chrétienne, dont quelques-uns descendent jusqu'au règne d'Héraclius, mais dans les plus anciens, dans ceux qui sont contemporains des grammairiens et des poëtes érudits d'Alexandrie, on rencontre souvent des locutions que l'on aurait cru plus modernes, un assez grand nombre de solécismes et des fautes d'orthographe, résultat de ces confusions de sons que l'on nomme *iotacisme;* ce qui prouve, une fois de plus, que la prononciation usitée aujourd'hui en Grèce n'est pas aussi récente que l'affirment les partisans du système d'Érasme.

Plusieurs des papyrus qui pouvaient donner lieu à ces remarques ont été communiqués par M. Hase, en 1827, aux auditeurs de son cours de grec moderne et de paléographie, que j'avais alors l'avantage de suivre. Il nous exerçait à les déchiffrer, nous faisant ainsi assister et en quelque sorte prendre part au travail de ses ingénieuses restitutions. M. Hase remit les copies qu'il avait faites à M. Letronne, auquel le directeur des musées avait confié le soin de dérouler et de transcrire tous les papyrus grecs du Louvre, et que ses recherches

sur l'histoire d'Égypte à l'époque grecque et romaine appelaient plus particulièrement à s'occuper de leur publication. M. Letronne se livra avec tant d'ardeur à ce travail, que, malgré l'état de mutilation et le désordre dans lequel plusieurs de ces papyrus étaient arrivés à Paris, il réunit et classa tous les fragments; et, avant la fin de 1828, il n'y avait pas au Louvre, à ce qu'il a dit dans un de ses rapports, une ligne de grec qu'il n'eut transcrite de sa main.

J'ai rappelé, en commençant, les remarquables spécimens que M. Letronne avait donnés de son travail dans le Journal des savants de 1833 et dans les nouvelles Annales de l'institut archéologique, en 1836. L'annonce faite, en 1838, dans le Journal des Débats, que M. Viguier venait de reconnaître dans un papyrus du Louvre et de transcrire des fragments inédits de poëtes grecs, engagea M. Letronne à faire paraître immédiatement le texte qui contient ces fragments, qu'il n'avait pas cru devoir détacher du grand travail d'ensemble qu'il préparait, et qui devait contenir des faits, selon lui, bien plus importants.

Diverses circonstances dont M. le secrétaire perpétuel a rendu compte à l'Académie dans un de ses rapports annuels, et notamment le soin apporté à l'exécution des nombreux fac-simile, retardèrent, d'année en année, la publication des papyrus; et c'est avec une pénible surprise que nous avons reconnu que la traduction et le commentaire attendus de M. Letronne n'étaient pas encore écrits.

Se fiant sur sa prodigieuse mémoire, M. Letronne avait malheureusement l'habitude de prendre peu de notes. Lorsqu'un passage le frappait ou qu'il rencontrait un problème (et les papyrus en présentent beaucoup), il le mettait, comme il le disait lui-même, en réserve dans un coin de son cerveau, jusqu'à ce qu'un rapprochement, un fait nouveau, un texte inexploré vint lui fournir la solution qu'il cherchait ou confirmer ses conjectures. Lorsque, enfin, il prenait la plume, c'est avec une merveilleuse rapidité qu'il rassemblait toutes ses déductions, et ce n'est souvent qu'en revoyant les premières épreuves qu'il ajoutait les citations textuelles à l'appui de ses conjectures.

PAPYRUS GRECS.

Il est bien affligeant de penser qu'une foule d'aperçus nouveaux ou de rapprochements ingénieux, amassés durant une étude de vingt années, sur des textes qui touchent à tant de questions d'archéologie, auront ainsi péri avec M. Letronne, sans qu'on en retrouve la trace dans ses papiers. Mais, tout en regrettant cette perte, il ne faut pas oublier que la partie la plus importante et la plus difficile du travail, c'est-à-dire le déchiffrement des originaux, la restitution des textes et leur classement, est accomplie de manière à faciliter beaucoup la tâche qui reste à remplir. Quelques notes, quelques calculs jetés çà et là sur des pages volantes et l'examen des livres dont M. Letronne se servait habituellement, et dont il n'épargnait pas les marges, aideront souvent à retrouver la direction de ses recherches.

Les délais apportés à la publication des papyrus du Louvre, se justifiaient aussi par les secours que l'éditeur attendait de quelques publications analogues, commencées à l'étranger, et qui sont aujourd'hui terminées. Je dois en indiquer ici les principales.

En 1829, M. Reuvens, chargé d'organiser le musée égyptien de Leyde, vint étudier nos musées de Paris, et obtint la communication et des copies de ceux des papyrus du Louvre qui pouvaient éclaircir des pièces du musée de Leyde, sous la promesse de ne pas devancer la publication que M. Letronne préparait, promesse que M. Leemans, élève et digne successeur de Reuvens, a fidèlement observée. A son retour en Hollande, Reuvens fit imprimer trois lettres à M. Letronne[1], dans lesquelles il donna l'analyse et souvent la traduction en français des papyrus de Leyde. Une partie de ces manuscrits provient du fameux temple de Sérapis, voisin de Memphis, et se lie à la série la plus nombreuse de nos papyrus du Louvre. Dans l'atlas joint à cette publication, qui renferme un grand nombre de renseignements précieux, Reuvens donna, le premier, un tableau ou catalogue de tous les papyrus démotiques ou grecs répartis entre les divers musées, et

[1] *Lettres à M. Letronne sur les papyrus bilingues et grecs et sur quelques autres monuments gréco-égyptiens du musée d'antiquités de Leyde,* par C. J. C. Reuvens, Leyde, 1830, in-4°.

PAPYRUS GRECS.

dont la date ou le contenu étaient arrivés à sa connaissance. Ce tableau, fort utile, quoique incomplet, surtout en ce qui concerne les manuscrits de Paris, a été reproduit en latin par M. Ideler, dans l'ouvrage intitulé : *Hermapion* [1].

Les papyrus grecs de Leyde, au nombre de vingt-quatre, que M. Reuvens avait commencé à éclaircir dans ses lettres à M. Letronne, ont été publiés intégralement, en 1843, par M. Leemans, avec des traductions latines, d'excellentes notes et des fac-simile, accompagnement indispensable de tout travail approfondi sur des monuments de ce genre [2]. Le grand papyrus démotique et grec, qualifié par Reuvens de *Rituel magique,* a aussi été lithographié dans les premières livraisons des *Monuments égyptiens du musée d'antiquités des Pays-Bas,* par le Dr Leemans, Leyde, 1839. Jusqu'ici on n'a pas pénétré bien avant dans l'interprétation de ce texte mystérieux, qui n'offrira peut-être, pour prix des efforts les plus laborieux, que quelques lueurs sur les rêveries des gnostiques.

Les contrats bilingues et les pièces administratives présentent moins de difficultés et plus d'intérêt. En 1833, Mgr Angelo Maï a inséré dans le tome V de ses auteurs classiques inédits, deux pièces tirées des papyrus acquis par la bibliothèque vaticane, et qui, par leur antiquité et même par leur style, sont un des morceaux les plus précieux de ce volume. Ce sont deux pétitions, adressées au roi Ptolémée et à Cléopatre, dieux philométors (164 av. J. C.), par un nommé Ptolémée, fils de Glaucias, Macédonien, un des reclus (*τῶν ἐν κατοχῇ*) de la chapelle d'Astarté, dans le grand temple de Sérapis, à Memphis. Du fond de sa cellule, d'où il ne pouvait pas sortir, cet anachorète païen a, pendant plusieurs années, accablé de pétitions et de réclamations de tout genre, tant pour son compte que pour deux prêtresses jumelles (*δίδυμαι*) du même temple, dont il s'était constitué

[1] *Hermapion sive Rudimenta hieroglyphicæ veterum Ægyptiorum litteraturæ;* scripsit J. Lud. Ideler, Lipsiæ, 1841, in-4°.

[2] *Papyri græci musæi antiquarii publici Lugduni Batavi. Regis augustissimi jussu edidit, interpretationem latinam, annotationem, indicem et tabulas addidit* C. Leemans. Lugd. Batav. 1843, in-4°.

le mandataire, le roi, la reine et tous les fonctionnaires de la Thébaïde. Les deux lettres publiées par Mgr Maï se rattachent étroitement à plusieurs de celles de Paris et de Londres, qui viennent de la même source. PAPYRUS GRECS.

Dix-huit papyrus du *British Museum,* joints à plus de trente du musée du Louvre, complètent à peu près le dossier de cette affaire, et permettent de la suivre à travers tous les degrés de la hiérarchie administrative. On voit avec surprise que, sous le rapport de la multiplicité des écritures et des formalités, les Grecs d'Égypte étaient déjà, au IIe siècle avant notre ère, presque aussi avancés que nous.

Les papyrus du musée britannique dont je viens de faire mention, ont été publiés à Londres, en 1839, sous le titre de : *Description of the greek papyri of the British Museum, by order of the Trustees,* part. 1. Les textes, au nombre de quarante-quatre, réunis dans ce recueil, sont précédés de notices descriptives succinctes sur la condition de chaque papyrus, et les leçons douteuses sont discutées au bas des pages. Ce volume, imprimé avec le soin et l'élégance de la typographie anglaise, est terminé par des spécimens de l'écriture des diverses pièces, qu'il eût été préférable de reproduire en entier. L'éditeur, M. Forshall, s'est abstenu d'y joindre un commentaire, dans l'attente de la publication des papyrus de Leyde et de Paris.

Ces papyrus du British Museum et ceux du Vatican ont été reproduits, en 1841, avec une traduction italienne et un très-bon commentaire, par M. Bernardino Peyron, de manière à former le complément des doctes travaux de son oncle, M. l'abbé Peyron, sur les papyrus de Turin et de Vienne [1].

D'un autre côté, M. Franz, collaborateur de M. Bœckh, dans le deuxième fascicule du troisième volume du *Corpus inscriptionum græcarum,* qui a paru en 1848, et qui contient les inscriptions de l'Égypte, a fait entrer dans son introduction historique ceux des papyrus déjà publiés, qui répandent le plus de lumières sur l'organisation civile et

[1] *Papiri greci del museo Britannico di Londra e della biblioteca Vaticana,* tradotti ed illustrati da Bern. Peyron; Torino, Stamp. Reale, 1841, in-4°.

PAPYRUS GRECS.

militaire de l'Égypte. Le recueil des deux savants de Berlin est loin de contenir toutes les inscriptions d'Égypte que M. Letronne avait rassemblées, et qui, nous l'espérons, verront bientôt le jour par les soins de sa famille et le concours de ses amis.

Quelques-uns des précieux documents qui font l'objet du présent rapport auraient certainement aidé à résoudre plusieurs des questions que M. Franz a traitées avec une grande sagacité et la connaissance approfondie de tous les textes jusqu'ici publiés. Le même savant avait déjà, en 1846, mis à profit ces données nouvelles, dans une dissertation intitulée : *De administratione Ægypti macedonica*. M. Samuel Sharpe, dans son *History of Egypt under the Ptolemies and the Romans*, Londres, 1842; M. Vargès, dans sa *Dissertatio de statu Ægypti provinciæ romanæ primo et secundo post Christum natum seculis*, Gœttingue, 1842, et M. Émile Kuhn, dans un chapitre de son ouvrage en allemand sur l'*Administration romaine, depuis Constantin jusqu'à Justinien*[1], n'ont pas négligé de puiser à cette source que M. Letronne avait signalée, en 1832, dans ses *Matériaux pour servir à l'histoire du christianisme en Égypte*. On peut, en effet, y trouver des renseignements jusque pour les temps qui ont précédé immédiatement la conquête de l'Égypte par les Arabes. La bibliothèque de Berlin possède deux actes sur papyrus, du temps de Phocas et d'Héraclius. Une de ces pièces est un contrat de louage entre un ouvrier en pourpre et un patron. M. Adolphe Smith, qui les a publiés en 1842, a su augmenter leur importance, en les accompagnant de petits traités *ex professo* sur diverses questions qui s'y rattachent, notamment sur les mesures usitées en Égypte. M. Droysen avait déjà fait paraître dans le *Rheinisches Museum* (t. III, p. 491), les enregistrements grecs des papyrus démotiques du musée de Berlin.

Ainsi, de tous côtés, depuis vingt années, de nombreux travaux ont fait faire des pas à une étude qui, indépendamment de ses résultats immédiats, doit aussi faciliter le déchiffrement des contrats

[1] *Beiträge zur Verfassung der Römischen Reichs, mit besonderer Rücksicht auf die Periode von Constantin bis auf Justinian*, von Emil. Kuhn; Leipzig, 1849, in-8°.

démotiques et aplanir l'accès des antiquités égyptiennes. Par un concours fâcheux de circonstances, la France s'est vu devancer par les autres pays, et sa collection de papyrus, la plus remarquable par le nombre comme par la nature des pièces qu'elle renferme (elle en possède plus de soixante-dix, dont quelques-unes fort étendues), reste seule inédite. Le travail de M. Letronne aurait, sans doute, par son importance, dédommagé d'une si longue attente; mais si l'on est privé d'une partie du commentaire, on ne saurait différer plus longtemps la publication des textes, sans un notable préjudice pour la science. Les avantages qu'elle en attend pourraient déterminer les personnes qui, en France ou à l'étranger, ont obtenu, à diverses époques, communication de plusieurs de ces papyrus, à les publier d'après des copies certainement moins exactes que celles que M. Letronne a laissées, et qu'il avait en partie complétées par des restitutions très-heureuses.

Une classification méthodique n'était pas facile à établir pour des documents de nature si diverse, et l'ordre chronologique n'était guère applicable, la plupart de ces pièces manquant de dates précises. Après plusieurs essais, M. Letronne les a répartis en quatre divisions.

La première comprend les *pièces ayant un intérêt scientifique ou littéraire.*

Le nombre de celles-ci n'est que de cinq, encore n'ont-elles dû leur conservation qu'au hasard qui les a fait employer pour écrire, sur le verso resté blanc, des copies de lettres, des songes, des comptes de dépense qui avaient un intérêt plus direct pour les personnes dans les archives desquelles on les a retrouvées[1].

M. Letronne a donné la première place au traité d'astronomie élémentaire, le plus grand de tous les papyrus connus, et un des plus

[1] En annonçant la découverte des premiers fragments d'Hypéride, M. Letronne disait : « Je soupçonne le papyrus d'être *opisthographe* ou écrit des deux côtés; du moins d'avoir au verso quelque chose d'écrit sur un autre sujet relatif à un intérêt personnel. C'est ce qui arrive à la plupart des papyrus grecs trouvés en Égypte, dont le sujet se rapporte à la littérature et aux sciences. Ces papyrus ont tous été trouvés dans des tombeaux. Or, on ne les y déposait que comme *papiers de famille,* à cause non de leur intérêt littéraire, mais de ce qu'on y avait ajouté derrière concernant le mort et sa famille. »

Cette observation, peut-être trop générale, ne s'est pas trouvée confirmée pour le manuscrit d'Hypéride.

PAPYRUS GRECS.

intéressants par son contenu. Nous avons trouvé, dans les papiers de M. Letronne, une notice d'une dizaine de pages sur la date probable de ce traité, rédigé d'après le système d'Eudoxe et antérieurement à Hipparque.

Le n° 2 est le fragment de dialectique, dans lequel sont insérés des vers d'anciens poëtes. Ce morceau a été publié dans le Journal des savants, et réimprimé en 1846, à la suite d'un des volumes de la collection grecque de M. Didot[1].

Le n° 3 contient des fragments du XIIIe livre de l'Iliade, fragments d'un petit nombre de vers, mais curieux comme échantillon de l'orthographe antique et par la présence de quelques signes prosodiques.

Le n° 4 est un petit tableau des noms de mois attiques et macédoniens.

Le n° 4 *bis* est une page d'une espèce de lexique latin grec où le grec est écrit en lettres latines.

La deuxième division comprend les *pièces relatives à des affaires d'intérêt particulier.*

M. Letronne avait d'abord accordé cette seconde place aux pièces administratives; mais les pièces particulières, plus nombreuses, ne sont pas moins instructives pour nous. On juge mieux la législation d'un pays par la manière dont les lois sont appliquées que par leur texte. Ces pétitions, ces rescrits, ces contrats, les procès et les jugements compris dans cette division, c'est la vie même des deux peuples si divers, réunis sous le sceptre des Ptolémées et des empereurs romains, c'est la réalité prise sur le fait, et le hasard, qui seul a présidé à la conservation de ces documents, ne nous a pas mal servis.

Le n° 5, le premier de cette division, est le grand contrat connu sous le nom de Casati, dont nous avons parlé en commençant, et dont M. Brugsch a comparé la rédaction avec le texte démotique contenu dans un papyrus de Berlin[2].

Le n° 6 est la *Plainte en violation de sépulture*, déjà publiée.

[1] A la suite d'Aristophane et des fragments de Ménandre et de Philémon.

[2] *Lettre à M. le Vte Ém. de Rougé au sujet de la découverte d'un manuscrit bilingue sur papyrus en écriture démotico-égyptienne et en grec cursif de l'an CXIV avant notre ère*, par M. Brugsch; Berlin, 1850, in-4°. *Samml. demot. Urkund.* Berl. 1850, pl. X.

Les n°s 7, 8 et 9 sont des contrats ou des discussions à l'occasion de prêt d'argent ou de blé, avec stipulation de moitié en sus à défaut de payement dans l'année.

Le n° 10 est la *Récompense promise à qui découvrira ou ramènera deux esclaves échappés d'Alexandrie le 16 d'Épiphi de l'an xxv d'Évergète II.*

Les n°s 11, 12, 13 et 14 sont des pétitions diverses aux rois et aux stratéges.

Le n° 15 est un des papyrus les plus importants qui nous soient parvenus. C'est le résumé d'un grand procès, auquel se rapportent plusieurs des contrats égyptiens et grecs répartis dans les divers musées de l'Europe.

Un nommé Hermias, fils de Ptolémée, réclamait, comme son patrimoine, une maison sise à Thèbes, dont Horus et ses confrères, de la corporation des *cholchytes*, espèce d'entrepreneurs de pompes funèbres, se sont, dit-il, emparés en son absence, et où ils ont déposé des cadavres, contrairement aux ordonnances. Horus et ses associés répondent en produisant les actes d'acquisition, en égyptien ou en grec, de la maison et des terrains qu'Hermias leur conteste, de plus, des extraits d'enregistrement et des décisions antérieures, par lesquelles Hermias a déjà été débouté de ses prétentions. Plusieurs de ces pièces sont à Turin; le papyrus de Paris renferme le résumé des deux plaidoiries et la sentence prononcée le 8 Payni de l'an 51 d'Évergète (120 av. J. C.). Ce qui n'empêcha pas Hermias de renouveler encore sa plainte trois ans plus tard.

Le n° 16 se rapporte à la même affaire.

Le n° 17 nous transporte à l'an 17 de l'empereur Antonin le Pieux (154 après J. C.). Il contient un contrat d'acquisition d'une propriété par une femme dûment autorisée par son frère. (M. Schmidt, dans le livre que nous avons déjà cité sur les papyrus de Berlin, a traité la question de la tutelle.)

Le n° 18 est une lettre familière.

Les n°s 19, 20 et 21 contiennent divers actes des règnes de Maurice Tibère et d'Héraclius.

Des copies, de la main de M. Hase, sont jointes à celles de M. Letronne, pour la plupart des papyrus de cette division.

La troisième division est intitulée : *Serapeum de Memphis;* elle comprend quarante papyrus.

Elle contient les nombreuses pétitions des deux prêtresses jumelles dont nous avons parlé plus haut, et de Ptolémée, fils de Glaucias, sa correspondance avec ses frères, des lettres adressées à plusieurs des employés du temple par leurs parents, des songes et des notes de dépenses fort difficiles à lire, mais qui fournissent quelquefois des renseignements curieux sur le prix des denrées. Ces papyrus se rapportent presque tous au règne de Philométor et d'Évergète II, de l'an 164 environ avant J. C. (XVIIIe année du règne de Philométor). Aucun d'eux n'a encore été imprimé.

Les huit papyrus de la quatrième division, relatifs à des affaires d'administration, sont aussi tous inédits. Le n° 61 n'a pas moins de trois pages. C'est une circulaire aux employés des finances sur la perception des impôts.

Le n° 62 est un avertissement sévère à l'occasion des exactions que les publicains exerçaient. Le nom du roi régnant n'est pas indiqué; mais la date, exprimée en mois macédoniens et égyptiens, pourrait, à l'aide d'un tableau de concordance de l'année égyptienne et macédonienne, si on parvient à l'établir, faire reconnaître l'époque à laquelle il se rapporte.

Le n° 63 est une des pièces écrites au verso du papyrus astronomique. M. Letronne pensait que les deux rois mentionnés dans cette lettre ne peuvent être que Soter II et Alexandre Ier, qui régnèrent conjointement, en 111 avant notre ère. Nous croyons qu'on peut la faire remonter au règne de Philométor et de son frère, vers 164 avant J. C.

Les n°s 64, 65, 66 et 67 sont des fragments de comptes, dont quelques-uns relatifs à des travaux publics.

Le n° 68, malheureusement très-mutilé, paraît avoir contenu un rescrit d'un empereur romain adressé aux Juifs.

PAPYRUS GRECS.

Le n° 69 et dernier contient des fragments de rescrits du temps d'Alexandre Sévère.

Il existe, en outre, au Louvre, quelques papyrus que M. Letronne n'avait, je crois, pas transcrits, et qui paraissent contenir des noms de religieux de quelque monastère. Ces fragments sont confondus avec des papyrus coptes, en très-mauvais état, dont, à ma connaissance, on ne s'est pas encore occupé.

En 1837, le musée du Louvre s'est encore enrichi d'un papyrus grec provenant de la collection d'antiquités formée par M. Mimaut, consul de France en Égypte. Dans le catalogue de vente, cette pièce était ainsi décrite par M. Letronne :

« Fragment d'un manuscrit grec en lettres onciales et dont le sujet est astrologique. Ce manuscrit, divisé en un grand nombre de morceaux, qui ne sont point encore assemblés, est *opisthographe* et divisé en colonnes de texte mêlé de quelques figures de formes monstrueuses, et d'une exécution tout à fait barbare. »

Depuis son entrée dans la collection du Louvre, ce curieux papyrus est resté dans le même état. Les fragments sur lesquels M. Letronne n'avait jeté qu'un coup d'œil rapide n'ont pas encore été rapprochés et transcrits [1].

A la suite du rapport dont on vient de lire un extrait, la Commis-

[1] Au moment où nous mettons sous presse, M. Egger vient de signaler, parmi des papyrus récemment rapportés d'Égypte par M. Mariette, un fragment qui paraît appartenir à un chœur tragique et qui contient une centaine de vers lyriques en dialecte dorien accompagnés de quelques notes marginales. (*Acad. des inscr.* séance du 2 mars 1855.)

M. Mariette nous informe que des papyrus grecs sont encore fréquemment découverts par les Arabes dans la nécropole grecque de Memphis, et que des amateurs, qui résident en Égypte, en possèdent un certain nombre qui n'ont pas été déroulés. Espérons que les possesseurs de ces trésors n'en déroberont pas trop longtemps la connaissance aux amis des lettres grecques. On peut se flatter d'y retrouver encore quelque chef-d'œuvre littéraire; mais l'écrit le plus vulgaire, ainsi qu'on s'en apercevra, j'espère, dans notre collection, n'est pas entièrement dénué d'intérêt pour l'étude de l'antiquité.

sion des travaux littéraires de l'Académie des inscriptions, après avoir elle-même examiné le manuscrit de M. Letronne dans ses séances des 7, 21 et 28 juin 1850, a décidé que les *Papyrus grecs* seraient publiés dans les Notices et extraits des manuscrits auxquels ils étaient destinés dans l'état où le savant académicien les a laissés, c'est-à-dire en suivant pour les textes ses transcriptions et ses conjectures, et en recueillant les notes qui s'y rapportent, mais sans essayer de suppléer les traductions et le commentaire dont il avait l'intention de les accompagner. MM. Hase et Boissonade ont été désignés pour surveiller cette publication que l'Académie a bien voulu me charger de préparer. Il fallait cet appui pour me soutenir dans la tâche souvent ardue que j'avais entreprise en consultant moins mes forces que le désir de témoigner ma reconnaissance pour un maître regretté. Lorsqu'une collation attentive des originaux ou quelques rapprochements nouveaux m'ont suggéré des lectures ou des interprétations différentes des siennes, j'ai cru ne pas outrepasser la mission que j'avais reçue en les proposant dans des notes distinguées par des initiales du travail de M. Letronne, dont le manuscrit restera déposé aux archives de l'Institut. M. Letronne a donné assez de preuves du soin qu'il apportait à corriger et à perfectionner les premiers produits de sa plume pour que sa mémoire n'ait pas à souffrir des erreurs que l'on pourrait relever dans celui que la mort a interrompu. Dans les travaux de la campagne, la terre exige toujours plusieurs façons avant d'être entièrement ameublie et de devenir fertile. Les textes que nous livrons aujourd'hui au public sont un champ où les hellénistes trouveront encore beaucoup à s'exercer. En les y conviant, nous espérons qu'ils n'oublieront pas quels efforts coûte un premier défrichement, et nous pensons qu'en jetant les yeux sur les *fac-simile* de cette collection de papyrus, les uns mutilés, les autres d'une écriture incorrecte et grossière, loin de s'étonner de rencontrer quelques imperfections dans les premières transcriptions de M. Letronne, on y reconnaîtra la main d'un maître.

PREMIÈRE DIVISION.

PIÈCES AYANT UN INTÉRÊT SCIENTIFIQUE OU LITTÉRAIRE.

PAPYRUS PREMIER.

TRAITÉ D'ASTRONOMIE D'APRÈS EUDOXE.

(Voir le fac-simile pl. I à X.)

NOTE SUR LA DATE PROBABLE DU PAPYRUS ASTRONOMIQUE PAR M. LETRONNE; SUIVIE D'OBSERVATIONS SUR LA MÊME QUESTION PAR M. W. BRUNET DE PRESLE.

Entre les papyrus grecs rapportés d'Égypte et déjà publiés, le plus remarquable, tout à la fois par son étendue et son importance, est le grand papyrus de Turin, publié et savamment commenté par M. Amédée Peyron. Ce manuscrit, long de 1^{m},96, large de 0^{m},35, nous a conservé tous les détails d'un procès qui se jugeait à Thèbes, vers la fin du règne de Ptolémée Évergète II, en 117 avant J. C. Il contient une foule de renseignements des plus curieux sur l'administration intérieure de l'Égypte, sur la hiérarchie des pouvoirs judiciaires et les formes de la procédure. Ce manuscrit l'emporte donc non-seulement sur tous les autres papyrus grecs d'Égypte jusqu'à présent connus, mais encore sur tous ceux d'Herculanum qu'on a pu dérouler, lire et publier, lesquels, par une fatalité déplorable, n'ajoutent presque rien à nos connaissances sur l'antiquité. Cette prééminence du manuscrit de Turin peut maintenant lui être disputée, sinon décidément enlevée, par le grand papyrus du Musée du Louvre, qui paraît destiné à prendre rang parmi les plus précieux débris de l'antiquité qui soient arrivés jusqu'à nous.

Ce papyrus est *opisthographe*, ou écrit des deux côtés. Sur l'un, l'écriture occupe une longueur de 1^{m},80; sur l'autre, environ 1^{m},70; en tout 3^{m},50, ou environ 10 pieds : c'est presque le double du manuscrit de Turin. Toutefois ce ne serait là qu'une supériorité d'étendue; mais on y peut relever un mérite plus réel et plus solide.

PAPYRUS GRECS.

Un des côtés est occupé par un Traité de la sphère, Οὐράνιος διδασκαλία, qui forme 23 pages ou colonnes, σελίδες, chacune de 23 lignes, en tout 544 lignes. Ce traité a été rédigé par un certain Leptine, d'après les principes d'Eudoxe, antérieurement à Hipparque, comme je le ferai voir plus bas. Un tel écrit, émané d'une source si ancienne, quelque élémentaire qu'il soit, ne peut manquer, on le pense bien, d'offrir quelque indication précieuse pour l'histoire de l'astronomie et du calendrier.

L'autre côté, que j'appellerai le *verso*, est occupé par douze colonnes, d'une écriture toute différente, contenant cinq pièces dont le sujet n'a rien de commun avec le Traité de la sphère; elles sont coupées au milieu par douze vers acrostiches relatifs au traité qui est derrière.

Ces cinq pièces se rapportent à un sujet tout administratif. La première est une lettre d'un officier supérieur nommé Hérode, qui écrit à Théon, épimélète de la partie inférieure du nôme saïtique (τῶν κάτω τόπων τοῦ Σαΐτου). Cette pièce est datée de Mesori de l'an VI d'un Ptolémée dont on ne donne pas le surnom.

La deuxième est la copie d'une lettre écrite à Dorion *hypodiécète*, par le même Hérode, copie qu'il envoie au même Théon, pour qu'il ait à exécuter les dispositions contenues dans cette lettre.

La troisième est une seconde lettre à Théon, émanée de la même source, datée du 20 Thoth de l'an VII.

Ces trois pièces tiennent les unes aux autres, et, à vrai dire, n'en forment qu'une seule.

Vient ensuite une quatrième pièce, d'une tout autre main que les précédentes, dans laquelle se trouve intercalée la pièce de douze vers dont j'ai parlé. C'est une justification ou apologie d'un fonctionnaire public qui n'est pas nommé.

Cinquièmement enfin, une lettre missive écrite au nom d'un Ptolémée, datée du 29 Mesori de l'an XVIII.

Toutes ces pièces sont, comme on voit, relatives à des affaires administratives du même genre; elles ont dû être écrites par ou pour le possesseur du papyrus.

Ces pièces seront l'objet d'une étude toute spéciale, qu'elles méritent au plus haut degré, à cause des renseignements neufs qu'elles contiennent, parmi lesquels je me contente de signaler une de ces *doubles dates* égyptienne et grecque, si rares et si importantes pour déterminer la nature en-

core incertaine du calendrier macédonien en Égypte. Pour le moment, je ne m'occupe que du *Traité de la sphère*. Il importe de se faire une opinion sur l'époque à laquelle il a été rédigé, ou au moins de celle où il a été transcrit sur notre papyrus. Comme il s'y trouve deux traits qui ne peuvent se rapporter qu'au calendrier fixe, dont l'établissement à Alexandrie, selon l'opinion commune, a suivi celui du calendrier Julien, il est de la plus grande importance historique de s'assurer si le monument où ces deux traits se rencontrent est réellement plus ancien que Jules César.

L'aspect seul de ce manuscrit annonce une époque ptolémaïque, et, en tout autre cas, on pourrait se contenter de ce caractère; mais ici on doit se montrer plus difficile, car personne ne serait peut-être assez hardi, sur ce seul indice, pour affirmer que le manuscrit est réellement antérieur au séjour de Jules César en Égypte. Or il faut pouvoir mettre ce point hors de toute contestation, si l'on veut être autorisé à faire un usage vraiment historique des deux traits dont je viens de parler.

Malheureusement le traité lui-même ne porte aucune date. L'absence de tout indice de l'Astronomie d'Hipparque accuse, il est vrai, une rédaction ancienne; mais les deux passages auraient fort bien pu être introduits après coup dans une transcription ou copie postérieure. Il faut donc chercher un caractère chronologique plus certain.

Les pièces du verso portent, comme on l'a vu, trois dates exprimées d'une manière un peu vague, mais qu'on peut réussir à préciser. Que ces dates soient ptolémaïques, cela est incontestable, puisqu'un *roi Ptolémée* est nommé dans ces pièces. Mais celles-ci sont-elles antérieures ou postérieures au Traité de la sphère, voilà ce qu'il s'agit de déterminer. Si les pièces administratives ont été écrites avant le Traité de la sphère, leurs dates ne peuvent nous servir; car rien ne dirait alors qu'il n'a pas été écrit longtemps après, à une époque qui pourrait descendre plus bas que Jules César. Si, au contraire, le Traité a été écrit auparavant, ces dates formeront une limite en deçà de laquelle la transcription du Traité ne pourra descendre, et les deux passages dont je parle prendront une importance extrême.

Toute la question est donc dans la priorité de l'écriture du *Traité astronomique*.

Or cette priorité, avant toute autre preuve, résulte de la nature du sujet rapproché de celui des pièces du verso. Il existe, dans la collection du Louvre et dans d'autres, des papyrus qui, comme celui-ci, sont *opistho-*

graphes. Dans tous ceux de ce genre, le côté qui a été écrit le premier offre un sujet scientifique ou littéraire, sans aucun rapport avec une personne; sur l'autre se trouvent, au contraire, des sujets qui ne peuvent avoir un intérêt que pour le possesseur du papyrus. On voit qu'en ce cas le papyrus écrit d'un côté serait, comme chez nous, de *vieux papiers* devenus ou jugés inutiles, ou au moins insignifiants, derrière lesquels on écrit ce qui intéresse pour le moment. C'est ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, que le papyrus contenant ce curieux fragment d'un Traité de dialectique qui nous a conservé plusieurs fragments d'anciens poëtes, offre au revers le récit insipide de songes obtenus dans le temple de Sérapis, et même un état des dettes ou des créances d'un particulier. C'est l'importance que le possesseur attachait à ces songes qu'il avait écrits derrière le Traité de dialectique, qui a fait de ce papyrus un *papier de famille* qu'on a eu quelque intérêt à renfermer dans le tombeau; car il ne faut pas perdre de vue que tous ces papyrus furent déposés dans des sépultures de famille. Sans l'intérêt qui s'attachait à ces sujets futiles pour nous, ces papyrus auraient servi, comme tant d'autres, à faire du carton pour des caisses de momies ou des semelles de sandales[1].

Cette seule considération suffirait pour rendre extrêmement probable que les lettres administratives qui présentent un intérêt tout personnel ont été écrites derrière le Traité de la sphère, et conséquemment que la transcription de celui-ci les a précédées. Mais la question d'antériorité est, comme je l'ai dit, trop importante, pour qu'on se contente d'une simple probabilité, quelque grande qu'elle puisse être. Il nous faut une certitude complète, et nous allons l'obtenir. L'antériorité de l'écriture du Traité peut, en effet, être établie par une preuve irréfragable. J'ai déjà dit que, parmi les pièces du verso, se trouve une colonne isolée, ne tenant à rien, pressée entre deux colonnes d'une écriture différente. Cette colonne est formée de douze lignes qui sont de la même main et de la même encre que celles du Traité de la sphère qui est écrit de l'autre côté; elle a été évidemment écrite en même temps, et l'on ne s'en étonne pas, lorsqu'on voit que ces douze vers se rapportent à ce Traité, dont ils indiquent le sujet, et sont, en quelque sorte, le titre écrit au dos du livre. Ces douze lignes sont des vers iambiques, acrostiches, dont les douze lettres initiales forment les deux mots Εὐδόξου *τέχνη*, *Science* ou *art d'Eudoxe*. Les deux premiers vers sont : Ἐν *τῷδε δείξω πᾶσιν ἐκμαθεῖν σοφὴν ὑμῖν πόλου σύνταξιν ἐν βραχεῖ λόγῳ*. Or cette colonne

[1] Voir la lettre de M. Letronne dans le catalogue de Passalacqua. — W. B.

est placée au milieu d'une pièce en quatre colonnes, dont deux sont à gauche et deux à droite. Il est clair que ces colonnes ont été écrites postérieurement, et que le scribe a été forcé, par l'existence antérieure de ces vers, de reporter de l'autre côté la suite de la lettre qu'il voulait écrire.

Maintenant, que la missive ait été écrite après la pièce qui la précède, c'est encore ce qui ressort avec évidence de leur aspect seul. Les quatre parties dont cette pièce se compose forment un tout inséparable, ainsi qu'on le verra par la traduction qui en sera donnée. Il est clair que cette pièce a été écrite sur le verso, lorsqu'il n'y avait encore que les douze vers formant le titre Εὐδόξου τέχνη du Traité d'astronomie. Après ces lettres écrites, et dans l'espace vide qu'elles laissaient devant les douze vers acrostiches, une autre main écrivit une pièce différente, trop longue pour tenir dans cet intervalle; aussi l'on fut obligé d'en porter la suite de l'autre côté des vers, puis on écrivit la missive royale datée de l'an XVIII.

Au delà il n'a plus rien été écrit sur ce verso; autrement, comme toutes ces pièces se suivent sans interruption, si l'on avait écrit quelque chose après la missive royale, on aurait écrit à la suite. Or il n'y a rien dans ce qui reste du papyrus, qui probablement finissait là, puisque le Traité qui est derrière est entièrement achevé[1].

Un indice du même genre nous avertit qu'à l'autre extrémité il manque peu de chose du papyrus. Le soin qu'a eu le possesseur de ne laisser aucun espace dans la transcription des pièces, montre qu'il était fort ménager de la place. C'est une raison de croire qu'il n'aura pas laissé beaucoup de vide au commencement; en conséquence, qu'on aura perdu peu de chose du papyrus, au moins depuis que les pièces du verso ont été écrites; observation importante, puisqu'il en résulte que ce qui manque au commencement du Traité d'astronomie doit se réduire à une colonne ou deux. Ainsi il est clair, d'une part, que la pièce de douze vers a été écrite avant toutes celles du verso du papyrus; par conséquent, que le Traité qui occupe le recto a été écrit antérieurement à une époque qu'il n'est plus possible de

[1] Cette partie du papyrus correspond au commencement du Traité d'astronomie et non pas à la fin, comme on peut s'en assurer en voyant, sur le fac-simile réduit de la planche X, la forme des déchirures. Il n'y a donc aucune induction à tirer ici de ce que le Traité d'astronomie est complet à la fin, et les conjectures que M. Letronne émet sur l'étendue de la portion du Traité d'astronomie perdu, tombent également. — W. B.

déterminer, mais dont la limite inférieure sera marquée par celle de la plus ancienne des pièces du verso, c'est-à-dire de la première à partir de la gauche.

Cette pièce commence par les mots Ἡρώδης Θέωνι. Ἔῤῥωται μὲν βασιλεὺς Πτολεμαῖος καὶ βασιλεὺς Πτολεμαῖος ὁ ἀδελφὸς [καὶ] βασίλισσα Κλεοπάτρα ἡ ἀδελφὴ, καὶ τὰ τέκνα, etc. «Hérode à Théon. Le roi Ptolémée se porte «bien, ainsi que le roi Ptolémée son frère, la reine Cléopâtre sa sœur, et «les enfants.»

Aucun surnom ne nous avertit de quel Ptolémée il est question; mais la désignation de deux rois frères qui occupent en même temps le trône avec leur sœur Cléopâtre, ne peut s'appliquer qu'à deux règnes simultanés, dans toute la dynastie des Lagides, à ceux de Philométor et d'Évergète II, de Soter II et d'Alexandre Ier. Les deux premiers princes sont exclus par une circonstance décisive.

Philométor ayant été le roi principal et Évergète l'associé, ce n'est qu'au règne du premier que doit se rapporter la date de l'an VI marquée au bas de la lettre d'Hérode. Or, en l'an VI de son règne, Philométor régnait seul; son frère ne lui fut associé qu'en l'an XII; que si, par impossible, on voulait que l'an VI fût rapporté au règne d'Évergète, la difficulté ne serait pas moindre, puisque cette sixième année serait celle du mariage de Philométor. La circonstance des enfants (τὰ τέκνα) serait inapplicable.

La seconde époque convient, au contraire, parfaitement, comme j'ai eu occasion de le démontrer dans mon recueil d'inscriptions. Il suffira de lire la page 60 du tome Ier, et de jeter les yeux sur le tableau de la page 79, pour voir que le premier roi nommé est Soter II, le second Alexandre Ier son frère, à qui l'île de Chypre obéissait spécialement; la princesse est Cléopâtre, sœur des deux princes. Soter II, affranchi du joug de sa mère, avait rappelé auprès de lui sa sœur et sa femme Cléopâtre, et remplacé par son nom, dans les actes, celui de sa mère, qu'il en retrancha. En effet, elle n'est point ici nommée. Quant aux *enfants*, τὰ τέκνα, la mention en est fort naturelle, puisqu'en l'an VI, qui répond à 111 avant notre ère, Soter II, marié en 127, et Alexandre Ier, marié en 114 ou 113, avaient l'un et l'autre des enfants.

La lettre d'Hérode à Théon est donc de l'an 111; et comme en cette année le 1er Toth vague tombait le 20 septembre Julien, le 24 Mesori de l'an VI répond au 8 septembre de cette même année.

La seconde lettre d'Hérode à Théon est datée du 20 Thoth de l'an VII; c'est juste un mois, jour pour jour, après la première, ou le ..... octobre de la même année 111.

Enfin, la missive royale qui termine le tout, adressée à Dionysios (Βασιλεὺς Πτολεμαῖος Διονυσίῳ χαίρειν) sans autre désignation, est datée de l'an XVIII, le 4 de Péritius (macédonien) et le 29 de Mesori. Il est naturel de compter cette année dans le règne du même Soter II, et alors elle correspondrait à l'année 100 avant notre ère. Mais cette année-là Soter n'était plus en Égypte; chassé du trône par sa mère trois ans auparavant, il était réfugié en Syrie. Cléopâtre avait mis sur le trône Alexandre Ier, qui régnait conjointement avec elle. En l'an XVIII de son règne, il exclut le nom de sa mère de tous les actes publics : aussi se nomme-t-il seul dans cette missive; sa mère n'y paraît pas, non plus que son frère. La date de la missive est donc de l'an 97 avant notre ère, année où le 25 Mesori tombait le 5 septembre Julien. Il s'est donc écoulé quatorze ans entre la date de la première et de la dernière pièce écrites sur ce verso.

Ainsi, notre papyrus astronomique a été certainement écrit avant l'an 111; c'est, comme je l'ai dit, soixante-quatre ans avant la réforme julienne et quatre-vingt-quatre ans avant l'établissement du calendrier alexandrin; mais combien d'années avant cette époque? C'est là ce qu'il est impossible de savoir.

OBSERVATIONS SUR LA NOTE PRÉCÉDENTE PAR M. W. BRUNET DE PRESLE,
ET SUR QUELQUES ÉVÉNEMENTS DES RÈGNES DE PHILOMÉTOR ET D'ÉVERGÈTE II.

J'ai recueilli, dans les papiers de M. Letronne, une notice destinée à fixer la date probable du Traité d'astronomie contenu dans le premier des papyrus du Louvre, au moyen de quelques passages de pièces écrites au revers. C'est la seule note de quelque étendue relative aux papyrus inédits que M. Letronne ait mise par écrit, et un de ses derniers travaux[1]. Elle mérite, à ces deux titres, d'être publiée, bien qu'elle n'ait pas reçu la dernière main de l'auteur; mais en même temps ce serait, je crois, mal comprendre le respect dû à la mémoire de ce savant, que de dissimuler les objections que soulève, à mon avis, une de ses assertions, sur laquelle peut-être serait-il

[1] Une des pages de cette notice a été écrite par M. Letronne sur le verso d'une lettre datée du 27 octobre 1847.

revenu lui-même, s'il lui eût été donné de compléter ses recherches sur les papyrus.

M. Letronne établit, d'une manière incontestable, que les copies de lettres qui se lisent au verso du *Traité de la sphère* ont été écrites postérieurement à ce traité et peuvent ainsi servir, sinon à fixer la date de sa composition, du moins à indiquer une limite inférieure au-dessous de laquelle on ne peut la faire descendre. M. Letronne remarque ensuite que, des cinq pièces qui se suivent sur ce côté du papyrus, la première, d'après la disposition de l'écriture, est évidemment la plus ancienne.

Cette première pièce commence par les mots : Ἡρώδης [Θέω]ν[ι] *χαίρειν. Ἔρρωται μὲν βασιλεὺς* Πτολεμαῖος *καὶ βασιλεὺς* Πτολεμαῖος *ὁ ἀδελφὸς καὶ βασίλισσα* Κλεοπάτρα *ἡ ἀδελφὴ καὶ τὰ τέκνα, καὶ τὰ πράγματα αὐτοῖς ἔχει κατὰ τρόπον·* « Hérode à Théon. Le roi Ptolémée se porte bien ainsi que le roi « Ptolémée son frère et la reine Cléopâtre sa sœur et les enfants . . . . . »

Cette mention de deux Ptolémées frères, ayant simultanément le titre de rois, ne peut, dans les annales des Lagides, convenir qu'à deux époques, celle de Philométor et de son frère Évergète, ou celle de Soter II et d'Alexandre Ier. C'est pour cette deuxième époque que M. Letronne s'est prononcé, ce qui, d'après la date de l'an VI que porte la première lettre, et celle de l'an XVIII inscrite au bas de la dernière, placerait les pièces en question entre 111 et 97 avant J. C.

L'autre hypothèse, que M. Letronne déclare inadmissible, me paraît au contraire la vraie. Pour justifier cette opinion, je suis obligé d'entrer dans quelques développements; mais la question n'est pas sans importance, car non-seulement elle doit avoir pour résultat, si je ne me fais pas illusion, de reporter soixante-quatre ans plus haut la composition du Traité anonyme d'astronomie, et de mieux préciser quelques circonstances du règne de Philométor, mais de plus elle se lie à la solution d'un problème difficile, celui de la concordance des calendriers macédonien et égyptien.

On sait que la nature du premier de ces calendriers est encore incertaine[1].

[1] Dans son *Résumé de chronologie astronomique* présenté à l'Académie dans la séance du 4 juin 1849, M. Biot n'a pas traité de l'ancienne année macédonienne. Depuis que la présente notice est écrite, M. Henri Martin, doyen de la faculté des lettres de Rennes, a comblé en partie cette lacune par un *Mémoire où se trouve restitué pour la première fois le calendrier luni-solaire chaldéo-macédonien,* Paris, 1853. Nous espérons que le même savant étendra ses recherches au calendrier des Macédoniens d'Égypte.

Il y a tout lieu de croire que les Macédoniens, jusqu'à la réforme julienne, employèrent une année composée de mois lunaires; mais on ignore s'ils rétablissaient l'accord avec l'année solaire par quelque intercalation, ou s'ils conservèrent l'usage d'une année purement lunaire[1]. La concordance entre l'année macédonienne et l'année attique repose sur un petit nombre de doubles dates des lettres de Philippe et sur quelques passages de Plutarque, que l'on n'a pas encore conciliés d'une manière entièrement satisfaisante; la comparaison avec l'année égyptienne n'est pas mieux connue. L'inscription de Rosette fournit une double date macédonienne et égyptienne pour l'année 196 avant J. C. «Le 4 Xandicus, y est-il dit, qui est, selon les Égyp«tiens, le 18 Méchir.» Une double énonciation analogue pour une autre année déterminée permettrait de comparer la marche de ces deux calendriers. On n'a recueilli jusqu'ici, sur les inscriptions et les contrats sur papyrus, que quatre ou cinq exemples de ce genre[2]; et, par une sorte de fatalité, l'absence du nom du roi, ou bien une lacune dans les chiffres, jettent de l'incertitude sur presque toutes ces concordances. Une des pièces qui vont nous occuper ajoute un nouvel exemple de ces doubles dates, et M. Letronne en avait depuis longtemps signalé l'importance; mais si, comme je le crois, la date qu'il assignait à ce papyrus s'écarte de la vérité de plus d'un demi-siècle, loin de faciliter la solution du problème, il ne ferait que déranger tous les calculs. Réduits à n'établir cette date que sur des conjectures, tâchons, du moins, de les étayer du plus grand nombre possible de probabilités, en pénétrant dans l'interprétation de ces textes un peu plus avant que M. Letronne ne paraît l'avoir fait.

La première pièce[3], dont nous avons cité plus haut le début, est une instruction d'un haut fonctionnaire, probablement d'un *diœcète* ou directeur

[1] Cette dernière opinion, qui me paraît, je l'avoue, peu probable, a été soutenue par l'auteur des *Annales des Lagides*. Selon ce savant, l'année macédonienne n'étant que de trois cent cinquante-quatre jours, trente-trois années macédoniennes auraient correspondu à trente-deux années égyptiennes de trois cent soixante-cinq jours, et la concordance des mois macédoniens et égyptiens s'écarterait chaque année de onze jours dans ce cycle de 32 ans

[2] M. Leemans, *Papyri greci, etc.* p. 79, cite cinq exemples de ces doubles dates, en y comprenant l'inscription de Rosette. On peut y ajouter une stèle bilingue de Turin publiée par M. Amédée Peyron, une stèle hiéroglyphique de Philé (*Notices descriptives*, p. 200) et nos papyrus de Paris, n°s 61 et 63.

[3] Pap. 63.

général des finances, concernant les personnes qui doivent être dispensées de la culture des terres.

Il résulte de cette pièce que l'ensemencement des terres du domaine royal se faisait par corvées ou prestations en nature ou en argent, au moins dans quelques circonstances. La répartition avait lieu dans un conseil auquel les *hypodiœcètes* ou sous-administrateurs des finances doivent, est-il dit dans cette circulaire, convoquer les *stratéges* des nomes, les *épistates* des *phylacites*, les *économes*, les *grammates* royaux, les intendants militaires, les *grammates* locaux et tous ceux qu'ils croiront utile d'y appeler[1]. Ils doivent veiller à ce qu'aucun de ceux qui sont hors d'état de supporter cette charge n'y soit assujetti, ni qu'aucun de ceux qui peuvent la subir ne s'y dérobe sous aucun prétexte. *Φροντίσαθ' ὅπως μήτε τῶν ἀδυνατούντων γεωργεῖν περισπᾶται μηθεὶς, μήτε τῶν δυναμένων σκεπάζηται κατὰ μηδεμίαν παρεύρεσιν*[2]. Une bonne répartition doit rendre cette charge légère, et l'auteur de la lettre cite l'exemple d'Hippalus, lorsqu'il présidait à l'administration de l'Égypte dans des circonstances semblables. « Hippalus, dit-il, ayant engagé les stratéges et les autres fonctionnaires à se charger de ce soin, l'ensemencement se fit convenablement. » *Ὃν τρόπον καὶ κατὰ τὴν ὁμοίαν περίστασιν Ἱππάλου, τοῦ τότε προκαθημένου τῆς χώρας, προτρεψαμένου τοὺς στρατηγοὺς καὶ τοὺς ἄλλους ἐπιδέξασθαι τὰ τῆς ἀσχολίας, ἐπετελέσθη δεόντως τὰ κατὰ τὸν σπόρον*[3].

L'objet plus spécial de cette circulaire est de rappeler que les militaires qui sont en garnison à Alexandrie, les soldats d'élite, les équipages militaires de la marine, etc.[4] qui se sont plaints d'être indûment portés au rôle de la culture des terres, doivent, en effet, d'après la teneur des instructions précédentes, en être dispensés comme tous ceux qui sont déjà chargés d'un service public.

Cette circulaire, adressée à Dorion hypodiœcète, est transmise à Théon par une lettre d'envoi datée de l'an VI, le 24 Mésori[5].

La pièce suivante est, en quelque sorte, un post-scriptum de celle-ci[6]. Elle est datée de l'an VII, le 20 de Thoth, par conséquent trente et un jours après la précédente. Les plaintes des militaires s'étaient renouvelées dans l'inter-

[1] Pap. 63, col. 5, l. 13.

[2] Pap. 63, col. 5, l. 22.

[3] Pap. 63, col. 6, l. 4.

[4] Pap. 63, col. 1, l. 20. *Οἱ παρεφεδρεύοντες ἐν Ἀλεξανδρείᾳ τῶν τε ἐπιλέκτων καὶ τῶν .... καὶ .... μαχίμων καὶ τῶν ἐπὶ τῶν φυλακίδων τεταγμένων ναυκληρομαχίμων .....*

[5] Pap. 63, col. 1, l. 19.

[6] Pap. 63, col. 7.

valle, et l'auteur de la lettre adresse à ses subordonnés des reproches sévères d'avoir si mal observé ses instructions.

La troisième pièce est une apologie en style assez emphatique, et que l'écriture rend souvent difficile à déchiffrer et à comprendre; on n'y distingue ni date ni aucun nom propre[1].

Vient ensuite la copie ou la minute d'une lettre de félicitation à une personne qui avait échappé à des dangers[2]. « J'aurais voulu, dans vos périls, ajoute « l'auteur de la lettre, me rendre immédiatement près de vous pour vous « voir, autant qu'il m'eût été possible, mais vous savez que je ne pouvais « le faire sans une autorisation, et, comme celle-ci tardait, j'ai adressé de « nombreuses prières aux dieux pour qu'ils vous accordassent de triompher « de tous ceux qui s'opposaient à vous en quoi que ce fût; j'apprends que « ce vœu est réalisé[3]. »

Cette lettre résiste en partie au déchiffrement; la date n'est pas distincte.

Enfin, la dernière pièce est une ordonnance d'un Ptolémée adressée à Denys (sans mention de titre), par laquelle le roi accorde remise de leur peine à tous les individus compromis pour certains délits jusqu'au 19 d'Épiphi[4]. Cette lettre est datée, selon la lecture de M. Letronne, de l'an XVIII, le 4 Péritius ou 25 Mésori. Ce savant la rapporte à l'an XVIII d'Alexandre I[er], ou 97 avant J. C., quatorze ans après les précédentes.

Il me semble peu probable que quelqu'un, voulant copier une lettre, soit allé rechercher une feuille de papyrus sur laquelle une page blanche aurait été laissée quatorze ans auparavant. L'attribution de cette ordonnance de grâces à l'an XVIII de Ptolémée-Alexandre me paraît soulever quelques autres difficultés; mais ce qui a surtout éveillé mes doutes, c'est une phrase de la deuxième lettre, où il est dit de ne pas imposer les charges de l'agriculture aux gens de guerre, si ce n'est à ceux qui y étaient assujettis jusqu'à l'an XII : *Ἐὰν μή τινες ἐξ αὐτῶν ὦσιν γεγεωργηκότες ἕως τοῦ* $\overline{\text{IB}}$ L[5].

Quel est cet an XII, énoncé d'une manière absolue, sans être suivi du nom

[1] Pap. 63, col. 8.

[2] Pap. 63, col. 11.

[3] Col. 11, l. 4. *Ἠβουλόμην μὲν εὐθέως καταπλεύσας ὀφθῆναί σοι κατὰ τὸ ἐπιβάλλον· τοῦ δὲ τοιούτου μὴ δυναμένου ἄνευ χρηματισμοῦ γενέσθαι, ὥσπερ καὶ σὺ γινώσκεις, διελκομένου δὲ τούτου, τάς τε πλείστας εὐχὰς ἐθέμην τοῖς θεοῖς δοθῆναί σοι ὑποχειρίους τοὺς καθ' ὀντινοῦν τρόπον σοι ἀντίον, ὃ καὶ πυνθάνομαι γεγονέναι.*

[4] Papyr. 63, col. 13. *Ἀπολελυκότες [ἡμεῖς?] πάντας τοὺς ἐνεσχημένους ἔν τισιν ἀγνοήμασιν ἢ ἁμαρτήμασιν ἕως τῆς* $\overline{\text{IΘ}}$ *τοῦ ἐπείφ.*

[5] Pap. 63, col. 7, l. 18.

d'un Ptolémée? Il ne peut être question du prince régnant, puisque la lettre est datée de l'an VII. Est-ce de son prédécesseur immédiat? Dans l'hypothèse de M. Letronne, qui attribue cette lettre de l'an VII à Soter II (111 avant J. C.), le prédécesseur serait Évergète; or, en l'an XII, ce prince était relégué à Cyrène. Il faut donc remonter à Philométor, dont l'an XII correspond à 170 avant J. C. Mais peut-on admettre que, dans une instruction ministérielle de l'an 111 avant J. C. on se réfère ainsi, sans plus d'indication, à une décision de l'an 170, séparée de cette instruction par soixante ans d'agitations et de guerre civile, durant lesquels la chancellerie des Ptolémées avait peut-être expédié autant de décisions diverses que notre Conseil d'État depuis un demi-siècle?

Si on admet, au contraire, comme je le propose, que l'an VII de notre papyrus doit s'entendre d'Évergète II, ou 165 avant J. C., cette phrase *jusqu'à l'an XII*, équivaudrait à celle-ci : *jusqu'à l'avénement du roi* ou *à l'an Ier*[1]. En effet, il est établi par deux passages de Porphyre et d'Eusèbe, parfaitement restitués par M. Letronne dans ses Recherches sur l'Égypte, que Philométor ayant été fait prisonnier par Antiochus, en la douzième année de son règne, les Alexandrins lui substituèrent son jeune frère, qui prit le surnom d'Évergète; en sorte que l'an XII de Philométor est l'an Ier d'Évergète. Les mêmes chronologistes nous disent qu'Évergète régna six ans, après quoi

[1] Cette phrase est à comparer à un des *considérants* de l'inscription de Rosette qui n'a pas été bien compris. C'est à la ligne 16 : *Προσέταξεν δὲ καὶ περὶ τῶν ἱερέων, ὅπως μηθὲν πλεῖον διδῶσιν εἰς τὸ τελεστικὸν οὗ ἐτάσσοντο ἕως τοῦ πρώτου ἔτους, ἐπὶ τοῦ πατρός.*

On avait d'abord traduit : « Sur le pied où il était resté *jusqu'à la première année de son père* » M. Letronne a montré que, si on avait voulu exprimer cette idée, on aurait dit : *ἕως τοῦ πρώτου ἔτους τοῦ πατρός*, et non *ἐπὶ τ. π.* Mais ce savant me paraît être tombé à son tour dans une autre erreur. Selon lui, *ἕως* comprend, au lieu de l'exclure, le terme qui suit, et les mots « *la première année* » se rapporteraient aux prêtres et non au roi. Ils signifieraient : « *pendant la première année* (*de leur sacerdoce*) ; » cette explication est tout à fait forcée. *Ἕως τοῦ πρώτου ἔτους* doit s'entendre tout naturellement jusqu'à l'an Ier du roi régnant, c'est-à-dire d'Épiphane. *A l'avenir, les prêtres ne payeront que ce qu'ils payaient sous son père jusqu'à son avénement.* L'erreur des interprètes vient de ce que l'ordre des idées semble demander *ἐπὶ τοῦ πατρὸς, ἕως τοῦ πρώτου ἔτους.* Il est probable que le rédacteur avait d'abord écrit simplement : *ἕως τοῦ πρώτου ἔτους* « *tel qu'il était payé jusqu'à son avénement;* » puis, faisant réflexion que ce droit avait peut-être varié dans les temps antérieurs, il a précisé davantage en ajoutant : « *sous le règne de son père.* »

Philométor remonta sur le trône. Il se remit alors à compter les années de son règne comme s'il n'y avait pas eu d'interruption. Dans le papyrus qui nous occupe, nous trouvons une lettre datée de l'an VI, ce qui est précisément le nombre d'années attribué à Évergète, et un post-scriptum du premier mois de l'an VII. Mais on sait que les chronologistes alexandrins ne comptent jamais à un prince la dernière année inachevée de son règne, qui devient la première de son successeur. Philométor étant remonté sur le trône dans le courant de cette septième année d'Évergète, qui, pour lui, était la dix-huitième, elle lui a été comptée tout entière. Et ici se place, très-naturellement, le rescrit royal daté de l'an XVIII qui se lit sur la même feuille de papyrus, et que j'attribue à Philométor. Au lieu d'être séparé des pièces précédentes par un intervalle de quatorze ans, il ne le sera plus que par quelques mois. Remarquons encore que c'est une amnistie comme les princes ont coutume d'en donner, au commencement d'un règne ou d'une restauration. Telle est, par exemple, l'ordonnance de *grâces*, *φιλάνθρωπα*, de l'an XXVI, que mentionne le papyrus 1er de Turin, et que M. Peyron rapporte à tort, selon moi, à l'an XXVI de Philométor. C'est l'an XXVI d'Évergète qu'il faut entendre, c'est-à-dire précisément l'année où il remonta sur le trône. De même, cette autre ordonnance de grâces marque le retour de son frère.

Le papyrus du Louvre peut même, si je ne me trompe, nous faire connaître la date précise du second avénement de Philométor. Pourquoi ferait-il grâce à tous les individus compromis dans certains délits jusqu'au 19 Épiphi, si ce n'était un jour mémorable pour lui, tel que celui où il reprit l'exercice du pouvoir? Évergète aurait donc conservé le sceptre pendant les dix premiers mois de cette année 164 avant J. C.

Il y avait déjà plus d'un an, autant qu'on peut le démêler du récit de Tite-Live (l. XLV, c. II), que Philométor était délivré de sa captivité. Trompant les calculs d'Antiochus, les deux frères, au lieu de s'entre-détruire, s'étaient rapprochés, et cherchaient à capter la bienveillance des Alexandrins et surtout celle des Romains, qui devaient décider auquel des deux frères resterait le royaume dont Popilius venait d'interdire si impérieusement l'accès au roi de Syrie.

C'est dans ce moment que les ministres d'Évergète se montrent si soigneux des intérêts de ses sujets, et particulièrement des gens de guerre en garnison à Alexandrie, qu'ils écoutent leurs réclamations, écrivent lettres sur lettres

aux gouverneurs des provinces, pour leur reprocher d'avoir mal interprété les instructions précédentes et leur recommandent de ne rien exiger de plus qu'en l'an XII (c'est-à-dire sous Philométor). Puis viennent ces deux lettres dont nous ne connaissons pas la date, mais qui sont probablement de très-peu postérieures à la décision qui replaça Philométor sur le trône. Ce sont les apologies embarrassées de fonctionnaires subalternes, les protestations des vœux secrets que l'on n'a pas cessé de faire pour la cause qui vient de triompher. Enfin paraît une ordonnance royale qui doit effacer les rigueurs du régime précédent. Tout cela n'est-il pas conforme aux circonstances ordinaires des révolutions de ce genre?

Quels motifs ont donc empêché M. Letronne de s'arrêter à une hypothèse si naturelle, et qui s'était présentée à lui la première? Nous allons reproduire les objections telles qu'il se les était posées; nous pourrons, je crois, les écarter, et cela en partie à l'aide des papyrus de notre collection.

« L'an VI, a dit M. Letronne (dans une note concise, sur une feuille volante), ne peut être du règne de Philométor, parce qu'en 176 il n'avait « que onze ans, et ne pouvait être ni marié ni avoir d'enfants.

« On ne peut prendre cet an VI pour celui du règne simultané des deux « frères, parce que le roi était Philométor, et Évergète l'associé; c'étaient les « années du premier que l'on devait énoncer, c'est-à-dire l'an XVII.

« La seconde lettre est datée de l'an VII, et il n'y a pas eu d'an VII. D'ailleurs, Philométor ne s'est marié qu'en 165; il ne pouvait avoir d'enfants « cette même année. »

Nous sommes d'accord sur le premier point; l'an VI ne peut s'entendre de Philométor.

La seconde objection tient à une idée que M. Letronne s'était faite en 1823, lors de ses premières recherches sur l'histoire de l'Égypte. Après avoir très-heureusement rétabli les passages altérés de Porphyre et d'Eusèbe, relatifs au règne des deux frères, il ajoutait : « Il résulte de ces deux textes « que Philométor régna d'abord seul pendant onze ans, puis avec son frère « pendant six ans, c'est-à-dire jusqu'à la XVIIe année inclusivement; que, pen- « dant cet intervalle de six ans, les deux princes furent nommés dans les « actes publics, la XIIe année de l'un étant assimilée à la Ire de l'autre, et « ainsi de suite jusqu'à la XVIIe de Philométor, qui fut la VIe de son frère, et, « si l'on trouve quelque jour un acte public se rapportant aux années 170 à « 165, il portera le nom des deux rois, à peu près de cette manière (sup-

PAPYRUS GRECS.

« posé qu'il soit de l'an XIV) : Βασιλευόντων Πτολεμαίων τῶν ἀδελφῶν θεῶν φιλο-« μητόρων καὶ εὐεργετῶν ἔτους ΙΔ τοῦ καὶ Γ[1]. »

Aucun monument n'est venu confirmer cette conjecture, qui doit être écartée. Pendant les six années durant lesquelles Évergète fut substitué à Philométor, on datait les actes publics uniquement par les années d'Évergète, au moins dans les parties de l'Égypte qui lui obéissaient. C'est ce qui résulte d'un papyrus du musée britannique (n° 3). Les deux prêtresses jumelles, qui ont écrit un si grand nombre de pétitions entre les années 164 et 160 avant J. C., s'adressent dans celle-ci à Sérapion, sous-administrateur des finances, et lui exposent qu'elles ont reçu les fournitures d'huile auxquelles elles ont droit pour l'an VI, mais que depuis le 1er Thoth de l'an VII elles n'ont rien reçu. Dans une autre pétition, datée de l'an XIX de Philométor, elles renouvellent cette réclamation; seulement, au lieu de dire l'an VII, elles disent l'an XVIII. C'est bien de la même année qu'il est question. Mais dans la première pétition, écrite sous le gouvernement d'Évergète, on désignait l'année d'après lui seul, et sans tenir compte de son frère; plus tard, au contraire, Philométor étant remonté sur le trône, on lui a compté les années antérieures comme s'il n'avait pas cessé de régner. Cet exemple prouve, en même temps, qu'Évergète n'a pas régné six ans seulement, mais qu'il s'était maintenu pendant une partie de la VIIe année, comme nous l'avons avancé plus haut. Préoccupé de l'idée que l'on n'avait jamais compté par les années d'Évergète seul, M. Letronne n'a su à quoi rapporter la mention de l'an VII, qui se rencontre sur plusieurs papyrus de cette époque. M. Bernardino Peyron[2] n'a pas hésité à les attribuer à l'an 164, et, je crois, avec raison.

L'autre objection, relative à la mention des enfants, est plus embarrassante. Je n'essaierai pas d'y échapper, en disant, comme Chishull dans ses Antiquités asiatiques (p. 88), que c'est une formule habituelle : *καὶ τὰ τέκνα*, *pro consueta nempe in aula Ptolemæorum formula.* Si, dans cette lettre de l'an VI, une personne de la cour, après avoir dit que le roi Ptolémée et le roi Ptolémée son frère et la reine Cléopâtre se portent bien, ajoute : *et les enfants*, c'est qu'il y avait bien réellement, à ce moment, des enfants de l'un ou de l'autre, ou de tous deux, car la phrase peut laisser des doutes à cet égard. Les deux prêtresses jumelles, que nous venons de nommer plus haut, dans une pétition au roi et à la reine Philométor, dont l'original fait partie de la collection des papyrus du Louvre, disent à ces princes qu'elles offrent des

[1] *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, p. 37. — [2] *Papiri greci, etc.* p. 50.

libations à Sérapis pour eux et pour leurs enfants[1]. Malheureusement cette pétition n'est pas datée. Plusieurs circonstances me paraissent indiquer qu'elle a été écrite en l'an XIX, ou 163 avant J. C.; elle ne suffit donc pas pour justifier mon opinion, puisqu'il faudrait constater que Philométor avait des enfants deux ans plus tôt, ou, tout au moins, établir que le fait n'a rien d'impossible.

M. Letronne a placé le mariage de Philométor en 165, sur un tableau chronologique inséré dans le tome Ier de ses *Inscriptions d'Égypte*, p. 79, et que M. Franz a reproduit dans le tome III du *Corpus inscriptionum græcarum.* Toutefois, il faut faire attention que cette date ne résulte pas directement d'un témoignage antique, mais de rapprochements établis par M. Champollion-Figeac dans ses *Annales des Lagides.* M. Letronne écrivait en 1823 : « L'époque du mariage de ce prince (Philométor) n'est pas déterminée d'une « manière positive; mais M. Champollion la place à l'an XVIII de Philométor, « d'après des raisons très-plausibles dont j'adopte le résultat. » Ces raisons, développées par M. Champollion[2], sont que Philométor n'a pu se marier qu'après son retour de captivité, parce qu'il eût été trop jeune pour le faire avant l'an XII de son règne. Mais l'âge même de ce prince et l'époque de sa majorité ne sont établis également que par conjecture. On suppose que les rois étaient déclarés majeurs à quatorze ans; cependant, comme l'a remarqué M. Letronne[3], « Ce n'est qu'une présomption vraisemblable, mais sans autorité réelle. » Aucun texte ne prouve que l'époque de la majorité de ces princes n'était pas un peu plus tardive.

La naissance de Philométor est placée par M. Champollion en 187 avant J. C., parce que, selon l'historien Josèphe[4], les villes de Syrie envoyèrent vers cette époque des présents à Ptolémée Épiphane, à l'occasion de la naissance d'un enfant; mais rien n'indique si cet enfant était l'aîné plu tôt que le second. Au lieu de supposer, avec l'auteur des *Annales des Lagides*, qu'Épiphane fut quatre ans après son mariage sans avoir d'enfant, ne pourrait-on pas, avec autant de probabilité, faire naître Philométor trois ans plus tôt. Il aurait, de la sorte, eu vingt et un ans au moment où il fut fait prisonnier, et rien n'empêcherait d'admettre qu'il était déjà marié avec sa sœur et qu'il en avait des enfants. Dans cette hypothèse, on n'est pas obligé de

[1] Papyr. 22, l. 4. Τῶν Σοράπει χοὰς σπενδουσῶν ὑπέρ τε ὑμῶν καὶ τῶν ὑμετέρων τέκνων.

[2] *Annales des Lagides*, t. II, p. 19.

[3] *Recherches sur l'Égypte*, p. 53.

[4] *Antiquités*, l. XII, p. 4.

resserrer, comme on l'a fait jusqu'ici, entre les années 164 et 160, la naissance des trois enfants de Philométor, et de marier sa fille à onze ou douze ans.

On pourrait encore présenter une autre explication du passage du papyrus qui soulève toutes ces difficultés. Nous avons déjà dit que les mots *καὶ τὰ τέκνα*, placés après les noms des deux rois et de leur sœur, laissent indécis s'il s'agit d'enfants de Philométor ou d'Évergète. Durant les six années que ce dernier occupa le trône, probablement âgé de dix-huit à vingt-quatre ans, il est assez probable qu'il s'était marié. Dans le papyrus du Louvre, n° 24, qui contient un fragment de pétition écrit dans les premiers mois de l'an VII de Ptolémée Évergète, ainsi que je crois pouvoir l'établir, on lit cette phrase, restituée par M. Letronne lui-même : *Διὸ δέομαι οὖν ὑμῶν τῶν μεγ[ίστων θεῶν εὐεργε]τῶν*... L'emploi du titre *dieux Évergètes* au pluriel indique assez que le jeune Ptolémée n'occupait pas seul le trône, c'est-à-dire qu'il était marié. On pourrait, sans faire injure à cette cour d'Alexandrie, devenue presque entièrement étrangère à tout principe de morale, supposer que Cléopâtre passa, avec le sceptre, de l'un à l'autre de ses frères[1], comme elle s'empressa, après la mort de Philométor, d'offrir sa main à ce même Évergète, qui la délaissa bientôt après pour sa fille, sans que Cléopâtre ait pour cela cessé de partager le trône.

Réduits, par la perte des historiens de cette époque, à un petit nombre de fragments de Polybe et de Diodore, nous n'y trouvons aucun renseignement sur un premier mariage d'Évergète. Nous lisons seulement dans Justin que, lorsque les Alexandrins se révoltèrent contre Évergète, dans les premières années de son second règne, ce monstre envoya à Cléopâtre, dans une corbeille, pour son jour de naissance, l'enfant qu'il avait eu d'elle coupé par morceaux, et qu'il appela son fils aîné de Cyrène et le fit périr, dans la crainte que les Alexandrins ne le missent à sa place sur le trône. « Arcessitum maximum deinde a Cyrenis filium, ne eum Alexandrini contra « se regem crearent, interficit[2]. » Ce fils aîné, dans lequel il redoutait un compétiteur, ne pouvait-il pas être né durant son premier règne?

Quoi qu'il en soit de ces diverses conjectures, il nous suffit d'avoir montré qu'aucun passage précis de l'antiquité ne s'oppose à l'attribution que nous avons proposée, et que nous pouvons fortifier encore par quelques

[1] On voit par Tite-Live (l. XLV, c. II) que Cléopâtre était restée à Alexandrie avec Évergète, tandis que Philométor, ramené par Antiochus, occupait Memphis.

[2] L. XXXVII, c. VIII.

rapprochements. Ainsi, la lettre *de grâces*, que nous supposons de l'an XVIII de Philométor, est adressée à un personnage nommé Denys, qui, pour recevoir une communication de cette nature, devait être un fonctionnaire élevé et probablement un stratége. Or, les papyrus de Paris et ceux de Londres nous apprennent que *Denys, un des amis du roi*, *Διονύσιος τῶν φίλων*, était stratége de Memphis, précisément dans cette année XVIII et dans les années XIX, XX, XXI et XXII. Le nom de Dorion, cité dans la première lettre, se retrouve également parmi ceux des employés des finances dont il est question sur des papyrus de cette époque. Enfin, une lettre signée Denys[1], et que je crois pouvoir attribuer au stratége de Memphis, montre que ce fonctionnaire était en relation fréquente et amicale avec Ptolémée, le reclus du sérapéum, duquel provient la moitié de nos papyrus grecs. M. Letronne avait déjà constaté que le Traité de dialectique qu'il a publié d'après un papyrus du Louvre, avait servi à cet homme pour écrire au verso ses rêves et ses comptes de dépenses. Sans arriver à une démonstration aussi évidente, je crois avoir rendu très-probable que c'est le même reclus du sérapéum, ou des personnes de son intimité, qui ont copié sur le verso du Traité d'astronomie les diverses pièces que nous venons de signaler, et qui contiennent des extraits des *papiers publics* de leur temps.

En résumé, je propose de rapporter la première circulaire sur les semailles, aux derniers mois de l'an VI d'Évergète, 165 avant J. C.; la seconde, au premier mois de l'année suivante. Les deux lettres qui viennent ensuite, au courant de la même année, ainsi que le rescrit royal de l'an XVIII, qui, selon moi, est de Philométor, 164 avant J. C.

C'est cette année 164 que l'on devra prendre pour base des calculs de comparaison entre les deux calendriers officiels de l'Égypte, d'après la double date que porte ce rescrit, et que l'on doit comparer à celle de l'inscription de Rosette[2]. Enfin, la composition du Traité anonyme d'astronomie est nécessairement antérieure aux premières observations astronomiques d'Hipparque. M. Letronne, d'après le contenu de ce traité, l'avait déjà conjecturé, et son opinion, à cet égard, se trouve corroborée par les résultats auxquels j'ai été conduit en suivant une route différente de la sienne.

[1] Pap. du Louvre, n° 64.

[2] Dans les actes émanés des Ptolémées et qui portent une double date, c'est la date macédonienne qui est énoncée la première. Il y aurait lieu d'examiner de nouveau si les années de règne des Ptolémées ont été comptées du 1er Thoth, comme on l'admet généralement, ou du 1er Dius.

SUR LE TITRE DU TRAITÉ D'ASTRONOMIE CONTENU DANS LE PAPYRUS N° I.

Le verso du papyrus n° 1er contient douze lignes de la même main qui a écrit le Traité d'astronomie du recto. Ces douze lignes sont des vers iambiques acrostiches, dont les premières lettres donnent les mots *Εὐδόξου τέχνη*, qui doivent être le titre de ce traité.

On pourrait être surpris de trouver, en tête d'un ouvrage scientifique du IIe siècle avant J. C., un acrostiche, jeu d'esprit qui semble appartenir surtout aux puérilités du moyen âge. Cependant, si nous avons peu d'exemples d'acrostiches aussi anciens, nous savons, par le témoignage de Cicéron[1] et d'autres auteurs, que quelques parties des vers sibyllins et de ceux d'Ennius, formaient aussi des acrostiches, et on peut se rendre raison du motif qui a fait employer ce procédé dans les oracles et dans les titres des livres. Suivant une tradition, Phidias avait sculpté son image sur le bouclier de sa statue de Minerve, dans une place d'où on ne pouvait l'enlever sans détruire tout l'assemblage. Un poëte, en insérant son nom dans les premières lettres de ses vers, s'assurait de même qu'il ne pourrait en être effacé. Les interpolations et les plagiats étaient faciles avant la découverte de l'imprimerie, et les exemples de ces fraudes littéraires se multiplièrent à Alexandrie par les encouragements que les rois accordaient à la littérature. Les Alexandrins avaient donc, plus que d'autres, intérêt à recourir à un procédé qui pouvait déjouer l'usurpation de leurs écrits. Dans les oracles, c'était un moyen d'empêcher les additions ou les suppressions postérieures, ainsi que Denys d'Halicarnasse en a fait la remarque[2]. Les Grecs d'Égypte avaient pu emprunter aux Juifs l'idée des acrostiches. La Bible en fournit des exemples dans plusieurs psaumes, dont chaque verset commence par une des lettres de l'alphabet hébreu, rangées selon leur ordre alphabétique. L'acrostiche de notre papyrus est curieux, comme un des premiers exemples de l'emploi de ce procédé chez les Grecs. M. Letronne, dans ses *Inscriptions d'Égypte*[3], a reconnu un acrostiche syllabique qui contient aussi le nom de l'auteur. Cette pièce est de l'an 7 avant notre ère. On s'est aperçu, depuis peu d'années seulement, que l'auteur d'un poëme géographique,

[1] *De divinatione*, II, 54.

[2] Denys d'Halicarnasse, *Ant. Rom.* l. IV, chap. LXII : Ἐν οἷς [χρησμοῖς] εὑρίσκονταί τινες ἐμπεποιημένοι τοῖς Σιβυλλείοις· ἐλέγχονται δὲ ταῖς καλουμέναις ἀκροστιχίσι. Voy. Fabricius, *Bibl. gr.* I, 239, ed. Harles.

[3] T. II, p. 154, inscr. CXIV.

attribué par les premiers éditeurs à Dicéarque, avait inséré son nom, *Dionysios, fils de Calliphon*, dans les initiales des vingt-trois premiers vers qui forment sa préface.

Les cinq premiers vers de notre papyrus, tels que M. Letronne les a lus et restitués, ne présentent pas de difficultés; on peut les traduire ainsi :

« Je vais ici vous enseigner à tous, en peu de mots, la savante composition de la sphère, en vous donnant sur cette science des notions précises; car il n'est personne, s'il n'est dépourvu de sens, à qui elle paraisse étrange quand il aura bien compris ces vers. »

Le sixième vers, que M. Letronne avait lu ainsi,

Ὁ μὲν σΐιχος μεῖς ἐσΐὶ γράμμα δὴ μέγα

ne présente pas de sens satisfaisant. J'y reviendrai tout à l'heure, et je crois pouvoir l'éclaircir par une légère correction.

Le septième et le huitième vers ont fait faire beaucoup de chiffres à M. Letronne. « Le nombre des lettres (y est-il dit) est égal à celui des jours que contient la grande année. »

Par la grande année, les chronologues, notamment Censorin, ont désigné une période qui embrasse à la fois le cours de la lune et celui du soleil. Les Grecs avaient d'abord cru la trouver dans une période de deux ans, qu'ils nommaient triétéride, composée de vingt-cinq mois lunaires; puis, dans la pentéétéride, composée de quatre ans, et consacrée par les jeux olympiques et capitolins. Eudoxe doubla ensuite cette période; d'autres la portèrent à douze ans. Il s'agit donc de trouver quelle est, dans le passage qui nous occupe, la grande année dont le nombre de jours est égal à celui des lettres. Mais, d'abord, de quelles lettres s'agit-il? M. Letronne avait pensé que ce pouvaient être celles de l'acrostiche, qui forment les mots Εὐδόξου τέχνη, prises selon leur valeur numérique. Les Grecs ont, en effet, souvent fait attention aux nombres qui résultaient de certains mots, en prenant chaque lettre pour un chiffre. Ainsi, ils avaient remarqué que le mot Νεῖλος indiquait 365, nombre des jours de l'année. Les mots Εὐδόξου τέχνη, pris numériquement, donnent pour somme le nombre 1972. Plusieurs colonnes de chiffres, de la main de M. Letronne, sur les marges de sa copie, témoignent des diverses tentatives par lesquelles il a essayé de trouver, dans ce nombre, un rapport quelconque avec le cours du soleil. Il avait aussi essayé d'additionner toutes les lettres du premier vers, qui lui avaient donné

pour somme 3335; mais, n'étant pas arrivé non plus de cette manière à un résultat satisfaisant, il paraît qu'il avait abandonné ce problème.

J'ai eu l'idée de compter les lettres contenues dans chaque vers, prises comme unités et non comme chiffres, et j'ai trouvé que chacun des douze vers contient justement 30 lettres, excepté le dernier qui en renferme 35; total, 365, nombre égal à celui des jours de l'année alexandrine.

Cette observation m'a donné le sens du sixième vers, où, au lieu de *γράμμα δὴ μέγα*, il me paraît évident qu'il faut lire *γράμμα δ' ἡμέρα*. « *Chaque vers est un mois, chaque lettre est un jour, — et le nombre des lettres est égal à celui des jours que contient la grande année.* » On voit que, par *μέγας χρόνος*, l'auteur a entendu simplement l'année de 365 jours, par opposition à l'année lunaire de 354 jours, usitée en Grèce.

Le sens général de cette petite pièce de vers me semble maintenant bien établi. Si elle ne paraît pas très-bien tournée, il n'y a rien d'étonnant, puisque, indépendamment de l'acrostiche, le poëte s'était imposé la loi de faire entrer dans chaque vers un nombre fixe de lettres. Les restitutions de M. Letronne reçoivent de cette observation une confirmation plus forte que s'il avait saisi lui-même tout d'abord le sens du sixième vers; car, alors, il eût été tout simple qu'il se conformât à cette indication, en faisant entrer trente lettres dans chaque vers, tandis que c'est guidé seulement par les traces fugitives de l'écriture, qu'il a restitué ces douze vers, à une seule lettre près. Ce résultat est de nature à inspirer confiance dans l'exactitude de transcription des pages suivantes.

Nous donnerons ci-après ces douze vers disposés, en quelque sorte, géométriquement, puis en lettres cursives.

M. Letronne a cru trouver le nom de l'auteur de ce traité dans le nom de Leptine, qui se lit au bas de la dernière colonne; mais cette attribution est douteuse. En effet, comme on peut le voir sur le fac-simile, entre les mots *Οὐράνιος διδασκαλεα* (*sic*) et *Λεπτίνου γε.* est écrit *Σαράπιος χρησμοί.* Il est vrai que ces derniers mots sont d'une écriture un peu différente, tandis que *Οὐράνιος διδασκαλία* et *Λεπτίνου γε.* paraissent de la même main. Au reste, en admettant que l'auteur de notre traité se soit nommé Leptine, on ne serait pas beaucoup plus avancé pour fixer l'époque de sa composition, car on ne connaît pas d'astronome de ce nom, à moins qu'on ne veuille y voir le médecin ou mathématicien du roi Séleucus, cité par Valère-Maxime[1].

[1] V, 7, extern. 1.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
I	Ε	Ν	Τ	Ω	Ι	Δ	Ε	Δ	Ε	Ι	Ξ	Ω	Π	Α	Σ	Ι	Ν	Ε	Γ	Μ	Α	Θ	Ε	Ι	Ν	Σ	Ο	Φ	Η	Ν
II	Υ	Μ	Ι	Ν	Π	Ο	Λ	Ο	Υ	Σ	Υ	Ν	Τ	Α	Ξ	Ι	Ν	Ε	Ν	Β	Ρ	Α	Χ	Ε	Ι	Λ	Ο	Γ	Ω	Ι
III	Δ	Ο	Υ	Σ	Τ	Η	Σ	Δ	Ε	Τ	Ε	Χ	Ν	Η	Σ	Ε	Ι	Δ	Ε	Ν	Α	Ι	Σ	Α	Φ	Η	Π	Ε	Ρ	Ι
IV	Ο	Υ	Θ	Ε	Ι	Σ	Γ	Α	Ρ	Ε	Σ	Τ	Ι	Ν	Ε	Ν	Δ	Ε	Η	Σ	Γ	Ν	Ω	Μ	Η	Σ	Ο	Τ	Ω	Ι
V	Ξ	Ε	Ν	Ο	Ν	Φ	Α	Ν	Ε	Ι	Τ	Α	Ι	Τ	Ω	Ι	Δ	Ε	Α	Ν	Ξ	Υ	Ν	Η	Ι	Κ	Α	Λ	Ω	Σ
VI	Ο	Μ	Ε	Ν	Σ	Τ	Ι	Χ	Ο	Σ	Μ	Ε	Ι	Σ	Ε	Σ	Τ	Ι	Γ	Ρ	Α	Μ	Μ	Α	Δ	Η	Μ	Ε	Ρ	Α
VII	Υ	Μ	Ι	Ν	Α	Ρ	Ι	Θ	Μ	Ο	Ν	Δ	Ι	Σ	Ο	Ν	Ε	Χ	Ε	Ι	Τ	Α	Γ	Ρ	Α	Μ	Μ	Α	Τ	Α
VIII	Τ	Α	Ι	Σ	Η	Μ	Ε	Ρ	Α	Ι	Σ	Ι	Ν	Α	Σ	Α	Γ	Ε	Ι	Μ	Ε	Γ	Α	Σ	Χ	Ρ	Ο	Ν	Ο	Σ
IX	Ε	Ν	Ι	Α	Υ	Σ	Ι	Ο	Ν	Β	Ρ	Ο	Τ	Ο	Ι	Σ	Ι	Π	Ε	Ρ	Ι	Ο	Δ	Ο	Ν	Τ	Ε	Χ	Ε	Ι
X	Χ	Ρ	Ο	Ν	Ο	Σ	Δ	Ι	Ο	Ι	Κ	Ω	Ν	Α	Σ	Τ	Ε	Ρ	Ω	Ν	Γ	Ν	Ω	Ρ	Ι	Σ	Μ	Α	Τ	Α
XI	Ν	Ι	Κ	Α	Ι	Δ	Ε	Τ	Ο	Υ	Τ	Ω	Ν	Ο	Υ	Θ	Ε	Ν	Ε	Τ	Ε	Ρ	Ο	Ν	Α	Λ	Λ	Α	Ε	Ι
XII	Η	Κ	Ε	Ι	Τ	Α	Π	Α	Ν	Τ	Α	Ε	Σ	Τ	Ο	Α	Υ	Τ	Ο	Ο	Τ	Α	Ν	Ε	Λ	Θ	Η	Ι	Ο	Χ
																										Ρ	Ο	Ν	Ο	Σ

Εν τῷδε δείξω πᾶσιν ἐκμαθεῖν σοφὴν
Υμῖν πόλου σύνταξιν ἐν βραχεῖ λόγῳ,
Δοὺς τῆσδε τέχνης εἰδέναι σαφῆ πέρι.
Οὐδεὶς γὰρ ἐστὶν ἐνδεὴς γνώμης ὅτῳ
Ξένον φανεῖται τῷδε ἂν ξυνῇ καλῶς.
Ο μὲν στίχος μεῖς ἐστὶ, γράμμα δ' ἡμέρα.
Υμῖν ἀριθμὸν δ' ἶσον ἔχει τὰ γράμματα
Ταῖς ἡμέραισιν ἃς ἄγει μέγας χρόνος,
Ενιαύσιον βροτοῖσι περίοδον τ' ἔχει
Χρόνος διοικῶν ἀστέρων γνωρίσματα.
Νικᾷ δὲ τούτων οὐθεὶς ἕτερον, ἀλλ' ἀεὶ
Ηκει τὰ πάντα ἐς τὸ αὐτὸ ὅτ' ἀνέλθῃ ὁ χρόνος.

COLONNE 1[1].

. . . .
. . . . ἀσἶ]έρος ἀετοῦ δύ [2]
. . . . εἰς τὴν] ἰσημερίαν μεθοπω-
. . . . ἀπὸ τοῦ] σἶεφάνου ἐπιτο. [3]
. . . . ἀπὸ Π]λειάδων δύ.
. . . . τρο]πὰς χι[4]
. . . . χειvον [5]
. . . . ζε]φύρου ·· χ.

. . . . ὡ]ς ἀπὸ τῆς χ̄. πο. [6]
. . . . ἐγ δεξιῶν
. . . . ὡς] ἀνέλθῃ εἰς τὸν
. . . . ΡΠ

[1] Colonne 1. Le haut de cette colonne est détruit. Les premiers mots conservés correspondent à la douzième ligne de la colonne suivante. Il manque aussi en largeur environ les deux tiers de chaque ligne. Il est probable que le papyrus était déjà déchiré à cette place lorsque les pièces du verso ont été écrites, car elles ne s'étendent pas jusqu'à l'extrémité du papyrus. Il n'est pas possible de savoir précisément l'étendue de la portion de ce traité qui est détruite. Si on suppose, ce qui paraît probable, que les vers iambiques écrits au verso et qui formaient, en quelque sorte, le titre, occupaient le milieu du papyrus, nous en aurions perdu près d'un quart, ou environ cinq ou six colonnes du texte. M. Letronne, dans sa notice manuscrite sur ce papyrus, évaluait seulement à une ou deux colonnes ce qui manque au commencement du Traité d'astronomie; mais cette évaluation est le résultat d'une distraction dont M. Letronne se serait certainement aperçu en revoyant son travail. Ayant probablement sous les yeux le facsimile réduit du papyrus, où le recto et le verso sont écrits à la suite l'un de l'autre, il n'a pas réfléchi que, dans l'original, l'écriture du verso se trouve en sens inverse de celle du recto et que, par conséquent, la marge au commencement du verso correspondait à la fin du Traité d'astronomie et ne pouvait fournir d'indice sur l'étendue de ce qui manque au début.

[2] Le pap. porte Δ̆, qui paraît l'abréviation de *δύσεως*.

[3] Je lis *ἐπιτολῆς*.

[4] Peut-être *χειμερινὰς*.

[5] M. Letronne lit *χειμον*.

[6] Il y a ici deux abréviations. Faut-il lire *χειμερινῆς πορείας*?

. . . . ἐν τῷ βο]ρρᾷ ἡμέρας
. . . . ἐπὶ τὰς] θερινὰς τροπὰς
. . . . ἐν τῷ] βορρᾷ ποιεῖται
. . . . ν τὸν κατὰ
. . . . ὡς ἀν]έλθῃ εἰς τὸν
. . . . ΡΠ. Καὶ ποήσας
. . . . ἡμέρ]ας τρεῖς ἐν ᾧ ἂν
. . . . ἐπὶ τὰς θερινὰς

COLONNE 2.

[τροπὰς . . . . λ]αμβάνειν η-
. . . . νύκτα ἀπὸ τρο-
[πῶν . . . . ὡς] ἀνέλθῃ ὁ ἥλιος
[εἰς τὸν ἀπηλιώ]την, καὶ γίνεται
[ἐν τῷ ἀπηλ]ιώτῃ ἡ μὲν ἡμέρα
[τῇ νυκτὶ ἴσῃ]. Ἰσημερία δὲ ἐαρινή.
. . . . ἀπὸ] τοῦ ἀπηλιώτου ὡς
[εἰς τὸν βορρᾶν] ἐν ἡμέραις Ϛ̄
[προσδίδωσιν] πάλιν τῇ ἡμέρᾳ πα-
[ρὰ τῆς νυκ]τὸς ὥρας ΜΕ̄[1]
[καὶ γίνεται ἐν τ]ῷ βορρᾷ ἡ μὲν
ἡμέρα ὡρῶν Ῑ..[2] ἡ δὲ νὺξ
ὡρῶν Ῑ· [καὶ τρο]παὶ θεριναί.

[Ἀπο]δείξας[3] δ[ὲ ὁ] ἥλιος τὰς θερινὰς
τροπὰς ποιεῖται τὴν πορείαν ὡς εἰς
τὸν λίβ[α ἐν ἡ]μέρ[αις] Ϛ̄, προσ-
διδοὺς πά[λιν τ]ῇ νυκτὶ [ἴ]σῃ.

[1] Le 45ᵉ d'une heure.
[2] Lisez : ΙΔ̄.
[3] Sur le papyrus, les divers paragraphes sont séparés par un signe formé d'une barre légèrement recourbée, ∽.

Ἰσημερία [μεθοπ]ωρινή. Τὴν ἐ[πὶ] νότον ϖορεαν (sic) ϖοιούμενος ἐκ τοῦ [λι]ϐὸς ἐν ἡμέραις ζ̄ ϖροσδίδωσιν ϖάλιν τῇ νυκτὶ ϖαρὰ τῆς ἡμέρας ὥρας Μ̄Ε̄ καὶ γίνεται ἐν τῷ νότῳ ἡ μὲν νὺξ ὡρῶν Ῑ∆̄ καὶ ἡμέρα ὡρῶν Ῑ· καὶ τροπαὶ χειμεριναί.

Ἀποδείξας δὲ ὁ ἥλιος τὰς θερινὰς καὶ χειμερινὰς τροπὰς, καὶ τὰς ἐαρινὰς καὶ μεθοπωρινὰς ἰσημερίας, ἀρ[χὴ]ν ϖοιεῖται τοῦ καθ' ἡμέραν δρόμου, ϖοτὲ μὲν τῇ νυκτὶ ϖοτ[ὲ δὲ τῇ] ἡμέρᾳ ϖροσδιδοὺς ἀεὶ τ[ὸ ϖροσ]ῆκον τῆς ἡμέρας ΑΒ́.

COLONNE 3.

Τροπαὶ δὲ γίνονται τὸν τρόπον τοῦτον· διὰ τὸ ϖοτὲ μὲν τὴν νύκτα, ϖοτὲ δὲ τὴν ἡμέραν γίνεσθαι ὡρῶν Ῑ∆̄, τὴν δὲ ὡρῶν Ῑ·

ὥστ' εἶναι[1] τὸ διαλλάσσον μεῖζον[2] ἢ ἔλασσον ἑκατέρου μέρη ∆̄, τοῦτ'[3] ἔστιν αὐτὴν κίνησιν λαμϐάνει δι' ἑξαμήνου, ϖοτὲ μὲν ϖροσχωροῦντος τοῦ ἡλίου, ϖοτὲ δ' ἀναχωροῦντος ἐν τῇ δωδεκαμήνῳ. Διὸ οὐ συμϐωνοῦσιν[4] τοῖς ἀστρολόγοις αἱ ἡμέραι

[1] Le pap. porte ιναι.

[2] Le pap. porte μειζων.

[3] Le pap. ταυτ.

[4] Le pap. porte συμϐωνουσειν.

οὐδὲ οἱ ἑλληνικοὶ μῆνες. Ἐστὶν δὲ ὁ μὲν τοῦ ἡλίου ἐνιαυτὸς ἡμερῶν ΤΞΕ, *ὁ δὲ τῆς σελήνης ἐνιαυτὸς ἡμερῶν* ΤΝΔ· *τὰς γὰρ νουμηνίας οὐ φαίν[εσθαι καὶ ἐπ' ἄλλας] τοῦ ἐνιαυτοῦ ἡ[μέ]ρας* Ε[1]· *ὥστε ἐλλείπειν*[2] *τὴν σελήνην τοῦ ἡλίου ἡμέρας* ΙΑ. *Οἱ δὲ ἀστρολόγοι καὶ οἱ ἱερογραμματεῖς χρῶνται ταῖς κατὰ σελήνην ἡμέραις, καὶ ἄγουσι πανδημικὰς ἑορτάς, τινὰς μὲν ὡς ἐνομίσθη, τὰ δὲ καταχυτήρια*[3] *καὶ κυνὸς ἀνατολὴν καὶ σεληναῖα κατὰ θεῖον*[4] *ἀναλεγόμενοι τὰς ἡμέρας ἐκ τῶν Αἰγυπτίων. Αὗται γὰρ οὔτε ὑπεξαιροῦνται οὔτε παρεμβάλλον[ται]. Δεῖ μὲν οὖν τὰς τοῦ ἡλίου καὶ τὰς τῆς σελήνης ἡμέρας ἀναλεγομένους, κατὰ τετραετηρίδα ἀντιβάλλειν*[5] *ταῖς κατὰ μῆνα, προστιθέντα*[6] *κατ' ἔτος*[7] *ἡμέρας* Δ[8]. *Ἐκ γὰρ τούτων αἱ γενέσεις καὶ αἱ συγγενέσεις*

[1] Depuis la transcription du texte par M. Letronne, les lacunes de ce passage se sont agrandies. Les lettres . . *ρας* Ε ne paraissent plus sur le fac-simile.

[2] Le pap. *ελλειπεν*.

[3] Le nom grec des fêtes de l'inondation en Égypte, *τὰ καταχυτήρια*, se rencontre, pour la première fois, dans ce passage remarquable. C'est un mot à ajouter aux lexiques. Sur cette fête nommée aussi *τὰ Νειλῷα*, voyez Mure, *Dissertation on the calendar and zodiac of ancient Egypt*, Edinburg, 1832, p. 10.

[4] Sur le sens de l'expression *κατὰ θεῖον*, voy. la nouvelle édition du *Thesaurus ling. gr.* p. 276, D. — Horapollon, liv. I, ch. v, nomme l'année sothiaque de 365 jours 1/4, *τὸ ἔτος τοῦ θεοῦ*.

[5] Pap. *αντιβαλειν*.

[6] Le pap. porte *προστειθ*.

[7] Il paraît y avoir sur le pap. *καθετος*.

[8] Ce signe exprime *τέταρτον*. Sur l'in-

COLONNE 4.

διακρίνονται ϖλὴν τῶν [ϖλα-]νωμένων.

Σελήνης ϖορεία [1].

Ἀρχιπορεία [2] τοῦ κατὰ σελήνην δρόμου [κατὰ] νουμηνίαν μὲν καὶ [ἐπὶ ϖρώ]της φαίνει ἐπὶ ϖρώτου [3] ζῳδίου· τῇ δὲ ἐχομένῃ . . . . . [4] τὰ ϖροσόντα μόρια καὶ ἔτι ϖέμπΊον [5] ἥμισυ, ὥσΊε τὸ τρίτ[ον τῆς] ϑ' ἕκτης ϖροσλαμϐάνειν [∠Δ]. Τὸ δὲ τέταρτον ζῴδιον ἐνά[την ἀπ'] ἠοῦς καὶ τὰ ϖρόσλοιπα μόρια . . . . ἐπιφ . . . . . καὶ ϖέμπΊον, καὶ ϖροσλαμϐάνει τῆς ἐνδεκάτης Δ. Τὸ δὲ ἕκτον ἐπιφαίν-

tercalation tous les quatre ans, suivant Eudoxe, du quart du jour complément de l'année solaire, voyez Pline, *Hist. nat.* II, 48; Ideler, *Ueber Eudoxus*, p. 38, et Letronne, *Sur les écrits et les travaux d'Eudoxe, Journal des savants*, 1840, p. 741.

[1] L'auteur revient sur ce sujet à la colonne 16, qu'il faut comparer avec celle-ci.

[2] Le pap. porte αρχηπορεια.

[3] Pap. ϖροτου.

[4] Ligne inachevée ou effacée.

[5] L'écriture de cette page a beaucoup souffert et plusieurs des lectures sont douteuses. Au lieu de ϖέμπΊον, que porte la copie de M. Letronne, je lis τέταρτον, ce qui s'accorde avec le tableau suivant dressé par M. Letronne du parcours de la lune dans le cercle zodiacal :

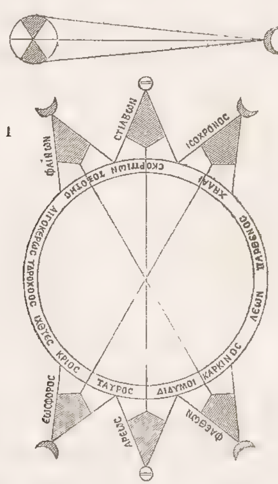
SIGNES DU ZODIAQUE.	JOURS DU MOIS LUNAIRE
1	2 1/4
2	4 1/2
3	6 3/4
4	9
5	11 1/4
6	13 1/2
7	15 3/4
8	18
9	20 1/4
10	22 1/2
11	24 3/4
12	27
13	29 1/4

Le mois est divisé en treize parties au lieu de douze, à cause du déplacement du soleil dans le zodiaque, qui équivaut environ à un signe par mois, comme le remarque Geminus, *Isag.* ch. VI :

Ἐν δὲ τῷ μηνιαίῳ χρόνῳ ἡ σελήνη διαπορεύεται τόν τε τῶν ζῳδίων κύκλον καὶ ἔτι

PAPYRUS GRECS.

ει τῆς τετάρ[της] καὶ δεκάτης ἀπολιπὸν τὸ ἥμισυ. Τὸ δὲ ἕβδομον ἑκκαιδεκάτης λείπει [Δ] ἕν. Τὸ δὲ ὄγδοον ὀγδόης ἐπὶ δεκάτης. . ϑῳ κ. . Τὸ δὲ ἔνατον τῆς μιᾶς κ[αὶ εἰκά]δος τέταρτον [ἐπιλαμβάνει]. Ἐπὶ δὲ τὸ Ī, ἥμισυ ὑπεραίρεις τῆς κΓ̄. Τὸ δὲ ἑνδέκατον ἐπιλαμβάνει ∠ τῆς $\overline{\text{ΚΕ}}$. Τὸ δωδέκατον δὲ τῆς $\overline{\text{ΚΖ}}$ . . . . . τε τὸν ἱερὸν καὶ δι' αἰῶνος δρόμον τὰ λείποντα μόρια τῇ καταρχῇ προστίθει ἅπαντα ἀναδείξας μέχρι τῆς τριακάδος καὶ ἀρχιπορείας τοῦ κατὰ σελήνην δρόμου.



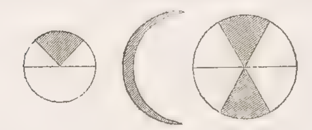
την περιφέρειαν ἣν ὁ ἥλιος ἐν τῷ μηνιαίῳ χρόνῳ εἰς τὰ ἑπόμενα τῶν ζῳδίων μεταβαίνει. Αὐτὴ δὲ ἐστὶν ὡς ἔγγιστα ζῳδίου· ὥστε ἐν τῷ μηνιαίῳ χρόνῳ ιγ' ζώδια ὡς ἔγγιστα κινεῖσθαι τὴν σελήνην.

[1] M. Letronne lisait ici Ἀφροδίτης; mais

COLONNE 5.

Ἀστέρων πορεία τῶν Ε̅ πλανητῶν. Ἑωσφόρος, ὁ τῆς Ἀφροδίτης λεγόμενος ἀστὴρ, τὴν ἕλικα διεξέρχετ' ἐν ἐνιαυτῷ, μησὶν τρισὶν, καὶ [ἡμέ]ραις Δ̅.[1] . . . . . καὶ ἕσπερος τὸν αὐτὸν[2] ἔχων δρόμον, τὴν αὐτὴν πορείαν ἰσοχρόνως, τῇ ὀνομασίᾳ διαλλάσσων.

Ἑωσφόρος.[3]



Στίλβων [ὁ Ἑρμοῦ] τὴν ἕλι[κα διε]ξέρ-

la planète de Vénus c'est ἑωσφόρος, qui est nommée plus bas. La planète de Vénus serait donc deux fois dans cette figure, tandis qu'il y manquerait Saturne ou Φαίνων; car la dénomination d'Ἰσόχρονος, qui pourrait convenir à l'ἑωσφόρος et à Στίλβων comme ayant, selon quelques astronomes, la même révolution que le soleil, ne peut convenir à Saturne dont la révolution est de trente ans. Je pense qu'il faut lire ΦΑΙΝΩΝ. Quant à l'ΙΣΟΧΡΟΝΟΣ, peut-être désigne-t-il Ἕσπερος, que l'on avait, dans les temps primitifs, distingué de l'ἑωσφόρος, comme nous le dirons plus bas.

[1] Les lettres . . . ραις étant seules distinctes, on peut lire ὥραις aussi bien que ἡμέραις, et M. Letronne a hésité entre ces deux restitutions.

[2] M. Letronne avait rempli la lacune de cette ligne par [Αὐτὸς δὲ τῷ ἡλίῳ] τὸν αὐτὸν; mais il n'avait écrit cette restitution qu'au crayon, probablement parce qu'il n'en était pas satisfait. Je crois que la lecture . . . . . καὶ ἕσπερος est non-seulement plus satisfaisante pour le sens, mais que ces mots sont reconnaissables sur le papyrus.

[3] Ce mot se rapporte à la figure tracée au dessous.

χετ' ἐν μη[σὶν τ]ρισὶν καὶ [εἴκοσι] ἓξ [1] ἡμέραις.

[Στίλϐων.] [2]

Πυροειδὲς [3] τὸν [ζῳδίων] κύκλον διεξέρχετ' ἐν [ἔτεσι] β̄. Φαέθων δ', ὁ τοῦ Διὸς ἀσ7ήρ, τὸν ζῳδίων κ[ύκλον] διεξέρχετ' ἐν ἔτεσιν ιβ̄. Πυροειδές.

Φαέθων.



Φαίνων δ', ὁ τοῦ Ἡλίου [4], τὸν ζῳδι-

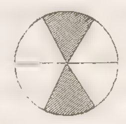
[1] M. Letronne a essayé de remplir la lacune par *δέκα* et par *εἴκοσι*. Il s'est arrêté à ce dernier nombre dans sa dissertation sur Eudoxe (p. 31 du tirage à part) : « Nous ajouterons, dit-il, que la révolution synodique de Mercure est donnée, dans ce même papyrus, avec une exactitude complète, étant évaluée à 116 jours dans ce passage dont la restitution ne laisse aucun doute, » et, en note, il établit que le mot *εἴκοσι* est le seul qui convienne à la lacune de cinq ou six lettres qu'il faut remplir.

[2] M. Letronne a restitué ce mot par analogie avec les autres paragraphes. Il semble qu'il aurait aussi dû y avoir la figure de cette planète; cependant la déchirure qui existe à cette place admettrait difficilement une figure aussi grande que les autres. Il est donc plus probable que la figure de Mercure et celle de Mars font partie des trois qui sont tracées plus haut.

[3] « Ce passage, dit M. Letronne sur Eudoxe, p. 6, montre que le nom de *πυροειδής* pour *πυρόεις*, expression ordinairement employée, n'est point une erreur dans le texte du faux Ératosthène (*Cataster.* c. XLIII) comme l'a cru M. Ideler. »

[4] Quoique quelques lettres soient effacées, la leçon *ἡλίου* n'est pas douteuse. Cette planète porte plus communément le nom de Saturne, mais M. H. Martin, dans sa dissertation sur Théon de Smyrne, lequel indique ce double nom, a réuni les exemples analogues tirés de Diodore de Sicile (l. II, 30), de Simplicius (*De cælo*, II, p. 499), d'Hygin (*Astron.* II, 42); et, enfin, de notre papyrus, d'après la notice que M. Letronne en avait donnée dans le *Journ. des Sav.* (oct. 1839). *Theonis Smyrn. Platon. liber de Astronomia.* p. 88. — Cette désignation d'*ἀσ7ὴρ Ἡλίου* pour la planète de Saturne est peut-être, ainsi que l'ont pensé Wesseling, Münter et Gesenius, le résultat d'une confusion de sons, les Phé-

ων κ[ύκλον] διεξέρχετ' ἐν ἔτεσιν [A].
Φαίνων.



COLONNE 6.

Οὐράνιος κύκλος σφαιροειδής.
Νοείσθω ὁρίζων[1] κύκλος ὁ δοκῶν
συνάπ7εσθαι κοινὸς τόπος τῆς
γῆς[2] καὶ τὸν κόσμον δίχα διαιρῶν.
Τὰ μὲν ὑπὲρ [γῆς], ταῦθ'[3] ὑπὸ γῆς.
Ἀεὶ δὲ φανερὸς ὁ μηδέποτε δύνων,
ᾧ εἰσὶν αἱ ἄρκτοι· ἀεὶ δὲ ἀφανὴς
ὁ μηδέποτε ἐπιτέλλων.
Θερινὸς δὲ τροπικὸς καθ' ὃν ὁ ἥλι-

niciens nommant Saturne Ἦλ (voy. M. Letronne, *Sur l'origine du zodiaque grec*, 1840, p. 31). Un passage de Damascius, conservé par Photius, cod. 242, constate ce surnom de Saturne : Ὅτι Φοίνικες καὶ Σύροι τὸν Κρόνον Ἦλ καὶ Βὴλ καὶ Βωλαθὴν ἐπονομάζουσι. Sanchoniathon (Ch. Muller, *Fragm. hist. gr.* III, p. 570) : Κρόνος ὃν οἱ Φοίνικες Ἦλ προσαγορεύουσι.

[1] Sur l'emploi du mot ὁρίζων, voyez M. Letronne sur Eudoxe, p. 14.

[2] Il semble qu'il manque, pour compléter le sens de cette phrase : καὶ τοῦ οὐρανοῦ. *On doit entendre par cercle borneur* (horizon) *celui qui semble toucher, comme point commun, à la terre [et au ciel] et qui divise le monde en deux*. M. Letronne (*Sur Eudoxe*, p. 14) cite une partie de ce passage de la manière suivante : νοείσθω ὁρίζων κύκλος . . . . ὁ τὸν κόσμον δίχα διαιρῶν, τὰ μὲν ὑπὲρ [γῆς], τὰ [δὲ] ὑπὸ γῆς. « Qu'on imagine *un cercle borneur*. . . . . . . .divisant le monde en deux parties, l'une au-dessus, l'autre au-dessous de la terre. » Pour moi, je crois qu'il faut un point final après διαιρῶν, car la ligne suivante est séparée de celle-ci par le signe des paragraphes et forme une proposition distincte.

[3] Le mot ταῦθ' est très-lisible. C'est donc comme correction que M. Letronne, en marge de sa copie manuscrite, avait écrit τὰ δ' ὑπὸ γῆς? avec le signe de doute. Plus tard, il s'est arrêté à cette conjecture pour rattacher cette phrase à la précédente, faute d'avoir remarqué le signe ∽ qui les sépare et qu'il n'avait pas reproduit sur sa copie.

ος φερόμενος τὴν μὲν ἡμέραν βραχυτέραν ϖοεῖ, τὴν δὲ νύκτα μακροτέραν[1]. Χειμερινὸς δὲ τροπικὸς καθ' ὃν ὁ ἥλιος φερόμενος τὴν μὲν ἡμέραν μακροτέραν ϖοιεῖ, τὴν δὲ νύκτα βραχυτέραν. Ἰσημερινὸς δέ, καθ' ὃν ὁ ἥλιος φερόμενος ἴσην τὴν ἡμέραν τῇ νυκτὶ σημαίνει. Ὁ δὲ τῶν ΙΒ ζῳδίων κύκλος ἐν ᾧ ὁ ἥλιος ἐνιαυτῷ διατρίβει. Ὁ δὲ τῆς σελήνης κύκλος ὃν ἡ σελήνη διὰ τῶν ΙΒ ζῳδίων διεξέρχεται, ὑπὸ τῷ ἡλίῳ φερομένη. Πόλοι[2] δ' ἐπὶ τοῦ κόσμου δύο, ϖερὶ οὓς ὁ κόσμος στρέφεται. Ἡ δὲ γῆ, σφαιροειδὴς οὖσα, ἐν μέσῳ τῷ κόσμῳ κεῖται, σφαιροειδεῖ ὄντι, καὶ οἱ λοιποὶ[3] μένουσιν ϖερὶ οὓς ὁ κόσμος στρέφεται· ἀποδείξει.(sic)[4] Εἰ μὲν γὰρ ὁ ϖόλος ἀνανεύσει ἢ κατανεύσει, αἱ ἄρκτοι δύσονται καὶ ἐπιτελοῦσιν· οὐ δύνουσιν δέ. Εἰ δὲ ϖρὸς ἀνατολὰς ὁ ϖόλος νεύσει ἢ ϖρὸς δυσμάς, οὐκέτι τἀπλανῆ[5] ἄ[στρα]

[1] C'est l'inverse de ce que l'auteur a dû écrire. Le copiste aura transposé les mots *βραχυτέραν* et *μακροτέραν*, ou les mots *θερινὸς* et *χειμερινός*.

[2] Pap. *ϖολλοι*.

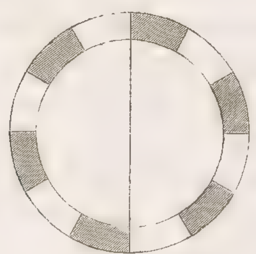
[3] Il est difficile de lire autre chose que *λοιποὶ*, tandis que le sens demande *ϖόλοι*.

[4] Probablement : Ἀπόδειξις.

[5] Pap. *απλανις*.

COLONNE 7.

κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον[1] ἀνατέλλει τῆς γῆς· ἀνατέλλει[2] δέ. [3]Ὁ κόσμος ἀνασΊρέφεται περὶ δύο πόλους μένοντας[4]. Ἔδει δὲ δεῖξαι.



Οὐρανίου κόσμου τάξις. Κόσμος νοεῖται ἔκ τε γῆς καὶ σελήνης καὶ ἡλίου, καὶ πέντε πλανητῶν ἀσΊέρων καὶ ἀπλανῶν, καὶ τοῦ περιέχοντος τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν ἀέρος. Ἀπλανεῖς δὲ λέγομεν ἀσΊέρας εἶναι ὅτι συντηρήσουσι (sic) τὰς τάξεις· τρίγωνα δὲ καὶ τετράγωνα, καὶ κύκλους, καὶ εὐθείας γραμμὰς τὰ ἄσΊρα συντηροῦσιν ἐν τῇ περιφορᾷ τῆς σφαίρας. Ὅ τε γὰρ τοῦ Ὠρίωνος ὦμος, καὶ ὁ κύων καὶ ὁ προκύων τρίγωνόν τι νοεῖται· οἵ τε τοῦ Κηφέως ἀσΊέρες καὶ ὁ λαμπρὸς ἀσΊὴρ τῆς μικρᾶς ἄρκτου ἄλλο τρίγωνον δηλοῖ· τετράγωνα δὲ οἱ ἀπὸ τοῦ ἵππου ἀσΊέρες καὶ ἀπὸ

[1] Fort. τόπον.

[2] Pap. ανατελε.....

[3] F. ὅτι ὁ κ. Letr.

[4] Anatolius cité par Fabric. *Bibl. gr.* III, 464, Harl. ὅτι οἱ ἀπλανεῖς κινοῦνται περὶ τὸν διὰ τῶν πόλων ἄξονα μένοντα. Voy. *Théon de Smyrne*, ch. XL, p. 322, éd. H. Martin.

τῶν ἄρκτων· εὐθείας[1] δὲ γραμ[μὰς οἱ. . . . .

COLONNE 8.

καὶ οἱ ἀπὸ τῶν διδύμων[2] πόδες· κύκλους δὲ οἱ ἀπὸ τοῦ σΊεφάνου ἀσΊέρες καὶ ἀπὸ τῆς κεφαλῆς τοῦ λέοντος. Καθόλου δὲ τῶν ἄσΊρων οὐθὲν τὴν τάξιν μεταλλάσσει[3]· οὔτε ὁ Ὠρίων ἀπὸ τῶν Πλειάδων μεθίσΊαται, [δύ]ν[ε]ι[4] δὲ καὶ ἀνατέλλει κατὰ τὰ αὐτά. Διὸ καὶ ἀπλανῆ νοεῖται τὰ ἄσΊρα ὄντα.



ἌσΊρων τάξις. ἝκασΊον τῶν ἀπλανῶν ἄσΊρων κύκλον περιφέρεται. Περὶ γὰρ τὸν μένοντα πόλον ἕκασΊον αὐτῶν τὸ ἴσον ἔχον[5] περιφέρεται τῇ ἰδίᾳ διασΊάσει· ὥσΊε κύ-

[1] Pap. ευθεας.

[2] Le pap. porte τιδυμων. C'est un des nombreux exemples de la prononciation dure usitée en Égypte, qui fait que le scribe a souvent remplacé le δ par le τ; ainsi, plus loin, Εὐτοξος pour Εὔδοξος.

[3] Pap. ταλλασει.

[4] On a pu remarquer que le scribe de notre papyrus n'observe, dans la coupure des mots à la fin des lignes, aucune des règles adoptées plus tard par les calligraphes grecs. Ainsi, non-seulement il ne suit pas la division par syllabes, mais il partage même, comme ici, les diphthongues.

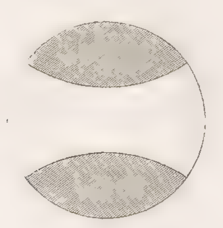
[5] Pap. εχων.

κλον ἂν ϖεριφέροιτο ἕκαστον αὐτῶν.



COLONNE 9.

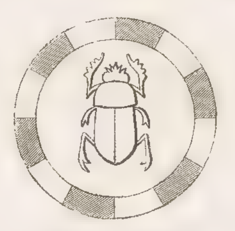
Οἱ δ[ὲ ϖλανώ]μενοι ἀστέρες καὶ σελήνη καὶ ἥλιος ἕλικα ϖεριφέρονται. Οὐ γὰρ τῇ ἰδίᾳ διαστάσει ϖεριφέρονται ϖερὶ τὸν μένοντα ϖόλον. Ἀλλ' ὅταν μὲν ὦσιν[1] ἐν τῷ καρκίνῳ ἐν τῇ ἐλαχίστῃ διαστάσει εἰσίν· ὅταν δ' ἐν ταῖς χήλαις, ἐν μείζονι· ὅταν δ' ἐν τῷ αἰγόκερῳ, ἐν τῇ μεγίστῃ· διὰ ταύτην οὖν αἰτίαν ἕλικα ϖεριφέρονται ϖάντα τὰ ϖλανώμενα ἄστρα.



Οἱ δὲ ἀπλανεῖς ἀστέρες ϖαραλλήλους τοὺς κύκλους ϖεριφέρονται· ἐπεὶ ἀπ' ἀλλήλων ἴσον ἀπέχουσιν, καὶ οἱ κύκλοι αὐτῶν ἴσον ἀφέξου-

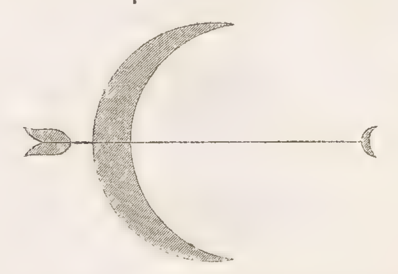
[1] Pap. μενωσει

σιν, ὅ ἐστιν ϖαραλλήλους εἶναι τοὺς κύκλους.



COLONNE 10.

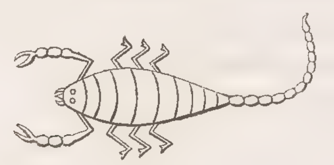
Ὅσοι τῶν ἀπλανῶν τῶν ἀστέρων ἅμα ἀνατέλλουσιν οἱ ϖρὸς νότον ϖρότερον δύνουσιν. Τοῦ μὲν γὰρ χειμερινοῦ κύκλου πλέον ἐστὶν ἢ τὸ ἥμισυ ὑπὲρ γῆς· τοῦ δὲ ἰσημερινοῦ τὸ ἥμισυ[1]· τοῦ δὲ θερινοῦ ἔλαττον ἢ τὸ ἥμισυ. Ὥστε τῶν ἅμα ἀνατελλόντων ἀστέρων ϖρότεροι δύνουσιν οἱ ϖρὸς νότον.



Τῶν δὲ ἅμα δυνόντων ἀστέρων ϖρότερον ἐπιτέλλουσιν οἱ ϖρὸς ἄρκτους. Τοῦ μὲν γὰρ θερινοῦ κύκλου ἔλαττόν ἐστιν ἢ τὸ ἥμισυ[2] ὑπὲρ γῆς· τοῦ δὲ ἰσημερινοῦ τὸ ἥμισυ· τοῦ δὲ χειμερινοῦ τροπικοῦ ϖλεῖον ἢ τὸ

[1] Pap. ημυσυ. — [2] Pap. ημυ.

ἥμισυ. Ὥστε τῶν ἅμα δυνόντων ἀστέρων ϖρότεροι ἐπιτέλλουσιν οἱ ϖρὸς ἄρκτους.



COLONNE 11.

Ὁ τῶν ζῳδίων κύκλος ϖρὸς νότον ἐκκέκλεικεν τῆς ἡμετέρας οἰκήσεως· αἱ[1] δὲ σκιαὶ ϖρὸς ἄρκτους. Εἰ μὲν γὰρ ἔσται ὁ τῶν ζῳδίων κύ[κλος] ὑπὲρ ἡμῶν, τὸ μέσον τῆς ἡμέρας οὐ ϖοιήσει σκιὰν ἡμῶν ων[sic] ὁ ἥλιος. Εἰ δὲ ϖρὸς ἄρκτους ἐνκλίνι[sic], ϖρὸς νότον ἡμῶν αἱ σκιαί. Οὐ ϖίπτουσιν δέ· ἄρα ὁ τῶν ζῳδίων κύκλος ϖρὸς νότον ἐνκέκλεικεν τῆς ἡμετέρας οἰκέσεως[sic]· αἱ δὲ σκιαὶ ϖρὸς ἄρκτους.



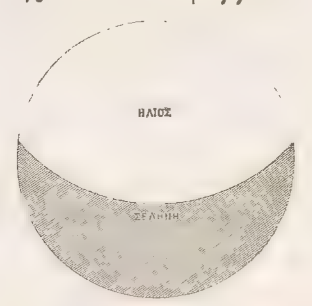
Ἡ σελήνη φέγγος ἴδιον οὐκ ἔχει· ἀλλ' ἀπὸ τοῦ ἡλίου ϖροσλαμβά-

[1] Pap. οἱ.

νει. Εἰ μὲν γὰρ εἶχεν φέγγος ἴδιον ἡ σελήνη, ἔδει αὐτῆς τὸ μὲν κατὰ ϖρόσωπον μέρος τοῦ ἡλίου ἀμαυρὸν εἶναι, τὸ δ' ἐπίλοιπον λαμπρόν. Νῦν δὲ ἐκ τῶν ἐναντίων τὸ μὲν κατὰ ϖρόσωπά ἐστιν[1] αὐτῆς μέρος λαμπρὸν· τὸ δ' ἐπίλοιπον σκιερὸν, ὅπερ γίνεται καὶ ἐπὶ [τῆς γῆς],

COLONNE 12.

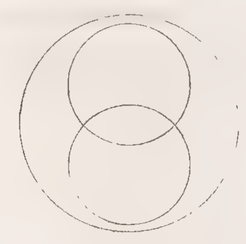
τῆς μὴ ἐχούσης ἴδιον φέγγος.



Ἡ σελήνη σφαιροειδής ἐστιν· εἰ μὲν γὰρ ἦν δισκοειδὴς, αὐθήμερον ἂν αὐτὴν κατέλαμψεν ὁ ἥλιο[ς· γί]νεται δὲ μετὰ ϖεντεκαίδεχ' ἡμέρας λαμπρὰ, ὥστε οὐκ ἂν εἴη δισκοειδὴς[2] ἡ σελήνη. Εἰ δὲ ἔσται σκαφοειδὴς, καὶ τὰ κοῖλα αὐτῆς ἐστραμμένα, οὐχ ἕξει τὸ ϖρὸς τῷ ἡλίῳ αὐτῆς μέρος

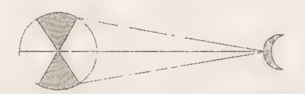
[1] Pap. εστειν. — [2] Pap. δισκοειδες.

ϖρῶτον λαμπρόν· νῦν δὲ ἐκ τῶν ἐναντίων, τὸ μὲν κατὰ τὸν ἥλιόν ἐσΊιν αὐτῆς μέρος ϖρῶτον λαμπρὸν, τὸ δὲ λοιπὸν σκιερὸν, ὅπερ γίνεται καὶ ἐπὶ τῆς γῆς τῆς μὴ ἐχούσης ἴδιον φέγγος.



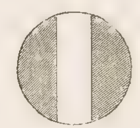
COLONNE 13.

Ὁ μεὶς, ὁ κατὰ σελήνην, ἐσΊὶν ἡμερῶν ΚΘ<. Ὁρμήσασα γὰρ ἡ σελήνη ἀπὸ τοῦ [ἡλίου][1] ἐπὶ τὸν ἥλιον ϖαραγίνεται δὶς ἐν ἡμέραις ΝΘ, ὅ ἐσΊιν δυεῖν μηνῶν χρόνος, ὥσΊ' εἶναι ἂν τὸ ἥμισυ[2] μηνὸς χρόνον ἡμέρας ΚΘ<.



Ὁ καθ' ἥλιον ἐνιαυτὸς μῆνας ἔχει τοὺς κατὰ σελήνην ΙΒ, καὶ ἡμέρας ΙΑ, ὄντος τοῦ μὲν καθ' ἥλιον ἐνιαυτοῦ ἡμερῶν ΤΞΕ, τοῦ δὲ κατὰ σελήνην ΤΝΔ.

[1] Mot omis dans le ms. — [2] Pap. *ωσΊιναιαν το ημυσυ*.



Εἰς τὴν ὀκταετηρίδα μῆνες εἰσὶν ἐμϐόλιμοι τρεῖς[1], οὕτω δὲ ἀγομένου[2]· τοῦ μὲν πρώτου καθ' ἥλιον ἐνιαυτοῦ ἡμερῶν ΤΞΕ, τοῦ δὲ κατὰ σελήνην μηνὸς ἡμερῶν ΚΘ<· καὶ τοῦ δευτέρου ἐνιαυτοῦ ἡμερῶν ΤΞΕ[3]· τοῦ δὲ τρίτου τρισκαιδεκαμήνου ἡμερῶν ΤϞΕ[4]· καὶ τοῦ τετάρτου καὶ πέμπ[το]υ ἐνιαυτοῦ ἡμερῶν ΤΞΕ[5]·

COLONNE 14.

τοῦ δὲ ἕκτου τρισκαιδεκαμήνου· τοῦ δὲ ἑϐδόμου δωδεκαμήνου[6]· τοῦ δὲ ὀγδόου τρισκαιδεκαμήνου· μιας(sic) δὲ καὶ οὕτως εἰς τὴν ὀκταετηρίδα μῆνές εἰσιν ἐμϐόλιμοι τρεῖς.

[1] Dans cette partie du papyrus, l'écriture est distincte, et je ne pense pas qu'elle soit susceptible d'une autre transcription que celle que nous donnons à la suite de M. Letronne. Il faut donc admettre que le scribe ancien, souvent négligent, comme on a pu le remarquer, a commis des erreurs dans les nombres, car ceux qu'il donne (5 années de 365 jours et 3 de 395) attribueraient 88 jours de trop à l'octaétéride. Il faut donc, à ce qu'il semble, corriger 365 en 354 et 395 en 384. Le passage conserve de l'intérêt comme indication des années dans lesquelles avait lieu l'intercalation. — W. B.

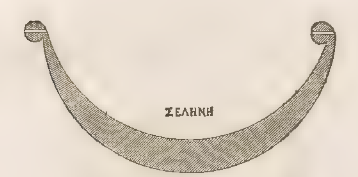
[2] L. *ἀγόμενοι* ou *ἀγομένων*.

[3] L. ΤΝΑ.

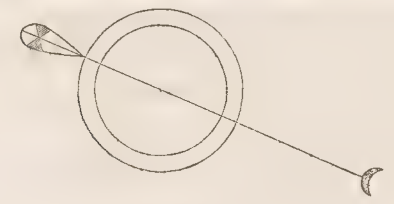
[4] L. ΤΝΑ.

[5] L. ΤΝΑ.

[6] Pap. *τωδεκαμ*.



Δύντος τοῦ ἡλίου, οὐκ εὐθέως φαίνεται τὰ ἄστρα, ἀλλ' ὅταν ὁ ἥλιος ἀπὸ τοῦ ὁρίζοντος ἀποσχῇ ἥμισυ[1] ζῳδίου, τότε[2] φαίνεται τὰ ἄστρα, ὅ ἐστὶν ὥρας ∠. Ἀπόδειξις. Δύντος τοῦ ἡλίου, ἄφες ὕδωρ διὰ κλεψύδρας διαῤῥεῖν εἰς ἀγγεῖόν τι, ἕως ἀνατείλῃ τὰ ἄστρα· τῇ δὲ ἐχομένῃ τὸ αὐτὸ ὕδωρ τῷ αὐτῷ τρόπῳ ἅπαν[3] ἀποῤῥεῖν, τῶν ἄστρων ἀνατεταλκότων, ἅμα τῷ ὕδατι[4] καὶ τὸ ζῴδιον ὅλον ἀπολείψει.

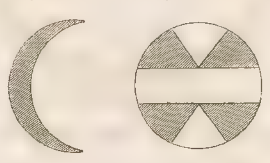


COLONNE 15.

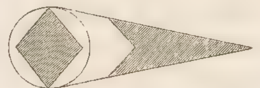
Ὁ ἥλιος τὰς θερινὰς τροπὰς ἐν καρκίνῳ ποεῖται· τὰς δὲ χειμερινὰς ἐν αἰγόκερῳ, τὰς δὲ ἰσημερινὰς ἐν κριῷ καὶ χήλαις. Καθόλου δὲ ἐν ᾧ

[1] Pap. ημυσυ. — [2] Pap. τοδε. — [3] Pap. απας απορειν. — [4] Pap. υδατει.

ἂν ᾗ ζῳδίῳ ὁ ἥλιος, ἐκεῖνο τὸ ζῴδιον οὐχ ὁρᾶται· ἡμέρας ἐπανατέλλει.



Ἕνδεκα τὰ ϖάντα ὁρᾶται ἐν ἁπάσῃ νυκτὶ ζῴδια. Ἐν ᾧ γὰρ ἂν ᾗ ζῳδίῳ ὁ ἥλιος, ἐκεῖνο τὸ ζῴδιον οὐχ ὁρᾶται· ἡμέρας γὰρ ἐπανατέλλει. Ὥστε φανερὸν ἂν εἴη ὅτι $\overline{\text{ΙΑ}}$ τὰ ϖάντα ὁρᾶται ἐν ἁπάσῃ νυκτὶ ζῴδια.



Ἡ σελήνη ἐν τῷ μηνὶ τὸν τῶν ζῳδίων κύκλον διεξ[έρχεται] ἐν ᾧ ὁ ἥλιος ἐνιαυτῷ διατ[ρέχ]ει καὶ τὴν μηνικὴν[1] ϖεριφέρειαν ϖροσδι. . .ιησιν[2] ἐπὶ τοῦ κ[ύκλου]. Ἐπὰν γὰρ ἡ σελήνη ἀπὸ τοῦ ἡλίου ἐπὶ τὸν ἥλιον ϖαραγίνηται ἐν ἡμέραις $\overline{\text{ΚΘ}}$, οὐκ ἔσται μόνον διαπεπορευμένη τὸν τῶν ζῳδίων κύκλον.

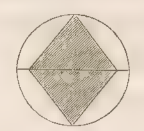
COLONNE 16.

Ὁ ἥλιος ἐν ἑκατέρῳ τῶν ζῳδίων ϖοιεῖ ἡμέρας $\overline{\text{Λ}}$ καὶ ὥρας $\overline{\text{Ε}}$, ὄντος τοῦ ἡλίου ἡμερῶν $\overline{\text{ΤΞΕ}}$· τῶν

[1] Pap. μηνικαν. — [2] ϖροστίθησιν?



γὰρ ΤΞΕ ἡμερῶν τοῦτ' ἔστιν δωδεκατημόριον[1].



Ἡ σελήνη ἐν ἑκατέρῳ τῶν ζῳδίων ποιεῖ ἡμέρας δύο καὶ τέταρτον ἡμέρας, καταδιῃρημένου τοῦ μηνὸς εἰς μόρια ΙΓ· τῶν γὰρ ΚΘ< ἡμερῶν τοῦτ' ἔστι δωδεκατημόριον· ἄρα γ' ὁμαλὴν τὴν πορείαν ἡ[2] σελήνη ὑπὸ τῷ ἡλίῳ διεξέρχεται.



Καὶ οἱ ἀπλανεῖς ἀστέρες ἰσόχρονοί εἰσιν ἀλλήλων καὶ οἱ κύκλοι αὐτῶν ἴσοι. Ταύτην ἐροῦμεν τὴν αἰτίαν· διότι ὁ κόσμος στρέφεται περὶ δύο πόλους[3] μένοντας, [ὁ λε]χθεὶς χρόνος ἐστὶν ἀνάμεσος[4] ἡμέρας καὶ νυκτός· πᾶσα δὲ[5] νὺξ σὺν ἡμέρᾳ τὸν ἴσον

COLONNE 17.

χρόνον διεξέρχεται· ὅτε γὰρ

[1] Ce passage montre que, suivant l'auteur de notre Traité, le jour était divisé en 12 heures et non en 24. — W. B.

[2] Pap. τ.

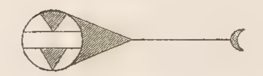
[3] Pap. πολλους.

[4] Pap. αναμενος.

[5] Le copiste avait répété πασα; puis il l'a effacé.

θερινὸς καὶ μεσημβρινὸς[1] καὶ μεσονύκτιος[2] καὶ ὁ τῶν ἐπιτολῶν καὶ δυσμῶν χρόνος ἔνεστιν ἐν τῷ τῆς ἡμέρας καὶ νυκτὸς διαστήματι.

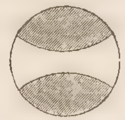
Ἡμέρα.



Ὁ ἥλιος λείπεται τῶν ἀπλανῶν ἄστρων τῆς ἐπὶ τοῦ κόσμου περιφορᾶς· ἐν ᾧ γὰρ ἂν ᾖ ζῳδίῳ ὁ ἥλιος, ἐκεῖνο τὸ ζῴδιον οὐχ ὁρᾶται[3]· ἡμέρας γὰρ ἀνατέλλει· μετὰ δὲ τριάκοντα ἡμέρας προανατέλλοντος ἡλίου, φαίνεται. Ἀπόδειξις· Νοείσθω καταδιῃρημένος ὁ τῶν ζῳδίων κύκλος εἰς μόρια ΤΞΕ. Ἐὰν [ο]ὖν ἑκάστης ἡμέρας κ[αὶ ν]υκτὸς λεί[πε]ται ὁ ἥλιος τῆς ἐπὶ τοῦ κ[όσμο]υ περιφορᾶς, τὸ αὐτὸ μόριον ἐν τῷ ἐνιαυτῷ ποιήσει χρόνον ἐκτὸς ἡμέραν μίαν καὶ νύκτα· ἄρα τε λείπεται ὁ ἥλιος τῶν ἀπλανῶν ἄσ-

[1] Pap. σημβρινος. — [2] Pap. μενου νυκτιος. — [3] Pap. ορατε.

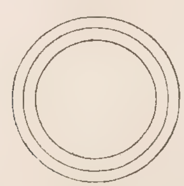
τρων τῆς ἐπὶ τοῦ κόσμου ϖεριφο[ρᾶ]ς.



COLONNE 18.

Αἱ τοῦ ἡλίου ἐκλείψεις[1] γείνονται νουμηνίᾳ[2]· ὅταν ἡ σελήνη τῷ ἡλίῳ ἐπισκοτήσ[η] ἀντὶ τῆς ὄψεως ἡμῶν. Διὰ τί δὲ νουμηνίᾳ ἐκλείπει ὁ ἥλιος; Ὅτι[3] ἐν ταύτῃ τῇ ἡμέρᾳ συνανατέλλει καὶ συγκαταδύνει[4] τῇ σελήνῃ ὁ ἥλιος.

Ἥλιος.



Οὐ ϖάσῃ νουμηνίᾳ ἐκλείπει ὁ ἥλιος· ἀλλ' ὅταν ἐπὶ τῆς αὐτῆς εὐθείας καὶ ἐν τῷ αὐτῷ [συν]δέσμῳ γενη[θῇ] τῆς σελήνης ὁ ἥλιος· τότ[ε ἡ]

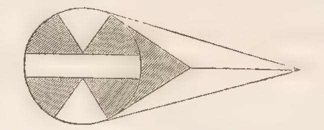
[1] Le papyrus porte partout εγλειψις, εγλειπειν.

[2] On peut rapprocher de cette assertion ce passage de Thucydide, l. II, c. XVIII: Τοῦ δὲ αὐτοῦ θέρους νουμηνίᾳ κατὰ σελήνην (ὥσπερ καὶ μόνον δοκεῖ εἶναι γίγνεσθαι δυνατόν), ὁ ἥλιος ἐξέλιπε μετὰ μεσημβρίαν, καὶ ϖάλιν ἀνεπληρώθη, γενόμενος μηνοειδὴς καὶ ἀσΊέρων τινῶν ἐκφανέντων.—W. B.

[3] Pap. οτει.

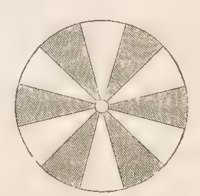
[4] Pap. συνκαταδυνει.

μεγίσ7η ἡλίου ἔκλειψις· ὅταν δὲ ἀποτέρῳ καὶ ἀποτέρῳ ἐλάτ7ους, καὶ ἐλάττους αἱ ἐκλείψεις τοῦ ἡλίου φαίνονται· οὐ πάσῃ ἄρα ν[ου]μηνίᾳ ἔκλείπει ὁ ἥλιος, ἐκλείπει δὲ νουμηνίᾳ.



COLONNE 19.

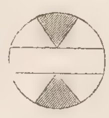
Αἱ τῆς σελήνης ἐκλείψεις γείνονται διχομηνίᾳ, ὅταν ἐπὶ τῆς αὐτῆς εὐθείας καὶ ἐν τῷ αὐτῷ συνδέσμῳ γενηθῇ τῆς σελήνης ὁ ἥλιος. Διὰ τί δὲ διχομηνίᾳ ἐκλείπει ἡ σελήνη; Ὅτι[1] ἐν ταύτῃ τῇ ἡμέρᾳ συνανατέλλει καὶ συγκαταδύνει[2] τῇ σελήνῃ ὁ ἥλιος, ἡμικυκλίου διάσ7ημα ἔχων.



Αἱ τοῦ ἡλίου καὶ τῆς σελήνης ἐκ-

[1] Pap. *οτει.* — [2] Pap. *συνκαταδυνει.*

λείψεις, αἱ μὲν ἐλάσσους μηνοειδεῖς, αἱ δὲ μείζους ἀψιδοειδεῖς, αἱ δ' ἔτι μείζους κυκλοειδεῖς.



Ὁ ἥλιος οὐδέποτε ὅλος ἐκλείπει· ἡ σελήνη δὲ ἐκλείπει. Διὰ τί δὲ ἡ σελήνη ἐκλείπει; Τὸ διάστημα τοῦ κώνου ὅτ' ἀπὸ τῆς ὄψεως ἡμῶν γινομεν . . . . . περιλαμβάνοντος τὸν ἥλιον. Μείζων γάρ ἐστ[ιν ὁ ἥλιος]

COLONNE 20.

τῆς σελήνης, ἡ σελήνη δὲ τῆς γῆς. Ἀπόδειξις· Τὸ μέγεθος τὸ ἐπισκοτοῦν ἡμῖν τῇ ὄψει καὶ μεῖζον[1] ὑπάρχον, τῷ διαστήματι τὸν ὀφθαλμὸν μείζονι[2] τόπῳ περιλαμβάνει[3]. Ἡ δὲ σελήνη ἡ μείζων ἐστὶν τοῦ διαστήματος ἐν τῷ ὑπεραυγεῖν τὴν γῆν, οὐχ ὅλη τῷ ἡλίῳ ἐπισκοτεῖ ἐν τῇ μεγίστῃ τοῦ ἡλίου ἐκλείψει. Μείζων ἄρα ἐσθ' ὁ ἥλιος τῆς σελή-

[1] Pap. μειζων. — [2] Pap. μειζονει. — [3] Pap. περειλ.

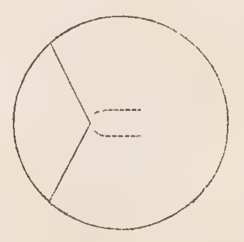
νης, ἡ σελήνη δὲ τῆς γῆς, ὅσῳ ἡ διὰ ϖέντε τῆς διὰ τεσσάρων συμφωνίας.



Οἱ ϖλανώμενοι ἀστέρες καὶ ἥλιος καὶ σελήνη ἕλικα ϖεριφέρονται· οὐ γὰρ ἐν τῇ αὐτῇ διαστάσει ϖεριφέρονται ϖερὶ τὸν μένοντα ϖόλον· ἀλλ’ ὅταν μὲν ὦσιν ἐν τῷ καρκίνῳ, ἐν τῇ ἐλαχίστῃ διαστά[σει] εἰσὶν, ὅταν δὲ ἐν ταῖς χήλαις ἐν μείζονι, ὅταν δὲ ἐν τῷ αἰγόκερῳ ἐν τῇ μεγίστῃ. Διὰ ταύτην οὖν τὴν αἰτίαν ἕλικα

COLONNE 21.

ϖεριφέροντ[αι οἱ ϖλα]νώμενοι.



Ἀνα[τολαὶ τοῦ] ἡλίου τροπικαὶ τρεῖς [καὶ δ]ύσεις τρεῖς, ἐαρι-

νὴ, ἰσ[ημερι]νὴ, χειμερινή. Ἀ-
νατ[έλλει δὲ] ὁ ἥλιος τὸ μὲν
ἔαρ ἐ[κ τοῦ ἑ]λλησποντίου, δύ-
νει δὲ [ἐν τ]ῷ ἀργέσῖῃ· τὴν
δὲ ἰσημερίαν ἐκ τοῦ ἀπηλι-
ώτου, δύ[νει] δὲ ἐκ τῶν ἐν
τῷ ζ[εφύρ]ῳ· τὸν χειμῶ-
να ἐκ τῶν εὔ[ρ]ου, δύνει δὲ ἐν
τῷ λι[βί].
Πορεία[ι δὲ τοῦ] ἡλίου δύο· μία μὲν
ἡ διορί[ζουσα] τὸ θέρος καὶ
τὸν χ[ειμῶνα]· μία δὲ ἡ νύκτα
καὶ ἡ[μέραν]. .... Ἄσῖρων δι-
ασῖή[ματα]. Ἀπὸ Ὠρίωνος εἰς
κύνα ἡ[μέραι][1]... Ἀπὸ κυνὸς
εἰς ἀρ[κτούρο]υ ἐπιτολὴν
ἡμέ[ραι.....

COLONNE 22.

Ἀπὸ τρ[οπῶν χειμερινῶν εἰς] ἰσημε-
ρίαν [ἐαρινὴν ἡμέραι.....
Ἀπ[ὸ λέοντος εἰς ἀρ]κτούρου
ἐπι[τολὴν ἡμέραι] ΜΓ.
Ἀπὸ πλ[ειάδος εἰς Ὠ]ρίωνος δύσιν
ἡμέραι ΚΒ.
Ἀπὸ Ὠρίωνος εἰς κυνὸς δύσιν
ἡμέραι δύο.
Ἀπὸ κυνὸς εἰς ἡλίου[2] τροπὰς
ἡμέραι ΚΔ.
Ἀπὸ τροπῶν χειμερινῶν εἰς

[1] Après ἡμέραι, je crois distinguer Ι... — W. B. — [2] Je lis ἐφ' ἡλ. — W. B.

ζέφυρον[1] ἡμέραι ΜΕ.

Ἀπὸ ζεφύρου[2] ἰσημερίαν ἡμέραι ΜΔ.

Ἀπὸ ἰσημερίας ἐαρινῆς εἰς πλειάδα[3] ἡμέραι Ν.

Ἀπὸ πλειάδος[4] ἐπιτολῆς εἰς τροπὰς θερινὰς ἡμέραι ΜΕ.

Ἀπὸ τροπῶν θερινῶν εἰς ἰσημερίαν μετοπωρινὴν[5] ἡμέραι ϞΑ.

Εὐδόξῳ[6], Δημοκρίτῳ[7] χειμεριναὶ τροπαὶ ἀθὺρ, ὅτε μὲν Κ, ὅτε δὲ ΙΘ[8].

Εὐδόξῳ, Δημοκρίτῳ ἀπὸ τ[ρο]πῶν θερινῶν εἰς ἰσημ[ερί]αν μετοπωρινὴν[9] ἡμέραι ϞΑ[10],

COLONNE 23.

Εὐκτήμονι Ϟ,

Καλλίππῳ ϞΒ.

Ἀπὸ ἰσημερίας μετοπωρινῆς[11] ἐπὶ χειμερινὰς τροπὰς Εὐδόξῳ ἡμέραι ϞΒ,

Δημοκρίτῳ ἡμέραι ϞΑ,

Εὐκτήμονι ἡμέραι Ϟ,

[1] Pap. ζεφυραν.

[2] εἰς est omis.

[3] Pap. πληαδα.

[4] Pap. πληαδος.

[5] Pap. μεθοπορινης.

[6] Pap. Ευτοξω et lignes 526 et 532.

[7] Pap. Δημοτριτωι.

[8] On peut voir les conséquences que M. Letronne avait tirées de ce passage, dans le mémoire sur l'année égyptienne qu'il était en train de lire à l'Académie des inscriptions au moment où il fut enlevé à ses travaux.

[9] Pap. θοπορινην.

[10] Les lettres ϞΑ ne se lisent pas sur le fac-simile.

[11] Pap. μεθοπορινης.

Καλλίππῳ ΠΘ.

Ἀπὸ τροπῶν χειμερινῶν
εἰς ἰσημερίαν ἐαρινὴν
Εὐδόξῳ καὶ Δημοκρίτῳ
ἡμέραι ϞΑ,
Εὐκτήμονι ϞΒ,
Καλλίππῳ Ϟ.

Κύκλος οὐράνιος
Σαράπιος χρησμο....

COLONNE 24.



Πονεῖτε, ὦ ἄνδρες, ἵνα μηκέτι πον[ῆτε][1].
Βασιλεῦσιν[2]
Οὐράνιος
διδασκαλέα (sic)
Σαράπιος χρησμοί.
Λεπτίνου γε[ωγράφου?]
Ἑρμοῦ χρησμοί.

[1] Les lettres πον ne se lisent pas sur le fac-simile. — W. B.

[2] Les mots Βασιλευσιν ουρανιος διδασκαλεα et Λεπτινου γε. sont de la même écriture que le reste du papyrus. Les trois autres lignes semblent intercalées par une autre main. M. Letronne avait écrit en marge : « Manu recentiori ut videtur. »

PAPYRUS GRECS.

Il faut comparer ce dernier paragraphe de notre Traité d'astronomie avec le calendrier de Ptolémée intitulé *Φάσεις ἀπλανῶν*, publié par M. l'abbé Halma, Paris, 1819. Le calendrier de Ptolémée, composé d'après Eudoxe, Hipparque, Métrodore, Conon, etc. est ramené par lui à l'année fixe alexandrine. Ici, au contraire, il n'y a que les distances relatives entre les levers des étoiles fixes. Des notes au crayon de la main de M. Letronne sur cette partie de sa copie, des calculs et des renvois aux ouvrages de Petau, de MM. Biot et Ideler, témoignent qu'il avait déjà beaucoup travaillé sur ce point; mais ces notes sont trop vagues pour servir. Nous nous bornons à donner en français le tableau qui résulte de ce chapitre du papyrus, afin de faciliter les comparaisons avec les textes analogues:

DISTANCES DES ASTRES.

D'Orion au Chien	10 jours.
Du Chien au lever d'Arcturus	..
Du solstice d'hiver à l'équinoxe vernal	..
Du Lion au lever d'Arcturus	43
De la Pléiade au coucher d'Orion	22
D'Orion au coucher du Chien	2
Du Chien au solstice	24
Du solstice d'hiver au Zéphyrus	45
Du Zéphyrus à l'équinoxe	44
De l'équinoxe vernal à la Pléiade	50
Du lever de la Pléiade au solstice d'été	45
Du solstice d'été à l'équinoxe d'automne:	
(Selon Eudoxe et Démocrite, le solstice d'été a lieu en athyr, tantôt le 20, tantôt le 19.)	
Selon Eudoxe et Démocrite	91
Selon Euctémon	90
Selon Callippe	92
De l'équinoxe d'automne au solstice d'hiver:	
Selon Eudoxe	92
Selon Démocrite	91
Selon Euctémon	90
Selon Callippe	89
Du solstice d'hiver à l'équinoxe du printemps:	
Selon Eudoxe et Démocrite	91
Selon Euctémon	92
Selon Callippe	90

PAPYRUS II.

FRAGMENT DE DIALECTIQUE.

(Fac-simile, pl. XI.)

Nous reproduisons ici le travail de M. Letronne sur le fragment de dialectique, tel qu'il l'avait publié lui-même, dans la collection des auteurs grecs de M. A. F. Didot, comme spécimen du recueil des papyrus, et pour répondre au reproche que M. Viguier lui avait adressé, de n'avoir pas fait part immédiatement au public des curieux fragments d'anciens poëtes grecs insérés dans ce Traité.

L'avertissement qui précède le texte sert à faire connaître tout ce que M. Letronne avait déjà fait pour préparer l'édition des papyrus, les difficultés qui en retardaient la publication, et ce qu'il projetait. Les mots : *Je développe ce point dans mon Commentaire*, donnaient lieu d'espérer que l'on trouverait dans les papiers de M. Letronne un commentaire plus étendu sur ce papyrus; mais les recherches de la famille, à cet égard, sont restées infructueuses. Il paraît que ce commentaire, dont les points principaux étaient arrêtés dans son esprit, et dont il parlait comme s'il eût été terminé, n'était pas encore jeté sur le papier. M. Letronne s'était contenté d'insérer, à la place que cette pièce devait occuper dans le recueil général, les pages imprimées de l'édition de M. Didot. Comme nous n'avons pas la prétention de nous substituer à M. Letronne et d'écrire le commentaire qu'on attendait de lui, nous nous bornons à réimprimer le texte et les observations dont il l'avait accompagné; et, quoiqu'il eût l'intention de les développer davantage, nous nous estimerions heureux si nous en possédions autant sur tous les morceaux de ce recueil. Nous avons aussi profité du travail de M. Schneidewin sur les fragments poétiques contenus dans ce Traité de dialectique[1] et de l'édition qu'en a donnée M. Théod. Bergk à Cassel, en 1841, sous le titre *Commentatio de Chrysippi libris* Περὶ ἀποφατικῶν.

[1] *Fragmente grieschischer Dichter aus einem Papyrus des Königlichen Musei zu Paris,* nach Letronne herausgegeben von Dr Fr Wilh. Schneidewin A. Prof. zu Göttingen. Göttingen, 1838.

PAPYRUS GRECS.

I.

FRAGMENTS INÉDITS DE THESPIS, D'IBYCUS, DE SAPHO, D'ANACRÉON, DE PINDARE, D'EURIPIDE, DE TIMOTHÉE, ET D'AUTRES POËTES GRECS, CITÉS DANS UN PAPYRUS DU MUSÉE ROYAL.

« Vers la fin de 1827, le Musée royal fit l'acquisition de la seconde collection Salt et Drovetti. Parmi les objets précieux dont elle se composait, se trouvaient des papyrus, tant égyptiens que grecs, qui devaient ajouter beaucoup aux richesses que le Musée possédait déjà dans ce genre. Feu Champollion, conservateur du Musée égyptien, désirant se former une idée de l'importance des papyrus grecs, me pria d'assister à l'ouverture des caisses, pour prendre une connaissance sommaire du contenu de ces manuscrits. Un premier coup d'œil, jeté sur le commencement de chacun d'eux, suffit pour me convaincre que, dans le nombre, il en était de fort curieux : les uns étaient en bon état et faciles à lire, d'autres fort altérés et d'une lecture très-difficile.

« J'offris de les classer tous, de les transcrire et de les restituer, autant qu'il me serait possible. Cette offre fut acceptée avec empressement par M. le directeur des Musées royaux, qui pensa qu'un pareil travail serait le premier pas vers une publication définitive.

« Les papyrus étaient arrivés dans un grand désordre, par la négligence de ceux qui les avaient vendus, ou par celle des emballeurs. Des morceaux appartenant au même manuscrit se trouvaient souvent dispersés dans plusieurs caisses; il fallut réunir ces débris épars. Après cette première et difficile opération, les papyrus entiers, ainsi que les moindres fragments, furent copiés et restitués, mis en ordre et divisés en un certain nombre de catégories, d'après la nature du sujet. Je puis dire que le Musée ne possède pas une ligne inédite de grec qui n'ait été transcrite de ma main, dans la première moitié de l'année 1828. La totalité de ces copies forme une collection de soixante-trois pièces[1], quelques-unes d'une étendue assez considérable, dont le sujet est plus ou moins intéressant; plusieurs ont un très-haut intérêt.

« Une pareille collection méritait d'être publiée; et elle l'aurait été depuis longtemps, si cette publication, qui exige la gravure d'un grand nombre de fac-simile, ne devait pas entraîner beaucoup de dépenses. Des circonstances l'ont retardée jusqu'ici; j'ai pu en reprendre le projet, et depuis six

[1] M. Letronne y a joint depuis ceux de la Bibliothèque.

mois je m'en occupe, en y employant tout le temps que me laissent mes autres travaux[1].

« En attendant, j'ai publié, à diverses reprises, comme échantillons de cette collection précieuse, deux papyrus de peu d'étendue, curieux par leur sujet, et qui seront reproduits après cet article. En rendant compte, dans le Journal des savants, au mois de février 1828, du beau travail de M. Peyron sur les papyrus du musée de Turin, j'ai annoncé l'existence d'une pièce importante, citée dans le grand papyrus dont il a donné l'explication. Cette pièce, qu'on croyait perdue, se trouve dans la collection de Paris; « Elle contient, ai-je dit, soixante-neuf lignes de soixante-dix lettres environ chacune. Je l'ai lue, copiée et restituée (p. 110)[2]. » Pendant son séjour à Paris, M. Peyron a vu la copie de cette pièce, ainsi que toutes les autres. Au reste, la collection entière de mes copies a toujours été à la disposition de ceux qui en ont eu besoin et qui m'en ont demandé communication. M. Reuvens, en 1829, l'a eue presque tout entière dans les mains; il en a donné une idée sommaire, ainsi qu'un extrait de ma classification[3]; M. le docteur Dujardin en a tiré tout ce qui pouvait être utile à ses études.

« Dans le nombre de ces manuscrits, il en est un (et c'est l'un des plus étendus) dont le sujet, en lui-même, me parut assez insignifiant, mais qui contient la citation de plusieurs fragments inédits tirés d'anciens poëtes, fragments par malheur très-courts, d'un vers ou deux, et, en général, de peu d'intérêt. Je parlai de cette circonstance à MM. Champollion, à M. le comte de Clarac, à M. Dubois et à quelques amis; mais je crus devoir réserver la connaissance de ces fragments pour la publication de ce papyrus, dont ils faisaient presque tout le mérite; fort peu soucieux, du reste, que d'autres en fissent après moi la découverte; car le papyrus déroulé par mes soins est resté exposé publiquement, depuis trois ans, au Musée royal, dans un cadre placé à hauteur de l'œil; et chacun a pu le lire et le transcrire avec d'autant plus de facilité, qu'étant écrit en lettres onciales d'une netteté parfaite, il est aussi lisible qu'un livre imprimé. Les fragments des poëtes, clairement marqués par des alinéa, ne peuvent échapper à la première vue.

[1] Ceci était écrit en 1838.

[2] *Journal des Savants,* juin et août 1832; *Nouvelles annales de l'Institut archéol.* t. I, p. 275 à 286.

[3] *Lettres à M. Letronne, sur les papyrus bilingues du musée de Leyde,* III[e] lettre, p. 79-80. Leyde, 1830.

« Il y a quelques jours, M. Viguier, maître de conférences à l'École normale, ayant lu ce papyrus, y reconnut facilement ces fragments poétiques; il crut d'abord être le premier qui les avait découverts. M. Dubois le détrompa, en lui apprenant que j'avais entièrement copié ce même papyrus depuis bien longtemps, et que je lui avais parlé, ainsi qu'à Champollion, de tous ces fragments poétiques, dont M. Viguier se flattait d'avoir fait le premier la découverte; il s'est assuré, en venant chez moi, de la vérité de ce que lui avait dit M. Dubois; car je lui ai montré le papyrus entièrement copié de ma main, ainsi que tous les fragments poétiques préparés pour la publication. J'ai mis cette copie sous les yeux de l'Académie le même jour (vendredi 11 mai); ce qui n'a pas empêché qu'on n'ait imprimé, dans les journaux du lendemain, que M. Viguier *venait de reconnaître et de transcrire des fragments de poëtes grecs, d'après un papyrus du Musée royal*, comme si personne ne s'en était avisé auparavant.

« Quoi qu'il en soit, comme cette annonce, dénuée de tout détail, pourrait faire naître des espérances exagérées, il devient nécessaire de mettre le public en état d'apprécier au juste la valeur de ces fragments. Je vais en donner une indication sommaire, qui suffira pour le moment.

« Le commencement et la fin manquent dans le papyrus. Il ne contient plus que quinze colonnes, dont treize à peu près intactes. Le premier tiers des lignes de la première colonne ne subsiste plus, mais j'ai pu les rétablir entièrement; la dernière est plus défectueuse et ne peut être restituée qu'en partie. Toutes ces colonnes ont uniformément vingt-huit lignes[1], chacune de seize à vingt lettres.

« Comment les fragments poétiques dont il s'agit se trouvent-ils dans ce papyrus? C'est ce que l'on comprendra facilement, quand on saura que le manuscrit, qui paraît appartenir à un Traité de dialectique, contient, dans ce qui nous en reste, un recueil d'exemples cités à l'appui des règles exposées précédemment. Tous ces exemples, au nombre de *vingt-quatre*, et tirés d'anciens poëtes, sont des propositions *négatives*, *ἀξιώματα ἀποφατικά*, répétées littéralement chacune deux, trois, quatre, et jusqu'à huit fois,

[1] Les cinq premières colonnes et la douzième ne contiennent que vingt-sept lignes, comme l'a remarqué M. Bergk. — W. B.

pour établir que telle ou telle de ces propositions négatives est un ἀξίωμα ἀληθές, ψευδές, ou bien οὐδέτερον, «vrai, faux,» ou «ni l'un ni l'autre,» et qu'on peut ou qu'on ne peut pas y opposer une proposition affirmative, ἀξίωμα καταφατικόν.

«Ce Traité avait donc été rédigé d'après les principes admis par les stoïciens, et principalement par Chrysippe, dans ses ouvrages sur la dialectique; c'est ce qu'on peut voir dans Diogène Laërce[1], qui nous donne une idée assez complète de ces distinctions subtiles. Je développe ce point dans mon Commentaire. Je me contente aujourd'hui de donner, à la suite de cet article, le texte entier du manuscrit, en lettres courantes, avec les accents et la ponctuation. Une traduction serait superflue; il suffit qu'on voie comment les passages poétiques sont amenés et enchâssés.

«L'époque de ce manuscrit est un élément qu'il importe de se procurer. Je puis au moins donner la limite inférieure de cette époque. Voici comment: le papyrus est *opisthographe* ou écrit aussi par derrière. Les pièces écrites de l'autre côté, que j'appellerai le *verso*, consistent dans le récit de songes obtenus et racontés en grec barbare par un Égyptien, un κάτοχος ou *inspiré* du temple de Sérapis, et dans des *comptes* tenus par un personnage attaché à ce temple[2].

«Par des raisons qu'il serait trop long de déduire ici, j'ai acquis la certitude que le *recto*, ou le côté qui contient les fragments, a été écrit avant l'autre. Les pièces écrites sur le *verso* l'ont été l'an XXII du règne de Philométor, en 160 avant J. C. Le morceau sur la dialectique est donc antérieur à cette époque; de combien? Je l'ignore. Mais un manuscrit grec du IIe et peut-être du IIIe siècle avant J. C. est, à coup sûr, d'une antiquité fort respectable, et que n'atteignent pas, d'une manière certaine, les papyrus grecs connus, excepté quelques-uns, mais en petit nombre, trouvés en Égypte.

«J'arrive maintenant aux passages poétiques: ils sont, comme je l'ai dit, au nombre de vingt-quatre. La répétition, par deux, trois, quatre et jusqu'à huit fois, de chacun d'eux, ce qui est assurément la chose la plus monotone et la plus insipide, a, pour nous du moins, cet avantage que la leçon de chaque fragment devient plus certaine; aussi, dans la lecture de ces

[1] VII, 65-73; cf. Baguet, *De Chrysippo*, *in Ann. Acad. Lovan.* t. IV, p. 124. — M. Bergk, dans la Dissertation citée plus haut, s'est attaché à démontrer que notre fragment est bien de Chrysippe lui-même.

[2] Voy. pl. XI. — Pap. 50 de la coll.

divers passages, il ne doit y avoir rien à changer, sauf les erreurs et les négligences dont le copiste n'est guère plus exempt que les autres, et dont il faut bien tenir compte, quand elles sont évidentes; ainsi, il oublie souvent des lettres; par exemple, il écrit *κοἶδα*, *κεξάθρησας* pour *οὐκ οἶδα*, *οὐκ ἐξ.*, etc.; il écrit ΟΥΒΥΙΚΟC pour Ο ΙΒΥΚΟC, sans parler de l'omission qu'il a faite de toute une colonne, entre la neuvième et la dixième.

« Je diviserai ces fragments en trois classes : la première contiendra ceux qui sont déjà connus; la deuxième, les fragments *inédits* dont l'auteur est anonyme; la troisième, les fragments *inédits* dont l'auteur est nommé.

§ I. Fragments déjà connus.

« Ces fragments, au nombre de *huit*, méritent peu qu'on s'y arrête; sur les *huit*, il y en a *sept* tirés d'Euripide. Il me suffira de les transcrire en indiquant les pièces connues auxquelles ils appartiennent.

« I. Col. 3. *Οὐκ ἄγαμαι ταῦτα ἀνδρὸς ἀριστέως* : c'est le vingt-huitième vers de l'*Iphigénie en Aulide*. Plusieurs éditions portent *ἀριστέος*, au lieu d'*ἀριστέως*, qui est la forme attique.

« II. Col. 4. *Οὐκ ἐξ ἐμῶν σε φαρμάκων στυγεῖ πόσις* : « Ce n'est pas par « suite de mes artifices que ton époux te hait. » C'est le deux cent quatrième vers de l'*Andromaque*. L'auteur ne s'est pas contenté de citer Euripide; il indique, ce qu'il ne fait nulle part ailleurs, la pièce d'où le vers est tiré. C'est Andromaque qui s'adresse à Hermione (*εἰ Ἀνδρομάχη Εὐριπίδου πρὸς Ἑρμιόνην τοῦτον ἀπεφήνατο τὸν τρόπον*).

« III. Col. 4. Le fragment suivant est cité sans nom d'auteur (*εἰ ἀληθές ἐστιν ὅπερ οὕτω λεχθείη ἄν*) : *οὐκ ἔστιν ὅστις πάντ' ἀνὴρ εὐδαιμονεῖ*, « il n'est pas « d'homme qui soit heureux en tout. » Ce vers a été mis par Aristophane dans la bouche d'Euripide, ainsi que le vers qui le suivait, et le commencement d'un troisième [1], évidemment avec une intention ironique. Le Scoliaste dit que ces vers faisaient partie du prologue de la *Sthénobée*. Ce même vers était cité par un autre poëte comique, Philippide, dans la pièce des *Philadelphes* [2], peut-être avec la même intention. « Ô mon maître! lors- « qu'il t'arrivera d'être malheureux, souviens-toi d'Euripide, et tu suppor- « teras ton sort patiemment : *Il n'est pas d'homme qui soit heureux en tout.* » L'esclave renvoie son maître à Euripide, comme l'Hector de Regnard ren-

[1] *Ran.* v. 1217-1220. — [2] Ap. Stob. tit. 108, 10.

voie le sien à Sénèque. Le sentencieux Euripide était une providence pour les faiseurs de morale.

« IV. Col. 9. *Οὐκ ἂν γένοιτο χρηστὸς ἐκ κακοῦ πατρός.* C'est le second vers d'un fragment du *Dictys* d'Euripide, conservé par Stobée [1]. « Hélas ! hélas ! « combien est vrai cet ancien adage : *Un homme bon ne saurait naître d'un « mauvais père.* »

« V. Col. 10. *Οὐχ ὧδε ναύτας ὀλομένους τυμβεύομεν.* « Ce n'est pas ainsi que « nous donnons la sépulture aux nautonniers qui ont péri. » Ce vers est le 1261[e] de l'*Hélène.* Dans l'un des trois exemples, le copiste a lu *ὀλομένου*, faute corrigée dans les deux autres.

« VI. Col. 10. *Οὐκ ἔστι τοῦ θρέψαντος ἥδιον πέδον.* « Nulle terre n'est plus « chère que celle qui nous a nourris. » Fragment du *Phœnix*, également conservé par Stobée [2].

« VII. Col. 10. *Οὐκ ἔστιν οὐθὲν διὰ τέλους εὐδαιμονεῖν.* L'auteur n'est pas désigné [3]; mais ce fragment doit être tiré de celui de l'*Augé* [4] d'Euripide, dont Stobée a conservé ces trois vers :

Πᾶσιν γὰρ ἀνθρώποισιν, οὐχ ἡμῖν μόνον,
ἢ καὶ παραυτίκ' ἢ χρόνῳ, δαίμων βίον
ἔσφηλε, κοὐδεὶς διὰ τέλους εὐδαιμονεῖ.

« La phrase est tirée du dernier vers, que le dialecticien a changé pour l'approprier à son sujet. Il voulait une proposition négative; or, le vers commençant par *ἔσφηλε*, et *κοὐδεὶς* ne pouvant convenir à une proposition absolue, il a changé la tournure et dit : *οὐκ ἔστιν οὐθέν κ. τ. λ. Οὐκ ἔστιν* obligeait de mettre *οὐδένα*, qui ne pouvait entrer dans le vers; il a donc employé le neutre *οὐθέν* et changé *εὐδαιμονεῖ* en *εὐδαιμονεῖν* que la syntaxe appelait nécessairement. Quant à la forme *οὐθέν* pour *οὐδέν*, elle n'est ni du temps d'Euripide ni du dialecte attique [5]. Cette pensée, qu'Euripide a reproduite dans l'*Andromaque* [6], et Sophocle dans l'*Œdipe roi* [7], ainsi qu'au commence-

[1] Cf. Eurip. *fragm. Dict.* XI, 2.

[2] *Phœn. Fragm.* III, v. 2.

[3] C'est le vers 270 des *Suppliantes* d'Euripide, ainsi que l'a remarqué M. Bergk. Ce vers se lit ainsi :

τῶν γὰρ ἐν βροτοῖς
Οὐκ ἔστιν οὐδὲν διὰ τέλους εὐδαιμονοῦν.

Les conjectures de M. Letronne sont donc à modifier sur ce point. — W. B.

[4] *Fragm.* VI.

[5] Cf. Lobeck. *ad Phryn.* p. 181.

[6] V. 100.

[7] V. 1529.

ment des *Trachiniennes*, fait, comme on sait, le fond du discours de Solon à Crésus, dans Hérodote. Au reste, il serait long de rapporter tous les textes tant grecs que latins, où elle a été mise en œuvre.

« VIII. Col. 12, fin. *Οὐκ ἦς ἀνὴρ ἄγροικος, οὐδὲ σκαιός.* Ce vers, cité comme étant d'Alcman (Ἀλκμᾶν ὁ ποιητής), est déjà connu par une citation d'Étienne de Byzance[1]. « Tu n'étais pas un homme grossier ni malhabile. » On trouve ici deux variantes, *ἦς* au lieu de *εἶσ'*, et *ἄγροικος*, pour *ἄγριος*, que donne Étienne de Byzance; cette dernière leçon est fautive; le sens exige *ἄγροικος* ou bien *ἀγρεῖος*, son synonyme. Avec l'une et l'autre leçon, le vers est un trimètre ïambique catalectique. Aristophane a dit de même dans les *Nuées* : *ἀγρεῖος εἶ καὶ σκαιός*[2], et plus haut : *οὐκ εἶδον οὕτως ἄνδρ' ἄγροικον οὐδένα.... οὐδὲ σκαιόν*[3].

§ II. Fragments inédits de poëtes anonymes.

« Ils sont au nombre de dix; leurs auteurs sont désignés par les mots *ποιητής τις* ou bien *τὶς τῶν ποιητῶν*, ou même simplement par *τίς*.

« IX. Col. 1re. Ce fragment commence la première colonne de notre papyrus. Une partie de cette colonne est détruite; en y rétablissant ce qui manque, on en tire une leçon presque complète de ces deux vers :

Οὐκ οἶδ' ὅπως χρὴ [τὸν] σαφῶς κατειδότα
Τῆς ἡρακλείας φροντίδος κατηγορεῖν.

« Ils doivent avoir été tirés de quelque tragédie où Hercule jouait un rôle. Le sens paraît être : « Je ne sais comment celui qui connaît clairement l'in- « tention (ou la pensée) d'Hercule peut l'accuser ou la blâmer. » Eschyle a dit de même : *οὐκ οἶδ' ὅπως ὑμῖν ἀπιστῆσαί με χρή*[4]. *Κατηγορεῖν* est suivi du génitif de la chose, au lieu de l'accusatif, qui est le régime ordinaire. Le nom de l'auteur de ce fragment était peut-être dans la colonne antérieure; ici nous n'avons plus que le mot *poëte*, qui occupe certainement la lacune *ἔλεγεν ὁ [ποιητ]ής*. Comme Euripide est l'unique poëte tragique que cite le dialecticien, il se peut que le fragment soit de lui.

« X. Col. 1re. Le fragment qui suit, sur la même colonne, a quelque im-

[1] Voce Ἐρυσίχη; cf. Welcker, *Fragm. Alcm.* n° XI, p. 27.
[2] *Nub.* 630, ibiq. Herm.
[3] V. 624.
[4] *Prom.* v. 660.

PAPYRUS GRECS.

portance, s'il est vrai, comme je le présume, qu'il soit de Pindare : ΟΥΤ ΟΙΜΕΞΕΝΟΝΟΥΔΕΑΔΑΗΜΟΝΑΜΟΥCΑΝΕΠΑΙΔΕΥCΑΝΚΛΥΤΑΙΘΗΒΑΙ; en lettres courantes, *οὔτοι με ξένον οὐδὲ ἀδαήμονα μουσᾶν ἐπαίδευσαν κλυταὶ Θῆβαι*. Ce qui veut dire : « La célèbre Thèbes m'a appris à n'être ni étran- « ger ni inhabile aux muses. » Je prends *μουσᾶν* pour complément de *ξένος*, aussi bien que de *ἀδαήμων*. *Ξένος*, suivi du génitif, signifie *étranger* à une chose, *ignorant* d'une chose. Sophocle : *Ξένος μὲν τοῦ λόγου.. ξένος τε τοῦ πραχθέντος*[1]. Quant à *παιδεύω*, il doit avoir le sens de *docere*, exprimant la cause efficiente de ce qui suit ce verbe; sens bien connu[2]. Dans un vers qui a une singulière analogie avec notre fragment, Sophocle a dit : *σε Θῆβαί γ' οὐκ ἐπαίδευσαν κακόν*. « Ce n'est pas Thèbes qui t'a appris à devenir pervers[3]. »

« Notre fragment tient, sans nul doute, à une pièce lyrique. Celui qui parle a été élevé à Thèbes. Cette circonstance rend bien vraisemblable que c'est Pindare lui-même qui s'exprime ainsi, et que nous avons là un fragment de quelqu'une de ses odes perdues.

« On sait qu'il se met quelquefois en scène[4], et qu'il parle souvent de Thèbes, sa patrie, à laquelle il donne des épithètes honorifiques ou flatteuses : *μάκαιρα*[5], *λιπαραί*[6], *πολύκλειτος*[7], comme ici, *κλυταὶ Θῆβαι*; il l'appelle sa mère, *μᾶτερ ἐμὰ,... χρύσασπι Θήβα*[8]. Cette mention de Thèbes, et l'éloge de sa patrie, qui s'y trouve exprimé, sont tout à fait dans le goût de Pindare.

« Le style et le dialecte du fragment appuient d'ailleurs cette conjecture. Quant au mètre, ceux qui savent la difficulté de rétablir celui des fragments isolés de Pindare trouveront sans doute téméraire tout essai pour découvrir celui de cette ligne poétique. On peut remarquer, cependant, que les quatorze premières syllabes forment un vers construit comme celui qu'Héphestion nomme *éolique*, tel que celui de Sapho : *ὄρπακι βραδινῷ σε μάλιστ' εἰκάσδω* (– – – ∪ ∪ – ∪ ∪ – ∪ ∪ – –), justement comme : *οὔτοι με ξένον, οὐδ' ἀδαήμονα μουσᾶν*.

[1] *Œd. Tyr.* v. 219; cf. Jacobs *Anthol. Palat.* t. III, p. 47.

[2] Schæf. ad Dion. Halic. *Comp. verb.* p. 413; G. Hermann, *ad Soph. Philoct.* v. 1345.

[3] *Œd. Col.* 919.

[4] Bœckh, *Explicat. ad Pind. Pyth.* t. III, p. 289, 314, 354.

[5] *Isthm.* VI, 1.

[6] *Pyth.* II, 3; *Fragm.* 209.

[7] *Fragm.* 206, Bœckh.

[8] *Isthm.* I, 1.

PAPYRUS GRECS.

« Ce mètre a été employé par Pindare lui-même[1]; le reste, ἐπαίδευσαν κλυταὶ Θῆβαι (⏑ – – – ⏑ – – –), composé de deux épitrites premiers, ne serait qu'une partie de vers. On peut couper encore la phrase de cette autre manière :

οὔτοι με ξένον, οὐδ' ἀδαήμονα
μουσᾶν ἐπαίδευσαν κλυταὶ Θῆβαι....

« Le premier vers sera identique avec celui d'Alcée (– ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑ – ⏑ ⏑), οἶνος, ὦ φίλε παῖ καὶ ἀλαθέα[2]; et le second, dans le mètre ïambique, marche comme celui-ci de Pindare, cité par Strabon[3]: Αἰγυπτίαν Μένδητα πὰρ κρημνὸν [θαλάσσας], ou cet autre, ἵππων ἄωτον· μοῖσα δ' οὕτω τοι παρίστα[4].

« Au reste, je laisse ce point à ceux qui ont plus d'habileté que moi en ce genre, et plus de loisir. Je me borne à remarquer que rien ne paraît s'opposer à ce que le fragment soit de Pindare, qui s'y désigne lui-même assez clairement.

« XI. Col. 2. οὔ μοι Σαρδανάπαλλος ἀρέσκει τὴν διάνοιαν. « La manière de « penser de Sardanapale ne me plaît pas. » Ce vers hexamètre me semble faire allusion à ce qui était gravé sur le tombeau de Sardanapale en lettres assyriennes, si l'on en croit les historiens d'Alexandre[5]: « Mangez, buvez, « amusez-vous, le reste ne vaut pas une chiquenaude. » C'est cette pensée, devenue célèbre, que Chœrile avait mise en vers[6], qu'Aristote[7], ainsi que le philosophe Chrysippe, avait condamnée, et que l'auteur de ce vers blâme à son tour.

« XII. Col. 2. **ΟΥΚΗΝΑΡΑΟΥΘΕΝΠΗΜΑΕΛΕΥΘΕΡΑΝΔΑΚΝΟΝΨΥΧΗΝΟΜΟΙΩΣΑΝΔΡΟΣΩΣΑΤΙΜΙΑ.**

οὐκ ἦν ἄρ' οὐθὲν πῆμ' ἐλευθέραν δάκνον
ψυχὴν ὁμοίως ἀνδρὸς, ὡς ἀτιμία.

« Le copiste du manuscrit néglige bien souvent les élisions; il écrit ἄρα οὐθέν, et πῆμα ἐλ. Le sens est : « Ainsi il n'est aucune douleur qui déchire « l'âme d'un homme libre à l'égal du déshonneur (ou *comme de n'être estimé,*

[1] Bœckh, *de Metr. Pind.* p. 132.

[2] Ap. Platon. *Schol.* p. 51; cf. Hermann, *Elem. doctr. metr.* p. 363.

[3] Pind. *Fragm.* n° 215, ed. Bœckh.

[4] Pind. *Olymp.* III, 6; cf. Bœckh, *Über die Versmasse des Pindaros*, p. 284, dans le *Mus. der Alterth.* t. II.

[5] Ap. Strab. XIV, p. 672; Arrian. *Anab.* II, 5, 5; Athen. *Dipnos.* XII, 39.

[6] Conf. Næke *ad Chœril. fragm.* p. 197, sq.

[7] Ap. Cic. *Tuscal.* v. 35; *Fin.* II, 32.

« *compté pour rien*). » Ces deux trimètres, à en juger par la pensée, le style et le rhythme, pourraient bien être d'Euripide, source principale où l'auteur a puisé ses exemples. Il ne désigne le poëte, à la vérité, que par l'indéterminé *τίς*; mais c'est ce qu'il a déjà fait deux fois pour le fragment de la *Sthénobée*, n° III, et celui de l'*Augé*, n° VII[1].

« XIII. Col. 5, fin. C'est encore un anonyme qui a fourni cet hexamètre d'une élégante facture[2]:

Οὔ μοι ἔτ' εὐκελάδων ὕμνων μέλει, οὐδέ τι μολπῆς.

« Je ne me soucie plus ni de chants ni d'hymnes harmonieux. »

« XIV. Col. 12. Je mets ici un autre fragment qui paraît tiré de quelque poëme du cycle troyen; la diction en est homérique, et décèle une époque ancienne. C'est Agamemnon qui parle (*εἰ Ἀγαμέμνων οὕτως ἀπέφασκεν*), ΟΥ ΚΕΦΑΜΗΝΑΧΙΛΗΙΧΟΛΩΣΕΙΝΑΛΚΙΜΟΝΗΤΟΡΩΔΕΜΑΛΕΚΠΑΓΛΩΣΕ ΠΕΙΗΜΑΛΑΜΟΙΦΙΛΟΣΗΗΝ.

Οὐκ ἐφάμην Ἀχιλῆϊ χολώσειν ἄλκιμον ἦτορ
ὧδε μάλ' ἐκπάγλως· ἐπειὴ μάλα μοι φίλος ἤην.

« Je ne croyais pas irriter d'une manière aussi terrible le cœur vaillant « d'Achille, parce qu'il était mon ami. »

« Ces deux vers se rapportent évidemment à une dispute d'Agamemnon avec Achille; peut-être à celle dont il est question dans l'extrait des Cypriaques donné par Proclus: on y voit qu'après le départ de Philoctète, Achille,

[1] M. Bergk a reconnu que ces deux vers se lisent, mais altérés, dans Clément d'Alexandrie (*Stromat.* II, p. 388, B). Voici le passage de Clément: Ἀλλ' οὐδὲ Αἴας σιωπᾷ μέλλων δὲ ἑαυτὸν ἀποσφάττειν κέκραγεν· Οὐδὲν οὖν πῆμα ἐλευθέραν ψυχὴν δάκνον οὕτως ὡς ἀνδρὸς ἀτιμία. Οὕτως πέπονθα καί με συμφοροῦσα

Βαθεῖα κηλὶς, ἐκ βυθῶν ἀναστρέφει,
Λύσσης πικροῖς κέντροισιν ἠρεθισμένων.

M. Bergk suppose que les deux premiers vers sont d'Euripide, mais qu'ils n'étaient pas dans la bouche d'Ajax, attendu que ce héros ne figure dans aucune pièce d'Euripide. Il me semble que la liaison des idées doit faire attribuer tout ce passage au même auteur. Quelques personnes ont pensé qu'il devait être tiré des Θρῇσσαι d'Eschyle. M. Nauck, dans ses *Tragicorum græcorum fragmenta*, Lipsiæ, 1856, l'a publié sous le n° 83 des *adespota*, en le restituant ainsi:

Οὐκ ἦν ἄρ' οὐδὲν πῆμ' ἐλευθέρου δάκνον
Ψυχὴν ὁμοίως ἀνδρὸς, ὡς ἀτιμία.
Οὕτως πέπονθα καί με συμφορᾶς ἀεὶ
Βαθεῖα κηλὶς ἐκ βυθῶν ἀναστρέφει
Λύσσης πικροῖς κέντροισιν ἠρεθισμένον. — W. B.

[2] M. Schneidewin attribue ce vers à Alcman — W. B.

PAPYRUS GRECS.

rappelé à Troie, eut une querelle avec Agamemnon : Καὶ Ἀχιλλεὺς ὕστερον κληθεὶς διαφέρεται πρὸς Ἀγαμέμνονα [1]. Dans ce cas, nous aurions deux vers à ajouter aux fragments si rares des poëmes cypriaques.

« XV. Col. 7. ΟΥΚΟΙΔΑΤΑΛΗΘΕΣΓΑΡΑΣΦΑΛΕΣΦΡΑΣΑΙ; cette ligne forme un trimètre ïambique : *οὐκ οἶδα· τἀληθὲς γὰρ ἀσφαλὲς φράσαι.* « Je ne « sais ; car dire la vérité est un parti sûr. » Ceci faisait partie d'un dialogue. A une question, l'interlocuteur répond franchement qu'il ne sait pas, et il motive sa réponse [2].

« XVI. Col. 11. Ce fragment est encore plus insignifiant : ΟΥΚΑΞΙΩΜΙΚΩΝΣΕΜΕΓΑΛΑΔΟΥΚΕΧΩ ; ce qui paraîtrait devoir se lire : *Οὐκ ἀξιῶ, Μίκων, σε· μεγάλα δ' οὐκ ἔχω.*

« Je ne comprends pas le sens, et ne me rends pas compte de la syntaxe. Cependant ΜΙΚΩΝ, répété trois fois, ne peut être changé. D'après le mot *μεγάλα* qui suit, je lis *μικῶν* (ou *μικκῶν*) pour *μικρῶν*. Outre *μικκός*, les Doriens paraissent avoir dit *μῖκός* par un seul *κ*, puisqu'on trouve *μῖκύς*, *μικιζόμενος*, *πάμμῖκος*, et les noms propres, *Μικίνη*, *Μίκυλος*, *Μίκυθος*, etc., qui ont même origine [3]. Le vers devient alors : *Οὐκ ἀξιῶ μικῶν* (ou *μικκῶν*) *σε· μεγάλα δ' οὐκ ἔχω.*

« L'opposition de *μικρά* et de *μεγάλα* est continuelle. En ce cas, le vers était mis dans la bouche d'une personne qui s'excusait de ne pouvoir récompenser quelqu'un selon son mérite ; littéralement : « Je ne t'estime pas peu ; « mais je ne possède pas beaucoup. » C'est-à-dire, « tu mériterais que je te « donnasse beaucoup ; mais je possède peu. »

« Si *μικκῶν* ou *μικῶν* était la vraie leçon, il en faudrait conclure que le dialecte dorique avait été employé pour les vers ïambiques, dans la pièce d'où celui-ci est tiré ; et, dès lors, que nous avons là un fragment de quelque comédie dorienne, peut-être d'Épicharme.

« XVII. Col. 14. Celui-ci est plus court et plus nul, s'il est possible : ΟΥΚΕΙΔΟΝΑΝΕΜΩΚΕΑΚΟΡΑΝ ; *οὐκ εἶδον ἀνεμώκεα κόραν.* « Je n'ai pas vu « une (ou de) jeune fille rapide comme le vent. » C'est le dernier passage cité dans le papyrus. Ce fragment paraît appartenir au mètre dochmiaque, à moins qu'on n'aime mieux le rapporter au crétique. Dans ce cas, nous aurions la plus grande partie d'un tétramètre ; il ne manque, en effet,

[1] Pag. 474, Gaisford.

[2] M. Bergk suppose que ce vers est d'Euripide. — W. B.

[3] Kœn, Bast et Schæfer, *ad Greg. Corinth.* p. 281 et 282.

qu'un tribraque au commencement et un ïambe ou un pyrrhique à la fin,

PAPYRUS GRECS.

◡◡◡ οὐκ εἶδον ἀνεμώκεα κόραν ◡◡,

pour avoir un vers tel que celui-ci d'Aristophane [1] :

ἐν ἀγορᾷ δ' αὖ πλάτανον εὖ διαφυτεύσομεν.
◡ ◡ ◡ — — ◡ ◡ ◡ — ◡◡ ◡ — ◡ ◡

§ III. Fragments inédits dont les auteurs sont nommés.

« XVIII. Col. 5. *Euripide* (ἔλεγεν Εὐριπίδης).

« Dans ces deux vers, on reconnaît parfaitement ce poëte : ΟΥΚΕΝΓΥΝΑΙΞΙΤΟΥΣΝΕΑΝΙΑΣΧΡΕΩΝΑΛΛΕΝΣΙΔΗΡΩΙΚΑΙΕΝΟΠΛΟΙΣΤΙΜΑΣΕΧΕΙΝ.

Οὐκ ἐν γυναιξὶ τοὺς νεανίας χρεὼν,
ἀλλ' ἐν σιδήρῳ κἀν ὅπλοις τιμὰς ἔχειν.

« Ce n'est pas dans les femmes, mais dans l'emploi du fer et des armes « que les jeunes gens doivent mettre la gloire et l'honneur [2]. »

« XIX. Col. 7. *Du Cyclope de Timothée.* Ce poëte comique [3] est cité par Athénée, qui donne le titre de deux de ses pièces, savoir, le Κυνάριον ou le *petit chien*, dont il rapporte trois vers [4] ; et le Κύκλωψ, la même pièce d'où est tiré notre fragment, et dont il cite plusieurs vers, qu'on n'a pas encore complétement restitués [5].

« Le fragment ne consiste qu'en ces quarante lettres : ΟΥΤΟΙΤΟΝΓΥΠΕΡΑΜΠΕΧΟΝΤΑΟΥΡΑΝΟΝΕΙCΑΝΑΒΗCΕΙ. C'est le Cyclope qui parle (εἰ Κύκλωψ ὁ Τιμοθέου πρός τινα οὕτως ἀπεφήνατο). « Certes, tu ne monteras pas « dans le ciel, qui enveloppe tout au-dessus de nos têtes. » Il me paraît que l'exemple cité faisait partie d'un chœur de la pièce. En lisant

Οὔτοι τόν γ' ὑπεραμπέχοντ' οὐρανὸν εἰσαναβήσει

[1] *Georg. fragm.* n° 262, ed. de M. Dind. — Hephæst. p. 73.

[2] M. Bergk conjecture que ces vers sont tirés des Σκύριοι d'Euripide, d'après la comparaison avec une pensée analogue dans un fragment de la tragédie du même nom par Sophocle. — W. B.

[3] Cf. Schweigh. *ad Athen.* VIII, p. 338, a.

[4] VI, p. 243, d.

[5] XI, p. 465. — M. Letronne a mal à propos attribué à Timothée le poëte comique le Κύκλωψ, qui, d'après le fragment cité par Athénée, est de Timothée de Milet, célèbre poëte dithyrambique. Cette erreur a été relevée par M. Schneidewin. — W. B.

PAPYRUS GRECS.

on aurait une sorte de vers asynartète – ⏓ ⏓ – ∪ ∪ – ∪ – ∪ || – ∪ ∪ – ∪ ∪ – –, mais peut-être doit-on les séparer ainsi :

Οὔτοι τόν γ' ὑπεραμπέχοντα
οὐρανὸν εἰσαναϐήσει.

« Le premier vers serait un archilochien analogue à celui-ci d'Eschyle : *κραιπνοφόροι δέ μ' ἔπεμψαν αὖραι*[1] ; le deuxième vers un dactylique trimètre catalectique *in disyllabum*, si fréquent dans les lyriques et les tragiques, comme *ἀδυμελῆ κελαδήσω* de Pindare[2], *τοὶ δ' ἀνὰ γᾶν Ἀσίαν δὴν οὐκ ἔτι περσονομοῦνται* d'Eschyle[3], et *ἄλιον, ἄλιον αἰτῶ* de Sophocle[4]. (Le verbe *ὑπεραμπέχειν* n'était pas connu.) Quant à *οὐρανὸν εἰσαναϐήσει*, c'est une expression fréquente dans les poëtes[5]. Si l'on remarque ce long mot, ce *sesquipedale verbum*, *ὑπεραμπέχοντα*, qui sent l'affectation dithyrambique, surtout joint à l'autre verbe *εἰσαναϐήσει*, composé de cinq syllabes, on sera disposé à croire que Timothée a mis, dans la bouche du Cyclope, quelque lambeau d'un poëte tragique, dont il voulait railler l'emphase et la bouffissure. La muse tragique, que Callimaque appelait *μοῦσα ληκυθία* (*muse ampoulée*), servait fréquemment de but aux plaisanteries des poëtes de la comédie ancienne et moyenne (*tragica.... ampullatur in arte*, dit Horace[6]).

« XX. Col. 8. *De Thespis.* Voilà un nom qui éveille l'attention au plus haut degré ! Si le vers cité est réellement de Thespis, ce sera peut-être le seul que l'on connaisse ; car les trois que rapporte Plutarque[7] ne sont probablement pas de lui, comme l'a montré Bentley[8], encore moins les six autres qu'a cités Clément d'Alexandrie[9]. Tous ces vers paraissent être de fabrique récente. Je crains qu'il n'en soit de même de celui que cite notre papyrus[10] ; ce vers paraît fort insignifiant.

ΟΥΚΕΞΑΘΡΗΣΑΣΟΙΔΑΙΔΩΝΔΕΣΟΙΛΕΓΩ.
Οὐκ ἐξαθρήσας οἶδ', ἰδὼν δέ σοι λέγω[11].

[1] *Prom.* 133 ; Cf. v. 172.
[2] *Olymp.* x, 14, Bœckh.
[3] *Pers.* v. 557.
[4] *Trachin.* v. 96.
[5] *Mimnerm. fragm.* VIII ; Apoll. Rhod. I, 1100 ; II, 938, etc.
[6] *Epist.* 4, 14.
[7] *De audiend. poetis*, chap. XII, p. 88, Krebs.
[8] *Ad Phalar. epist.* p. 131, sq. *Epist. ad Mill.* p. 48.
[9] *Strom.* v, p. 243, Sylb.
[10] Ce vers, suivant M. Bergk, pourrait être d'une des tragédies qu'Héraclide de Pont avait composées sous le nom de Thespis. Voy. Diog. Laert. V, 92. — W. B.
[11] On pourrait aussi ponctuer : *Οὐκ. Ἐξαθρ...* — W. B.

littéralement : « Je ne le sais pas pour l'avoir très-bien vu; je te le dis pour« tant en ayant été témoin. »

Οὐκ ἐξαθρήσας οἶδ'· ἰδὼν δέ σοι λέγω.

Le composé *ἐξαθρέω* manque aux lexiques.

« XXI. Col. 9. *D'Ibycus.* Ὁ Ἴϐυκος ὁ ποιητὴς οὕτως ἀπεφαίνετο. Ce qui suit paraît être un seul vers : ΟΥΚΕΣΤΙΝΑΠΟΦΘΙΜΕΝΟΙΣΖΩΑΣΕΤΙΦΑΡΜΑΚ ΟΝΕΥΡΕΙΝ.

Οὐκ ἔσΊιν ἀποφθιμένοις ζωᾶς ἔτι φάρμακον εὑρεῖν.

« On ne peut trouver un moyen de rappeler les morts à la vie. » C'est un vers tétramètre anapestique catalectique,

(– – ᴗ ᴗ – ᴗ ᴗ – – – ᴗ ᴗ – ᴗ ᴗ – –)

« Ce mètre est rare parmi les fragments d'Ibycus, qui a employé surtout le dactylique. On trouve néanmoins, parmi ces fragments, un anapestique tétramètre et un dimètre, tous deux catalectiques [1].

« En retranchant *ἀπό* devant *φθιμένοις*, ce qui ne change rien au sens, on a encore un vers hexamètre :

Οὐκ ἔσΊι φθιμένοις ζωᾶς ἔτι φάρμακον εὑρεῖν.

« XXII. Col. 13. *D'Anacréon.* Fragment de trente-six lettres, assez insignifiant pour nous : ΟΥΔΕΥΤΕΜΠΕΔΟΣΕΙΜΙΟΥΔΑΣΤΟΙΣΙΠΡΟΣΗΝΗΣ, *οὐ δεῦτ' ἔμπεδός εἰμι, οὐδ' ἀσΊοῖσι προσηνής.* Je n'aperçois pas bien le sens de cette phrase isolée : « Allons [2] ! je ne suis ni tenace (ferme dans ma résolution), « ni doux aux citoyens. » Ceci paraît faire partie d'une pièce où le poëte mettait en scène un roi, peut-être Polycrate de Samos, à la cour duquel il avait vécu longtemps. Strabon dit que *toute la poésie* d'Anacréon était *remplie* de *mentions* de ce roi [3]. Ceci prouve combien il nous reste peu de chose de ce grand poëte, puisqu'il n'est fait aucune mention de Polycrate, ni même aucune allusion à ce prince, dans tous les fragments qui nous restent. Ce passage est le seul où l'on peut présumer qu'il en soit question. Par malheur, il n'enrichira pas beaucoup plus notre collection anacréontique que celui-ci, que M. Cramer [4] a découvert récemment : *αἱ δέ μευ*

[1] *Fragm.* II, 1 et XLIII, ed. Schneidew. et *Prolegom. de vita et carm. Ibyci*, p. 76.

[2] Buttmann, *Lexilog.* t. II, p. 231.

[3] *Καὶ δὴ καὶ πᾶσα ἡ ποίησις πλήρης ἐσΊὶ τῆς περὶ αὐτοῦ μνήμης.* (Strab. XIV, p. 638.)

[4] *Anecdota græca*, t. I, p. 288, 3.

PAPYRUS GRECS.

φρένες ἐκκεκωφέαται, où M. Bergk a trouvé la fin et le commencement d'un tétramètre choriambique[1]. Notre fragment paraît former deux vers glyconiques de même mesure l'un et l'autre :

> *Οὐ δεῦτ' ἔμπεδός εἰμι,* (— — — ⏑ ⏑ — ⏑̱)
> *οὐδ' ἀσloῖσι προσηνής.*

justement comme d'autres vers d'Anacréon : *ὦ Λεύκασπι, σὺ δ' ἥβᾶς*[2] : *Ταρτησσοῦ βασιλεῦσαι*[3] et ces deux autres d'Euripide : *Πηλέως εἰς γάμον ἦλθον*[4] et *χείρων ἐξονόμασσε*, non *ἐξωνόμασσε*[5].

« *De Sapho*. Notre papyrus contient deux fragments de l'illustre Lesbienne. Le premier, d'un seul vers, le second de deux vers seulement : le dernier est le plus intéressant de tous ceux que le papyrus nous a conservés.

« XXIII. Col. 14. Ce fragment est annoncé ainsi : *εἰ Σαπφὼ οὕτως ἀπέφασκεν*; puis viennent ces vingt-neuf lettres : ΟΥΚΟΙΔΟΤΤΙΘΕΩΔΥΟΜΟΙΤΑ ΝΟΗΜΑΤΑ. Elles forment justement un de ces vers éoliques (— ⏑ — ⏑ ⏑ — ⏑ ⏑ — ⏑ ⏑ — ⏑ ⏑) qui, selon Héphestion, avaient été employés par Sapho, dans toutes les pièces dont était composé le deuxième livre de ses poésies[6].

> *Οὐκ οἶδ' ὄτlι θεῶ δύο μοι τὰ νοήματα,*

ce qui paraît signifier : « Je ne sais en quoi m'importent (ou me concernent) « les deux pensées du dieu. »

« XXIV. Col. 8. L'autre fragment se compose des lignes suivantes : ΟΥΔ ΙΑΝΔΟΚΙΜΟΙΜΙΠΡΟΣΙΔΟΙΣΑΝΦΑΟΣΑΛΙΩΕΣΣΕΣΘΑΙΣΟΦΙΑΝΠΑΡΘΕ ΝΟΝΕΙΣΟΥΔΕΝΑΠΩΧΡΟΝΟΝΤΟΙΑΥΤΑΝ. Sans changer une lettre, nous avons deux excellents vers choriambiques avec base, mètre qui était celui de toutes les pièces contenues dans le troisième livre des poésies de Sapho[7]. Je les lis et les dispose ainsi :

> *Οὐδ' ἴαν δοκιμοῖμι προσιδοῖσαν φάος ἀλίω*
> *ἔσσεσθαι σοφίαν παρθένον εἰς οὐδένα πω χρόνον τοιαύταν.*
> — ⏑̱ — ⏑ ⏑ — — ⏑ ⏑ — — ⏑ ⏑ — ⏑ ⏑̱

[1] Dans le *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, 1836, n° 68, S. 546.

[2] *Fragm.* v, ed. Bergk.

[3] *Fragm.* viii, v. 4; cf. *Fragm.* xv, v. 4, 7 et 8.

[4] *Iphig. Aul.* v. 1044, Barn. Πηλέως est ici un spondée comme en d'autres passages. (Matth. *Gramm.* § 82, v. 2.)

[5] *Iphig. Aul.* v. 1066.

[6] . . . τὸ μὲν πεντάμετρον καλεῖται Σαπφικὸν τεσσαρεσκαιδεκασύλλαβον, ᾧ τὸ δεύτερον Σαπφοῦς ὅλον γέγραπlαι. (Heph. p. 42.)

[7] Hephæst. p. 60.

littéralement : « Je ne pense pas que, dans aucun temps, il puisse exister « une jeune fille telle pour la science [1]. »

« Οὐδ' ἴαν : je crois qu'il faut ainsi lire, et prendre ἴαν pour μίαν, comme Homère a dit ἰῷ ἤματι pour μιᾷ ἡμέρᾳ [2]. Οὐδ' ἴαν est pour οὐδεμίαν en prose. Quant à δοκιμοῖμι, la leçon n'est pas sans importance. D'après un grammairien [3], les *Éoliens* donnaient la forme en μι à δοκιμόω, ainsi qu'à ἐλευθερόω; ils disaient δοκιμῶμι, ἐλευθερῶμι; cette assertion, jusqu'à présent sans autorité, a maintenant celle de Sapho. Δοκιμόω est donné par Hésychius comme synonyme de δοκιμάζω, de οἴομαι; ce verbe, δοκιμόω, qu'on pouvait ne pas croire du style poétique, n'était autorisé que par un passage de Phérécyde [4].

« Προσιδεῖν φάος ἀλίω est l'expression poétique de l'idée de *vivre;* ainsi Homère : ζῆν καὶ ὁρᾶν φάος ἠελίοιο. Eschyle : Ξέρξης μὲν αὐτὸς ζῇ τε καὶ φάος βλέπει [5]. Sophocle : ... ἡλίου ... εἰσορᾶν φάος [6], etc. J'entends παρθένον (κατὰ) σοφίαν τοιαύταν, *telle par la science, d'une telle science.*

« D'après la nature des vers, on voit que l'un de ces fragments a été tiré du second livre des poésies de Sapho; et l'autre, du troisième livre.

« Quelle est cette jeune fille, dont Sapho fait un éloge si complet, où le sentiment le plus tendre se montre dans la force des expressions qu'elle emploie? Je pense que c'est sa propre fille, cette chère *Cléis*, qui fut le sujet de ses chants, comme on le voit par plusieurs fragments, hélas! trop courts, tels que ces vers délicieux : ἔστι μοι καλὰ πάϊς χρυσέοισι ἀνθέμοισιν ἐμφερῆ ἔχοισα μορφὰν, Κλεῒς ἀγαπατὰ κ.τ.λ. « Je possède une charmante enfant, dont « la beauté égale celle des chrysanthèmes, ma bien-aimée *Cléis*, que je ne « céderais ni pour la Lydie tout entière et ses richesses, ni pour [7]... » C'est la pensée exprimée dans la chanson si fort louée par l'Alceste du *Misanthrope*, non pour l'expression, mais pour le sentiment (*Si le roi m'avait donné Paris sa grand' ville*, etc.). Dans un autre fragment, s'adressant à sa fille, en proie à un violent chagrin (peut-être d'amour), Sapho lui dit : « Il n'est pas « permis, dans une maison de serviteurs des Muses, de s'abandonner à la « douleur; cela ne *nous* convient pas (οὐκ ἄμμι πρέπει τάδε) [8], » d'où l'on peut

[1] Probablement l'habileté en poésie et en musique.

[2] *Il.* Z, 422; cf. H. Steph. *Thes. l. gr. ed. Paris.* IV, 621, C.

[3] *In hort. Adon. ed. Ald.* p. 207, a.

[4] Apud Diog. Laert. I, 122; cf. Dindorf. *in Thes. ling. græc. ed. Paris.* t. II, p. 613, C, D.

[5] *Pers.* v. 291.

[6] *Philoct.* v. 413.

[7] *Fragm.* 76, ed. Neue.

[8] *Fragm.* 28.

conclure que Cléis, comme sa mère, avait cultivé la poésie : raison de plus pour croire que c'est bien sa fille dont elle vante ici la *science*, l'*habileté* sans pareilles. Ovide a mis en œuvre cette circonstance de la vie de Sapho[1].

« En résumé, nous avons là seize fragments inédits, dont huit d'un seul vers, sept de deux, et un fragment de vers. Dans le nombre, il y a deux fragments (peut-être un seul) d'Euripide, de deux vers chacun; un vers de Thespis, un ou deux de Timothée, un ou deux d'Ibycus, un (ou deux) d'Anacréon, trois de Sapho, un ou deux, peut-être, de Pindare. Plusieurs de ces fragments forment un sens complet, une pensée arrêtée (surtout les n°s 12, 18, 21); les autres sont des propositions plus ou moins insignifiantes; quelques-unes même sont incomplètes, ou auraient besoin, pour être bien comprises, qu'on sût ce qui les suivait ou les précédait dans le morceau d'où elles sont tirées.

« Assurément, cette nouvelle acquisition n'est pas sans importance; mais tout en croyant apprécier ce qu'elle vaut réellement, je n'avais pas cru devoir la proclamer à son de trompe, ni détacher ces fragments de l'ensemble dont le papyrus, qui les contient, devait faire partie plus tard. Je n'ai pas fait plus de bruit des fragments du XIIIe livre de l'Iliade (v. 27 à 47; 107 à 111; 151 à 173), quoique fort curieux, au moins sous les rapports prosodique et paléographique. Je les ai réservés aussi pour la publication générale. Il en a été de même de faits bien plus importants que des vers isolés; car ils mènent à la solution de hautes questions historiques vainement débattues jusqu'ici. Si cette publication tarde trop, à mon avis, je promets de les faire connaître d'avance, et même sous peu, dans un Mémoire préparé depuis longtemps, sur *l'année vague et l'année fixe des anciens Égyptiens.*

II.

TEXTE DU PAPYRUS QUI CONTIENT LES FRAGMENTS.

COLONNE 1.

[Ἔστ]ιν ὅπερ οὕτω λέγοι
[ἄν τι]ς· Οὐκ[2] οἶδ' ὅπως χρὴ
[τὸν σ]αφῶς κατειδότα

[1] Ovid. *Heroïd.* XV, 70, 120.

[2] Fragm. IX. Ces chiffres romains indiquent les numéros des fragments expliqués plus haut.

[τῆς ἡ]ρακλείας φροντί-
[δος κ]ατηγορεῖν. Ναί[1].
[Οὐ ἀλ]ηθὲς ὃ[2] ἔλεγεν ὁ
[ποιητ]ής· Οὐκ οἶδ' ὅπως
[χρὴ τὸν] σαφῶς κατειδό-
[τα τ]ῆς ἡρακλείας
[φροντ]ίδος κατηγορεῖν.
[[3]] ψευδῶς ου...
[ ] οὕτω λέγοι[το ἄν·]
[Οὔ τοι[4] με] ξένον οὐδὲ [ἀδ-]
[αήμο]να μουσᾶν [ἐπαί-]
[δευσ]αν κλυταὶ [Θῆϐαι.]
[Οὐ ἀλ]ηθὲς ὃ[5] ἔλε-
[γε· λεχ]θείη ἄν· Οὔ τοι
[με] ξένον οὐ[δὲ ἀ-]
[δαήμ]ονα μουσᾶν ἐ[παί-]
[δευσ]ὰν κλυταὶ Θῆϐαι.
[ ]τε ψευδῶς
[ὅπερ] οὕτω λέγοι-
[το ἄν· Οὔ τοι] με ξένον
[οὐδὲ ἀδαήμ]ονα μου-
[σᾶν ἐπαίδευ]σαν κλυταὶ
[Θῆϐαι· ο]ὐ ἀληθὲς ἔ-
[σἶιν ὅπερ] λεχθείη ἄν

COLONNE 2.

οὕτως· Οὔτοι με ξένον οὐδὲ

[1] M. Letronne ne met partout qu'une virgule après ce mot. — W. B.

[2] Ms. ον.

[3] Il devait y avoir le signe S qui, sur le papyrus, distingue les paragraphes et annonce chaque nouvelle citation. M. Bergk en forme autant de petits chapitres. — W. B.

[4] Fragm. X.

[5] Ms. ον.

ἀδαήμονα μουσᾶν ἐπαί-
δευσαν κλυταὶ Θῆϐαι.
Εἰ[1] *ἀληθῶς τις τῶν ϖοιη-*
τῶν οὔτως ἀπεφαίνετο[2]·
Οὔ *μοι Σαρδανάπαλλος*
ἀρέσκει τὴν διάνοιαν·
ἀντίκειται ἀξίωμα κα-
ταφατικὸν τῷ· Οὔ *μοι*
Σαρδανάπαλλος ἀρέσκει
τὴν διάνοιαν. Ναί. Οὐ *ἀν-*
τίκειται ἀξίωμα κατα-
φατικὸν τῷ· Οὔ[3] *μοι*
Σαρδανάπαλλος ἀρέσκει
τὴν διάνοιαν. Ναί.
Οὐ *ἀληθῶς τις τῶν ϖοη-*
τῶν[4] *οὔτως ἀπεφαίνετο*·
Οὔ *μοι Σαρδανάπαλλος*
ἀρέσκει τὴν διάνοιαν.
Εἰ[5] *ἀπεφήνατό τις*·[6] Οὐκ *ἦν*
ἄρα οὐθὲν ϖῆμα ἐλευθέ-
ραν δάκνον ψυχὴν ὁ-
μοίως ἀνδρὸς ὡς ἀτιμία·
ἀντίκειται ἀξίωμα κα-
ταφατικὸν τῷ· Οὐκ *ἦν ἄ-*

[1] Commencement du § ou chap. III.

[2] Voyez plus haut les observations de M. Letronne sur le fragment XI.

[3] Dans cette phrase et dans tous les passages analogues où la négation *οὐ* est suivie d'une voyelle, M. Bergk a écrit *οὐκ*. J'avoue que je ne suis pas assez certain du sens et, par conséquent, de la ponctuation, pour introduire dans le texte cette correction. Peut-être faudrait-il ici et dans toutes les phrases semblables *Ναί*; — *Οὐ*; — *Ἀντίκειται* . . . . . — W. B.

[4] Ce mot est, dans le papyrus, écrit tantôt *ϖοητης* et tantôt *ϖοιητης*. — W. B.

[5] § 4.

[6] Fragm. XII.

ρα οὐθὲν ϖῆμα ἐλευθέ-
ραν δάκνον ψυχὴν ὁμοί-

COLONNE 3.

ως ἀνδρὸς ὡς ἀτιμία. Ναί.
Οὐ ἀντίκειται ἀξίωμα
καταφατικὸν τῷ· Οὐ-
κ ἦν ἄρα οὐθὲν ϖῆμα ἐ-
λευθέραν δάκνον ψυ-
χὴν ὁμοίως ἀνδρὸς ὡς
ἀτιμία. Ναί. Οὐκ ἀπεφή-
νατό τις· Οὐκ ἦν ἄρα
οὐθὲν ϖῆμα ἐλευθέ-
ραν δάκνον ψυχὴν ὁ-
μοίως ἀνδρὸς ὡς ἀτιμία.
[Εἰ ἀληθῶς] οὕτως ἀπέφασ-
κεν Εὐριπίδης·[1] Οὐκ ἄ-
γαμαι ταῦτα ἀνδρὸς
ἀρισῖέως· ἀντίκειται
ἀξίωμα καταφατικὸν
τῷ· Οὐκ ἄγαμαι ταῦτα
ἀνδρὸς ἀρισῖέως. Ναί[2].
Οὐ ἀντίκειται ἀξίωμα
καταφατικὸν τῷ· Οὐκ ἄ-
γαμαι ταῦτα ἀνδρὸς ἀ-
ρισῖέως. Ναί. Οὐ ἀπέ-
φασκεν οὕτως Εὐριπί-
δης· Οὐκ ἄγαμαι ταῦτα
ἀνδρὸς ἀρισῖέως. Εἰ[3] Ἀν-

[1] Fragm. I. — [2] Il y a ici en marge, entre les colonnes 3 et 4, un M. Plus loin, entre les colonnes 9 et 10, il y a un N. — W. B. — [3] Fragm. II.

PAPYRUS GRECS.

δρομάχη Εὐριπίδου πρὸς Ἑρμιόνην τοῦτον ἀπεφή-

COLONNE 4.

νατο τὸν τρόπον· Οὐκ ἐξ ἐμῶν σε φαρμάκων σΊυγεῖ πόσις· ἀντίκειται ἀξίωμα καταφατικὸν τῷ· Οὐκ ἐξ ἐμῶν σε φαρμάκων σΊυγεῖ πόσις. Ναί. Οὐ ἀντίκειται ἀξίωμα καταφατικὸν τῷ· Οὐκ ἐξ ἐμῶν σε φαρμάκων σΊυγεῖ πόσις. Ναί. Οὐ Ἀνδρομάχη Εὐριπίδου πρὸς Ἑρμιόνην ἀπεφήνατο τοῦτον τὸν τρόπον· Οὐκ ἐξ ἐμῶν σε φαρμάκων σΊυγεῖ πόσις.

Εἰ[1] ἀληθές ἐσΊιν ὅπερ οὕτω λεχθείη ἄν· Οὐκ ἔσΊιν ὅσΊις πάντ' ἀνὴρ εὐδαιμονεῖ· ἀντίκειται ἀξίωμα καταφατικὸν τῷ· Οὐκ ἔσΊιν ὅσΊις πάντ' ἀνὴρ εὐδαιμονεῖ. Ναί. Οὐ ἀντίκειται ἀξίωμα καταφατικὸν τῷ· Οὐκ ἔσΊιν ὅσΊις πάντ' ἀ-

[1] Fragm. III.

PAPYRUS GRECS.

νὴρ εὐδαιμονεῖ. Ναί. Οὐ
ἀληθές ἐσΊιν ὅπερ οὕτω λε-

COLONNE 5.

χθείη ἄν· Οὐκ ἔσΊιν ὅσΊις
ϖαντ' ἀνὴρ εὐδαιμονεῖ.
Εἰ[1] ἀληθὲς ὃ[2] ἔλεγεν Εὐρι-
πίδης· Οὐκ ἐν[3] γυναιξὶ
τοὺς νεανίας χρεὼν,
ἀλλ' ἐν σιδήρῳ καὶ ἐν ὅ-
πλοις τιμὰς ἔχειν· ἀν-
τίκειται ἀξίωμα κα-
ταφατικὸν τῷ· Οὐ-
κ ἐν γυναιξὶ τοὺς νεα-
νίας χρεὼν, ἀλλ' ἐν σι-
δήρῳ καὶ ἐν ὅπλοις τι-
μὰς ἔχειν. Ναί. Οὐ ἀν-
τίκειται ἀξίωμα κα-
ταφατικὸν τῷ· Οὐ-
κ ἐν γυναιξὶ τοὺς νεα-
νίας χρεὼν, ἀλλ' ἐν σιδή-
ρῳ καὶ ἐν ὅπλοις τι-
μὰς ἔχειν. Ναί. Οὐ ἀλη-
θὲς ὃ[4] ἔλεγεν Εὐριπί-
δης· Οὐκ ἐν γυναιξὶ
τοὺς νεανίας χρεὼν,
ἀλλ' ἐν σιδήρῳ καὶ ἐν ὅ-
πλοις τιμὰς ἔχειν. Εἰ[5] ϖοι-

[1] Fragm. XVIII.
[2] Pap. *ον*.
[3] Pap. * εγ* et de même plus bas.
[4] Pap. *ον*.
[5] Fragm. XIII.

ητής τις οὕτως ἀπεφή-
νατο· Οὔ μοι ἔτ' εὐκελά-
δων ὕμνων μέλει, οὐδ' ἔτι[1]

COLONNE 6.

μολπῆς· φάσις ἐσῖιν ὅπερ
οὕτω λεχθείη ἄν· Μοὶ ἔτ' εὐ-
κελάδων ὕμνων μέλει,
οὐδ' ἔτι μολπῆς. Ναί. Οὐ
φάσις ἐσῖιν ὅπερ οὕτω λε-
χθείη ἄν·[2] Οὔμοι ἔτ' εὐκελά-
δων ὕμνων μέλει, οὐδ' ἔ-
τι μολπῆς. Ναί. Οὐ πο-
ιητής τις οὕτως ἀπε-
φήνατο· Οὔ μοι ἔτ' εὐκε-
λάδων ὕμνων μέλει,
οὐδ' ἔτι μολπῆς. Εἰ ποη-
τής τις οὕτως ἀπεφή-
νατο· Οὔ μοι ἔτ' εὐκελά-
δων ὕμνων μέλει, οὐδ' ἔ-
τι μολπῆς· ἀντίκειται
τῷ· Οὔ μοι ἔτ' εὐκελά-
δων ὕμνων μέλει, οὐ-
δ' ἔτι μολπῆς, ἀξίωμα[3]
καταφατικόν. Ναί. Οὐ
ἀντίκειται τῷ· Οὔ μοι
ἔτ' εὐκελάδων ὕμνων

[1] M. Letronne et M. Schneidewin avaient imprimé *οὐδέ τι*. Je crois, avec M. Bergk, *οὐδ' ἔτι* préférable. — W. B.

[2] En marge des cinq lignes qui suivent, le papyrus porte un signe qui paraît indiquer une faute de copiste. — W. B.

[3] Les quatre lignes suivantes sont marquées en marge d'une sorte de χ, lequel me paraît indiquer qu'elles contiennent une répétition qu'il faut effacer. — W. B.

μέλει, οὐδ' ἔτι μολπῆς, ἀξίωμα καταφατικόν. Ναί. Οὐ ποιητής τις οὕτως ἀπεφήνατο· Οὔ μοι ἔτ' εὐκελάδων ὕμνων μέλει, οὐδ' ἔτι μολπῆς.[1] Εἰ Κύ-

COLONNE 7.

κλωψ ὁ τοῦ Τιμοθέου πρὸς τινὰ οὕτως ἀπεφήνατο· Οὔ τοι τόν[2] γε ὑπεραμπέχοντα οὐρανὸν εἰσαναβήσει· ἀντίκειται ἑνὶ καταφατικῷ ἀξιώματι δύο ἀποφατικὰ ἀξιώματα. Ναί. Οὐ ἀντίκειται ἑνὶ καταφατικῷ ἀξιώματι δύο[3] ἀποφατικὰ ἀξιώματα. Ναί. Οὐ Κύκλωψ ὁ τοῦ Τιμοθέου πρὸς τινὰ οὕτως ἀπεφήνατο· Οὔ τοι τόν γε ὑπεραμπέχοντα οὐρανὸν εἰσαναβήσει. Εἰ[4] οὕτως ἀπεφήνατό τις· Οὐκ οἶδα· τ' ἀληθὲς γὰρ ἀσφαλὲς φράσαι· ἀποφαίνοιτ' ἄν τις· Οὐκ οἶδα· τ' ἀληθὲς γὰρ

[1] Fragm. XIX.

[2] Pap. τογγε, et de même plus bas.

[3] La syllabe δυ, omise par le copiste, a été ajoutée dans l'entre-ligne. — W. B.

[4] Fragm. XV.

ἀσφαλὲς φράσαι. Ναί. Οὐ ἀ-
ποφαίνοιτ' ἄν τις· Οὐκ[1] οἶδα·
τ' ἀληθὲς γὰρ ἀσφαλὲς
φράσαι. Ναί. Οὐ οὕτως ἀ-
πεφαίνετό τις· Οὐκ οἶδα·
τ' ἀληθὲς γὰρ ἀσφαλὲς
φράσαι. Εἰ[2] οὕτως ἀπο-
φαίνοιτ' ἄν τις· Οὐκ[3] ἐξαθρή-

COLONNE 8.

σας οἶδα· ἰδὼν δέ σοι λέγω[4]· οὐ
Θέσπις ὁ ποιητὴς οὕτως
ἀπέφασκεν· Οὐκ ἐξαθρήσας
οἶδα· ἰδὼν δέ σοι λέγω. Ναί.
Οὐ οὕτως ἀποφαίνοιτ' ἄν
τις· Οὐκ[5] ἐξαθρήσας οἶδα· ἰδὼν
δέ σοι λέγω. Ναί. Οὐ Θέσ-
πις ὁ ποιητὴς οὕτως ἀ-
πέφασκεν· Οὐκ ἐξαθρή-
σας οἶδα· ἰδὼν δέ σοι λέγω.
Εἰ[6] Σαπφὼ οὕτως ἀπεφή-
νατο· Οὐδ' ἴαν δοκιμοῖμι
προσιδοῖσαν φάος ἀλίω
ἔσσεσθαι σοφίαν παρθένον
εἰς οὐδένα πω χρόνον
τοιαύταν· ἀντίκειται
ἀξίωμα καταφατικὸν

[1] Pap. κοιδα.
[2] Fragm. XX.
[3] Pap. κεξαθρησας.
[4] Le papyrus porte φρασω, puis, au-dessus des quatre premières lettres, λεγ. — W. B.
[5] Pap. κεξαθρησας.
[6] Fragm. XXIV.

τῷ· Οὐδ' ἴαν δοκιμοῖμι
προσιδοῖσαν φάος ἀλίω
ἔσσεσθαι σοφίαν παρθέ-
νον εἰς οὐδένα πω χρό-
νον τοιαύταν. Ναί. Οὐ-
κ ἀντίκειται ἀξίωμα
καταφατικὸν τῷ· Οὐ-
δ' ἴαν δοκιμοῖμι προσιδοῖ-
σαν[1] φάος ἀλίω ἔσσεσθαι σο-
φίαν παρθένον εἰς οὐ-
δένα πω χρόνον τοιαύ-

COLONNE 9.

ταν. Ναί. Οὐ Σ[απ]φὼ οὔ-
τως ἀπεφαίνετο· Οὐδ' ἴαν
δοκιμοῖμι προσιδοῖσαν
φάος ἀλίω ἔσσεσθαι σοφί-
αν παρθένον εἰς οὐδένα
πω χρόνον τοιαύταν.
Εἰ[2] οὐ ἀντίκειται ἀξίωμα
καταφατικὸν τῷ· Οὐ-
κ ἔστιν ἀπο[3]φθιμένοις
ζωᾶς ἔτι φάρμακον εὑ-
ρεῖν· οὐκ ὁ Ἴβυκος ὁ ποητὴς
οὕτως ἀ[πε]φαίνετ[ο]·
Οὐκ ἔστιν ἀποφθιμέ-
νοις ζωᾶς ἔτι φάρμα-
κον εὑρεῖν. Ναί. Οὐ
ἀντίκειται ἀξίωμα

[1] Le papyrus porte ici σαμ.
[2] Fragm. XXI.
[3] Le papyrus portait d'abord ετι, qui a été corrigé à l'entre-ligne en απο.

PAPYRUS GRECS.

καταφατικὸν τῷ· Οὐ-
κ ἔσ7ιν ἀποφθιμένοις ζω-
ᾶς ἔτι φάρμακον εὑρεῖν.
Ναί. Ὁ Ἴϐυκος[1] ὁ ποιητὴς
οὕτως ἀπεφαίνετο· Οὐ-
κ ἔσ7ιν ἀποφθιμένοις
ζωᾶς ἔτι φάρμακον εὑ-
ρεῖν. Εἰ[2] οὐ εἰσὶν ἀμφίϐο-[3]
λοι διάλεκτοι, οὐ Εὐριπί-
δης οὕτως ἀποφαινόμε-
νος· Οὐκ ἂν[4] γένοιτο
χρησ7ὸς ἐκ κακοῦ πατρός[5].

COLONNE 10.

κειται ἀξίωμα καταφατι-
κὸν τῷ· Οὐχ ὧδε ναύτας
ὀλομένους τυμϐεύομεν[6].
Ναί. Οὐ ἀντίκειται ἀξί-
ωμα καταφατικὸν τῷ·
Οὐχ ὧδε ναύτας ὀλο-
μένους τυμϐεύομεν.
Ναί. Οὔτε ψεῦδος, οὔτ' ἀ-
ληθές ἐσ7ιν [ὃ λεχθείη ἂν]
ὑπ' Εὐριπίδου τὸν τρό-
πον τοῦτον· Οὐχ ὧδε

[1] Pap. Ουϐυικος.

[2] Fragm. IV.

[3] Il y a ici en marge N.

[4] Le papyrus porte αγ.

[5] Il manque ici, selon toute apparence, une colonne entre celle-ci et la suivante. Cette colonne, où le passage d'Euripide était répété plusieurs fois, se terminait par les lignes où l'autre fragment d'Euripide, οὐχ ὧδε ναύτας, κ. τ. λ. était cité une première fois; les dernières lettres de cette colonne étaient [ἀντί]κειται...

[6] Fragm. V.

ναύτας ὀλομένους τυμ-
βεύομεν. [Εἰ][1] ἀληθῶς
Εὐριπίδης [ἔλ]εγεν· Οὐ-
κ ἔστι [τοῦ θρ]έψαντος ἥ-
διον ϖέδον· ἀντίκει-
ται ἀξίωμα καταφα-
τικὸν τῷ· Οὐκ ἔστι τοῦ
θρέψαντος ἥδιον ϖέδον.
Ναί. Οὐ ἀντίκειται ἀ-
ξίωμα καταφατι-
κὸν τῷ· Οὐκ ἔστι τοῦ
θρέψαντος ἥδιον ϖέδον. Ναί[2].
Οὐ ἀληθῶς Εὐριπίδης
ἔλεγεν· Οὐκ ἔστι τοῦ θρέ-
ψαντος ἥδιον ϖέδον.
Εἰ[3] Εὐριπίδης οὕτως ἀπε-
φαίνετο· Οὐκ ἔστιν οὐθὲν

COLONNE 11.

διὰ τέλους εὐδαιμονεῖν·
ἀντίκειται ἀξίωμα κα-
ταφατικὸν τῷ· Οὐκ ἔστιν
οὐθὲν διὰ τέλους εὐδαι-
μονεῖν. Ναί. Οὐ ἀντί-
κειται ἀξίωμα κατα-
φατικὸν τῷ· Οὐκ ἔσ-
τιν οὐθὲν διὰ τέλους

[1] Fragm. VI.

[2] Le mot Ναί avait été oublié par le copiste, qui l'a récrit en marge en superposant les trois lettres faute d'espace, ainsi : N A I. M. Letronne, en imprimant N α ι semble n'avoir pas reconnu la valeur de ce mot. — W. B.

[3] Fragm. VII.

PAPYRUS GRECS.

εὐδαιμονεῖν. Ναί.
Οὐ Εὐριπίδης οὕτως ἀ-
πεφαίνετο· Οὐκ ἔσ-
τιν οὐθὲν διὰ τέλους
εὐδαιμονεῖν. Εἰ[1] οὕτως
ἀπεφαίνετό τις τῶν[2]
ποιητῶν· Οὐκ ἀξιῶ μι-
κῶν σε· μεγάλα δ' οὐκ ἔ-
χω· ἐσΊίν τις ὃς οὕτως
[ἀποφαίνοιτ' ἄν· Οὐκ ἀξιῶ]
μικῶν σε· μεγάλα δ' οὐ-
κ ἔχω. Ναί. Οὐ ἔσΊιν
τις ὃς οὕτως[3] ἀποφαί-
νοιτ' ἄν· [Οὐ]κ ἀξιῶ μικῶν
[σε]· μεγάλα δ' οὐκ ἔχω.
Ναί. Οὐ ἀπεφαίνετό τις
τῶν ποιητῶν οὕτως·
Οὐκ ἀξιῶ μικῶν σε· με-
γάλα δ' οὐκ ἔχω. Εἰ[4] Ἀγα-
μέμνων οὕτως ἀπέφασ-[5]

COLONNE 12.

φασκεν· Οὐκ ἐφάμην Ἀχιλῆ-
ϊ χολώσειν ἄλκιμον ἦ-
τορ ὧδε μάλα ἐκπάγλως·
ἐπειὴ μάλα μοι φίλος ἦην·
ἀξίωμά ἐσΊιν· [Οὐ]κ[6] ἐφά-

[1] Fragm. XVI.

[2] Le papyrus porte τωμ ποιητ. — W. B.

[3] Par une erreur de transposition, M. Letronne avait imprimé τῶν ποιητῶν au lieu de ὃς οὕτως. — W. B.

[4] Fragm. XIV.

[5] La répétition de la syllabe φας, à la fin de la 11e col. et au commencement de la 12e, est sur le papyrus. — W. B.

[6] Ici et plus bas le pap. porte κεφαμην.

μην Ἀχιλῆϊ χολώσειν ἄλ-
κιμον ἦτορ ὧδε μά-
λα ἐκπάγλως· ἐπεὶ μά-
λα μοι φίλος ἦην. Ναί.
Οὐκ ἀξίωμά ἐσῖιν· Οὐκ ἐφά-
μην Ἀχιλῆϊ χολώσειν ἄλ-
κιμον ἦτορ ὧδε μά-
λα ἐκπάγλως· ἐπεὶ μά-
λα μοὶ φίλος ἦην. Ναί.
Οὐ Ἀγαμέμνων οὕτως
ἀπέφασκεν· Οὐκ ἐφά-
μην Ἀχιλῆϊ χολώσειν
[ἄλκιμον ἦτορ ὧδε μά-]
λα ἐκπάγλως· ἐπεὶ μά-[1]
λα μοὶ φίλος ἦην. Εἰ[2] Ἀλ-
κμᾶν ὁ ποιητὴς οὔ-
τως ἀπεφαίνετο· Οὐ-
κ ἦς ἀνὴρ ἄγροικος οὐ-
δὲ σκαιός· καταφάσκοι ἄν
τις· [Οὐ]κ[3] ἦς ἀνὴρ ἄγροικος
οὐδὲ σκαιός. Ναί. Οὐ
καταφάσκοι ἄν τις· [Οὐ]κ ἦς
ἀνὴρ ἄγροικος οὐδὲ σκαιός.

COLONNE 13.

Ναί. Οὐκ Ἀλκμᾶν ὁ ποιητὴς
οὕτως ἀπεφαίνετο· Οὐ-
κ ἦς ἀνὴρ ἄγροικος οὐδὲ
σκαιός. Εἰ[4] οὕτως ἀπο-

[1] M. Letronne avait omis cette ligne, qui est dans le papyrus. — W. B

[2] Fragm. VIII.

[3] Ici et plus bas le papyrus porte κης.

[4] Fragm. XXII

φαίνοιτ' ἄν τις· Οὐ δεῦτ' ἔμ-
πεδος εἰμὶ, οὐδ' ἀσlοῖσι
ϖροσήνης· οὐ Ἀνακρέ-
ων οὕτως ἀπεφήνα-
το· Οὐ δεῦτε ἔμπεδος εἰ-
μὶ, οὐδ' ἀσlοῖσι ϖροσή-
νης. Ναί. Οὐ οὕτως ἀ-
ποφαίνοιτ' ἄν τις· Δεῦ-
τ' ἔμπεδος εἰμὶ οὐ-
δ' ἀσlοῖσι ϖροσήνης.
Ναί. Οὐ Ἀνακρέων οὕ-
τως ἀπεφήνατο· Οὐ δεῦ-
τε ἔμπεδος εἰμὶ, οὐδ' ἀσ-
[τοῖσι ϖροσήνης. Εἰ] [1]
Σαπφὼ οὕτως ἀποφαι-
νομένη· Οὐκ οἶδ' ὅτlι
θεῶ δύο μοι τὰ νοήμα-
τα, ἀπέφασκεν [2] οἶδ' ὅτ-
τι θεῶ δύο μοι [3] τὰ νο-
ήματα, εἰσὶν ἀμφίβο-
λοι διάλεκτοι. Ναί. Οὐ εἰ-
σὶν ἀμφίβολοι διάλεκτοι.
Ναί. Οὐ Σαπφὼ οὕτως ἀ-
ποφαινομένη· Οὐκ οἶδ' ὅτ-

COLONNE 14.

τι θεῶ δύο μοι τὰ νοήμα-
τα, ἀπέφασκεν· Οἶδ' ὅτlι
θεῶ δύο μοι τὰ νοήματα.
Εἰ Σαπφὼ οὕτως ἀπέ-

[1] Fragm. XXIII. — [2] Οὐ est omis dans le papyrus. — [3] Pap. μαι.

φασκεν· Οὐκ οἶδ' ὅτι θε-	
ῷ δύο μοι τὰ νοήμα-	
τα· ἐστὶν τὶ καταφα-	
τικὸν ἀξίωμα ἀντι-	
κείμενον τῷ· Οὐκ οἶ-	
δ' ὅτι θεῷ δύο μοι τὰ	
νοήματα. Ναί. Οὐ ἔσ-	
τιν τι καταφατικὸν	
ἀξίωμα ἀντικείμε-	
νον τῷ· Οὐκ οἶδ' ὅτι	ακο[2]
θεῷ δύο μοι τὰ νοήμα-	καταφα. . . . .
τα. Ναί. Οὐ Σαπ-	φατικὰ ἀ
φὼ οὕτως ἀπέφασκεν·	«
Οὐκ οἶδ' ὅτι θεῷ δύο	«
μοι τὰ νοήματα. Εἰ[1] πο-	καταφατ
ιητής τις οὕτως ἀπε-	ματα ἀπ
φαίνετο· Οὐκ εἶδον ἀνε-	τίκειται
μώκεα κόραν· ἐστίν τι	δέχεται
καταφατικὸν ἀξίωμα	σιν κἀκεῖνα
ἀντικείμενον τῷ· Οὐ-	ἀποφαιν[ομε
κ εἶδον ἀνεμώκεα κό-	κ εἶδον ἀνεμώκεα κό-
ραν. Ναί. Οὐ ἔστιν τι	ραν ἀποφ
καταφατικὸν ἀξίω-	νεμώκε[α κόραν
μα ἀντικείμενον τῷ· Οὐ-	των ου ειδ

PAPYRUS N° 3.

FRAGMENTS DE L'ILIADE.

(Pl. XII.)

Je n'ai trouvé dans les papiers de M. Letronne, pour ces fragments du

[1] Fragm. XXIV. — [2] Débris d'une quinzième colonne, où était répété le fragm. XXIV.

PAPYRUS GRECS.

XIII[e] chant de l'Iliade, qu'une copie qui n'est pas conforme à l'état actuel du papyrus. Le fragment des vers 107 à 111 a disparu. L'original m'a rendu une partie des vers 149 et 150, qui présentent deux variantes : Δα]ΝΑΟΙΣΙ ΓΕΓΩΝΩΣ au lieu de Τρώεσσι γεγωνὼς, et Δάρ]ΔΑΝΟΙ ΑΜΦΙΜΑ[χηταὶ au lieu de ἀγχιμαχηταὶ. Mais la leçon des éditions est préférable. Il y a, de plus, quelques petits fragments des vers 6 à 14.

Dans sa publication des fragments inédits de poëtes grecs, M. Letronne disait : « Je n'ai pas fait plus de bruit des fragments du XIII[e] livre de l'Iliade (vers 27 à 47, 107 à 111, 151 à 173), quoique fort curieux, au moins sous les rapports prosodique et paléographique. Je les ai réservés aussi pour la publication générale. » Cette indication prouve que M. Letronne n'a pas eu sous les yeux d'autres fragments de l'Iliade que ceux que nous publions ici. Ils proviennent de la collection Salt. On lit en marge d'un catalogue manuscrit que M. Letronne avait dans ses papiers : *Il codice è il medesimo che quello posseduto dal signor Bankes.* Cette indication était inexacte, mais M. Letronne n'avait pu, je crois, se procurer sur le papyrus de Bankes d'autres renseignements que ceux que nous donnons en note. Ce précieux manuscrit, dont le monde savant n'a pu profiter qu'en 1852, ainsi que nous le dirons plus loin, avait été acquis, pour le compte de M. Bankes, par un voyageur italien nommé Finatti, lequel, dans le récit de ses aventures[1], raconte la trouvaille qu'il fit d'une partie de l'Iliade dans l'île de Philé, une des localités les plus fécondes en monuments curieux de l'antiquité, après Thèbes et Memphis. Selon M. Finatti, le rouleau découvert par lui aurait contenu le dernier livre de l'Iliade, tandis que les fragments

[1] « It was during our stay there of a few « days that on the opposite island of Ele- « phantine (which I have always remarked « to be after Thebes the place where the « greatest harvest of curious antiquities is « brought for sale by the natives) a roll « of papyrus in the greek character was put « into my hands, for which I bargained and « fixed the price in the first place, and « then took it to M. Linant for the mo- « ney, stipulating at the time that it was « to be bought on M. Bankes' account.

« This roll proved to be that manuscript « of Homer* which is considered so precious, « which it grieved me afterwards, and ever « will, to have seen sold for more than its « weight in gold to that gentleman whom « I considered the owner of it and who « would certainly have had it at my hands « without any further demand.

(*Life and adventures of Giovanni Finatti*, ed. p. W. J. Bankes, II, 358.)

* « It contains the last book of the Iliad, most beautifully written, in uncial letters and the lines numbered « in the margin : what is very surprising, it has had accents added to it afterwards. »

acquis pour le Louvre appartiennent au XIIIe chant. Proviennent-ils cependant d'une même découverte? c'est ce qu'il est assez difficile d'éclaircir d'après les procédés habituels des marchands d'antiquités. La comparaison attentive des deux manuscrits ou même de leur *fac-simile* permettra de décider cette question.

FRAGMENT N° 1.

. . . . εΥΤΥΚΤΟΝ[1] ἑοῦ δ' ἐπεβήσετο δίφρου,
βῆ δ' ἐλάαν ἐΠΙΚΥΜΑΤ'. ἄταλλε δὲ κήτε' ὑπ' αὐτοῦ
πάντοθεν ἐΚΚΕΥΘΜῶν, οὐδ' ἠγνοίησεν ἄνακτα·
γηθοσύνῃ δΕΘΑΛΑΣΣΑ διΐσ7ατο. τοὶ δ' ἐπέτοντο
ῥίμφα μάλ' οΥΔ' ΥΠΕΝΕΡΘΕ διαίνετο χάλκεος ἄξων.
τὸν δ' ἐς ΑΧΑΙΩΝ ΝΗΑΣ ΕΫΣΚΑΡΘμοι φέρον ἵπποι.
ἔσ7ι δέ τι σπΈΟΣ ΕΥΡΥΒΑΘΕΙΗΣ ΒΕΝΘεσι λίμνης,
μεσσηγὺς τεΝΈΔΟΙΟ ΚΑΙ ἼΜΒρου ΠΑιπαλοέσσης.
ἔνθ' ἵππους ἔΣΤΗΣΕ ΠΟΣΕΙΔΆΩΝ ΕΝοσίχθων,
λύσας ἐξ ὀχέΩΝ ΠΆΡΑ Δ' ΑΜΒΡΟΣΙΟν βάλεν εἶδαρ
ἔδμεναι. ἀμΦΙ ΔΕ ΠΟΣΣΙ ΠΕΔΑΣ Εβαλε χρυσείας,
ἀῤῥήκτους, ἀλύΤΟΥΣ ΌΦρ' ἔμΠΕδον αὖθι μένοιεν
νοΣΤΗΣΑντα ἄνακτα. ὁ δ' ἐς σΤΡΑτΟν ᾤχετ' ἀχαιῶν.
τρΩΕΣ ΔΕ φλογὶ ἶσοι ἀολλέΕΣ ἨΔΕ θυέλλῃ,
ἕκΤΟΡΙ ΠΡΙαμίδῃ ἄμοτον μΕΜΑΩΤες ἕποντο,
ἀΒΡΟΜΟΙ ΑΝΙΧΟΙ[2] ΕΛποντο ΔΕ ΝΗΑΣ Αχαιῶν
αἱΡΗΣΕΙΝ· ΚΤΕΝΕΕιν δὲ παρ' ΑΥΤΌΘΙ πάντας ἀχαιούς.
ἀΛΛΑ ΠΟΣΙΔΑΩΝ ΓΑΙΗΟΧΟς ἐννΟΣΙΓΑΙΟς
ἀρΓΕΙΟΥΣ ὨΤΡΥΝΕ ΒΑΘΕΙΗς ΕΞΑΛΟΣ ΕΛθων,
εἰσάμΕΝΟΣ ΚΑΛΧΑΝΤΙ ΔΕΜΑΣ ΚΑΙ ΑΤειρέα φωνήν.
αἴαντε πρΩΤΩ ΠΡΟΣΕΦΗ ΜΕΜΑΩΤΕ ΚΑὶ αὐτώ·
αἴαντε, σΦῺ ΜΕΝ ΚΕ σαΏΣΕΤΕ ΛΑΟΝ ΑΧαιῶν.

[1] Nous reproduirons en capitales les portions conservées du texte.

[2] La lecture de ce mot est douteuse. Les éditions portent *αὐίαχοι*, que les scholiastes expliquent par *ἀίαχοι*.

PAPYRUS GRECS.

FRAGMENT N° 6.

v. 107. . . . . .N. . . . ΘΕΜΑχονται
ἡγεμόνος κακότητι, μεθημοσύνηΣΙΤΕΛΑΩΝ
οἳ κείνῳ ἐρίσαντες ἀμυνέμεν οὐΚΕΘΕΛΟΥΣΙ
110 νηῶν ὠκυπόρων, ἀλλὰ κτείνονταΙ ΑΝ ΑΥΤΑΣ
ἀλλ', εἰ δὴ καὶ ϖάμπαν ἐτήτυμον αἴτΙΟΣ ΕΣΤΙΝ

FRAGMENT N° 7.

149 ἤϋσεν δὲ διαπρύσιον δαΝΑΟΙΣΙ ΓΕΓΩΝΩs
τρῶες καὶ λύκιοι καὶ δάρΔΑΝΟΙ ΑΜΦΙΜΑχηταὶ
151 ΠΑΡμένετ'. οὔτοι δηρὸΝ ΕΜΈ ΣΧΗΣΟΥΣΙν ἀχαιοὶ
ΚΑΙΜαλα ΠΥΡΓΗΔΟΝ ΣΦΈΑΣ ΑΥΤΟΥΣ ΑΡτύναντες
.N.[1]. ΑΛΛ' ὀΙΩ ΧΑΣΣΟΝΤΑΙ ΥΠΕΓΧΕΟΣ ΕΙ ἐτεόν με
ὯΡΣΕ θεῶν ὫΡΙΣΤΟΣ ΕΡΊΓΔΟΥΠΟΣ Πόσις ἥρης
155 ΩΣ Εἰπὼν ὤΤΡΥΝΕ ΜΕΝΟΣ ΚΑΙ ΘΥΜΟΝ ἑκάσΊου
ΔΗΙφοϐος δ' ἐΝ ΤΟΪΣΙ ΜΕΓΑΦΡΟΝΕΩΝ ἐϐεϐήκει
ΠΡΙΑμίδης, ΠΡΟΣΘΕΝ ΔΈΧΕΝ ΑΣΠΙδα ϖάντοσ' ἐΐσην
ΚΟΥΦα ϖοσὶ ϖρΟΒΙΒΑΣ ΚΑΙ ΫΠΟΣΠΙΔΙΑ[2] ϖροποδί-
ζων.
ΜΗΡΙονης δὲ ΑΫΤΟΪΟ ΤΙΤΥΣΚΕΤΟ ΔΟΥΡΙ φαεινῷ
160 . ΚΑΙ Βάλεν, οὐΔ' ΑΦΑΡΤΕ ΚΑΤΑΣΠΙΔΑ ΠάΝτΟΣ ἐΐσην
ΤΑΥΡ ειην· τῆs Δ' ΟΫΤΙ ΔΙΗΛΑΣΕΝ ΑΛΛΑ Πολὺ ϖρὶν
ΕΝ ΚΑΥΛΩ εάΓΗ ΔΟΛΙΧΟΝ ΔΟΡΥ ΔηιΦΟϐος δὲ
ΑΣΠΙΔα ταυρειΗΝ ΣΧΈΘ̀ ΑΠΟ ἙΟΔΕΙΣΕ ΔΕ θυμῷ
ΕΓΧος ΜηριοΝΑΟ ΔΑΪΦΡΟΝΟΣ. ΑΫΤΑΡ ὋΓ' ἥρως
165 ΑΨΕταρων εΙΣΕΘΝΟΣ ΕΧΑΖΕΤΟ ΧΏΣατο δ' αἰνῶs
ΑΜΦΌΤΕΡΟΝ, νίκης τε, ΚΑΙ ΕΓΧεος ὃ ξυνέαξε.
ΒΗ͂ Δ' Ιέναι ϖαρά τε κλΙΣΙΑΣ ΚΑΙ νῆας Αχαιῶν,

[1] Il y avait ici, en marge du papyrus, quelques signes numériques qui ne sont plus lisibles. — [2] Ed. ὑπασπίδια. — W. B.

ΟΙΣόμενος δόρυ μακρὸν, ὅ οἱ κλισίηφι λέλειπτο.
ΟΙ Δ' Αλλοι μάρναντο, βοὴ δ' ἄσβεστος ὀρώρει.
ΤΕΥΚΡος δὲ πρῶτος τελαμώνιος ἄνδρα κατέκτα,
ΪΜΒΡιον αἰχμητὴν, πολυΐππου μέντορος ὑιὸν.
ΝΑΙΕ [1] δὲ πήδαιον, πρὶν ἐλθεῖν υἷας ἀχαιῶν,
ΚΟΥρην δὲ πριάμοιο νόθην ἔχε, μηδεσικάστην.

La collection des variantes fournies par le papyrus provenant d'Éléphantine, et acquis par M. Bankes, sa description et un spécimen de l'écriture ont été publiés dans le *Philological Museum*, Cambridge, 1852, t. Ier, p. 177.

L'écriture, quoique offrant de grands rapports avec celle de nos fragments du Louvre, ne paraît pas provenir du même manuscrit. Le papyrus de M. Bankes est de la plus belle qualité; il a environ huit pieds anglais de longueur sur dix pouces de haut. Il est divisé en seize colonnes d'environ quarante-trois lignes chacune, et comprend le dernier chant de l'Iliade, depuis le vers 127 jusqu'à la fin. Le nombre des vers est indiqué en marge à chaque centaine. Lorsque le texte renferme des discours directs, le nom du personnage qui parle est écrit en marge. Des sigles qui se lisent ποιητής indiquent les vers où la narration reprend. Les accents, les esprits rudes et les apostrophes ont été ajoutés par une main plus récente.

Les variantes fournies par le manuscrit de M. Bankes n'ont pas une grande importance. De leur comparaison avec nos fragments et avec ceux qui ont été donnés récemment au Louvre par M. Batissier, il résulte que le texte d'Homère a subi peu de modifications entre l'époque alexandrine et la recension du manuscrit de Saint-Marc.

Nous reproduisons ici deux articles [2] dans lesquels notre collègue et ami M. Adrien de Longpérier a, le premier, fait connaître et apprécier les nouveaux fragments de l'Iliade dont le Louvre s'est enrichi. Ce travail supplée à l'absence de toute observation de M. Letronne, et complète les notions sur tous les fragments d'Homère qui nous ont été jusqu'ici rendus par les papyrus d'Égypte. — W. B.

[1] Le scholiaste de Venise nous apprend que Zénodote écrivait ce vers ὃς νάε. — W. B. — [2] *Bulletin archéologique de l'Athenæum français*, juillet 1855 et mai 1856.

PAPYRUS GRECS.

TRANSCRIPTION D'UN PAPYRUS

CONTENANT DES FRAGMENTS DU XVIIIe CHANT DE L'ILIADE,

PAR M. ADRIEN DE LONGPÉRIER,
Conservateur des antiques des musées impériaux.

M. Louis Batissier, vice-consul de France à Suez, qui, depuis qu'il réside en Égypte, enrichit chaque année le Musée du Louvre de quelques curieux monuments recueillis par lui, vient de m'apporter encore, entre autres choses intéressantes, des fragments d'un papyrus grec acheté à un des Arabes qui fouillent la vallée des tombeaux à Thèbes. Ces fragments, fort irrégulièrement déchirés par les bords, étaient en outre tout repliés, et percés en divers endroits. Après les avoir étendus pour les examiner, je fus agréablement surpris en reconnaissant tout d'abord plusieurs phrases qui se rapportaient bien évidemment à la description du bouclier d'Achille, un des passages de l'Iliade les plus familiers aux antiquaires. Le premier grand fragment contient en effet les derniers mots de vingt-cinq vers (475 à 499) du XVIIIe chant, et à côté, dans une seconde colonne, le commencement de dix-huit autres vers (518 à 535); cette dernière partie du texte s'est accrue d'un petit fragment que j'ai replacé à l'angle droit supérieur du papyrus. Le troisième fragment, un peu moins haut que le premier, ne comprend qu'une seule colonne, de laquelle il subsiste dix-huit vers (544 à 561) tous mutilés au commencement, et quelques-uns ayant perdu un certain nombre de lettres du dernier mot. Malgré cet état de dégradation, je me suis empressé de transcrire ce texte, et de le livrer à l'examen des philologues, qui en tireront certainement parti. Le Louvre possédait déjà quelques petits fragments du XIIIe chant de l'Iliade écrits sur papyrus. Ces fragments, trouvés dans l'île d'Éléphantine et rapportés par Drovetti, avaient paru à Letronne « fort curieux sous les rapports prosodique et paléographique »[1], et les nôtres, dont l'écriture semble un peu plus ancienne, offrent près de soixante accents et signes de ponctuation.

[1] *Fragm. inéd. d'anciens poëtes grecs*, etc. 1838, in-8°, publ. à la suite de l'Aristophane de la collect. Didot, p. 9. Les numéros de ces vers, que Letronne se proposait de publier, ne sont pas exactement indiqués. Les fragments conservés au Louvre se rapportent aux vers 6 à 14, 26 à 47, 143 à 174. Ces vers sont très-mutilés.

Premier fragment.

ΕΙΤΑ
ΤΟΔΕΧΕΙΡΙ
ΤΟΠΥΡΆΓΡΗΝ
ΒΑΡΌΝΤΕ
ΑΛΛΕΦΑΕΙΝΗΝ
ΤΕΛΑΜΩΝΑ
ΥΤΑΡΕΝΑΥΤΩΙ
·ΣΣΙΝ
ΔΕΘΆΛΑΣΣΑΝ
ΛΉΘΟΥΣΑΝ
ΣΤΕΦΑΝΩΤΑΙ
ΟΣΩΡΊΩΝΟΣ
ΣΙΝΚΑΛΈΟΥΣΙΝ
ΔΟΚΕΎΕΙ
ΝΟΙΟ
ΑΝΘΡΩΠΩΝ
ΑΠΊΝΑΙΤΕ
ΛΑΜΠΟΜΕΝΑΩΙ
ΣΟΡΩΡΕΙ

[καὶ χρυσὸν τιμῆντα καὶ ἄργυρον· αὐτὰρ ἔπ]ειτα
[Θῆκεν ἐν ἀκμοθέτῳ μέγαν ἄκμονα· γέν]το δὲ χειρὶ
[ῥαισῆρα κρατερὴν, ἑτέρηφι δὲ γέν]το πυράγρην.
[Ποίει δὲ πρώτιστα σάκος μέγα τε στι]βαρόν τε,
[πάντοσε δαιδάλλων, περὶ δ' ἄντυγα β]άλλε φαεινὴν,
[τρίπλακα, μαρμαρέην, ἐκ δ' ἀργύρεον] τελαμῶνα.
[Πέντε δ' ἄρ' αὐτοῦ ἔσαν σάκεος πτύχες· α]ὐτὰρ ἐν αὐτῷ
[ποίει δαίδαλα πολλὰ ἰδυίῃσι πραπίδ]εσσιν.
[Ἐν μὲν γαῖαν ἔτευξ', ἐν δ' οὐρανὸν, ἐν] δὲ θάλασσαν,
[Ἠλιόν τ' ἀκάμαντα, Σελήνην τε π]λήθουσαν,
[ἐν δὲ τὰ τείρεα πάντα, τάτ' οὐρανὸς ἐ]στεφάνωται,
[Πληϊάδας θ', Ὑάδας τε, τό τε σθέν]ος Ὠρίωνος,
[Ἄρκτον θ', ἣν καὶ ἄμαξαν ἐπίκλη]σιν καλέουσιν,
[ἥτ' αὐτοῦ στρέφεται, καί τ' Ὠρίωνα] δοκεύει,
[οἴη δ' ἄμμορός ἐστι λοετρῶν Ὠκεα]νοῖο.
[Ἐν δὲ δύω ποίησε πόλεις μερόπων] ἀνθρώπων
[καλάς· ἐν τῇ μέν ῥα γάμοι τ' ἔσαν εἰλ]απίναι τε·
[νύμφας δ' ἐκ θαλάμων, δαΐδων ὕπο] λαμπομενάων,
[ἠγίνεον ἀνὰ ἄστυ· πολὺς δ' ὑμέναιο]ς ὀρώρει·

)ΙΣΙΝ
ΝΑΙΚΕΣ
ΝΕΚΑΣΤΗ
ΝΙΚΟΣ
ΗΣ
Ο)

Deuxième fragment.

ΚΑΛῸΚ ΙΜ
ΑΜΦΙΣΑΡΙΖΗΛΩ ΟΙΔΥΙΙΣ
ΟΙΔΌΤΕΔΉΡΊΚΑΙ ΝΟΘΙΣΦ
ΕΝΠΟΤΑΜΩΙΟΘΙ ΔΜΟΣΈΗ
ÉΝΘΆΡΑΤΟΊΓΪ́ΖΟΝ ΙΛΥΜΈΙ
ΤΟΙΣΙΔΕΠΕΙΘ’ΑΠΑ ΥΘΕΔΎΣ
ΔΕΓΜΕΝΟΙΟΠΠΟ ΛΗΛΑΪΔ
ΟΙΔΕΤΑΧΑΠΡΟΓΕΝΟΝΤΟΔΎΣ
ΤΕΡΠΟΜΕΝΟΙΣΎΡΙΓΞΙ·ΔΟΛΟΝ
ΟΙΜΕΝΤΑΠΡΟΪΔΟΝΤΕΣΕΠΕΔΡ
ΤΑΜΝΟΝΤΑΜΦΙΒΟΩ͂ΝΑΓΕΛΛ
ΑΡΓΕΝΝΩ͂ΝΟΪΩΝΚΤΕΙΝΟΝ
ΟΙΔΩΣΟΥΝΕΠΎΘΟΝΤΟΙ ΟΛ

[κοῦροι δ’ ὀρχησΊῆρες ἐδίνεον, ἐν δ’ ἄρα τ]οῖσιν
[αὐλοὶ Φόρμιγγές τε βοὴν ἔχον· αἱ δὲ γυ]ναῖκες
[ἱσΊάμεναι θαύμαζον ἐπὶ προθύροισι]ν ἑκάσΊη.
[Λαοὶ δ’εἰν ἀγορῇ ἔσαν ἀθρόοι· ἔνθα δὲ] νῖκος
[ὠρώρει· δύο δ’ ἄνδρες ἐνείκεον εἵνεκα ποιν]ῆς
[ἀνδρός ἀποφθιμένου · ὁ μὲν εὔχετο πάντ’ ἀποδ]οῦ[ναι],
. . . .
καλὼ κ[α]ὶ μ[εγάλω σὺν τεύχεσιν, ὥσΊε θεώ περ,]
ἀμφὶs ἀριζήλω·[λα]οὶ δ’ ὑπο[λίζονες ἦσαν].
Οἱ δ’ ὅτε δὴ ῥ’ ἵκα[νο]ν, ὅθι σφ[ίσιν εἶκε λοχῆσαι],
ἐν ποταμῷ, ὅθι [τ’ ἀρ]δμὸς ἔη[ν πάντεσσι βοτοῖσιν],
ἔνθ’ ἄρα τοίγ’ ἵζον[τ’, ε]ἰλυμέν[οι αἴθοπι χαλκῷ].
Τοῖσι δ’ ἔπειθ’ ἀπά[νε]υθε δύω [σκοποὶ εἵατο λαῶν],
δέγμενοι ὁππό[τε] μῆλα ἰδ[οίατο καὶ ἕλικας βοῦς].
Οἱ δὲ τάχα προγένοντο, δύω [δ’ ἅμ’ ἕποντο νομῆες],
τερπόμενοι σύριγξι· δόλον [δ’ οὔτι προνόησαν].
Οἱ μὲν τὰ προϊδόντες ἐπέδρ[αμον, ὦκα δ’ ἔπειτα]
τάμνοντ’ ἀμφὶ βοῶν ἀγέλ[ας καὶ πώεα καλὰ]
ἀργεννῶν ὀΐων· κτεῖνον [δ’ ἐπὶ μελοβοτῆρας].
Οἱ δ’ ὡς οὖν ἐπύθοντο πολ[ὺν κέλαδον παρὰ βουσὶν],

Ι Ρ Ά Ω Ν Π Ρ Ο Π Ά Ρ Ο Ι Θ Ε Κ Α Θ Ε
Β Α Ν Τ Ε Σ Α Ε Ρ Σ Ι Π Ό Δ Ω Ν Μ Ε Τ Ε
Σ Τ Η Ά Μ Ε Ν Ο Ι Δ Ε Μ Ά Χ Ο Ν Τ Ο
ΒΑΛ Λ Λ Η Λ Ο Υ Σ Χ Α Λ Κ
Δ Ο Ι Μ

Troisième fragment.

Ε Σ Ε Ι Κ Ο Ι Α Τ Ο Τ Ε Λ Σ Ο Ν Α Ρ Ο Υ Ρ Η Σ
Έ ΕΓ Ν Π Α Σ Μ Ε Λ Ι Η Δ Ε Ο Σ Ο Ι Ν Υ
Ι Α Ν Η Ρ Σ Υ Ρ Ε Ψ Α Σ Κ Ο Ν Α Ν Ο Γ Μ Ο Υ Σ
Ο Ι Ν Η Σ Τ Ε Λ Σ Ο Ν Ϊ Κ Ε Σ Θ Α Ι
Θ Ε Ν Α Ρ Η Ρ Ο Μ Ε Ν Η Δ Ε Ε Ω
Ε Ρ Ο Υ Σ Α Τ Ο Δ Η Π Ε Ρ Ι Θ Α Ϋ Μ Ε Τ Ε Τ Υ Κ Τ Ο
Ι Ε Μ Ε Ν Ο Σ Β Α Σ Ι Λ Ή Ϊ Ο Ν · Έ Ν Θ Α Δ Ε Ρ Ι Θ Ο
Α Σ Δ Ρ Ε Π Α Ν Α Σ Ε Ν Χ Ε Ρ Σ Ι Ν Ε Χ Ο Ν Τ Ε Σ
Α Λ Λ Α Μ Ε Τ Ο Γ Μ Ο Ν Ε Π Ή Τ Ρ Ι Μ Α Π Ι Π Τ Ο Ν
Λ Ο Δ Ε Τ Η Ρ Ε Σ Ε Ν Ε Λ Λ Ε Δ Α Ν Ο Ι Ξ Ι Δ Ε Ο Ν Τ Ο
Μ Λ Λ Λ Ο Δ Ε Τ Η Ρ Ε Σ Ε Φ Ε Σ Τ Α Σ Α Ν Α Υ Τ Α Ρ Ο Π Ι Σ
Α Γ Μ Έ Υ Ο Ν Τ Ε Σ Ε Ν Α Γ Κ Α Λ Ί Δ Ε Σ Κ Ι Φ Ε Ρ Ο Ν Τ Ε
Ά Ρ Ε Χ Ο Ν · Β Α Σ Ι Λ Ε Υ Σ Δ Ε Ν Τ Ο Ι Σ Ι Σ Ι Ω Π Η
Ε Χ Ω Ν Ε Ι Σ Τ Η Κ Ε Ι Ε Π Ό Γ Μ Ο Υ Γ Η Θ Ο Σ Υ Ν Ο Σ Κ

ἰράων ϖροπάροιθε καθή[μενοι, αὐτίκ' ἐφ' ἵππων]
βάντες ἀερσιπόδων μετε[κίαθον, αἶψα δ' ἵκοντο.]
Στη[σ]άμενοι δ' ἐμάχοντο [μάχην ϖοταμοῖο ϖαρ' ὄχθας],
βάλ[λον δ' ἀ]λλήλους χαλκήρεσιν ἐγχείησιν].
[Ἐν δ' Ἔρις, ἐν δὲ Κ]υδοιμ[ὸς ὁμίλεον, ἐν δ' ὀλοὴ Κὴρ,]
. . . .
[Οἱ δ' ὁπότ]ε στ[ρέψαντ]ε[ς] ἱκοίατο τέλσον ἀρούρης,
[τοῖσι δ'] ἔ[π]ειτ' [ἐ]ν [χερσὶ δέ]πας μελιηδέος οἴ[ν]ου
[δόσκε]ν ἀνὴρ [ἐπιών· τοὶ δὲ] στρέψασκον ἀν' ὄγμους,
[ἱέμεν]οι ν[ειοῖο βαθεί]ης τέλσον ἱκέσθαι.
[Ἡ δὲ μελαίνετ' ὄπισ]θεν, ἀρηρομένῃ δὲ ἐῴ[κει],
[χρυσείη ϖ]ερ [ἐ]οῦσα· τὸ δὴ ϖέρι θαῦμ' ἐτέτυκτο.
[Ἐν δ' ἐτίθε]ι [τ]έμενος βασιλήϊον· ἔνθα δ' ἔριθο[ι]
[ἤμων, ὀξεί]ας δρεπάνας ἐν χερσὶν ἔχοντες.
[Δράγματα δ'] ἄλλα μετ' ὄγμον ἐπήτριμα ϖῖπτον [ἔραζε],
[ἄλλα δ' ἀμαλ]λοδετῆρες ἐν ἐλλεδανοῖσι δέοντο.
[Τρεῖς δ' ἄρ' ἀ]μαλλοδετῆρες ἐφέστασαν· αὐτὰρ ὄπισ[θεν]
[ϖαῖδες δρ]αγμεύοντες, ἐν ἀγκαλίδεσσι φέροντε[ς],
[ἀσπερχὲς ϖ]άρεχον· βασιλεὺς δ' ἐν τοῖσι σιωπῇ
[σκῆπτρον] ἔχων εἱστήκει ἐπ' ὄγμου γηθόσυνος κ[ῆρ].

ΑΠΆΝΕΥΘΕΝΥΠΟΔΡΥΪΔΑΙΤΑΠΈΝΟΝΤΟ
ΕΣΜΕΓΑΝΑΜΦΕΠΟΝ·ΑΙΔΕΓΥΝΑ
ΥΚ'ΆΛΘΙΤΑΠΟΛΛ'ΕΠΆΛΥΝ
ΕΓ ΘΟΥΣΑΝΑΛΩΗ

[Κήρυκες δ'] ἀπάνευθεν ὑπὸ δρυῒ δαῖτα πένοντο,
[βοῦν δ' ἱερεύσαντ]ες μέγαν ἄμφεπον· αἱ δὲ γυνα[ῖκες],
[δεῖπνον ἐρίθοισιν, λε]ύκ' ἄλφιτα πολλ' ἐπάλυν[ον].
[Ἐν δ' ἐτίθει σ7αφυλῇσι μ]έγ[α βρί]θουσαν ἀλωὴ[ν],

Dans ce texte, on relèvera les mots suivants :

Vers 497. *Νῖκος* pour *νεῖκος* par iotacisme.
Le papyrus de Drovetti nous montre au vers 34 (XIIIe livre) *Ποσειδάων*, et au vers 43 dans la même colonne *Ποσιδάων*.

523. *Ἔπειθ'*.

531. *Ἱράων*, au lieu de *εἱράων*; ionisme.

549. *Θαῦμ' ἐτέτυκτο*.

550. *Τέμενος βασιλήϊον*, au lieu de *τέμενος βαθυλήϊον* qui se trouve dans la plupart des éditions. Le manuscrit de Saint-Marc de Venise, publié par Villoison, est en ce point d'accord avec notre papyrus.

556. *Σιωπῆ* sans iota adscrit. M. Churchill Babington a remarqué de fréquents exemples de la même particularité dans le papyrus contenant les discours d'Hypéride qu'il a publié.

557. *Εἰσ7ήκει*, variante indiquée dans le scholiaste de Villoison.

560. *Πολλ' ἐπάλυνον* et non *πολλὰ πάλυνον*; cette variante est aussi indiquée dans les scholies du manuscrit de Saint-Marc.

Il est important de remarquer que cette rédaction n'est ni celle de Zénodote, ni celle d'Aristarque. On en jugera en rapprochant du texte du papyrus les scholies suivantes recueillies par Villoison dans le manuscrit de Saint-Marc de Venise.

Vers 483. *Ἐν μεν γαιαν ἐτευξ')* *ὁτι Ζηνοδοτος ἠθετηκεν ἀπο τουτου του σ7ιχου τα λοιπα, ἀρκεσθεις τῃ κεφαλαιωδει προεκθεσει.*

485. *Ἐστεφανωται)* *Ζηνοδοτος, οὐρανον ἐσ7ηρικται· Ἀρισ7αρχος, οὐρανον ἐσ7εφανωκε.*

549. *Θαυμα τετυκτο)* *οὑτως Ἀρίσ7αρχος, τετυκτο, Ἰακως.*

557. *Ἑσ7ηκει)* *ἐξω του ι, ἑσ7ηκει, αἱ Ἀρισ7αρχου· ἀλλοι, εἰσ7ηκει.*

L'écriture du papyrus que je décris est exactement la même que celle des manuscrits d'Hypéride achetés en Égypte par MM. Harris et Arden[1]. La ressemblance est si complète que l'on est autorisé à croire que ces ouvrages sont de la même main. Or, le savant M. Babington s'exprime ainsi en parlant du papyrus d'Hypéride : « M. Sharpe et M. Sauppe étaient disposés à le rapporter à l'époque des Ptolémées, et depuis rien n'est venu à ma connaissance qui tende à affaiblir cette opinion; il est au moins certain que c'est un des plus anciens spécimens (one of the very earliest specimens) de la paléographie grecque que le papyrus ait transmis aux temps modernes[2]. » J'ajoute que malgré une certaine régularité que l'on doit trouver dans les livres, et qui ne saurait exister dans les lettres ou les requêtes, on observe encore beaucoup de rapports entre l'écriture de notre papyrus homérique et celle du papyrus contenant une *Récompense promise à qui découvrira deux esclaves fugitifs*, pièce à laquelle Letronne donne pour date l'an 145 avant l'ère chrétienne. Comme, d'un autre côté, notre papyrus offre des accents, on peut croire qu'il nous a conservé la rédaction d'Aristophane de Byzance, moins hardi dans sa révision que Zénodote, ainsi que l'a remarqué Villoison, qui avait rencontré plusieurs fois dans les scholies du manuscrit de Saint-Marc cette indication : Ἀριστοφάνης ἠθέτει· Ζηνόδοτος δὲ οὐδὲ ἔγραφεν.

Les fragments donnés au Louvre par M. Batissier appartenaient, sans aucun doute, à un *volumen* contenant le XVIII[e] chant tout entier. Si l'on veut se faire une idée des dimensions primitives du manuscrit, voici comment on devra procéder. Dans le premier grand fragment, le vers 475 de la première colonne se trouve sur la même ligne que le vers 518 de la deuxième colonne, et le vers 493 sur la ligne du vers 535. Mais la longueur inférieure de cette seconde colonne, qui s'arrête maintenant au vers 535, est déterminée par le fait que le vers 544, par lequel commence le troisième fragment, est un haut de page avec sa marge. La seconde

[1] *Fragments of an oration against Demosthenes respecting the money of Harpalus*, published by A. C. Harris, of Alexandria. London, 1848, in-4°. — *The Orations of Hyperides for Lycophron and for Euxenippus now first printed in fac simile with a short account of the discovery of the original manuscript at western Thebes in upper Egypt in 1847 by Joseph Arden;* the text edited with notes and illustrations by the Rev. Churchill Babington. Cambridge, 1853, in-4°.

[2] *Op. supra laud.* p. XI-XII.

colonne devait donc se terminer par le vers 543, c'est-à-dire compter huit lignes de plus qu'elle n'en présente aujourd'hui. La première colonne, qui dans l'état actuel a six lignes de plus que la seconde, ne peut être augmentée que de deux lignes, et finissait par le vers 501. C'est, par conséquent, à la partie supérieure de la seconde colonne qu'étaient certainement tracés les 16 vers qui nous manquent pour lier les deux passages. Cette seconde colonne comprenait donc en tout : 16 + 18 + 8 vers, c'est-à-dire 42 vers. Le manuscrit était, on le voit, à peu près réglé en hauteur comme le papyrus d'Herculanum contenant le Traité de Philodème sur la musique[1], ouvrage écrit en colonnes de 42 à 46 lignes.

Le XVIIIe chant de l'Iliade, se composant de 617 vers, devait former dix-sept colonnes, en comptant les titres; et comme chaque colonne avec sa marge donne une largeur de 13 à 14 centimètres, on voit que le rouleau de papyrus avait une longueur totale de 2^{m},20 à 2^{m},40.

Quoique peu considérables, nos fragments de l'Iliade sont précieux à plus d'un titre, précieux surtout quand on considère quelle grande conformité il existe entre le manuscrit de Saint-Marc de Venise écrit au xe siècle de notre ère, et le papyrus égyptien qui est de mille ans plus ancien.

PAPYRUS GREC.

FRAGMENTS DU VIe CHANT DE L'ILIADE.

C'est encore à l'amitié de M. Louis Batissier que je dois de pouvoir transcrire ici une fraction du plus beau des poëmes d'après une copie très-ancienne, plus ancienne, à ce qu'il me semble, que celle dont j'ai parlé dans ce *Bulletin*[2]. Notre zélé consul m'envoie du Caire, dans une lettre, sept petits fragments de papyrus, trouvés à Louqsor, et longs de 2 à 6 centimètres. En rajustant ces précieux débris, j'ai retrouvé des bouts de lignes appartenant aux 39 premiers vers du VIe chant de l'*Iliade*. Le récit des combats entre les Troyens et les Grecs s'interrompt au moment où Ménélas se rend maître d'Adraste, quelques vers avant ce passage,

Πολλὰ δ' ἐν ἀφνειοῦ πατρὸς κειμήλια κεῖται,
χαλκός τε χρυσός τε πολύκμητός τε σίδηρος.

[1] *Herculanensium voluminum quæ supersunt*, t. I, Naples, 1793. — [2] *Bullet. archéol.* 1855, p. 61.

PAPYRUS GRECS.

si curieux pour nous dans la bouche d'un Asiatique, maintenant que les recherches de M. Victor Place ont fait découvrir dans un palais assyrien, outre des objets de bronze et d'or, un dépôt très-considérable d'ustensiles de fer de toutes formes, soigneusement emmagasiné. Ces 39 vers formaient toute la première colonne du *volumen*, car il existe en haut du premier fragment et au bas du septième un peu de marge. Sur la gauche du deuxième fragment on distingue les lettres ΟΣ plus grandes que le texte voisin, ce qui nous indique, je crois, que le titre ΙΛΙΑΔΟΣ Ζ occupait, en tête du manuscrit, l'espace d'une colonne, ainsi que cela se voit dans les papyrus d'Herculanum. A quelques centimètres plus bas, sur le même fragment, on aperçoit ΟΥ, terminaison d'un nom, et plus bas encore, sur le cinquième fragment, quelques traces légères de caractères très-fins.

Ν Δ Ο Ι Ω Θ Η Ι
Δ Α Ρ Ε Ν Θ Α Κ
Ω Ν Ι Θ Υ Ν Ο Μ
‾ Υ Σ Σ Ι Μ Ο Ε Ν
Τ Ρ Ω Τ Ο Σ Τ Ε Λ
Η Ξ Ε Φ Α Λ Α
Λ Ω Ν Ο Σ Α
Ω Ρ Ο Υ Α Κ
Λ Ε Π Ρ Ω Τ
Ω Π Ω Π Η Ξ
Α Λ Κ Ε Ι Η·Τ Ο Ι
Α Ξ Υ Λ Ο Ν Δ Α Ρ Ε Π Ε Φ Ν

[ΙΛΙΑΔ]ΟΣ [Ζ]

[Τρώω]ν δ' οἰώθη[καὶ Ἀχαιῶν φύλοπις αἰνή]·
[πολλὰ] δ' ἄρ' ἔνθα κ[αὶ ἔνθ' ἴθυσε μάχη πεδίοιο],
[ἀλλήλ]ων ἰθυνομ[ένων χαλκήρεα δοῦρα],
[μεσσηγ]ὺς Σιμόεν[τος ἰδὲ Ξάνθοιο ῥοάων].
[Αἴας δὲ] πρῶτος Τελ[αμώνιος, ἕρκος Ἀχαιῶν,]
[Τρώων ῥ]ῆξε φάλα[γγα, φόως δ' ἑτάροισιν ἔθηκεν,]
[ἄνδρα βα]λὼν, ὃς ἄ[ριστος ἐνὶ Θρήκεσσι τέτυκτο],
[υἱὸν Ἐΰσσ]ώρου, Ἀκ[άμαντ' ἠΰν τε μέγαν τε]·
[τόν ῥ' ἔβα]λε πρῶτ[ος κόρυθος φάλον ἱπποδασείης],
[ἐν δὲ μετ]ώπῳ πῆξ[ε, πέρησε δ' ἄρ' ὀστέον εἴσω]
[αἰχμὴ χ]αλκείη· τὸν [δὲ σκότος ὄσσε κάλυψεν].
Ἄξυλον δ' ἄρ' ἔπεφν[ε βοὴν ἀγαθὸς Διομήδης]

PAPYRUS GRECS.

)Σ ΤΕΥΘΡΑΝΙΔΗΝΟΣΕ
ΑΦΝΕΙΟΣΒΙΟΤΟΙΟΦΙ
ΠΑΝΤΑΣΓΑΡΦΙΛΕΕΣΙ
ΑΛΛΑΟΙΟΥΤΙΣΤΩΝ
ΠΡΟΣΘΕΝΥΠΑΝΤΙΑ
ΑΥΤΟΝΚΑΙΘΕΡΑΠΟΙ
ΟΥ ΕΣΧΕΝΥΦ'ΗΝΙΟΧΟ
ΔΡΗΣΟΝΔ'ΕΥΡΥΑΛΟ
ΗΔΕΜΕΤ'ΑΙΣΗΠΟ
ΗΙΣΑΒΑΡΒΑΡ ΗΤΕΚΑΛ
AMPI ΒΟΥΚ ....ΟΣΑΓ
ΠΡΕΣ Υ .. ΟΣ ΕΝΕΗ
ΠΟΙΜ Ν ΝΔΕΠΟΕΣΣΙΜΙ
Η Α ΚΥΣΑΜΕΝΗΔΙΔΙ
Κ ΝΤΩΝΥ‾ΕΛΥΣΕΜΕ
Μ ΤΗΪΑΔΗΣΚΑΙΑΠΩ
Α ΔΑΡΕΠ'ΕΦΝΕΜΕ
ΔΟΔΥΣΣΕΥΣΠΕΡ
ΛΚΕΙΩΙ·ΤΕΥΚΡ
Σ Δ'Α ΛΗΡΟ

Τευθρανίδην, ὃς ἔ[ναιεν ἐϋκτιμένῃ ἐν Ἀρίσϐῃ],
ἀφνειὸς βιότοιο· φί[λος δ' ἦν ἀνθρώποισιν]·
πάντας γὰρ φιλέεσκ[εν, ὁδῷ ἔπι οἰκία ναίων.]
Ἀλλά οἱ οὔτις τῶν[γε τότ' ἤρκεσε λυγρὸν ὄλεθρον],
πρόσθεν ὑπαντιά[σας· ἀλλ' ἄμφω θυμὸν ἀπηύρα,]
αὐτὸν καὶ θεράπον[τα Καλήσιον, ὅς ῥα τόθ' ἵππων]
ἔσχεν ὑφ' ἡνίοχο[ς· τὼ δ' ἄμφω γαῖαν ἐδύτην.]
Δρῆσον δ'Εὐρύαλο[ς καὶ Ὀφέλτιον ἐξενάριξεν]·
[β]ῆ δὲ μετ' Αἴσηπο[ν καὶ Πήδασον, οὕς ποτε Νύμφη]
[ν]ηῒς Ἀϐαρϐαρ[έ]η τέκ' ἀμ[ύμονι Βουκολίωνι].
Βουκ[ολίων δ' ἦν υἱ]ὸς ἀγ[αυοῦ Λαομέδοντος],
πρεσ[ϐ]ύ[τατ]ος [γ]ενεῇ, [σκότιον δέ ἑ γείνατο μήτηρ]·
ποιμ[αί]ν[ω]ν δ' ἐπ' ὄεσσι μί[γη φιλότητι καὶ εὐνῇ],
ἡ δ' [ὑπο]κυσαμένη διδυ[μάονε γείνατο παῖδε]·
κ[αὶ μὲ]ν τῶν ὑπέλυσε μέ[νος καὶ φαίδιμα γυῖα]
Μ[ηκισ]τηϊάδης καὶ ἀπ' ὤ[μων τείχε' ἐσύλα].
Ἀ[σΊύαλον] δ' ἄρ' ἔπεφνε με[νεπΊόλεμος Πολυποίτης]·
[Πιδύτην] δ' Ὀδυσσεὺς Περ[κώσιον ἐξενάριξεν]
[ἔγχεϊ χα]λκείῳ· Τεῦκρ[ος δ' Ἀρετάονα δῖον].
[Ἀντίλοχο]ς δ' Ἄ[ϐ]ληρο[ν ἐνήρατο δουρὶ φαεινῷ]

PAPYRUS GRECS.

Τ Ο Ν Δ Ε Α Ν Α Ξ
Δ Ε Σ Α. . . . . Ν Τ Ο Σ Ε Ϋ Ρ Ρ Ε Ι
35 Σ Ο Ν. . . . . Ν Η Ν · Φ Υ Λ Α Ι
Ν Τ' Ε Υ Ρ Υ Ι Ι Υ Λ Λ Ο Σ Δ Ε Μ Ε
Τ Ο Ν Δ Α Ρ Ε Π Ε Ι Τ Α Β Ο Η Ν Ϝ
Ε Λ' Ι Π Π Ω Γ Α^Ρ Ο Ι Α Τ Υ Ζ Ο Λ
39 Ι Β Λ Α Φ Θ Ε Ν Τ Α Ε Μ Υ Ρ Ι Κ Ι

[Νεσ7ορίδης · Ἔλα]τον δὲ ἄναξ [ἀνδρῶν Ἀγαμέμνων]·
[ναῖε] δὲ, Σα[τνιόε]ντος ἐϋῤῥεί[ταο παρ' ὄχθας],
35 *[Πήδα]σον [αἰπει]νήν· Φύλακ[ον δ' ἕλε Λήϊτος ἥρως]*
[φεύγο]ντ'. Εὐρύπυλλος δὲ Με[λάνθιον ἐξενάριξεν].
[Ἄδρησ]τον δ' ἄρ' ἔπειτα βοὴν ἀ[γαθὸς Μενέλαος]
[ζωόν] ἕλ' · ἵππω γάρ οἱ ἀτυζομ[ένω πεδίοιο],
39 *[ὄζῳ ἐν]ι βλαφθέντ(α)ε μυρικί[νῳ, ἀγκύλον ἅρμα.]*

Le texte de ce papyrus est très-beau; les A sont d'une forme plus ancienne que ceux des fragments du XVIIIe chant, et l'on n'y remarque pas d'accentuation. D'un autre côté, on y trouve quelques incorrections : au vers 19, *ἔσχεν;* au vers 36, *Εὐρύπυλλος;* au vers 38, le P de *γάρ* avait été oublié par le copiste et a été ajouté; au vers 39, *βλαφθένταε*. A cela près on peut constater une identité complète entre ce texte et celui du manuscrit de Venise publié par Villoison. Comme le manuscrit de la bibliothèque de Saint-Marc est du Xe siècle, et que les fragments retrouvés par le cardinal Maï ne sont que de cinq cents ans plus anciens, Schœll a pu dire dans son *Histoire de la littérature grecque*, si consultée dans notre enseignement, que « ce fut surtout par les soins des grammairiens d'Alexandrie des *troisième* et *quatrième* siècles après J. C. que le texte [des poëmes d'Homère] prit définitivement la forme sous laquelle ils nous ont été transmis, » que « le travail d'Apion, grammairien du temps de Tibère, devint la base d'une dernière révision qui fut faite, dans les *troisième* et *quatrième* siècles après J. C., par des grammairiens pour ainsi dire éclectiques, qui choisirent presque au hasard des leçons de diverses éditions, » ajoutant que « c'est cette dernière édition *qui seule nous est parvenue*, et qui constitue notre texte vulgate[1]. » Je n'ai pas besoin de montrer quelle importance acquièrent, en présence de ces assertions, des papyrus du IIe siècle avant l'ère chrétienne.

[1] *Hist. de la litt. gr. prof.* t. Ier, liv. II, chap. IV, p. 114 et 138.

PAPYRUS GRECS.

PAPYRUS N° 4.

(Coll. Drovetti, n° 1. — Aujourd'hui au Louvre.)

FRAGMENT CONTENANT LES NOMS DES MOIS ATTIQUES ET DES MOIS MACÉDONIENS.

(Voir le fac-simile, pl. XII.)

Ce papyrus serait très-précieux, s'il nous fournissait la concordance des mois attiques et des mois macédoniens à une époque précise; car le petit nombre de doubles dates conçues dans ces deux calendriers, que fournissent les lettres de Philippe de Macédoine citées par Démosthène, et quelques passages de Plutarque, laissent, à cet égard, plusieurs questions douteuses. Mais notre fragment ne contient que la série des mois athéniens et celle des mois macédoniens, écrits, à la suite les uns des autres, probablement par quelqu'un qui voulait se rappeler leur ordre de succession. Sous ce rapport, ce fragment n'est pas tout à fait dénué d'intérêt pour nous; car les savants ont longtemps été partagés sur la place respective des mois de Pyanepsion et de Mæmactérion. Notre papyrus, qui place Pyanepsion le quatrième et Mæmactérion le cinquième, confirme l'ordre indiqué par l'abbé Barthélemy dans ses notes sur le marbre de Choiseul.

ΕΚΑΤΟΝΒΑΙΩΝ (sic)		
ΜΕΤΑΓΕΙΤΝΙΩΝ		(ÉCRITURE DÉMOTIQUE.)
ΒΟΗΔΡΟΜΙΩΝ		. . . .
ΠΥΑΝΟΥΨΙΩΝ (sic)	2e COLONNE.	. . . .
ΜΑΙΜΑΚΤΗΡΙΩΝ	ΔΑΙΣΙΟΣ	. . . .
ΠΟΣΙΔΕΩΝ	ΠΑΝΗΜΟΣ	. . . .
ΓΑΜΗΛΙΩΝ	ΛΩΕΙΟΣ	. . . .
ΑΝΘΕΣΤΗΡΙΩΝ	ΓΟΡΠΙΑΙΟΣ	. . . .
ΕΛΑΦΗΒΟΛΕΙΩΝ (sic)	ΥΠΕΡΒΕΡΕΤΑΙΟΣ	
ΜΟΥΝΧΙΩΝ (sic)		
ΘΑΡΓΗΛΙΩΝ		
ΣΚΙΡΟΦΟΡΙΩΝ		

ΔΙΟΣ
ΑΠΕΛΛΑΙΟΣ
ΑΥΤΝΑΙΟΣ[1]
ΠΕΡΙΤΙΟΣ[2]
ΔΥΣΤΡΟΣ
ΞΑΝΔΙΚΟΣ
ΑΡΤΕΜΙΣΙΟΣ

PAPYRUS N° 4 BIS.

FRAGMENT DE LEXIQUE LATIN RUSTIQUE ET GREC.

(Voir le fac-simile, pl. XVIII.)

Ce papyrus provient de la collection Salt, où il a porté le n° XIX ou XX. M. l'abbé Peyron, dans un premier aperçu de cette collection, le rapportait au ve ou vi^e siècle de notre ère. Le grec, écrit en lettres latines, présente plusieurs locutions du grec moderne, telles que *οἰνάρι*, diminutif de *οἶνος*, pour *vin*, *νέρον* pour *eau*. Les formes comme *ϖοτῆριν* marquent la transition entre *ϖοτήριον* et *ϖοτῆρι*, usité aujourd'hui. *Potes* pour *ϖόδες* me paraît tenir à la prononciation égyptienne, où les lettres douces sont souvent remplacées par les fortes correspondantes. *Istoma* pour *σ7όμα*, addition d'une voyelle devant une double consonne initiale, fréquente en arabe et dans les langues dérivées du latin; ainsi, de *status* nous avons fait *estat*. Le latin n'est pas moins altéré que le grec : les consonnes finales supprimées, l'*o* et l'*u* permutés, le *b* employé pour le *v*, sont des indices de la prononciation; de même que la transcription *cilia* pour *κοιλία* montre qu'à cette époque les deux sons *οι* et *ι* étaient déjà confondus comme en grec moderne. Quoique les divers glossaires latins-grecs qui nous sont parvenus ne soient pas tous rangés alphabétiquement, l'absence complète d'ordre et la négligence de l'écriture montrent que notre papyrus n'est pas un feuillet déta-

[1] Pour Αὐδηναῖος.

[2] La copie de M. Letronne porte le nom de ce mois et des trois suivants qui avaient probablement disparu lorsque l'on a exécuté le fac-simile. Au bas de sa copie, M. Letronne a mis cette seule observation : « Écrit par un Égyptien sur un papyrus déjà usé; ce qui l'a forcé de reporter le reste des mois macédoniens à la colonne suivante. »

ché d'un lexique, mais de simples notes que quelqu'un avait sans doute écrites pour son usage particulier.

pane	binu oleu		
oxomin	enari eladi		
carne	pisce		
creas	opxari		
ube pass	cput...cs		
focu	lanbron[1]		
lagena	paucali		
aqua	nero		
calice	poterin		
poru	praston[2]		
iscaria	seris	misce cerasu	
da mesa	parates	apare...leba	
adelfos	fratres	ospiti[	
cibitas	polis	aceta	
olera	lacana	caput	
cefalen	lingua	closa	
manos	ceras	pedes	potes
ventre	cilia	culcita	piloton
barba	pogoni	oculos	optalmos
buca	istoma	bile	utelo
jana	tira	sela	sifrin
tunica	isticarin[3]		
iscio	oiddam	sagirola	cinidi
coclia	miaci	cacabu	cetra
lava manos	nibson ceras		
colomba	peristeri	cubiclu	clindi

[1] Labbé, *Glossar. lat. gr.* p. 76. Focus-λαμπρόν. — [2] *Id. ibid.* p. 141. Porrum-πράσον. — [3] *Id. ibid.* p. 189. Tunica-στιχάριον.

secure	axnari	bilosa	maloton
ficu	suca	alen	iscorda
imple	cemmis	bacula	araficen

Voici les mots dont, grâce à M. Hase, nous avons pu rétablir la transcription grecque. Les formes sont déjà presque partout celles du grec vulgaire :

Pane [panem]	opsomin	*ὀψώμιν*[1]
binu [vinum]	enari	*οἰνάρι*
oleu [oleum]	eladi	*ἐλάδι*
carne [carnem]	creas	*κρέας*
pisce [piscem]	opsarin	*ὀψάριν*
ube pass. [uvæ passæ]	?	. . . . . .
focu [focum]	lanbron	*λαμπρόν*
lagena	paucali	*βαυκάλι*
aqua	nero	*νερό*
calice [calicem]	poterin	*ποτήριν*
poru	praston	*πράσον*
iscaria	seris	*σέρις*
misce	cerasu	*κέρασον*
da mesa [da mensam]	parates	*παράθες*
apare	leba	. . . . . .
fratres [fratrem]	adelfos	*ἀδελφός*
. . . .	ospiti	*ὀσπίτι*
cibitas [civitas]	polis	*πόλις*
aceta	. . . . . .	. . . . . .
olera	lacana	*λάχανα*
caput	cefalen	*κεφαλήν*
lingua	closa	*γλῶσσα*
manos	ceras	*χεῖρας*
pedes	potes	*πόδες*
bentre [ventrem]	cilia	*κοιλία*
culcita	piloton	*πιλωτόν*
barba	pogoni	*πωγῶνι*
oculos	optalmos	*ὀφθαλμός*
buca	istoma	*στόμα*
bile [vile]	utele	*εὐτελές*

[1] Ou *τὸ ψῶμιν*. Cependant nous croyons que ce premier signe n'est pas un *τ*, mais le signe de la croix, et que ce mot commençait la page, puis que les mots *pane*, *binu*, *oleu* auront été ajoutés après coup au-dessus des mots grecs correspondants.

jana [janua]	tira	θύρα
sela [sella]	sifrin	δίφρος?
tunica	isticarin	σΊιχάριν
iscio [scio]	oiddam	οἶδα
sagirola	cinidi	......
coclia	miaci	μυάκνον
cacabu	cetra	χύτρα
laba manos.	nibson ceras	νίψον χεῖρας
columba	peristeri	περισΊέρι
cubiclu [cubiculum]	clindi	κλινίδιον
secure	axnari	ἀξινάρι
bilosa [villosum]	maloton	μαλλωτόν
ficu	suca	σῦκα
aleu [allium]	iscorda	σκόροδον
imple	cemmis	γέμισον
bacula	arafi	ῥάπισε

Notre confrère et ami M. Egger, dans un mémoire *Sur un document inédit pour servir à l'histoire des langues romanes*[1], a fait connaître récemment un petit lexique ou dialogue latin-grec qui offre de très-grandes analogies avec notre papyrus. Ce document est extrait d'un manuscrit latin de la bibliothèque d'Avranches[2], lequel contient des œuvres de Boëce et de Bède, et que M. Ravaisson croit d'origine lombarde et du XIe siècle. Une demi-page est remplie par une sorte de dialogue composé de phrases usuelles en latin avec leur traduction interlinéaire en grec, mais écrit en caractères latins. En voici les deux premières lignes, auxquelles nous ajoutons la transcription en caractères grecs :

Da mihi panem, da mihi piscem et caseum et carnem et faba et poma.
Dos me psomi, dos me opsarin ke tyrin ke kreas ke fava ke myla.
Δός με ψωμί, δός με ὀψάριν καὶ τύριν καὶ κρέας καὶ φάβα καὶ μῆλα.

Da mihi bibere vinum et aquam et lac.
Dos mi piin inari ke neron ke galan.
Δός μοι πίειν οἰνάρι καὶ νέρον καὶ γάλαν.

On y remarque, comme sur notre papyrus, les formes diminutives et les apocopes qui ont prévalu dans le grec vulgaire, et des fautes qui tiennent à l'iotacisme.

[1] Dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXI, p. 349.

[2] *Rapport sur les bibliothèques des départements de l'ouest*, p. 116, 118.

DEUXIÈME DIVISION.

PIÈCES RELATIVES À DES AFFAIRES D'INTÉRÊT PARTICULIER.

PAPYRUS N° 5.

GRAND CONTRAT, DIT DE CASATI.

(Voir les pl. XIII à XVI.)

Ce papyrus, qui contient un contrat de vente de l'an 114 avant notre ère, est très-remarquable par son étendue, son état de conservation, et par les renseignements nouveaux qu'il fournit sur l'organisation de l'Égypte sous l'administration des rois grecs. C'est un des premiers qui aient été rapportés en Europe depuis le commencement de ce siècle. Il a été acquis, en 1822, avec quelques autres papyrus grecs et égyptiens, du voyageur Casati, pour le cabinet des antiques de la Bibliothèque du Roi. Il avait été trouvé, dans une jarre de terre, à l'occident de Thèbes, dans le quartier des tombeaux. Une grande partie des papyrus grecs et démotiques, répartis aujourd'hui dans les musées de Turin, de Leyde et de Berlin, et dans la collection du Louvre, paraissent provenir de la même fouille, et se rapportent aux mêmes individus qui sont mentionnés dans celui-ci. M. Saint-Martin, qui se proposait de le publier conjointement avec M. Raoul-Rochette, en a donné une notice sommaire dans le Journal des savants du mois d'août 1822 (p. 555 et suiv.). M. Hase le déchiffra et le transcrivit dès cette époque, et, plus tard, remit sa copie à M. Letronne, pour faire partie de la collection que ce savant s'était chargé de préparer. En 1829, M. Leemans fut autorisé à en prendre une copie, pour faciliter l'intelligence d'un papyrus du musée de Leyde coté M, lequel contient, en partie, le même acte. M. Reuvens, dans ses Lettres à M. Letronne (Leyde, 1830, part. III, p. 25), est entré dans des détails très-précis sur ce double contrat, et a signalé, d'après M. Kosegarten, l'existence, à la bibliothèque de Berlin, d'un papyrus démotique qui paraissait se rapporter à la même vente. Le texte grec du

papyrus de Leyde a été publié, en 1843, par M. Leemans, avec traduction latine et commentaire. En 1849, M. H. Brugsch, de Berlin, obtint une épreuve du fac-simile que M. Letronne avait fait faire de ce grand papyrus Casati, ce qui lui permit d'établir une comparaison suivie entre la liste étendue de noms propres qui termine ce contrat dans le texte grec de Paris, et une liste semblable contenue dans un papyrus démotique de Berlin, fragment de l'original égyptien. (Ces noms sont ceux des morts ensevelis dans un tombeau qui fait un des objets de la vente.) Dans une Lettre à M. le vicomte de Rougé (Berlin, 1850), M. Brugsch a publié le texte grec d'après le fac-simile de M. Letronne, avec une traduction française et des notes qui se rapportent plus particulièrement à la partie égyptienne de ce contrat.

Il n'existait aucun travail écrit de M. Letronne sur cet important papyrus; nous le publions ici d'après la transcription de M. Hase, en y joignant les observations qui résultent des textes de Leyde et de Berlin, d'après les travaux de MM. Reuvens, Leemans et Brugsch.

COLONNE 1.

1 *Βασιλευόντων Κλεοπάτρας καὶ Πτολεμαίου, θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων, ἔτους Δ, ἐφ' ἱερέως βασιλέως Πτολεμαίου θεοῦ Φιλομήτορος Σωτῆρος Ἀλεξάνδρου καὶ θεῶν Σωτήρων καὶ*

2 *θεῶν Ἀδελφῶν καὶ θεῶν Εὐεργετῶν καὶ θεῶν Φιλοπατόρων καὶ θεῶν Ἐπιφανῶν καὶ θεοῦ Εὐπάτορος καὶ θεοῦ Φιλομήτορος καὶ θεοῦ Εὐεργέτου καὶ θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων, ἱεροῦ*

3 *πώλου Ἴσιδος μ[εγά]λης μητρὸς Θεῶν, ἀθλοφόρου Βερενίκης Εὐεργέτιδος, κανηφόρου Ἀρσινόης Φιλαδέλφου, ἱερέας* (sic) *Ἀρσινόης Φιλοπάτορος τῶν οὐσῶν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, ἐν δὲ Πτολεμαΐδι*

4 *τῆς Θηβαΐδος ἐφ' ἱερέων καὶ ἱερειῶν καὶ κανηφόρου τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν, μηνὸς Ἐπὶφ. θ̄, ἐν Ἑρμώνθει τοῦ Παθυρίτου τῆς Θηβαΐδος ἐφ' Ἑρμίου, ἀγορανόμου.*

5 *Ἀπέδοτο Ὧρος Ὥρου, τῶν ἐκ τῶν Μεμνονείων χολχυτῶν,*

PAPYRUS GRECS.

ὡς L ΞΘ, μέσος, μελίχρως, τετανὸς, ἀναφάλαντος, μακρο-
πρόσ[ωπος], εὐθύριν, ὦτα μεγάλα καὶ ἀφεσΊηκότα, ἀσθενῶν
τοῖς
6 ὄμμασι, ἀπὸ τῆς ὑπαρχούσης αὐτῷ τε καὶ τοῖς μετόχοις
οἰκίας ᾠκοδομημένης καὶ τῶν πρoσόντων ψιλῶν τόπων, τῆς
οὔσης ἐν τῷ ἀπὸ νότου μέρει Διοσ[πόλεως] τῆς μεγάλης, τὸ
ἐπιβάλλον
7 αὐτῷ μέρος ἕβδομον, ἧς γείτονες ὅλης τῆς οἰκίας· νότου
οἰκία Παΐτος αὐλητοῦ, βορρᾶ οἰκία Ταλύσυτος, ἀπηλιώτου
ῥύμη βασιλικὴ, λιβὸς διώρυξ· καὶ τὸν εἰς Τάγην οἶκον
8 ᾠκοδομημένον, πηχέων τρίτον πεντακαιδέκατον, οὗ γεί-
τονες· νότου οἰκία Ἁρπαήσιος, βορρᾶ ψιλοὶ τόποι τῶν[1]...
χων, ἀπηλιώτου οἰκία Πεχύτου χολχύτου, λιβὸς[2] Ἄσωτος
9 καὶ ἐν Πμουνεμουνεὶ ἀπ' οἰκίας καθειρημένης τὸ ἥμισυ,
ἧς γείτονες ὅλης τῆς οἰκίας· νότου ῥύμη βασιλικὴ, βορρᾶ οἰ-
κία Ποήβιος, ἀπηλιώτου οἰκία Πετεαρυρέους τοῦ
10 Μενέους, λιβὸς οἰκία Ζμανρέους τοῦ Ψεμνέου, ἧς ἀνάμε-
σον διάφαυσις[3], ἢ οἳ ἂν ὦσι γείτονες παντοῦ πάντοθεν.
Ἐπρίατο Ὀσορόηρις Ὥρου, ὡς LΜΕ, μέσος,

COLONNE 2.

1 μελίχρως, τετανὸς, μακροπρόσωπος, εὐθύριν, καὶ Νεχ-
μώνθης καὶ Πετόσιρις, ἕκασΊος κατὰ τὸ [Γ] τὸ Δ
2 Τάγης τὸ ἄλλο Δ[4] χωρὶς τοῦ εἰς αὐτὴν οἶκον (sic) πήχεως
ΓΙΕ χαλ.(χαλκοῦ) Τλ. Δ καὶ τὴν προσΊασίαν
3 τῶν ἐπιβαλλόντων αὐτῷ σωμάτων τῶν μεταγομένων εἰς
τοὺς τάφους καὶ τῶν τούτων

[1] Le mot n'est plus lisible dans le papyrus de Leyde. Serait-ce μετόχων?

[2] Le papyrus de Leyde donne οἰκία omis ici.

[3] M. Leemans lit διάφυσις sur le papyrus de Leyde.

[4] Les mots χωρὶς τ. ε. α. ο. π. ΓΙΕ manquent dans le papyrus de Leyde.

4 λογειῶν καὶ καρπειῶν, ὧν τὸ κάτανδρα ὑπόκειται. Προπωλητὴς καὶ βεϐαιωτὴς τούτων
5 τῶν κατὰ τὴν ὠνὴν Ὧρος ὁ ἀποδόμενος, ὃν ἐδέξατο Ὀσορόηρις καὶ οἱ ἀδελφοὶ οἱ ϖριάμενοι.

6 Ἔσῖιν δὲ τὸ κάτανδρα τῶν σωμάτων· Ὀσοροήρει· Νεχθμώνθης Ἁρμάϊος καὶ ἡ γυνὴ καὶ οἱ υἱοί.
7 Χαπόνχωσις Ἁρμάϊος ὡσαύτως. Ὀσορόηρις Ἁρμάϊος ὁμοίως. Ἰμούθης Πετενεφώτου. Σπότους
8 Ὀσοροήριος. Ἰμούθης Ὀσοροήριος. Ἐσυμίτης Πετενεφώτου. Χαποχράτης Ὥρου. Πίϐις καὶ οἱ υἱοί.
9 Πχόρχωνσις καὶ ἡ γυνὴ καὶ οἱ υἱοί. Ὀσορόηρις ϖοικίλος. Ψενάσυχις Ὀσοροήριος. Ψένχωνσις Πανᾶτος.

COLONNE 3.

Ἅρμαις[1] ϖροφήτης Ἡφαίσῖου κατὰ τὸ γ' ἕως τῆς ταφῆς· μετὰ τὴν ταφὴν Ὀσοροήριος καὶ Νεχθμώνθου κατὰ τὸ ∠[2]
Ἐσϐένδητις καὶ τῶν ἐν αὐτῇ
σκυτέων τοῦ Παθυρίτ[ου].
Πατὴρ Κολλούσῖου καὶ Ἀσίης.
Πατὴρ Ποώριος Ψενάτης[3]
Τέτης Ἀσιής. Τάσατμις.
Ἰμούθης Ζάϊνος[4] ἔκ[ασῖος] κατὰ τὸ γ' ἕως τῆς
ταφῆς ἑαυ[τῶν] Πετοσίριος καὶ Νεχθμώνθου
ταριχευτῶν τῶν ἐκ τοῦ Κ[οπῖίτου?].
Ὧρος Ὀνέους, γ[υνὴ] καὶ οἱ υ[ιοί].
Πέτσουχος νε[ώτερος?].
Αἰατίης καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ οἱ υ[ιοί].

[1] Cette première ligne s'étend sur les colonnes numérotées 4 et 5 dans le fac-simile.

[2] Ce signe veut dire ἥμισυ.

[3] M. Brugsch lit Ψεν[θου]της.

[4] Br. Ζμίνιος.

COLONNE 4.

Τάνους Τα...ϐος καὶ τῶν ἐν αὐτῇ κατὰ τὸ γ'. Φριπίκουος
καὶ τῶν ἐν αὐ[τῇ] ἐξ Ἑρμ[ώνθεως].
Ἀμμώνιος Ἄλχου καὶ γ[υνὴ] καὶ οἱ υ[ἱοί].
Ἀντιμάχους γ[υνὴ] καὶ οἱ υ[ἱοί].
Ἀνθηνίων καὶ γ[υνὴ] καὶ οἱ υ[ἱοί].
καὶ τοὺς τάφους καὶ τὰ ἐν αὐτοῖς
καὶ τῶν ϖαρ' αὐτοῦ ἐξ Ἀρ. . . καὶ Κο.[1]
Κεψάων, γ[υνὴ], υἱοί.
Τάφους Πεσῖάϋτος ὡσαύτως καὶ τῶν
ἐν αὐτοῖς καὶ τοὺς ἐπεσομέν[ους].

COLONNE 5.

[2] Ἀνὴρ Τανεχθού[τος]
μεταϐολ...
Τάφους Φεϐάλκου
καὶ τῶν ἐν αὐτῇ.
Πατὴρ Μόρωνος
ἡ[γυνὴ καὶ οἱ] υἱ[οί].
Τάφους Ἐριέως οἱ κ...
καὶ τῶν ἐν αὐ[τοῖς].
[Χωνσθοὺτ[3] ϖασ]ῖοφόρος Ἑρμοῦ
καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].

COLONNE 6.

Ὧρος ἀνὴρ Τνύσος ἀρτοκό[πος].

[1] Br. ἐξ Ἑρ[μωνθεως] καὶ Κό[πῖου]. On peut conjecturer aussi Ἀρσινόης.

[2] Les deux premières lignes de cette colonne doivent se lire à la suite des premières lignes des colonnes précédentes.

[3] Ce nom est ainsi restitué, d'après le démotique, par M. Brugsch.

Πανελ. . . ἀρτοκ. γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Μέσληκις τέκ[των] ὡσ[αύτως].
Διονύσιος Ἀμμω[νίου], γυ[νὴ], υ[ἱοί].
Πετόσιρις χηνοβό[σκος], γυ[νὴ], υ[ἱοί].
Ἀμμωνᾶς Κ. . . . ύτου.
Ἅρμαϊς καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί]· καὶ τάφους Κεράμου.
Ἐφένυχις Ἀκολφυός, γυ[νὴ], υ[ἱοί].
Ἀνὴρ Σεναρμάϊος καὶ γυ[νὴ], υ[ἱοί].
Ἀλλικούτις θυγάτηρ.
Ἀνὴρ Σεναρμάϊος καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].

COLONNE 7.

Πόηρις Θοτομόϋτος Κοχλ.
Ψεμω. ὀννώφριος Μεν.
Σενῶν τὸ ∠
Πτόλλις καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Με.[1]
Ψενέντηρις Τρήϊτος Με.
Κολλούθης οἰκεῖος.
Φριπάτης Φριπίκουε Διοσ[πόλεως].
Πίησις Ἀΰτος.
Νεκχθφαροῦς τέκ[των?] καὶ Ἀσίης.
Παμόνναsις παστο[φόρος] Ἑρμοῦ
Ἄπεως.

COLONNE 8.

Πετεάρπρης Σαλέους Τμουνονω.[2]
Πετοσορβο. καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ] ὡσ.

[1] M. Brugsch suppose Με[μνονίτης].

[2] La lecture de ces noms de localité, écrits le plus souvent en abrégé, est très incertaine et demanderait un travail tout spécial que nous n'avons pu faire ici. Nous renvoyons au commentaire de M. Brugsch.

Θαφάης καὶ ἀνὴρ καὶ υ[ἱοὶ] ἐν Ἀμμ.
Ἀδελφὸς Πτάϋτος ἐν τοῖς κεραμ.
Τοτόης Μενέους Πμούνεμω.
Παηεὺς ὁ. Πασῃ. Ἀρμίης ὡσ.
Ψεναμουνὶς Μενέους ὡσ.
Ἀρυώθης καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Με.
Ἄτηρις Πμούχεως.
Σόλων καὶ ἀδελ[φὸς] Τμουνεμφα.

COLONNE 9.

Ἐριεὺς καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Τεμεετευ.
Ἰάσωνος πατὴρ, γυ[νὴ] καὶ οἱ υἱοὶ, Ἐρ.
Σαραπίων καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Ἐρ.
Σένεκυς γυ[νὴ] Ἀλεξάν. καὶ υ[ἱοὶ], Ἐρ.
Φαμινὶς φαμίνιος.
Φριπετοσίριος Ἐρ.
Σναχο. Τοργοῦς Ταρκ.
Ἀμενώθης ψω. καὶ ἡ γυ[νὴ] πε. Πώεως
Φθομώνθης καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Δ.
Σιεφμοὺς καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Πώεως.
Ὦρος Ψαμενάϋτος ὡσ.

COLONNE 10.

Πατὴρ Φατρέους.
Δίδυμ. Πενγεἰς.
Πέλανος καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ἀρυώθης καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Πελυσ.
Ἐανοῦς καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ] ὡσ.
Ἀρπισ. . . . . Τμενέους.
Ταπουνὶς παπαυ.
Πίπης. . . . . καὶ ἡ γυνὴ καὶ υἱοὶ, Ἐρ.

Ψενανοῦ. Πετσιεὶς κατὰ τὸ ∠
Πάτης Ψεναρ. καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υἱοὶ κυϐ.
Ἀπελῶς Πετẹνεφω. ὠσ. κυϐ.

COLONNE 11.

Ψεμένθης Ψενοσίριος ω. ὠσ.
Πετενεφ. Ψεντανέως ὠσ.
Παμώνθης Πινποωρ. γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ἐριεὺς Ψενοσίριος, γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ἀνὴρ. . . . . γναφεὺς, γυ[νὴ], υ[ἱοί].
Πανεχ. Πτόϋτις καὶ γυ[νὴ], υ[ἱοί].
. . . τοὺς ἐν τοῖς ϖορο. τάφους.
Τάφους Σωκράτου καὶ τοὺς ἐν α.
καὶ ἐπεσο[μένους].
Αἰνέου καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Νεκχθανοῦ καὶ ἀνὴρ καὶ υ[ἱοί].
Παντεγύ. Πετεοῦ καὶ υ[ἱοί].

COLONNE 12.

Τάφους Τίμουτις καὶ τῶν ἐν αὐτ.
Πατὴρ Τέωτος χρυσόχους.
Ὄννωφρις γναφ[εὺς], γυ[νὴ], υ[ἱοὶ], Διοσπ.
Σενναμϐὶς καὶ τὸν ἄν. καὶ υ[ἱοί].
Πανεχ. ἀρτοκό[πος], γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ψενχω. ἀρτοκ[όπος], γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Πανεχ. ϖατὴρ Ψενανούϐιος
Κόλητις Κόλλακος γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Πασ. Ἀμεν. γυ[νὴ], υ[ἱοὶ], Με.
Τιχνουμὶς
Ἐφόνυχος Τμότνετις. . .
Θουσ. καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Μεμ.

COLONNE 13.

Πμένχης καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υἱοὶ, Πενγεἱς.
Πχόρχωνσις ὡσ.
Κόλλις Ψενύρεως.
Πτολεμαῖος, γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Π. . .
Πετεαρποχρ. ἀδ. ὁμοίως.
Παχρ. ἁλιεὺς Ἄπεως
καὶ Πετεσου. Πεν. κατὰ τὸ ∠
ἐν Ἀπολλω. ϖ.
καὶ Πμουχεὺς ὁμοίως.
Θοτόρης Ψεναμουνὶς καὶ γυνὴ
καὶ υ[ἱοὶ], Με.
Σῶσος ἀνὴρ Σενπο. Διοσπ.

COLONNE 14.

Ἡρακλείδης κάτοικος, γυ[νὴ], Διοσπ.
Ψενμώνθης τε.[1], γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Διοσπ.
Οἰκεῖος. . . ασάτις Μεντεὺς καὶ ἀδ.
Σεν. . . . . Πενγεὶς ἀν. καὶ υ[ἱοί].
Πετεμαυ. . . . . . Φανεμαυ. Πώεως.
Φριηρ. μή[τηρ] καὶ ϖατήρ.
Φρισομτοῦς τὸ Γ′, γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Φριπαχέους τὸ Γ′ καὶ μή[τηρ] καὶ ϖατ[ήρ].
Φριψένχωνσις ἐν τοῖς Κερα. τὸ Γ′
καὶ τῶν [τ]άφων καὶ τῶν ἐν αὐ. καὶ λει-
τουργιῶν καὶ ἁγνει[ῶν].

COLONNE 15.

Πατὴρ Ἐφωνύχου

[1] Probablement τέκτων.

τοῦ ἐν Πάπας.
Καὶ μὴ ἐξῇ αὐτῷ
πράσσειν αὐτοὺς ζημίαν
περὶ τούτων·
καὶ μὴ ἐξῇ αὐτῷ
ἄλλα βάλλειν
εἰς αὐτόν. Καὶ τῶν ἄλλων
ἀδιαστόμων.

COLONNE 16.

Νεκχθμώνθου τοῦ Ὥρου.
Πετεμοστοῦς Ἁρμάϊος καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ τέκ[να].
Ἁρμαῖς Πετεμεστοτοῦς . . . αὐτός.
Ὀσορόηρις Ἁρμάϊος ὡσαύτως.
Σποτοῦς Ἁρμάϊος ὁμοίως.
Σποτοῦς Ψεντένησις ὁμοίως.
Ἐσμῖνις Πετεμεστόϋτος ὡσ.
Ἐσμῆνις Ἰμούθου ὡσ.
Χαπόνχωνσις Σποτοῦ. ὡσ.
Νεχθμώνθης Σποτοῦτος ὁμοί[ως].

COLONNE 17.

Ἀρσίησις Πετεμοστοῦτος ὡσ.
Σεστούτος Τέωτος ὁμοίως.
Ἀρσίησις Ἰμούθου ὁμοίως.
Ὧρος Ἰμούθου ὡσαύτως.
Στοῦρις Τέωτος.
Τὸ ∠ Ἰμούθου τοῦ Τέωτος
καὶ τῆς . . . τῆς μητρός.
ὧν μέτεστι Πετοσίρει τὸ ἄλλο ∠.
Ἁρμαῖς Ψενπταῖος κατὰ τὸ Γ′.

μέχρι τῆς ταφῆς· μετὰ τὴν
ταφὴν Ὀσορόηρις Νεχθμω. ἕκαστος τὸ ∠.

COLONNE 18.

Ταριχευτῶν Κ... Φίϐις Ὀνέους καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ τὰ τέκνα.
Ψενθω. Ὀνέους . . . Ἀμενώθης ἀδ. ὡσ.
καὶ Ταταπνου. μήτηρ Σεναρόηρις Σενόνιος.
Ἀράμης καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ τὰ τέκνα.
Ἐριεὺς ἀνὴρ Τέσους ὡσ.
Τάφους Βελλέους καὶ τὰ ἐν αὐτ. καὶ τῶν ἐπεσο.
Τρύφων καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ τέ[κνα].
Ἕρμων ὁμοίως.
Τάφους Παάνθου τοῦ Φίϐιος καὶ τὰ ἐν α. καὶ τῶν ἐπεσο.
Ὧρος γναφεὺς καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].

COLONNE 19.

Πετόσιρις Ταπίδυφος ὡσ.
Καλλιμήδης ἁλιεὺς ὁμοίως.
Ἀρουπασ. ὁμοίως.
μνημεῖον Μαπήλου καὶ
τῶν ἐν αὐ. καὶ ἐπεσο.
Ὧρος Ζμίνιος παστοφό. Ἴσιδος.
Ἐριεὺς παστο[φόρος] Ἄμωνος, γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ζμηθὶς Πετοσορσμήτιος ὡσ.
Ἐριεὺς τέκ. ὁμοίως
Πανεχ. τέκ. γυ[νὴ], υ[ἱοί].
Πρανμοῖς.

COLONNE 20.

Ἀνὴρ ἀδελφῆς Πρανμοῖς.
Ψεμμηνὶς τέκ.

Ζήνης Κόλλακος, γυ[νὴ] καὶ υ[ιοί].
Ποιάνμης ἐπὶ τοῦ Κολλ.
καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ οἱ υ[ιοί].
Πάης Μεταβολῆς.
Πατὴρ Ψενμω. Ὠνέους.
Πατὴρ Παχνου. Κρονδυοπω.
ἐν τοῖς Κεραμ.
Πατὴρ Σετφανέους ὠσ.
Τάγηρις καὶ ὁ ἀνὴρ καὶ υ[ιοὶ] ὠσ.

COLONNE 21.

Φάβις καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ιοὶ], Λαρεμ.
Φριπάνουπις καὶ Ἀνωνεὺς καὶ
Τάπχωνσις καὶ ὁ ἀνὴρ καὶ υ[ιοὶ],
Ἄπεως.
Ψεννινὸς καὶ ἡ γυ[νὴ], υ[ιοὶ], Ἄπεως.
Πάσημις Ἀπιέως Τμουνγικοίσεως.
Ψενανου. Χεσεν. τεκ.
Πεμσάϊς καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ιοί] . . . .
Πετεάρπρης Ψενσονέους ὠσ. Πμουνε.
Σενοω. καὶ ὁ ἀνὴρ καὶ υ[ιοὶ] ὠσ.
Πατὴρ Ἐνεν. τοῦ Πάεως τοῦ Τμουνενφα.

COLONNE 22.

Τπορτομ . . . καὶ ὁ ἀνὴρ καὶ υ[ιοὶ], Τμουνεδου.
Ψενμω . . . . . . Τκαλέους.
Πετεάρπρης Πιβούτιος.
Πετεμηνὶς καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ιοὶ], Ἑρ.
Σόμβησις μελισσου[ργὸς] καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ιοὶ], Ἑρ.
Φριθοπεὺς καὶ τοὺς τάφους.
Τάχνουμις φαλακρ. καὶ ὁ ἀνὴρ καὶ υ[ιοὶ], τ.

Ψενόσιρις ψω. Με. ὀλίγα ὀϐ.
Θάησις καὶ ὁ ἀνὴρ καὶ υ[ἱοὶ], Πάεως.
Ψευμῶ. μητρὸς Σλιλόϐινις Πάεως.
Πάμης φαλακρ. Πάεως.

COLONNE 23.

Φθομώνθης μη. Τιμώνθιος Πάεως.
Ἀρεσούις Πενγεῖς.
Ψεννισοὺς ὁμοι. . . ὠσ.
Ἀρμάχορυς Τμουνενπιϐηαρ.
Ἀρενθώ. Πενγεῖς
Πετοϐα. καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Πάνας.
Ποϐεὺς Καλλου. καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Με.
Χορτονοτὺς ἀδ. Ὀηρε. καὶ ὁ ἀνὴρ
καὶ υἱοὶ, Διοσπ.
Τὸ ∠ Ψεκανὺς Πανσι. . .
Σισῖάτις καὶ ἡ γυ[νὴ], υ[ἱοὶ], Διοσπ.

COLONNE 24.

Φάμινις Ἔπουρις γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Διοσπ.
Πέμσαις Ψενοσίριος κυϐ[ερνήτης],
γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Σάρας κυ. καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ἰναρῶς Ψενοσίριος καὶ γυ[νὴ], υ[ἱοί].
Πόεϐως Ψενοσίριος ὠσ.
Ψενχ. Χωνσ. γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Με.
Ἀλέξανδρος παλαισῖής,
γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Διοσ.
Σεναμου. Θυ. καὶ τὸν ἄνδ. καὶ υ[ἱοί].
Ἀνὴρ Σενχω. γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].

COLONNE 25.

Τάφους Ἄμμωνος τε. καὶ τοὺς ἐν αὐ. καὶ ἐπεσ.[1]
πατὴρ Φατρέους ἀρτοκόπ: καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ἐριεὺς Μεσοέριος τεκ. ὡσ.
Τέως Μεσοήριος ὡσ.
Τέως χηνοϐόσκος ὁμοι.
Παπεν. . . τους Με. καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ψεναμου. μη. Τασουανὶς καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ],
Διοσπο.
Ὧρος Πτονίδος γυ[νὴ], υ[ἱοὶ], Με.
Παλαισῖὴς Κατύτιος καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Μεμ.

COLONNE 26.

Σέτινις καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Τμουνεπιϐη.
Πορεγέϐθις Ψαμ. ὡσαυ.
Σεμμινὶς καὶ τὸν ἄνδ. καὶ οἱ υἱοὶ, Ψαμ.
Ἔτης Φυ. Πορεγευ. . . τὸν ἄνδ. καὶ υ[ἱοί].
Ἀρκοανίησις γυ[νὴ], υ[ἱοὶ], Με.
Ὄσης Ἀσαήτης γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Διοσ.
Τὸ ∠ πατὴρ Ζμύνις πασῖ. Πηέως.
Νεχου. Ψενφανέους γυ[νὴ], Διοσ.
Ψενχω. Παείσους Διοσ.
[τ]ὸ ∠ Πετεσου. μεγ. ταριχευ.

COLONNE 27.

Τό ∠ Πμενχέους ταριχευ.
τὸ Γ′ Φρισομτοὺς
τὸ Γ′ Φριπάχεος καὶ ἡ γυ. καὶ πατ.
καὶ τὸ Γ′ Φριψειχω. τὰ κερ.

[1] M. Brugsch lit εἰσαγ[ομένους]. Je crois voir ἐπεσ[ομένους].

καὶ τῶν μὴ ὠνομασμέν[ων] καὶ
ἀδι[αστόμων] καὶ λογειῶν καὶ λειτουργ.

COLONNE 28.

Πετοσίρει Ὥρου.
Χαπόνχωνσις καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ τοὺς υ.
Ζμῆνις Ἁρμάϊος ὁμοίως.
Πετεμοστοὺς Πετενεφω. ὁμοίως.
Ὧρος Ἰμούθου ὡσαύτως.
Τίκαμτις Ἰμούθου ὁμοίως.
Ὀσορόηρις Σποτοῦτος Ψεντομμίτης καὶ ἀλ. γ.
Ἀρυώθης Νεχθμω. καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Τεὼς Ἰμούθου ὁμοίως.

COLONNE 29.

Πετεμόστους Ἰμούθου καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Χαπόνχωνσις Σπότουτος ὡσ.
Τὸ ∠ Ἰμούθης Τέωτος καὶ ἡ μήτηρ
καὶ πατήρ.
Ταριχευτῶν Κοπ.
Ἁρπάησις καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ἄκις ὁμοίως
Ἰμούθης Ἀπολλω. Πο. ὡσαυ.
Τὸ Γʹ Ἰμούθης Ζμίνος ἕως τῆς ταφῆς,
μετὰ τὴν ταφὴν Πετοσίριος καὶ Νεχμ.

COLONNE 30.

Ἁρμαῖς Ψεντάκις ὁμοίως ἕως τῆς ταφῆς.
Τάφους Ὧρος Ἀνούκης καὶ τῶν ἐν αὐτ. καὶ ἐπεσ.
Φένχωνσις Ὥρου καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ἀρτεμίδωρος ὁμοίως, Διοσπ.

τάφους Πολυπέρχωντος καὶ τῶν ἐν αὐτ. καὶ ἐπεσ.
Ἐρωπενὴς μή. Ταμούτιος γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί],
Μέμνονος
Σ[τ]ράτων καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί], Διοσπο. μήτ. Ἀταυρήους
ἀδελφός
(Στράτων μητρὸς Τατενπνου.)
Σεναμου. καὶ τὸν ἄνδ. καὶ τοὺς υ[ἱούς].
Τάφους Τανονήιτος καὶ τῶν ἐν αὐ. καὶ ἐπεσο.

COLONNE 31.

Πάϐουχις πατὴρ Μαράνιτος.
Τρομοὺς καὶ τὸν ἄν. καὶ υ[ἱοί].
Θαυϐ. Πμουχονπράτιος
καὶ ἄνδ. καὶ τοὺς υ[ἱούς].
Πετεμ. Μαιενούριος
Τάφους Κεφαλῶν σιδηρουργὸς
καὶ τὸν ἐν αὐ. καὶ ἐπεσ.
Φριπετελὼν καὶ πατὴρ Φριπεκότιος
καὶ οἱ ἂν ὦσι.
Τὸ ∠ Ζμινὸς πασ7οφό. Πήεως.
Σόμως πασ7οφό. Ἑρμοῦ.

COLONNE 32.

Πάησις ψω. Ἀνόμπισις πασ7ο.
Τεϐιριεὺς Διοσπ.
Ψεναμένωφις τεκ. γυ[νὴ], υ[ἱοί],
Διόσπ.
Υ[ἱὸς] Ψενποήριος σιδ.[1], γυ[νὴ], υ[ἱοί], Διοσπ.
Πετεχω. τεκ. καὶ ἀδ. γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί], Διοσπ.
Ὦρος Πωάξιος καὶ γυ[νὴ], υ[ἱοί], Διοσπ.

[1] σιδηρουργός.

Ψενχω. χρυσ. Πινπαμήνεως.
Τέως κυϐ. γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Διοσπ.
Ὧρος Πεμίου κω. Ἱερέων.
Ἀρυώθης. . . γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Κερ. . . .

COLONNE 33.

Υἱὸς Θαμούνιος Χην.[1] Κεραμίοις.
Υ[ἱὸς] Ἀπολλω. Φανκανῆις ὡσ.
Σάχπηρις καὶ τὸν ἀν. καὶ υ[ἱοὶ] ὡσ.
Ἐριεὺς ἀρτοκόπ. καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Με.
Πράσυς καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Τμουνενφ.
Ἀπάσης καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ] ὡσ.
Υἱοὶ Μαιεύριος γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Ἄπεως.
Θοτορτάϊς πασῖ. γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Ἄπεως.
Καλῆς καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Τμονονγανε.
Ὄννωφρις καὶ ἡ γυνὴ καὶ υ[ἱοὶ] ὡσ.

COLONNE 34.

Πατὴρ Ἐριενου. Πετέους Πμουνεμου.
Πάσημις καὶ γυν[ὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Τμουνενφα.
Ψενμω. Πι. . . κέως ὡσ.
Ἄγκασις καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ] ὡσαυ.
Παμω. Ψεντκαλέους Θύνε[ως].
Πετεμαρέης Πιπέους Ἑρμ.
Γυ[νή]. Φμοίτης καὶ Φενναίους τῶν Ἀκούνεως.
Πιτοὺς καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ψεμμω. σιδηρου[ργὸς] καὶ ἡ γ[υνὴ] καὶ υ[ἱοί].
Κοτῖαλὸς καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].

COLONNE 35.

Ψενόσιρις μεγα. καὶ ἡ ἀδ., Με.

[1] Χην[οϐοσκὸς?].

Πετεαρπ. καὶ ἡ γ[υνὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Πάεως.
Ἁρπάησις φαλακρ. Πάεως.
Πορμαύτις καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Πάεως.
Πάτις Πενγιὺς καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Πατὴρ Παχνου. γαλακτο. Ἅπεως.
Ὄνης καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Πάνας.
Τάφους Τϐειούτις καὶ Ἑρμίου
καὶ τῶν ἐπεσ.
Καὶ τὸ ∠ Πνεχθηνίοψος.

COLONNE 36.

Ἁρπάησις Ψενοσίριος κυϐ.
Κεσ7εὺς Πετενεφ. κυϐ.
Πετοϐα. Ψενοσίριος κυϐ.
Πατὴρ Σακάλλιος ὀνηλά[της].
Καμίτης Σακάλλιος καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Πτολεμαῖος ἀδ. ὁμοίως.
Ἐριερίνις καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Τάφους Θεοδω. Ταχϐάτιος
καὶ τῶν ἐν αὐτ. καὶ ἐπεσο.
Στράτων πατὴρ Τατεπνου.

COLONNE 37.

Φρισαρὰ καὶ γυ[νὴ] καὶ υἱοὶ καὶ Θυέσ7ων
καὶ Πετμια.... οἰκεῖος.
Ζιόνης Κελούλιος Πμουνισιέως.
Ψενχω. Μεσοήριος.
Πάσημις Κοχλακίτης.
Θοτορταῒς Ψενμναιοῦς Με.
Ἁρμινῆυς Τμουνενφα.
Φθομω. καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Θυνε.

Ἰνάρως ὁμοίως.
Πχοιρὶς Τμουνονκήνεως.
Προυνχαμινὶς ὁμοίως.

COLONNE 38.

Τφάγωνις Ψενηρέως.
Μαναβοὺς Ὠνέους.
Φάτριος Μεμνονίτης.
Πατὴρ Πασήμιος, τεκ.
Γοργίας καὶ τοὺς υ[ἱούς].
Πατὴρ Σεμμου. Ταμουρα.
Φθάννιος.
Σομγοῦς πασlο. Ἑρμοῦ.
Ψενταμόννησις.
Κόνων Δώρου.

COLONNE 39.

Κόνων Ἀπολλωνίου
χωρὶς τῆς μητρὸς καὶ
πατρὸς ὃν ἔχει Ὀσορόηρις
καὶ τὸ Γ′ Φριπαχέους καὶ
Φρισόμτους Ψενχω.
τοῦ ἐν τοῖς Κεραμ.
καὶ τῶν ἀδιασlόμων τῶν
ἐν τοῖς Κερα. καὶ τῶν λο[γειῶν]
καὶ καρπειῶν.

COLONNE 40.

Τάγητος τῆς Ὥρου.

Χαποχράτης Πετενεφώ. καὶ υ[ἱοί].
Σεντοτόης ἱέρισσα.

Ὄνης καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Σενεμενω. Ὀνέους.
Τάφους Ψενοσίριος καὶ τῶν ἐν αὐ.
καὶ ἐπεσομένων.
Ἰμούθης Χαποχράτου.
Ἀρσίησις Θοτορταίου.
Θοτορταῖος Πετεμέστους.

COLONNE 41.

Πίνυρις Πετενεφώτου.
Τάφους Πτάϋτος καὶ τῶν ἐν αὐτ.
τὸ ∠ Πανίσης οἰκονόμου.
Τάφους Σιέρμων καὶ τῶν ἐν αὐ καὶ ἐπεσο.
Καισορὶς καὶ τῶν Πυσ . . .
Ἀρνασίαυτις καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ψενχω. Κρυμιθλω. γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Τάφους Σομφέων καὶ τῶν ἐν αὐ.
καὶ τῶν ἐπεσο. καὶ τῶν λειτουργ.
Πάως ἁλιεὺς καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Διοσπ.

COLONNE 42.

Φάτρης Μαιένουρις καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ὧρος ϖαστο. Θριπίδος.
Ἄρευς χαλκεὺς, γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ψένωις χαλκεὺς ὡσ.
Μαιέμωτις ϖορθμεύς.
Πατὴρ Παχνου. ϖαστο. Ἑρμοῦ.
καὶ ἀδ. τοῦ ἐν Ἀπολλω. ϖ.
Ψενμω. υἱὸς Θράϋτος Με.
Κεμαρεὺς ϖαστο. Ἄμωνος Ἄπεως.
Ψενχω. ϖατὴρ Φαράτου ϖαστο. ὡσ.

COLONNE 43.

Ὧρος ϖατὴρ Σνιυρ. Ἐλεφαντεύς.
ϖατὴρ Ἐφωνυ. τεκ.
Ψενιμούθης τε. Ἐλεφαντεύς.
Πάσημις ἀδ. Ψελκί[της] τεκ.
Πέτσημις Καθιμόλιος.
Τάφους Ψεναμούνιος τοῦ Ὥρου Ἄπεως καὶ τοὺς ἐν αὐτοῖς καὶ ἐπεσο.
Φριπέμσαϊς καὶ Οὐάνης καὶ Φριψένχωνσις κατὰ τοὺς χολχυ.

COLONNE 44.

Τοτόης Ἀλυήτης.
Ψεντοτόης καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], ἀδ.
Πατσμήτις Πενγίς.
τὸ ∠ Πανούφιος Πάεως.
Πναὺς γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], ϖάπας.
Πάσημις ϖ. γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Πενγείς.
Τηιουχῶ. καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Κερα.
Ψεμμω. Φτῶνος ὡσ.
Ἔησις, γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Κεραμ.

COLONNE 45.

Θυγάτηρ Τιτόϋτος, μήτηρ Παυσέου.
Πνούχις Ὀννώφριος Με. καὶ ἡ γ[υνὴ], υ[ἱοί].
Πετεψάϊς Ὀννώφριος Με. καὶ ἡ γ[υνὴ], υ[ἱοί].
τὸ ∠ Ὀννω. καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ ἡ ἀδελφὴ, ὧν μέτεστι Ὀσοροήρει τὸ ἄλ[λο] ∠.
τὸ ∠ Σενοώτιος ὁμοίως.

Πετέσουχις καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί], Με.
Τεέφιϐις καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί], Με.
Τὸ ∠ Ἀμενώθου βουκόλου.
Ταφερσάϊς καὶ ὁ ἀνὴρ καὶ υ[ἱοί], Ἄπεως.

COLONNE 46.

Σομτοῦς κυϐ. Ἱερου. . καὶ γ[υνὴ] καὶ υ[ἱοί], Ἄπεως.
Φρίσης καὶ τῶν συνο . . . καὶ ἐπεσο.
Τοτόης Κάῤῥιτος Τμονονκύνεως.
Πατὴρ Ἀτάτης Τόλκεως.
Πάσημις πατὴρ Ἄμιτος Πμου.
Παχνοῦ. Ψω. καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί], Πμουνεμου.
Υἱοὶ Ταποήριος καὶ τὰς γυ[ναῖκας] καὶ υ[ἱοί], Πμουνεμου.
Ἀρσίησις γάσΊρων καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί], Τμουτινεν . . . .

COLONNE 47.

Πετεαρίηκις καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί], Θύνεως.
Στοῖς[1] Πατίνεος Πανποωρ.
Ψενχω. Πιπέους Ἑρ. καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί], καὶ τὰς ἀδελφὰς Δ̄.
Χεσοω. Φαμήνιος καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Χεσοω. Σταωρ. καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί], Ἑρ.
Πα. . ουχις οἰκεῖος καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Ὧρος Τχαλλαμὶς καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί], Με.
Ἀχουρῆς καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί], Πάεως.
Ἁρπάησις καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί] ὡσ.
Πατὴρ Ὥρου τέκ. καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί], Παε.

[1] Ou Σίθις.

COLONNE 48.

Πάχνουμις Θνακίτιος ὁμοίως.
Νεχολὺς καὶ τὸν ἄν. καὶ υἱούς.
Ἄμως[1] *καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοὶ], Με.*
Υἱὸς Ἐριεὺς καὶ Πετεάρης
καὶ Πεκύτης καὶ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Πτολεμαῖος καὶ Νεγαῶ ἰατρὸς
καὶ ἡ γυ[νὴ] καὶ υ[ἱοί].
Μωρθῆς Γοπιτω. καὶ γυ. καὶ υ[ἱοὶ] Πατὴρ
. . . . τοῦ ἐν τοῖς Ἀλχοῦ
. . . . . . Βουτὸς Πάεως.

COLONNE 49.

Τῶν δ' ἄλλων ἀδιασ7όμων.
ἀ. . . . .   τὴν Τάγην
τὸ Ε'   τοῦ δὲ λοιποῦ Δ'Ι'Γ'
εἰς Ὀσορόηρις καὶ Νεχ[θμώνθ]ης
καὶ Π[ε]τόσιρις, ἕκ[ασ7ος κα]τὰ Γ'.

COLONNE 50.

Ἔτους Δ. Μεσορεὶ ΚΗ τ[έτακται] ἐπὶ τῆς ἐν Ἑρ[μώνθει] τρ[απέζας],
ἐφ' ἧς Ἀμμώνιος, Ι' ἐγκυ[κλίου] κατὰ διαγρα[φὴν] Πτολεμαίου. τελ[ωνοῦ],
ὑφ' ἣν ὑπογρά[φει] Ἀσκληπι[άδης] ὁ ἀντιγρ[αφεὺς] Ὀσορόηρις Ὥρου,
καὶ οἱ ἀδ[ελφοὶ], τέλ[ος] δόσεως τῶν ὑπαρχόντ[ων] Ὥρῳ πατρὶ
χαλκοῦ   ΛΔ   τέλ[ος] 2Σ.

Υ.

[1] Ou Ἄλλως.

PAPYRUS GRECS.

NOTES SUR LE PAPYRUS N° 5.

L'importance du papyrus 5 nous engage à y joindre, non pas un commentaire qui dépasserait les limites de notre tâche, mais quelques notes qui auraient difficilement trouvé place au bas des pages du texte, et dans lesquelles nous nous attacherons à recueillir des observations de M. Letronne éparses dans ses autres ouvrages et relatives à cette pièce.

Βασιλευόντων Κλεοπάτρας καὶ Πτολεμαίου, Θεῶν Φιλομητόρων Σωτήρων. — Il s'agit ici de Cléopâtre, veuve de Ptolémée Philométor et de Ptolémée Évergète II, et de son fils aîné Ptolémée Soter II, qui monta sur le trône en 117 avant J. C., et fut désigné par le double titre de Philométor-Soter. M. Letronne, dans ses *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte* (p. 95 et suiv.), en restituant l'inscription du temple d'Apollonopolis parva, datée du règne simultané de Soter II et de sa mère, s'est servi du protocole du contrat dit de Ptolémaïs (papyrus de Leyde, *N*), analogue à celui-ci, pour rectifier quelques erreurs sur les divers surnoms des Ptolémées. (Voy. aussi *Inscript. de l'Égypte*, t. I, p. 63.)

Ἐφ' ἱερέως. — Le sacerdoce d'Alexandre et des Ptolémées, ses successeurs déifiés, est mentionné sur l'inscription de Rosette et sur plusieurs contrats démotiques et grecs, qui montrent que cette fonction était éponyme, c'est-à-dire qu'elle servait à désigner l'année, comme on avait coutume de le faire dans plusieurs cités grecques, par le nom du pontife en exercice, et, à Athènes, par celui de l'archonte. M. Champollion-Figeac, dans une dissertation intitulée, *Éclaircissements historiques sur le papyrus grec trouvé en Égypte et connu sous le nom de contrat de Ptolémaïs*, Paris, 1821; et dans une *Notice sur deux papyrus égyptiens en écriture démotique* (*Journ. asiat.* 1823), et M. Letronne, *Inscriptions d'Égypte* (t. I, p. 257), ont examiné plusieurs questions relatives à ce sacerdoce, et rassemblé les noms de ces prêtres, qui sont inscrits sur divers monuments. Toutefois, comme la date des actes était suffisamment indiquée par les années des règnes, on négligeait souvent cette partie du protocole, comme dans le papyrus *M* de Leyde, où elle est remplacée par les mots *μετὰ τὰ κοινά*, *après* [*les formules*] *habituelles*, et dans le papyrus du British Museum, connu sous le nom d'*antigraphe de Grey*. Cette suppression avait lieu surtout dans les transcriptions grecques de

PAPYRUS GRECS.

contrats, dont l'original était en égyptien. Ceux-ci contiennent généralement la formule complète. Quelquefois aussi, le nom des divers prêtres et prêtresses en exercice à Alexandrie et à Ptolémaïs n'étant probablement pas connu dans les provinces, après avoir mentionné ces divers sacerdoces, on mettait, comme nous verrons plus bas, lignes 3 et 4 de ce papyrus, *τῶν ὄντων καὶ οὐσῶν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ*, « ceux et celles qui sont à Alexandrie. »

Ἐφ' ἱερέως βασιλέως Πτολεμαίου θεοῦ Φιλομήτορος Σωτῆρος Ἀλεξάνδρου καὶ θεῶν... M. Brugsch traduit : « Sous le prêtre du roi Ptolémée dieu Philo- « métor Soter Alexandre, et des dieux Soters... etc. » Il semblerait, d'après cette traduction, que le prêtre en exercice n'est pas nommé, que le sacerdoce indiqué en premier est celui du roi régnant, qui joindrait à ses surnoms celui d'Alexandre; mais ce dernier surnom n'appartient qu'à son frère. Il s'agit ici d'Alexandre le Grand, dont le nom figure toujours le premier dans ces protocoles. Il faut donc traduire : « Le roi Ptolémée, dieu Philométor Soter, étant prêtre d'Alexandre et des dieux... » Ce sacerdoce était assez relevé pour que le prince ne dédaignât pas de l'exercer. Il en résulte seulement que le culte du roi régnant étant associé à celui de ses prédécesseurs, Ptolémée Philométor Soter se trouve ainsi le prêtre de sa propre divinité, fait bizarre pour nous, mais conforme aux anciennes traditions religieuses de l'Égypte.

Καὶ θεῶν Σωτήρων... — Ce protocole a déjà été l'objet de bien des dissertations. Sans vouloir entrer dans la discussion de toutes les questions qu'il soulève, je dois cependant dire quelques mots sur une des plus difficiles, et tâcher d'expliquer la présence, dans cette série des Ptolémées, du nom d'Eupator, inconnu d'ailleurs, si ce n'est par une seule inscription, nom qui, dans le contrat d'Anastasy (pap. de Leyde N), suit le nom de Philométor, et dans celui-ci le précède. M. Champollion, dans la dissertation déjà citée (p. XXVIII), a émis l'idée que ce nom désigne le fils de Philométor, qui fut d'abord déclaré son successeur, mais qui fut bientôt après mis à mort par son oncle Évergète. M. Letronne (*Inscr. d'Égypte*, t. I, p. 365) écarte cette conjecture, à cause des exemples de contrats grecs ou égyptiens, et de la lettre de Numénius, sur l'obélisque de Philé, où le nom d'Eupator précède, comme ici, celui de Philométor. M. Letronne a cru trouver la solution de cette difficulté en disant que ces deux surnoms appartenaient au même prince, comme ceux d'Épiphane et d'Eucharistc. M. Franz (*Corp. Inscr. gr.* t. III, p. 285) objecte, avec raison ce me semble, que, dans ce

PAPYRUS GRECS.

cas, le mot *θεοῦ* ne serait pas répété, et qu'il devrait y avoir *καὶ θεοῦ Εὐπάτορος τοῦ καὶ Φιλομήτορος*. M. Franz suppose donc qu'Eupator est un fils aîné d'Épiphane, né vers 191, et qui lui aurait succédé. Une inscription de Chypre (*Corp. inscr. gr.* n° 2618) ΒΑΣΙΛΕΑ ΠΤΟΛΕΜΑΙΟΝ ΘΕΟΝ ΕΥΠΑΤΟΡΑ ΑΦΡΟΔΙΤΗΙ, indique, en effet, que Ptolémée Eupator a régné; mais il mourut probablement après quelques mois, et son frère Philométor lui fut substitué. Il est difficile d'admettre, avec M. Franz, que les historiens qui nous ont transmis des détails assez précis sur la minorité de Philométor ne nous aient pas dit un mot de l'existence de ce frère aîné, qui, selon le savant allemand, aurait occupé le trône dix mois. L'hypothèse de M. Champollion resterait donc la plus probable, si l'on pouvait expliquer comment, sur la plupart des monuments où le nom de Philopator figure dans la liste des Ptolémées divinisés, ce nom précède celui de Philométor. Or, on n'a pas, je crois, remarqué qu'Évergète ayant voulu rattacher la seconde partie de son règne à la première, et compté son second avénement comme sa vingt-cinquième année, le règne éphémère d'Eupator, s'il était mentionné à sa place, couperait en deux celui d'Évergète. Il ne pouvait donc régulièrement trouver place dans le Canon chronologique des rois d'Égypte. De là vient la divergence des actes sur lesquels ce nom est mentionné à côté de celui de son père, tantôt après et tantôt avant, comme ici. M. Letronne (*Inscr.* t. Ier, p. 258) a fait remarquer que l'ordre dans lequel est énoncé le sacerdoce des reines, qui reçoivent aussi un culte public, n'est pas toujours conforme à l'ordre des temps. On peut ajouter que, dans les tableaux hiéroglyphiques qui contiennent des hommages religieux aux anciens Pharaons divinisés, usage qui a servi d'exemple aux Ptolémées, l'ordre de succession est quelquefois interverti, ce qui a fort embarrassé les savants, qui croyaient trouver dans ces actes d'adoration des documents chronologiques d'une exactitude rigoureuse. (Voy. *Examen critique de la succession des dynasties égyptiennes*, t. Ier, p. 48.)

Une autre objection de M. Letronne contre l'hypothèse de M. Champollion, est: « qu'il était peu vraisemblable qu'Évergète, après son infâme conduite, eût permis de placer dans la liste officielle des rois ce jeune prince qu'il avait fait si lâchement assassiner. » Mais, d'abord, les Ptolémées prenant le titre de dieux en même temps que celui de rois, et associant leur culte à celui de leurs ancêtres, Eupator se trouvait déjà en possession de cette consécration religieuse, lorsque son oncle accourut de Cyrène. C'est dans ces

premiers moments, et avant qu'on eût appris l'usurpation d'Évergète, que les habitants de Chypre s'empressèrent de consacrer à Vénus le nom d'Eupator, avec les titres de roi et de dieu. En lui enlevant le sceptre et la vie, Évergète a-t-il voulu le priver aussi de son apothéose? L'empire romain fournit des exemples contraires, et rien n'empêche de supposer que l'usurpateur ait fait à son neveu des funérailles royales pour dissimuler son crime aux yeux de la foule. Je sais que Justin présente cet acte avec tous les caractères de la violence : « Statim ubi Alexandriam ingressus est, fautores « pueri trucidari jussit. Ipsum quoque die nuptiarum, quibus matrem ejus « in matrimonium recipiebat, inter apparatus epularum et solemnia religio- « num, in complexu matris interficit, atque ita torum sororis cæde filii ejus « cruentus ascendit[1]. » Mais on risquerait de s'égarer en prenant trop à la lettre les paroles de cet écrivain déclamateur, qui charge volontiers la couleur de ses tableaux. J'en citerai un exemple, qui rentre tout à fait dans la question qui nous occupe. M. Letronne a aussi révoqué en doute que le culte de Bérénice ait été institué par son fils, Philopator, qui l'avait fait périr. Justin dit en effet : « Ægyptum patre ac matre interfectis occupaverat Pto- « lemæus, cui ex facinoris crimine cognomentum Philopator fuit[2]. » La première de ces imputations est sans fondement. Polybe, qui ne ménage pas Philopator et lui attribue la mort de son frère Magas et de sa mère, dit que son père mourut de maladie, *νόσῳ τὸν βίον μεταλλάξαντος*. En tout cas, le surnom de Philopator, qui est le titre officiel qu'il prenait lui-même, n'a pu lui être donné par antiphrase, comme le prétend Justin. Quant au meurtre de sa mère, Polybe en fait en partie peser la responsabilité sur Sosibius[3]. Zénobius, dans son recueil de proverbes[4], prétend que Bérénice s'empoisonna elle-même, ne supportant pas de rester enfermée dans son palais sous la garde de Sosibius. Il ajoute que Philopator, poursuivi par des rêves, éleva, au milieu d'Alexandrie, le monument qui, dit-il, y subsiste, et où il réunit tous ses ancêtres et sa mère près du corps d'Alexandre, et qu'il éleva, en outre, sur le rivage, un temple à Bérénice, surnommée Σώζουσα. *Τὴν γὰρ μητέρα Βερενίκην καθείρξας ἐν μεγάροις καὶ παραδοὺς Σωσιβίῳ φυλάσσειν, ἡνίκα ἐκείνη οὐ φέρουσα τὴν κόλασιν ἔπιε θανάσιμον βοτάνην καὶ τὸ φάρμακον πιοῦσα ἀπέθανε, διὰ τὰς ἀπ' αὐτῶν τῶν ὀνείρων ταραχὰς ἐν μέσῃ τῇ πόλει μνῆμα οἰκοδομήσας, ὃ νῦν Σῆμα καλεῖται, πάντας ἐκεῖ τοὺς προπάτορας σὺν αὐτῇ κατέθετο καὶ*

[1] L. XXXVIII, 8. — [2] L. XXIX, 1. — [3] L. XXXVI, 6, et XV, 25. — [4] *Parœmiographi græci*, ed. Gaisford, III, 94.

PAPYRUS GRECS.

Ἀλέξανδρον τὸν Μακεδόνα. Καὶ ἐπὶ τῶν αἰγιαλῶν δὲ ἱερὸν αὐτῇ ἱδρύσατο ὃ ἐκάλουν Βερενίκης Σωζούσης.

M. Letronne, auquel ce passage avait échappé, ne trouvant pas l'athlophorie de Bérénice mentionnée sur deux contrats démotiques de l'an III et de l'an VII de Philopator, en a conclu que ce prince, qui avait fait périr sa mère, et, plus tard, sa femme Arsinoé, « ne devait pas être fort empressé « de rendre les honneurs divins à l'une et à l'autre de ses victimes, et que « ce fut leur fils et leur petit-fils Épiphane qui établit en même temps l'athlo- « phorie de son aïeule et la prêtrise de sa mère, réparant ainsi la double « cruauté de son père. » Tout ce qu'on peut conclure de l'absence du nom de Bérénice sur les deux contrats que nous venons de citer, sans rejeter le témoignage de Zénobius, c'est que la fondation de ces temples n'eut lieu qu'après l'an VII de Philopator, ce qui n'a rien de surprenant, ce prince ayant été presque constamment occupé par des guerres hors de l'Égypte pendant les années précédentes.

Cet exemple me paraît rendre assez probable qu'Évergète ait, comme Philopator, toléré ou même ordonné les hommages religieux à sa victime.

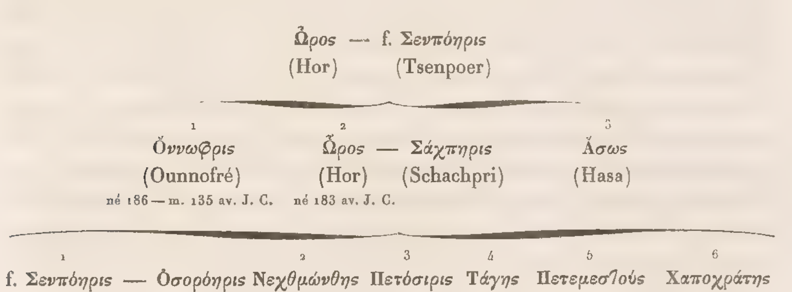
Ligne 4. Ἐν Ἑρμώνθει τοῦ Παθυρίτου. — M. Am. Peyron, en expliquant le papyrus IV de Turin (part. II, p. 27), a émis la conjecture que Παθυρίτης, nom égyptien grécisé d'un des nomes de la Thébaïde et qui, dans la Bible, sous la forme *Pathros*, paraît quelquefois désigner toute la haute Égypte, était le même qui est nommé ὁ περὶ Θήβας dans plusieurs papyrus grecs. M. Brugsch distingue au contraire le nome περὶ Θήβας du Παθυρίτης, dont le nom ne signifie pas *Regio meridiei*, comme le supposait Jablonski, mais dérive du nom de la déesse Athor, ainsi que cela est établi par la comparaison du texte démotique[1]. M. Leemans, sur le papyrus M de Leyde, reproduction partielle du contrat dont nous nous occupons, fait remarquer que l'acte étant passé devant l'agoranome, à Hermonthis, il est probable que cette ville était à cette époque le chef-lieu du nome Pathyrite, qui serait alors le même que Pline et Ptolémée nomment *Hermonthite*. L'étude attentive de tous les contrats grecs ou égyptiens conservés dans les papyrus servira beaucoup à éclaircir les délimitations encore incertaines de plusieurs nomes d'Égypte[2]. Ce qui est dès à présent établi par notre texte, c'est que le nome Pathyrite comprenait le quartier des tombeaux à l'occident de Thèbes,

[1] *Lettre à M. de Rougé*, p. 36.

[2] Voyez H. Brugsch, *Die Geographie des alten Ægyptens nach den altägyptischen Denkmälern*, Leipzig, 1857.

près des Memnonia. Reste à savoir si l'expression ὁ περὶ Θήβας, que nous rencontrerons souvent, désigne un nome spécial ou la banlieue de Thèbes, dans laquelle le Pathyrite pourrait être compris [1].

Ligne 5. Ἀπέδοτο Ὧρος Ὥρου. — Comme nous l'avons dit dans notre Introduction, p. 9, beaucoup des contrats égyptiens ou grecs, aujourd'hui dispersés dans les divers musées de l'Europe, avaient été trouvés ensemble et demandent à être rapprochés pour être mieux compris. Le grand papyrus Casati faisait partie des archives d'une famille ou d'une corporation dont Horus, fils d'Horus, qui figure ici comme vendeur, était un des principaux membres. A l'aide de divers papyrus démotiques du musée de Berlin, M. Brugsch a pu recomposer un tableau généalogique de cette famille que nous reproduisons ici :



1 Σάχπηρις (Chachpri) né en 132
2 Ὧρος (Hor) né en 131
3 Ψέλχωνσις (Pselchons)

Ligne 5. Τῶν ἐκ τῶν Μεμνονείων χολχυτῶν. — Les palais dits *Memnonia*, à l'occident de Thèbes, dans le quartier des tombeaux, ont été l'objet de plus d'une dissertation. Il nous suffira de renvoyer à *la Statue vocale de Memnon*, par Letronne, p. 83, et à l'article Μεμνόνεια de la dernière édition du *Thesaurus;* mais nous croyons devoir nous arrêter sur le mot χολχυτῶν, que nous rencontrons ici pour la première fois et qui reviendra souvent dans nos papyrus. Un des premiers, M. A. Peyron, à l'occasion des

[1] Sur Hermonthis et ses ruines, voyez Champollion, *l'Égypte sous les Pharaons*, t. Ier, p. 195; *Lettres d'Égypte*, p. 104, et *Notices*, p. 293.

PAPYRUS GRECS.

papyrus de Turin (I, p. 77), a bien fait connaître les fonctions de ces ministres subalternes du culte égyptien, chargés de présider aux inhumations et à quelques-unes des cérémonies funéraires. Selon le savant italien, le nom de *χολχύτης* est égyptien et paraît dériver de la racine ϫⲟⲗϩ, qui signifie *involvere* et se rapporterait à l'action d'envelopper les morts de bandelettes. Cette opinion a été suivie par M. Letronne et par la plupart des hellénistes qui se sont occupés des textes tirés des papyrus. Le mot *χολχύτης* a été admis sous cette forme dans la dernière édition du Trésor de la langue grecque. Cependant des doutes se sont élevés sur l'exactitude de cette lecture. L'auteur d'une dissertation intitulée *The enchorial language of Egypt*, insérée dans le nº 4 de la Revue de l'université de Dublin (Dublin, 1833), cherche à établir que ce mot a été mal lu et qu'il faut rétablir *χοαχύτης*, mot qui, à la vérité, ne se trouve pas ailleurs, mais qui est formé selon les lois de l'étymologie grecque et signifierait : « celui qui verse des libations funèbres. » Cette opinion nouvelle a été mentionnée par M. Ideler (*Hermapion*, p. 70), qui l'adopte. « Nullus dubito, » dit-il, « quin pro *χολ*« *χύτης* legendum sit *χοαχύτης*. » Je dois dire que l'inspection attentive des papyrus, comme on pourra le vérifier sur nos fac-simile, me paraît laisser la question paléographique douteuse, tant la confusion entre l'*alpha* et le *lambda* est facile quand on n'est pas guidé par le sens. Les textes démotiques correspondants ne sont pas ici d'un aussi grand secours qu'on aurait pu l'espérer. M. Brugsch, qui ne paraît pas avoir connu les doutes élevés sur la lecture du mot grec, remarque (*Lettre à M. de Rougé*, p. 41) que le même groupe de signes égyptiens correspond dans les contrats bilingues aux mots *χολχύτης* et *παστοφόρος*. Il en conclut que ce dernier est l'équivalent grec du mot égyptien qui, ailleurs, aurait été transcrit en lettres grecques *χολχύτης*, et, comme Horapollon dit que les hiérogrammates représentent le pastophore par « un gardien de maison, » *φύλακα οἰκίας*, M. Brugsch suppose que les deux signes idéographiques qui entrent dans la composition de ce nom ont la valeur de « garder » et de « maison » et devaient se lire ⲡ. ϩⲁⲗⲉϩ.ϩⲓ.ⲧ. « le gardien de la maison. » J'avoue que cette explication, quelque ingénieuse qu'elle soit, ne me satisfait pas pleinement. En effet, on ne trouve pas seulement dans les papyrus le mot *χολχύτης*, mais aussi le verbe *χολχυτέω*. C'est dans un passage du grand papyrus de Turin (p. VIII, l. 7) où des individus de cette corporation s'attachent à distinguer leurs fonctions de celles des *ταριχευταί* pour montrer qu'elles n'ont rien d'impur.

« Ce sont eux, disent-ils, qui répandent de la poussière sur le chemin d'Ammon et, dans le passage annuel du dieu dans les Memnonia, ce sont eux qui marchent en tête de la procession (*κωμασία*), accomplissant les rites prescrits, *καὶ χολχυτοῦντας.* » Que ferait ici ce mot, si on devait y attacher le sens de « gardant la maison? » Si on lit, au contraire, *χοαχυτοῦντας* (dérivé de *χοῦς* et *χέω*), on a le sens « versant des libations, » ce qui s'accorde avec cet autre passage d'un de nos papyrus du Louvre, où deux prêtresses d'un ordre analogue se qualifient *τῶν Σοράπει χοὰς σπενδουσῶν* « de celles qui sont chargées de répandre des libations funèbres pour Sorapis. » En résumé, si j'avais à me prononcer, je crois que j'adopterais, avec M. Ideler, la lecture *χοαχύτης*; mais ici j'ai dû me conformer aux transcriptions de M. Letronne, tout en faisant mes réserves et en appelant l'attention des savants sur un point qui demande à être examiné de plus près.

L. 8. *Πηχέων τρίτον πεντεκαιδέκατον.* — La question difficile des mesures de superficie et de l'énonciation des fractions se présentera à l'un des contrats suivants.

L. 16. *Ἔστιν δὲ τὸ κάτανδρα...* — Cette longue liste de noms propres égyptiens quelquefois accompagnés d'un ethnique pourrait fournir le sujet de nombreuses observations. Comme nous l'avons dit, Letronne n'avait pas abordé un tel travail ni même complété la transcription de cette liste, dont une partie lui avait été remise par M. Hase. M. Brugsch, en publiant ce texte dans sa *Lettre à M. de Rougé*, d'après notre fac-simile, a pu l'accompagner d'utiles remarques, grâce à la comparaison d'un contrat démotique et à ses savantes études sur les noms propres égyptiens d'hommes et de lieux. Nous ne pouvons que renvoyer à ce travail. Nous nous sommes rarement écarté des leçons adoptées par M. Brugsch; nous ne devons pas dissimuler cependant que la lecture de ces noms propres, dans une écriture rapide et si négligée, présente encore bien des incertitudes. L'accentuation de ces noms étrangers à la langue grecque, et dont nous ignorons la prononciation égyptienne, laisse aussi place à quelque arbitraire. Enfin nous avons hésité sur le parti à prendre pour les mots écrits en abrégé. Nous avons rétabli entre crochets les mots *γ[υνή]*, *υ[ἱοί]*, qui revenaient à chaque ligne, tandis que nous avons laissé *αδ.*, qui peut être lu *ἀδ[ελφός]* ou *ἀδ[ελφή]*, et des noms de professions et de localités que nous aurions pu remplir dans quelques passages, mais qu'ailleurs il nous aurait fallu laisser en blanc, à moins de donner trop de place à des conjectures personnelles, ce que nous

voulions éviter. Nous espérons que les lecteurs excuseront ces irrégularités dans la transcription d'un texte où le scribe ancien s'est montré peu soigneux même des lois de la syntaxe. — W. B.

PAPYRUS N° 6.

PLAINTE EN VIOLATION DE SÉPULTURE.

(Voir pl. XII.)

Ce papyrus portait le n° 4 dans la collection Salt. M. l'abbé Peyron en a le premier transcrit les parties conservées, et il en avait saisi le sens général. Voici la notice manuscrite qu'il en avait donnée :

« Querela di Oporoeri figlio di Oro Colchita dei Memnonii contro alcuni che dopo « esser entrati in uno dei sepolcri alla sua giurisdizione affidati avevano spogliati alcuni « cadaveri.

« Appartiene all' anno XLIV di Evergete II. »

M. Letronne l'a publié une première fois en 1836, dans le premier volume des *Nouvelles annales publiées par la section française de l'institut archéologique*, p. 278 et suiv., avec un fac-simile. Dans le deuxième cahier du même recueil, imprimé en 1837, M. Letronne ajouta quelques rectifications sur le sens du mot *ἱππάρχης ἐπ' ἀνδρῶν*, qui avait motivé une lettre de M. l'abbé Peyron. En 1838, M. Letronne publia de nouveau son travail sur ce papyrus, avec quelques additions, à la suite de ses *Fragments inédits de poëtes grecs*, dans la collection des auteurs grecs de MM. F. Didot. Nous nous bornons à reproduire ici cette seconde révision, avec quelques corrections de la main de M. Letronne. — W. B.

« Ce papyrus n'offre pas, j'en conviens, autant d'intérêt que celui qui précède; il ne nous révélera point, comme l'autre, plusieurs de ces particularités neuves qui éclaircissent divers usages obscurs de l'antiquité. Il ne m'a pas paru néanmoins indigne de l'attention des lecteurs.

« Le sujet du premier était tout grec : la scène se passait à Alexandrie. Ici, le sujet est tout égyptien, et la scène est à Thèbes : il se rapporte aux cérémonies célébrées dans les tombeaux. S'il ne nous apprend rien sur ces cérémonies en elles-mêmes, du moins le trait assez original qu'il nous a conservé est une conséquence curieuse du mode de sépulture adopté dans les *Mem-*

PAPYRUS GRECS.

nonia ou quartier des morts, et nous indique combien de profanations et de violations de tombeaux ont dû avoir lieu dans l'antiquité même.

« En revanche, ce papyrus est plus curieux que l'autre sous le rapport paléographique. Les lacunes qui le défigurent en rendent la restitution d'autant moins facile, que les caractères qui ont été conservés sont d'une écriture peu distincte, et eux-mêmes quelquefois très-altérés. Il pourra donc être un objet intéressant d'étude pour ceux qui compareront le texte restitué que je leur présente avec le fac-simile reproduit fidèlement dans la planche.

« Voici d'abord le texte et la traduction :

Δ[. . . . .ῳ τῶν φίλων κ]αὶ ἱππ[άρχῃ]
ἐπ' ἀνδρ[ῶν καὶ ἀρχιφυλ]ακίτῃ
τοῦ περὶ Θήβας, π[αρ' Ὀσ]οροήριος τοῦ
Ὥρου χολχύ[του τῶν] ἐκ τῶν
Μεμνονείω[ν· Εἰ]σαγγέλλω
ὅτι τοῦ ΜΔL, . Λόχου τοῦ
συγγενοῦς [ἐπι]βεβληκότ[ος]
εἰς Διόσπολιν [τὴν] μεγάλην,
ἐπελθόντ[ες τι]νὲς ἐφ' [ἕνα]
τάφον τῶν [ὑπαρ]χόντων μοι
ἐν τῷ περ[ὶ Θήβ.] καὶ ἀνοί-
ξαντες, τ[ινὰ] μὲν τῶν
τεθαμμένων σωμάτων
ἐξέδυσαν· ἀπηνέγκαντο
δὲ ὁμοῦ ἃ ἐτύ[γχα]νον ἀπηρεισ-
μένος ἐκ[εῖ ἔ]πιπλα,
ἄξια X̊. Τλ. Ι. Συνέβη δὲ καὶ,
διὰ τὸ ἀχ[ανῆ] τὴν θύραν
ἀφεθῆν[αι, ὑπὸ] λύκων
λυμανθῆ[ναι] ἀγαθὰ
σώματα [περ]ιβρωθέντα.
Ἐπεὶ οὖν ὑπ[άγω] (?) κατὰ

Ποήριος καὶ . . . . :
καὶ Φτώνι[ος] τοῦ ἀδελφοῦ
αὐτοῦ, ἀξιῶ ἀνα[καλέσαι]
αὐτοὺς ἐπὶ [σὲ], καὶ τὴν
προσήκουσ[αν] ἐξ ἐπισκέ-
ψεως διάληψ[ιν] ποιήσασθαι.

Εὐτύχει.

TRADUCTION.

§ 1. — « A Denis, un des amis, hipparque des hommes, et « archiphylacite du Péri-Thèbes; de la part d'Osoroëris, fils « d'Horus, cholchyte d'entre ceux des Memnonia.

§ 2. — « Je porte à ta connaissance que, l'an XLIV, lorsque « Lochus, le parent, est venu à Diospolis-la Grande, certaines « personnes ont envahi l'un des tombeaux qui m'appartiennent « dans le Péri-Thèbes; l'ayant ouvert, ils ont dépouillé quel- « ques-uns des corps qui y étaient ensevelis, et en même temps « ont emporté tous les effets que j'y avais mis, montant à la « somme de dix talents de cuivre.

§ 3. — « Il est arrivé aussi que, comme la porte fut laissée « toute grande ouverte, des corps en bon état ont beaucoup « souffert de la part des loups, qui les ont en partie dévorés.

§ 4. — « Puisque j'intente action contre Poëris et . . . . « et Phtônis, son frère, je demande qu'ils soient cités devant « toi, et qu'après mûr examen, on rende la décision convenable.

« Sois heureux ! »

EXPLICATION.

§ I. Noms des plaignants et du magistrat qui reçoit la plainte.

« Lig. 1-3. — Les deux premières lignes ont presque entièrement disparu; de la première il ne reste que la lettre Δ, et à la fin les lettres IIIII;

de la seconde, que quelques fragments de lettres au commencement, et AKITHI à la fin.

« C'en est assez pour nous avertir que là se trouvaient le nom et les titres d'un officier du *Péri-Thèbes* (τοῦ περὶ Θήϐας, l. 3), auquel cette lettre est adressée. Le Δ annonce un nom propre, tel que Διοδώρῳ, Διονυσίῳ, Διοδότῳ, ou tout autre commençant par un Δ. Les lettres IIIII font partie du mot ἱππάρχῃ ou ἱππάρχῳ, et les lettres du commencement de la deuxième ligne conservent la trace évidente des mots ἐπ' ἀνδρῶν. L'expression ἱππάρχῃ ἐπ' ἀνδρῶν est un titre honorifique de la cour des Ptolémées qu'on retrouve dans d'autres papyrus [1], ainsi que ἡγεμὼν ἐπ' ἀνδρῶν [2].

« La signification précise de ce *titre* n'est pas encore connue. La conjecture de M. Peyron est ingénieuse. Il pense que, par l'addition des mots ἐπ' ἀνδρῶν à celui de ἱππάρχης ou ἡγεμών, on voulait désigner l'officier qui ne portait pas ce titre simplement comme *honorifique*, mais qui commandait *effectivement* des troupes. Dans cette hypothèse, les mots ἱππάρχης ou ἡγεμών, employés seuls, n'auraient été que des titres sans fonctions réelles, comme celui de ἀρχισωματοφύλαξ, tandis que ceux de ἱππάρχης ou de ἡγεμὼν ἐπ' ἀνδρῶν auraient indiqué un commandement effectif. Cette conjecture, toute probable qu'elle est, offre cependant une difficulté. Si le mot ἱππάρχης, mais tout seul, avait signifié un titre honorifique, on le trouverait quelquefois ainsi employé sans complément. Jusqu'ici on n'en connaît pas d'exemple. On en peut dire autant de ἡγεμών; car, dans les deux passages où ce mot se rencontre seul, Κομάνου τῶν ἡγεμόνων [3], il est tout à fait incertain si ce mot indique un simple titre. D'ailleurs, quand on réunit les divers passages où se trouvent les expressions ἡγεμὼν ou ἱππάρχης ἐπ' ἀνδρῶν, il me semble qu'on ne peut guère se refuser à croire qu'elles sont des titres honorifiques. Ainsi dans ce passage : ἀρχισωματοφύλαξ καὶ ἱππάρχης ἐπ' ἀνδρῶν καὶ ἐπιστάτης τοῦ περὶ Θήϐας [4], le titre *effectif* paraît être le dernier; les deux premiers sont honorifiques l'un et l'autre. Il en est de même d'un passage cité plus bas, où l'on voit que ces ἱππάρχαι ἐπ' ἀνδρῶν formaient un *corps* à part, un τάγμα, ce qui s'explique mieux dans l'hypothèse où ils auraient formé un *corps*, une *classe*, comme les *amis*, les *parents*, les *archisomatophylax*, etc. Enfin, dans une inscription [5], nous lisons : ...Αἰτωλὸν....

[1] *Pap. Taurin.* I, p. 1, l. 15.
[2] *Pap. Taurin.* II, l. 2.
[3] *Pap. Taurin.* I, p. 1, l. 7.
[4] *Pap. Taurin.* II, l. 2.
[5] *Corpus Inscr.* vol. II, n° 2621.

PAPYRUS GRECS.

ἡγεμόνα καὶ ἱππάρχην ἐπ' ἀνδρῶν, καὶ ἱερέα Θεῶν Εὐεργετῶν. Ce prêtre d'Évergète, qui était tout à la fois *ἡγεμὼν* et *ἱππάρχης ἐπ' ἀνδρῶν*, a bien l'air de n'avoir ces dignités qu'à titre honorifique; car, quand on accorderait qu'il pût être *prêtre* et *commandant de troupes*, il ne pouvait être à la fois *ἡγεμὼν* et *ἱππάρχης*, pas plus qu'on n'est en même temps *colonel* et *capitaine*. Cela s'entend fort bien, au contraire, dans le cas où il ne s'agirait que d'honneurs auliques.

« M. Peyron me permettra donc de voir encore ici une difficulté assez grave; et, sans prétendre être plus heureux que lui, de présenter de nouveau une conjecture différente, à laquelle d'ailleurs je n'attache pas plus d'importance qu'il ne convient en matière si obscure.

« Ce titre n'aurait-il pas tiré son origine de l'usage des jeux publics qui se célébraient dans la ville toute grecque d'Alexandrie, comme dans les autres villes grecques? Et, en effet, nous voyons qu'un des principaux édifices d'Alexandrie était un très-beau gymnase[1]; Strabon cite encore le grand cirque, appelé *Hippodrome*, où se célébraient les jeux équestres. Or, les combattants admis dans les jeux gymniques étaient, comme on sait, divisés en trois classes : les enfants (*παῖδες*), les jeunes gens (*ἔφηβοι* ou *ἀγένειοι*), et les hommes (*ἄνδρες*). Au nombre des exercices auxquels ces derniers se livraient, il devait y en avoir d'*équestres*, sous la conduite d'officiers choisis qui prenaient alors le titre d'*ἱππάρχαι ἐπ' ἀνδρῶν*, titre qu'ils conservaient plus tard; et, dans le reste de leur carrière, ils le cumulaient avec d'autres titres indiquant, soit des distinctions honorifiques, soit des fonctions actives. C'est ainsi que nous trouvons, par exemple : *ἀρχισωματοφύλαξ καὶ ἱππάρχης ἐπ' ἀνδρῶν καὶ ἐπιστάτης τοῦ Παθυρίτου*[2]. Si ma conjecture est fondée, il faudra admettre que ces *hipparques d'hommes* devaient former une sorte de *corps* à part, *σύστημα* ou *τάγμα*, composé de tous ceux qui avaient commandé des pelotons de cavalerie dans les jeux équestres. En effet, il y a dans un fragment de papyrus du Musée royal[3], *ἐπὶ Διονυ[σίου] τοῦ ἐπὶ τάγματος ἱππαρχῶν ἐπ' ἀνδρ[ῶν καὶ τῶν] περὶ αὐλὴν [δια]δόχων, καὶ ἐπι[στάτ]ου τοῦ Παθυρίτου* : « Sous Dionysius, le préposé au *corps des Hipparques d'hommes*, « et du nombre des successeurs suivant la cour[4], et épistate du nome Pa- « thyrite... » Ce titre serait donc analogue à celui de *gymnasiarque* que prennent l'archisomatophylax Héraclite[4] et Callimaque, le parent et l'épistolo-

[1] Strab. XVII, p. 795. — [2] *Pap. Taurin.* II, l. 2. — [3] V. Peyron, p. 74, 75. Pap. n° 16. — W. B. — [4] *Pap. Taurin.* I, p. 1, l. 5.

graphe, dans la stèle de Turin. Ce titre de *gymnasiarque* se joint à ses autres titres, précisément comme celui d'hipparque ἐπ' ἀνδρῶν.

« Pour suivre cette hypothèse, j'ajoute que l'ἡγεμὼν ἐπ' ἀνδρῶν devait être un peu plus élevé que l'ἱππάρχης ἐ. ἀ. : ce titre devait désigner non-seulement celui qui aurait commandé le *peloton de cavalerie* dans les *jeux d'hommes,* mais celui qui, dans les jeux mêmes, aurait présidé à la *totalité des combattants* pris parmi les hommes faits.

« Le titre qui, dans notre papyrus, précédait ἱππάρχῃ, manque tout à fait : c'était, selon toute apparence, τῶν φίλων, qui se trouve, en effet, joint à ce même titre dans un autre papyrus du Musée royal : ἐπὶ Πτολεμαίου τῶν φίλων καὶ ἱππάρχου ἐπ' ἀνδρῶν, καὶ ἐπιστάτου τοῦ περὶ Θήβας. Le titre honorifique exprimé par τῶν φίλων a été expliqué ailleurs [1].

« Reste à connaître le titre qui termine la seconde ligne : on croirait que ce doit être ἐπιστάτῃ, d'après l'exemple qui précède, et celui de plusieurs papyrus de Turin [2] ; mais les dernières lettres assez distinctes AKITHI excluent entièrement ce nom. D'après la place qui reste à remplir, ce ne peut être que ἀρχιφυλακίτῃ, titre qui existe dans le deuxième papyrus de Turin (l. 37), mais en abrégé, τῷ τότε ἀρχιφ. C'était un fonctionnaire supérieur qui avait sous ses ordres les φυλακῖται, le même apparemment qui est appelé ἐπιστάτης φυλακιτῶν, dans l'inscription de l'obélisque de Philes (l. 6). J'avais pensé que les φυλακῖται, *gardiens*, étaient les *troupes chargées de la garde du pays* [3]. Plusieurs indices, que je ne connaissais pas alors, me font croire à présent que ces φυλακῖται étaient plutôt un corps spécial chargé de la police des lieux; et voilà pourquoi, dans l'inscription citée, ils sont comptés parmi les πραγματικοί, mot qui semble désigner en général les membres de l'administration. Il y avait de ces φυλακῖται dans le sérapéum de Memphis, et leur chef, ἀρχιφυλακίτης, était cantonné avec ses gens dans le voisinage, chargé de surveiller et d'inspecter le temple, de s'assurer, par exemple, qu'on n'y introduisait pas d'armes [4]. Il me paraît donc que ces φυλακῖται étaient une espèce de *gendarmerie* cantonnée dans les différents lieux, et chargée d'une surveillance toute spéciale [5]. Ainsi, le plaignant Osoroëris s'adresse, non pas au nomarque ou à l'épistate du nome, mais à l'*ar-*

[1] *Recherches pour servir à l'Histoire de l'Égypte*, p. 52. (Peyron p. 56.)

[2] *Pap.* I, p. 1, l. 2; II, l. 2; XIV, l. 1.

[3] *Recherches*, etc. 312, 313.

[4] *Pap. reg.* 10 et 11. [Aujourd'hui 35 et 36. — W. B.]

[5] Le chef des *phylacites* (ἀρχιφυλακίτης) était Grec; mais il y avait des Égyptiens

chiphylacite ou *chef de la gendarmerie*, pour la répression du délit dont il a été victime. C'était aux gens de cet officier à prévenir l'exécution de ce délit; il lui appartenait, en tout cas, de le connaître et de le punir. Nous allons voir que ces *phylacites* étaient alors occupés ailleurs, et que les voleurs auront profité d'un bon moment pour faire leur coup.

« Ainsi, les trois premières lignes se trouvent rétablies avec certitude, sauf le nom propre de l'archiphylacite dont il ne nous reste qu'une lettre, Δ.

« Les lignes suivantes, contenant le nom et les qualités du plaignant, n'offrent ni difficulté, ni incertitude. C'est *Osoroëris, fils d'Horus, colchyte*, habitant aux *Memnonia*, c'est-à-dire, dans la partie libyque de Thèbes, dans le quartier des Tombeaux[1]; c'est pourquoi les particuliers de cette classe sont toujours désignés par ces mots : N... *τῶν ἐκ τῶν Μεμνονείων χολχυτῶν*[2]; ou, comme ils le sont ici, *χολχύτης τῶν ἐκ τῶν Μεμνονείων*. On pourrait suppléer *ἀπό* devant *τῶν ἐκ τῶν*; mais le supplément est inutile, et la place s'y refuse. Ces *colchytes* étaient une espèce de *prêtres* qui célébraient des rites funéraires (*καθήκουσαι λειτουργίαι*) en l'honneur des morts dont la garde leur était confiée[3], et qu'ils tenaient déposés dans des tombeaux à eux appartenant. Ces tombeaux étaient voisins de leurs habitations, ou même en faisaient partie. Ils se vendaient en même temps : ceux qui achetaient les maisons (bien entendu colchytes eux-mêmes), achetaient en même temps les tombeaux, avec le droit de célébrer les cérémonies convenues pour chacun d'eux, cérémonies bien payées par les familles, et qui constituaient un bénéfice pour les acquéreurs. Ainsi dans les contrats de vente des maisons de ce genre, les noms des morts étaient soigneusement enregistrés, comme on le voit dans le papyrus Casati qui appartient au cabinet des Antiques. L'énoncé des particularités de la vente y est suivi de l'état nominatif des corps (*τὸ κατ' ἄνδρα σωμάτων*) déposés dans les tombeaux dépendants de la maison vendue.

« Ce colchyte Osoroëris, fils d'Horus, me paraît bien être le même que celui dont il est déjà question dans d'autres papyrus, et d'abord, dans le

parmi les *phylacites* eux-mêmes, peut-être même étaient-ils tous Égyptiens. Je trouve l'un d'eux nommé *Arpaësis* (*Pap. reg.* 18 [aujourd'hui 42]); dans un autre papyrus (la plainte d'Onnophris ibiobosque) où plusieurs phylacites sont cités (n° 40 [aujourd'hui 11]), ils portent des noms égyptiens.

[1] Voyez la *Statue vocale de Memnon*, p. 60 et suiv.

[2] Ms. Casati.

[3] Peyron, p. 77, s. I.

grand papyrus Casati dont je viens de parler, portant contrat de vente d'une maison avec ses dépendances, entre Horus, fils d'Horus, et Osoroëris, fils d'Horus, dont voici le signalement : « Environ quarante-cinq ans, teint « jaune, peau lisse, visage long, nez droit. » Le contrat est de l'an IV de Soter II, répondant à l'an 114 avant notre ère, par conséquent postérieur de treize ans à l'âge de notre papyrus, qui est de l'an 127. Lors de l'événement tragique raconté dans sa plainte, Osoroëris, fils d'Horus, avait donc trente-deux ans.

« Le même personnage reparaît encore dans un contrat démotique du musée de Berlin, portant cession à Osoroëris, fils d'Horus, des *liturgies* ou cérémonies à célébrer pour des morts appartenant à diverses familles [1]. Ce contrat est de l'an XLVI d'Évergète II, ou de l'an 127 avant notre ère, postérieur de deux ans à notre papyrus.

« Il me paraît évident que celui-ci provient du même tombeau que le papyrus Casati et que le papyrus démotique de Berlin. Ils faisaient partie des archives d'une même famille.

§ 2. Sujet de la plainte.

« La plainte est exposée dans les lignes 6 à 21. Il y a deux principaux griefs :

Premier grief.

« Des particuliers ont violé un des tombeaux appartenant à Osoroëris, et ont dépouillé plusieurs corps.

« Lig. 6. La date du délit est fixée à l'an XLIV. Elle ne peut se rapporter qu'au double règne de Philométor et d'Évergète II; cette année répond à l'an 127 avant notre ère. Remarquons que, selon toute apparence, le mois et le jour du délit n'ont pas été indiqués. Il n'y a pas assez de place entre la date MΔL et le mot *Λόχου*. Il y avait là un petit espace vide, comme en d'autres papyrus, après l'énoncé de la date. Je soupçonne qu'Osoroëris n'a pas su l'époque précise du délit. Comme les colchytes ne visitaient leurs tombeaux que de temps en temps, pour la célébration de leurs cérémonies, il ne se sera aperçu du délit qu'à son retour de Diospolis, où il s'était rendu pour la visite du stratége. Tout ce qu'il a pu savoir, c'est que le crime s'est commis pendant le temps de cette visite; et voilà pourquoi il a marqué

[1] Ap. Peyron, I, p. 89.

cette particularité dans sa plainte : « Pendant que *Lochus le parent* visitait « Diospolis la Grande, etc. »

« Ce *Lochus le parent* est, comme Osoroëris, un personnage de connaissance : c'est évidemment le *Lochus, parent et stratége de la Thébaïde*, dont parle l'inscription de l'obélisque de Philes[1]. Diverses combinaisons m'avaient donné les années 125 à 126 pour la date de cette inscription; ce résultat est confirmé par la date de notre papyrus, qui place à l'an 127 un fait arrivé pendant le séjour à Thèbes de ce même magistrat. La leçon *ἐπιϐεϐληκότος εἰς Διόσπολιν τὴν μεγάλην* est certaine. Le verbe *ἐπιϐάλλειν* est le mot propre dans les papyrus pour exprimer l'arrivée des gouverneurs, qui, de temps en temps, visitaient les divers lieux placés sous leur administration. Il me suffira de citer le passage du grand papyrus de Turin, *ἐπιϐαλόντος εἰς Διόσπολὶν τὴν μεγάλην Δημητρίου τοῦ συγγενοῦς καὶ ἐπιστρατήγου*[2].

« C'était donc pendant le séjour du stratége à Diospolis que la violation avait eu lieu. La circonstance n'est pas indifférente. Lors du passage du gouverneur, les diverses administrations du nome devaient être appelées vers lui : il passait en revue les troupes cantonnées dans le nome; et les *phylacites* ont dû se rendre, comme les autres, à Diospolis; les voleurs auront profité de cette absence pour consommer ce crime.

« Ils avaient violé *un des tombeaux* que possédait Osoroëris : il en avait donc plus d'*un;* en effet, les achats successifs que nous le voyons consommer dans les autres papyrus, montrent qu'il faisait en grand le *commerce* des cérémonies funéraires. Il y a quelque doute sur la leçon *τάφον*; je ne suis pas sûr qu'il n'y ait pas *τάφων*; dans ce cas on lirait *ἐφ' ἕ[να τῶν] τάφων τῶν.*

Les voleurs, en dépouillant le corps, ne se proposaient pas sans doute d'emporter les bandelettes qui enveloppaient les momies, lesquelles, après cet emploi, devaient conserver peu de valeur; mais ils cherchaient les objets précieux, principalement les bijoux d'or, qui étaient souvent placés sur le corps même, au-dessous de toutes les enveloppes. Ce genre de violation a dû être fréquent à Thèbes comme en Grèce, où le métier très-lucratif des *τυμϐωρύχοι* « violateurs des tombeaux » était fort répandu, quoique très-rigoureusement puni. La vigilance des *phylacites* a dû être bien souvent en défaut. Sans doute beaucoup des tombeaux de Thèbes qui se trouvent avoir été déjà violés, lorsque les voyageurs européens les découvrent, l'ont

[1] Voy. nos *Recherches*, etc. p. 301. — [2] *Pap.* I, l. 16, et la note de M. Peyron, p. 76.

été dans l'antiquité même, sous la domination grecque et romaine. On pourrait même s'étonner qu'il y en ait encore un si grand nombre qui ont échappé à toute violation.

« Mais indépendamment des bijoux des morts, les voleurs pouvaient être tentés aussi par les *effets* qu'on y déposait, comme les statuettes, les vases et autres ustensiles trouvés par M. Passalacqua, dans le tombeau qu'il a découvert[1], probablement aussi les ustensiles plus précieux qui devaient servir aux cérémonies funéraires, aux *liturgies* que les colchytes y célébraient. Je pense que c'est ce que Osoroëris désigne par le mot *ἔπιπλα*, qui termine la ligne 16, dans cette phrase très-difficile à lire, et dont je crois la leçon certaine : *ἀπηνέγκαντο δὲ ὁμοῦ ἃ ἐτύ[γχα]νον ἀπηρεισμένος ἐκ[εῖ ἔ]πιπλα.* La leçon est fondée sur cette phrase du grand papyrus de Turin, *ἀλλὰ καὶ νεκροὺς ἀπηρεισμένοι τυγχάνουσιν ἐνταῦθα* (p. 2, l. 19), sur quoi l'on peut voir l'explication de M. Peyron (p. 102). Le mot *ἔπιπλα* désigne, en général, les *effets mobiliers* d'une maison, et est déjà employé en ce sens, dans un des papyrus de Turin (XI, l. 19).

« Les effets enlevés montaient à la somme de *dix talents de cuivre;* elle était peut-être plus forte; car, après le chiffre I (10), il reste de l'espace pour une autre lettre numérique : ainsi l'incertitude est presque du simple au double (10 à 19). D'après l'évaluation donnée au talent de cuivre[2] à 70 francs de notre monnaie, la somme pourrait aller de 700 à 1330 francs, ce qui est considérable pour le mobilier d'un seul tombeau; mais peut-être était-ce le plus considérable, et celui où l'on avait déposé les ustensiles servant à plusieurs des autres tombeaux que possédait Osoroëris.

Deuxième grief.

« Lignes 18-21. — Les morts dépouillés, les ustensiles enlevés, ce n'est pas encore là tout le malheur que déplore Osoroëris. Voici qui est plus grave. Les voleurs, pressés de mettre leur butin en lieu de sûreté, oublièrent, en quittant le tombeau, d'en fermer la porte, ils la laissèrent toute grande ouverte. Alors, qu'arriva-t-il? des loups y pénétrèrent, et se jetant sur les morts dégagés de leurs enveloppes et que ne protégeait plus le rempart des bandelettes, en dévorèrent les chairs, et Osoroëris ne trouva plus que leurs os, quand il revint visiter cette tombe. Des loups lui avaient rongé ce qu'il

[1] Passal. *Catal.* p. 122 et suiv. — [2] Voir plus bas les notes de M. Letronne sur le papyrus 10. — W. B.

PAPYRUS GRECS.

appelle de *bons corps*, ἀγαθὰ σώματα; il veut dire des corps en bon état, encore frais, presque point desséchés, des corps enfin que les loups avaient jugés dignes de leur dent vorace.

« Cette circonstance si originale de la plainte repose sur la leçon ἀχ[ανῆ] τὴν θύραν. Le choix de l'adjectif ἀχανής ne manque pas de propriété; il signifie proprement *vaste, ouvert, qui reste la bouche béante*, et s'applique très-bien à une porte qu'on laisse *toute grande ouverte;* la phrase elle-même ne manque ni de facilité, ni d'élégance, συνέβη δὲ καὶ, διὰ τὸ ἀχανῆ τὴν θύραν ἀφεθῆναι, ὑπὸ λύκων λυμανθῆναι ἀγαθὰ σώματα περιβρωθέντα. Le sens passif donné à λυμαίνομαι est, comme on sait, très-rare, et l'on croit qu'il n'a pas été employé avant Libanius[1]. Nous avons peut-être là le plus ancien exemple qui en reste.

« Si Osoroëris regrette les vêtements des morts et les ustensiles qui ornaient le tombeau, il devait être bien plus chagrin encore du ravage que les loups y avaient fait. A cette nouvelle, les familles qui lui avaient confié les corps de personnes chéries ont dû être frappées d'une bien vive douleur. S'il est vrai qu'un des motifs qui ont fait prendre tant de précautions pour saler et embaumer les morts a été d'empêcher qu'ils ne devinssent la proie des vers, quel crève-cœur pour les parents de voir les corps confiés à Osoroëris mutilés et dévorés par les loups! Le principe religieux était profondément blessé par cette effroyable mutilation. Le pauvre colchyte a dû avoir fort à faire pour soutenir leurs reproches : la perte d'argent n'a pas dû être son plus cuisant chagrin.

§ 3. Noms des spoliateurs.

« Après l'exposé de ces griefs, vient la conclusion de la plainte. Au commencement, Osoroëris a désigné les voleurs par le mot τινές. Ici ils sont trois, Poëris, un autre (dont je ne lis pas bien le nom), et le frère de celui-ci, Phtonis.

« A la ligne 22. — Après ἐπεὶ οὖν, viennent les deux lettres ὑπ, puis une lacune de deux ou trois lettres, et la lettre ω. Je soupçonne le mot ὑπάγω; ce verbe signifie souvent intenter une action en justice contre quelqu'un; il est ordinairement transitif, suivi de l'accusatif : ici, il sera neutre, ὑπάγειν κατά τινος. La leçon est douteuse; mais le sens est assez clair.

[1] Passow, *Handwœrterbuch*, 11, 68.

PAPYRUS GRECS.

« Le second nom, qui termine la ligne 23, offre les lettres ΚΑΔΗϹΝΑΘΥΡ, qui nous cachent un nom égyptien, comme les deux autres *Poëris* et *Phtonis*. Ainsi le plaignant et les délinquants sont tous égyptiens.

« Osoroëris demande à l'archiphylacite de les traduire devant lui, *ἀξιῶ ἀνακαλεῖν αὐτοὺς ἐπί*[σε]. Après *ἀξιῶ*, il faudrait le pronom *σέ*, qui, en effet, est ordinairement exprimé en pareil cas; mais il n'y a pas de place : *ἀνα* vient immédiatement après *ἀξιῶ*. Cela ne doit pas embarrasser, le pronom est souvent sous-entendu après *ἀξιῶ*, comme après *φαίνηται*; ainsi *ἀξιοῦμεν, ἐὰν φαίνηται, συντάξαι*[1]; dans la lettre d'Armaïs (*Pap. Reg.* n° 38 [auj. 12]), *διὸ ἀξιῶ, ἐπεὶ σὺν τοῖς θεοῖς καὶ τῇ σῇ τύχῃ ἐκ θανάτου σέσωμαι, ἐὰν φαίνηται, συντάξαι κ. τ. λ.*, et dans celle du Thrace Amadocus (n° 39 [aujourd'hui n° 13]) *ἀξιῶ οὖν, ἐὰν φαίνηται, συντάξαι κ. τ. λ.*, et ailleurs.

« La leçon *ἀνακαλεῖν* est peu distincte; je n'en vois cependant pas qui convienne mieux aux traits que l'on peut discerner : c'est d'abord le nom propre en pareil cas; ainsi *διὸ ἀξιῶ ἀνακαλεσαμένους αὐτὸν ἐπαναγκάσαι κ. τ. λ.*[2].

« L. 26. — La fin est certaine, quoique peu distincte; *ἐξ ἐπισκέψεως*, *après examen*, rappelle l'emploi ordinaire, dans ces papyrus, du verbe *ἐπισκέπτεσθαι*, avec le même sens, celui d'*examiner*, de *porter une mûre attention* sur une affaire[3].

« Quant à *διάληψιν ποιήσασθαι*, *prendre une décision*, c'est une locution de Polybe[4]; elle revient au verbe *διαλαβεῖν περί τινος*, employé souvent ailleurs, ainsi : *περὶ δὲ ἧς πεποίηνται βίας, διαλαβεῖν*[5]. »

PAPYRUS N° 7.

PRÊT DE BLÉ.

(Hauteur, 23 cent. largeur, 12 cent. au Louvre. Ce papyrus est le n° 3 de la collection de Salt. Voir la planche XVII.)

Ce contrat est daté de l'an XVI, sans que le nom du Ptolémée régnant soit exprimé. M. Peyron (*Pap. Taurin.* I, p. 73) suppose qu'il est du temps de Philométor (166 ans avant J. C.); M. Reuvens, dans son Tableau général

[1] *Pap. Taur.* VI, VII.
[2] *Ibid.* VIII, 84, 85.
[3] Reuvens, *Lettres*, etc. 94.
[4] *Lexic.* Polyb. h. v.
[5] *Pap. reg.* 10 [aujourd'hui n° 37], 51; 16 [aujourd'hui n° 39], 27.

PAPYRUS GRECS.

des Papyrus, l'attribue aussi à Philométor, mais avec un signe de doute. Je crois plutôt, d'après la comparaison avec le plus grand nombre des papyrus trouvés à Thèbes, que celui-ci est de l'an XVI de Ptolémée Alexandre (99 ans avant J. C.). M. Letronne (*Inscr. d'Égypte*, t. Ier, p. 77) a établi qu'en l'an XVI de Ptolémée Alexandre les actes ne portaient plus la mention de sa mère. Quant à l'an XVI de Philométor, il serait surprenant qu'il eût été énoncé sur un contrat, puisque de l'an XII à l'an XVIII le trône fut occupé par son frère Évergète. — W. B.

Ἔτους ΙϚ, *φαμενὼθ* ΚΘ, *ἐν Διοσπόλει τῇ μεγάλῃ τῆς Θηβαΐδος, ἐπὶ Διονυσίου ἀγορανόμου τοῦ περὶ Θήβας· Ἐδάνεισεν Ἀρσίησις Ὥρου τῶν ἀπὸ τῆς Διοσπόλεως χολχυτῶν Ἀσκληπιάδι τῇ καὶ Σεν[ιμουθὶν, πατρὸς]* Πανᾶτος, Περσίνῃ, *μετὰ κυρίου Ἁρπαήσιος τοῦ χολχύτου τῶν ἀπὸ τῆς αὐτῆς Διοσπόλεως ἐνταφιαστῶν, πυροῦ ἀρτάβας εἴκοσι δύο ἥμισυ ἀτόκους· τὸ δὲ δάνειον τοῦτο ἀποδότῳ* (sic) *Ἀσκληπιὰς Ἀρσιήσει ἐπὶ τῇ παχὼν* Α *τοῦ αὐτοῦ* ΙϚL, *πυρὸν νέον, καθαρὸν, ἄμυλον· [ἀνθ' ὧν ἔσ]χηκε καὶ ἀποκαταστησάτῳ* (sic) *εἰς οἶκον πρὸς αὐτὸν τοῖς ἰδίοις ἀνηλώμασι* (sic). *Ἐὰν δὲ μὴ ἀποδῷ, καθὰ γέγρ[απται], ἀποτεισάτῳ* (sic) *τὸ δάνειον τὰς τῶν ἀρταβ.* ΚΒ∠ *ἑκάστης τὴν ἐσομένην ἐν τῇ ἀγορᾷ τιμὴν παραχρῆμα ἡμιόλιον. Ἡ δὲ πρᾶξις ἔστω Ἀρσιήσει ἐκ τῶν Ἀσκληπιάδος καὶ ἐκ τῶν ὑπαρχόντων αὐτῇ πάντων πράσσοντι καθάπερ ἐγ* (sic) *δίκης.* Τοῦτο *δ' ἐστὶν τὸ δάνειον ὃ ἀνωμολογήσατο ἔχειν παρ' αὐτῶν· ἀνθ' ὧν προώφειλεν ὁ προγεγραμμένος αὐτῇ πατὴρ* Πανὰς *τῷ τοῦ Ἀρσιήσιος πατρὶ Ὥρῳ κατὰ συμβόλαιον αἰγύπτιον* Ἀρτάβ. ΙΔ

Πτολεμαῖος *ὁ παρὰ Διονυσίου κεχ[ρηματικα].*

Derrière :

Δ*[άνειον]* *ἀρτ[άβαι]* ΚΒ∠ *Ἀρσιήσιος*
ὀφ[είλει] Σ*ενιμουθίν.*

NOTES SUR LE PAPYRUS N° 7.

L. 1. Ἔτους ις. — L'an XVI. Le nom du prince régnant n'est pas exprimé. On remarquera que ce contrat est relatif à un prêt de blé et valable pour moins d'un an. En cas de non-payement à l'échéance, le prêteur devait poursuivre; il n'était donc pas nécessaire d'énoncer le nom du roi, comme dans un contrat d'acquisition destiné à être conservé.

L. 2. Ἐπὶ Διονυσίου ἀγορανόμου. — M. Peyron (*Pap. Taur.* I, p. 73) et M. Franz (*Corpus inscr.* t. III, p. 294) ont traité des fonctions d'*agoranome.* Le papyrus n° 16 est adressé à un Dionysius, qui était épistate du nome Pathyrite en l'an XXX. Nous attribuons cette année XXX à Évergète, en 141 avant J. C. Dans cette hypothèse, il ne peut être question du même individu, puisque les fonctions qu'il occupait en 141 sont plus élevées que celles d'agoranome. On pourrait être tenté d'admettre que l'an XVI, mentionné ici, et l'an XXX du papyrus XVI doivent s'entendre l'un et l'autre du règne de Philométor. Il y aurait alors, entre les deux papyrus, quatorze ans d'intervalle, et on pourrait conjecturer que Dionysios, d'abord agoranome du nome Περὶ Θήβας, en serait devenu, dans la suite, épistate. Mais, comme nous l'avons dit plus haut (sur le papyrus 1er), les traditions historiques s'opposent à admettre une date de l'an XVI de Philométor.

L. 3. Ἀρσίησις Ὥρου. — Le nom *Arsiesis* ou *Harsiesis* (c'est-à-dire Hor, fils d'Isis), est très-commun. Dans le papyrus XVI nous verrons plusieurs colchytes, habitant les memnonia de Thèbes, et qui portent ce nom. Le nom d'*Horus* n'est pas moins commun, et nous le rencontrerons plusieurs fois dans notre papyrus.

L. 5. Ἀσκληπιάδι τῇ καὶ Σεν[ιμουθίν]. — La fin de ce nom a été restituée, avec toute certitude, par M. Letronne, d'après le papyrus lui-même, au revers duquel on lit ὀφ[είλει] Σενιμουθίν. D'ailleurs le nom d'*Asclépias*, formé de celui d'Esculape, n'est que la traduction grecque de celui de *Sénimouthis*, composé de *sche n'Imouth* « la fille d'Imouth ».

L. 7. Les mots *vingt-deux artabes et demie*, énoncés ici en toutes lettres, sont exprimés aux lignes 12 et 20 par une abréviation et des signes numériques dont la valeur est ainsi clairement établie. — W. B.

PAPYRUS GRECS.

PAPYRUS N° 8.

(De la collection Salt, n° 2. — Au Louvre.)

REQUÊTE À L'OCCASION D'UN PRÊT DE BLÉ.

(Fac-simile pl. XVII. — Hauteur, 21 cent. largeur, 12 cent.)

Ce papyrus, dont le commencement a disparu, était probablement adressé à l'agoranome qui surveillait les transactions commerciales. Le prêt qui fait l'objet de la réclamation avait eu lieu en l'an XL, et le prêteur avait consenti à attendre une année au delà du terme d'abord fixé pour le remboursement, qui était le mois de Pachon de cette année.

Le seul des Ptolémées qui ait régné plus de quarante ans est Évergète II, dont l'an XL répond à 131 avant J. C. Notre papyrus peut être de quinze ou dix-huit mois postérieur à cette date, c'est-à-dire de l'an 129 avant J. C.

Ce prêt avait été consenti pour six mois, de Paophi à Pharmouthi, et le terme extrême était le mois de Pachon.

Dans le papyrus précédent, relatif également à un prêt de blé, c'est de même au mois de Pachon que l'emprunteur doit rendre *en blé nouveau*. Cette circonstance est à recueillir pour des recherches ultérieures sur l'année vague égyptienne, à l'époque des Lagides. Suivant les Tables de M. Ideler, en 131 avant J. C. le 1[er] Thoth vague tombait au 25 septembre.

. . . .

ϖαση . . . .
τοῦ [Ὀ]ννώφριος[1] τῶν ἀπὸ τοῦ αὐτοῦ
τόπ[ο]υ σ͏τρατιωτῶν [ἐν τῷ τοῦ] M̅ L
φαωφὶ, συγγραψαμένων μοι αὐτῶν
κατὰ συγγραφὴν[2] αἰ[γυπτί]αν δανείου
[χαλ]κοῦ Ταλ. ϛ ∠ Δ̊ τιμὴν ϖυροῦ P̅
ὠνήμην[3] δι' αὐτῶν [ϖ]αραμε[μετ]ρηκ[υῖα]
τοῖς ἐν τῷ σημείῳ αὐ[τ]ῶν σ͏τρατιώ[ταις],
ἐφ' ᾧ διαγράφουσί μοι αὐτὰ ἐν τῷ

[1] M. Letronne lit [Χο]ννώφριος, d'après l'espace; je préfère Ὀννώφριος, nom qui est commun. Le premier nom peut être Πασήμιος — W. B. — [2] Pap. συγγαφην.

[3] Je lis ὧν ἤμην. — W. B.

φαρμουθὶ μηνὶ τοῦ αὐτοῦ L ἢ ὅτι ἐ[ν] [τ]ῷ ϖαχῶνι μηνὶ ταὐτά τε καὶ τὸ ἡμ[ιό]λιον. Καίπερ ἄλλων τῶν ὁμοίων μ[οι] ϖαραχρῆμα εἰληφότων τὴν τιμὴν τοῦ αὐτῶν ϖυροῦ, συμπεριενενηγμέν[ης][1] δέ μ[ου] τοῖς ἐνκαλουμένοις ἄλλον ἐνιαυτὸ[ν] ἕνα, νυνὶ ϖλεονάκις [ἀπ]αιτούμενοι οὐκ ἀ[π]οδίδωσι. Διὸ ἀξιῷ (sic), ἐὰμ (sic) φαίνηται, συντάξαι ἀνακαλεσαμένους αὐτοὺς ἐπισκέψασθαι ϖερὶ ὧν γράφω, κἂν ᾖ ἀληθ[ῆ] συναναγκάσαι αὐτοὺς ἀποδοῦναί μοι τὰ τοῦ χαλκοῦ Ταλ. ϛ ∠ Δ καὶ τοὺς [τού]-των συναχθησομένους τόκους. Τούτου δὲ γενομένου ἔσομαι τετευχυῖα τῆς ϖαρά σου ἀντιλήψεως.

Εὐτύχει.

TRADUCTION.

A. . . . .

Une telle. . . . .

Contre . . . . . . et Chonnophris, soldats du même lieu.

Dans le mois de Phaophi de la quarantième année, ceux-là m'ayant reconnu, par contrat égyptien, un prêt de 6 talents à 4,000 drachmes de cuivre, prix de 100 (artabes) de blé[2]. .

. . . .

A condition qu'ils s'engagent à me les rendre en Pharmouthi de la même année, ou que [ils les rendront] au mois de Pachon, et cette somme et la moitié en sus (?), quoique d'autres semblables prêteurs aient reçu incontinent le prix de leur blé

[1] Sic vitiose aut ex dialecto pro ϖεριενηνεγμένης. — Letronne.

[2] Je traduirais : Que j'avais mesurées par leur entremise aux soldats de leur compagnie. M. Letronne aurait sans doute corrigé ce premier essai de traduction. — W. B.

. . . les susdits, au contraire, m'ayant traînée une autre année entière, ne me le rendent pas maintenant quoique souvent requis de le faire.

C'est pourquoi je demande, s'il vous plaît, d'ordonner que ceux-là mandés (?) tiennent compte de ce que j'écris, et, si c'est la vérité, qu'on les force à me rendre les 6 talents 4,000 drachmes avec les intérêts amassés.

Cela étant, j'aurai obtenu justice de toi.

Porte-toi bien.

PAPYRUS N° 9.

(Bibliothèque impériale. — Hauteur, 26 cent. largeur, 13 cent.)

PRÊT DE BLÉ.

(Voir le fac-simile, pl. XII. — D'après une copie de M. Hase.)

La date de l'an XI, la plus élevée de celles qui se lisent dans ce papyrus, pouvait convenir à presque tous les Ptolémées. Nous ne pensons pas qu'on doive rapporter ce papyrus à l'un des six premiers de ces rois; quant à Évergète II, il n'a point, en réalité, eu d'an XI, puisque, à cette époque, il était absent de l'Égypte. Il nous paraît probable que cet acte est de l'an XI de Soter II ou d'Alexandre, 107 ou 104 avant J. C., et qu'il provient de Thèbes, comme la plupart des contrats analogues.

. . . .
αὐτὸς ϖ[ερὶ τοῦ ϖρώην] [1]
ϖαραδοθέντος αὐτῷ σίτ[ου καὶ]
ϖυρῶν Ταλ. [2] NE Δ.
καὶ ἐν τοῖς ὑπογε[γενημ]ένοις [3] *μὴ*
ἐφέλκεσθαι εἰς τὸ ΙΑ L, *ἀ*. . .
δεήσει αὐτὸν ϖαραδο[ῦναι]
ἐν τῷ αὐτῷ χρόνῳ, κα[θὼς]

[1] Letronne : *αὐτὸς ἀπ*[. . . . . — [2] Le papyrus porte un signe qui veut dire *talent*. — [3] Letronne : *ὑπογε[γραμμ]ένοις*.

συνεχώρησαν ϖρὸς αὐτόν.
Ἐριεῖ Φατρέους διὰ Φεγώνιος μελισ-
σουργοῦ μρ. ταλ. Δ̇, *ὧν τὸ* ΓΔΔ̇/*θ*·
Τανουφεῖ Λατάνιος ΔΔ̇, *ὧν τὸ* ∠ *α* Γ̇Κ·
Πάλτι[1] *Πάνατος* ΔΔ̇, *ὧν τὸ* ∠ *α* Γ̇Κ·
Τενούχει διὰ Θοτρωΐσιος τὰς
ψελλινίας ΓΓ̇, *ἀνθ' ὧν ταλ.* Δ ∠
Τσεμμινεῖ, τῇ Πόρτιτος γυναικὶ,
διὰ Ψεναμούνιος τοῦ Πτ[οΐτ]ος,
ἃς ἔδει αὐτὴν δοῦναι ἐν τῷ Θ̅ L Z ∠
ἐν δὲ τῷ Ι̅Α̅ L *ἐτάξατο δώσειν ταλ.* |. . .
Πέδῳ Φατρέους δι' Ἐριέος ΔΔ̇, *ὧν τὸ* ∠ *α*[Γ̇Κ]
ἐγδέδεκται δ' ἡμῖν Ἐριεύς·
Τιτιέντῃ[2], *Ἐριέος γυναικὶ, διὰ*
Πχεμτερήϋτος ἐκ τοῦ Ι̅ L Θ/*α* ∠·
Πόρτιτι Ἀναξαγόρου ἐκ τοῦ Ι̅ L Δ̇·
Ψεμμινεῖ Ἡΐριος διὰ Πετεγυνήϊτος[3]
τοῦ υἱοῦ ἐν τῷ Ι̅Α̅ L *μρ.* Δ
/*κεφαλαίου ταλ.* Λ ∠ *διαφόρου* |∠/ΜΑ
ὥσΊ' εἶναι ἐν ϖράσει[4] *εἰς τὸ* Ι̅Α̅ L
μρ ταλ. ϛΣΔ̇, *κριθ[ῆς] ιγ* ∠/, *ἀράκου* ΑΣ̇, *κέγχρ[ου* ΦΔ̇].
Ὀφείλομεν δ' αὐτῷ τιμὴν ϖροβά[των],
καὶ διὰ Πετοήριος δίδοται ἐφ' ἱματίῳ
εἰς τὸ Ι̅Α̅ L *μρ. ταλ.* ς *ἐν μρ.* Π∠ Γ/Θ.

PAPYRUS N° 10.

RÉCOMPENSE PROMISE POUR UN ESCLAVE FUGITIF.

(Au Louvre. — Hauteur, 31 cent. largeur, 14. — Voir le fac-simile, pl. XVIII.)

« Presque tous les papyrus grecs trouvés en Égypte, qui ont été publiés

[1] Ou *Παατι*? — [2] Letr. *Τιτρειτῇ* ou *Τιυρείτῃ*. — [3] Ou *Πετεγγήιτος*. — [4] Lecture douteuse.

PAPYRUS GRECS.

jusqu'ici, se rapportent à des contrats de vente ou à des contestations judiciaires. On n'en connaît encore qu'un très-petit nombre qui nous fassent pénétrer dans la vie privée des Grecs établis en Égypte, ou des Égyptiens sous la domination grecque. C'est ce qui donne de l'importance à celui dont on va lire la traduction et l'explication. Il contient des détails curieux, et, par un seul mot, qui heureusement s'y rencontre, il jette un jour inattendu sur un point jusqu'ici très-obscur et du plus grand intérêt pour l'histoire de l'économie publique de l'Égypte; je veux parler du système monétaire qui était usité en ce pays, et de la valeur du numéraire de cuivre, qui joue un rôle presque exclusif dans les transactions dont les papyrus gréco-égyptiens nous ont conservé le détail.

« Ce papyrus est assez nettement écrit, et complet dans son ensemble (voir le fac-simile); les très-courtes lacunes qui s'y trouvent peuvent être remplies avec toute certitude, et l'on ne doit conserver de doute sur la leçon d'aucun mot. Je voudrais qu'il en fût de même pour le sens de toutes les phrases, et pour toutes les particularités curieuses qu'il renferme. Mais j'ai lieu de craindre de n'avoir pas toujours rencontré juste dans les explications des difficultés assez grandes que présente ce monument unique. Je livre ces explications à la sagacité du lecteur érudit, et je désire bien sincèrement qu'il en trouve de plus complètes et de plus satisfaisantes. Voici d'abord le texte et une traduction littérale :

Τοῦ ΚΕ ἐπεὶφ Ιϛ, Ἀρισΐογένου τοῦ Χρυσίππου,
Ἀλαβανδέως, πρεσβευτοῦ, παῖς ἀνακεχώ-
ρηκεν ἐν Ἀλεξανδρείᾳ, ᾧ ὄνομα Ἕρμων, ὃς καὶ Νεῖλος
καλεῖται, τὸ γένος Σύρος ἀπὸ Βαμβύκης,
ὡς ἐτῶν ΙΗ, μεγέθει μέσος, ἀγένειος,
εὔκνημος, κοιλογένειος, φακὸς παρὰ ῥῖνα
ἐξ ἀρισΐερῶν, οὐλὴ ὑπὲρ χαλινὸν ἐξ ἀρισΐερῶν,
ἐσΐιγμένος τὸν δεξιὸν καρπὸν γράμμασι
βαρβαρικοῖς, δέσιν ἔχων χρυσίου ἐπισήμου
μναιεῖα Γ, πίνας Ι, κρίκον σιδηροῦν
ἐν ᾧ λήκυθος καὶ ξύσΐραι, καὶ περὶ τὸ σῶμα
χλαμύδα καὶ περίζωμα· τοῦτον ὃς ἂν ἀνα-

γάγῃ λήψεται χαλκοῦ ταλ. Β͵Γ, *ἐφ' ἱεροῦ δείξας, ταλ.* Α͵Β, *ϖαρ' ἀνδρὶ ἀξιοχρέῳ καὶ δωσιδίκῳ, ταλ.* Γ͵Ε. *Μηνύειν δὲ τὸν βουλόμενον τοῖς ϖαρὰ τοῦ στρατηγοῦ.*

Ἔστιν δὲ καὶ ὁ συναποδεδρακὼς αὐτῷ Βίων, δοῦλος Καλλικράτου τῶν ϖερὶ αὐλὴν ἀρχυπηρετῶν, μεγέθει βραχὺς, ϖλατὺς ἀπὸ τῶν ὤμων, κατάκνημος, χαροπὸς, ὃς καὶ ἔχων ἀνακεχώρηκεν ἱμάτιον καὶ ἱματίδιον ϖαιδαρίου καὶ σεβίτιον γυναικεῖον ἄξιον ταλ. ϛ καὶ χαλκοῦ ͵Ε· *τοῦτον ὃς ἂν ἀνάγῃ λήψεται ὅσα καὶ ὑπὲρ τοῦ ϖρογεγραμμένου. Μηνύειν δὲ καὶ ὑπὲρ τούτου τοῖς ϖαρὰ τοῦ στρατηγοῦ.*

TRADUCTION.

« L'an xxv, le xvj d'épiph,

« Un esclave d'Aristogène, fils de Chrysippe, d'Alabanda, « député, s'est échappé à Alexandrie.

« Il se nomme Hermon, et est aussi appelé *Nilos;* Syrien de « naissance, de la ville de Bambyce; environ 18 ans; taille « moyenne; sans barbe; jambes bien faites; creux au menton; « signe près de la narine gauche; cicatrice au-dessus du coin « gauche de la bouche; le poignet droit marqué de lettres bar- « bares ponctuées.

« Il avait [quand il s'est enfui] une ceinture contenant en « or monnayé trois pièces de la valeur d'une mine, et dix perles; « un anneau de fer sur lequel sont un lécythus et des strigiles; « son corps était couvert d'une chlamyde et d'un périzôma.

« Celui qui le ramènera recevra 2 talents de cuivre et « 3,000 drachmes; celui qui indiquera (seulement) le lieu de

PAPYRUS GRECS.

« sa retraite, recevra, si c'est dans un lieu sacré, 1 talent et « 2,000 drachmes; si c'est chez un homme solvable, et passible « de la peine, 3 talents et 5,000 drachmes.

« Si l'on veut en faire la déclaration, on s'adressera aux em-« ployés du stratége.

« S'est encore échappé avec lui Bion, esclave de Callicrate, « un des archypérètes de la cour.

« Taille petite; épaules larges; jambes fortes; yeux pers. Il « avait, lorsqu'il s'est enfui, une tunique, un petit manteau « d'esclave, et un coffret de femme du prix de 6 talents et « 5,000 drachmes de cuivre.

« Celui qui le ramènera recevra autant que pour le premier. « Faire de même la déclaration, pour celui-ci, aux employés « du stratége. »

§ 1. Sujet du papyrus.

« Nous avons là, comme on voit, un exemplaire d'une de ces annonces (*libelli*, *γραμμάτια*) dans lesquelles on promettait *récompense honnête*[1] à qui rapporterait un objet perdu ou ramènerait un esclave échappé. Ces annonces étaient ordinairement affichées à quelque colonne; de là l'ordre que Properce donne à son esclave : *hæc aliqua propone columna*[2]; et dans un lieu public, tel que l'agora; aussi Lucien dit : *γραμμάτιον ἐν ἀγορᾷ προτιθείς*[3]. Ces affiches étaient en gros caractères, pour être vues de loin, en lettres *longues d'une aune*, dit Plaute : *cubitum longis litteris*[4]. D'autres fois, ces annonces,

[1] Guarini, *Fasti Duumvirali ed Annali della colonia di Pompei*, 1842, in-8° (Napoli).

P. 183 :

URNA.AENIA.PERIIT.DE.TABERNA.
SEI.EAM.QUIS.RETULERIT.
DABUNTUR
$\overline{\text{HS}}$.$\overline{\text{LV}}$.SEI.FUREM
DABITUR.DUPLUM
A.VARIO

P. 184 :

PUER.IN.BALNEO.ABERRAVIT.
SI.QUIS.EUM.REDDERE
AUT.COMMOSTRARE
VOLUERIT
ACCIPIET.NUMMOS.MILLE.

[2] *Eleg.* III, 23, *pen.*

[3] *Dæmonax*, § 17, II, p. 382.

[4] *Rudens*, v. 1200.

sous le nom de *prædicatio* ou *proclamatio*[1], étaient criées par le héraut public[2], à son de trompe[3]. On y décrivait l'objet perdu; on disait le nom du maître auquel il fallait le rapporter, ou on l'invitait à venir le redemander à celui qui l'avait trouvé : *si quis perdiderit.... ad Gripum et veniat*[4], ou bien *τὸν ἀπολέσαντα... ἥκειν*[5]; et l'on donnait l'adresse de la personne : *et dominum Esquiliis scribe habitare tuum*[6].

« Quand on tenait beaucoup à ravoir le fugitif, on envoyait des annonces dans tous les lieux de la province où l'on pensait qu'il avait pu s'enfuir. Aussi Vatinius dit-il à Cicéron, chagrin de la fuite de Dionysius, son esclave lecteur.... « ego terra marique ut conquireretur præmandavi : et pro« fecto tibi illum reperiam, nisi in Dalmatiam aufugerit[7]. » Ces annonces contenaient le nom de l'esclave, sa patrie, son signalement (*notæ*), quelquefois son emploi particulier, puis la récompense promise. C'est là ce que Lucien fait dire à Mercure, auquel il donne le rôle de crieur public[8] : « Si « quelqu'un trouve un esclave paphlagonien, d'entre les barbares de Sinope, « portant un nom tiré du mot signifiant possession[9]; un peu pâle, cheveux « très-courts, barbe longue; une besace suspendue à l'épaule; enveloppé du « tribonium; colère, ignorant, à voix dure, insolent : qu'il le dénonce[10] pour « un prix qu'il fixera lui-même. »

« On remarque ici les mêmes indications que dans notre papyrus; on les trouve encore dans Pétrone, qui raconte comment un crieur public, à la recherche d'un esclave échappé, parvient à le découvrir[11].

[1] Apul. *Metam.* VI. p. 394, 395. Oudend.

[2] Curius Fortun. *Art. Rhet. Schol.* I, p. 65. Capp. Ce que Xénophon appelle *σῶστρα ἀνακηρύττειν* (*Memor.* II, 10, 1).

[3] Artemid. *Oneirocr.* I, 56, in.

[4] Plaut. *Rudens*, v. 120.

[5] Lucian. *Dæmonax*, § 17, II, p. 382.

[6] Propert. *Eleg.* III, 23, ult.

[7] *Ad diversos*, v, 9, 7. Cicéron, dans une autre lettre, écrit à Sulpicius (peut-être Vatinius), dans la province duquel on disait que Dionysius s'était enfui, combien il attachait de prix à ravoir cet esclave (XIII, 77).

[8] *In Fugit.* § 27, t. III, p. 379-380.

[9] *Ὄνομα τοιοῦτον, οἷον ἀπὸ κτημάτων.* Cette expression obscure se rapporte aux noms *Κτήσωνες, Κτήσιπποι, Εὐκτήμονες, Πολύκτητοι*, cités plus haut par Lucien, tous tirés du verbe *κτᾶσθαι*.

[10] *Μηνύειν ἐπὶ ῥητῷ αὐτονόμῳ.* Passage probablement corrompu : le sens que j'ai donné à *αὐτονόμῳ* est, j'en conviens, fort douteux.

[11] « . . . Intrat stabulum præco cum servo « publico, aliaque sane modica frequentia, « facemque fumosam magis quam lucidam « quassans, hæc proclamavit : « Puer in « balneo paullo ante aberravit, annorum

PAPYRUS GRECS.

« Ces deux exemples sont d'une époque plus récente que celle de notre papyrus; ils appartiennent au temps de l'empire; mais on ne peut douter que cette espèce de protocole ne fût la même à une époque plus ancienne. On en juge par l'ingénieuse parodie que Moschus, environ un siècle avant la date du papyrus, a faite d'une de ces annonces judiciaires, dans son *Amour fugitif*, où Vénus, remplissant les fonctions de héraut, dit : « Si quel-« qu'un aperçoit par les carrefours l'Amour errant, c'est mon esclave fugi-« tif : le dénonciateur recevra une récompense. Le prix sera un baiser de « Cypris; mais si tu le ramènes, ô étranger! tu n'auras pas seulement le « baiser, tu auras quelque chose en sus. L'enfant est en tout point remar-« quable : tu le distinguerais entre vingt autres : sa peau n'est pas blanche; « elle ressemble au feu; ses yeux sont terribles et étincelants [1], etc. » (Suit le reste du signalement que tout le monde connaît.) L'auteur de cet ingénieux badinage a évidemment parodié l'annonce du crieur public : on en reconnaît les traits principaux et caractéristiques, mais embellis de tous les charmes d'une poésie enchanteresse. Il existe encore un exemple du même genre dans Apulée, et cet auteur l'aura tiré de quelque source ancienne. Après la fuite de Psyché, Vénus fait jouer à Mercure le rôle de crieur public, et l'emploie à retrouver la belle fugitive [2].

« Tous ces exemples ne fournissent que des annonces fictives et incomplètes; mais notre papyrus nous en conserve une complète et réelle.

« C'est là certainement une copie fidèle d'un des exemplaires qui furent envoyés d'Alexandrie dans les villes d'Égypte où l'on pensait que les deux esclaves s'étaient réfugiés. Il serait curieux de savoir dans quelle ville le papyrus a été trouvé; mais je l'ignore absolument, et je ne sais pas davantage les circonstances de sa découverte. Cette feuille légère n'a pu se conserver, comme les autres papyrus, que dans un tombeau; mais par quel motif une pareille pièce y aura-t-elle été déposée? Peut-être comme papier

« circa sedecim, crispus, mollis, formosus, « nomine Giton; si quis eum reddere aut « commonstrare voluerit, accipiet nummos « mille. » (Petr. *Sat.* § 97, p. 598, Burm.)

[1] Mosch. *Idyll.* 1, *init.*

[2] « Et simul dicens, libellum ei porrigit, « ubi Psyches nomen continebatur, et ce-« tera (le reste du signalement); nec Mer-« curius omisit obsequium. Nam per om-« nium ora populorum passim discurrens, « sic mandatæ prædicationis munus exse-« quebatur : « Si quis a fuga retrahere vel « occultam demonstrare poterit fugitivam, « regis filiam, Veneris ancillam, nomine « Psychen, conveniat retro metas Murtias « Mercurium prædicatorem, accepturus in-« dicinæ nomine ab ipsa Venere septem « savia suavia, etc. »

de famille, ainsi que la *lettre de recommandation*, toute cachetée, qui a été trouvée dans une caisse de momie par M. Passalacqua[1]. Le tombeau était probablement celui de la personne qui avait découvert et livré l'un des deux esclaves, ou tous les deux, et touché la somme fixée. Cette somme étant assez considérable, l'ampliation de l'affiche, donnée par l'autorité, aura pu figurer parmi les papiers de succession qu'on déposait dans les tombeaux.

« Quoi qu'il en soit des causes qui ont conservé jusqu'à nos jours ce curieux papyrus, nous l'avons, c'est l'important; le sujet en est déterminé avec précision; il faut tâcher maintenant d'en bien comprendre les détails.

§ 2. Date du papyrus.

« Ce qu'il importe d'abord de connaître, c'est la date; mais elle ne paraît pas facile à déterminer; car si l'année est indiquée, le nom du souverain manque. Ce qu'il y a de certain, non-seulement par l'absence de tout nom romain, mais par des caractères qui ne peuvent tromper un œil habitué à comparer ce genre de monuments entre eux, c'est que le papyrus est du temps des Lagides. Je remarque en passant que cette manière de dater, τοῦ KE, *le vingt-cinquième*, sous-entendu ἔτους, est tout à fait insolite. Dans les papyrus, comme dans les inscriptions, tant de l'Égypte que de la Cyrénaïque, il arrive souvent que le nom du roi a été omis; mais, en ce cas, l'année est marquée par les lettres numériques précédées soit du L (sigle de ἔτος et initiale de λυκάβαντος), soit du mot ἔτους ou ἔτει; jamais (du moins je ne m'en rappelle pas d'exemple) comme elle l'est ici; c'est une singularité. Ce qui n'en est pas une, c'est la forme Ἀριστογένου et plus bas Καλλικράτου, pour Ἀριστογένους, Καλλικράτους. Il n'y a rien de plus commun. On trouve fréquemment ἐπίφ ou ἐπείφ pour ἐπιφί dans les inscriptions[2] et les papyrus.

« Malgré l'incertitude qui résulte de l'absence du nom du Ptolémée, je découvre dans les trois premières lignes quelques indices qui me mettront en état de dire non-seulement l'année, mais le jour de la fuite des deux esclaves.

« L. 2. — Entre la ligne deuxième et la ligne troisième sont quelques lettres qui ne peuvent être que ἐν Ἀλεξανδρείᾳ; ce qui se lie avec le verbe ἀνακεχώρηκεν. Cela est confirmé encore par ce qui est dit de l'autre esclave,

[1] Voyez mon explication dans le *Catalogue de Passalacqua*, p. 273.

[2] *Inscript. Memn.* n° 14, et mon ouvrage sur la *Statue de Memnon*, p. 145.

Bion (l. 18), compagnon de la fuite d'Hermon; il appartenait à une personne attachée au service intérieur du palais des rois à Alexandrie. On s'attendrait à trouver après *ἀνακεχώρηκεν* plutôt *ἐξ* Ἀλεξανδρείας que *ἐν* Ἀλ.; mais il n'y a pas moyen de lire autrement. Le rédacteur aura voulu dire *ἐν* Ἀλεξανδρείᾳ *ὢν, ὑπάρχων* ou *διατελῶν*. Ainsi le maître d'Hermon était à Alexandrie; c'est de cette ville que le jeune esclave s'est échappé.

«Cette circonstance, et celle que notre fugitif appartenait à un *député d'Alabanda* (ville de Carie), sont importantes pour la détermination de la date : je ne doute point qu'il ne s'agisse de quelque député des villes cariennes envoyé pour traiter à la cour d'Égypte des intérêts de la Lycie et de la Carie; ce qui nous porte aux règnes d'Épiphane, de Philométor et d'Évergète II, sous lesquels ces intérêts furent débattus.

«Polybe nous apprend que la Lycie, après la défaite d'Antiochus le Grand, en l'année 189 avant J. C., fut donnée aux Rhodiens. Les Lyciens se refusèrent à reconnaître leur domination : il s'ensuivit une guerre dans laquelle Ptolémée Épiphane donna des secours aux peuples du continent, et Eumène aux Rhodiens[1]; la guerre finit en 177. Après plusieurs vicissitudes, un décret des Romains, probablement concerté avec le roi d'Égypte, ordonna, en 146, que les Lyciens et les Cariens seraient affranchis du joug des Rhodiens. On voit par le récit de Polybe que Mylasa et *Alabanda* jouèrent un rôle principal en ces circonstances[2]. D'après cet état de choses, il devient extrêmement probable que le séjour d'un *député d'Alabanda* à Alexandrie se liait à ces négociations; et ce qui donne à cette conjecture presque le caractère de la certitude, c'est que l'année 145, où elles furent terminées par l'affranchissement des villes cariennes[3], tombe justement à la vingt-cinquième du règne du roi d'Égypte, savoir d'Évergète II; or, c'est là précisément celle qui est marquée dans le papyrus : telle est donc l'année de la fuite des deux esclaves. Comme en l'année 245 le 1er thoth vague tombait le 28 septembre, il s'ensuit que le 16 épiphi, jour de leur fuite, tombe au 9 août du calendrier julien proleptique[4].

§ 3. Premier esclave échappé; son nom, son âge, son signalement.

«L. 2-4. — Je pense qu'ici le mot *παῖς*, qui désigne Hermon, tandis que

[1] *Recherches pour servir à l'histoire de l'Égypte*, etc. p. 56.

[2] Polyb. xxx, 5, § 12.

[3] *Id.* xxx, 5, § 15.

[4] Cf. Ideler, *Über die Reduction ægypt. Data aus den Zeiten der Ptolemæer*, S. 21.

PAPYRUS GRECS.

l'autre fugitif est appelé δοῦλος, dénote un jeune esclave : en effet, il n'avait que dix-huit ans. De même dans Pétrone : *Puer.... in balneo.... annorum circa sedecim.*

« Ce jeune esclave était de Bambyce, ville de Syrie, près de l'Euphrate, à laquelle les Grecs donnaient le nom d'*Hiérapolis*, et l'on sait que la Syrie était l'un des pays qui fournissaient le plus d'esclaves. Cicéron : *Syri venales*[1]. Ces esclaves furent surtout recherchés à l'époque où le luxe des Romains en exigea un plus grand nombre. On voit par Strabon[2] que ce fut principalement à partir de la tyrannie de Diodote que le commerce d'esclaves de Syrie prit une grande extension, par suite du développement de la piraterie dans les ports de la Cilicie : d'après cet auteur, ces pirates enlevaient sur les côtes syriennes tant les esclaves que les personnes libres, qu'ils réduisaient en esclavage. Mais ce genre de piraterie sur les côtes de Syrie est sans doute antérieur à Tryphon, surnommé *Diodote*, qui mourut 138 ans avant J. C. Bien avant cette époque, grand nombre d'esclaves étaient amenés de la Syrie ; de là les noms de *Syrus* et *Syra*, dans les comiques grecs[3], sans excepter Aristophane[4]. Dès le temps d'Homère, les pirates grecs faisaient de ces enlèvements sur la côte de Phénicie[5].

« L. 2. — Dans les papyrus grecs d'Égypte, au lieu de ὡς ἐτῶν, on trouve le plus souvent ὡς L, ce qui revient au même ; comme en latin *annorum circiter,* ou *fere.*

« L. 5-9. — Les détails de ce signalement n'offrent point de difficulté ; tous les mots en sont connus, excepté κοιλογένειος, qui manque aux lexiques. Il est analogue à κοιλοκρόταφος, et paraît signifier *qui a un creux, une fossette au menton,* peut-être aussi *dont le menton est déprimé.* Le membre de phrase φακὸς παρὰ ῥῖνα ἐξ ἀριστερῶν pourrait signifier encore : « signe au côté gauche « du nez. » L'indication du *signe* (φακός) et de la *cicatrice* (οὐλή) rend le signalement très-précis ; ces détails y étaient ordinairement compris : *Notæ autem verbo etiam CICATRICES continentur,* dit la loi romaine[6].

« Les lettres barbares (γράμματα βαρβαρικά) dont le poignet d'Hermon était stigmatisé étaient sans doute les *caractères syriaques* usités à Bambyce, patrie d'Hermon ; car l'expression βαρβαρικά jointe à γράμματα ne permet

[1] *Orat.* II, 66.
[2] Strab. XIV, 669. Trad. franç. p. 368.
[3] Eriphus, Anaxandr. Anaxipp. Hegesipp. *ap.* Athen. IV, 137 d ; 176 a ; VII, 290 b ; XI, 487 f. — [4] Εἰρήνη, v. 1146.
[5] *Odyss.* XV, 425.
[6] *Dig.* lib. XI, tit. IV, 1, 8.

PAPYRUS GRECS.

pas de douter qu'il ne s'agisse de *caractères*, de *lettres*, et non pas, en général, de *figures*. Ces *lettres* se trouvaient-elles autour du *poignet* du jeune esclave syrien par suite de la coutume que Lucien nous représente comme générale parmi les Syriens [1], de porter des stigmates au poignet ou autour du cou? Cela est vraisemblable. Il se pourrait aussi que ces lettres eussent été piquées sur le poignet d'Hermon après une première fuite en Syrie. C'était, comme on sait, l'usage de marquer les esclaves fugitifs [2], lorsqu'on les avait repris, ou de leur mettre un collier avec une inscription; à la vérité, c'est au front (*inscriptio frontis*) ou entre les sourcils [3] que ces caractères étaient, soit imprimés au moyen d'un fer rouge (*inustione*), soit ponctués avec un stylet; de là *γράφειν σίιγματα* [4]. Mais ne se pourrait-il pas aussi qu'en raison de la jeunesse d'Hermon, son premier maître eût voulu adoucir la peine, et se fût contenté de le marquer au poignet, en caractères du pays, afin que les gens de la campagne pussent le reconnaître pour esclave, s'il venait à s'enfuir de nouveau [5]?

§. 4. Objets qu'il avait emportés avec lui. — Système monétaire des Alexandrins.

Après le signalement, on lit l'énumération des objets dont l'esclave se trouvait nanti lorsqu'il prit la fuite, et des parties de vêtement qu'il avait sur le corps. Ici se rencontrent les détails les plus intéressants et les passages les plus difficiles à expliquer.

L. 9. — Le premier objet était appelé *δέσις* (*δέσιν ἔχων, κ.τ. λ.*); car, malgré l'altération du papyrus en cet endroit, je ne pense pas que la leçon soit dou-

[1] *Στίζονται δὲ πάντες οἱ μὲν ἐς καρποὺς, οἱ δὲ ἐς αὐχένας· καὶ ἀπὸ τοῦδε ἅπαντες Ἀσσύριοι σίιγματηφορέουσι* (*De Syria dea*, § 59, t. III, p. 489). Ce qui tenait sans doute à l'usage d'après lequel l'esclave écrivait sur son bras le nom de son maître, le soldat celui de son chef, le dévot le nom ou l'image du dieu qui le protégeait (Gesenius, *Comment. über den Iesaïa*; kap. XLIV, 6. S. 80); de manière que chacun devait en effet avoir quelque *stigmate*.

[2] *Ὡς γὰρ τὸν δραπέτην τὰ σίιγματα, οὕτω τὴν μοιχαλίδα δείκνυσι τὰ ἀνθίσματα* (Clem. Alex. *Pædag.* III, c. 2, § 10, p. 258, init. Potter). Dans Aristophane, *δραπέτης ἐσίιγμένος* (*Ὄρν.* 759); dans Lucien (*Timon*, p. 128, 7; *Catapl.* p. 645, 16, t. I), *σίιγματίας δραπέτης*. Dans un passage d'Hermippe (*ap.* Athen. I, p. 27 f.) *αἱ Παγασαὶ δούλους καὶ σίιγματίας παρέχουσι*.

[3] Lucian. *Placat.* p. 613, 87.

[4] Voyez *Annot. Petron.* c. CIII, p. 623, et Pignor. *De Servis*, p. 29.

[5] On les marquait aussi dans des endroits du corps cachés par les vêtements, comme le prouve un passage de Lucien (*Hermot.* p. 645, 15).

teuse. Le sens de ce mot, qui signifie *ligature*, ce qui *se lie*, *s'attache*, me paraît ici déterminé par les mots suivants, *χρυσίου ἐπισήμου* : ce sera ou bien une de ces *bourses*, dites *σύσπαστα*, qui se nouaient à la partie supérieure et qu'on appelait *ἀρύβαλλοι*[1], en les comparant aux vases à ventre rond et à col étroit, comme l'*ampulla* des Romains; ou bien plutôt une de ces *ceintures*, disposées pour y mettre de l'argent, selon l'usage des anciens[2], qui se conserve encore dans la Grèce et dans le Levant. Dans ce cas, le mot *δέσις* serait analogue au *ζώνη χρυσίου* d'Élien[3]. Il suffira de rappeler l'expression de S. Matthieu, *μὴ κτήσησθε χρυσὸν μηδὲ ἄργυρον εἰς τὰς ζώνας*[4]; celle de Plutarque, *χρυσοῦς τετρακοσίους ὑπεζωσμένος*[5], et le mot spirituel de Gracchus, dans Aulu-Gelle : *Zonas quas plenas argenti extuli, eas ex provincia inanes retuli*[6]. Si cette explication est vraie, nous avons là, pour la première fois, le nom de cette espèce de ceinture à mettre de l'argent, qui devait probablement son nom de *δέσις*, *ligatura*, à la manière dont étaient attachées les diverses parties qui la composaient.

« Quant à la construction *δέσιν ἔχων..... μναιεῖα*, je crois que *μναιεῖα* est régime de *ἔχουσαν* sous-entendu; à moins qu'on n'y voie une apposition de *δέσις*. La locution *χρυσίου ἐπισήμου μναιεῖα Γ* est précisément la même chose que *ἀργυρίου ἐπισήμου δ τ* (i. e. *δραχμὰς τριακοσίας*), qu'on trouve dans un papyrus de Turin[7], et ailleurs. Je ne puis voir dans ce *μναιεῖα* que l'adjectif dérivé de *μνᾶ*, *mine;* la forme usitée est *μναιαῖος*, comme celle de tous les adjectifs de ce genre, *ταλαντιαῖος*, *δραχμιαῖος*, etc.[8]; mais la désinence *μναιεῖος* ou *μναίειος* en diffère très-peu; le substantif neutre sous-entendu ne peut être que *νόμισμα*; et par *μναιεῖον* ou *μναιαῖον νόμισμα χρυσίου ἐπισήμου*, on ne saurait guère entendre que le *statère d'or*, dont la valeur était égale à une mine (*d'argent*), *μνᾶν ἠδύνατο ὁ χρυσοῦς στατήρ*, dit Pollux[9], et c'est en ce sens que le même Pollux a pu dire que la *mina* était à la fois un *poids* et

[1] Athen. *Epit.* lib. XI, p. 783, f. Cf. *Lex.* Bekker. p. 448.

[2] D'où l'expression *Zonam perdidit.* Cf. Unger. *Analect.* p. 210.

[3] *Hist. var. frag.* p. 1027, Gronov.

[4] X, 9; cf. S. Marc, VI, 8. A l'appui de mon explication, M. Nicolo-Poulo m'assure avoir entendu en Grèce des gens du peuple dire *δέσις* au lieu de *ζώνη* ou *ζωνάρι*.

[5] *In Demetrio*, § 49, t. V, p. 94, Reiske; c'est-à-dire, *ζώνην χρυσοῦς τετρ. ἔχουσαν ὑπεζωσμένος*; comme ailleurs *ζώνην δὲ χαλκοῦς ἔχουσαν ὑπεζωσμένου, κ. τ. λ.* (*Symp.* IV, 2, t. VIII, p. 641.)

[6] XV, 12.

[7] VIII, l. 37, ed. Peyron.

[8] Lobeck, *ad Phrynich.* p. 541 et sq.

[9] XI, 57. Le *χρυσοῦς στατήρ* ici ne peut être qu'une monnaie.

une *monnaie*[1]. Un des papyrus de Leyde fait mention de ce statère d'or, dont la valeur était considérable, puisqu'il portait intérêt de soixante drachmes de cuivre par mois, ou de sept cent vingt par an. J'y reviendrai tout à l'heure.

Au reste, ces divers passages de Pollux ont offert de grandes difficultés, et l'on a voulu corriger diversement le texte de cet auteur[2]. En effet, ils sont inexplicables si on les entend du numéraire attique, puisqu'un *statère d'or,* pour équivaloir à une mine d'argent, devait peser comme huit drachmes, dans la proportion douzième; ou comme dix, dans la proportion dixième; or, de pareils statères d'or n'ont jamais existé à Athènes : les auteurs n'en parlent pas, et il ne s'en est pas conservé un seul; mais ces passages s'expliquent facilement, rapportés au numéraire alexandrin, au moins tel que nous le font connaître les monnaies d'or et d'argent des Lagides qui nous restent. La pesée des principales de ces monnaies m'a donné, pour les pièces d'or, les poids suivants :

Les plus grandes, de....................	520 à 542 gr.
Les moyennes..........................	260 à 264
Les petites............................	64 à 66

Ces poids sont exactement dans les rapports 8, 4 et 1. La dernière pièce est évidemment l'unité monétaire; d'où l'on voit que les premières sont des *octodrachmes*, les deuxièmes des *tétradrachmes,* et les troisièmes des *drachmes* simples. Le grand médaillon d'argent d'Arsinoé pèse 648 gr. ou *dix fois* l'unité : c'est donc un *décadrachme;* les autres monnaies d'argent donnent aussi 260 à 265 grains : ce sont des *tétradrachmes;* toujours dans le même numéraire[3].

Il s'ensuit que la *drachme* alexandrine était presque égale en poids au denier romain de 96 à la livre ($\frac{6160}{96}$=64, 16), et que la mine (de 100 drachmes) s'éloignait peu du poids de la livre romaine.

D'après ces observations, le *μναιαῖον* ou *μναιεῖον νόμισμα χρυσίου* doit être le *χρυσοῦς σ7ατήρ* dont il est question dans un papyrus du Musée de Leyde[4]. Ce statère d'or, portant intérêt de 720 drachmes par an, ne peut avoir été qu'une monnaie égale en poids au grand médaillon des Lagides : d'où ré-

[1] *Σταθμοῦ καὶ νομίσματος ὄνομα,* IX, 56.

[2] Cf. Bœckh, *Staatshaushalt.* I, 27.

[3] Quelques monnaies des Lagides appartiennent au numéraire attique; elles forment une série à part et peu nombreuse.

[4] Reuvens, *Lettres sur des papyrus grecs,* III, p. 22.

sulte la preuve que ce médaillon d'or a été une *monnaie réelle,* et non simplement une pièce de présent ou de prix, comme on l'a généralement pensé.

Son poids, de 520 à 524 grains, nous montre que c'était un *octodrachme d'or;* et, puisqu'il valait une *mine d'argent* ou 100 drachmes, on a, pour la proportion monétaire des deux métaux : 12 $\frac{1}{2}$ à 1; rapport très-vraisemblable, puisque leur proportion flottait alors entre 10 et 12.

Sur ces bases, le *στατὴρ χρυσοῦς*, ou *μναιαῖον νόμισμα*, valait nominalement une mine ou 100 drachmes d'argent, ou 70 francs; sa valeur intrinsèque, d'après la proportion 15 $\frac{1}{2}$, serait à présent d'environ 87 francs.

Je ne suis pas encore en état de dire, avec toute confiance, quelle est la valeur du *talent de cuivre* et des *drachmes de cuivre* dont il est fait mention un peu plus bas, comme dans un grand nombre de papyrus d'Égypte. L'emploi de ce numéraire, depuis qu'on en a eu connaissance par la publication du Papyrus dit *de Ptolémaïs,* par M. Bœckh, a singulièrement tourmenté les interprètes; d'autant plus qu'ils sentaient combien il importait d'en connaître l'estimation pour se faire une idée juste de plusieurs points relatifs à l'économie publique de l'Égypte. Voici pourtant quelques observations dont le résultat ne doit pas s'éloigner beaucoup de la vérité, et l'essai d'un *Tableau* du système monétaire sous les Lagides : je désire que les archéologues donnent quelque attention à ce premier essai, et l'éprouvent en y appliquant les moyens de vérification qui viendront en leur pouvoir.

La *monnaie de cuivre* était la *monnaie de compte* en Égypte. Que le *talent* et la *drachme de cuivre* fussent de même poids que les talents et les drachmes dans les deux autres métaux, c'est ce qu'on ne sait pas précisément, mais ce qui est infiniment plus probable, d'après l'usage des anciens. En admettant cette première donnée, il reste à savoir le rapport du cuivre à l'argent, et cette donnée nous manque.

Le rapport de 1 à 30, admis hypothétiquement par M. Peyron[1], est beaucoup trop fort. On doit croire qu'en Égypte, comme partout, le rapport de l'argent avec le cuivre monnayé était plus élevé qu'avec le cuivre métal. Il est même très-probable que ce rapport dut se rapprocher beaucoup de celui qui existait à Rome à la même époque, peu de temps après la quatrième réduction de l'as par la loi Papiria[2]; car cette réduction graduelle

[1] *Ad. Pap. Taur.* p. 21. — [2] Voyez mes *Considérations générales sur l'évaluation des monnaies,* p. 18.

PAPYRUS GRECS.

de la monnaie de cuivre, quand le *denarius* restait au même poids et à la même valeur, devait venir de ce que le rapport du cuivre à l'argent se mettait en équilibre avec celui qui existait chez les peuples liés aux Romains par des relations commerciales, et l'Égypte était alors de ce nombre. Ce rapport, par la loi Papiria, devint de 1 à 56, ou, en nombre rond, de 1 à 60.

S'il était le même à Alexandrie, il s'ensuivrait que la drachme de cuivre, χαλκοῦ δραχμὴ ou χαλκοῦς, devait valoir soixante fois moins que la drachme d'argent; le talent de cuivre suivait la même proportion. Or, ceci est quelque chose de plus qu'une conjecture probable : le χαλκοῦς, à Athènes, était la huitième partie de l'obole, qui elle-même formait la sixième partie de la drachme d'argent; celle-ci valait donc 48 chalques ou drachmes de cuivre; mais Pline nous a conservé un autre rapport : c'est celui du χαλκοῦς à la dixième partie de l'obole[1] : ce qui donne précisément le rapport 1 à 60 entre les deux unités monétaires. Pline ne dit pas que ce fût à Alexandrie que ce rapport existât; mais comme ce n'était pas dans le système attique, il devient probable que c'était dans le système alexandrin, qui dominait avec celui-là dans le commerce de la Méditerranée.

« Sur ce pied, le talent de cuivre valait $\frac{4200}{60}$ f. = 70 francs, c'est-à-dire, tout juste autant que la mine d'argent et que le statère d'or : ce qui établit une simplicité vraiment remarquable dans les rapports des trois numéraires, puisque la même valeur est représentée par trois expressions différentes, appliquées chacune à l'un des trois métaux : *talent de cuivre, mine d'argent, statère d'or*.

« J'ai fait l'essai de ce système sur diverses sommes énoncées dans les papyrus, et cette application m'a toujours donné des résultats conformes à la nature des choses. Je n'en citerai que deux exemples :

« 1° Dans un papyrus de Leyde, il est dit que l'intérêt d'un statère d'or sera de 60 *drachmes de cuivre* par mois, et conséquemment de 720 par an; en réduisant ces 720 drachmes de cuivre en argent, d'après la proportion soixantième, on a une drachme par mois, et 12 par an; et comme le statère d'or valait 100 drachmes ou une mine d'argent, nous retrouvons le taux de 12 p. 0/0 par an, qui était généralement l'intérêt commercial dans l'antiquité : c'est justement l'intérêt ἐπὶ δραχμῇ des Grecs, l'*usura centesima*

[1] Plin. XXI, 34.

PAPYRUS GRECS

des Romains, et le taux actuel de l'intérêt dans le Levant[1]. Voilà une présomption très-forte en faveur de la justesse de ce système. On avait conclu de ce même passage un intérêt de 120 p. 0/0 par an[2], ce qui n'est guère possible.

2° Dans un papyrus du Musée égyptien de Paris, je trouve qu'un bœuf est estimé 3 talents et demi de cuivre; ce qui fait, à mon compte, 245 fr. Ce résultat ne peut être très-loin de la vérité, si nous admettons qu'il s'agit d'un bœuf de grande taille et bien engraissé.

« L'usage du talent de cuivre chez les Égyptiens est indiqué deux fois dans Polybe[3]. Peut-être fera-t-on rentrer, par ce moyen, dans des limites raisonnables la somme fabuleuse de 740,000 talents égyptiens, que contenait, selon Appien[4], le trésor des Lagides. Estimée en talents de cuivre, elle vaut 12,333 talents d'argent, et environ 52 millions de francs de notre monnaie : ce qui n'a plus rien d'extraordinaire, eu égard aux ressources du pays et à ses revenus. Les Lagides en tiraient 6,000 talents par an[5]. La somme égalait deux fois le revenu annuel : ce n'est pas trop, mais c'est assez.

« Ce résultat, fondé sur les médailles mêmes des Ptolémées, établit entre les deux talents attique et alexandrin le rapport 5 à 4, fort différent de celui que donnent les auteurs, qui, à la vérité, sont tous en contradiction les uns avec les autres. Varron disait que le talent égyptien valait *80 livres :* « Talentum autem ægyptium pondo LXXX patere[6]. » Ce qui est précisément le talent attique, égal à 80 livres romaines, selon Polybe[7] et Tite-Live[8]; mais il est très-possible qu'il y ait ici quelque équivoque.

« Selon Pollux[9], le talent égyptien n'était que de 1,500 drachmes attiques; ce qui revient au dire de Didyme ou Héron d'Alexandrie[10], que le talent attique était quadruple de l'alexandrin.

« Je ne vois nul moyen, quant à présent, de concilier des contradictions si fortes : je m'en tiens provisoirement au résultat positif tiré des médailles

[1] M. Am. Jaubert m'apprend que l'intérêt *légal* des sommes prêtées aux églises grecques et arméniennes est encore aujourd'hui de 12 p. 0/0.

[2] Reuvens, ouvrage cité, p. 22.

[3] v. 9, 1; xxiii, 9, 3.

[4] Præf. § x.

[5] Diod. Sic. xvii, 52.

[6] *Ap.* Plin. xxxiii, 3, § 15; p. 674, 4.

[7] xxii, 26, 19.

[8] xxxviii, 38. (Voyez mes *Considérations sur l'évaluation des monnaies*, p. 78, 79.)

[9] ix, 86.

[10] *Ap.* Ang. Mai. *ad. calc. Iliad. fr.* p. 156.

ptolémaïques, lesquelles établissent que le talent alexandrin était les quatre cinquièmes de l'attique : il valait donc environ 4,200 francs, et la drachme environ 70 centimes.

« La simplicité du système monétaire établi sur ces rapports ressortira du tableau ci-joint, qui donne la comparaison des monnaies dans les trois métaux, et leur valeur, tant relative qu'absolue.

TABLEAU DU SYSTÈME MONÉTAIRE DE L'ÉGYPTE SOUS LES LAGIDES.

MONNAIES							SOMMES.		
DE CUIVRE.	D'ARGENT.			D'OR.			MINE	TALENT	
drachme.	drachme.	tétra-drachme.	déca-drachme.	drachme.	tétra-drachme.	octodrachme ou statère.	d'argent.	de cuivre.	d'argent.
*60	1								
240	*4	1							
600	10	$2\frac{1}{2}$	1						
759	$12\frac{1}{2}$	$3\frac{1}{8}$	$1\frac{1}{4}$	1					
3,000	50	$12\frac{1}{2}$	5	*4	1				
6,000	100	25	10	*8	2	1			
6,000	*100	25	10	8	2	*1	1		
*6,000	100	25	10	4	2	1	1	1	
360,000	*6,000	1,500	600	480	120	60	60	60	1
1^{c} 16	70^{c}	2^{f} 80^{c}	7^{f}	8^{f} 75^{c}	35^{f}	70^{f}	70^{f}	70^{f}	4,200^{f}

N. B. Les nombres marqués d'un * indiquent les rapports donnés par les textes anciens et dont les autres sont déduits.

« D'après ce tableau, les trois statères d'or (= 3 mines d'argent, = 3 talents de cuivre) emportés par Hermon représentaient 210 francs de notre monnaie.

« Viennent ensuite les mots *πίνας δέκα*, distinctement écrits. Quel en est le sens? De deux choses l'une : ou ils indiquent une certaine somme en monnaie, fraction du statère, ce qui ne serait pas improbable, puisque les mots *χρυσίου ἐπισήμου* peuvent dépendre à la fois de *μναιεῖα* et de *πίνας*; ou bien ils désignent une espèce d'objets précieux, au nombre de dix, dérobés par l'esclave Hermon. Je crois que ce sont des *perles*. Outre la *pinne marine*, le mot *πίνα* ou *πίννα* désignait encore la *coquille perlière*[1] : c'est, en

[1] Salmas. *Exercit. Plin.* p. 791 ; Bochart, *Hierozoïc.* II, 45, t. I, p. 550. Rosenmüller.

PAPYRUS GRECS.

effet, le nom qu'Isidore de Charax donne à ce coquillage[1]. Il paraît même que, dans le style commercial d'Alexandrie, les perles provenant des pêcheries du golfe Persique et du cap Comorin portaient le nom abstrait τὸ *πινικόν*, dérivé de *πίνα* : c'est du moins ainsi que les nomment Ptolémée[2] et l'auteur du Périple de la mer Érythrée[3]; ils expriment constamment cette pêche par les mots *κολύμβησις τοῦ πινικοῦ*. Ajoutons que la version grecque du livre d'Esther[4] (rédigée sous Philométor[5]) désigne par les mots *πίνινος λίθος*, soit la perle, soit plutôt une pierre d'une couleur approchant de celle de la nacre[6]; dans la version des Proverbes[7], rédigée plus tard, l'expression *πίνωσις χρυσοῦ*, qui a tant embarrassé les interprètes, paraît désigner cet anneau d'or où l'on a passé une perle, ornement encore usité de nos jours, en Perse et en Arabie, pour le nez ou les oreilles.

« J'observe que le mot *μαργαρίτης*, à ce qu'il semble d'origine orientale, est récent dans la langue grecque, et ne paraît pas antérieur à l'époque

[1] *Ap.* Athen. III, 83, e. f. L'auteur du Périple la nomme *πινίκιος κόγχος* (p. 161).

[2] *Georg.* VII, 1; p. 169. Merc.

[3] P. 162, 174, 175, 176, 177. Ed. Blanc. On n'y trouve qu'une seule fois *μαργαρίτης* (p. 173). Je rapporterai ici un autre passage altéré, d'où il résulte que les *perles* pêchées au cap Comorin étaient percées par les naturels sur un seul point de la côte : Ἐν ἑνὶ τόπῳ τερονεῖται παρ' αὐτὴν τῆς Ἠπιοδώρου συλλεγόμενον πινικόν (p. 175). Saumaise (*Op. laud.* p. 826, b. A. *ad Hist. Aug.* p. 368, D.) a déjà proposé *περονᾶται*; c'est ainsi qu'il faut lire, ou *περαίνεται*, verbe qui a le sens de *perforare* dans un passage de Théophraste, corrigé par Schneider : Σκώληξι, ὑφ' ὧν περαίνεται... τὰ ξύλα (*Hist. Plant.* v, 4, 5); les mots παρ' αὐτὴν τῆς n'ont pas de sens, et Ἠπιοδώρου est peut-être une leçon incorrecte, puisque le commencement du mot doit provenir du nom d'une divinité. Serait-ce Ἡροδώρου, Ἡλιοδώρου, [Ἀσκλ]ηπιοδώρου, ou bien Ἀπιοδώρου? En tous cas, c'est le nom de quelque voyageur alexandrin donné à une localité de cette côte, selon l'usage établi. On ne connaît pas d'exemple de ce dernier nom; mais il est dans les règles de l'analogie. Le texte me paraît devoir être réformé ainsi : Ἐν ἑνὶ [δὲ] τόπῳ περονᾶται (ou περαίνεται) παρὰ τὴν νῆσον Ἠπιοδώρου [τὸ] σύλλεγόμενον πινικόν. « C'est dans un seul « endroit, près de l'île d'Épiodore, que « sont percées les perles qu'on y a recueil- « lies. » Ces perles, une fois percées et enfilées, étaient employées à garnir des voiles de mousseline qu'on exportait, tout préparés, sous le nom de *margaritides*.

[4] I, 6.

[5] Eichhorn, *Einleitung in das alte.* T. § 164.

[6] Michaelis, *Supplem. ad Lex. Hebr.* p. 460; Rosenmüller, *Handb. der bibl. Alterthumsk.* IV, 23; Gesenius, *Hebr. Handwœrt.* S. 197. a. Leipz. 1828.

[7] XXV, 12.

d'Alexandre. Androsthène, un des compagnons de Néarque[1], Théophraste[2] et Mégasthène[3], sont, je crois, les premiers auteurs où l'on trouve ce mot. Il n'est pas dans la version grecque de l'Ancien Testament, dont les auteurs n'ont employé que les dérivés de *πίνα*, qui paraît proprement la dénomination grecque de la coquille perlière, et conséquemment aussi de la perle; car il a dû en être de ce mot comme de tant d'autres qui ont également un sens double; ainsi *ἐλέφας* signifie l'*éléphant* et l'*ivoire; ῥινοκέρως*, le *rhinocéros* et la substance de sa corne[4]; *χελώνη*, la *tortue* et l'*écaille; πορφύρα*, le coquillage et la pourpre.

« Les *dix perles* qu'Hermon aura soigneusement mises dans sa ceinture, en compagnie des trois statères d'or, valaient peut-être beaucoup plus que cette somme.

§ 5. Costume du fugitif.

« L. 9. — Indépendamment de cette ceinture, Hermon avait, quand il s'est enfui, *κρίκον σιδηροῦν ἐν ᾧ λήκυθος καὶ ξύστραι*. Cette circonstance est curieuse, mais n'est pas non plus des plus claires.

« La mention du *λήκυθος*, vase à mettre de l'huile ou des parfums, et des *ξύστραι*, *strigiles*, pour gratter la peau après le bain, annonce que l'esclave Hermon était attaché au service personnel de son maître, et portait les ustensiles nécessaires au bain. Il n'y a rien de plus fréquent que de voir accolés ensemble de cette manière les mots *λήκυθος* et *ξύστρα*, en latin *ampulla* et *strigilis*[5], comme ustensiles de toilette que portaient les esclaves accompagnant leur maître[6] aux bains publics[7]. Ces esclaves recevaient le nom

[1] III, 93, b.

[2] *De lapid.* § 36.

[3] Ap. Arrian. *in Ind.* VIII, 9.

[4] *Perip. Mar. Erythr.* p. 146, 152.

[5] *Annot.* Apul. *ad Florid.* II, p. 34, Oudend.

[6] Lucian. *Lexiph.* § 2; Pers. *Sat.* V. 126.

[7] Il était tellement reconnu que les gens aisés eussent un esclave portant le *lécythus*, que le mot *αὐτολήκυθος* (*portant lui-même son lécythus*, ordinairement pendu à la ceinture) était devenu synonyme de *pauvre diable* (Bekk. *Anecd.* p. 204, 465). De là l'expression proverbiale *ἐμαυτῷ βαλανεύσω*, *je me servirai moi-même* (Arist. *Eip.* 1103; Suid. v. *ἐμ. βαλαν.*). De là encore ce que disaient les interprètes des songes : *Avez-vous rêvé lécythus ou strigile? c'est signe d'une femme sédentaire et fidèle ou d'un esclave attaché à votre personne :* *Λήκυθος δὲ καὶ ξυστροφύλαξ* (la boîte ou l'étui aux strigiles) *οἷς μὲν γυναῖκα οἰκοῦρον καὶ πιστήν, οἷς δὲ οἰκέτην χρήσιμον σημαίνουσιν* (Artemid. *Oneirocr.* I, 64). Voilà aussi pourquoi les mots *λήκυθος καὶ ξύστρα*, *ampulla et strigilis*, étaient une sorte d'expression de la vie aisée (Cicer. *De Fin.* IV, 12). Dire de quelqu'un qu'il n'avait *ni*

particulier de *ληκυθοφόρος* ou *σ7λεγγιδολήκυθος*[1]; mais ce dernier mot était condamné des grammairiens, probablement parce qu'il exprimait la réunion des deux ustensiles plutôt que la personne qui les portait; ils auraient voulu sans doute *σ7λεγγιδοληκυθοφόρος* ou *ξυσ7ροληκυθοφόρος*; mais ce mot si long a dû être remplacé par *ληκυθοφόρος*[2]; peut-être trouvera-t-on un jour *σ7λεγγιδοφόρος* ou *ξυσ7ροφόρος*, dans le même sens.

« Le sens naturel du mot *σ7λεγγιδοληκύθος* serait *la réunion* des deux ustensiles de bain dans un anneau, comme on le voit figuré à la main d'un jeune nègre (*παῖς αἰθίοψ*), statue du musée Pie-Clémentin[3]. Ce jeune esclave tient de la main droite une éponge[4], de la gauche un *anneau* duquel pend un *lécythus* (ampulla) et une *xystra* (strigilis)[5]. C'était évidemment, comme notre Hermon, une esclave *lécythophore*, chargé du service du bain. Les deux ustensiles réunis dans l'anneau devaient être désignés par le nom composé *σ7λεγγιδολήκυθον* ou *ξυσ7ρολήκυθον*, au neutre comme *διλήκυθον*, mot qui désigne la réunion des deux lécythus, l'un d'or, l'autre d'argent, attachés avec une courroie, contenant les parfums destinés aux convives dans les banquets somptueux[6]. Je trouve ce mot dans un passage altéré d'Hésychius : *Ξυσ7ρολήκυθον, κάδη καὶ βίσσα ἐλαίου λουτρικά*[7]; la forme *καδία* est

strigile ni lécythus, c'était dire qu'il était pauvre; tel est le sens du vers d'Aristophane : *οὐδ' ἔσ7ιν αὐτῇ σ7λεγγὶς οὐδὲ λήκυθος*. (Cf. Volckm. Fritzsche, *De Dœtal.* p. 80; Boissonnade, dans les *Notices des Manuscrits*, X, 226).

[1] Pollux, III, 154.

[2] C'est sans doute pour cette raison qu'un esclave dont parle Lucien est nommé Ληκυθίων (*Fugitiv.* § 32); car les esclaves prenaient quelquefois leur nom des instruments ou ustensiles dont ils se servaient ou de la nature de leur emploi. Dans Plaute (*Mostell.* I. 3), une esclave s'appelle *Scaphion;* dans Ovide, une suivante de Diane a le nom de *Phiale.* (*Met.* III, 172; cf. Bœttiger, *Sabina*, I, Th. S. 22, 51.)

[3] T. III, pl. XXXV; Visconti, p. 45, 46.

[4] Cratinus (*ap.* Athen. VI, 268, a) met ensemble l'*alabastron* et l'*éponge*.

[5] On a trouvé à Herculanum un paquet de strigiles avec une patère passée dans un anneau de métal plat, comme ceux qui nous servent à porter les clefs. La patère avait une large queue. On appelle ces vases *vases de sacrifices.* Mais cet exemple prouve qu'ils servaient au bain, probablement à verser l'eau. (Winckelm. *Lettre au comte de Brühl.* p. 60). Un jeune homme allant au bain, dans Zoëga, *Bassirilievi*, t. I, tav. 29, porte une strigile et le lécythus.

[6] Athen. IV, 129, b. c.

[7] La correction de M. Panofka) *Diss. sur les noms des vases*, p. 45, n° XIII (n'est pas grecque; et son interprétation « Hésy-« chius veut que le *kados* soit un *lécythus* « *avec une strigile* » est impossible. C'est comme si l'on voulait qu'une *cruche fût une carafe avec une brosse.*

connue comme un synonyme de *ὑδρία*[1]; d'une autre part *βίσσα* ou *βῆσσα*, chez les Alexandrins[2], désignait une espèce de vase, comme son diminutif *βησίον*[3]; je lis donc tout simplement, avec l'addition d'une seule lettre : *Ξυστρολήκυθον, καδία καὶ βῆσσα ἐλαίου· λουτρικά*, c'est-à-dire, « Xystrolécython, « kadia et bessa d'huile; ustensiles de bain. » Le premier se composait de la strigile et du lécythus à parfums[4], *λήκυθος μυρηρά*[5]; les deux autres étaient le *kadia* ou petit seau, *σκαρφίον κατάχυτλον*[6], dont se servaient les baigneurs pour s'arroser le corps, faisant l'office de l'*arytæna* (*ἀρύταινα*) de Théophraste[7], et la *bissa* ou *bessa*, c'est-à-dire, le flacon d'huile; tous *ustensiles de bain*, *λουτρικά*, sous-entendu *σκεύη*, adjectif formé de *λουτρόν*, et qui manque aux lexiques.

« Ce *xystrolécython*, ou la réunion des deux ustensiles attachés ensemble, mais non réunis par un anneau, se trouve sur des médailles et des peintures antiques où il n'avait pas été reconnu jusqu'ici. On les voit dans la main de héros ou de personnages jeunes, comme symbole, je pense, de l'éphébie ou des jeux du gymnase; par exemple, 1° sur des médailles de Tarente; car ce que l'on avait pris pour une plante bulbeuse est évidemment la *strigile* et le

[1] Hesych. h. v.

[2] *Epit.* Athen. XI, p. 784, b. Eustath. *ad Odyss.* A, p. 1405, Rom.

[3] Hesych. v. *Βησίον*. On a essayé de dériver ce nom de *Βῆσσαι*, qui désignait des *vallons creux* (*Annot.* Hesych. ad h. v.); mais je ne vois pas pourquoi, dans ce cas, cette espèce de vase aurait été la seule à laquelle on aurait appliqué ce nom, puisqu'il n'était ni plus ni moins creux que les autres espèces de *lécythus*. Je crois que ce mot, usité par les Alexandrins, était, comme *κιβώριον*, d'origine égyptienne. *Besa* est le nom de la divinité qu'on adorait à Abydos (Jablonski, *Panth. Æg.* v. 7, 1. *Opusc.* I, 61, 62), et l'ancien nom d'Antinoë (Champollion, l'*Égypte sous les Pharaons*); on le retrouve dans des noms propres tels que *Βήσας* ou *Βησᾶς* (Hedyl. *ap.* Athen. I, 497, d; *Inscriptions des tombeaux des rois*, n° 7, dans mon ouvrage sur la *Statue de Memnon*, p. 247); *Bésarion ou Bessarion*, qui se rencontre aussi très-souvent, doit s'y rattacher. Les Coptes se servent encore d'un vase qu'ils appellent *πίϐησα* ou *πίϐασα* (Hemsterh. *ad Poll.* X, 68), mot qui n'est que *βῆσα* avec l'article égyptien. J'en dirai autant de *Βαυκαλίς*, d'où dérive notre mot *bocal* (Boissonnade, *Anecd. gr.* V, 61), ou *Παυκαλίς*, selon l'orthographe suivie dans un papyrus contenant un fragment de lexique inédit; sorte de vase également usité chez les Alexandrins. (Athen. *Epit.* lib. XI, 784, b.)

[4] Aristoph. Πλοῦτ. 811.

[5] Aristoph. *ap.* Poll. X, 11, 1209; cf. Volckm. Fritzsche, *De Dætal.* p. 67.

[6] Ci-dessus, p. 401, n° 3, où on lira IX au lieu de V.

[7] *Καὶ βάψας ἀρύταιναν..... αὐτὸς αὑτοῦ καταχέασθαι.* (*Char.* 10, ibiq. Casaub.)

lécythus[1] ; 2° dans la peinture d'un vase de Canosa[2], où Millin a vu, au lieu du lécythus, un vase à l'eau lustrale[3]; 3° sur un autre vase, également de Canosa, où deux éphèbes tiennent à la main ces deux ustensiles[4]; Millin trouve à ces vases la forme d'une *grenade*[5]; ce sont des *lécythus* striés (*ῥαϐδωτοί*), dont l'un présente cela de remarquable qu'il a pour base trois boules, sorte d'ornement que les anciens ont appelé *κάρυα* et *βάλανοι*; c'est donc un *λήκυθος καρυωτή* ou *βαλανωτή*, expressions synonymes que j'ai expliquées ailleurs[6].

« Il est à remarquer que, dans tous ces monuments, le *lécythus* a constamment la même forme, celle d'un vase très-bombé, presque sphérique, avec un col fort étroit. On comprend alors pourquoi les Latins ont toujours rendu *lécythus*, en ce cas, par le mot *ampulla*, dont la forme est déterminée par Apulée[7] (lenticulari forma, tereti ambitu, pressula rotunditate) qui nous le représente comme un petit vase à gros ventre, à col étroit, d'où il recevait le nom de *guttus*[8], *gutturnium*[9], le liquide s'écoulant *guttatim* de son orifice. Cette forme du *lécythus* (*ampulla*) est précisément celle qui se montre sur tous les monuments où l'*ampulla* et la *strigilis* sont réunies. Sur une pierre gravée dans Caylus[10], où se trouvent l'*ampulla* et la *strigilis*, on lit à côté du vase ΠΡΟΧΟΟC (*πρόχους*) comme synonyme de *λήκυθος* et d'*ampulla;* la synonymie des mots *πρόχους* et *λήκυθος* existait surtout dans le dialecte des Thessaliens[11]. M. Panofka attribue à ce *prochous* un tout autre nom, celui d'*arystichos*[12], indiquant un vase dont nous ignorons la forme, quoi qu'il en dise (le texte sur lequel il s'appuie n'ayant pas le sens qu'il lui donne), tandis qu'il réserve pour les vases de la forme d'*ampulla* le nom d'*aryballos*. Quant à l'attribution qu'il fait du mot *lagynos* à un vase circulaire et plat, elle repose sur un passage pris tout à fait à contre-sens. « Ératosthène, dit-il, compare le *lagynos* au pétase, ce qui suffit pour justifier

[1] L'observation appartient à M. Charles Lenormant.

[2] Pl. III.

[3] Page 17.

[4] Pl. VII. La même figure se voit sur une peinture de vase dans Hamilton (I, pl. 74).

[5] Page 38.

[6] *Observat. sur les noms de vases*, p. 59.

[7] *Florid.* II, p. 35, Oudend.

[8] Juven. III, *Sat.* V, 263.

[9] Cf. Fried. Creuzer, *Ein alt-Athen. Gefæss*, S. 27.

[10] *Rec. d'Antiq.* t. III, pl. XXXIV.

[11] Athen. XI, 495, c.

[12] *Diss. sur les vér. noms des vases*, p. 36, pl. V, n° 98.

PAPYRUS GRECS.

« l'application que nous en faisons au vase n° 100. » Ératosthène n'a point songé à comparer le *lagynos* au *pétase;* il ne fait qu'une *remarque grammaticale* sur le *genre* des mots *πέτασος*, *στάμνος* et *λάγυνος*; il dit que plusieurs les mettaient au féminin : Ἐρατοσθένης δέ φησι, λέγεσθαι τὴν πέτασον, καὶ τὴν στάμνον [καὶ τὴν λάγυνον] ὑπό τινων. « Ératosthène prétend que quelques-« uns disent *la* pétase, *la* stamnos et *la* lagynos [1]. »

« Si l'on prend la peine de relire le passage entier, on se convaincra que cet auteur n'a point songé à comparer un vase quelconque à un *petasus*. Le mot *λάγυνος* est féminin dans les deux épigrammes de Marcus Argentarius [2], et *στάμνος* dans un vers d'Éphippus [3].

« Maintenant le *κρίκος ἐν ᾧ λήκυθος καὶ ξύστραι* dont il s'agit ici était-il ce xystrolécython que nous voyons à la main du jeune esclave du musée Pie-Clémentin? C'est la première idée qui m'est venue, et la plus simple. Elle présente cependant plusieurs difficultés.

« D'abord il serait étrange qu'on eût donné comme partie du signalement de l'esclave, comme moyen de reconnaissance, le *xystrolécython* qu'il aurait tenu à la main. Ne devait-on pas croire que la première chose que ferait le fugitif serait de jeter l'instrument de servitude qui pouvait à l'instant le faire reconnaître pour esclave échappé, et occasionner son arrestation? Il semble donc que le *κρίκος* dont il est question ici soit quelque signe permanent, par exemple un bracelet ou un collier de fer, sur lequel on avait représenté un lécythus avec une strigile de chaque côté, comme symbole de la fonction de l'esclave; un objet de cette espèce, on ne pouvait s'en défaire qu'avec la lime : il fallait s'en procurer une; et comment le tenter sans risquer de se compromettre? Indépendamment de cette raison très-forte, il y en a une autre qui ne l'est pas moins; c'est l'expression *ἐν ᾧ*, qui ne peut guère s'entendre que d'objets représentés sur le *κρίκος*; on aurait dit *ἐξ οὗ* ou *ἀφ' οὗ* dans l'autre cas, comme *ἐξ ὧν ἤρτωντο λήκ. καὶ ξυστρ.* (Diod. Sic. XVIII, XXVI, p. 72).

« C'est à ce dernier sens que je crois devoir m'arrêter. Ce bracelet ou ce collier annonçait probablement qu'Hermon avait déjà fui. C'était l'usage à Rome de mettre aux esclaves que l'on reprenait un collier (*collare*) [4] avec une inscription indiquant que l'esclave avait fui et qu'il fallait l'arrêter, *Tene*

[1] *Ap.* Athen. XI, 499, e.

[2] *Epigr.* XVIII, XXI; *Analecta*, t. II, p. 270, 271.

[3] *Ap.* Athen. I, 29, e.

[4] Cf. Pignori, *De Servis*, p. 32, 33.

PAPYRUS GRECS.

me, quia fugi, et revoca me domino meo. . . etc. Cet usage n'a pu manquer d'exister aussi en Grèce. Je pense donc que le *κρίκος* d'Hermon était un anneau de cette sorte, placé autour de son cou ou de son bras, indiquant à la fois qu'il était un fugitif repris et qu'il servait au bain.

« Des deux vêtements indiqués ici, le second, le *περίζωμα*, me paraît être ici le vêtement *servile*, analogue au *præcinctorium*, au *subligaculum* des Romains. C'est sans doute à cela que fait allusion Denys d'Halicarnasse quand il désigne, par les mots *οἱ μὴ ἐκ περιζώματος ἀσκοῦντες ῥητορικήν* [1], ceux qui exercent l'art du rhéteur dans des vues nobles et libérales, non comme des esclaves parvenus. Le *περίζωμα* était aussi le *tablier* du cuisinier; de là ce mot d'Aristodème à l'un de ses amis, qui passait pour avoir été cuisinier, et qui lui conseillait l'économie dans ses dépenses et ses présents : « Tes dis-« cours sentent le périzôma » (*οἱ λόγοι σου περιζώματος ὄζουσιν*) [2]. Un cuisinier dit dans Athénée : « Je n'ai pas appris ce que je sais pour avoir porté « le périzôma depuis deux ans. . . [3] » (*οὐ γὰρ περιέργως ἔμαθον ἐν ἔτεσιν δυοῖν ἔχων περίζωμ' ἀλλ' ἅπαντα τὸν βίον*). Il se mettait, comme notre tablier, pardessus les vêtements : *ὅμοιόν ἐσῖι τῷ γυναικὸς ἐλευθέρας καὶ σώφρονος ἔνδυμα περισπάσαντα καὶ περίζωμα δόντα, συνέχειν ἐπὶ καπηλείου* [4]. On pourrait donner ici le sens de *tablier* au *περίζωμα*, et présumer que l'esclave était en même temps *valet de chambre* et *cuisinier*. Mais je crois que mon explication du *περίζωμα* est préférable. C'était une pièce rectangulaire de toile, faisant le tour de la ceinture jusqu'au milieu des cuisses, et qui forme encore à présent, dans le Levant, le principal vêtement du bas peuple, des ouvriers et des esclaves. Ce n'est ni une ceinture, ni un caleçon; j'ai conservé le mot grec, ne trouvant pas d'expression pour le rendre. Je me figure qu'Hermon, accompagnant son maître au bain, avait simplement le *περίζωμα*; et que la *chlamyde*, vêtement de l'homme libre, dont on parle ici, appartenait à son maître, qui la lui avait donnée en garde pour la reprendre en sortant. L'esclave l'aura emportée pour cacher sa condition servile, et il n'aura eu garde d'oublier la ceinture bien garnie que le maître avait déposée en entrant au bain.

[1] *In Dinarch.* p. 112, l. 26.

[2] Plut. *Apophthegm.* p. 188, t. VI, p. 693.

[3] VII, 290.

[4] Plut. *An seni sit gerenda Respublica*, p. 785; t. IX, p. 139, fin.

PAPYRUS GRECS.

§ 6. Récompense promise.

«Lignes 12, 13. — Je viens à l'article le plus intéressant, à celui de la récompense promise. Le passage n'est pas sans difficulté; je crois toutefois en avoir saisi le vrai sens. Il y a ici trois sommes différentes, dont l'expression est composée de la sigle τλ, qui est celle du *talent*, des lettres B, A et Γ, qui indiquent le nombre de ces *talents*, et enfin d'une plus petite lettre placée au-dessus, savoir : Γ au-dessus de B, B, de A, et E, de Γ. Quand on connaît l'usage suivi dans les papyrus grecs d'Égypte, d'exprimer les fractions du talent en drachmes, on ne peut douter que la première somme ne soit égale à 2 talents 3,000 drachmes (= 15,000), la seconde, à 1 talent 2,000 drachmes (=8,000); et la troisième, à 3 talents 5,000 drachmes (= 23,000 drachmes)[1].

«Il s'agit de savoir pourquoi ces trois sommes ont été énoncées.

«Pour cela, il faut penser que l'annonce proclamée par le crieur, ou affichée, pouvait avoir ces deux résultats différents :

«1° Ou bien l'esclave serait *ramené* par celui qui l'avait trouvé ou chez qui il s'était caché; c'est ce qu'on appelait *retrahere*[2], ou *referre*[3], ou *perducere*[4], en grec *ἀνάγειν* : c'était rendre l'esclave à son maître. 2° Ou bien on dénoncerait la retraite de l'esclave caché, soit dans un asile sacré, soit chez des individus qui ne voulaient pas le rendre, parce qu'il valait mieux que la récompense promise. En pareil cas, celui qui en avait connaissance, et qui voulait gagner quelque argent, allait dénoncer l'esclave au magistrat; cela s'appelait *demonstrare* (*δεικνύναι*) ou *commonstrare;* de là l'expression d'Apulée : «Si quis a fuga retrahere, vel occultam DEMONSTRARE poterit fugitivam[5];» et celle-ci de Pétrone : «Si quis eum reddere, aut commonstrare voluerit.» La même opposition est dans Moschus : «Celui qui dira où il est (*ὁ μανυτάς*); «aura un baiser pour récompense; mais si tu le ramènes (*ἢν δ' ἀγάγῃς νιν*), «tu auras quelque chose de plus.»

«Cela posé, le sens devient clair : «Celui qui le ramènera (*τοῦτον ὃς ἂν* «*ἀναγάγῃ*) recevra 2 talents et 3,000 drachmes; mais s'il indique [seulement

[1] C'est le seul exemple que je connaisse de cette manière de placer la fraction du talent. On la mettait ordinairement à côté, comme à la ligne 23.

[2] Apul. *Met.* VI, 394.

[3] Petron. § 97, p. 598; Propert. *Eleg.* III, 23, 20.

[4] Cur. Fortunat. *Art. Rhet.* I, p. 65.

[5] Apul. l. l.

«son refuge] dans un lieu sacré, [il aura] 1 talent et 2,000 drachmes «(ἐφ' ἱεροῦ δείξας Ταλ. Α, ,Β).» Certains lieux sacrés jouissaient du droit d'asile pour les criminels et pour les esclaves échappés; tel était à Athènes le Théséum[1]. Il en était de même en diverses parties de la Grèce[2]. Nous voyons, par ce passage de notre papyrus, que ce droit d'asile existait aussi en Égypte; c'est ce qu'Hérodote indique positivement pour une époque assez ancienne[3].

«Or, quand un esclave s'était réfugié dans un lieu sacré, on ne pouvait le prendre facilement; et si les prêtres trouvaient bon de le garder pour eux, on devait avoir beaucoup de peine à le ravoir; mais c'était beaucoup que de savoir qu'il était là, parce que, en épiant le moment, on pouvait espérer le saisir tôt ou tard, ou l'obtenir par négociations, et peut-être aussi moyennant finance. Celui qui révélait sa retraite méritait donc une récompense, mais plus faible que dans le premier cas; en effet, elle n'est ici que de 8,000 drachmes, ou de moitié moins que si l'on ramenait l'esclave.

«Un troisième cas est celui-ci : «Si l'on indique sa retraite (non plus dans «un lieu sacré, mais chez un particulier), on recevra 3 talents et 2,000 «drachmes.» Cette somme est, à elle seule, égale aux deux autres. Au premier abord, on ne voit pas pourquoi celui qui indique seulement le lieu de la retraite de l'esclave recevra plus d'argent que celui qui remettra l'esclave lui-même aux mains de son maître. La raison pourtant me paraît évidente. Il était impossible que la loi n'eût pas attaché une peine à un délit très-facile à commettre et attentatoire à la propriété; car, dans le système politique des anciens, l'esclave était une *chose*, une propriété, aussi bien qu'un cheval ou un bœuf. Ce délit consistait à recéler l'esclave fugitif et à le garder chez soi, moyennant promesse de bon traitement et d'affranchissement par la suite. Ce délit était, dans le fait, un vol que la loi ne pouvait manquer d'atteindre. «Is qui fugitivum celarit, fur est,» dit Ulpien[4]. En effet, celui qui trouvait un esclave fugitif devait l'amener, dans un intervalle de temps prescrit, devant les magistrats municipaux, ce qu'on appelait *in publicum deducere;* ou bien le livrer à son maître, *domino reddere* ou *tradere*[5]. Quiconque n'en agissait pas ainsi était puni d'une amende, et sans doute soumis à des dommages-intérêts envers le propriétaire. Ces dispositions

[1] Plut. *in Thes.* 35; *Schol. Arist.* Ἱππ. 1309; Sam. Petit, *Leges Atticæ*, p. 81, Wessel.

[2] Cf. Wachsmuth, *Hellen. Alterth.* III, 188. — [3] Herod. III, 113.

[4] *Digest.* XI, tit. IV, 1. — [5] *Dig.* l. I.

PAPYRUS GRECS.

de la loi romaine sont trop inhérentes à la nature même du système de l'esclavage, pour qu'il n'y eût pas, dans la législation grecque, quelque chose d'analogue. Il en existe peut-être des traces, quoique je n'en aie pas trouvé; mais, n'en restât-il plus, il suffirait de ce passage de notre papyrus pour démontrer qu'il en était ainsi : c'est parce que celui qui recélait l'esclave était passible d'une amende, qu'on offrait davantage à quiconque révélerait la retraite du fugitif chez un particulier. Le magistrat mettait un grand intérêt à ce que de tels délits fussent dénoncés : on promettait donc en ce cas, au dénonciateur, 1 talent 1/3, outre les 2 talents 1/2 promis à celui qui livrerait l'esclave à son maître. Le surplus était sans doute compensé, et au delà, par le montant de l'amende et des dommages-intérêts imposés au délinquant en faveur du propriétaire de l'esclave.

« Mais il y avait quelques précautions à prendre avant de payer les 3 talents et 5,000 drachmes. Il ne suffisait pas que le dénonciateur fît connaître que l'esclave était réfugié chez tel individu; le propriétaire n'eût pas été fort avancé si cet individu eût été trop pauvre pour solder tant l'amende que les dommages-intérêts; aussi a-t-on bien le soin de dire *παρ' ἀνδρὶ ἀξιόχρεῳ*, *chez un homme solvable.* Ce n'est pas tout : cet homme, bien que fort solvable, peut n'être pas *passible de la peine*, par suite de sa position sociale ou des fonctions qu'il exerce, et qui l'enlèvent à la juridiction ordinaire. Tels étaient probablement les prêtres, les administrateurs et officiers d'un certain ordre. Dans ce cas, on ne doit pas compter sur l'amende; mais, comme le maître ne veut pas s'engager à payer le surplus, on ajoute *καὶ δωσιδίκῳ*, *et étant passible de la peine* voulue par la loi. Il paraît que ce mot doit avoir le même sens que dans ce passage d'Hérodote : *Ἀρταφέρνης συνθήκας σφίσι. . . αὐτοῖσι τοὺς Ἴωνας ἠνάγκασε ποιέεσθαι, ἵνα δωσίδικοι εἶεν.* « Il « força les Ioniens de convenir entre eux qu'ils *seraient passibles de peine*, « qu'ils seraient justiciables [entre eux pour leurs griefs respectifs] : *καὶ μὴ* « *ἀλλήλους φέροιέν τε καὶ ἄγοιεν*, et ne se pilleraient pas [impunément] les « uns les autres[1]. » On peut citer encore celui de Polybe : *Συνεβούλευε. . . περὶ δὲ τῶν τεθνεώτων δωσιδίκους παράσχῃ τοὺς ἠδικηκότας*[2]. « *Il conseilla* [de « ne point laisser partir Dorimaque de la ville avant d'avoir rendu aux Mes-

[1] Herodot. VI, 42. Notre papyrus confirme la leçon δωσίδικος, que donnent certains mss. d'Hérodote et de Polybe, au lieu de δοσίδικος, qu'on trouve dans d'autres. (V. Schweigh. ad h. l. Her. et Polyb.)

[2] IV, 4, 3.

« séniens tout ce qu'ils avaient perdu], ou *quant à la satisfaction due aux « morts, avant d'avoir livré leurs assassins pour être jugés.* »

« Il me semble ne rester maintenant aucun nuage sur ce passage important.

« D'après l'évaluation qui a été proposée plus haut,

Les 2 talents et 3,000 drachmes valent.	175 fr.
Le talent et 2,000 drachmes.	93
Les 3 talents et 5,000 drachmes.	268

c'est-à-dire une somme égale aux deux premières. La première seule nous représente le prix que l'on mettait à ravoir l'esclave; les deux autres étaient modifiées en plus ou en moins par les circonstances de la découverte.

« Il existe deux textes qui nous font connaître le prix que l'on donnait à Rome au dénonciateur de l'esclave échappé; l'un est de Pétrone, l'autre de Fortunatianus [1]. Ce prix est de 1,000 deniers, ou un peu plus de 600 fr. de notre monnaie; c'est deux tiers en sus de la somme qui est ici fixée; mais personne ne s'étonnera qu'à Rome, sous les empereurs, les esclaves fussent évalués plus haut qu'en Égypte, et même qu'en Grèce. On sait qu'à Athènes [2] le prix moyen des esclaves ouvriers était de 250 drachmes (220 fr.). La récompense de 175 fr. pour celui qui ramènera l'esclave Hermon est donc réellement une *récompense honnête.*

« Ligne 15. — *Μηνύειν δὲ τὸν βουλόμενον, κ. τ. λ.* L'infinitif, selon l'usage dans ces sortes de formules, au lieu de l'impératif; de même Lucien [3] : *Μηνύειν ἐπὶ ῥητῷ αὐτονόμῳ.* Le verbe *μηνύειν* est ici le mot propre, c'est faire *la déclaration ou la dénonciation;* de là le dénonciateur est appelé *μανύτας* par Moschus, et la récompense, *τὸ μήνυτρον* (*Οὐκ ἂν μηνύσαιμ', οὐκ ἂν μήνυτρον ἀροίμην*) [4], en latin *indicium* [5]. La déclaration devait être faite, chez les Romains, soit au *præses* de la province, soit au proconsul, et à Rome, au *præfectus vigilum* [6]. C'était par les ordres de ces magistrats que le *fugitivarius* faisait la recherche (*conquisitio*) nécessaire pour tirer l'esclave du lieu où il était caché. En Égypte, on s'adressait au stratége ou aux fonctionnaires sous

[1] Aux endroits déjà cités, p. 181.

[2] Voy. mon *Mém. sur la popul. de l'Attique*, t. VI, p. 202 des *Mém. de l'Acad.*

[3] Plus haut, p. 181.

[4] *Hymn. in Mercur.* v. 264; Thucyd. VI, 27; Thom. Magist. p. 615; Pollux, VI, 187.

[5] Apul. *Met.* VI, p. 395, ibiq. annot.

[6] *Dig.* XI, tit. IV, *de fug. leg.* 1, § 8.

PAPYRUS GRECS.

ses ordres, τοῖς παρὰ τοῦ σΊρατηγοῦ; mais il paraît que cette marche était facultative : s'adressait au stratége qui voulait, τὸν βουλόμενον.

« L'expression ὁ παρά τινος est fréquente dans les papyrus, et signifie le *fonctionnaire dépendant d'un autre*, l'*employé*, le *commis* d'un chef. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, Χαιρήμων ὁ παρ' Ἡρακλείδου τοῦ τραπεζίτου, veut dire « Chérémon, le commis d'Héraclide le trapézite[1]. » Quant au stratége, j'ai déjà prouvé que, sous la domination romaine, c'était le gouverneur civil et militaire du nome[2]; comme les Romains conservèrent en Égypte le système administratif qu'ils y trouvèrent établi, on doit croire qu'antérieurement les nomes étaient gouvernés aussi par des *stratéges* revêtus des mêmes fonctions. Ce passage montre qu'il en était ainsi, et que tous les détails de l'administration civile et judiciaire appartenaient à sa juridiction.

§ 7. Second esclave échappé avec le premier.

« Ligne 17. — Le maître de l'esclave Bion, qui s'était enfui avec le premier, est *Callicrate*, exerçant à la cour la fonction d'*archypérète*, mot dont la signification précise est inconnue. C'est un de ces augmentatifs qui paraissent avoir été communs à la cour des Ptolémées, pour exprimer les grandes fonctions ou charges qu'on y avait établies en l'organisant, comme Alexandre avait lui-même commencé d'organiser la sienne sur le modèle de celle des rois de Perse et des anciens Pharaons. Nous connaissons déjà des ἀρχισωματοφύλακες, des ἀρχίατροι, des ἀρχιδικασΊαί, etc. dont le sens est déterminé suffisamment par celui des mots qui suivent ἀρχι. Mais ici l'incertitude du sens précis de ὑπηρέτης empêche de se faire une idée nette de celui du composé ἀρχυπηρέτης. Tout ce qu'il peut y avoir de certain, c'est que Callicrate avait la charge de surveiller les employés attachés au service du palais à Alexandrie (ὑπηρέται). L'expression οἱ περὶ αὐλήν désigne, dans le style de la chancellerie alexandrine, tous ceux qui exerçaient des charges à la cour[3].

« Ligne 20. — Le signalement de Bion est moins détaillé que celui d'Hermon. On n'a point mis l'âge, et le signalement n'a que quatre traits; le seul incertain est celui qu'on a exprimé par κατάκνημος, mot dont je ne

[1] Peyron, *ad papyr. Taur.* t. I, p. 153; II, p. 33; *Papiri di Zoide*, p. 21.

[2] *Recherches*, p. 272, 273. Ce qui est confirmé par plusieurs inscriptions du colosse de Memnon; voyez, à ce sujet, mon ouvrage intitulé *La statue vocale de Memnon, considérée dans ses rapports avec l'Égypte et la Grèce*, etc. p. 135, 143.

[3] Peyron, *ad pap. Taurin.* I, p. 75.

connais pas d'autre exemple. Κατὰ, en composition avec un adjectif, est augmentatif; ainsi, *κατάγλωττος* « bavard, » *καταγύναιος* « adonné aux femmes, » *κατάμπελος* « abondant en vignes, » *κατάδενδρος* « en arbres; » et, dans le style ecclésiastique, *κατείδωλος* « rempli d'idoles, » etc. Le sens de *aux jambes fortes*, que j'ai donné à *κατάκνημος*, est non-seulement conforme à l'analogie, mais encore en harmonie avec les autres traits. Bion était *petit et large des épaules*, c'est-à-dire *robuste et trapu*. Le mot *χαροπός*, qui désigne proprement un homme *à la figure ouverte et gaie*, se prend, le plus souvent, comme une épithète d'*ὀφθαλμός*, tantôt synonyme de *γλαυκός*[1], tantôt avec un sens un peu distinct[2]; de même Xénophon distingue *ὑποχάροπος* de *ὑπόγλαυκος*[3]; le mot doit, en ce cas, indiquer un bleu verdâtre. Avec *χαροπός*, on met quelquefois *τὰ ὄμματα* ou *ὀφθαλμοῖς*[4]; mais l'ellipse du complément n'est point inusitée : Dicéarque avait employé de même *ὑποχάροπος* dans le signalement d'Hercule[5].

« Ligne 20. — Le mot *σεβίτιον* se lit clairement; celui qui vient après, *γυναικεῖον*, quoique moins distinct, ne laisse pas de doute. J'ai traduit le premier par *coffret*, fondé sur la glose d'Hésychius : *σέβις* (f. *σεβίς*)· *πυξίς* : ce sera le même mot qu'Hésychius a reproduit sous une autre forme, *σεπτυΐς*, *πυξίς*; le même encore qu'on trouve dans Hippocrate sous la forme *σιπυΐς* (*σιπυΐδα*· *πυξίδα*)[6], laquelle paraît être un diminutif de *σιπύη*[7], *σιπύς* ou *σίπυον*[8]. Quant à *σεβίτιον*, on ne peut y voir qu'un diminutif de *σεβίς* régulièrement formé, si l'on pense à la substitution continuelle du T au Δ dans les papyrus grecs d'Égypte, ce qui tient sans doute à la prononciation[9]. Ainsi *σεβίτιον* est évidemment identique avec *σεβίδιον*; et si Hésychius avait conservé ce mot, il nous aurait certainement donné cette glose : *Σεβίδιον*· *πυξίδιον*. J'y vois un de ces *coffrets de femme* (un *narthecium*), d'or, d'argent ou d'ivoire, dans lequel on mettait des bijoux ou des pierreries; dans tous les cas un objet précieux, puisqu'il valait 6 talents et 5,000 drachmes (41,000 dr.) ou 480 francs, c'est-à-dire trois fois plus que la somme promise à qui ramènerait l'esclave lui-même.

[1] Theocr. xx, 35.
[2] Aristot. *Hist. anim.* I, 8, 4. Schn.
[3] *Venat.* III, 3.
[4] Xenoph. l. l. Pseudo-Maneth. *Apotelesm.* v, 230.
[5] Ap. Clem. Alex. *Protrept.* p. 26, l. 30.
[6] Galen. ap. Franz. *Gloss.* p. 560.
[7] Hemsterh. *ad Aristoph. Plut.* v. 807.
[8] Suid. v. *καδίσκος*.
[9] Voyez mes *Matériaux pour l'histoire du Christianisme*, p. 66.

PAPYRUS GRECS.

« J'observe que, dans ce dernier passage, les 5,000 drachmes sont exprimées, comme à l'ordinaire, par un chiffre après celui qui indique le nombre de talents. Entre χαλκοῦ et ce chiffre, il y a une lacune où l'on voit les traces d'un caractère : c'était L ou Ͱ, sigle de la drachme; le crochet au-dessus de l'E indique le *mille*.

« Ligne 24. — La leçon ὃς ἂν ἀνάγῃ est claire, au lieu de ὃς ἂν ἀναγάγῃ, qui est plus haut, et qui vaut mieux, dans les deux cas, sans *iota* adscript.

« Celui qui ramènera l'esclave Bion aura la même somme que pour le premier, sans doute aux mêmes conditions; cela n'est pas exprimé, probablement parce que cela s'entend de soi-même. »

PAPYRUS N° 11.

(Opisthographe. — Haut. 31 cent. larg. 14. — Au Louvre. — Pl. XVIII.)

PLAINTE D'ONNOPHRIS IBIOBOSQUE.

Ce papyrus paraît contenir la minute de deux pétitions différentes : la première, pour un individu nommé Onnophris, fils de Pétésouchos, du nome Arsinoïte; la deuxième, qui commence à la ligne 17, après un espace blanc, au nom d'Onnophris, un de ceux qui étaient chargés de l'entretien des ibis dans le Sérapeum. Cette dernière, qui a la forme d'un rapport de police, paraît dirigée principalement contre un nommé Arembasnis. On voit qu'il s'agit d'une scène qui s'était passée dans le Sérapeum de Memphis; et la date de l'an xxv, qui se rapporte très-probablement à Philométor (157 avant J. C.), montre que cette pièce provient de la même source que les papyrus de la troisième section. Je l'y aurais réunie, si je ne m'étais fait une loi de suivre la classification adoptée par M. Letronne. — W. B.

RECTO[1].

Ὄννω]φρις Πετεσούχου ἀρσινοΐτης ἐπι. . . . .
. . . . ἔφαινεν ἤδη συνκεκλειμέν[ος
. . . . νίων . . . μένων, συνπαρόντ[ων

[1] Je n'ai pas trouvé dans les papiers de M. Letronne la copie de cette première page, que j'ai dû reprendre sur l'original, et qui a été revue et restituée par M. Hase. — W. B.

. . . . Παγκράτει, δύο τινὲς ἐν μα
. . . . αὐτὸν[φ]υλα . . . συνέδραμον ἥκ[οντες
ϖασ7ο]φόριον

(Espace blanc.)

. . . . . . ἐν νυου . . . . . υς αρ . . . .
. . . . καταβαίνοντ[ας] αὐ[τοὺς]
. . . . σ. Σαραπιείου ϖροσνενομ. . .
. . . . τοῦ δρόμου μαχαίραις τύπ7οντάς τι . . .
. . . . οντα συνδεδραμηκέναι εἰς τὸ ἐφημ[έριον]
τῶν ϖα]σ7οφόρων τὸ ϖρὸς τῷ ἁγίῳ τοῦ Σαράπ[ιδος.
ἔτι δὲ καὶ ἐκπ]ηδηκέναι, μαχαίραις ϖολλὰς ϖλη[γὰς
. . . . δεδωκέναι ἐκβα]λόντας αὐτὸν, καὶ βίᾳ ἐξε-
λά]σαντας ἕως τοῦ ϖεριβολίου τοῦ ἐν τῷ . . . . .
ὑποτίθεται τῇ ἑβδομηκοσ7ῇ ἀν[αφορᾷ . . . .

(Espace resté blanc.)

Ὄν]νωφρις τῶν ἐκ τοῦ Σαραπιείου ἰβιοβόσκω[ν καὶ
τῶν] ἐν τῷ Σαραπιείῳ τῆς Ἀφροδίτης ϖασ[7οφόρων
. . . . . . ἐπε]ρωτώμενος ὑφ . . . . αἰτιᾶται
[Ἀρέ]μβασνιν καὶ Πα[χράτη]ν τὸν ἀδελφὸν
φυλ]ακίτας ἐκ τοῦ ἐμ [Μέμφ]ει ἀφροδισίου
. . . . . Παχράτην εἰσελθόντα εἰς τὸ ϖασ7οφό[ριον
. . . . . καταπεφευγότας διὰ τὴν ἀηδίαν ι . . . . . .
Πα]χράτην δὲ τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ, καὶ κελ[ευσα
ἱερέων (sic)
ἐκ]τὸς τοῦ ϖασ7οφορίου τῶν ϖασ7οφό[1] [ρων
. . φυλα]κίτας γεγονέναι ἐ[πὶ] τῆς θύρας τούτ[ου
ϖασ]7οφορίου. (espace) Καὶ τῇ Κς Ἀρέμβασν[ιν
. . .]αι τοὺς αὐτοὺς ἐπὶ τοῦ δρόμου τοῦ Σα[ραπιείου

[1] Le mot ϖασ7οφ. est effacé et le mot ἱερέων écrit au-dessus.

. . . . . σΊιγωκέναι Ὄρχνουφιν ἐπὶ τοῦ δρόμου
. . . . . σεσεικέναι, καὶ εἰρηκέναι τῷ Ἀρεμϐ[άσνει
. . . . . βασιλεὺς ϖεπόηκεν, ὥσΊ' ἐπὶ τοῦ δρόμου
αὐτὰ. . . . . . . τῆς. . . . .

VERSO.

. . . . .
τὰς ϖίσΊεις λάϐωσι ϖαρὰ τοῦ βασιλ[έως
ἀποκτέναι [με] αὐτούς· αὐτὸν δὲ. . . . . .
τὸν Ὄννωφριν εἰρηκέναι τοῖς κικιουργ[οῖς
μὴ ὑπνῶσαι ἐν τῷ τῆς Ἀφροδίτης ϖασ[Ίοφορίῳ,
μὴ ἀποτυπανισθῶσιν. Καὶ ἔτι ὅπως. . .
τοῦ ϖαϋνὶ ἀναϐὰς Ἀρέμϐασνις εἰς τὸ Σα[ραπιεῖον
ἔχων κίκιος ἀπ. . . . . ον ἔδωκεν Μυῒ τῷ
κοπροξύσΊῳ. . . . . α μαχαιροκ. . .
Παχράτης
Ἀρϐῆχις ὁ ϖρὸ[ς τῷ] ἁγίῳ [τοῦ Σαράπιδος
ἀποφαίνῃ ἑωρακέναι Ἀρέμϐασνιν τῇ $\overline{\text{Kς}}$
. . . . ἐπὶ τοῦ δρόμου
Ὄρχνουφιν· τοῦ δ' ἄλλου εἰς αὐτὸν. . . σείοντας

ἀ[να]φέρομεν [τοῦτο] ὅπως εἰδῇς.

L$\overline{\text{KE}}$, *ἐπεὶφ* $\overline{\text{K}}$

PAPYRUS N° 12.

(Haut. 22 cent. larg. 16. — Voir le fac-simile, pl. XVII.)

LETTRE D'ARMAÏS À POSIDONIUS, OFFICIER DES GARDES DU CORPS ET STRATÉGE.

L'an XXV, dont il est question à la septième ligne de ce papyrus, doit s'entendre de Philométor (157 avant J. C.); et le stratége Posidonius, au-

quel la pétition est adressée, est celui qui figure dans les papyrus XL et XLI, près desquels celui-ci aurait, ce nous semble, été mieux placé, puisqu'il se rapporte à une scène qui s'était passée dans le Sérapeum de Memphis. Nous l'avons traduit dans notre Mémoire sur le Sérapeum[1]. — W. B.

Π[οσ]ειδωνίῳ [ἀρ]χισωμα[τ]οφύλακι καὶ σ7ρατηγῷ, ϖαρ' Ἁρμ]αίου [τοῦ] βασιλικοῦ γεωργοῦ τοῦ ἐκ Πλαναμέτ[ου[2] τοῦ Ἡρακλεοπολίτου εἰθισμένου ἔρχεσθαι εἰς τὸ ϖρὸς Μέμφει μέγα Σαραπιεῖον κατ' ἐνιαυτὸν, ὅπως θυσιά[ση. Τοῦ δὲ ΚΕ L ἀθὺρ ΚΗ, θυσιάσαντός μου, κατέλυσα ἐν τῷ Ἀνουβιείῳ, τῇ δὲ ΚΘ, ἀναβάντος σου εἰς τὸ Ἀνουβιεῖον ἐπὶ τοὺς λῃσ7ὰς, καὶ εὐλαβῶς μου σχόντος, καὶ βουλομένου ἀναχωρῆσαι εἰς τὸ Σαραπιεῖον, τῶν μετά σου τις ἐν τῷ θορύβῳ βουλόμενός μου ϖεριελέσθαι τὸ ἱμάτιον, καὶ ἐμοῦ ἀντιποιουμένου, σπασάμενος λέπει με τῇ μαχαίρᾳ εἰς τὸ σκέλος, ὥσ7ε χωλὸν ἕως τοῦ νῦν μεῖναι. Δι' ὃ ἀξιῶ, ἐπεὶ σὺν τοῖς θεοῖς καὶ τῇ σῇ τύχῃ ἐκ θανάτου σέσωμαι, ἐὰν φαίνηται, συντάξαι τοῖς ϖαρά σου μὴ κωλύ[ειν με] ἐὰν βούλωμαι ἐπανάγειν εἰς τὴν κώμην, διὰ τὸ χωλὸν ὄντα τοῖς ἀναγκαίοις [τρ]ίβεσθαι, ὅπως μὴ ὑπὸ τῆς λίμου δι[αλύ]ω. Τούτου δὲ γενομένου [ἔσομαι τετευχὼς τῆς ϖαρά σου βοηθείας].

Εὐτύχει.]

[1] Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des inscr. t. II, p. 571. — [2] Je lis Πααναμέ[του]. — W. B.

PAPYRUS N° 13.

(Haut. 30 cent. larg. 18. — Voir pl. XVII.)

LETTRE DE PTOLÉMÉE, FILS D'AMADOCUS, À POSIDONIUS.

Ce papyrus ne porte aucune date; mais l'écriture a une grande analogie avec celle du n° XII, adressé, ainsi que celui-ci, à Posidonius, archisomatophylax et stratége. Cette pièce n° XII se rapporte à un événement de l'an XXV, qui est, selon toute probabilité, du règne de Philométor, 157 avant J. C.

Les papyrus LX et XLI sont adressés à un Posidonius, qui reçoit les titres de *τῶν φίλων καὶ εἰσαγγελέων καὶ σἰρατηγῷ*. L'une de ces lettres est de l'an XXVI. — W. B.

Ποσειδωνίῳ ἀρχισωματοφύλακι καὶ σἰρατηγῷ, παρὰ Πτολεμαίου τοῦ Ἀμαδόκου Θρακός. Τῆς μητρός μου Ἀσκληπιάδος συνούσης Ἰσιδώρῳ τινὶ τῶν ἐκ Πίτου, καθ' ἣν ἔθετο αὐτῇ συγγραφὴν ὁμολογίας, δι' ἧς διομολογεῖται ἄλλα τε καὶ ἔχειν παρ' αὐτῆς ἣν προσενήνεκτο[1] φερνὴν χαλκοῦ Ταλ. Β̄ καὶ περὶ τοῦ θήσεσθαι αὐτῇ ἐν ἐνιαυτῷ συνοικεσίου[2]· μέχρι δὲ τούτου συνεῖναι αὐτοῖς ὡς ἀνὴρ καὶ γυνή, κυριευούσης[3] κοινῇ τῶν ὑπαρχόντων. Ἐὰν δὲ μὴ ποήσῃ[4] καθότι γέγραπἶαι, ἀποτίνειν αὐτὸν τὴν φερνὴν παραχρῆμα σὺν τῇ ἡμιολίᾳ. Ἐν δὲ τῷ μεταξὺ μετηλλαχούσης[5] τῆς Ἀσκληπιάδος

[1] Letr. *προσενῆν ἐκτοφέρνην.*
[2] Pap. *συνοικισιου*, Letr. *συνοικισμοῦ* ?
[3] Pap. *κυρευσης.*
[4] Letr. *ποιῇ.*
[5] Letr. *μετηλλαχυ[ίας].*

καὶ τῶν ἐκείνης ἐμοὶ[1] *καθηκόντων, καὶ μετὰ ταῦτα δὲ καὶ τοῦ Ἰσιδώρου, ἐπελθόντες Ἀντίβιός τις καὶ Ἰσίδωρος καὶ Εὔδημος ἐπὶ τὰ καταλελειμμένα ὑπάρχοντα καὶ ἀντιποιησάμενοι, κρατοῦσιν οὐκ ἀναπέμψαντες τὴν φερνήν. Ἀξιῶ οὖν, ἐὰν φαίνηται, συντάξαι ἀνακαλεσάμενον τοὺς δηλουμένους συναναγκάσαι τὰ δίκαιά μοι ποιῆσαι ὑπέρ τε τούτων καὶ ὑπὲρ ὧν τυγχάνω εὐχρηστηκὼς αὐτῷ ἐπὶ τόκῳ χαλκοῦ ταλ.* Β ΥΝ *καὶ τόκον* ΠΓ, *ὑπὲρ ὧν καὶ ὁμοί[ως] ἐνέτυχον ἤδη ἐπὶ Νικάνορος τοῦ ἐπιστάτου τῆς κώμης. Τούτου δὲ γενομένου ἔσομαι τετευχὼς τῶν δικαίων.*

Εὐτύχει.

PAPYRUS N° 14.

(Haut. 30 cent. larg. 12. — Pl. XIX.)

PÉTITION D'APOLLONIUS AU ROI.

Ce papyrus provient de la collection Salt, où il portait le n° I[2]. Un duplicata de la même requête, écrit de la même main[3], fait partie du musée de Turin, et a été publié par M. Peyron[4], lequel a fait usage du papyrus

[1] Letr. *μοι*.

[2] Voy. Champollion, *Bulletin de Férussac*, *Hist.* t. V, p. 376.

[3] Ce renseignement est fourni par une note manuscrite jointe à une copie des papyrus de Salt que M. Peyron avait faite lorsque la collection était encore en Italie et qu'il remit à Champollion. Cette note est ainsi conçue : « Alterum hujusce papyri « exemplar eademque manu descriptum « servatur in museo ægyptio Taurinensi « ac propediem vulgabitur sub n° III. »

[4] « Papyri græci regii Taurinensis mu« sei ægyptii, editi atque illustrati ab Ame« deo Peyron, reg. scient. acad. Taur. socio. « Pars altera, excerpta ex vol. XXXIII Ac« torum reg. acad. quibus titulus *Memorie « della Reale accademia di Torino*. Taurini, « 1827. »

PAPYRUS GRECS.

de Paris pour remplir les lacunes de son exemplaire, et a eu soin d'imprimer en caractères plus petits les restitutions qui lui étaient fournies par le papyrus de Paris, et d'enfermer entre crochets le petit nombre de lettres qui manquent à la fois dans les deux exemplaires. Le texte est ainsi parfaitement établi, et le commentaire de M. Peyron laisse peu de chose à ajouter, au point que M. Letronne avait hésité à publier de nouveau ce papyrus. Mais nous croyons que ce serait laisser dans la collection de Paris une lacune regrettable; et d'ailleurs, tout en nous référant le plus souvent au commentaire de M. Peyron, il est un ou deux points sur lesquels il ne sera peut-être pas inutile d'appeler de nouveau l'attention des savants. — W. B.

Βασιλεῖ [Πτολε]μαίῳ [καὶ β]ασιλίσσῃ Κλεοπάτρᾳ[1] τῇ γυναικὶ θεοῖς εὐεργέταις χαίρειν. Ἀπολλώνιος ὃς καὶ Ψεμμώνθης Ἑρμίου τοῦ καὶ Πετενεφώτου τῶν ἀπὸ Διοσπόλεως τῆς μεγάλης[2] μισθοφόρων [ἱ]ππέων. Ἀδικοῦμαι ὑπὸ Ψενχώνσιος καὶ Χονο[μ]πρέους τῶν Τεεφίβιος καὶ Ἀριτρέους καὶ Πεχύτου τῶν Ὥρου καὶ Μεντέμητος οὗ τὸν ϖατέρα ἀγνοῶ, ἢ εἴ τινα αὐτοῖς ἄλλα ὀνόματά ἐστιν, χολχυτῶν κατοικούντων τὴν αὐτήν μοι ϖόλιν. Ὑπαρχούσης γάρ μοι ϖρογονικῆς οἰκίας ἐν τῷ ἀπὸ νότου ϖρὸς λίβα μέρει τῆς σημαινομένης [Δ]ιοσπόλεως, ϖηχῶν δέκα ἕξ, ἀφ' ὧν ἐπιβάλλουσί μοι ϖήχεις ἑπτὰ διὰ τὸ εἶναι τὸν ϖατέρα μου Πετενεφώτην ϖρεσβύτερον υἱόν, ἧς ἐκυρίευσαν οἵ τε ϖρόγονοί μου καὶ ὁ ϖατὴρ ἐφ' ὅσον ϖερι[ῆσα]ν χρόνον ἀναμφιλέκτως. Οἱ ἐγκαλούμενοι δ' ἐμβατεύσαντες εἰς τὴν σημαινομένην οἰκίαν καὶ ϖεριοικοδομήσαντες ἑαυτοῖς οἰκητήρια

[1] Pap. III de Turin. — [2] Le papyrus de Turin ajoute τῆς Θηβαΐδος.

ἐνοικοῦσιν βιαίως, οὐθενὸς δικαίου ἀντεχόμενοι. Τοῦ δὲ ΜΔ′L Θωὺθ οἰκοδομούντων αὐτῶν διὰ ϖολυχειρίας, ἄνευ οἰκοδόμων, καὶ λόγους ϖοιησαμένου μου ϖρὸς αὐτοὺς οὐθενὶ κόσμῳ χρησάμενοι, ἀφορήτῳ δὲ ἀνομίᾳ ἐξενεχθέντες καὶ ἐκπηδήσαντές μοι καὶ μιάναντες, ὑβρίσαντές με, ϖληγὰς ἔδωκαν. Διὸ τὴν καταφυγὴν ἐφ' ὑμᾶς ϖοιησάμενος, δέομαι ὑμῶν τῶν μεγίστων Θεῶν καὶ νικηφόρων, εἰ ὑμῖν δοκεῖ, ἀναπέμψαι μου τὴν ἔντευξιν ἐπὶ τοὺς ἀπὸ τοῦ Πανοπολίτου μέχρι Συήνης χρηματιστὰς ὧν εἰσαγωγεὺς Ἀμμώνιος· ὅπως χρηματίσαντες αὐτὴν εἰς κρίσιν καὶ μεταπεμψάμενοι τοὺς ἐγκαλουμένους δι' Ἀντιφάνου φρουράρχου ἐπισκέψωνται ἵν', ἐὰν ᾖ οἷα ϖροφέρομαι, κρίνωσι τοὺς μὲν διασαφουμένους τῆς οἰκίας ϖήχεις ἑπτὰ εἶναι ἐμοὺς, καθότι καὶ εἰσίν· ϖραχθῆναι δ' ἐμοὶ αὐτοὺς τοῦ ἀδικίου κατὰ τὸ διάγραμμα χαλκοῦ Ταλ. Ε′. Περὶ μὲν γὰρ τῆς ὕβρεως καὶ ϖληγῶν καὶ ὧν συντετελεσμένοι εἰσὶν εἰς μὲ, μετὰ ταῦτα λήμψομαι ϖαρ' αὐτῶν δι' ἄλλης ἐντεύξεως τὸ δίκαιον ὡς καθήκει. Τούτου δὲ γενομένου ἔσομαι βεβοηθημένος.

Εὐτυχεῖτε.

NOTES SUR LE PAPYRUS N° 14.

L. 1. Βασιλεῖ Πτολεμαίῳ. — Cette pétition est adressée au roi Évergète II et à sa femme Cléopâtre. Les constructions élevées indûment, selon le pétitionnaire, et les violences qui font un des objets de sa plainte ayant eu lieu au mois de Thot de l'an XLIV (ou 127 avant J. C.) (l. 23), il est probable que la pétition est postérieure de peu de temps, et en effet, le papyrus IV de Turin contient un acte du 25 Mésori XLIV, c'est-à-dire du dernier mois de cette même année, par lequel le même Ptolémée, fils d'Hermias, rétracte toutes les assertions contenues dans la plainte qu'il avait déposée, à Ptolémaïs, au mois d'Épiphi XLIV.

L. 3. Ἀπολλώνιος ὁ καὶ Ψεμμώνθης Ἑρμίου τοῦ καὶ Πετενεφώτου. — Ces doubles noms sont ordinairement l'expression de la même idée en grec et en égyptien. *Psche n' Month* signifie *le fils du dieu Month*, une des formes du dieu Soleil, et correspond à *Apollonios*, dérivé d'Apollon. Péténéphot doit dériver également d'un des surnoms de l'Hermès égyptien, qui est appelé, sur deux inscriptions grecques d'Égypte (Letr. *n° XIX*. — *Corp.* inscr. 5,100, 5,096), *Paytnouphis*. Psenmonthès aura probablement grécisé son nom égyptien en entrant dans le corps des cavaliers mercenaires soldés, *μισθοφόροι ἱππεῖς*.

J'avais pensé que cet Apollonius, fils d'Hermias, était peut-être fils d'un Hermias qui intenta, vers le même temps, une action contre les mêmes Cholchytes, pour une propriété située également au sud-ouest de Thèbes, et dont nous verrons le procès relaté fort au long dans le papyrus suivant. Cependant cet Apollonius-Psenmonthès semble indiquer que son père était mort en l'an XLIV (127 avant J. C.), puisqu'il dit que ses ancêtres et son père ont joui, sans contestation, de cette maison *pendant toute leur vie, ἐφ' ὅσον περιῆσαν χρόνον*; tandis que, dans le papyrus de Paris n° XV et dans le papyrus de Turin n° I, nous voyons l'autre Hermias, qui, d'ailleurs, ne prend pas le surnom de Péténéphot, continuer ses réclamations jusqu'en l'année LIV. L'avocat des Cholchytes, dans l'exposé très-détaillé des titres de ses clients, ne parle pas de la poursuite de cet Apollonius, fils d'Hermias, et de son désistement. Toutefois, il doit exister entre les deux affaires une connexion qui nous échappe. Indépendamment des papyrus de Turin III et IV,

PAPYRUS GRECS

un papyrus de Leyde (coté d'abord 8 b, puis F) se rapporte à cette affaire. C'est une lettre adressée, par *Alexandre et consorts, chargés du recouvrement du dixième*, et d'autres droits, *pour l'année* XLIII, *dans le nome Pathyrite, à Psenchonsis et Chonoprès, fils de Tééphibis, à R... et Péchytès, fils d'Horus, et à Mentonès* (sic) *au sujet de la requête* (*ἔντευξις*) qu'Apollonius-Psemmonthès, fils d'Hermias, *avait déposée contre eux; et de l'accusation d'injustice* (*ἀδικίου*). Les dernières lignes sont tellement entrecoupées de lacunes, qu'il n'a pas été possible d'en tirer un sens; mais M. Reuvens (*Lettres*, p. 63) et M. Leemans (*Pap. Lugd.* p. 35 et suiv.) ont très-bien vu que cette pièce devait se placer entre la plainte contenue dans notre papyrus et l'accord du n° IV de Turin, soit que, par cette pièce, le percepteur fournisse aux Cholchytes un renseignement qu'ils avaient demandé, soit qu'il les avertisse qu'il va *suivre* contre eux. Le dernier mot paraît être *[ἐπ]ηκολούθηκα*.

Deux fragments de papyrus grecs du Musée Britannique (n°s XXXIX et XL) paraissent avoir trait aux mêmes personnages. Ces fragments, d'une dizaine de lignes, n'ont pas été reproduits par M. Bern. Peyron, comme trop mutilés. On y lit :

XL.	XXXIX. Col. 1.	XXXIX. Col. 2.
Ἀπο]λλωνίου τῶν ἀπὸ Διοσπόλεως τῆς [μεγάλη]ς		τῇ πρ. . . . .
. . . . . . .μαδιου . . . ητογ		καὶ . . . . .τα
. . . . .ἀ]πὸ τῆς ἡμέρας ἀναγραφομέν[ης		. .ιν μεν
. . . . .ἀνα[γρα]φομένης		ὑφιστα
. . . .αλλης. . . . . Δdαν ε∠χ. . . . .ἐκδοθείση[s		ἀξιώση
. . . . .καὶ Πχορχώνσιος τοῦ τοπογραμμα[τ]έως		Πχορχώ[νσι
. . . . .ἀνα]φορᾶς ἐξ ὧν Πετενεφώτης κ. . . . . .γραμ̄.		ὑφι[στα
. . . . .τὴν ἀξ[ίαν] χ̊ τα. αδ ἐξ.		με
. . . . .πρὸς τὸ. . . . . .αι και		η
. . . . .νος.		

Le nom de Πετενεφώτης s'y rencontre également.

Il existe aussi au Musée de Turin un papyrus démotique (n° XX) dont l'enregistrement grec a été communiqué par M. Peyron à M. Letronne et a dû faire partie du dossier de ce procès, puisqu'on y lit le nom de *Psemmonthès, fils de Péténéphot*, et qu'il est daté de l'an XLIV. Le voici :

Ἔτους ΜΔ, μεσορὴ Ε Γ, τετ. ἐπὶ τὴν ἐν Διοσπ. τῇ μεγ. τρ. ἐφ' ἧς Ἀσκλ. ἐ[πὶ] τὴν τοῦ . . .
κατὰ τὴν παρ' Ἑρμοδώρου τελ. διαγρ. ὑφ' ἣν ὑπογρ. Ἡρακλεόδωρος ὁ ἀντιγρ. Ψεμμώνθης

Πετενεφώτου τελ. ἀπογρ φοῦ οἰκίας Ζ ἐ[ν τῇ . . . . .] τε Διοσ. τῆς μεγ. ἀπέδοτο
. . . . ς Πετενεφώτου χ. ΤΕ Τ. τριακοσίας Υ Τ. Ἀσκλ. τρ.
Ἀπολλώνιος ὁ πρὸς τῷ γρ. κεχρ. L ΜΔ *μεσορὴ ἐπαγομένῳ* Β.

Dans le papyrus IV de Turin, qui est du 25 Mésori de l'an XLIV, Psemmonthès-Apollonius déclare qu'il s'est accordé avec les Cholchytes au sujet de la maison en litige, *dont ils ont fait l'acquisition, par contrat égyptien, avant le présent accord, ὧν τυγχάνει τεθεῖσθαι αὐτοῖς ὠνὴν ἐγχωρίαν πρὸ τῆς ὁμολογίας ταύτης*. Il ne serait pas impossible que les Cholchytes, pour arrêter des poursuites en partie fondées, se fussent empressés de traiter avec Psemmonthès. L'enregistrement que nous venons de citer est daté du second jour des Épagomènes, et postérieur, par conséquent, de sept jours à la transaction. Mais l'enregistrement et le payement des droits n'avaient pas lieu immédiatement après la vente. M. Peyron, qui cite ce contrat égyptien (p. 151), dit qu'il a été écrit le 28 Mésori de l'an XLIV. Une nouvelle étude de ce texte égyptien lèverait peut-être les difficultés qui nous arrêtent.

L. 6. *Ψενχώνσιος καὶ Χονοπρέους τῶν Τεεφίβιος....* — Les noms de ces cinq Cholchytes sont reproduits dans l'acte de désistement d'Apollonius du papyrus IV de Turin, si ce n'est que Chonoprès, au lieu d'être fils de Tééphibis, a pour père Harsiésis, et que le père de Mentemès, dont Apollonius dit ici qu'il ignore le nom, est nommé Érieus. Dans le papyrus F de Leyde cité plus haut, Harsiésis et Chonoprès sont, comme ici, fils de Tééphibis. Dans le papyrus XV de Paris de l'an LI, nous retrouverons Psenchonsis, fils de Tééphibis, et un fils de Péchytès, nommé Panas. Dans le papyrus I de Turin de l'an LIV et dans le papyrus II, figurent encore Psenchonsis, fils de Tééphibis; Panas, fils de Péchytès; Chonoprès, fils d'Harsiésis.

L. 14. *Πηχῶν δεκαὲξ, ἀφ' ὧν ἐπ. μ. π. ἑ. διὰ τὸ εἶναι τὸν πατέρα μου Π. πρεσβύτερον υἱόν.* — En marge de la copie de M. Letronne, on lit, « Sensus « postulare videtur, *διὰ τὸ μὲ εἶναι τοῦ πατρός μου Πετενεφώτου τὸν πρεσβ.* « *υἱόν*; » mais cette correction laisse subsister la difficulté. En effet, dans l'un comme dans l'autre cas, le nombre des frères n'étant pas exprimé, nous ne pouvons savoir quel était l'avantage attaché au droit d'aînesse. M. Peyron remarque, à cette occasion, que, chez les Juifs, d'après le Deutéronome (XXI, 17), l'aîné recevait le double de ses frères dans l'héritage paternel. Mais, en supposant que la même proportion fût admise en Égypte, on ne voit pas

la relation entre les nombres 16 et 7. Je ne trouve de solution de ce petit problème qu'en supposant qu'en Égypte l'aîné prélevait le quart, et que, dans le cas donné, il y avait quatre frères, le quart de 16 = 4, reste 12, divisé par 4, donne 3. Donc 7 coudées pour l'aîné, 3 pour chacun des trois autres.

L. 35. Χρηματισ7άς. — Toutes les questions relatives aux fonctions des *chrématistes*, sortes de magistrats ambulants assez semblables aux commissions de nos anciens parlements, ont été savamment discutées par M. Peyron à l'occasion de ce passage. On voit, par le papyrus IV de Turin, que Psemmonthès déposa sa plainte dans le *vase* des chrématistes, à Ptolémaïs, au mois d'Épiphi.

L. 44. Κατὰ τὸ διάγραμμα. — M. Peyron a exposé les divers sens du mot διάγραμμα, qui paraît exprimer ici l'article de la loi qui fixait la quotité des amendes. — Cinq talents de cuivre, selon l'évaluation de M. Letronne, valent 350 francs.

PAPYRUS N° 15.

PROCÈS D'HERMIAS, FILS DE PTOLÉMÉE, CONTRE HORUS ET CONSORTS, CHOLCHYTES DE THÈBES, ET JUGEMENT DU 8 PAYNI DE L'AN LIV (120 AV. J. C.).

(Voir le fac-simile, pl. XIX et XX.)

Ce papyrus pourrait être considéré comme un des plus importants de la collection du Louvre, si les faits qu'il renferme ne se trouvaient presque tous reproduits, à peu près dans les mêmes termes et avec de nouveaux développements, dans le papyrus Ier de Turin, postérieur de trois ans à celui-ci. Mais, bien que la publication des papyrus de Turin et le savant commentaire dont M. l'abbé Peyron les a accompagnés, et dans lequel il a expliqué une foule d'expressions et d'usages qui se présentaient alors pour la première fois, enlèvent à notre édition, malheureusement beaucoup trop tardive, l'intérêt de la nouveauté, on ne sera pas fâché de pouvoir suivre les phases diverses de ces longs débats, en comparant la rédaction de Paris avec celle de Turin. Il serait superflu, après le travail de M. Peyron, de donner une nouvelle analyse de cette affaire; elle ressort d'ailleurs très-clairement de la lecture de ce texte, d'une intégrité et d'une conservation

parfaites, que nous allons reproduire ici d'après la transcription de M. Letronne et d'après celle que nous avions prise nous-même, il y a plus de vingt ans, au cours de M. Hase. — W. B.

COLONNE 1.

Ἔτους ΝΑ Παϋνὶ Η ἐν Διοσπόλει τῇ μεγάλῃ τῆς Θηϐαΐδος, ἐπὶ Πτολεμαίου τῶν φίλων καὶ
ἱππάρχου ἐπ' ἀνδρῶν καὶ ἐπιστάτου τοῦ περὶ Θήϐας· συνπαρόντων Πτολεμαίου τοῦ Ἀγαθάρχου
τῶν φίλων καὶ ἱππάρχου ἐπ' ἀνδρῶν· Εἰρηναίου τοῦ Εἰρηναίου τῶν αὐτῶν, Πολυπέρχοντος (sic)
τοῦ Ἀμμωνίου τῶν κατοίκων ἱππέων· Σεσοώσιος ρ φιλοϐασιλιστῶν προθύμων καὶ ἄλλων,
κατασλάντος Ἑρμίου τοῦ Πτολεμαίου τῶν ἐκ τοῦ Ὀμϐίτου πρὸς Ὧρον καὶ τοὺς μετ' αὐτοῦ
χολχύτας τῶν ἀπὸ τῆς Διοσπόλεως, ἀνεγνώσθη τὸ ἐπιδοθὲν παρὰ τοῦ Ἑρμίου
ὑπόμνημα οὗ ἐστὶν ἀντίγραφον·
Πτολεμαίῳ τῶν φίλων καὶ ἱππάρχῃ ἐπ' ἀνδρῶν καὶ ἐπιστάτει τοῦ περὶ Θήϐας,
παρ' Ἑρμίου τοῦ Πτολεμαίου Πέρσου τῶν περὶ αὐλὴν διαδόχων καὶ ἡγεμόνος ἐπ' ἀνδρῶν.
Ἠδικημένος οὐ μετρίως καὶ κινδυνεύων τῶν ἰδίων στερηθῆναι ὑπὸ Ὥρου τοῦ
Ἁρσιήσιος, Ψενχώνσιος τοῦ Τεεφίϐιος, Πάνατος τοῦ Πεχύτιος, χολχυτῶν, καὶ τῶν ἄλλων·
ὑπαρχόντων γάρ μοι ἐν Διοσπόλει προγονικῶν οἰκιῶν, ὧν καὶ τῶν προγόνων μου
κεκυριευκότων ἐφ' ὅσον περιῆσαν χρόνον, οἱ ἐγκαλούμενοι, τὴν κατοικίαν ἔχοντες
ἐν τοῖς Μεμνονείοις, ἐν δὲ τῇ τῶν καιρῶν περιστάσει καταγνόντες ἐπὶ τῷ ἄλλου

τὴν κατοικίαν ἔχειν, ἐπελθόντες ἐπὶ τι[sic] μίαν τῶν ϖρογεγραμμένων οἰκιῶν, ἥ ἐσῖιν
ἐκ τοῦ ἀπὸ νότου καὶ λιϐὸς τῆς Διοσπόλεως, ἀπὸ βορρᾶ τοῦ δρόμου τοῦ [ἄ]γοντος ἐπὶ
ϖοταμὸν τῆς μεγίσῖης Θεᾶς Ἥρας, ἧς τοῖχοι ἦσαν οἰκοδομημένοι, καὶ τῇ ϖερὶ
ἑαυτοὺς βίᾳ χρώμενοι, ἐπισκευάσαντες τὰ καθειρημένα μέρη ἐνοικοῦσιν
ἀντιποιούμενοι ἀδίκως. Ὑπερ ὧν μεταλαϐὼν ἐν τῷ MϚ L ϖαραγενόμενος
εἰς τὴν Διόσπολιν, ἐπέδωκα κατ' αὐτῶν ὑπόμνημα Ἑρμίᾳ τῶν ὁμοτίμων τοῖς
συγγενέσι καὶ σῖρατηγῷ καὶ νομάρχῃ, καὶ ϖαραγγελέντος αὐτοῖς ἔρχεσθαι εἰς τὸ
συνέδριον, συνισῖοροῦντες ἑαυτοῖς οὐδὲν βέϐαιον ἔχουσι ἐξέκλιναν. Ὁμοίως δὲ καὶ
ἐν τῷ MΘ L μεσορὴ, τοῦ Ἑρμίου ἐπιϐαλόντος εἰς τὴν Διόσπολιν καὶ ϖερὶ τῶν αὐτῶν
ἐντυχόντος μου, ἐκτοπισάντων αὐτῶν συνέταξεν Ἑρμογένει τῷ τότε
ἀρχιφυλακίτῃ ϖαραδοῦναί μοι τὴν οἰκίαν. Χωρισθέντος δέ μου εἰς τὸν Ὀμϐίτην

COLONNE 2.

ϖάλιν ἐπελθόντες ἐπὶ τὴν αὐτὴν οἰκίαν, ἐνοικοῦσι. Ἐπεὶ οὖν καὶ ἐν τῷ Μεχεὶρ τοῦ ἐνεσῖῶτος L,
ϖαραγενομένου μου εἰς Διόσπολιν καὶ ϖερὶ τῶν αὐτῶν ἐντυχόντος Ἡρακλείδει τῷ τότε ἐπισῖατήσαντι,
καὶ ϖαραγγελέντος αὐτοῖς δι' Ἀρτεμιδώρου ὑπηρέτου, καὶ λαϐόντων ἀντίγραφον

τοῦ ὑπομνήματος, οὐκ ἀπήντησαν φυγοδικοῦντες, οἰομένων ἐφ' ἱκανὸν χρόνον κατα- φθαρέντα μὲ ἐντεῦθεν ἀναλύσειν καθότι καὶ πρότερον. Ἀξιῶ συντάξαι καταστῆσαι αὐτοὺς ἐπὶ σέ, καὶ, ἐὰν παραδεικνύω ταῦθ' οὕτως ἔχοντα, συναναγκάσαι ἐκ τῆς οἰκίας ἐκχωρεῖν· περὶ δὲ αὐτῶν εἰσβεβιασμένων καὶ νεκροὺς ἀπηρεισμένων ἐν τῇ ἐμῇ οἰκίᾳ διαλαβεῖν. Τούτου δὲ γενο- μένου ἔσομαι τετευχὼς τοῦ δικαίου. Εὐτύχει.

Μεταλαβὼν τὸν λόγον ὁ συνκαταστὰς τοῖς περὶ τὸν Ὧρον Δείνων ἠρώτησεν τὸν Ἑρμίαν, εἴ τινα ἀπόδειξιν παράκειται ὡς ἐστιν αὐτοῦ προγονική. Ἀποκ[ριθ]έντος δ' αὐτοῦ μηδεμίαν ἔχειν, ὑπεδείκνυεν τὸν Ἑρμίαν κατὰ κενὸν περιεσπακέναι το[ὺς π]ερὶ τὸν Ὧρον, χάριν τοῦ διασεῖσαι αὐτοὺς καὶ εἰς βλαβὰς περιστῆσαι. Τὴν γὰρ οἰ- κίαν προτ[οῦ] μὲν ἐωνῆσθαι τοὺς γονεῖς τῶν συνεγκαλουμένων τῷ Ὥρῳ παρὰ τῶν κατ' ἀλή- [θεια]ν κυρίων, κατ' αἰγυπτίας συγγραφάς· ὧν καὶ ἐπενεχθεισῶν, μιᾶς μὲν γεγονυίας τοῦ [ΙΗ' L παχ]ὼν, ἐπὶ τοῦ Φιλομήτορος, καθ' ἣν ἐτύγχανεν ὁ τοῦ ἑνὸς τῶν ἐγκαλουμένων Ψενχών- [σιος καὶ Χον]οφρέους πατὴρ Τεεφίβιος ἐωνημένος παρὰ Ἐλήκιος καὶ Λοβάϊτος καὶ Ὑβαϋ- τάϊος [καὶ Σενερ]ίευτος καὶ Ἐριέως[1], ὄντων ἑπτὰ, πήχεις οἰκοπεδικοὺς $\overline{Z\angle}$ ἐκ τοῦ ἀπὸ νότου [μέ- ρους τ]ῶν ὑπαρχόντων

[1] Il faut rétablir ici, d'après le papyrus de Turin, p. 5; l. 5, les mots : *Καὶ Σενοσορφίβιος καὶ Σισόϊτος τοῦ καὶ Ἐριέως*, que notre copiste a omis par suite de la répétition du nom Ἐριέως.

αὐτοῖς ψιλῶν τόπων πηχῶν δέκα· ἑτέρας δὲ, καθ' ἣν ὁ τ[ῶν ἐγκαλουμένων
Νεχουθοῦ καὶ Ἀ[σῶτος] καὶ ἄλλου Νεχουθοῦ καὶ τῆς τούτων ἀδ[ελφῆς Νε]χούθιος πατὴρ
Ἀσῶς ὁμοίως ἐ[ώνητο] παρὰ τῶν αὐτῶν ἄλλους πήχεις $\overline{\text{B}∠}$ [ἐν τ]ῷ αὐτῷ ἔτει καὶ μηνί.
ἑτέρας δὲ, γεγον[υία]ς τοῦ $\overline{\text{ΛΕ}}$ Μεσορὴ ἐπὶ τοῦ αὐτοῦ βασιλέως, κα[θ' ἣν ὡ]σαύτως [ἐώνητο]
ὁ τῶν ἄλλων Πανᾶτος καὶ Πατοῦτος καὶ Παθήμιος καὶ Ἁρπχ[ήμιος] καὶ Σεναμούνιος
πατὴρ Πεχύτης παρ' Ἀμμωνίου [καὶ] Ζβενδήτιος τὸ ἐπιβάλλον [αὐτοῖ]ς τῆς αὐτῆς οἰκίας
μέρος Δ' πήχεις $\overline{\text{γγ}}$, ὧν καὶ τὰ τέλη τεταγμένοι (sic) ἦσαν εἰς [τὴν τ]οῦ ἐγκυκλίου ὠνήν.

COLONNE 3.

Προσεξετίθετο, τὸν ἕνα αὐτῶν Ὧρον ἐωνῆσθαι παρά τε τοῦ Τεεφίβιος καὶ Σαῶτος καὶ
Πεχύτου, παρ' ἑκάστου αὐτῶν μέρος ἕβδομον τῆς οἰκίας καὶ ἀπὸ τῶν τῆς διαγραφῆς
χρόνων κεκυριευκέναι τοὺς γονεῖς τῶν ἐγκαλουμένων σὺν τῷ Ὥρῳ τῆς οἰκίας
ἐφ' ὅσον περιῆσαν χρόνον. Μετὰ δὲ τὴν ἐκείνων τελευτὴν τὸν Ὧρον προσεωνῆσθαι
καὶ παρὰ τοῦ ἑνὸς τῶν ἐγκαλουμένων Νεχουθοῦ νεωτέρου ἄλλο μέρος τῆς οἰκίας. Ὁμοίως
δὲ καὶ Θάμουνιν καὶ Μεντέμην καὶ Χονοφρῆν παρὰ τῶν ἄλλων ἐωνῆσθαί τινα μέρη,
καὶ κεκυριευκέναι αὐτόν τε καὶ τοὺς συνεγκαλουμένους μέχρι τοῦ νῦν ἀναμφιλέκτως,

οὐθενὸς ἁπλῶς ἐμποιησαμένου ἔτη $\overline{\text{ΛΕ}}$′. Παραθεμένου *δὲ καὶ ϖροσʹάγματα*
καὶ μέρος ἐκ τοῦ ἐκτεθέντος ἐν τῷ $\overline{\text{Ιϛ}}$ L *ϖερὶ τῶν φιλανθρώπων ϖροσʹάγματος ϖερὶ τῶν*
κεκρατηκότων, ἔλεγον· εἰ καί τις θείη
μηδεμίαν ἐπιφέρειν αὐτοὺς συγγραφὴν, ἀρκεῖσθαι ἀπ' αὐτῶν τῶν ϖροσʹμάτων (sic) *τῆς κρατήσεως*
αὐτοῖς ϖεριγινομένης· μὴ γοῦν καὶ κρατήσεις ἐπιφέρειν τῶν κεκρατηκότων ἔτη
ϖλείονα. Τοῦ *δ' ἀντιδίκου ἀναποδε[ίκτου] καθεσʹηκό[τος], ἔτι δὲ καὶ ϖροβεβηκότος ἤδη*
τοῖς ἔτεσι, καὶ μήτ' ἐν τοῖς ἔμπροσθεν χρόνοις ϖρὸς τοὺς γονεῖς αὐτῶν μηδὲ μὴν
ϖρὸς ἑαυτοὺς λόγον συνεσʹάσθαι [μέχ]ρι τοῦ ϖαρόντος, καὶ μηδαμῶς δυναμένου
ἐπιδεῖξαι καθόλου τινὰ τῶν ἑαυ[τοῦ] γονέων ἢ καὶ αὐτὸν ᾠκηκότα ἐν τῇ
Διοσπόλει, μηδ' ὡς ἐσʹιν αὐτοῦ ἡ [οἰκί]α ϖρογονική· ὁμολογουμένως δ' ἐπὶ συκοφαντείᾳ καὶ σεισμῷ ἐπαγειοχό[τος . . .] ἔγκλημα. Τοιούτων *οὖν ὄντων τῶν*
καυτους (sic) [1]*, καὶ τοῦ Ἑρμίου οὐθεν[ὶ τεκμ]ηρίῳ ϖροσ[εν]απʹομένου, φάσει δὲ κενῇ*
ϖροφερομένου εἶναι ϖρογονικὴν, τῷ μὲν Ἑρμίᾳ εἴπαμεν μὴ ἀντιποιεῖσθαι
τῆς οἰκίας, τοῖς δὲ ϖερὶ τὸν Ὧρον κρατεῖν αὐτῆς καθότι καὶ ϖρότερον.

[1] Faute du copiste pour : *κατ' αὐτούς.*

NOTES SUR LE PAPYRUS N° 15.

Col. 2, l. 2 (27 du pap.). Ἡρακλείδει τῷ τότε ἐπισῖατήσαντι... — Il résulte de ce passage qu'au mois de Méchir de l'an 51 (τοῦ ἐνεσῖῶτος L), l'épistate en fonction se nommait Héraclide. La requête qu'Hermias dit ici lui avoir adressée s'est conservée dans le papyrus II de Turin, dont les premières lignes portent : Ἡρακλείδει τῶν ἀρχισωματοφυλάκων καὶ ἱππάρχῃ ἐπ' ἀνδρῶν καὶ σπεσιτει περιθ. Sur ce mot σπεσιτει, M. Peyron disait : « Multum diuque hæsi « in hoc nomine legendo, neque in hac lectione, quam ceteris probabilio- « rem lineamenta litterarum suadent, conquiescere possum. Videant alii. » Nous croyons qu'on peut lire καὶ ἐπὶ τοῦ περιθ, comme M. Peyron a lu à la page 3, ligne 9 du papyrus Ier, ou καὶ ἐπ' [c'est-à-dire ἐπισῖάτῃ] τοῦ περιθ. M. Peyron pense que cet Héraclide est le même auquel est adressé le papyrus Ier de Turin. Cela est possible ; mais, toutefois, il avait, pendant quelques années, cessé d'occuper cette charge. En effet, quatre mois après la requête mentionnée ci-dessus, l'épistate du nome Perithèbes était Ptolémée, qui préside au jugement rendu le 8 Payni de l'an LI. Après lui, et avant Héraclide, qui était épistate au mois d'Athyr de l'an LIV, il paraît que ces fonctions furent occupées par un autre. En effet, dans les *considérants* du jugement de Turin, l'épistate Héraclide, rappelant la décision de l'an LI, dit (p. 9, l. 23) : καὶ ἐπὶ Πτολεμαίου δὲ τοῦ πρὸ τοῦ πρὸ ἡμῶν ἐπισῖάτου. M. Peyron a traduit : *præfecto prædecessore nostro Ptolemæo.* Peut-être M. Peyron a-t-il pris la répétition des mots πρὸ τοῦ pour une inadvertance du scribe. Je crois qu'il serait plus exact de traduire : en présence de Ptolémée, l'épistate qui a précédé notre prédécesseur.

Col. 3, l. 8 (57 du papyrus). Παραθεμένου δὲ καὶ προσῖάγματα... — Le même argument est reproduit dans le papyrus de Turin, p. 9, l. 20 : Παραθεμένων δὲ καὶ προσῖάγματος μέρος τοῦ ἐκτεθέντος ἐν τῷ κϛ' L περὶ τῶν φιλανθρώπων περὶ τῶν κεκρατηκότων. M. Peyron, page 167 et suiv. a très-bien établi le sens du mot φιλάνθρωπα, qu'il a comparé aux décrets d'*indulgences* des empereurs romains. Mais il ajoute : « Hinc etiam apparet Philometorem « anno XXVI decretum de indulgentiis edidisse. » Nous ne voyons pas pourquoi M. Peyron rapporte cette année XXVI au règne de Philométor. Lorsqu'une année est citée ainsi d'une manière absolue, sans qu'on y ajoute le

nom d'un Ptolémée, on doit la rapporter naturellement au prince régnant. Or, l'an XXVI de Ptolémée Évergète est précisément celle qui suivit la mort de Philométor. Évergète, appelé d'abord comme tuteur du jeune fils de son frère, le fit périr, et remonta sur le trône qu'il avait déjà occupé, de l'an XII à l'an XVIII de Philométor, et il fit courir les années de son règne depuis son premier avénement. Quels que soient les crimes et les actes de violence par lesquels Évergète signala les débuts de son règne, il n'y a rien que de très-probable à ce qu'il ait cependant, comme joyeux avénement, rendu une ordonnance de *φιλάνθρωπα*, qui devait contenir, selon l'usage, remise des peines et des amendes encourues sous le règne précédent, et, à ce qu'il paraît, la confirmation de possession pour ceux qui occupaient des biens sans titres réguliers. Cette ordonnance de l'an XXVI a dû être rendue à Memphis pendant les fêtes du couronnement, dans l'année qui suivit son avénement et lorsque la reine Cléopâtre le rendit père d'un fils, qui reçut le nom de Memphitès. On voit, par le papyrus Ier de Turin (p. 7, l. 15), qu'Évergète, dans les derniers temps de son règne, rendit une autre ordonnance de grâces, par laquelle il faisait remise des peines encourues jusqu'au 19 Thoth de l'an LIII. Il serait possible que cette date du 19 Thoth fût celle de son couronnement, dont on continuait à célébrer l'anniversaire. Ceci n'est qu'une conjecture assez hasardée, car cela pourrait être aussi son jour de naissance. On ne doit pas désespérer, si le sol de l'Égypte continue à nous rendre autant de monuments qu'on en a recueilli depuis le commencement de ce siècle, d'arriver à préciser les principaux événements du règne des Lagides. En attendant, il n'est pas inutile d'appeler l'attention sur quelques rapprochements de dates, que de nouvelles découvertes viendront confirmer ou détruire.

PAPYRUS N° 15 BIS.

La pièce suivante, qui est une souscription ou l'enregistrement en grec d'un contrat égyptien démotique du Musée du Louvre, ne figurait pas dans les copies de M. Letronne, soit parce qu'il n'avait pas eu entre les mains les contrats démotiques, soit parce que ce texte ayant été publié par M. l'abbé Peyron dans ses notes sur le premier papyrus de Turin, M. Letronne se réservait de l'y reprendre au moment de la rédaction définitive de son tra-

PAPYRUS GRECS.

vail. Nous ne pouvons laisser en dehors de notre publication un texte qui, quoique de peu d'étendue, a beaucoup d'importance pour le déchiffrement des contrats égyptiens et qui se rapporte à la pièce précédente. Nous avons revu la transcription de M. Peyron sur l'original, qui porte aujourd'hui le n° IV, 2416.

1 Ἔτ]ους κθ'. φαμενωθ Ϛ τ[έτακται] ἐπὶ τὴν ἐν Ἑρμώνθει τρ.[άπεζαν] ἐφ' ἧς Διονύσιος εἰκοστῆς ἐγκυ. κατὰ τὴν παρ' Ἀσκληπιάδου καὶ Κράτου τῶν πρὸς τῇ ὠνῇ διαγραφὴν, ὑφ' ἧς ὑπογράφει Πτολεμαῖος ὁ ἀντιγραφεὺς, [Ἄσ]ως Ὥρου ὠνῆς ψι[λοῦ] τόπου πηχ. Κ

2 τοῦ ὄντος ἀπὸ νότου Διοσπόλεως τῆς μεγ.[άλης] οὗ αἱ γειτνίαι δεδήλωται διὰ τῆς προκειμένης συγγραφῆς . . . γόρασεν παρ' Ἀλήκιος

3 τοῦ Ἐριέως καὶ Λοβαΐτος καὶ Τβαιάϊτος [τῶν Ἐριέ]ως καὶ Σενεριέως τῆς Πετενεφώτου καὶ Ἐριέως τοῦ Ἀμενώθου καὶ Σενοσορφίβιος τῆς Ἀμενώθου καὶ Σισοΐτος τοῦ καὶ Ἐριέως τοῦ Ἀμενώθου τέλος . . . . .

Nous donnons aussi sous ce même numéro (pl. XLIX) le fac-simile d'un autre enregistrement grec d'un contrat égyptien du Louvre (n° 2410) de l'an 50, qui est évidemment une des pièces du même procès. Il faut espérer que la publication des contrats démotiques viendra bientôt compléter les notions qui résultent de l'étude des actes grecs. W. B.

1 Ἡρακλείδης ὁ παρὰ . . . . τοῦ πρὸς τῇ ἀντιγρ. κεχρ. L N φαμε. ι'.

2 Ἔτους N παϋνὶ ά. τέτακται ἐπὶ τὴν ἐν Διοσπόλει τῇ μεγ. τρ. ἐφ' ἧς Εἰρηναῖος . . . δεκάτου ἐγκυκ. κατὰ τὴν παρὰ . . . διαγρ. ὑφ' ἣν ὑπογράφει Ἀπολλώνιος ὁ ἀντιγραφεύς.

3 Σάχπηρις νεωτ. Ὀσορομήριος. Τέλος ὠνῆς A. οἰκίας περι. . . . καὶ αὐλῆς τῆς ἀπὸ βορρᾶ . . . . . τῆς ἀπὸ λιβὸς καὶ τῶν.

4 Τῆς οὔσης ἐν τῷ ἀπὸ βορρᾶ μέρει τοῦ τῆς Ἥρας δρόμου ὑπάγοντος ἐπὶ τὸν ποταμόν· ἃ ἐωνήσατο παρὰ Νεχούτου τοῦ Ἄσωτος ἐν τῷ N. L.

PAPYRUS N° 16.

(Haut. 21 cent. larg. 36. — Au Louvre. — Pl. XXI.)

ARRÊT.

Les *paraschistes* de Thèbes formaient deux compagnies, qui s'étaient partagé l'exploitation des enterrements par quartiers. Il existe dans les papyrus de Turin, n°s VIII, IX et XIV, des pièces d'un procès relatif à un empiétement d'une de ces compagnies sur le territoire de l'autre.

Notre papyrus n° 16 paraît contenir une décision rendue l'an 30, par Denys, épistate du nome Pathyrite, à l'occasion d'une contestation analogue entre des Colchytes, contestation qui se termina par l'accord des parties représentées par Horus et consorts, et Pétébaroëres et consorts. — W. B.

COLONNE I.

Ἔτους Λ. . . . . Ιϛ̅. Ἐπὶ Διονυ[σίου τοῦ ἐπὶ τάγματος ἱππαρχῶν
ἐπ' ἀνδρ[ῶν καὶ τῶ]ν ϖερὶ αὐλὴν [δια]δόχων καὶ ἐπι[στά-τ[ου τοῦ Παθυρίτου·
ἐντυχ[όντων Πε]τεαροήριος τ[οῦ Τεεφ]ίϐιος καὶ Σναχ[όμνεως καὶ Πετε-
νεφώ[του τοῦ] εν. . . θου καὶ Ἀκο. . . . . τοῦ Σμίνιος [καὶ] Ἀρσιήσιος τοῦ
Ψενθου[. . . . . του Νεοῦτος καὶ . . . εοτου τῶν ἐξ. . . . .
νεκροπ[. . . . .] τὴν ϖροστασίαν . . . ϖοιουμένω[ν. . . . . .
ἐν τῇ κ[άτω τοπ]αρχίᾳ, κατὰ [Ὦ]ρου τοῦ Ὥρου. . . . . . .
Ἀρσιή[σιος. . . . . ωθου καὶ. . . . . .
κατὰ μὲν [το]ῦ Τεεφίϐιος κ[αὶ Ψ]ενχώνσιος [καὶ Τεεφ]ίϐιος καὶ
Ὀνοφρεὺ[ς καὶ Ἀρ]σιήσιος καὶ Φ[. . . ήσιος τοῦ Ἀρ[σιήσιος τῶν

ἐκ τ[ῆς κάτω τοπαρ]χίας . . . . . τ]ῶν Μεμνον[είων χο]λχυτῶν . . . . .
ϖροφερο . . . . . . ἐπιϐάλλειν [εἰ]ς τὸ δίμοιρον . . . . νομέων . . . .
ὑπὸ τῶν . . . ων τ. ν. ν . . . . η . . των η . . . .
τούτοις . . . . . εσεω . . . . τῶν ϖερὶ τοῦ . . . .
καὶ τοὺς . . . . . . ἀπολο[γι]ζομ . . . . . μηθὲν τ . . . .
μήδε . . . . ναι καὶ ἠξί[ωσαν . . . . . ο ἐκληθη
κάτω [τοπαρ]χίας . . . . ες . . . . ς ὅπως
ἀληθ . . . . . ν . ειπ . . . . .

COLONNE 2.

γενηθέντων τε συμφώνων τοῖς ϖερὶ τὸν
Ὥρου καὶ τῶν ϖερὶ τὸν Πετεαροήρην
μή[δε ἀνε]χόντων ϖρὸς ταῦτα ἀντιτιθέναι
με . . . . . ον νομίζοντες εἶναι εἴπαμεν
κα[τα]κολουθεῖν τοῖς ἐξ ἀρχῆς ἐθισμοῖς καὶ
μη[θὲν ἐνκαινί]ζειν.

NOTES DU PAPYRUS N° 16.

L. 1. Ἔτους Λ . . . . ιϛ. — Il y a dans le papyrus une lacune après le Λ, en sorte que nous ignorons si le chiffre de la dizaine était suivi de quelque unité. D'après quelques-uns des noms qui figurent sur cette pièce, nous supposons qu'elle appartient au règne d'Évergète. L'an XXX correspondrait à l'an 141 avant J. C.

L. 1. Ἐπὶ Διονυσίου. . . . — Le papyrus n° 6 est adressé à un Dionysios, Δ[ιονυσί]ῳ, qui est, comme celui-ci, *ἱππάρχης ἐπ' ἀνδρῶν*, archiphylacite du nome Περὶ Θήϐας, et, de plus, a le titre *d'un des amis, τῶν φίλων*. Ce papyrus est daté de l'an XLIV, et M. Letronne a établi que c'était du règne d'Évergète, ou 127 avant J. C. Il y a ainsi quatorze ans d'intervalle entre les deux papyrus, ou peut-être moins, si le Λ était suivi d'une autre lettre. L'inter-

PAPYRUS GRECS.

valle pourrait n'être que de cinq ans, et, même en admettant la distance la plus grande, il n'est pas impossible que les deux papyrus s'adressent au même personnage, qui se serait élevé en grade tout en restant dans la même localité.

L. 1. Τοῦ ἐπὶ τάγματος ἱππαρχῶν ἐπ' ἀνδρῶν. — Sur ce titre, voyez les notes de M. Letronne sur le papyrus nº 6.

L. 2. Καὶ τῶν περὶ αὐλὴν [δια]δόχων. — Dans les notes du papyrus 6, M. Letronne traduit ce passage : « sous Dionysius, le préposé au corps des « hipparques d'hommes, *et du nombre des successeurs suivant la cour,* » et il renvoie au commentaire de M. Peyron sur le papyrus Ier de Turin (p. 74, 75). Le savant italien a établi (p. 56 et suiv.), par des exemples tirés d'écrivains alexandrins, que διάδοχος ne signifie pas seulement *successeur,* mais *celui qui tient le premier rang après un autre.* Toutefois, le mot διάδοχος, dans cette acception, semble avoir besoin d'un complément.

M. Bern. Peyron discutant à son tour cette expression, à l'occasion du papyrus II de Londres (p. 42 et suiv.), y apporte un jour nouveau. Il rappelle très à propos qu'Alexandre, pendant sa campagne dans l'Inde, ayant renvoyé dans leurs foyers ceux de ses soldats qui n'étaient plus propres aux fatigues de la guerre, ordonna à Antipater de lui envoyer dix mille Macédoniens dans la force de l'âge pour les remplacer, διαδόχους τοῖς ἀποπεμπομένοις ἄγειν Μακεδόνας τῶν ἀκμαζόντων. Arrien, qui rapporte ce fait, ajoute que les satrapes des provinces nouvellement conquises formèrent un corps de trente mille jeunes gens, pris parmi les Barbares, qu'ils armèrent et exercèrent à la manière des Macédoniens, et présentèrent à Alexandre, qui leur donna le nom d'ἐπίγονοι. Or, on trouve dans les papyrus un individu qui se qualifie Πέρσης τῆς ἐπιγονῆς. On est conduit à supposer que les Ptolémées conservèrent près d'eux, à l'exemple d'Alexandre, un corps de διάδοχοι et un d'ἐπίγονοι. Polybe (V, LXV, 5), en décrivant la phalange égyptienne, cite τοὺς ἱππεῖς τοὺς μὲν περὶ τὴν αὐλὴν ὄντας εἰς ἑπτακοσίους. C'est peut-être ceux que l'on nommait οἱ περὶ τὴν αὐλὴν διάδοχοι. Les individus inscrits dans les divers corps de l'armée des Lagides recevaient, à ce titre, des émoluments et des prestations en nature; mais il paraît qu'ils n'étaient pas tenus de résider constamment à Alexandrie, puisque nous voyons des épistates de nomes joindre à ce titre celui de garde du corps, ou de διάδοχοι περὶ τὴν αὐλήν, *du corps des remplaçants attachés à la cour.*

Quant à la réunion de fonctions civiles et militaires, rien n'est plus com-

mun chez les Grecs comme chez les Romains, et ce serait transporter dans l'antiquité nos idées modernes et françaises que de s'en étonner.

L. 2. *Καὶ ἐπιστάτου τοῦ Παθυρίτου.* — Le titre d'épistate, que l'on peut traduire en français par ceux d'*intendant* ou de *préposé*, s'appliquait à diverses fonctions. Il y avait des *ἐπιστάτης τῶν ἱερῶν* (Leyde, E. 27); *ἐπιστάτης τῆς κώμης* (Leyde, A. 3); *τῶν φυλακιτῶν* (Leyde, G. 2). Les fonctions d'épistate d'un nome, comme ici, se placent immédiatement après celles de stratége. (Voy. Letronne, *Inscr.* t. I[er], inscr. 26.) Ceux qui en étaient revêtus y joignaient habituellement les titres *τῶν σωματοφυλάκων, τῶν φίλων* ou *τῶν διαδόχων*. On voit, par plusieurs papyrus, qu'ils étaient, comme les préteurs romains, chargés de rendre la justice, soit seuls, soit avec des assesseurs. Ils étaient aussi parfois chargés de l'administration des revenus du nome, *ἐπὶ τῶν προσόδων τοῦ νομοῦ.* (Voy. *Corp. inscr.* n° 4717.)

Sur le titre d'épistate, voyez Peyron, *Pap. Taur.* part. I, p. 72; Letronne, *Inscr. d'Égypte*, t. I[er], p. 342; *Corpus inscr. gr.* t. III, p. 292.

L. 3. *Ἐντυχόντων.* *Ἐντυγχάνειν* est le terme usité pour *adresser une requête, une pétition.* De là *ἔντευξις*, pétition. (Voy. Peyron, *Pap. Taur.* part. I, p. 101, 102; Leemans, *Pap. Lugd.* p. 17.)

L. 3. *Πετεαροήριος.* — Ce nom est formé du nom divin Har-oëri, *Horus l'aîné*, une des formes du soleil, et de la particule *pete*, *celui qui appartient à.* Ce nom est assez fréquent. (Voy. *Pap. Lugd.* M. 17; Letronne, inscr. XXXIII, t. I[er], p. 405.)

L. 3. T[*οῦ Τεεφ*]*ίβιος.* — Le nom de Tééphibis, que M. Letronne a restitué ici par conjecture, était très-commun en Égypte. (Voy. Letronne, inscr. XXVI; *Pap. Taur.* I, 24; *Pap. Lugd.* F. 7.)

L. 3. *Καὶ Σναχομνέως.* — Dans le contrat de vente de Néchoutès, dit de Ptolémaïs (*Pap. Lugd.* N), un des vendeurs se nomme *Snachomneus.*

Les lacunes du papyrus se sont augmentées depuis la copie de M. Letronne, que nous avons dû reproduire sans changements. — W. B.

PAPYRUS N° 17.

(De la coll. Casati. — Original à la Biblioth. impériale. — Haut. 20 cent. larg. 30. — Pl. XXI.)

CONTRAT DE VENTE DE L'AN XVII D'ANTONIN LE PIEUX.

Ce papyrus provient d'Éléphantine, une des localités de l'Égypte qui ont fourni le plus de papyrus de l'époque romaine : celui-ci est de l'année XVII d'Antonin le Pieux, 154 de J. C. Il est curieux, pour faire connaître la forme des contrats et l'état de la langue grecque à cette époque dans cette province reculée. M. de Saint-Martin l'a signalé dans le *Journal des Savants* de septembre 1822. La transcription en avait été remise par M. Hase à M. Letronne, qui n'y avait rien ajouté. Nous le donnons sans commentaire.

L ΙΖ αὐτοκρ]άτορος Καίσαρος Τίτου Αἰλίου Ἀδριανοῦ Ἀντω-
νίνου Σεβασ7οῦ εὐσεβοῦς, Φαρμουθὶ λ',
ἐπαρχίας Θη]βαΐδος, τοῦ περὶ Ἐλεφαντίνην νομοῦ, ἐπὶ
Ρουφίλλου Νίγρου ἀγορανόμου, ἀπέδοτο
Πετισπαριοῦ], μητρὸς Ταναπῶλις, τῶν ἀπὸ Ἐλεφαντίνης
τῆς μητροπόλεως, κληρονόμος
. . . . μ]ερει καὶ τοῦ μετηλλαχότος αὐτοῦ πατρὸς
Πάριδος μέσος, λευκόχ[ρους], οὗ γῆ
[ἐλευθέρα (?), τ]ὸ ὑπάρχον αὐτῷ μέρος ἡμίσου (sic) κελ-
λ[ῶν] δύο οὐσῶν ἐν τῇ μέσῃ μερίδι Ἐλεφαντίνης,
ἐν ἀγυιᾷ?] Ἕρμωνος, ἀκολούθως τῇ ἐπενεχθείσῃ αὐτοῦ
κατὰ χειρόγραφον διαιρέσει, γενομέ-
νη ἐννόμως] μηνὶ Φαρμουθί. Γείτονες τῆς ὅλης οἰκίας· νό-
του, οἰκία Ταχόμτα Ἕρμωνος· βορρᾶ,
. . . .] λιβὸς, τόπος καλούμενος Φανκαλαπ7ίς· ἀπη-
λιώτου οἰκία Πετορζμήθου Ζμεν-
ίχνουβι, ἐν ὁρ]ίοις αὐτῶν γείτονες πάντοθεν, καθὼς ἐπη-
γόρευσεν ὁ ἀποδόμενος. Ἔφη

δὲ εἶναι?] τὴν συνπεφωνημένην τιμὴν ἀργ[υρίου], σεβαστῶν νομίσματος δραχμῶν
εἴκοσιν ὀκτὼ], κη, ἃς καὶ ἀπέσχεν παρὰ τῆς πριαμένης διὰ χειρόγραφον οἴκου. Ἐπρίατο Θινσμε-
πῶς Σαραπάμμ]ωνος, μητρὸς Θινσενπῶτος, τῶν ἀπὸ τῆς αὐτῆς Ἐλεφαντίνης, μετὰ κυρίου, οὗ πα-
ρόντος, τ]οῦ αὐτῆς κατὰ πατέρα ἀδελφοῦ Πάχνουμις Σαραπάμμωνος, τῶν ἀπὸ τῆς αὐτῆς
Ἐλεφαντίνη]ς. Προπωλητὴς καὶ βεβαιωτὴς τῶν κατὰ τὴν ὠνὴν ταύτην πάντων παρί-
σταται ὁ ἀπ]οδόμενος, ὃν ἐδέξατο Θινσενπῶς Σαραπάμμωνος ἡ πριαμένη, ἥ καὶ ἀνέ-
δω]κεν τὴν γενομένην κατὰ χειρόγραφον διαίρεσιν. = Περισπαριοῦ, μητρὸς Τανάπωλις, τῶν ἀπὸ Ἐλεφαντίνης,
ὁ π]ρογεγραμμένος, τίθιμαι (sic) τὴν προκιμένην (sic) ὠνὴν τοῦ ὑπάρχοντός μοι μέρος (sic) ἡμύσους κελλῶν, δύο οὐσῶν ἐν τῇ μέσῃ μερίδι Ἐλε-
φαν]τίνης, καὶ ἀπέχω τὴν τιμὴν, λαβὼν ἀργυρίου δραχμὰς εἴκοσι ὀκτὸ (sic) διὰ χειρόγραφον οἴκου, καὶ βεβαιοσω (sic) καθὼς πρόκιται (sic). Κοΐντος Καικίλιος ἐγραψάμην,
αὐ]τοῦ μὴ εἰδότος γράμματα, L ΙΖ (?) αὐτοκράτορος Καίσαρος Τίτου Αἰλίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνείνου Σεβαστοῦ εὐσεβοῦς, Φαρμουθὶ λ'. = Θινζμεμπῶς Σαρα-
πάμμω]νος, μητρὸς Θιζμεμπῶτος, ἡ προγεγραμμένη, μετὰ κυρίου τοῦ ὁμοπατρίου μου ἀδελφοῦ Παχνούμιος Σεραπάμ- (sic)
μω]νος ἐώνημαι καθὼς πρόκειται. Σωκράτης Ἀμμωνίου ἔγραψα ὑπὲρ αὐτῆς ἐρωτηθεὶς, διὰ τὸ μὴ εἰδέναι
αὐ]τὴν γράμματα. = Ἑρμογένης Καικιλίου μισθωτὴς εἴδους ἐγκυκλίου καὶ ὑποκειμένων βασιλικῇ γραμματείᾳ,

κα]ὶ Ἀμμώνιος Σωκράτους, κληρονόμος τοῦ μετηλλαχότος
αὐτοῦ πατρὸς, κοινωνοῦ μου γεναμένου (sic),
Θιν]σεμπῶτι Σαραπίωνος (sic) Χ[αίρειν]. Ἔσχαμεν παρά σου
τὸ γεινόμενον (sic) τέλος τῆς προκειμένης ὠνῆς L ΙΖ.
αὐ]τοκράτορος Καίσαρος Τίτου Αἰλίου Ἀδριανοῦ Ἀντωνίνου
Σεβαστοῦ εὐσεβοῦς, Θὼτ ις.
Ἀμμώνιο (sic) συνεπίσθην

L. 3. — Le nom du vendeur a disparu avec un fragment du papyrus qui a enlevé dix à douze lettres des quinze premières lignes. Ce nom peut être rétabli d'après la ligne 16, où il se retrouve parmi les confirmations de l'acte. Malheureusement la lecture est un peu douteuse. On pourrait aussi lire Περισπαριοῦ ou Παρισπαριοῦ, et, dans ce cas, les lettres παρισ, qui se lisent très-clairement à la fin de la ligne 14, seraient le commencement de ce nom Παρισ[παριοῦ δ' ἀπ]. Comparez la ligne 15 du papyrus 5 dit *grand contrat de Casati*. W. B.

PAPYRUS N° 18.

(Haut. 15 cent. larg. 21. — Voir le fac-simile, pl. XXII.)

LETTRE FAMILIÈRE.

Ce papyrus provient de la collection Salt, où il a porté le n° II; il a reçu au Louvre les n^{os} C en rouge, puis CVI et LXV. M. Letronne a écrit au bas de la copie de cette pièce : « Curieux, à cause même des fautes de langue. » Ἀμμώνι pour Ἀμμώνιος, Πηλούσι pour Πηλούσιον.

Ἀμμώνι[1] Ταχνουμὶ τῇ ἀδελφῇ πολλὰ χαίρειν. Πρὸ μὲν πάντων
εὔχομέ[2] σε ὑγιαίνιν[3], καὶ τὸ προσκύνημά σου ποιῶ καθ' ἑκάστην ἡμέραν·
ἀσπάζομαι πολλὰ τὸν ἀγαθώτατόν μου υἱὸν Λέων[4]. Κομψῶς ἔχω

[1] Ἀμμώνιος. — [2] εὔχομαι. — [3] ὑγιαίνειν. — [4] Λέων pour Λέοντα.

καὶ τὸν ἵππον[1] μου καὶ Μέλας[2] · Μὴ ἀμελήσις[3] τῷ υἱῷ μου. Ἀσπάζομαι
Σένκρις κέ[4] ἀσπάζομαι τὴν μητέραν[5] σ[ου]. Ἀσπάζομαι Παχνουμὶ ὁμ[οίως
καὶ Παχνουμὶ νεώτερος[6]. Ἀσπάζομαι Π. . ως καὶ Ἀμενώθην. Γόργευ-
σον τῷ υἱῷ μου, ἕως ἀπελθῶμεν εἰς τὸν τόπον μου. Ἐὰν ἀπελθῶ εἰς τὸν
τόπον καὶ ἰδῶ τὸν τόπον, πέμψω ἐπί [σε] καὶ ἐλεύσῃ. . . εἰς Πηλούσιν καὶ
ἐλεύσομαι ἐπί σε εἰς Πηλούσι. Ἀσπάζομαι Στεχὲς Παχράτου. Ἀσπάζομαι
Ψενμῶνθα καὶ Πάτων. Ἐὰν μάχουσιν (sic) μετεσου (sic) οἱ ἀδελφοί σου, ἐλθὲ εἰς. . . . . .[7]
κον μου καὶ κάτισον[8] ἕς ἰδῶμεν τί μέλλομεν ποιεῖν. Μὴ ἀμη- (sic)
λήσις[9] · γράψον μοι περὶ τῆς σωτηρίας σ[ου κ]αὶ τοῦ υἱοῦ μου · γόργευσον
μετὰ τοῦ χωρίου. Ταύτην τὴν ἐπισ7ολὴν ἐγράφη[10] ἐν Θμούει
τῇ Ē φαμενώθ. Ἔτι δύο ἡμέρας ἔχομεν καὶ φθάσομεν εἰς Πηλ[ού-
σι· Ἀσπάζετε ἡμᾶς Μέλας πάντες κατ' ὄνομα[11]. Ἀσπάζομαι Ψενχνουμὶ υἱὸς Ψεντερμούτ.

Ἔρρωσθέ[12] σε εὔχομαι[13].

[1] Probablement pour καὶ ὁ ἵππος.

[2] Je pense que Μέλας est un nom propre.

[3] ἀμελήσῃς.

[4] καί.

[5] μητέρα.

[6] νεώτερον.

[7] Peut-être εἰς τὸν οἶ]κον.

[8] Probablement κάθησον ἕως.

[9] ἀμελήσῃς.

[10] ἐγράφη pour ἔγραψα ou αὕτη ἡ ἐπισ7ολὴ ἐγράφη.

[11] Probablement ἀσπάζεται ὑμᾶς Μέλας πάντας κατ' ὄνομα.

[12] ἐρρῶσθαι.

[13] Au verso, comme adresse : Εἰς Πωί Ταχνουμὶ ἀπὸ Ἀμμωνίῳ ἀδελφῷ.

PAPYRUS N° 18 BIS.

(Haut. 20 cent. larg. 10. — Pl. XXII.)

Je joins à la lettre de Tachnoumis, sous le n° XVIII, une autre lettre familière, dont l'original est au Louvre, et que M. Letronne paraît avoir omise dans ses transcriptions.

Elle provient de la collection Salt, où elle portait le n° VII. Elle avait été transcrite par M. l'abbé Peyron, avec cette note :

« Lettera di Sempamonti a Pamonti suo fratello, in cui gli annunzia d' aver-
« gli spedito il cadavere della madre Seniri. Appartiene all' anno III, Toth XI.
« La credo di tempi romani. »

Voy. Champollion, *Rapport sur la collection Salt*, Pap. gr. n° 7; *Bulletin Férussac*, *Hist.* t. V; Peyron, *Pap. Taurin.* II, p. 59; Reuvens, Tableau n° 25.

Σενπαμώνθης Παμώνθῃ
τῷ ἀδελφῷ χαίρειν.
Ἔπεμψά σοι τὸ σῶμα Σενύριος
τῆς μητρός μου κεκηδευ-
μένος [1], ἔχων [2] τάϐλαν κατὰ
τοῦ τραχήλου, διὰ Τάλητος,
πατρὸς Ἱέρακος, ἐν πλοίῳ
ἰδίῳ, τοῦ ναύλου δοθέντος
ὑπ' ἐμοῦ πλήρης [3]. Ἔστιν δὲ
σημεῖον τῆς ταφῆς· σιν-
δών ἐστιν ἐκτὸς ἔχων χρῆ-
μα [4] ῥόδινον· ἐπιγεγραμμέ-
νον ἐπὶ τῆς κοιλίας τὸ ὄ-
νομα αὐτῆς. Ἐρρῶσθαί σε,
ἀδελφέ, εὔχομαι. L Γ,
Θὼθ ΙΑ.

[1] *κεκηδευμένον*. — [2] *ἔχον*. — [3] *πλήρους*. — [4] Peut-être pour *χρῶμα*.

PAPYRUS N°s 19 ET 19 BIS.

THÈME GÉNÉTHLIAQUE.

(Haut. 45 cent. larg. 20. — Pl. XIX.)

Ces deux papyrus proviennent de la collection Salt, achetée à Livourne en 1826. Dans un catalogue manuscrit de cette collection, ils portent les n°s IX et X [1]. Voici la partie de ce catalogue qui se rapporte à ces deux papyrus :

PAPYRUS N° 9.

L *α αντωνινου καισαρος του κυριου*
μηνος αδριανου, etc. (Io vi ho già data copia.)

PAPYRUS N° 10.

Σκεψαμενος απο ϖολλων βιϐλων ως ϖαρεδοθη
ημειν, etc. (Io vi ho già data copia.)
In aversa papyri parte aliud fragmentum legitur incipiens :
Γαιος Ιουλιος Κλημης.

« *P. S.* Dopo aver fatta la copia che vi ho data, trovai altri frammenti « della medesima scrittura; li ho riuniti al frammento principale, ma non « copiati, perchè difficili a combinarsi. »

Les mots italiens *Io vi ho già data copia* ont été effacés, et une main, que je crois celle de Champollion le jeune, a écrit au-dessus : *Je t'en ai envoyé la copie entière.* En marge de l'article Pap. X, M. Letronne a écrit à l'encre rouge : *Je ne le connais pas.*

On peut voir un fac-simile de ce papyrus dans les *Hieroglyphics* de Young, pl. 52. Le nôtre présente quelques fragments de plus, dont il y a peu de chose à tirer.

[1] Champollion, dans son rapport sur cette collection (*Bulletin Férussac, Hist.* t. V.), leur a donné les n°s VIII et IX, parce que les n°s VI et VII ne forment qu'un seul article.

PAPYRUS GRECS.

Le texte a été publié dans le t. XXXI des Œuvres complètes de Cicéron (éd. Panckoucke), dans un appendice au livre *De Divinatione*, avec des explications par MM. Champollion-Figeac et de Golbery. M. Champollion-Figeac (*Égypte ancienne*, p. 101) mentionne aussi ces deux papyrus, et il en donne l'analyse.

Ces papyrus sont datés de l'an Ier d'Antonin, ou 138 de notre ère. Cette année a précédé immédiatement celle du renouvellement de la période sothiaque en Égypte, ce qui peut donner plus d'intérêt à ce tableau du ciel, s'il est fondé sur des observations exactes.

On peut comparer cette pièce au *Thema genethliacum* d'Aristide, calculé par Halley, avec la rectification de M. Letronne (*Recherches sur l'Égypte*, p. 253), qui place la naissance d'Aristide en 117 de J. C.

Young dit que ces papyrus proviennent des tombeaux de Thèbes. Peut-être ont-ils appartenu à quelque membre de cette famille gréco-égyptienne de magistrats thébains, tels que Cornélius, Soter et Pétaménon, contemporains de Trajan, et dont les cercueils décorés de zodiaques sont répartis dans divers musées. — W. B.

Ἐπ' ἀ[γαθῷ]?

Σκεψάμενος ἀπὸ πολλῶν βίβλων ὡς παρεδόθη
ἡμεῖν (sic) ἀπὸ σοφῶν ἀρχαίων, τουτέστι Χαλδαϊκῶν·
καὶ Πετόσιρις, μάλιστα δὲ καὶ ὁ βασιλεὺς Νεχεὺς,
ὥσπερ καὶ αὐτοὶ συνήδρευσαν ἀπὸ τοῦ κυρίου ἡμῶν
Ἑρμοῦ καὶ Ἀσκληπιοῦ, ὅ ἐστιν Ἰμούθου, υἱὸς Ἡφήστου (sic),
κατὰ τὸν δοθέντα μοι χρόνον ἐπὶ Α L Ἀντωνίνου
Καίσαρος τοῦ κυρίου, μηνὸς ἀδρι[ανο]ῦ Η
κατὰ τῶν Ἡλλήνων (sic), κατὰ δὲ τοὺς Αἰγυπτίους
τυβὶ ΙΗ, ὥρας Α τῆς ἡμέρας.
κη
θεὸν ἥλ[ιον] ψηφεισθεὶς κατὰ τὴν ἐλαχίστην μενου (sic)
τ. . . . . ς εὑρέθη ζῳδίῳ τοξότῃ μοιρῶν ΙϚ,
λε[πτῶν. . .]ης ἑξηκοντάδος ΛΕ, ὅ ἐστι μερο. . .
. . . . μ[ην]ὶ δωδεκάτῳ . . . .
. . . . μω. . . . .

(Haut. 16 cent. larg. 22. — Pl. XXII.)

Ἀγαθῇ Τύχῃ. Γένεσις Ἀνουβίωνος α
Ψ[α]νόνωτος
L Α Ἀντωνίνου Καίσαρος τοῦ κυρίου,
μηνὸς ἀδριανοῦ Η, κατὰ δὲ τοὺς ἀρχαίο[υς]
τυβὶ ΙΗ, ὥρας Α τῆς ἡμέρας ἀρχ.·
Ἥλιος ἐν Τοξότῃ μοιρῶν ΙΓ, λεπτῶν[sic] ΚΓ,
οἴκῳ Διὸς, ὁρίοις Ἀφροδείτης·
Σελήνης[sic] Ὑδροχῷ, μοιρῶν Γ, λεπτῶν ς·
Ἀνατολικὸς οἴκῳ Κρόνου, ὁρίοις Ἑρμοῦ·
Κρόνος ἐν Ὑδροχῷ, μοιρῶν Γ λεπτῶν Η,
ἐν τῷ Β στηριγμῷ, ἰδίῳ οἴκῳ, ὁρίοις Ἑρμοῦ·
Ζεὺς ἐν Κρειῷ[sic] μοιρῶν Β, λεπτῶν ΜΔ,
ἐν τῷ Β στηριγμῷ, οἴκῳ Ἄρεως,
ὑψώματι Ἡλίου, ταπι[νώματι] Κρόνου,
ὁρίοις Ἀφροδίτης·
Ἄρης ἔσχατα Αἰγόκερῳ, μοιρῶν Λ,
λεπτὸν οὐδὲν, ἐν τῷ Β στηριγμῷ,
οἴκῳ Κρόνου, ἰδίῳ ὑψώματι,
ταπινόματι[sic] Διὸς, ὁρίοις ἰδίοις·
Ἀφροδείτης[sic] ἐν Τοξότῃ, μοιρῶν Θ,
λεπτῶν ΝΔ, ἑῷα[sic] ἀν[α]τολὰς,
οἴκῳ Διὸς, ὁρίοις Διός·
Ἑρμῆς ἐν Τοξότῃ, μοιρῶν ΙΗ,
λεπτῶν Β, ἐν ἑσπέρᾳ, οἴκῳ Διὸς,
ὁρίοις Ἀφροδείτης·
Ὁροσκόπος[sic] ἐν Τοξότῃ, μοιρῶν ΙΕ,
οἴκῳ Διὸς, ὁρίοις Ἀφροδίτης·
Γαμοστόλος ἐν Διδύμοις, μοιρῶν ΙΕ,
οἴκῳ Ἑρμοῦ, ὁρίοις Ἑρμοῦ·

Μεσουράνημα ἐν Παρθένῳ, μοιρῶν
Η̅, οἴκῳ Ἑρμοῦ, ὑψώματι Ἑρμοῦ,
ταπινόματι (sic) Ἀφροδίτης, ὁρίοις Ἀφροδίτης·
Ὑπὸ Γῆν ἐν Ἰχθύσι, μοιρῶν......
οἴκῳ Διὸς, ὑψώματι Ἀφροδίτης,
ταπινόματι (sic) Ἑρμοῦ, ὁρίοις Ἀφροδίτης·
Ὁ Α̅ κλῆρος τῆς Τύχης ἐν Αἰγόκερῳ,
μοιρῶν Ι̅Θ̅, οἴκῳ Κρόνου, ὑψώματι
Ἄρεως, ταπινόματι (sic) Διὸς, ὁρίοις Ἀφροδ.·
Ὁ Β̅ κλῆρος τῆς Τύχης ἐν Καρκείνῳ,
μοιρῶν Ι̅Α̅, οἴκῳ Σελήνης, ὑψώματι
Διὸς, ταπινόματι (sic) Ἄρεως, ὁρίοις Ἀφροδίτης·
Ὁ οἰκοδεσπότης τῆς γενέσεως αὐτοῦ
ὁ τῆς Ἀφροδίτης ἀσῖήρ.

PAPYRUS N° 20.

ACTE DE PARTAGE.

(Haut. 35 cent. larg. 25. — Pl. XXIII.)

† [1] Ἐν ὀνόματι τοῦ Κυρίου καὶ δεσπότου Ἰησοῦ Χρισῖοῦ,
τοῦ Θεοῦ καὶ Σωτῆρος ἡμῶν, βασιλείας
τοῦ γαληνοτάτου ἡμῶν δεσπότου Φλ. Μαυρικίου Τιβερίου,
τοῦ αἰωνίου Αὐγούσῖου καὶ αὐτοκράτορος,
ἔτους ὀκτωκαιδεκάτου, ἐπεὶφ Κ̅, τρίτης ἰνδικτίωνος·
ταύτην τίθεντο (sic) καὶ ποιοῦνται πρὸς ἑαυτοὺς τὴν αἰώ-
νιον διάλυσιν ἑκόντες καὶ πεπεισμένοι,
ἐκ μὲν τοῦ ἑνὸς μέρους, Αὐρήλιος Παχύμης Ψάτου, μητρὸς
Μαρίας, πορφυροπώλης· ἐκ δὲ τοῦ
ἑτέρου μέρους, Αὐρήλιος Ἰωάννης, καὶ αὐτὸς πορφυροπώ-

[1] Croix ou plutôt monogramme du Christ.

λης, ὁμογνήσιος αὐτοῦ ἀδελφός· καὶ ἐξ ἄλλου μέρους Αὐρηλία
Ταρσενὴ, ἄλλη ὁμογνησία αὐτῶν ἀδελφὴ, χήρα· οἱ πάντες ἀπὸ ταύτης τῆς Πανοπόλεως.
Τῶν εἰρημένων μακαρίων αὐτῶν γονέων Ψάτου καὶ Μαρίας τέλει τοῦ βίου χρησαμένων καὶ μετὰ τὴν τούτων
τελευτὴν, λόγους εὐλόγως κεκινήκασιν πρὸς ἀλλήλους περὶ τῆς καταλειφθείσης
παρ' αὐτῶν ἐλαχίστης ὑποστάσεως κινητῆς τε καὶ ἀκινήτου καὶ αὐτοκινήτου, ἀπὸ τιμίου εἴδους
μέχρι ἐλαχίστου τινὸς καὶ αὐτοῦ, καὶ δι' ἀκριβεστάτου μερισμοῦ γεγενημένου μεταξὺ αὐτῶν πάντων
τῶν πατρῴων καὶ μητρῴων αὐτῶν πραγμάτων. Ἕκαστος οὖν ἀπείληφεν τὸ ἐπιβάλλον
αὐτῷ μέρος τρίτον πάσης τῆς καταλελειμμένης αὐτῆς παρ' αὐτῶν ἐλαχίστης ὑποστάσεως
κινητῆς τε καὶ ἀκινήτου καὶ αὐτοκινήτου, ἀπὸ πολυτελοῦς μέχρι εὐτελοῦς καὶ αὐτοῦ. Πληρωθέντες
οὖν[1] τῶν πάντων καὶ ἀπαλλαγέντες πρὸς ἀλλήλους ἐδέησαν γενέσθαι μεταξὺ αὐτῶν τὴν
παροῦσαν διάλυσιν. Ὅθεν ἐπ' αὐτὴν ἐληλύθασιν οἱ ἀφ' ἑκατέρου μέρους, ἑκόντες καὶ
πεπεισμένοι, δι' ἧς ὁμολογοῦσιν μηδένα λόγον ἔχειν πρὸς ἀλλήλους, μὴ πρὸς κληρονόμους
ἀλλήλων, μὴ διαδόχους, μὴ διακατόχους, μὴ αὐτοὶ, μὴ κληρονόμοι αὐτῶν, μὴ διάδοχοι, μὴ
διακάτοχοι μεθέξειν πώποτε, μήτε ἐγκαλεῖν αὐτοῖς, μήτε ἐγκαλεῖν (sic), μήτε ἐν δικα[στηρίῳ,

[1] Videtur esse σὺν: confer tamen alterum ο in οἵου, lin. 21, quod item sigmatis formam refert. H.

μήτε ἐκτὸς δικασΊηρίου, μὴ δι' ἑαυτῶν, μὴ διὰ ϖαρενθέτου ϖροσώπου, μὴ ϖερὶ οἵων δήποτε
κληρονομ[ικῶν] αὐτῶν ϖραγμάτων, μὴ ϖερὶ οἵου δήποτε ϖράγματος ἐγγράφου ἢ καὶ ἀγράφου,
ἀνήκοντος τῷ ὀνόματι καὶ τῷ κλήρῳ τῶν αὐτῶν μακαρίων αὐτῶν γονέων Ψάτου καὶ Μαρίας,
διὰ τὸ αὐτοὺς τελείως ἀπηλλάχθαι ϖρὸς ἀλλήλους ϖερὶ ϖάντων, καθὰ ϖροδεδήλωται.
Προσομολογοῦσιν δὲ Ἰωάννης [καὶ] Ταρσενία, ὁμογνήσιος αὐτοῦ ἀδελφὸς (sic), μηδένα λόγον
ἔχειν ϖρὸς τὸν ϖοθεινότατον ἄλλον αὐτῶν ἀδελφὸν Παχουμὶν, μὴ ϖρὸς κληρονόμους αὐτοῦ, μὴ
διαδόχους ϖαντοίους, ϖερὶ τῆς ϖραθείσης αὐτῷ ϖαρὰ τῶν εἰρημένων αὐτῶν γονέων
Ψάτου καὶ Μαρίας, ἔτι ϖεριόντων, οἰκίας ὁλοκλήρου, μετὰ ϖαντὸς αὐτῆς τοῦ δικαίου, διακειμένης
ἐν τῷ κτήματι Θινὸς, τοῦ Θινίτου νομοῦ, ἀκολούθως τῇ δυνάμει τῆς ἐκτεθείσης αὐτῷ ϖαρ' αὐτῶν
ταύτης ϖράσεως, τῆς καὶ κυρίας οὔσης καὶ βεβαίας ϖανταχοῦ ϖροφερομένης. Εἰ δὲ δόξῃ αὐτοῖς ἐπελ[θεῖν] [1]
αὐτῷ ϖερὶ τούτου, ϖαρέξουσιν λόγῳ ϖροσΊιμίου χρυσοῦ νομίσματα δώδεκα. Κοινῶν δὲ ὄντων
καὶ ἀδιαιρέτων ϖρὸς αὐτοὺς τοὺς τρεῖς κληρονόμους κατὰ τὸ τρίτον μέρος τῶνδε δύο γονικῶν α[ὐτῶν]
οἰκοπέδων, τῶν διακειμένων [2] ἐν ταύτῃ τῇ Πανοπόλει, ῥύμης τοῦ Ἁγίου τόπου, ἀπὰ Κολλούθου, τῆς ἄλλης γον[ικῆς
αὐτῶν οἰκίας τῆς διακειμένης ἐν τῷ αὐτῷ κτήματι Θινὸς, καὶ ΧαρισΊίωνος ὀριχαλκ[έως] ἑνὸς, καὶ ἄλλου

[1] Fort. ἐπεξ[ελθεῖν]. Confer ξ in ϖαρέξουσιν versus sequentis. H.

[2] Fort. leg. τῷ [vitio scribentis, pro τοῦ, et subintellige ἑνὸς] διακειμένου. H.

Χαρισῖίωνος σιδηρουρ. ἑνὸς, ἄχρι τῆς τούτων διαιρέσεως· καὶ μὴ ἐξεῖναι αὐτοῖς μήτε κληρονόμοις
αὐτῶν παραβῆναί πώποτε ταύτην τὴν διάλ[υσιν]. Εἰ δέ τις ἐξ αὐτῶν τολμή[σει τι] παραβῆναι,
ἢ ἕτερός τις ἐκ προσώπου αὐτοῦ παρε[νθέτου], τὸ παραβαῖνον μέρος διδόναι τῷ ἐμμένοντι μέρει, λόγῳ προσῖίμου,
χρυσοῦ νομίσματα δώδεκα καὶ τὰ εἰς δίκην ἀναλώματα εἰς βεβαίωσιν κινηθ[έντων], μετὰ τοῦ ταύτην τὴν διάλυσιν ἀῤῥαγῆ
εἶναι διὰ παντός. Καὶ ἐπὶ τούτοις ἅπασιν ἐπερωτηθέντες ὡμολογήσαμεν.

† Αὐρήλ. Παχουμὴς καὶ Ἰωάννης
καὶ Ταρσενὴ οἱ προγεγραμμένοι ἐθέμεθα τὴν παροῦσαν διάλυσιν πεπεισμένοι καὶ σῖέργοντες
πάντα, ὡς προγέγραπῖαι περὶ αὐτῶν. Φλ. Ζαχαρίας Βικτορ . . . . Φλ. Ἰούσῖους.
. . . . . μαρτυρῶ τῇ παρούσῃ διαλύσει, αἰτηθεὶς παρὰ τῶν
θεμένων. . . . . ρίσῖιος . . . . ενος, μαρτυρῶ τῇ παρούσῃ διαλύσει, αἰτηθεὶς παρὰ τῶν θεμένων.
Ἐγρ . . . διὰ Διοσκ . . . .

PAPYRUS N° 21.

CONTRAT DE VENTE DE L'AN 616 DE J. C.

(Haut. 90 cent. larg. 26 cent. — Pl. XXIV et XXV.)

† Ἐν[1] ὀνόματι τῆς ἁγίας καὶ ζωοποιοῦ τριάδος πατρὸς καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου .

[1] Les six premières lignes de l'original ont disparu par nous ne savons quel accident. Nous les donnons d'après la copie de M. Letronne.

ϖνεύματος, βασιλείας τοῦ γαληνοτάτου ἡμῶν δεσπότου Φλ. Ἡρακλείου
τοῦ αἰωνείου Αὐγούσlου καὶ αὐτοκράτορος ἔτους ἕκτου ϖαϋνὶ $\overline{\Theta}$ ἰνδ. $\overline{\text{E}}$[1].

† Αὐρηλιαὶς(sic) Πύρας ἐκ ϖατρὸς Βησᾶτος, μητρὸς Μαρίας, ὑπὲρ δὲ
ἐμοῦ καὶ τῆς ἐμῆς ἀδελφῆς μου Ῥωσὲ τὴν χώραν αὐτῆς
ϖοιῆσαι, καὶ Ἀνθερία ἐκ ϖατρὸς Σενούθου, μητρὸς Κύρας,
ἀπὸ κώμης Θινὸς τοῦ Θινίτου[2] νομοῦ, ϖαρέχουσαι ὑπὲρ αὐταῖς(sic)
ὑπογραφέα καὶ μάρτυρας τῆσδε τῆς αἰωνείας ϖράσεως, τοὺς
ἑξῆς ὑπογράφοντας ταύτην, τιθέμεθα τήνδε τὴν
καταγραφὴν καθ' ἁπλῆν ἔγγραφον ἀσφάλειαν ἐμμεῖναι
ταύτῃ τῇ ἐννόμῳ ϖράσι(sic) καὶ μὴ ϖαραϐῆναι αὐτὴν
διὰ ϖαντός· Αὐρηλίῳ Παχυμίῳ Ψάτου ϖορφυροπώλῃ
ἀπὸ Πανὸς ϖόλεως, νῦν, σὺν τῇ τοῦ Θεοῦ ϖρονοίᾳ, ϖαραμένον[τι
ἐν τῇ αὐτῇ κώμῃ Θινὸς, χαίρειν. Ὁμολογοῦμεν γνώμῃ
ἑκουσίᾳ καὶ αὐθαιρέτῳ βουλήσει καὶ ἀδόλῳ συνειδήσει καὶ
ἀμετατρέπlῳ λογισμῷ καὶ ἀμετανοήτῳ ϖροαιρέσι(sic) βεϐαίᾳ
δὴ[3] ὀρθῇ διανοίᾳ, ϖαντὶ ϖληρεσlάτῳ δεσποτείας
δικαίῳ καὶ ἐξουσίᾳ ϖάσῃ καὶ αἰωνείᾳ(sic) κατοχῇ
ϖεπρακέναι καὶ καταγεγραφηκέναι καλῇ ϖίσlῃ[4] σοι

[1] M. Letronne paraît avoir hésité entre le chiffre $\overline{\text{Є}}$ ou $\overline{\Theta}$; nous n'avons pas pu comparer sa copie à l'original.

[2] Ici commence la partie aujourd'hui conservée du papyrus reproduit sur notre *fac-simile*.

[3] Pour δὲ.

[4] Pour *καλῇ ϖίσlει*, *bona fide*.

σήμερον ϖεπεισμένοι (sic) τὴν διαφέρουσαν ἡμῖν οἰκίαν
μετὰ ϖαντὸς αὐτῆς τοῦ δικαίου[1],
ὁλόκληρον, διακειμένην ἐπὶ τῆς αὐτῆς κώμης Θινὸς ἐπὶ ῥύμης
καλουμένης τῆς φυλακῆς, ἐλθοῦσαν εἰς ἡμᾶς
ἀπὸ κληρονομίας διατόχ. (sic) ἀκωλουθῶς (sic) οἷς ἔχομεν δικαίοις
καὶ ἀσφαλείαις, ϖάσης ϖερὶ αὐτῆς ἐκ τετραγώνου τῆς ϖροκειμένης
οἰκίας οὕτως· νότου, οἰκία Μουσαίου Ψάρου[2] ϖρεσ. εἰς ἓν (sic) ἀνοιόκτη[3]
ἡ θύρα· βορρᾶ, ῥύμη δημοσία· λιβὸς, οἰκία Μοναθίω Παμίδου·
ἀπηλιώτου, οἰκία Πεϐῶτος Ὥρου καὶ οἰκία τοῦ ϖριαμένου Παχυμίου
ἢ οιν (sic) ὦσι γίτονες (sic) ϖαντὶ ϖάντοθεν, ἀπὸ ἠδάφους (sic) μέχρι
ἀέρους[4], καὶ ϖρὸς τὸ σὲ τὸν ϖριάμενον Παχύμιν κυριεύειν τοῦτον (sic)
καὶ ἐπικρατεῖν καὶ τὴν ϖᾶσαν ἔχειν δεσποτείαν καὶ βελτειοῦν
καὶ οἰκοδομεῖν καὶ ϖωλεῖν καὶ μεταπωλεῖν, εἰ βουληθείης,
ἐπίκληρον, ὁμοίως διατόχοις (sic) καὶ διακατόχοις καταλεῖψαι
καὶ χρήσασθαι, καὶ . . . . ϖερι . . . . [ἐὰν]
βουληθῇς, ἐπὶ τὸν ἅπαντα χρόνον, τιμῆς τῆς ϖρὸς ἀλλήλους
συμπεφωνημένης καὶ συναρεσάσης ϖρὸς τὴν δοκιμασίαν
ἡμῶν χρυσοῦ κεράτια δεκάτρεια . . . . ΙΓ[5] . . . . ἥνπερ τιμὴν
τέλειαν ἐσχήκαμεν ἡμεῖς ἡ (sic) ἀποδώμεναι Πύρας καὶ
Ἀνθερία ϖαρά σου τοῦ διωνημένου Παχυμίου, ἀπὸ χειρὸς εἰς
χεῖρας ἐξ οἴκου, ἀριθμῷ ϖλήρει, ἐφ᾽ ᾧ ἐπίσθην (sic) τῆς

[1] Mots ajoutés entre les deux lignes.
[2] Ou Ψαίου.
[3] Probablement ἀνέῳκται.
[4] Pour ἐδάφους μέχρι ἀέρος.
[5] Voir aux planches les signes que nous ne pouvons représenter ici.

βεβαιώσεως τοῦτον γιγνόμενον ϖαρ' ἡμῶν καὶ ϖαρὰ τῶν
κληρονόμων ἡμῶν διατόχων καὶ διακατόχων, κατὰ ϖᾶσαν βεβαίωσιν
ἀπὸ ϖαντὸς τοῦ ὑπερευσομένου ἢ ἀντιποιησομένου, ὑπὲρ δὲ τοῦ ἡμῶν
ὀνόματος ἢ ἰδιωτικοῦ χρέους ἢ δημοσίου ὀφλέματος[1] ἢ ἄλλου
τινὸς ἀπαξαπλῶς ἐν ϖαντὶ καιρῷ. . . . . [εἰ] δὲ συμβαίη,
ὃ μὴ εἴη, [διαδ]ίκησιν ἢ ἀμφισβήτησίν τινὰ γενέσθαι ϖερὶ τοῦτον
ἢ ϖερὶ μέρος αὐτοῦ ἐπὶ τῷ ἡμᾶς τοὺς ἀποδωμένους καὶ τοὺς ἡμῶν κληρονόμους
καὶ διατόχους (sic) καὶ διακατόχους ἰδίοις ἡμῶν ἀναλώμασιν ἀποσΊῆσι (sic) καὶ ἀποσωβῖν (sic),
ϖάντα τῶν ὑπερευσομένων ἢ ἀντιποιησομένων ἢ ἐπιγνῶναι τὸ ϖροκείμενον
τίμημα ἐν διπλῷ, καὶ ϖάντα τὰ ἀναλώματα καὶ τὰ δαπανήματα
τὰ ἀναλωθέντα εἴς τε[2] βελτίωσιν τῆς τούτον (sic) οἰκοδομῆς καὶ
εἰς τι κηνθις. . . . συμβαίη γενεσθένθι ὁμοίως ἐν διπλῷ. . . . . . καὶ
δόσι (sic), λόγῳ ϖροσΊίμου, χρυσοῦ νομίσματα ἕξ. Καὶ εἰς τὰ ϖρογεγραμμένα
ϖάντα ἐπερωτηθέντες ὡμολογήσαμεν. † Αὐρηλιαὶς Πύρας καὶ Ἀνθερία
οἱ ϖροκείμενοι ἐθέμεθα ταύτην τὴν ϖρᾶσιν ἑκοῦσαι καὶ ϖεπεισμέν[αι] καὶ σΊοιχεῖ
ἡμῖν ϖάντα ὡς ϖρόκειται. Ἔγραψα ὑπὲρ αὐτῆς Ἠλίας Βησᾶτος ϖρεσβ. ἀπὸ Θινός.

[1] Pour ὀφλήματος. — [2] Peut-être τε ou τι pour τινα.

† Μουσαῖος Παπνουθίου πρεσβύτερος ἀπὸ Θινὸς μαρτυρῶ τὴ[ν] πρᾶσιν αἰτη[θεὶς] παρὰ ταῖς θεμέναις.

† Ἐγρ. δι' ἐμοῦ[1] . . . .

PAPYRUS N° 21 BIS.

CONTRAT DE VENTE.

(Haut. 35 cent. larg. 41. — Pl. XLVII.)

Les papyrus n°s XX et XXI étaient sous presse lorsqu'un de ces hasards qui se sont produits déjà plus d'une fois dans l'étude des papyrus grecs, en nous apportant des renseignements nouveaux et inattendus, nous a imposé une interruption qui, du moins, ne sera pas sans compensation pour l'intelligence des pièces qui nous occupent. M. Jomard, dont la science déplore la perte récente, s'étant décidé à faire dérouler un papyrus qu'il avait reçu d'Égypte depuis nombre d'années et que l'on pouvait craindre de détruire en essayant de l'ouvrir, M. Théodule Devéria réussit dans cette délicate opération. Quelques parcelles, tombées en poussière dans les anciens plis, ne laissent que des lacunes étroites qu'on peut espérer de remplir par conjecture, et nous sommes entrés en possession d'un document grec qui comprend trente-cinq lignes d'une écriture facile à déchiffrer. M. Jomard eut la bonté de me le communiquer, et, en jetant les yeux sur les premières lignes, je remarquai des noms de personnes qui m'étaient déjà connues par deux papyrus grecs de la Bibliothèque de Berlin et par les deux papyrus du Louvre n°s XX et XXI, dont je m'occupais précisément en ce moment. Le premier de ces papyrus, déchiffré d'abord par M. Hase, puis par M. Letronne, est daté de l'an 18 de l'empereur Maurice, 600 de Jésus-Christ. Il contient un acte de partage entre deux frères, Aurélius Pachymius, marchand de pourpre, et Aurélius Jean, et leur sœur Aurélia Tarsenia, de tous les biens meubles, immeubles, ou se mouvant eux-

[1] Nom propre illisible.

PAPYRUS GRECS.

mêmes (*αὐτοκίνητα*), de la succession de leurs père et mère, décédés, Psatès et Maria, originaires de Panopolis. Après l'énumération des biens, objets du partage, vient cette déclaration (l. 4 et suiv.) : « En outre, Jean « et Tarsenia, sa sœur légitime, reconnaissent qu'ils n'ont aucun compte à « demander à leur bien-aimé frère Pachymius ni à ses héritiers ou ayants « cause, au sujet de la vente à lui faite par leurs parents susnommés, Psa- « tès et Maria, en leur vivant, d'une maison entière, avec ses droits inhé- « rents, maison située à This du nome Thinite, conformément à la teneur « de la vente qui lui en avait été faite par eux, laquelle est et demeure va- « lable partout où elle sera produite; et si les susnommés venaient à l'in- « quiéter à ce sujet, ils lui payeraient, à titre d'amende, douze pièces d'or. » C'est précisément cet acte de vente, relaté dans le partage de l'an 600, qui nous est rendu par le papyrus Jomard (je demande la permission de le désigner par le nom de son savant possesseur). Cet acte est de l'an 10 de Maurice, antérieur de huit ans à l'acte de partage cité plus haut.

Le papyrus du Louvre n° XXI, de l'an VI d'Héraclius, 616 de Jésus-Christ, contient un acte d'acquisition, par le même Pachymius, d'une maison sise à This, et, à ce qu'il paraît, contiguë à celle qu'il avait acquise de son père. Les deux pièces de la Bibliothèque de Berlin, qui ont été l'objet d'un savant travail de M. Schmidt[1], contiennent un acte d'emprunt et un contrat d'apprentissage qui se rapportent au même marchand de pourpre, et qui se placent, par leurs dates, entre les deux papyrus du Louvre. Ils contribuent à jeter du jour sur la situation de la population grecque en Égypte à cette époque, et particulièrement sur cette famille de marchands de pourpre. Mais le papyrus de M. Jomard, par son état de conservation, sera surtout précieux pour remplir les lacunes des deux papyrus du Louvre et pour éclaircir d'autres actes du même genre. Le savant professeur qui a tant contribué lui-même aux progrès de cette partie des études égyptiennes, en faisant connaître le premier en France le contrat grec dit *de Ptolémaïs*, s'empressa d'accéder au vœu que je lui avais exprimé de joindre le *fac-simile* et la transcription de ce papyrus à ceux auxquels il se rapportait dans notre recueil. M. Jomard fit, de plus, dérouler un second papyrus qui lui venait, je crois, comme le premier, de M. Drovetti. Cette pièce est beaucoup moins bien conservée que l'autre; mais les lignes qui subsistent montrent qu'elle

[1] *Die griechischen Papyrusurkunden der königlichen Bibliothek zu Berlin entziffert und erläutert von* Dr W. Ad. Schmidt, mit zwei Facsimile. Berlin, 1842, in-8°.

contenait aussi un contrat d'acquisition par le même Pachymius, fils de Psatès, l'an XVII de Maurice Tibère, 599 de Jésus-Christ. Nous le joignons également à notre publication sous le n° XXI *ter*. On y trouvera la confirmation de quelques-unes des formules des contrats. L'utilité de ces sortes de rapprochements nous engage à reproduire dans nos notes la transcription des deux contrats de la Bibliothèque de Berlin, qui n'ont encore été imprimés que dans une publication trop peu répandue en France, et dont nos textes de Paris éclairciront, je pense, quelques leçons douteuses.

Les musées renferment un certain nombre de contrats égyptiens en écriture démotique, quelques-uns même en hiératique, et qui remontent aux Pharaons. Parmi les contrats démotiques qui, pour la plupart, datent des Ptolémées, quelques-uns sont accompagnés d'un antigraphe, ou au moins d'un enregistrement grec. On possède aujourd'hui une dizaine de contrats grecs de l'époque ptolémaïque. Le papyrus XVII de notre collection, de la XVIIe année d'Antonin le Pieux, 154 de notre ère, nous donne un spécimen de la forme des contrats dans le droit romain avant Justinien. Enfin, les contrats que nous réunissons ici, et dont un n'a précédé que de vingt-cinq ans la conquête de l'Égypte par les Arabes, sont tout à la fois et les plus récents des actes retrouvés en Égypte, et, je crois, les plus anciens parmi les chartes grecques du moyen âge conservées en Occident.

Les *Papiri diplomatici* de Marini contiennent un certain nombre de *venditiones* dont les formules seraient à rapprocher de celles que nous allons trouver ici. Elles ont été, en 1822, réunies dans un nouveau recueil, par M. Ernest Spangenberg, sous le titre suivant : *Juris romani tabulæ negotiorum solemnium modo in ære, modo in marmore, modo in charta superstites.* Nous y avons trouvé de nombreux rapprochements. Nous citerons surtout, comme sujet de comparaison, un acte de vente en latin[1], sur papyrus, dont l'original se conserve à la Bibliothèque du Vatican, et qui est daté de l'an VIII de Maurice, presque contemporain, par conséquent, de la pièce qui nous occupe ici.

W. B.

[1] P. 282. *Instrumentum venditionis Rusticianæ.* Marini, n° CXXII, p. 187.

† [1] Βασιλείας [. . .]τείας[2] τοῦ θειοτάτου ἡμῶν δεσπότου τῆς οἰκουμένης φλ. Μαυρικίου τοῦ αἰωνίου Αὐγούστου

καὶ αὐτοκράτορος, ἔτους δεκάτου, παϋνὶ Κ̄, ἀρχ. ινδ[3] ἐν κώμῃ Θινὸς ἐκ Θηβαίου ἐπαρχίας.

† Αὐρήλιοι Ψάτης Ἀβρααμίου, μητρὸς Τμαύτης, πορφυροπώλης καὶ ταύτης[4] γαμετῆς αὐτοῦ Μαρίας ἐκ πατρὸς

Φιλάμων, μητρὸς Τηνισκενῆς, ἔπαντες (sic)[5] ἀπὸ Πανὸς πόλεως, νῦν δὲ πρὸ πολλοῦ τοῦ χρόνου ἐν τῇ κώμῃ Θινὸς τοῦ

Θινίτου νομοῦ, παρέχοντες ὑπὲρ αὐτῶν ὑπογραφέα καὶ μάρτυρας τῆσδε τῆς αἰωνίας πράσεως τοὺς ἑξῆς ὑπογράφοντας,

τιθέμεθα τήνδε τὴν καταγραφὴν καθ' ἁπλῆν ἐγγράφων ἀσφάλειαν ἐμμεῖναι ταύτῃ τῇ ἐννόμῳ πράσι (sic) καὶ μὴ

παραβῆναι αὐτὴν διὰ παντός· Αὐρηλίῳ Παχυμίῳ τῷ γλεκετάτῳ (sic) ἡμῶν υἱῷ καὶ αὐτῷ πορφυροπώλῃ, ἀπὸ τῆς αὐτῆς

κώμης, χαίρειν. Καθ' ἣν ὁμολογοῦμεν γνώμῃ ἑκουσίᾳ καὶ αὐθαιρέτῳ βουλήσει καὶ ἀδόλῳ σενεδύσει (sic) καὶ ἀμετατρέπτῳ

λογισμῷ καὶ ἀμετανοήτῳ προαιρέσει βεβαίᾳ δὺ (sic) ὀρθῇ διανοίᾳ, παντὶ πληρεστάτῳ δεσποτείας δικαίῳ καὶ ἐξουσίᾳ πάσῃ

καιωνείᾳ (sic) κατοχοῖ (sic) πεπρακέναι καὶ καταγεγραφηκέ[ναι]

[1] Monogramme du Christ, formé d'un χ posé carrément de manière à présenter une croix dont la tête bouclée forme un ρ, tandis que la branche de droite se termine par un appendice qui doit être le *sigma* final. Dans la marge supérieure, à gauche, on distingue les lettres χωρ...

[2] On peut conjecturer *καὶ δεσποτείας*, *δυναστείας* ou *ὑπατείας*. Je préfère ce dernier. L'acte de vente latin du Vatican du règne de cet empereur est daté *anno nono, P. C. ejusdem anno octavo* : la huitième année après son consulat, ou la neuvième de son consulat et de son règne.

[3] Nous reviendrons plus loin sur la question des indictions.

[4] Peut-être *μετὰ τῆς*.

[5] *ἔπαντες* pour *ἅπαντες*. Les permuta-

καλῇ πείσ1η (sic) σοι σήμερον πεπεισμένοι τὸ διαφέρον ἡμῖν οἰκίαν

ἐκσαθρωμένην καὶ κελλίον σὺν τὸ (sic) ψιλοτόπῳ μετὰ παντὸς αὐτὸν (sic) τὸ δικαίω (sic), διακειμένην ἐπὶ τῆς αὐτῆς κώμης,

ἐπὶ ῥύμης καλουμένης τῶν Κληρονόμων Παχῶτ καὶ τοῦ ἐλαιουργίου τοῦ κλ[ήρου] Παχαρεαβὲ, ἐλθοῦσαν εἰς ἡμᾶς ἀπὸ ἀγορατικοῦ

παρὰ Βίκτορος Ψαίου καὶ Σενούθου Φαλίουτος ἀκολούθως τῇ δυνάμι (sic) τῶν δύο παλαιὸν (sic) πράσεων ταῖς καὶ παρατεθείσῃ (sic) σοι

παρ' ἡμῶν ἐκ τετραγώνου τῆς προκειμένης οἰκί[ας] καὶ τοῦ ψιλοῦ τόπου καὶ κελλίου οὕτως· Νότου, τοῦ ἐλαιουργίου τὸν κλῆρον ἡμῶν

Πα]χαρεαβέ· βορρᾶ, συνημμένην τῇ οἰκίᾳ Πέβωτος Ὥ[ρο]υ· λιβὸς, τῇ οἰκίᾳ κληρονόμων Βίκτορος πρεσβυτέρου καὶ Πέβωτος Ὥρου,

εἰς ἣν ἀνοίωκται (sic) ἡ θύρα· ἀπηλιώτου, ῥύμη δημοσία, οιη ἂν οσυ [1] γείτονες πάντη πανδοθεν (sic) ἀπὸ ἡτάφους (sic) μέχρι ἀέρους (sic), καὶ πρὸς τὸ

σὲ τὸν πριάμενον Παχύμιν κυριεύειν τούτων καὶ ἐπικρατεῖν καὶ τὴν πᾶσαν ἔχειν δεσποτείαν καὶ βελτιοῦν καὶ οἰκοδομεῖν

καὶ πωλλεῖν (sic) καὶ μεταπωλεῖν (sic), εἰ βουλληθείης, καὶ κληρονόμοις καὶ διατόχοις (sic) καὶ διακατόχοις καταλεῖψαι καὶ χειρίσασθαι καὶ

χρήσασθαι περὶ αὐτὸν, [καὶ] ὅπως, ἐὰν (sic) βοληθῇς (sic), ἐπὶ

tions de voyelles et les fautes d'orthographe et de syntaxe sont si nombreuses dans ces textes, que nous renonçons à les signaler toutes.

[1] Il est difficile de reconnaître, sous ces fautes d'iotacisme accumulées, la formule ἡ οἱ ἂν ὦσι.

τὸν ἅπαντα χρόνον· τιμῆς τῆς ϖρὸς ἀλλήλους συνπεφωνημένης
καὶ σενα[ρεσά]σης[1] ϖρὸς τὴν οἰκίαν Σενου[τί]ου οἰκοδόμου, ἀπὸ τῆς αὐτῆς κώμης, χρυσοῦ νομισμάτια δεσποτικὰ ἀπλᾶ, δόκιμα τρεία (sic) ἑκατὸν
ϖαρὰ κερά[τιον] μία σΊαθμῷ τὸ φυλλωφ. . . . ἥνπερ τιμὴν τελείαν ἐσχήκαμεν ἡμεῖς οἱ ἀποδόμενοι Ψάτης καὶ Μαρίας γαμετῆς αὐτοῦ
ϖαρά σου[τοῦ] ἐωνεμένου (sic) Παχυμίου, διὰ χειρὸς εἰς χεῖρας, ἐξ οἴκου, ἀριθμῷ ϖλήρει, ἐφ' ᾧ ἐφίσθημεν (sic) τῆς βεβαιώσεως τούτων
γιγνομένης ϖ[αρ' ἡμ]ῶν καὶ ϖαρὰ κληρονόμων ἡμῶν καὶ διατόχων (sic) καὶ διακατόχων κατὰ ϖᾶσαν βεβαίωσιν ἀπὸ ϖαντὸς τοῦ ἐπερευσομένου·
ὑπὲρ δὲ [τοῦ ἡ]μῶν ὀνόματος ἢ δημοσίου ὀφρέματος (sic) ἠδιοτηκοῦ (sic) χρέους ἢ ἄλλου τινὸς ἀπαξαπλῶς ἐν ϖαντὶ καιρῷ ἐπένεγκες (sic) · εἰ δὲ συμβαίη
. . .] κησιν[2] ἢ ἀμφισβήτησίν [τι]να γενέσθαι ϖερὶ τούτων ἐπὶ τῷ ἡμᾶς τοὺς ἀποδωμένους (sic) καὶ τοὺς ἡμῶν κληρονόμους καὶ διατόχους (sic) ·
καὶ δια[κατό]χους ἰδίοις ἡμῶν ἀναλώμασιν ἀποσΊῆσιν (sic) καὶ ἀποσοβῖν (sic) ϖάντα τῶν ἐπερευσομένων ἢ ἀντιποιησομένων ἢ ἐπιγνῶναι τὸ
ϖροκεί[μενο]ν τίμημα ἐν διπλῷ καὶ ϖάντα τὰ ἀναλώματα καὶ τὰ δαπανήματα τὰ ἀναλωθέντα εἴς τε βελτίοσιν (sic) τῆς τούτων οἰκοδομῆς·
καὶ εἰ . . . τὶς συμβαίη γενηθὲν ἀφ' ὁμοίων ἐν διπλῷ ἀποκατασΊῆσιν (sic) σοι καὶ δόσ[ειν] (sic) λόγῳ ϖροσΊίμου χρυσᾶ $\overline{\text{KB}}$ μετὰ καὶ τοῦ
ταύτην τὴ[ν ϖρᾶσ]ιν ἀῤῥαγῆ καὶ ἀσάλευτων (sic) εἶναι ἐπὶ

[1] Pour συναρεσάσης. — [2] Peut-être ἀδίκησιν.

τῶ(sic) ϖαντελὲς, ἥνπερ ἐθέμεθα ϖρὸς ἀσφάλειαν κυρίαν οὖσαν καὶ βεϐαίαν

ϖανταχ[οῦ] ϖρ[οφερο]μένην. Καὶ ἐπερρ.θθ [1] ὡμολογήσ(αμεν) † [2] Αὐρήλιοι Ψάτης καὶ Μαρίας γαμετῆς αὐτοῦ οἱ ϖροκ(είμενοι) ἐθέμεθα ταύτην τὴμ(sic) ϖρᾶσιν

ἑκώντες(sic) καὶ ϖεπεισμένοι καὶ σlοιχεῖ ἡμῖν ϖάντα τὰ ἐγγεγραμμένα ὡς ϖρόκ(ειται). Ἔγραψ αὐπὲρ αὐτῶν ἀξιωθεὶς

Ψάτης Παφνουθίου διάκονος ἀπὸ Θινός. † Βησατᾶς Ἡλία διάκονος ἀπὸ Θινὸς μαρτυρῶ τὴν ϖρᾶσιν

ἀκούσας ϖαρὰ τῶν θεμένων. † Ἀθανάσιος Παaμίου ϖρεσϐ. ἀπὸ Θινὸς μαρτυρῶ τὴν ϖρᾶσιν

ἀκούσας ϖα(sic) τῶν θεμένων †

† . . . .

PAPYRUS N° 21 TER.

CONTRAT DE VENTE DE L'AN 599 DE J. C.

(Haut. 58 cent. larg. 35 cent. — Pl. XLVIII.)

Ce papyrus est divisé en un grand nombre de fragments qui laissent des lacunes que nous n'avons pas entrepris de remplir en entier. Ce qui subsiste suffit pour faire connaître la date et l'objet de cet acte, les noms des contractants, et pour confirmer la lecture des principales formules que nous avons déjà rencontrées dans les autres actes de vente. L'an 17 de Maurice Tibère correspond à l'an 599 de J. C. et, en partie, à la 2e et à la 3e indiction. Le mois d'épiphi est le 11e de l'année alexandrine. Le vendeur se nomme Aurélius Arsénius. L'acquéreur est Aurélius Pachymius, fils de Psatès, marchand de pourpre, que nous connaissons par les actes précédents. L'immeuble vendu consiste dans le tiers d'une maison avec dépendances, com-

[1] Nous croyons qu'il faut lire *ἐπερωτηθέντες*, les dernières lettres redoublées pour indiquer le pluriel. Nous aurons, dans la pièce suivante, des exemples de ce genre d'abréviation.

[2] Ces souscriptions sont d'une autre main.

mune au vendeur et à ses deux sœurs, maison dont les tenants et aboutissants sont indiqués selon les points cardinaux, Parmi ces tenants figurent la rue de la grande église, une ruelle et une autre voie publique sur laquelle s'ouvrait la porte d'entrée. D'après ces indications, on voit que cette maison est différente de celle qui fait l'objet de la vente ci-dessus de Psatès à son fils. L'acte de partage de l'an 616 constate que notre Aurélius Pachymius, fils de Psatès, possédait plusieurs maisons, les unes à This, du nome Thinite, les autres à Panopolis, dont il était originaire. Une des lacunes que nous n'avons pas pu remplir paraît avoir contenu un prénom de l'impératrice Constantina, femme de Maurice, prénom dont on ne lit que les dernières lettres *λίας*, qui pourrait être Α*ἰμιλία*. Le nom de Constantina, sous lequel elle est connue dans l'histoire, n'était peut-être qu'un surnom royal qu'elle avait pris à l'avénement de son mari. — W. B.

[Ἐν ὀνόματι τοῦ] Κυρίου καὶ δεσπότου Ἰησοῦ Χριστοῦ τοῦ θεοῦ καὶ σωτῆρος ἡμῶν,
[βασιλείας τοῦ γαλη]νοτάτου ἡμῶν δεσπότου Φλ. Μαυρικίου Τιβερίου τοῦ αἰωνίου[1]
[Αὐγούστου καὶ αὐτοκράτορος]· ἔτους ἑπτακαιδεκάτου ἐπεὶφ ΙΘ, τρίτης ἰνδ. †
† Αὐρήλιος Ἀρσένιος Καλλ[ινίκου]. . . . πωτος χρυσοχόος ἀπὸ τῆς
. . . . ϖαρέχων ὑπὲρ αὐτοῦ ὑπο]γράφεα καὶ μάρτυρας τῆσδε
[τῆς αἰωνίας ϖράσεως τοὺς ἑξῆς ὑπογράφοντας] . . . .
καταγραφὴν καθ' ἁ[πλῆν ἔγγραφον ἀσφάλει]αν, ὑμῖν Αὐρηλίοις
Παχυμίῳ Ψάτου ϖο[ρφυροπώλῃ καὶ Μαρίας τῆς ἀδελφῆς·

[1] *Αἰώνιος* est écrit ici par un simple iota; nous l'avons vu ailleurs par *ει*. La permutation de ces deux sons est trop fréquente pour que nous la notions à chaque fois qu'elle se présente dans nos documents.

ὁ] ϖρογεγραμμένος Ἀρσένιος [ἀπὸ . . . . ταύτης, [νῦν δὲ] τὴν οἴκησιν
ἔχων [ἐπὶ τῆσδε τῆς ϖό[λεως . . . .] ϖιπράσκω καὶ ὁμολογῶ γνώμῃ
[ἑκουσίᾳ καὶ αὐ]θαιρέτῳ βουλήσει καὶ ἀδόλῳ συνειδήσει καὶ ἀμετατρέπΊῳ
λογισμῷ καὶ] ἀμεταϐλήτῳ σκοπῷ καὶ ἀμετανοήτῳ ϖροαιρέσει, βεϐαίᾳ
δὴ ὀρθῇ δια]νοίᾳ, ϖαντὶ ϖληρεσΊάτῳ δεσποτείας δικαίῳ, καὶ ἐξουσίᾳ ϖά-
[σῃ καὶ αἰω]νείᾳ κατοχῇ, ἀπὸ τοῦ νῦν καὶ ἐπὶ τὸν ἅπαντα καὶ διηνεκῆ χρόνον,
. . . . ὀμ]νύμενος τήν τε ἁγίαν καὶ ὁμοούσιον τριάδα καὶ τὴν
. . . . . . τ]ῶν θεοφυλάκτων δεσποτῶν τῆς οἰκουμένης Φλ. Φλ. Μαυρικίου
[καὶ] . . .]λίας ΚωνσΊαντίνας τῶν αἰωνίων Αὐγούσlων καὶ αὐτοκρ(ατόρων),
ϖεπρακέναι ὑ]μῖν καὶ καταγεγραφηκέναι καλῇ ϖίσlει καὶ αἱρέσει σέμερον (sic) ϖεπεισμέ[νος]
. . . . τὸ] τρίτον οἰκίας ὁλοκλήρου τρισΊέγου καὶ τῶν ἀνωγαίων
. . . . . μετὰ] ϖαντὸς αὐτῆς τοῦ δικαίου, κοινῆς οὔσης τῆς αὐτῆς οἰκίας
ϖρός τε ἐμὲ καὶ] Μαρίαν καὶ Ἰωάνναν, ἄλλην ἡμῶν ἀδελφὴν, κατὰ ὁμολογίαν
[διαιρέσεως], τῆς καὶ ϖεριελθούσης εἰς ἡμᾶς ἀπὸ ϖατρικῆς ἡμῶν διαδοχῆς,
διακειμένης ἐπὶ τῆσδε τῆς Πανοπ. ῥύμης τῆς μεγάλης ἐκκλησίας· γείτονες τῆς-

δε τῆς οἰκί]ας· νότου σ7ενωρύμιον· βορρᾶ οἰκία τῶν κληρονόμων τοῦ

. . . . ἀπηλιώτου ῥ]ύμη δημοσία εἰς ἣν ἀνέωκται ἡ θύρα· λιϐὸς

. . . . ἢ οἳ ἂν ὦσι γείτονες] πάντη πάντοθεν,

. . . .

Suivent les fragments de quatre lignes qui ont dû contenir les droits de l'acquéreur : *καὶ βελτιοῦν καὶ οἰκονομεῖν καὶ οἰκοδομεῖν*, etc. et les garanties de tout trouble de la part du vendeur et de ses ayants cause, puis les signatures du vendeur et des témoins, dont notre *fac-simile* reproduit les parties subsistantes, mais non pas à la place qu'elles ont dû occuper et qui eût dépassé la grandeur de la planche.

Nous reproduisons ici, d'après M. Schmidt, les deux papyrus de Berlin que nous avons déjà mentionnés, en y introduisant quelques lectures différentes qui nous ont été suggérées par la comparaison de nos textes. Il y a plusieurs passages dont nous n'avons pas encore deviné la véritable leçon, et qu'il serait utile de revoir sur les originaux. Quelques-unes des conjectures de M. Schmidt devront être nécessairement modifiées; mais on lira toujours avec fruit son savant commentaire.

PAPYRUS DE BERLIN N° 1.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE.

[Ἐν] ὀ[ν]όματ[ι] τ[ο]ῦ κ[υ]ρίου καὶ δεσπότου ἡ[μῶν Ἰησοῦ Χρισ7οῦ]

τοῦ θεοῦ καὶ [σω]τῆρος ἡμῶν, βασιλείας το[ῦ κυρί]ου

ἡμῶν, δεσπό[του] τῆς οἰκουμ(ένης) Φλ. Φωκᾶ τοῦ αἰ[ωνίου

Αὐγούσ7ου καὶ αὐτοκράτορος, ἔτους τρίτου τυϐὶ ΙΕ ἰνδ.

δεκάτης

Α[ὐρ]ήλιος Διόσκορος Ἀρσύνιος μίσθιος ϖορφυροπώ[λης καὶ τῆς μητρὸς αὐτοῦ Τιϐελλᾶς ἀπὸ κώμης Θινὸς τοῦ Θινιτοῦ ν[ομ]οῦ, ϖαρέχοντες ὑπὲρ αὐτῶν ὑπογρ(αφέα) καὶ μάρτυρας τῆσδε τῆς ὁμολογίας τοὺς ἑξῆς ὑπογράφοντας, Αὐρηλίῳ Παχυμίῳ Ψάτου κ[αὶ αὐ]τῷ ϖορφυροπώλῃ ἀπὸ Πανὸς ϖόλ[εως] νῦν δὲ ἐπιδ(η-μοῦντι). ἐνταῦθα ἐν τῇ αὐτῇ κώμῃ Θινὸς, χαίρ(ειν). Ὁμολ(ογῶ) [ἐ]γὼ ὁ ϖροσχ(όμενος) Διόσκορος διὰ ταύτης μοῦ τῆς [ἐγ]γράφου ἀσφαλείας, ἰδίῳ μου κινδύνῳ κα[ὶ ϖόρῳ τῆς ἰδίας μου ὑποσΊάσεως συνθέσθαι σοι καὶ ὑπουργῆσαι τῆς τεχθῆς (sic) ϖρὸς τῶ[ν ἄλλων μισθίων ϖρὸς ἐτῶν δύο ἀριθμ(ουμένων) ἀπὸ τῆς σήμερον καὶ ϖρο[γε]γραμ[μέν]ης ἡμέρ[ας ἥτις ἐσΊὶν τοῦ μηνὸς τυϐὶ ΙΕ, ... ἵνα δὲ ϖαρά σου λύω, μισθόν μου δι' ὅλων ἐνιαυτῶν σίτου ἀρτάϐας δεκαεννέα ο . . . . . τ[ῇ] μὲν ϖρώτῃ ἔτησι. ἀρτ. Θ̄ τὰ δ' ἄλλα ἔτησι ἀρτ. Ῑ τῆσδε τῆς τροφῆς μου γινομένης ϖαρ[ὰ τοῦ ϖροκ(ειμένου) Παχυμίου. Εἰ δὲ συμϐαίῃ, ὅπερ ἀπερ[χθ]είη, ἀποσΊῆναι ἀπὸ τοῦ σοῦ οἴκου ἕως ϖληρουμ(ένων) ϖα[ν-τελῶς] τῶν δύο ἐνιαυτῶν ἐπὶ τῷ ἐμὲ ϖαρασχ(εῖν) σοι ὑπὲρ λόγῳ ϖροσΊίμου . . . . χρύσινα. Εἰ δὲ καὶ ἐμὲ τοῦ ϖροσχ. Παχυ[μίου] β[ου]-ληθείη ἐκϐαλεῖν σοι ἐκ τῆς αὐτῆς τέχνης ἄχρις [ϖλη]ρομένου τοῦ αὐτοῦ χρόνου ἐπὶ τῷ ἐμὲ ϖαρασχεῖν σοι; οὐκ ἔσΊαι καθόλου . . . . . ϖλήρεις εἰς τὰ ϖρογεγραμμένα ϖάντα ἐ[μμέν]ουσι. Αὐρηλίοι Διόσκορος καὶ Τιϐελλὰς οἱ ϖροκ(είμενοι) σΊοιχεῖ ἡμῖν ϖάντα ὡς ϖρόκ(ειται). Ἔγραψα ὑπὲρ αὐτῶν Ἰσαὰκ Ἀϐρααμίου ἀπὸ Τάμεως

. . . . ὁ ἀπὸ Θινὸς μαρτυρῶ τῇδε τῇ ὁμολογίᾳ [αἰτη]θεὶς παρὰ τῶν θεμένων ὃ καἰγὼ μαρτ.

VERSO.

Συνομολογία γενο(μένη) θ. . . Διόσκορος Ἀρσύνιος Τιϐ[ελ]λᾶς μητρός.

PAPYRUS DE BERLIN Nº 2.

CONTRAT DE PRÊT.

Ἐν ὀνόμα]τι τῆς ἁγίας [καὶ ζωοποιοῦ τριάδος, πατρὸς καὶ υἱοῦ καὶ ἁγίου πνεύματος, βασιλείας τοῦ γαληνοτά[του ἡμῶν δεσπότου Φλ. Ἡρακλείου τοῦ αἰωνείου Αὐγούσlου καὶ αὐτοκράτορ[ος ἔτους τετάρτου, ἀθὺρ KB Ἰνδ. . . . . . † Αὐρήλιος Καλλίνικος Ὀσνόνθου μητρὸς Τλουλλ. μίσθ(ιος) ἀπὸ κώμης Θινὸς [τοῦ Θινίτου νομοῦ ἑξῆς ὑπογράφων, Αὐρηλίῳ Ψά[του] πορφυροπώλῃ ἀπὸ Πανοπόλεως, νῦν δὲ οἰκοῦντι ἐν τῇ αὐτῇ κώμῃ Θινὸς χαίρειν. Ὁ[μολογῶ ἐσχηκέναι παρά σου κούφας Δ. . . . . : ἐπὶ ὀψόν μου καὶ ἀναγκαῖα. . . . . χρυσοῦ νομίσματος τρίτον π. . . . . τέταρτον ζυγο φύλλων καὶ τοῦτο ἕτοιμα ἀνέχω παρὰ δισχοίνου. . . . . ἵνα λαϐὼν εἴκοσι πέντε. . . . . . .

ἐπαυξασμὸν ἑκάσΊου α......
σὺν κούφαις ἐν τῷ καιρῷ [τῆς
τρυγῆς τῆς συνεισιούσης....
χωρὶς ὑπερ(θέσεως), ὑποκ(ειμένης) σοι τῆς ϖ[αρ'] ἐ-
μοῦ εὐπορίας ἕως ϖληρώσεως.
Καὶ ἐπερ(ωτηθεὶς) ὡμολ(όγησα.) Καλλίνικος
ὁ ϖροκ(είμενος). Στοιχεῖ μοι
ϖάντα ὡς ϖρόκειται. Ὑπο-
γράψας χειρὶ ἐμῇ ἀπέ-
λυσα. †
Αὐρ[ήλ]ιος μ(ητρὸς) Τλουλλ[οῦς.

CONTRAT DE VENTE.

(Collection Jomard. — Pl. LI.)

La famille de M. Jomard, conformément aux intentions de ce savant académicien, nous a communiqué un troisième papyrus de sa collection qui n'avait pas encore été déroulé. Malheureusement, dans cette opération difficile, une partie du commencement est tombée en fragments qu'il n'a pas encore été possible de rapprocher. Nous avons ainsi perdu la date et le nom d'un des contractants; mais le nom du vendeur, Aurélius Arsénius, fils de Callinicus, de Panopolis, nous est connu par le papyrus 21 *ter*, publié ci-dessus d'après une autre pièce de la même collection, et il est probable que la maison dont un tiers est vendu par le présent acte est la même dont un autre tiers fait l'objet de la vente à Pachymius, fils de Psatès, l'an 17 de Maurice. On peut donc supposer que ces deux pièces sont de dates assez voisines, ce qui marquait ici la place de ces nouveaux fragments, qui serviront à confirmer la lecture de quelques-unes des formules consacrées dans le droit romain à cette époque. — W. B.

.....................]ος Ἀρσένιος
....................ἐφ' ᾧ ἐπείσθην δηλαδὴ
...................κατὰ νόμους ταύτης τῆς ϖράσεως·

PAPYRUS GRECS.

. . . . κληρονόμων μου καὶ διαδόχων
[καὶ διακατόχων . . . . . κατὰ ϖᾶσαν] βεβαίωσιν ἀπὸ ϖαντὸς τοῦ
ἐπερευσομένου . . . . . . κληρονόμοις ἢ διαδόχοις ἢ διακατόχοις
. . . . ἐμοῦ ὀνόματος ἢ ἄλλου τινὸς ἁπαξαπλῶς
[ἐν ϖαντὶ καιρῷ ἐπάναγκες] . . . . . . μήτ' ἐκ[. . .]κησιν ἢ ἀμφισϐήτησίν
τινα γίνεσθαι ϖερὶ τοῦ εἰρη[μένου μέρ]ους τρίτου οἰκίας ἢ ϖερὶ μέρους . . . . .
ἢ δεσποτείας ἢ δικαίου ἢ . . . . ϖαρ' οἱουδήποτε ϖροσώπου ἐν δικασΊηρίοις
ἢ ἐκτὸς δικασΊηρίων, ἐπὶ τῷ ἐμὲ τὸν ἀποδόμενον καὶ τοὺς ἐμοὺς κληρονόμους
καὶ διαδόχους ἰδίοις [ἀ]ναλώμασιν καὶ δαπανήμασιν ἀποστήσειν
καὶ ἀποσοϐεῖν ϖάντα[ς τοὺς ἐπερευσο]μένους ἐμοὶ καὶ τοῖς ἐμοῖς κληρονόμοις
ἢ διαδόχοις ἢ διακατόχοις ἢ ἐπι[γν]ῶναι τὸ ϖροκείμενον τίμημα ἐν διπλῷ
καὶ ϖάντα τὰ ἀναλώματα καὶ τὰ [δ]απανήματα τὰ ἀναλωθησόμενα εἰς βελτίωσιν
καὶ εἰς οἰκοδομὴν καὶ εἰς ἑτέραν [χειρου]ργίαν καὶ εἰς δίκην . . . . ηθῆναι
ὁμοίως ἐν διπλῷ ἀποκ[ατασΊήσειν] μετὰ τοῦ ταύτην τὴν ϖρᾶσιν ἀῤῥαγῆ
καὶ ἀσάλευτον εἶναι διὰ ϖαντὸς ἥνπερ ὑμῖν ἐθέμην ϖρὸς ἀσφάλειαν
[κυρίαν οὖσαν καὶ βεϐαίαν ϖανταχοῦ] ϖροφερομένην κινδύνῳ ἐμῷ
καὶ τῶν ἐμῶν κληρονόμων . . . . [ϖράσ]εως

τῆς καὶ ἐπικειμένης ὑμῖν εἰς τοῦτο καθάπερ ἐκ δίκης· καὶ ἐπὶ τούτοις ἅπασιν
ἐπερωτηθεὶς ὡμολόγησα † Αὐρήλιος Ἀρσένιος Καλλινίκου ὁ ϖρογεγραμμένος
ἐθέμην τὴν ϖαροῦσαν ϖρᾶσιν....του εἰρημένου μέρους τρίτου οἰκίας μετὰ ϖαντὸς
αὐτῆς τοῦ δικαίου καὶ.......
χρυσοῦ νομί[σματα].........τῷ Ἀλεξανδρείας......
ταύτην τὴν ϖρᾶσιν κατὰ ϖᾶσαν βεβαίωσιν· καὶ σʹοιχεῖ μοι ϖάντα ὡς ϖρόκ(ειται)
Ἔγραψα ὑπὲρ αὐτοῦ Φλ. Φ...........ἀπὸ......
† Φλ. Εὐρέσιος Βίκτορος κτήτωρ ἀπὸ [Παν]ὸς μαρτυρῶ τῇ ϖαρούσῃ ϖράσει αἰτηθεὶς ϖαρὰ τοῦ θεμένου.
† Φλ. Ἰωάννης Μεγάλου ἀπὸ Πανὸς μαρτυρῶ τῇ [ϖαρούσ]ῃ ϖράσει αἰτηθεὶς ϖαρὰ τοῦ θεμένου.
† Φλ. Ζαχαρίας....νεῦτος ἀπὸ Πανὸς μαρτυρῶ τῇ ϖαρούσῃ
ϖράσει αἰτηθεὶς ϖαρὰ τοῦ
θεμένου.
† Ἐγράφη διὰ γρ. Μάρκου......συμβολαιογράφου.

Les premières lignes du fragment ci-dessus se rapportent au prix payé par l'acquéreur et dont le vendeur donne quittance et se déclare satisfait. Elles correspondent à la ligne 39 du papyrus n° 21. La portion détruite du présent contrat devait avoir à peu près la même étendue. Les mots qu'on peut lire sur des fragments détachés rentrent dans les formules déjà connues de garantie de jouissance et de désignation de l'immeuble. La perte la plus regrettable est celle de la date, non pas tant pour fixer l'année précise de ce contrat, ce qui nous importe peu, que pour avoir un exemple de plus du cycle des indictions qui devait y être exprimé avec l'année du règne. Or cette correspondance présente sur quelques monuments des irrégularités dont il n'est pas facile de se rendre compte.

PAPYRUS GRECS.

Dans ses *Matériaux pour servir à l'histoire du christianisme en Égypte, en Nubie et en Abyssinie*, Paris, 1832, p. 101 et suiv. M. Letronne établit quel fut en Égypte l'emploi de l'ère de Dioclétien et du cycle des indictions. Ce dernier paraît sur les monuments entre Constantin et la conquête de l'Égypte par les Arabes. M. Letronne cite, entre autres monuments de l'époque chrétienne :

« 1° Un papyrus (publié par le Dr Young dans les *Hieroglyphica*, n° 46) du règne de Constance, du 12 janvier de l'an 355, antérieur d'un an à l'édit de cet empereur, qui, jusqu'ici, contenait la plus ancienne mention connue de ce cycle ;

« 2° L'inscription de Philes, de l'an 577 (expliquée p. 93 du même ouvrage de M. Letronne) ;

« 3° Un papyrus du Musée royal (c'est notre papyrus n° XX) daté du 14 juillet 599, sous l'empereur Maurice ;

« 4° Un autre papyrus du Musée royal (n° XXI), daté du 13 juin [1] de l'an 616 du règne d'Héraclius ; celui-ci est d'autant plus remarquable qu'il n'est antérieur que de vingt-quatre ans à l'invasion des Arabes. »

Après l'invasion arabe, les chrétiens d'Égypte reprirent l'emploi de l'ère de Dioclétien ou des Martyrs.

Des deux papyrus de Berlin que M. Letronne n'a pas connus, le premier est daté de l'an 3 de Phocas et de la dixième indiction, tandis que, d'après les chronologistes byzantins, l'an 3 correspond à la huitième indiction. Enfin notre papyrus n° 21 *bis* porte, au lieu du numéro d'ordre, une abréviation que nous avouons ne pas comprendre. Le papyrus n° 21 *ter* fournit, au contraire, une concordance exacte. — W. B.

[1] La copie de M. Letronne portait d'abord IΘ 19 Payni, qui correspond au 13 juin. Depuis il a effacé le premier chiffre. L'acte serait donc *du 3 juin*. Nous n'avons pu vérifier le texte du papyrus sur l'original, dont les sept premières lignes sont égarées ou détruites.

TROISIÈME DIVISION.

SÉRAPÉUM DE MEMPHIS.

Toutes les pièces réunies par M. Letronne dans cette division proviennent de Memphis et doivent avoir été trouvées par les Arabes sur l'emplacement du Sérapéum, d'où les fouilles dirigées par M. Mariette ont, depuis, exhumé tant de monuments importants pour l'histoire. Les affaires d'intérêt particulier auxquelles se rapportent ces papyrus, et qui concernent pour la plupart deux sœurs jumelles attachées au culte de Sérapis et un Grec habitant du même temple, sont déjà connues du monde savant par un assez grand nombre de papyrus provenant du même lieu, et qui sont aujourd'hui répartis entre les musées de Leyde et de Londres.

Dans ses *Lettres à M. Letronne,* publiées en 1830, M. Reuvens, alors directeur du musée de Leyde, à qui M. Letronne avait communiqué, dès l'année précédente, les copies des papyrus qui nous occupent et la classification qu'il se proposait d'adopter, a donné une idée générale de l'ensemble de ces documents. Le successeur de M. Reuvens, M. Leemans, en publiant, en 1843, les papyrus de Leyde, a fait usage, pour les éclaircir, de la comparaison des textes de Paris dont il avait également pris copie sous la condition, qu'il a fidèlement observée, de ne point devancer la publication des papyrus de Paris. Ceux de Londres ont été imprimés, en 1839, par M. Forshall, et M. Bernardino Peyron les a reproduits en y joignant les papyrus du Vatican qui s'y rattachaient, avec un nouveau commentaire. Nous devons éviter de tomber dans des redites en discutant de nouveau des questions que ces savants ont déjà éclaircies d'une manière très-heureuse; mais, pour l'intelligence des papyrus qui suivent, il est nécessaire de présenter un résumé des affaires auxquelles ils se rapportent, et dont l'enchaînement est quelquefois difficile à saisir.

Dans le courant de l'an IX de Ptolémée Philométor, entre 173 et 172 avant J. C., un Grec d'origine macédonienne, nommé Ptolémée, fils de Glau-

cias, domicilié dans le nome Héracléopolite, vint s'enfermer dans le Sérapéum de Memphis d'après une pratique religieuse qui ne nous a été révélée que par la lecture de ces papyrus, et qui paraît avoir eu les caractères d'une claustration volontaire et méritoire. Quelques années plus tard, en 165 av. J. C., qui était la sixième année du règne d'Évergète et la dix-septième de son frère Philométor, alors prisonnier, un ami de Ptolémée fils de Glaucias vint à mourir, laissant deux jeunes filles jumelles nommées Tauës et Taous. Leur mère Néphoris avait, selon leur dire, été cause, par sa mauvaise conduite, de la mort de son mari. Elle s'empara des biens du défunt, dont la moitié revenait de droit à ses filles, et, de plus, elle les chassa de la maison paternelle. Ces jeunes filles trouvèrent alors un refuge dans le Sérapéum, près de Ptolémée fils de Glaucias, qui prit soin d'elles comme un père. Elles furent attachées au temple en qualité d'hiérodules et chargées de faire des libations à Isis et à Osiris. Ces fonctions avaient été précédemment remplies par deux autres jumelles qui, pour salaire, recevaient du temple d'Esculape, annexé à celui de Sérapis, un certain nombre de pains par jour, d'après une fondation pieuse de Philométor dans les premiers temps de son règne. Elles avaient droit aussi à un certain nombre de mesures d'huile sur le revenu des temples; mais, à partir du deuil d'Apis, qui eut lieu au mois de Pachon de l'an 165 av. J. C., et auquel elles prirent part, ces fournitures ne leur furent servies que d'une manière irrégulière et incomplète, soit, comme elles le disent dans leurs plaintes, par la mauvaise volonté des fonctionnaires préposés à ces fournitures et qui se les appropriaient, soit parce qu'elles s'étaient laissé voler par un jeune frère à leur service un des *bons* ou *mandats* qui leur avaient été délivrés.

Elles adressèrent à ce sujet plusieurs réclamations aux autorités compétentes; mais, sur ces entrefaites, Ptolémée Philométor, délivré de sa captivité, vint à Memphis et monta au temple pour offrir à Sérapis un sacrifice en actions de grâces. Les jumelles saisirent cette occasion pour adresser au prince une pétition au sujet de leurs divers griefs contre leur mère, leur frère et les employés du temple. La pétition revint favorablement apostillée, et, après quelques difficultés pour constater ce à quoi elles avaient droit et ce qu'elles avaient reçu, elles finirent par obtenir les fournitures de l'an XVIII et de l'an XIX de Philométor. Mais des difficultés semblables s'élevèrent pour les deux années suivantes et donnèrent lieu à un grand nombre de pétitions au roi, au stratége, au sous-administrateur des finances et aux préposés

des temples, pétitions rédigées au nom des jumelles par leur protecteur Ptolémée fils de Glaucias.

En même temps celui-ci avait aussi des réclamations à adresser à l'autorité pour son propre compte et pour celui de ses frères. Son père était mort, et des voisins, profitant de son éloignement, s'étaient emparés de son héritage. Comme il ne pouvait pas sortir du temple, il avait appelé près de lui un de ses frères nommé Apollonius, qui suivait au dehors ses intérêts et ceux des deux sœurs jumelles. Ptolémée sollicita et obtint, après maintes démarches dont nous avons le détail, que ce frère serait inscrit dans un des corps de troupe en garnison à Memphis, et qu'il recevrait la solde et les prestations en nature attachées à cette fonction, tout en restant à la disposition de son frère.

Plusieurs querelles survenues dans l'intérieur du temple entre les employés subalternes, pour la plupart égyptiens de naissance, et Ptolémée, que son titre de Grec leur rendait odieux, à ce qu'il paraît, furent pour lui l'occasion d'écrire encore au roi, au gouverneur de la province et à d'autres fonctionnaires.

Les papyrus retrouvés ensemble en Égypte et répartis entre divers musées contiennent, en général, le brouillon et quelquefois plusieurs essais de rédaction de ces pétitions. D'autres fois, ce sont les originaux présentés à l'autorité et qui sont revenus apostillés, ou des copies de ces réponses. On trouve aussi parmi ces papiers des lettres des frères de Ptolémée le reclus sur leurs affaires de famille, des comptes de dépense, des récits de rêves auxquels ils attachaient une grande importance. Ces diverses pièces atteignent à l'année 153 av. J. C., qui était la vingtième depuis que ce Ptolémée vivait renfermé dans le Sérapéum; mais, s'il ne pouvait pas sortir, nous voyons qu'il entretenait des relations actives avec l'extérieur. Parmi ses papiers, il s'en trouve aussi quelques-uns relatifs à d'autres personnes qui fréquentaient le temple vers le même temps, et au service desquelles peut-être avait-il mis, comme pour les sœurs jumelles, son expérience en fait de pétitions.

Nous avons vu, dans la première section de ce recueil, qu'un monument littéraire précieux, le Fragment de Dialectique, et peut-être aussi le Traité d'astronomie, s'étaient retrouvés dans les archives de notre reclus, soit que, plus soucieux de ses intérêts présents que de science et de littérature, il ait lui-même déchiré ses livres pour écrire au revers, soit que, par économie,

il se soit procuré des papiers d'occasion dont un côté, resté blanc, pouvait encore servir. Nous verrons, dans la dernière section, plusieurs pièces administratives dont on ne saisit pas le rapport avec le Sérapéum, mais qui, d'après leur date et quelques autres indices, paraissent provenir de la même source.

Quelque humbles que soient les détails dans lesquels cette série de papyrus de Ptolémée fils de Glaucias et des jumelles nous fait entrer, ils piquent la curiosité par le tableau de la vie familière de ces temps reculés. Ils touchent d'ailleurs, par plusieurs points, à des questions intéressantes de l'administration et du culte, en Égypte, au temps des rois grecs. Enfin, en classant avec soin, par ordre de dates, ces archives d'une famille obscure, nous y trouverons quelques renseignements précieux qui répandent du jour sur la chronologie historique dans la première moitié du second siècle avant J. C. — W. B.

PAPYRUS N° 22.

PÉTITION AU ROI PTOLÉMÉE ET À LA REINE CLÉOPÂTRE, SA SŒUR, DIEUX PHILOMÉTORS.

(Musée du Louvre. — Haut. 32 cent. larg. 20 cent. — Pl. XXVI.)

Nous nous conformons à l'ordre des numéros adoptés par M. Letronne en plaçant cette pétition des deux sœurs jumelles ou didymes en tête de la troisième section des papyrus, bien que quelques-uns de ceux qui suivent soient d'une date antérieure. Comme celui-ci contient un long exposé de leurs griefs et de leurs réclamations, il peut servir, en quelque sorte, d'introduction, et facilitera l'intelligence des autres pièces moins développées ou qui nous sont parvenues moins complètes. C'est probablement le motif qui avait engagé M. Letronne à lui assigner cette place. Le numéro 23, dont le début et la fin manquent, paraît être une première rédaction de la même plainte. La syntaxe très-simple et les fautes d'orthographe indiquent une personne médiocrement instruite dans la langue grecque. Le numéro 22, au contraire, est correct et ne manque même pas d'élégance. Quelques corrections ou additions ont été ajoutées en surcharge ou à l'entre-ligne. Plusieurs

ont pour but d'aggraver les accusations des deux sœurs contre leur mère. A la ligne 30, le nom de *Mennidès l'épimélète*, qui figure dans plusieurs papyrus du Sérapéum, a été remplacé par celui d'Apollonius, qui venait apparemment de lui succéder dans ces fonctions, et cette circonstance est un des indices qui peuvent servir à fixer l'année de cette pétition, qui n'est pas datée.

Nous avons trouvé dans les papiers de M. Letronne une traduction de ces deux premières pièces, mais nous n'avons pas cru devoir la publier, parce qu'elle nous paraît remonter à ses premiers travaux sur les papyrus grecs, et qu'il l'eût probablement modifiée. Ainsi le mot *κάτοχος* y est rendu par *possédé*, sens que ce mot a souvent en effet. Dans la préface de ses fragments de poëtes grecs, M. Letronne se sert du mot *inspiré*. Mais il nous paraît ressortir de tout ce que Ptolémée fils de Glaucias dit lui-même de sa situation dans le temple de Sérapis que les mots *reclus* et *reclusion* sont ceux qui rendent le mieux, dans ce cas, les mots de *κάτοχος* et de *κατοχή*. Nous ne voudrions pas nier cependant que cet homme n'ait rempli dans le temple quelque fonction fatidique, comme celle d'interprète des songes de ceux qui venaient dormir dans le temple d'Esculape ou le Sérapéum. La *reclusion* était peut-être une des conditions de cette fonction. W. B.

Βασιλεῖ Πτολεμαίῳ καὶ Βασιλίσσῃ [Κλεο]πάτρᾳ τῇ ἀδελφῇ, θεοῖς
Φιλομήτορσι, χαίρειν. Θαΰῆς κ[αὶ] Ταοὺς λειτου[ργοῦ]σαι ἐν τῷ
πρὸς Μέμφει μεγάλῳ Σαραπιείῳ, τῶν Σοράπει χοὰς σπενδουσῶν ὑπέρ τε
ὑμῶν καὶ τῶν ὑμετέρων τέκνων, ἐν πλείοσιν ἀδικούμεναι ὑπὸ Νεφόριτος
τοῦ υἱοῦ αὐτῆς
καὶ Παχρ[άτ]ου τὴν καταφυγὴν ἐφ' ὑμᾶς πεποήμεθα, ἵνα τύχωμεν τῶν
συνοῦσα Φιλίππῳ τινὶ τῶν
δικαίων. Ἡ γὰρ δηλουμένη Νέφορις ἀπολιποῦσα τὸν πατέρα
ἐν Μέμφει
ἡμῶν συνῴκησε

PAPYRUS GRECS.

Φιλίππῳ τινὶ, καὶ τοῦτο ϖ[οή]σασα οὐκ ἔσχε τὸ τῆς ἀδικησάσης ϖρόσωπον,

ζε

ἀλλὰ συνηργάσατο ὡς ἐπανελεῖται αὐτὸν ὁ δηλούμενος Φίλιππος ἐν τοῖς

ν

ϖερισ7ᾶσι τοτ' ἀμείκτοις[1] καιροῖς. Ἐνκαθίσας γὰρ τῇ θύρᾳ τῆς οἰκίας αὐτοῦ

τῆς οὔσης ϖρὸ[ς] τῷ ϖοταμῷ ἐν τῇ Αἰγυπ7ίᾳ ἀγορᾷ, τοῦ δὲ ϖατρὸς ἡμῶν

ἐξελθόντος καὶ ἔννοιαν σχόντος ἀποκολυμϐήσαντός τ' εἰς τὸν ϖοταμὸν

καὶ

μόλις δὲ

εἰς τι

ἀνασωθέντος ἐπί τινα νῆσον καὶ ἀναληφθέντος ὑπό τινος ϖαραπλέοντος

ου

ϖλοίου, καὶ ὥ[σ7]ε μὲν οὐκέτι τολμήσαντος ἀποϐῆναι, εἰς δὲ τὸν Ἡρακλειπολίτην(sic)

χωρισθέντος, τῷ δὲ μὴ ἡμᾶς εἶναι σὺν αὐτῷ ὑπὸ τῆς ἀθυμίας μετήλλαχεν

τὸν βίον. Τῶν δὲ ἀδελφῶν αὐτοῦ ἀναπλευσάντων καὶ ϖαρακο-

μισάντων αὐτὸν· εἰς τὰς κατὰ Μέμφιν νεκρίας, μέχρι τοῦ νῦν οὐ τετόλμηκεν

αὐτὸν ἡ Νέφορις θάψαι. Τὰ δ' ἐκείνου ὑπάρχοντα ἀναληφθέντα εἰς τὸ βασιλικὸν

ἐλυτρώσατο ἡ Νέφορις ἀποδομένη ἥμισυ οἰκίας τῆς οὔσης κοινῆς ἡμῶν καὶ αὐτῆς

χαλκοῦ Ταλ. Ξ̄ καὶ ἐκομίσατο ἀξίαν οὐσίαν χαλκοῦ Ταλ. Ξ̄ καὶ ἐνοικιολογεῖ κατὰ μῆνα

καὶ ἀπὸ τούτων ἡμῖν οὐδὲν μερίζει.

χαλκοῦ Ταλ. Ῡ. Οὐκ ἀρκεσθεῖσα δ' ἐπὶ τούτοις ἐξέϐαλεν ἡμᾶς ὥσ7' ἂν

[1] Nous pensons qu'il y avait d'abord ϖερισ7ᾶσι τότ' ἀμείκτοις... Puis τότ' a été barré et remplacé à l'entre-ligne par le ν euphonique.

κινδυνεύειν τῷ λιμῷ διαλυθῆναι. Ἐπινοησασῶν δ' ἡμῶν Πτολεμαῖόν
τινα τῶν ἐν κατοχῇ ὄντων ἐν τῷ μεγάλῳ Σαραπιείῳ τοῦ δὲ πατρὸς ἡμῶν
καὶ
ὑπάρχοντα φίλον, πρὸς τοῦτον ἀναβᾶσαι διετρεφόμεθα. Ἐπιγενηθέντος δὲ τοῦ
πένθους τοῦ Ἄπιος, κατάγουσιν ἡμᾶς πενθεῖν τῷ θεῷ. Τῶν δὲ τῆς μητρὸς
φίλων ἀναπεισάντων ἡμᾶς προσλαβέσθαι τὸν ἐκείνης υἱὸν διακονεῖν ἡμῖν,
καὶ τούτου γενηθέντος, καιροτηρήσας ἡμᾶς μετά τινα χρόνον καὶ λαβὼν τὸ γραφὲν
δίδοσθαι
[σύμ]βολον ὑπὸ τῶν πρὸς ταῖς πραγματείαις τοῦ καθήκοντος ἡμῖν τοῦ ἑνὸς
ἡμῖν πρὸς τῶν ἐπὶ τῆς ἐλαϊκῆς ἐλαίου μετρητὴν ἕνα ὥστε
παρ' ὑμῶν
κομίσασθαι ἡμᾶς
καὶ
τὸν λίνον τὸν κατ' ἐνιαυτὸν, τοῦτον λάθρα κομισάμενος καὶ οὓς ποτ' εἴχομεν
καὶ ἄλλα
χαλκοῦς ἀποσυλήσας ἡμᾶς, ἀνέλυσεν πρὸς τὴν μητέρ' αὐτοῦ, ὥστ' ἂν μηδὲ
τὰ ἀναγκαῖα ἡμᾶς ἔχειν. Δεόμεθα οὖν ὑμῶν ἀποστεῖλαι τὴν ἔντευξιν ἐπὶ
Ἀπολλωνίῳ
Διονύσιον τῶν φίλων καὶ στρατηγὸν, ὅπως γράψῃ Μεννίδει τῷ ἐπιμελητεῖ
καὶ Δωρίωνι τῷ ἀντιγραφεῖ μήτε τὸ γινόμενον ἡμῖν ἔλαιον καὶ κίκι μήτ' ἄλλο μηδὲν
χρηματίζειν αὐτῇ τῶν ἡμετέρων, ἐπαναγκάσῃ δ' αὐτὴν, εἰ τὸ πατρικὸν ἡμῶν
παρὰ λόγον ἔχει, ἀποδοῦναι, ὅπως ὦμεν δι' ὑμᾶς βεβοηθημέναι.

Εὐτύχει (sic).

34.

PAPYRUS N° 23.

BROUILLON DU PRÉCÉDENT.

(Au Louvre. — Haut. 33 cent. larg. 22. — Pl. XXVI.)

L'écriture de cette pièce, quoique contemporaine de la précédente, en est assez différente. Elle est plus épaisse et moins régulière; elle me paraît de la même main qui a écrit, au verso du papyrus n° 1, les copies de lettres que M. Letronne a classées sous les numéros 63 et suivants, et que nous avons rapportées à l'an VI d'Évergète II (165 av. J. C.). — W. B.

Παρὰ Ταυήῆτος καὶ Ταυτοῦς [τῶν λειτουργουσῶ]ν ἐν [τῷ] ἐν Μέμφει
μεγάλῳ Σαραπιείῳ. Ἀδεικούμεθα ὑπὸ N[εφό]ριτος
τῆς μητρὸς ἡμῶν. Καταλιποῦσα τὸν πατ[έρα ἡ]μῶν,
καὶ συνοικήσασα Φιλίππῳ Σωγένους πατ[ρὸ]ς ἐκ τῆς
σημείας τοῦ Π...οφῶτος· ὁ δὲ Φίλιππος κατ' ἀπιστηί- (sic)
ην ἐπέταξαν (sic) *αὐτῷ ἀποκτῖναι τὸν πατέρα ἡμῶν*
ἀργυμοντι (sic)*, καὶ ἀσπασάμενος* (sic) *τὴν μάχαιραν κατέ-*
τρεχεν αὐτόν. Ἡ δὲ οἰκία τοῦ πατρὸς ἡμῶν ἐγγὺς
τοῦ ποταμοῦ ἐστιν. Ἀπεπήδησε εἰς τὸν ποταμὸν
καὶ κατακολυμβήσας ἕως ἠλθῇ (sic) *εἰς νῆσον ἐν ποταμῷ,*
καὶ πλοῖον ἀναλαμβάνει, καθειστᾷ αὐτὸν
εἰς Ἡρακλείους πόλειν (sic)*, καὶ ἀποθνήσκει ἐκεῖ ὑπὸ τῆς*
λύπης· οἱ δελφοὶ (sic) *αὐτοῦ πορεύονται ἐπ' αὐτὸν*
καὶ ἄγουσιν, καὶ εἰς τὴν νέκραν (sic) *καθειστῶσιν*
αὐτόν· ἔτει (sic) *καὶ νῦν ἄταφός ἐστειν* (sic)*. Τὴν δὲ οὐσ[ί]αν*
αὐτοῦ εἴληφεν καὶ ἐνοίκιον λαμβάνει κατὰ μῆνα
ΧΓΑΥ *ἐκβάλλουσα ἡμᾶς· ἀνενορήασεν* (ἄνω) *εἰς*

τὸ Σαραπιεῖον πίνοντες (sic) πρὸς Πτολεμαῖον τῶν ἐν κατοχῇ. Ὁ δὲ Πτολεμαῖς (sic), φίλος ἡμῶν καὶ τοῦ πατρὸς, ἀναλαμβάνει ἡ[μᾶς . . . .] Γενομένου δὲ τοῦ πέν[θους, κατάγουσιν ἡμᾶς πενθεῖν τῷ θεῷ. [Οἱ δὲ] γνώρι[μοι αὐτῆς ἀναπίθουσιν (sic) ἡμᾶς δέξασθαι [τὸν υἱὸν] αὐτῆς Παχράτην εἶνα (sic) δειακονεῖ (sic) ἡμῖν [καὶ συντελ]ῶμεν αὐτῷ τοῦ L $\overline{\text{IZ}}$ ἔτους, κομίσα[σθαι] δὲ τὸ γινόμενον ἡμῖν ἐκ βασιλικοῦ.

Καὶ πάλειν (sic) . . . . . οὗτος κλέψας . . . . ἃ εἴχο[μεν] . . . . . ἐν τῷ Σαραπειείῳ καὶ ἃ κομίσας τὰ ἐκ βασιλικοῦ ὑμῶν ἐλαίου ΜЄ[1] $\overline{\text{Α}}$, καὶ ἀπῆλθεν πρὸς τὴν μητέρα αὐτοῦ.

Ὁ δὲ Πτολεμαῖος, ὁ ἐν κατοχῇ ἐν τῷ αὐτῷ ἱερῷ, τοῦ θεοῦ ἐπειτάξαντος (sic), ἀναλαμβάνει ἡμᾶς[2].

AU VERSO :

Παμεν
Παρὰ Πτολεμαίου Γλαυκίου
ὁ ἐν κατοχῇ . . . ν δέκατον

Suit une colonne de dates et de chiffres à commencer du 8 méchir et terminés par :

ἤως (sic)
μεχεὶρ
$\overline{\text{Λ}}$ $\overline{\text{Ν}}$
ΡЄ $\bar{\mu}\varsigma$

[1] C'est-à-dire μετρητήν.

[2] La page n'est pas remplie et la pétition ne paraît pas achevée. Peut-être l'auteur s'est-il aperçu lui-même des incorrections qui rendent ce morceau si peu intelligible.

PAPYRUS N° 24.

FRAGMENT DE PÉTITION DE PTOLÉMÉE FILS DE GLAUCIAS.

(Au Louvre. — Haut. 30 cent. larg. 16. — Pl. XXVII.)

Ce fragment de pétition de Ptolémée fils de Glaucias est peu distinct. Au-dessous on voit cinq lignes d'écriture démotique tracées en sens inverse, et au verso, la trace de vingt-deux lignes d'écriture grecque effacée. En marge de la ligne 3, M. Letronne a écrit sur sa copie : *f. Θωὺθ an VII ou XVI du règne.* Il paraît que M. Letronne a supposé que cet an VII se rapportait à la reclusion de Ptolémée, dont l'an VII correspond, en effet, à l'an XVI de Philométor, comme on le voit par quelques papyrus de cette collection, notamment par le papyrus n° 37. Ptolémée fils de Glaucias rappelle souvent depuis combien d'années il est en reclusion : *τῶν ὄντων ἐν κατοχῇ ἐν τῷ μεγάλῳ Σαραπιείῳ ἔτος ἤδη δέκατον.* Mais, nulle part, il ne date ses pétitions par les années de sa reclusion. L'an VII doit donc s'entendre d'un règne et ne peut être que celui d'Évergète II, qui fut obligé de céder la place à son frère dans le courant de cette même année (164 av. J. C.). M. Letronne n'avait pas admis cette explication, probablement par suite de l'opinion qu'il s'était faite, et que nous avons déjà combattue (plus haut, p. 31 et suiv.), qu'Évergète n'a régné que six ans, et que l'on avait continué à dater d'après les années de son frère.

A la ligne 10 on remarquera les mots *δέομαι ὑμῶν τῶν μεγίστων θεῶν εὐεργετῶν*, ainsi restitués par M. Letronne lui-même, et qui me paraissent confirmer ce que j'ai essayé d'établir ailleurs, que, à cette époque, Évergète était déjà marié. C'est, en effet, ce qu'indique ordinairement l'emploi du pluriel, les pétitions étant adressées au roi et à la reine. Quant à l'expression d'*εὐεργέται*, je n'ignore pas qu'elle se trouve dans une pétition adressée à Philométor (pap. n° 38); mais, dans cette dernière, elle doit être prise avec le sens général de *bienfaisants*, tandis qu'ici je crois devoir la traduire par *dieux évergètes.*

La femme qui se réfugia dans le Sérapéum au commencement de l'an VII, et en faveur de laquelle Ptolémée fils de Glaucias paraît invoquer la pitié

du roi, ne doit pas être une des sœurs jumelles dont il est question dans un grand nombre de papyrus, car celles-ci étaient déjà dans le temple dès l'année précédente, et prenaient part au deuil d'Apis, qui eut lieu en 165 (voy. pap. n° 22). Il paraît que Ptolémée fils de Glaucias, fort de son origine macédonienne, de sa qualité de *κάτοχος* et d'un certain degré d'instruction, s'était constitué, en quelque sorte, le défenseur officieux, près des autorités grecques, de toutes les personnes qui, dans le Sérapéum, avaient à se plaindre de quelque injustice.

Le papyrus n° 24 n'est qu'un brouillon de la pétition que Ptolémée avait dû adresser au roi, ce qui le rend plus difficile à déchiffrer. — W. B.

∠

B

Πτολεμαῖος Γλαυκίου [Μακεδὼν τῶν ἐν κατοχῇ ὄντων ἐν τῷ]
πρὸς Μέμφει μεγάλῳ Σαρα[πιείῳ. . . . .
τοῦ Ζ L Θω[υ]θὺ (sic) καταφυγούσης . . . ὸς[1] . . . .
εἰς τὸ προγεγραμμένον ἱερὸν κα[ὶ ὑπο]υρ[γοῦντα αὐτῇ]
μηθένα
ἔχει με τέκνα ποησαμένου μου. . . . . . . ην κ. . . . .
πᾶν τὸ ἑξῆς, τῶν δ' ἐκ τοῦ ἱεροῦ . . . ω. . . . .
λαϐὼν παρά τινων διαφόρων καὶ. . . .
τοῦ Καρας τοῦ[2] καὶ τῷ μὴ δύνασθαι [ἐξελθεῖν. . . . .
παρέδωκε τῶν ἐπ. . . εων. . . . .
Διὸ δέομαι οὖν ὑμῶν τῶν μεγ[ίστων θεῶν εὐεργε-
τῶν μὴ περιιδεῖν [κατατρεχόμενον[3]. . . . .
Ἡράκλεια ἔτι δὲ καὶ . . . ρα
ἐκ τοῦ ἱεροῦ· ἀλλ' ἐὰν ὑμῖν [φαίνηται. . . . . .[4]
. . . .

[1] M. Letronne conjecturait *γυναι]κὸς*. Cependant l'espace paraît manquer pour ce mot, et on croit plutôt voir les traces de *πρὸς* ou *ἐντὸς*.

[2] Je lis *κορασίου*. — W. B.

[3] Conjecture de M. Egger.

[4] Il y a, entre cette dernière ligne et le démotique, un espace vide qui n'a pas été rempli, en sorte que ce brouillon de lettre paraît n'avoir jamais été achevé.

PAPYRUS N° 25.

RAPPORT SUR LES RÉCLAMATIONS DES JUMELLES.

(Au Louvre. — Hauteur, 28 cent. largeur, 27. — Pl. XXVII.)

Ce papyrus très-mutilé contenait la copie d'une des nombreuses pièces administratives auxquelles les réclamations des jumelles avaient donné lieu dans les années 18, 19 et 20 de Philométor, et dont les papyrus du British Museum n[os] 2 et 7 contiennent l'analyse. Dans ces pièces, il est question du rapport (*ἀναφορὰ*) que Dorion le contrôleur (*ἀντιγραφεὺς*) a adressé à Sérapion. En tête de notre papyrus n° 25 on lit *Δωρίω*.... M. Letronne suppléait *Δωρίω[νι]*, *à Dorion*. Nous croyons plutôt qu'il devait y avoir *Δωρίων*, comme dans une *note* annexée par un fil de papyrus au papyrus de Leyde D, qui est reproduit dans notre papyrus n° 30. Cette pièce doit être de l'an XIX de Philométor, et M. Letronne paraît, d'après sa copie, avoir lu ce chiffre à la ligne 14, où l'on ne distingue plus aujourd'hui que la date du mois. Les diverses annotations qui se lisaient au bas du rapport de Dorion sont aujourd'hui très-mutilées. Quelques mots tracés au travers, sur la marge de gauche, ne paraissent pas avoir de liaison avec ce qui précède; mais on y retrouve les noms de Ptolémée et d'Apollonius qui reviennent si souvent dans toute cette affaire. Ce papyrus ajoute peu de chose à ce que nous savions, mais il confirme quelques leçons des pièces analogues. Le deuil d'Apis, mentionné sur notre papyrus n° 22 et dans le papyrus britannique n° 6, y est aussi rappelé. — W. B.

Δωρίω]ν........................ τῶν ϖερὶ τὴν ἀντι-
γραφὴν ὄντων καὶ............................
ἡμῶν ὑπὸ τῶν ϖ[ρὸς ταῖς ϖραγματείαις ...... Με]ταλα-
ϐόν[τες]
δὲ οἱ ϖρὸς τῇ ἐλαί[ᾳ] ἀποφαίν[ου]σιν ὑποκεῖσθαι ἐν τῇ
γραφῇ τῶν εἰς τὰ [ἱερ]ὰ δίδο[σθα]ι Διδύμαις ταῖς ἐν τῷ
μεγάλῳ Σαραπιείῳ τι..........ν μετρητὴν ∠ ΙΔ ∼

τὸν ἐνιαυτὸν, σησαμίνου ΜЄ[1] . . . κίκιος ΜЄ Ā εἰληφέναι δ' αὐτὰς [ἐν τῷ] . . . . L, καθ' ὃν καιρὸν τὸ πένθος τοῦ Ἄπιος ἐπεγένετο, ἀπὸ φαμενὼθ ἕως μεσορὴ τὸ ἐπιϐάλλον. Ἐν δὲ τῷ [ΙΖ] καὶ ΙΗL, ἐπισΊαλέντος ὑπὸ Μεννίδου τοῦ [ἐπι]μελητοῦ χρηματίσαι ἐξενίαυτον γενέσθαι καὶ μ[η]δὲν προσθῆναι (sic) ὥσΊε ὀφείλεσθαι αὐταῖς . . . . [ε]ἰς ὃ οὐθὲν μέρος ἀναφέρεται δεδόσθαι.

L ΙΘ Θωὺθ Γ[2]

Ἐπὶ τῆς ἐντεύ[ξεως ὑ]πογρ[άφεται] . . . . Ἀσκληπιάδει
ἐπισκεψάμενον

ε]ἰ καὶ πρό-
τ[ερον εἴλη]φαν καὶ νῦν . . .
Ἀσκληπ[ιάδης . . . . . .
εἴληφαν κ[αὶ . . . . . .

Πτολεμαῖος . . . . . .
. . . Θωὺθ
. . . κα]θήκει
L ΙΘ Μεσορὴ ΚΒ

Ἀ]ντίγρ.

EN MARGE, À DROITE.

. . . ὡς ἂν εἰς Μέμφιν
Π[τ]ολεμαῖο[ς Ἀ]πολλωνίῳ
. . σὺν κατ . . . μασι κατ' ἴδιον
. . μιν ου . . . οὐσίᾳ

[1] Nous rendons ainsi l'abréviation de μετρητής.

[2] Il est utile de comparer ces souscriptions avec le pap. n° VI du British Museum.

PAPYRUS N° 26.

PÉTITION AU ROI PTOLÉMÉE PHILOMÉTOR AU NOM DES JUMELLES DU SÉRAPÉUM.

(Au Louvre. — Haut. 30 cent. larg. 40. — Pl. XXIX.)

Cette pétition, d'un style soigné, d'une écriture régulière et assez correcte, était probablement destinée à être envoyée au roi. Nous pensons qu'elle est cependant restée aux mains de l'écrivain, qui, par une raison quelconque, n'en aura pas fait usage, car elle ne porte pas les apostilles qui se lisent sur les pétitions qui, ayant passé par les mains des fonctionnaires supérieurs, revenaient aux employés subalternes avec une décision favorable; par exemple, sur le papyrus n° 2 du British Museum. Cette pièce roule, comme la plupart de celles qui proviennent de la même source, sur les réclamations des deux prêtresses jumelles à l'occasion des fournitures qui ne leur étaient pas délivrées exactement par les administrateurs du Sérapéum et de l'Asclépiéum. Elle n'est pas datée, mais le nom de l'épimélète Apollonius, qui y figure, et qui, dans le papyrus n° 22, a été substitué à celui de Mennidès, induit à placer cette pétition vers l'an XIX ou XX de Philométor, 163 ou 162 av. J. C. La mention de la visite du roi au Sérapéum, qui est rappelée d'une façon plus précise dans le papyrus n° 29, n'est pas sans intérêt pour l'histoire de ce règne. Les actes de générosité du roi à une époque antérieure, *ἀπὸ τῶν ἔμπροσθεν χρόνων*, en faveur des jumelles qui avaient précédé Thauês et Taous, doivent remonter à la première partie du règne de Philométor, et probablement aux libéralités (*φιλάνθρωπα*) par lesquelles les souverains d'Égypte aimaient à signaler leur avénement, surtout en faveur des temples de Memphis, ville où avait lieu le couronnement. — W. B.

COLONNE I.

Βασιλεῖ Πτολεμαίῳ καὶ Βασιλίσσῃ Κλεοπάτρᾳ τῇ ἀδελφῇ, θεοῖς Φιλομήτορσι, χαίρειν. Θαυὴς καὶ Ταοὺς δίδυμαι, αἱ λειτουργοῦσαι

PAPYRUS GRECS.

ἐν τῷ πρὸς Μέμφει μεγάλῳ Σαραπιείῳ· καὶ πρότερον μὲν ὑμῖν
ἐπιδημήσα[σι]ν ἐν Μέμφει καὶ ἀναβᾶσιν εἰς τὸ ἱερὸν θυσιάσαι
ἐνετύχομεν, καὶ ἐπεδώκαμεν ἔντευξιν, προφερόμεναι μὴ κομίζεσθαι
τὴν καθήκουσαν ἡμῖν δίδοσθαι σύνταξιν τῶν δεόντων ἔκ τε τοῦ
Σαραπιείου καὶ Ἀσκληπιείου. Μέχρι δὲ τοῦ νῦν οὐ κεκομισμέναι
ἐκ πλήρους ἠναγκάσμεθ' ὑπὸ τῆς ἀνάγκης ἐπειγόμεναι, ὡς ἂν
ὑπὸ τῆς (sic) λιμοῦ διαλυόμεναι, πάλιν ἐντυχεῖν ὑμῖν, καὶ δι' ὀλίων [1]
τὴν τῶν ἀδικούντων ἡμᾶς φιλαυτίαν ἐκθεῖναι (sic). Ὑμῶν γὰρ ἐκτιθέντων
ἔτι ἀπὸ τῶν ἔμπροσθεν χρόνων σύνταξιν τῷ τε Σαραπιείῳ
καὶ τῷ Ἀσκληπιείῳ, καὶ ἐκ τούτων καὶ τῶν προτοῦ γενηθεισῶν
δ[ι]δυμῶν κομισαμένων τὰ ἑαυτῶν καθ' ἡμέραν δέοντα, καὶ ἡμῖν,
ὅταν ἔβημεν κατ' ἀρχὰς εἰς τὸ ἱερὸν, παραχρῆμα μὲν ὀλίας (sic) ἡμέρας,
ὑπέδειξαν ὡς ἂν εὐτακτηθησομένων ἡμῖν τῶν καθηκόντων,
τὸν δὲ λοιπὸν χρόνον οὐκ ἐξετίθεσαν. Διὸ καὶ πρὸς τοὺς
ἐπιμελητὰς ἐπέμπομεν τοὺς ἐντευξομένους,
καὶ ὑμῖν, καθ' ἃς ἐποιεῖσθ' ἐν Μέμφει παρουσίας, ἐνεφανίζομεν

[1] Il paraît y avoir *ὀλίων* pour *ὀλίγων*, et de même à la ligne 14. Cette faute tient à la prononciation du *γ*, qui, entre deux voyelles, a un son voisin de notre *y*. C'est ainsi que le mot grec moderne *καλογέρων* est rendu en français par *caloyer*.

ὑπὲρ τούτων. Τῶν δὲ πρὸς τοῖς χειρισμοῖς ἐν τῷ Σαραπιείῳ καὶ Ἀσκληπιείῳ τεταγμένων κατατετολμηκότων καὶ τὰ ὑφ' ὑμῶν ἡμῖν χρηματιζόμενα ἐκφερομένων καὶ οὐδεμίαν εὐλάβειαν προορωμένων· ἡμῶν δὲ τοῖς δέουσι θλιβομένων καὶ Ἀχομάῤῥῃ μὲν τῷ ἐπιστάτῃ τοῦ ἱεροῦ πλεονάκι διεστάλμεθα ἀποδιδόναι ἡμῖν· καὶ τῷ υἱῷ δὲ Ψινταέους τοῦ ἐπιστάτου τῶν ἱερῶν, ἀναβάντι πρώην εἰς τὸ ἱερὸν, προσήλθομεν, καὶ περὶ ἑκάστων μετεδώκαμεν. Καὶ προσκαλεσάμενος τὸν Ἀχομάῤῥην συνέταξεν ἀποδοῦναι ἡμῖν τὰ ὀφειλόμενα. Ὁ δὲ, πάντων ἀνθρώπων ἀγνωμονέστατος ὑπάρχων, ἡμῖν μὲν ὑπέσχετο τὸ προκείμενον ἐπιτελέσειν· τοῦ δὲ τοῦ Ψινταέους υἱοῦ ἐκ τῆς

COLONNE 2.

Μέμφεως χωρισθέντος, οὐκέτι οὐδένα λόγον ἐποήσατο. Οὐ μόνον δ' οὗτος ἀλλὰ καὶ ἄλλοι τῶν ἐκ τοῦ Σαραπιείου καὶ ἕτεροι τῶν ἐκ τοῦ Ἀσκληπιείου ὄντες πρὸς χειρισμοῖς, παρ' ὧν ἔθος ἐστὶν ἡμᾶς τὰ δέοντα κομίζεσθαι, ἀποστεροῦσιν, ὧν τά τε ὀνόματα καὶ τὰ ὀφειλόμενα, διὰ τὸ εἶναι πλείονα, οὐκ ἐκρίναμεν καταχωρίσαι. Δεόμεθα οὖν ὑμῶν, μίαν ἔχουσαι ἐλπίδα τὴν ἐφ' ὑμῶν ἐσομένην ἀντίληψιν, ἀποστεῖλαι ἡμῶν τὴν ἔντευξιν ἐπὶ Διονύσιον τῶν φίλων καὶ στρατηγὸν, ὅπως γράψῃ Ἀπολλωνίῳ τῷ ἐπιμελητῇ, ἐπιλαβόντα παρ' ἡμῶν τὴν γραφὴν τῶν ὀφειλομένων ἡμῖν

δεόντων καὶ τίνα πρὸς τίνας χρόνους προσωφείληται καὶ ὑπὸ τίνων, ἐπαναγκάσῃ αὐτοὺς ἀποδοῦναι ἡμῖν, ἵν', ἅπαν τὸ ἑξῆς ἔχουσαι, πολλῷ μᾶλλον τὰ νομιζόμενα τῷ Σαράπει καὶ τῇ Ἴσει ἐπιτελῶμεν ὑπέρ τε ὑμῶν καὶ τῶν ὑμετέρων τέκνων. Ὑμῖν δὲ γίνοιτο κρατεῖν πάσης ἧς ἂν αἱρεῖσθε χώρας [1].

Εὐτυχεῖτε.

PAPYRUS N° 27.

PLAINTE DES JUMELLES À SÉRAPION.

(Au Louvre. — Haut. 32 cent. larg. 17. — Pl. XXVIII.)

Le musée de Leyde possède deux minutes de cette même pétition. Elles ont été publiées par M. Leemans sous la lettre E (p. 29 et suiv.). M. Leemans a indiqué les variantes de la copie de Paris. Celle de Leyde est très-incorrecte, mais elle contient quatre lignes qui manquent à la fin de la nôtre et que nous donnons en note d'après cette copie. — W. B.

Σαραπίωνι τῶν διαδόχων καὶ ὑποδιοικητῇ παρὰ Θαυῆτος καὶ Ταοῦτος διδυμῶν, τῶν λειτουργουσῶν ἐν τῷ πρὸς Μέμφιν μεγάλῳ Σαραπιείῳ. Καὶ πρότερον μὲν ἐπεδώκαμέν [2] σοι ὑπόμνημα ὑπὲρ τοῦ μὴ εἰληφέναι παρὰ τῶν ἱερειῶν [3] τὴν καθήκουσαν [4]

[1] On pourrait aussi lire χαρᾶς.

[2] Leyde : ἐδώκαμεν.

[3] Leyde : ἱερε. ων.

[4] Leyde : σύνταξιν, mot qui fait double emploi avec ὄλυραν de la ligne 9.

PAPYRUS GRECS.

ἡμῖν δίδοσθαι κατ' ἐνιαυτὸν εἰς τὰ δέοντα ὄλυραν· ἀφ' οὗ καὶ ἔγραψας Μεννίδει τῷ ἐπιμελητῇ [1] ἀποδοῦναι ἡμῖν. Τούτου δὲ ἐπισ7είλαντος Ψιτάῃ [2] τῷ ἐπισ7άτῃ τῶν ἱερῶν, οὐδένα λόγον ποιεῖται. Ἡμεῖς δὲ ἐν τῷ μεταξὺ διαλυόμεναι [3] τῷ λιμῷ κινδυνεύομεν τὸ ἱερὸν ἐγλείπειν (sic). Ἐπεὶ οὖν ἐγ (sic) μὲν τοῦ βασιλικοῦ κεχρηματίσ7αι τοῖς προεσ7ηκόσι τῶν ἱερῶν καὶ εἰς ἡμᾶς ὄλυραν ἀπὸ τοῦ ΙΗ ἕως τοῦ ΙΘ L· ἡμεῖς δὲ οὔτε τὴν ὄλυραν οὔτε τὴν καθήκουσαν ταύτης δίδοσθαι ἡμῖν ἐκ τοῦ ἱεροῦ σύνταξιν τῶν κυλησ7ιῶν (sic) κεκομίσμεθα ἀπὸ τῶν ἐκ τοῦ Ἀσκληπιείου τῆς ἡμέρας ἄρτους Δ [ὀφειλο]μένους, δεόμεθά σου μετ' εἰκιτείας (sic), καθότι οὐ διαλείπεις ἡμῶν ἀντιλαμβανόμενος, καὶ ἐν τούτοις βοιηθὸν (sic) γενόμενον, προσκαλέσασθαι Ψινθάην τὸν ἐπι[σ7άτην] τοῦ ἱεροῦ καὶ ἐπαναγκάσαι . . . . . [4]

PAPYRUS N° 28.

COMMENCEMENT DE LA PIÈCE PRÉCÉDENTE.

(Au Louvre. — Haut. 21 cent. larg. 17 cent. — Pl. XXVIII.)

Σαραπίωνι τῶν διαδόχων καὶ ὑποδιοικητῇ παρὰ Θαῆτος (sic) καὶ Θαοῦτ[ο]ς διδυμῶν, τῶν λειτουρ-

[1] Le papyrus de Leyde omet les huit mots suivants.

[2] Plus bas il est nommé Ψινθάης.

[3] M. Leemans lit dans le manuscrit de Leyde διαλύωμεν καί, et propose διαλυόμεθα. Je pense que διαλυόμεναι est la vraie leçon. — [4] La copie de Leyde porte : ἀποδοῦναι ἡμῖν παραχρῆμα τὰς ὀφειλομένας τοῦ ΙΗ καὶ τοῦ ΙΘ L ὀλύρας ἀρ[τάβας] ρξ' ὡμοίως (sic) δὲ καὶ τὴν γινομένην . . . .

γουσῶν ἐν τῷ ϖρὸς Μέμφιν μεγάλῳ Σαραπιείῳ. Καὶ ϖρότερον μὲν ἐπεδώκαμέν σοι ὑπό- μνημα ὑπὲρ τοῦ [1] εἰληφέναι ϖαρὰ τῶ[ν ἱ]ερῶν τὴν καθή[κουσαν ἡμ]ῖν δίδοσθαι κατ' ἐνιαυ[τὸν] εἰς τὰ δέοντα ὄλυραν, ἀφ' οὗ καὶ ἔγρ[αψας Μεν]νίδει τῷ ἐπι- μελητῇ ἀποδοῦναι ἡμῖν. Τούτου δὲ ἐπισῖείλαντος Ψινθάῃ τῷ ἐπισῖά- τῃ τῶν ἱερῶν, οὐδένα λόγον ϖοιεῖται. Ἡμεῖς δ' ἐν τῷ μετ[αξ]ὺ διαλυόμεναι ἐν τῷ λιμῷ [2]

PAPYRUS N° 29.

PÉTITION DES JUMELLES AU ROI PTOLÉMÉE PHILOMÉTOR.

(Au Louvre. — Haut. 33 cent. larg. 21 cent. — Pl. XXVIII.)

Cette pièce paraît être de la même main que le papyrus n° 26 et, comme celui-ci, sera restée entre les mains de la personne qui l'avait écrite, puisque aucune apostille n'indique qu'elle lui soit revenue après avoir passé par les bureaux. L'addition des mots καὶ ἐνκαιεικοσῖὸν au-dessous de la ligne 15 paraît indiquer que cette pétition écrite d'abord pour réclamer les subventions de l'an 20, n'étant pas partie, a été modifiée pour servir l'année suivante La lettre ne porte pas de date; mais il résulte de l'objet même qu'elle doit être de l'an 21 ou du commencement de l'an 22 de Philométor (161 ou 160 av. J. C.). — W. B.

Βασιλεῖ Πτολεμαίῳ καὶ βασιλίσσῃ Κλεοπάτρᾳ τῇ ἀδελφῇ, θεοῖς Φιλομήτορσι χαίρειν. Θαϋὴς καὶ Ταοῦς δίδυμαι, αἱ λειτουργοῦσαι ἐν τῷ ϖρὸς Μέμφει μεγάλῳ Σαραπιείῳ,

[1] On a oublié la négation μή. — [2] La ligne n'a point été achevée, et le bas de la page est resté en blanc.

καὶ καθ' ὃν μὲν καιρὸν, μέγιστε βασιλεῦ, διασωθεὶς κατὰ τὸ δίκαιον ἐκ τῶν ἔξωθεν τόπων, ἀνέϐης εἰς τὸ ἱερὸν θυσιάσαι, ἐνετύχομέν σοι ϖροφερόμεναι μὴ κομίζεσθαι τὸν καθήκοντα ἡμῖν δίδοσθαι ἐλαίου σησαμίνου μετρητὴν ἕνα, κίκιος μετρητὴν ἕνα, καὶ ἠξιοῦμεν ϖροστάξαι Σαραπίωνι τῷ ὑποδιοικητῇ ἀποδοῦναι ἡμῖν. Ὑμεῖς δὲ, δι' ἣν ἔχετε ϖρὸς τὸ θεῖον εὐσέϐειαν, καὶ ϖρὸς ϖάντας ἀνθρώπους εὐγνωμοσύνην, ϖροσετάξατε, δι' ἧς ἐποιήσασθε ϖρὸς τὴν ἔντευξιν ὑπογραφῆς, ἀποδοῦναι ἡμῖν. Τότε μὲν οὖν, δι' ὑμᾶς τοὺς εὐχαρίστους[1] θεοὺς, τοὺς ϖροσοφειλομένους δύο μετρητὰς ἐκομισάμεθα, οἳ ἦσαν τοῦ ΙΘ L. Τὸ δὲ καθῆκον ἡμῖν δίδοσθαι εἰς τὸ K L καὶ ἐνκαιεικοστὸν L ἔλαιον καὶ κίκι, οἱ ϖρὸς τούτοις ὄντες οὐκ ἐκτέθεικαν, καὶ ταῦθ' ὑμῶν τὴν ϖλείστην ϖρόνοιαν ὑπὲρ ἡμῶν ϖεποιημένων. Δεόμεθα ὑμῶν τῶν μεγίστων θεῶν, ἀποστεῖλαι ἡμῶν τὴν ἔντευξιν ἐπὶ Διονύσιον τῶν φίλων καὶ στρατηγὸν, ὅπως γράψῃ Ἀπολλωνίῳ τῷ ἐπιμελητῇ νῦν τε ἀποδοῦναι ἡμῖν καὶ εἰς τὸ λοιπὸν εὐτακτεῖν, ἵνα ϖᾶν τὸ ἑξῆς ἔχουσαι ἐπιτελῶμεν τὰς χοὰς τῷ μεγίστῳ θεῷ Σαράπει καὶ τἄλλα τὰ νομιζόμενα συντελῶμεν ὑπέρ τε ὑμῶν καὶ τῶν ὑμετέρων τέκνων. Ὑμῖν δὲ γίνοιτο ϖᾶν ὃ ἂν ἐπιϐάλλησθ' ἐπιτυγχάνειν.

Εὐτυχεῖτε.

[1] Cette épithète d'*εὐχάριστοι*, *gracieux*, dans l'inscription de Rosette et dans celle d'Antéopolis, est jointe à celle d'*Épiphane*, comme un second surnom du père de Philométor.

PAPYRUS N° 30.

LETTRE DE PTOLÉMÉE FILS DE GLAUCIAS À SÉRAPION, SOUS-ADMINISTRATEUR.

(Au Louvre. — Haut. 33 cent. larg. 14 cent. — Pl. XXIX.)

Ptolémée rappelle, à la ligne 4 de ce papyrus, qu'il est en reclusion depuis onze ans, ce qui correspond à l'an 20 de Philométor (162 av. J. C.), comme on peut l'établir d'après le papyrus 37. La date de cette pièce est d'ailleurs indiquée par l'objet même de la réclamation, puisque Ptolémée remercie Sérapion, le sous-administrateur (*ὑποδιοικητής*), d'avoir accordé aux Jumelles les fournitures d'huile de l'an 18 et de l'an 19, et lui demande, en même temps, sa protection pour leur faire obtenir celle de l'an 20, prévoyant qu'elles ne la recevraient pas, s'il ne s'intéressait en leur faveur.

Cette lettre porte une apostille ou renvoi (probablement de Sérapion) à Dorion, du 26 chœac (4ᵉ mois) de l'an 20, puis une date du 29 du même mois.

Le papyrus D de Leyde contient une autre copie ou plutôt l'original de cette lettre. Nous avons donné, d'après M. Leemans, les variantes qu'elle fournit et dont M. Letronne avait déjà pris connaissance, ainsi que d'une petite lettre de Dorion annexée à l'exemplaire de Leyde par une cordelette en papyrus. — W. B.

Σαραπίωνι τῶν διαδόχων καὶ ὑποδιοικητῇ παρὰ Πτολεμαίου Μακεδώ-(sic)νος τῶν ἐν κατοχῇ ὄντων ἐν τῷ μεγάλῳ Σαραπιείῳ ἔτος τοῦτο ἑνδέκατον. Ἀπέδοκά (sic) σοι τὴν παρὰ τοῦ Βασιλέως καὶ τῆς Βασιλίσσης κεχρηματισμένην τῶν Διδυμῶν ἔντευξιν, ὑπὲρ τῶν καθηκόντων αὐταῖς κατ' ἐνιαυτὸν, καὶ συνέταξας ἀποδοῦναι τὸ τοῦ ΙΗ L *καὶ εἰς τὸ* ΙΘ L[1] *ἔλαιον καὶ κίκι ἑκάστου*

[1] Leyde : *καὶ* ΙΘ'.

PAPYRUS GRECS.

ἐνιαυτοῦ, ἐλαίου ΜЄ. Α̅, καὶ κίκιος ΜЄ Α̅. Περὶ μέν[1] τούτων δίδοι[2] σοι ὁ Σάραπις καὶ τῇ Ἴσι (sic)[3] ἐπαφροδισίαν χάρειν (sic), μορφὴν πρὸς τὸν βασιλέα καὶ τὴν βασίλισσαν, δι' ἣν ἔχετε[4] πρὸς τὸ θεῖον ὁσιότητα. Προσδεόμενος δ' ἔτι τυχεῖν καὶ ἐν τούτοις συνεργείας ἀξιῶ σε, ἐπὶ (sic)[5] προορῶμαι, μὴ προσχωρηθέντος σου εἰς τοὺς ἄνω τόπους, οὐ λαμβάνωσιν[6] αἱ Δίδυμαι[7] τοῦ ἰκοστοῦ (sic) ἔτους ἔλαιον καὶ κίκι, νομίζαντα (sic)[8] σὺ ἰδίᾳ χρηματίζει[9] αὐταῖς γράψαι Μεννίδει τῷ ἐπιμελητεῖ (sic) προσαποδοῦναί μου[10] καὶ τούτου τοῦ ἔτους τὸν καθήκοντα ἔλαιον (sic) μετρητὴν καὶ κίκιος μετρητήν. Μηδέν ἀντιπεσόν σοι[11] γίνοιτω (sic) · ἀνθ' ὧν πρὸς τὸ θεῖον ὁσίως διάκεισαι καὶ τῶν ἱεροῦ[12] δούλων κ[αὶ τ]ῶν ἐν τῷ ἱερῷ πάντων ἀντιλαμβά[ν]ῃ, ἐπαφροδισίαν (sic)[13] χάρις, μορφή, εὐη[με]ρίαι[14] καὶ τοῖς ἄλλοις εὐτυχίαι. Εὐτύχει.

τοῖς Γρ . . . . .[15]

Ἔτους L Κ̅ χοιὰχ Κ̅ϛ̅. Δωρίωνι. Ἐπισκεψαμένους . . . . .[16] L Κ̅ χοιὰχ Κ̅Θ̅.

[1] Leyde : περὶ μὲν οὖν τ.
[2] Leyde : δοῖ (sic).
[3] Leyde : ἡ Ἶσις.
[4] Leyde : ἔχεις.
[5] Leyde : ἐπεὶ.
[6] Leyde : λάβωσιν.
[7] Leyde : τὸ τοῦ.
[8] Leyde : νομίσαντα ὅτι.
[9] Leyde : χρηματίζεις αὐτῇ.
[10] Leyde : μοι.
[11] Leyde : Σοὶ δὲ γ.
[12] Leyde : ἱεροδούλων.
[13] Leyde : ἐπαφροδισία.
[14] Leyde : εὐημερία καὶ ἐν τ. α.
[15] Deux caractères illisibles.
[16] Même signe qu'à la ligne 30.

PAPYRUS N° 31.

LETTRE DE PTOLÉMÉE FILS DE GLAUCIAS À MENNIDÈS.

(Au Louvre. — Haut. 34 cent. larg. 8 cent. — Pl. XXX.)

Il paraît qu'il n'était pas de la politesse de joindre au nom des personnes auxquelles on écrivait leurs qualifications. Nous aurons plus d'une fois occasion de regretter cette habitude qui nous laisse incertains sur le rang et la position des personnes dont la correspondance nous est parvenue, par exemple dans la *Lettre de recommandation de Timoxène à Moschion*, publiée par M. Letronne. Le Mennidès auquel cette lettre est adressée est évidemment l'épimélète dont il est question dans les papyrus de Paris 22, 28 et 30; dans les papyrus de Leyde F et D; dans ceux de Londres VI et X, et dans le papyrus C du Vatican. Ce Mennidès fut, à ce qu'il paraît, remplacé dans la même fonction par un Apollonius dont le nom figure au papyrus 29, l. 19. Le papyrus 31 a dû être écrit un peu avant les papyrus 29 et 30, dans lesquels les Jumelles remercient le roi et Sérapion de leur avoir fait donner les fournitures de l'an 19 et sollicitent celles de l'an 20 et de l'an 21. — W. B.

Μεννίδει ϖαρὰ Πτο-
λεμαίου Μακεδώνος (sic)
τῶν ἐν τῷ μεγάλῳ
Σαραπιείῳ ἐν κατοχῇ
καὶ ϖαρὰ Ταϋῆτος καὶ
Ταῦτος τῶν ϖρὸς τῇ
θεραπείᾳ τοῦ Σαρά-
πιος καὶ τῆς Ἴσιος
Διδυμῶν. Τὸ εἰθισ-
μένον ἡμῖν δίδωσ- (sic)
θαι ἔλαν (sic) *καὶ κίκι*
κατ' ἐνιαυτὸν, ἐλαίου

μὲν ΜЄ Α̅ καὶ κίκιος ΜЄ Α̅ ἃ κεχρημάτικας ἡμῖν, καὶ σὺ ἀντὶ τῶν δύο μετρητῶν τ[οῦ] τ[ε κίκιος μετρητὴν [καὶ σησαμίνου ἐλαίου. Ἐπὶ (sic) οὖν σὺ μὲν γέγραφας ἡμῖν ἀποδοῦνα[ι] τὰ ὀφειλόμενα τοῦ Ι̅Η̅ L καὶ Ι̅Θ̅ L ἔτους, καθότι ἠξιώκαν μεν μὲν τὸν βασιλεία (sic) καὶ τὴν βασίλεισσαν (sic)· οἱ δὲ παρὰ Δωρίωνος γραματῖς (sic) οὐκέτ' ἀποδεδώκασιν ἡμῖν ὃ ἐνέγραψας ἡμῖν ἀποδοῦναι, ἀντὶ τῶν δύο μετρητῶν τοῦ κίκιος ἐλαίου μετρη[τὴ]ν Α̅, ἀποσῖεροῦντες [ἡμ]ᾶς, ἀξιοῦμέν σε [ἀναγκ]άσαι αὐτοὺς [ἀποδοῦναι] ἡμῖν. Τούτου γὰρ γενομένου χάριν ὁ Σάραπις καὶ ἡ Εἶσις [δίδοι ὑμῖν] . . . . . .

Εὐτ[υχεῖτε.

PAPYRUS N° 32.

LETTRE DE LYSIMAQUE À PTOLÉMÉE, AUX JUMELLES ET À APOLLONIUS.

(Au Louvre. — Haut. 29 cent. larg. 11 cent. — Pl. XXX.)

Ce papyrus est de l'an 20 de Philométor (162 av. J. C.). Hippalus, qui est nommé à la ligne 27 avec le titre de frère de Ptolémée, est également mentionné, sur le papyrus 39, dans une pétition de Ptolémée fils de Glaucias, comme un de ses trois frères. Le papyrus du British Museum, reproduit par M. Bernard. Peyron sous le n° XI, p. 68, contient une lettre à cet Hippalus et à d'autres personnes de sa famille : *Ἀπολλώνιος Ἱππάλῳ καὶ Σαραπίωνι καὶ* Βερενίκῃ *καὶ* Πύῤῥῳ *καὶ τοῖς ἐν οἴκῳ πᾶσι*. Dans le papyrus 63 de notre collection, il est question d'un autre Hippalus qui paraît avoir administré l'Égypte à une époque antérieure à Philométor. Ce nom se trouve aussi dans un papyrus grec appartenant à M. Chasles, de l'Académie des sciences, et dont le texte est publié par M. Egger dans ses Mémoires d'histoire ancienne et de philologie. On sait qu'un Hippalus, navigateur grec, a donné son nom à une mer et aux vents alisés. — W. B.

Λυσίμαχος Πτολεμαίῳ
καὶ ταῖς Διδύμαις καὶ Ἀπολ-
λωνίῳ τοῖς ἀδελ-
φοῖς χαίρειν. Εἰ ἔῤῥωσθε
κ' αὐτὸς δ' ὑγίαινον (sic). Γινώ-
σκετε, ἀφ' οὗ ἀφ' ὑμῶν
ἀπελήλυθα, μὴ ἐσ-
χολα[κέν]αι με. . . . .
[ποιεῖν ὅσα] ἐνέτειλας·
ἀλλὰ [μὴ] τὰ σιτάρια διὰ τοῦ δεῖ-
σθαι [αὐτῶν] ἔτι δὲ καὶ ἐπι-
λελῆσθαι τὰ μέτρα
τῶν ὀθονίων καὶ

μὴ δύνασθαί με δοῦ-
ναι τὸ μέλει (sic) καὶ τὰ
[ἅ μ]οι εἴρηκαις (sic)
λοιπὰ . . . . ωγχει
μὴ οὐκ ἀποδῶ σοι.
Καϐάτοκον δ' ἐπιτη-
ρῶ, ἂν κατ[αϐα]λῇ,
ἀποσ7εῖλαί σοι· ἀπέ-
χω δὲ παρὰ Καϐατό-
κου L$\overset{,}{\Delta}$TK[1]. Ἀπόσ-
τειλ[όν] μοι τὰ μέ-
τρα τῶν ὀθονίων,
ὅπως συντόμως
ἀποσ7αλῇ ὑμῖν.
Ἵππαλος δὲ ὁ ἀδε-
λφός σου ἀσυντά-
κτως κατέπλευ-
ἐμοῦ ἑτοιμακότος πάντα.
σε. Ἐπιμελοῦ δὲ
τοῦ σώματος, ὅπως
ὑγιαίνοντας ὑμᾶς ἀσπ-
ασώμεθα.
Ἔρρωσο.
L $\overline{K}$ μεσορῆ $\overline{\Lambda}$.

PAPYRUS N° 33.

PÉTITION DES JUMELLES À SÉRAPION, SOUS-ADMINISTRATEUR.

(Au Louvre. — Haut. 31 cent. larg. 35. — Pl. XXX.)

Des deux colonnes d'écriture dont se composait ce papyrus, la première est presque entièrement détruite, et le peu de mots ou de lettres qui sub-

[1] C'est-à-dire 4320 drachmes ou 1320 si la première lettre est un A.

sistent n'auraient pas permis de tenter une restitution, si les dernières lignes n'avaient fait reconnaître dans le papyrus du Louvre une copie de celui qui porte le n° XI au British Museum. Le nombre et la division des lignes diffèrent; mais, par une comparaison attentive, on peut retrouver la place de tous nos fragments, et, s'ils n'apportent la connaissance d'aucun fait nouveau, ils confirment, et, sur un ou deux points, rectifient la lecture du papyrus de Londres. Ce dernier, d'après les observations de l'éditeur, aurait été tracé d'une façon très-cursive et avec des ratures sur un papyrus déjà usé, comme le montre l'irrégularité des lignes interrompues par des trous antérieurs du papyrus. Sur une des marges on lit le commencement d'une autre lettre. C'était donc un brouillon ou une copie destinée à rester entre les mains du rédacteur, tandis que la copie de Paris était tracée en colonnes régulières, avec de grandes marges restées blanches et dans le format qu'on pourrait nommer papier ministre. Cependant l'absence d'apostille peut faire douter que notre pétition ait été expédiée. Elle roule, comme les précédentes, sur les fournitures d'huile de l'an xx, dont la mauvaise volonté des employés subalternes privait les deux prêtresses jumelles, malgré les décisions favorables de l'intendant. Il paraît que la difficulté venait cette fois de ce que les employés n'avaient pas pu lire l'apostille écrite par Sérapion en marge d'une de leurs pétitions. Nous prenons acte de la difficulté pour les contemporains eux-mêmes de lire ces apostilles rapides, et nous espérons qu'on nous excusera de n'avoir pas été quelquefois plus heureux à les déchiffrer. — W. B.

PREMIÈRE COLONNE.

[Σαραπίωνι τῶν διαδόχων καὶ ὑποδιοικητῇ]
[παρὰ Θαυῆτος καὶ Θαῦτος[1] διδυμῶν τῶν λειτου]ργουσῶν
[ἐν τῷ πρὸς Μέμφει μεγάλῳ Σαραπιείῳ. Κατὰ πολ]λοὺς
τρόπους ἀντι[λημμένου σοῦ, δι' ἣν ἔχεις εἰς] τὸ θεῖον ε[ὐσέβ]ειαν,
καὶ τὰ μὲν ἡμῶ[ν εἰληφότων[2] εἰς τὴν γινομέν]ην ἡμ[ῖν

[1] Les noms des deux jumelles ne sont pas toujours écrits de la même manière. Nous suivons ici l'orthographe la plus habituelle, la lecture du papyrus de Londres étant douteuse, selon l'éditeur.

[2] Nous suivons le texte de Londres. Cette

PAPYRUS GRECS.

σύνταξιν, τὰ δ' [ἔτι διὰ τὴν τῶν ὑποτεταγμέν]ων . . . . . [1]
ϖαρελκο[μένων [2]· ἀνηνεγμένης δέ σοι καὶ] ἀν[αφορᾶς
ὑπὸ Μεννί[δου τοῦ ἐπιμελητοῦ ὑπὲρ τοῦ καθήκ]ον[τος
ἡμῖν ἐλαίου [σησαμίνου εἰς K̄ L ϖρὸς] ἣν ϖαρ-
επιγεγραφ[ότος σου ο]ὕτως ὥσ7ε τοῦ (sic) ϖαρ' ἡμῶν μὴ γι]νώσκειν
[τὰ ἐν τοῖς λόγοις ἀναφερόμενα [3], εἰ μὴ Μεννίδει διασαφῆσαι]
[ϖροσαναγεῖν οὖν τοὺς γράψαντας τὴν ἀναφορὰν γραμματεῖς]
τοιαύτης οὔσ[ης [4], καὶ τοῦ ϖαρ' ἡμῶν διαποσ7ελλομένου]
[ϖαιδ]αρίου [Ἀπολλωνίου τοῦ καὶ συνεσ7αμένου σοι]
ὑφ' ἡμῶν, ἐν τῷ ἱερῷ ὄντο[ς ἀπ]ραγματεύτου [5] [καὶ τὴν
ϖερὶ τούτων οἰ[κο]νομίαν [οὐ δυνα]μένου εἰσ[α]να[γαγε]ῖν [6]
ὑπ[ομνήσαντά σε εὐκαίρως, ο]ὐθὲν δ' ἕτερον ϖεριγ[ενομ]ένου (sic)

faute de l'emploi du masculin au lieu du féminin vient peut-être moins d'ignorance que de distraction, cette pétition, quoique écrite au nom des sœurs jumelles, étant rédigée par un homme.

[1] Il devait y avoir ici un substantif féminin demandé par le sens et annoncé par l'article, mais qui manque dans l'édition de Londres.

[2] Nous suivons l'édition de Londres. La syntaxe demanderait ϖαρελκόμενα, se rapportant à τὰ δὲ, ou plutôt τῶν δὲ ϖαρελκομένων.

[3] Ce mot est répété par une erreur du scribe dans le texte de Londres.

Génitif absolu, au lieu de τοιαύτην οὖσαν

[5] Si ce mot signifiait *sans emploi*, ἀπράκτου, on s'attendrait plutôt au contraire, à moins que l'auteur de la pétition n'ait voulu dire qu'elles l'ont employé [quand il était] *sans emploi dans le temple*, [mais que, maintenant,] *il ne peut plus suivre leur affaire.* Nous pensons plutôt que ce mot signifie ici : *sans pratique, sans expérience des affaires.*

[6] Le papyrus de Londres semble avoir εἰσηλγαγεῖν, que l'éditeur a marqué du mot *thus* (*sic*). En combinant cette lecture avec les lettres subsistantes dans notre papyrus, nous conjecturons εἰσαναγαγεῖν, et peut-être à la ligne 12 doit-on lire ϖροσαγαγεῖν.

ἡμ[ῖν] διὰ τῆ[ς] τῶν γρα[μμα]τέων σΊρα[τηγία]ς[1] ϖλὴν τοῦ ϖαρα[φθείρεσθαι, ὃ δὴ μ]ὴ μέτριον εἶ[ναι][2], λειτουργίαν

DEUXIÈME COLONNE.

τοιαύτην ϖαρακατεχομένας[3],
χρονοτριϐεῖσθαι. Ἀξιοῦμέν σε
ἔτι καὶ νῦν κεφάλαιον ἐπιθεῖναι
τοῖς καθ' ἡμᾶς, καθ' ὃν τρόπον σοι
ὑποπίπΊει, ἵνα μὴ ϖερὶ τῶν
αὐτῶν σὲ ϖαρενοχλῶμεν.
Εὐτύχει.

PAPYRUS N° 34.

DÉPOSITION OU RAPPORT DE POLICE.

(Au Louvre. — Haut. 28 cent. larg. 24 cent. — Pl. XXX.)

Nous avons publié, sous le n° 11, des fragments qui nous ont paru provenir de plusieurs rapports sur des désordres qui avaient eu lieu dans le

[1] L'édition de Londres porte ϖαρασΊιαγίας. M. Bernard. Peyron propose ϖαρασελγίας. S'il y a, comme nous avons cru voir, σΊρ[ατηγία]ς, il faudrait le prendre dans le sens de *manœuvres;* mais nous doutons de cette lecture.

[2] L'édition de Londres porte ϖλην του καταφθειρεσθαι ο δημητριον ειναι λειτουργιαν, mots que M. Bernard. Peyron a reproduits, mais qu'il déclare inintelligibles. L'éditeur anglais a donné le fac-simile de ce passage, où l'écriture est très-confuse. Nous croyons que les lettres ϖαρα, dont l'éditeur a tiré ϖαρασΊιαγίας, avaient été écrites au-dessus de κατα pour corriger καταφθείρεσθαι en ϖαραφθείρεσθαι, et qu'il faut lire διὰ τὴν τῶν γραμματέων ἐναγίαν ϖλὴν τοῦ ϖαραφθείρεσθαι. Le mot ἐναγία n'est pas dans les lexiques; mais il est formé de ἐναγὴς, et le sens d'*impiété* ou *scélératesse* convient bien ici. La suite est très-difficile. Nous croyons voir sur notre papyrus ημετριον et, sur celui de Londres, οδημητριον. Ne pourrait-on pas, en supposant dans ce dernier l'omission d'une syllabe, lire ὃ δὴ μὴ [μέ]τριον εἶναι, λειτουργίαν τοιαύτην ϖαρεχομένας, χρονοτριϐεῖσθαι ?

[3] Je crois qu'il faut lire, d'après le texte de Londres, ϖαρεχομένας.

Sérapéum. La pièce ci-dessous est de la même nature et semble avoir fait partie d'une instruction judiciaire. La première de ces pièces (pap. n° 11) est datée de l'an xxv, que nous avons cru pouvoir rapporter à Philométor, et nous supposons que celle-ci doit être de la même époque. Le nom de Nicanor, qui se lit à la première ligne, comme nom d'un témoin, se rencontre aussi dans le papyrus II du British Museum, lequel est de l'an xxiv de Philométor, et dans notre papyrus n° 13, adressé à Posidonius, chef des gardes du corps et stratége, qui commandait à Memphis dans les années 24, 25 et 26 de Philométor. *La récompense promise pour un esclave fugitif* est aussi datée d'une année 25 d'un Ptolémée. M. Letronne, par des inductions très-ingénieuses, a été conduit à attribuer cette année 25 à Évergète II, 146 avant J. C. Je ne puis cependant m'empêcher de faire remarquer que l'écriture de cette pièce (voir pl. XVII) offre beaucoup d'analogie avec les n[os] 34 et 37. La présence en Égypte d'un ambassadeur d'Alabanda, en l'an xxv de Philométor (157 av. J. C.), n'aurait rien qui fût en désaccord avec les rapprochements historiques signalés par M. Letronne. C'est à Alexandrie que l'esclave s'était échappé; mais les relations administratives entre les deux capitales étaient assez fréquentes pour qu'une copie de la récompense promise ait pu se trouver dans le Sérapéum parmi les papiers de Ptolémée fils de Glaucias. — W. B.

Ἐρωτωμένου Νικάνορος καὶ φάσκοντος καταβεβηκέναι εἰς Μέμφιν χάριν τ[ο]ῦ ἄρτους ἀγοράσαι, συνπεπ7ωκέναι δέ τινι κωμίτη (sic) φίλῳ ὃς ἠβ[1] . . . . . ἐπ' αὐτῷ ἄρτους Η̅, χαλκοῦς δοῦναι. Ἐ[π]αναλύσαντός τε τοῦ Νικάνορος εἰς τὸ κατάλυμα τῶν Ἀρσινοιτῶν[2], πρὸς τὸ Ἀφροδίσιον, εὑρεῖν ἐν τῇ οἰκίᾳ γυναῖκας κλάουσας (sic) καὶ φα[σ]κούσας τιν[ὰ εἰ]ς τ[ὸν] χαλκίαν τοῦ κίκιος ἐμβεβλῆσθαι. Γνόν[τες] δ[έ. . . . . ὅτι ἐν τῷ Σεραπιείῳ θεραπεύω, ἠρώ[τη]σάν με· ἐν ποίῳ καταλύματι[2]; Ἐγὼ [ἀπεκρ]ίθην·

[1] Peut-être ἐβάσ7αξε.

[2] Il paraît qu'il y avait dans le Sérapéum comme une auberge (*κατάλυμα*) pour les gens venus de chaque province.

ἐν τῷ Πρωτάρχου κατ[αλύματι][1] τοῦ ϑύρου(sic) ο ει Φαυασῆης[2]. Συνκατέλυσαν δέ [μοι] καὶ ἄλλοι ἕξ, οὓς ἐφάσκοσαν(sic) κικιουργοὺς ε[ἶ]ναι. Ἐγὼ οὖν ἀναϐὰς εἰς τὸ Σαραπιεῖον, ἔλεγον ἀκηκοέναι ὑπὲρ ὑμῶν τὰ περὶ τὸν ἐμϐεϐλημένον εἰς τὸν χαλκίαν. Ἔλεγε δέ μοι καὶ Ὀσοσῆάης τις καὶ Νεφερσεῦ τις διότι κελευόμενοι ἐπιτηροῦνται αὐτοὺς καθ' ἡμέραν ἃ π[ο]ιοῦσιν. Ἔρχοντα[ι] δὲ καὶ ἀπαγγέλλουσιν ἡμῖν καὶ οὐ καθεύδουσιν. Ἀρϐηχὶς δὲ ὑδροφόρος οτι[3] . . . . . ἡμᾶς τοὺς φεύγοντας ὅτι αὐτοὶ . . . . . δηκαν ἕνα
ἔλεγεν ὅτι
χαλκίαν τηροῦντες ἀν[τ]απ[ο]δώσωσι αὐτοῖς. Προσαναφέρομέν σοι . . . εις β . . .[4]

PAPYRUS N° 35.

PÉTITION DE PTOLÉMÉE FILS DE GLAUCIAS AU ROI PTOLÉMÉE PHILOMÉTOR.

(Au Louvre. — Haut. 32 cent. larg. 28 cent. — Pl. XXXI.)

Cette pièce, écrite de la main de Ptolémée fils de Glaucias, de sa plus belle et plus régulière écriture, avec des marges convenables, était sans doute destinée à être envoyée au roi; mais comme nous n'y voyons aucune trace de son passage à la chancellerie royale, ni aucun renvoi au stratége de Memphis, il est probable que, comme beaucoup d'autres, elle était restée dans les papiers de celui qui l'avait écrite. Les premières lignes, qui sont en

[1] L'espace me paraît un peu étroit pour contenir ce mot, qui est peut-être sous-entendu. Il pourrait y avoir *καταντικρὺ τοῦ προθύρου* ou une autre désignation de l'emplacement.

[2] La lecture de ce mot, qui paraît un nom propre égyptien, est douteuse.

[3] Il y a deux lignes effacées à dessein par l'écrivain, du mot *ὑδροφόρος* à *τηροῦντες*. Les mots *ἔλεγεν ὅτι* sont écrits à l'entre-ligne, et doivent, je pense, se rejoindre à *ὑδροφόρος* de la ligne 20.

[4] M. Letronne avait lu ces derniers mots, *ὅπως εἰδῇς*, guidé peut-être par le sens plus encore que par les traces de l'écriture.

grande partie détruites, ont été restituées, avec toute probabilité, par M. Letronne. Le mot *δέκα*, conservé à la 4e ligne, qui indique la dixième année de la reclusion de Ptolémée fils de Glaucias dans le Sérapéum, fixe la date de cette pièce à l'an XIX de Philométor ou 163 av. J. C. Les violences dont se plaint le pétitionnaire, ces visites domiciliaires jusque dans les sanctuaires que renfermait le Sérapéum, tiennent probablement à l'agitation politique qui durait encore dans les provinces après la révolution qui avait fait remonter Philométor sur le trône à la place de son frère Évergète, environ deux ans auparavant. Je ne vois pas sur quels indices M. Letronne a restitué à la ligne 5 le nom de Thoth, car, dans le papyrus relatif aux mêmes faits et qu'il est utile de comparer avec celui-ci pour les compléter l'un par l'autre, le nom du mois est également effacé. Pour le quantième, il est indiqué dans le papyrus n° 37. La pièce que nous publions sous le n° 36 est relative à des troubles du Sérapéum, dans la même année, au mois de phaophi. — W. B.

Βασιλεῖ [Πτολεμαίῳ καὶ βασιλίσσῃ Κλεοπάτρᾳ] τῇ ἀδ[ελφῇ θεοῖς
Φιλομήτορσι χ[αίρειν].
Παρὰ [Πτολ]εμαί[ου τοῦ Γλ]αυκίου Μακ[εδόνος, τοῦ ἐν τῷ μεγάλῳ]
Σαραπ[ι]είῳ [ἐν κατοχῇ ὄντος], ἔτη δέκα οὐκ [ἐξεληλυθότος] τὸ πασ[τ][οφόριον]
ἐν ᾧ ἐνκ[έκλεισμαι ἕως τ]ῆς σήμερον ἡμ[έρας. Τῇ ΙϚ τοῦ θωὺτ] Πτολεμαίου
τοῦ καθεσταμένου δ[ιὰ] τοῦ ἐν τῷ Ἀνουβιείῳ ἀρχιφυλακίτου[1], καὶ Ἀμώσιος
τοῦ παρὰ τοῦ ἀρχιερέως, παραλαβόντων φυλακίτας καὶ εἰσελθόντων εἰς
τὸ ἐν τῷ μεγάλῳ Σαραπιείῳ Ἀσταρτι[εῖον], οὗ καὶ ἐν[κα]τέχομαι, ὡς ἔφην,

[1] Sur ce mot, voyez les notes de M. Letronne sur le papyrus n° 6, où il cite précisément ce passage pour déterminer les fonctions des *phylacites*.

μέχρι τούτου· τῶν δ' οὖν φασκόντων εἶναι ἐν τῷ [τό]πῳ ὅπλα καὶ ἐρευνη-
σάντων ϖάντα τὸν τόπον, καὶ [οὐθὲν] εὑρόντων. . . . . .[1] *τῶν τε φυλα-*
κιτῶν ἐντε[νῶς] ἐκτιναξάν[τω]ν καὶ μηθὲν ἄτοπον ϖ[αραλαβόντων[2]*],*
Ἄμωσις ὁ ϖαρὰ τοῦ ἀρχιερέως [ἐπισΊρέ]ψας μετὰ Ἰμούθου το[ῦ ἐπ]ὶ [τ]ῶν ϖασ-
τοφόρων, καὶ Ἀρενδώτου τ[οῦ Κατύ]του, καὶ Ἀρενδώτου τ[οῦ Νικ]χθνίϐιος,
καὶ Ἐρϐελλῆτος τοῦ Ἀριμούθο]υ, καὶ Ψε]νχώνσιος τοῦ Ἀμώσιος ἀκολούθου,
ὀψὲ τῆς ὥρας, καὶ ἐχόντων φα[νὸν. Ὁ δὲ] βιασάμενός με καὶ σκυλήσας τὸ ἱερὸν
ἐξήνεγκεν ϖάντα ὁπόσ' ἂν ἐρευν[ῷ]το. . . τὰ δὲ λοιπὰ ϖαρεσφρα[γίσατο]·
καὶ τῇ [ἑ]πΊακαιδεκάτῃ τ[οῦ αὐτοῦ μη]νὸς ἐπισΊρέψας, ϖρωῒ, ἐξήνεγκεν
τὰ λοιπ[ὰ] τῶν ϖαρεσφραγισμέ[νων.] Πρὸς δὲ τούτοις καὶ τὰς τῶν ἄλλων
ἐνκατό[χ]ων ϖαραθήκ[α]ς ϖροσ[εσκύ]λησεν. Ἁρμαῒς[3] *δέ τινος ἐπιγνόντος*
τ[ὸ]ν αὐτοῦ σΊαμνὸν, ἐν ᾧ καὶ ἐ[νῆ]σαν χαλκοῖ, καὶ ἐπιλαϐομένου, ἀλογήσας
ὁ Ἄ[μωσ]ι[ς, κ]αὶ τοῦτον κατασφραγισάμενος, ϖαρέθετο Θέωνί τινι τῷ Πάητ[ος.
Οὐ μὴν ἀλλὰ καὶ εἰς τὸ ἄδυτον τῆς θεᾶς εἰσελθὼν ἐσκύλη[σε]ν τὸν ναὸν, ὥσΊε

[1] Peut-être *χρήσιμον*, comme plus bas, ligne 28.

[2] Ou *μηδένα τόπον ϖ[αραμελούντων*.

[3] *Ἅρμαις* est, je crois, ici pour *Ἁρμάϊος*, et se construit avec *τινος* comme génitif absolu. Le pap. n° 15 du British Museum

κινδυνεῦσαι καὶ συντρίψαι αὐτόν. Ἐπισ7ρέψαντος δὲ [ϖά]λιν Ἁριμούθου
τοῦ ϖαρὰ τοῦ ἐπισ7άτου, καὶ εἰσελθόντος, καὶ εὑρόντος λεκάνην χαλκῆν
οὖσαν [τῆς θεᾶς], καὶ [ἀφελο]μένου αὐτὴν καὶ ἐξενέγκαντος· ϖρὸς τούτο[ις
Παϐελφὶς Πετεαρενδώτου καὶ Νικχθνίϐις ὁ τοῦ Ἰμούθου καὶ Οὔτου, ἀσ7ο-
χήσαντες τοῦ καλῶς ἔχοντος, εἰσελθόντες καὶ ἐρευνήσαντες τὸν τόπον
καὶ μηδὲν εὑρόντες χρήσιμον, μολύϐδινά τινα εὑρόντες ϖοτήρια, ὅμως οὐ-
δὲ ταῦτά γε ἡμῖν ἀπέλιπον. Πυνθανομένων δ' ἡμῶν τοῦ χάριν εἴη-
σαν εἰσπορευσάμενοι; ἀπεκρίθησαν ἡμῖν φήσαντες ἐπ' ἐνεχυρασίαν ἡκένα[ι],
καὶ ὡς [ἐ]σ7άλθα[ι ὑπὸ] Ψοῦλιν τοῦ ἐπὶ τῶν ϖασ7οφόρων. Παρέθεντο δὲ
τὰ ϖοτή[ρια] Κεφα[λᾶτ]ι τῷ θυρωρῷ. Διόπερ [ἀ]ξιῶ σε, βασιλεῦ, μὴ ὑπεριδ[εῖν]
με ϖαρε[φθορό]τα, ὑπὸ [τῶν] ϖρογεγραμμένων ἀγνωμόνως ϖολιορκούμενον
καὶ [ἐνκλειό]μενον καὶ ἀνομούμενον· ἀλλ', ἐάν σοι φαίνηται, συντάξαι
κατασ7ῆσαι ἐπί σε ὑπὲρ μὲν [ἐμο]ῦ ἀπολογιούμενον Δημήτριον Σώσου
Κρῆτα, διὰ τὸ ἐμὲ ἐν κατοχεῖ (sic) ὄντα ἀδυνατεῖν· κατασ-τῆσαι δὲ καὶ τοὺς

est écrit par un Armaïs qui était aussi un des reclus du Sérapéum, et vivait, dit-il, d'aumônes. Il est très-possible que ce soit le même qui est ici mentionné. Le papyrus en question est de l'an XVIII de Philométor.

ϖρογεγραμμένους ἵνα ὑποσχῶσίν μοι τὸ δίκαιον ἐπί σου. Τούτου δὲ γε-
νομένου ἔσομαι τετευχὼς τῆς ϖαρ' ὑμῶν βοηθείας.
Εὐτυχεῖτε.

PAPYRUS N° 36.

PLAINTE DE PTOLÉMÉE FILS DE GLAUCIAS À DENYS,
UN DES AMIS DU ROI ET STRATÉGE.

Le texte de ce papyrus, qui est au Vatican, a été publié, pour la première fois, par Angelo Maï, dans le t. IV des *Classici auctores*, et il a été reproduit par M. Bernard. Peyron. M. Letronne lui avait donné place dans la série de ses papyrus, et nous l'y avons maintenu pour ne pas déranger l'ordre des numéros adoptés; mais nous n'en pouvons pas donner de fac-simile et nous devons suivre les lectures du cardinal Maï. L'exception que M. Letronne avait faite pour cette pièce étrangère à nos collections peut se justifier, parce qu'elle est la première qui lui avait permis de fixer la date des autres. C'est, en effet, celle-ci qui porte à la fois la date de l'an 19 de Ptolémée Philométor et la mention de la dixième année de reclusion de Ptolémée fils de Glaucias dans le Sérapéum, ce qui permet de fixer la date des pièces nombreuses où notre reclus s'est contenté de rappeler depuis combien d'années il était dans le temple. Denys est le stratége de Memphis auquel Ptolémée a adressé plusieurs pétitions que nous possédons. Les faits dont il se plaint ici s'étaient passés le 11 phaophi. On lit, au bas de la pétition, une apostille favorable datée du 19 du même mois, ce qui montre que le stratége s'était empressé de faire droit à la pétition de Ptolémée en la renvoyant, comme il le demandait, à Ménédème, un des fonctionnaires sous ses ordres, chargé de l'Anubiéum. — W. B.

Διονυσίῳ τῷ φίλῳ[1] καὶ σἰρατηγῷ, ϖαρὰ Πτολε-
μαίου τοῦ Παυισίου[2] Μακεδόνος, τῶν ὄντων ἐν κα-

[1] Il faut lire τῶν φίλων, comme dans les autres papyrus où ce titre se rencontre.

[2] Lisez Γλαυκίου. Ces fautes de transcription d'un paléographe aussi exercé que

τοχῇ ἐν τῷ μεγάλῳ Σαραπιείῳ ἔτος ἤδη δέκατον.

Ἀδικοῦμαι ὑπὸ τῶν ἐν τῷ αὐτῷ ἱερῷ καλλυντῶν καὶ ἀρτοκόπων τῶν νυνὶ ἐφημερευόντων, καταβαινόντων δὲ καὶ εἰς τὸ Ἀνουβίειον Ἀρχήβιος ἰατροῦ καὶ Μυὸς ἱμασιοπώλου[1] καὶ τῶν ἄλλων ὧν τὰ ὀνόματα ἀγνοῶ. Τοῦ γὰρ ΙΘ L φαωφὶ ΙΑ παραγενόμενοι ἐπὶ τὸ Ἀσταρτίδειον, ἐν ᾧ κατέχομαι ἱερῷ, εἰσεβιάζοντο βουλόμενοι ἐξσπάσαι^(sic) με καὶ ἀγαγῆσαι, καθάπερ καὶ ἐν τοῖς πρότερον χρόνοις ἐπεχείρησαν, οὔσης ἀποστάσεως, παρὰ τὸ Ἕλληνα εἶναι· ἐπεὶ οὖν ἐγὼ μὲν συνιδὼν αὐτοὺς ἀπονενοημένους, ἐμαυτὸν συνέκλεισα, Ἁρμαῖν δὲ τὸν παρ' ἐμοῦ εὑρόντες ἐπὶ τοῦ δρόμου, καταβαλόντες ἔτυπτον τοῖς χαλκοῖς ξυστῆρσιν. Ἀξιῶ οὖν σὲ συντάξαι γράψαι Μενεδήμῳ τῷ παρά σου ἐν τῷ Ἀνουβιείῳ ἐπαναγκάσαι αὐτοὺς τὰ δίκαιά μοι ποιῆσαι. Ἐὰν δὲ μὴ ὑπομένωσιν, ἐξαποστεῖλαι αὐτοὺς ἐπί σε, ὅπως διαλάβῃ περὶ αὐτῶν μισοπόνηρος. Εὐτύχει.

Μενεδήμῳ. Προνόησον ὅπως τεύξεται τῶν δικαίων.
L ΙΘ φαωφὶ ΙΘ

AU REVERS :

L ΙΘ φαωφὶ ΚΑ Πτολεμαίῳ. Μενεδήμῳ τῶν καλλυντῶν.

l'était Mgr Maï montrent combien on est exposé à se tromper dans un premier déchiffrement, partout où le sens ou la comparaison d'une autre copie ne vient pas en aide à la lecture. Nous ne signalons ces erreurs que pour excuser celles qui ont pu nous échapper trop souvent.

[1] Peut-être ἱματιοπώλου.

PAPYRUS N° 37.

PLAINTE DE PTOLÉMÉE, FILS DE GLAUCIAS, AU STRATÉGE.

(Au Louvre. — Haut. 31 cent. larg. 35. — Pl. XXXI.)

Les lacunes assez considérables, surtout au commencement de la deuxième colonne, peuvent être suppléées avec beaucoup de probabilité par la comparaison avec le papyrus 35, où les mêmes faits sont relatés dans une plainte adressée au roi, tandis que celle-ci l'était au stratége. Il ne reste que les premières lettres du nom de ce magistrat; M. Letronne a conjecturé Διοδ[ότῳ], et, en effet, la dernière lettre visible paraît être un delta. Cependant nous voyons par d'autres papyrus, entre autres par le n° 36, que le stratége en fonction dans cette année se nommait Denys. Nous sommes donc portés à croire que les traits qui présentent l'aspect d'un delta sont les premiers traits d'un N. En conséquence, il faudrait lire Διον[υσίῳ]. — W. B.

COLONNE PREMIÈRE.

Διοδ[ότῳ τῶν φίλων] καὶ σ7ρατηγῷ,
π[αρὰ Πτολεμαίου] τοῦ Γλαυκίου Μακεδό[νος[1]...]
ἐν [τῷ με]γάλῳ Σαραπιείῳ ἐν κατοχῇ [δέκα ἔτη],
οὐκ ἐξεληλυθὼς τὸ πασ7οφόριον[2] ἐν [ᾧ ἐ]νκέκλει[μαι]
ἕως τῆς σήμερον. Τῇ ΙϚ τοῦ [Θωὺθ?] [Π]τολεμαίου [τοῦ
καθεσ7αμένου διὰ τοῦ ἐν τῷ [Ἀνουβιείῳ] ἀρχιφυ[λακίτου]
καὶ Ἀμώσιος τοῦ παρὰ τοῦ ἀρχιερ[έως, παραλαβόντος]
φυλακίτας, εἰσῆλθον εἰς τὸ ἐν τῷ [μεγάλ]ῳ Σαραπ[ιε]ίῳ

[1] Il pourrait y avoir ici *τοῦ ὄντος*. Les lettres qui subsistent sont peu distinctes. Nous devons avertir aussi que, sur le facsimile, les fragments n'ayant pas été assez rapprochés, la fin des lignes ne correspond pas exactement au commencement.

[2] Quelques lignes plus bas, Ptolémée dit qu'il est en reclusion dans l'*Astartéion*. Il semble résulter du rapprochement des deux passages que la chapelle d'Astarté faisait partie de l'enceinte des fonctionnaires appelés *Pastophores*.

Ἀσ7αρτιεῖον, οὗ καὶ ἐν κατοχῇ εἰμὶ μέχρι τῆς σήμερον,
φάσκοντες εἶναι ἐν τῷ τόπῳ ὅπλα· ἐρευνήσαν[τ]ες οὖν
ϖᾶν (sic) τὸν τόπον, οὐθὲν εὗρον. Ἐκπορ[ευ]όντων δὲ τῶν
φυλακιτῶν, ἐξετίναξαν [καὶ μη]θὲν ἄτοπον εὑρή-
σαντες· Ἀμώσιος δὲ τοῦ ϖαρὰ τοῦ ἀρχιε[ρέως ἐπισ7ρέ-]
ψαντος μετὰ Ἰμούθου τοῦ [ἐπὶ τῶν ϖασ7οφόρων καὶ
Ἀρενδώτου τοῦ Κατύτου καὶ Ἀρενδώτου τοῦ Νεχτενήϐιος
Καὶ Ἐρϐελλῆτος [τοῦ] Ἀριμούθου [κα]ὶ Ψενχώνσιος [τοῦ] Ἀμώσιος
ἀκολούθου, ὀψὲ τῆς ὥρας, ἀπελάσαντό με, ἐχόντων
φανὸν, καὶ, σκυλάντες (sic) τὸ ἱερὸν, ἐξηνέγκαντο ϖάντα·
τὰ δὲ λοιπὰ ϖαρεσφραγίσαντο. Καὶ τῇ ΙΖ τοῦ αὐτοῦ
μηνὸς, ἐπισ7ρέψαντες ϖρωεὶ, ἐξηνέγκαντο τὰ
λοιπὰ, ὥσ7ε καὶ τὰς τῶν ϖ7ωχῶν ϖαραθήκας
ἐξενέγκαι. Εἰσελθόντος τινὸς τῶν ϖ7ωχῶν,
καὶ ἐπιγνόντος σ7αμνὸν αὐτοῦ, ἐν ᾧ ἐνῆσαν
χαλκοῖ, ἐπελάϐετο αὐτοῦ. Ἐντρεπέντος (sic) δὲ τοῦ
Ἀμώσιος, κατεσφραγίσατο καὶ ϖαρέθετο αὐτὸν
Θέωνι Πάητος. Καὶ εἰσελθόντες εἰς τὸ τῆς
Θεᾶς ἄδυτον ἔσκυλαν (sic) τὸν ναὸν, ὥσ7ε καὶ κιν-
δυνεῦσαι συντρίψαι. Ἐπισ7ρέψαντος δὲ ϖάλιν
Ἀριμούθου, τοῦ ϖαρὰ τοῦ ἐπισ7[άτου, εἰσελθόντος καὶ εὑρόντος]

COLONNE 2.

[λεκάνην χαλκῆν οὖσαν τῆς]
[Θεᾶς καὶ ἐπιλαϐομένου, αὐτ-]
[ὴν κατέαξεν ἔτι κ' αὐτὸς.]
[Πρὸς τούτοις δὲ Πάϐελ]φις τοῦ Πετε-
[αρενδώτου καὶ Νικχθ]νήϐιος τοῦ
[Ἰμούθου καὶ Οὔτου, ἀσ7οχ]ήσαντες

[τοῦ καλῶς ἔχοντος, εἰ]σελθό[ντες καὶ] ϖοιοῦντες ἐνέχυρα, εὑρόντες ἐξερημωμένον τὸν τόπον ὑπὸ τῶν ϖρογεγραμμένων, μολύϐδινα δύο εὗρον καὶ ταῦτα ἐξήνεγκαν. Πυθομένων δὲ ἡμῶν αὐτῶν· τίνος χάριν ἐπιπορεύεσθε ἐνεχυράζοντες; ἔφησαν· Φυλὶν ὁ ἐπὶ τῶν ϖασΊοφόρων ἀπέσΊαλκεν ἡμᾶς. Ἐξενέγκαντες τὰ δύο μολύϐδινα ϖαρέθεντο Κεφαλᾶτι τῷ Ͽυρωρῷ. Ἀξιῶ οὖν, ἐὰν φαίνηται, μὴ ὑπεριδεῖν με ἠνομημένον καὶ ἐγκεκλειμένον, ἀλλὰ συντάξαι κατασΊῆσαι ἐπί σε τὸν διασαφούμενον, καὶ, ὡς ἂν κρίνῃς, διαλαϐεῖν ϖερὶ αὐτοῦ, ὡς καθήκει. Τούτου δὲ γενομένου ἔσομαι τετευχὼς τῆς ϖαρά σου βοηθείας.

Εὐτύχει.

PAPYRUS N° 38.

PÉTITION DE PTOLÉMÉE, FILS DE GLAUCIAS, AU ROI, AU SUJET DE SA MAISON PATRIMONIALE.

(L'original de ce papyrus n'a pu être retrouvé à temps pour être reproduit en fac-similé.)

Ce papyrus nous a conservé des renseignements très-précis sur un ordre de faits différents de ceux que nous avons vus jusqu'ici, et qui achèvent de nous faire connaître la situation de Ptolémée, fils de Glaucias. Ce Glaucias qui, d'après le papyrus 22 du British Museum, avait le titre de τῶν ἐν τῷ

PAPYRUS GRECS.

Ἡρακλεοπολίτῃ συγγενῶν πολιτῶν, mourut pendant les temps de trouble, *ἐν τοῖς τῆς ταραχῆς χρόνοις*, c'est-à-dire pendant l'invasion de l'Égypte par Antiochus et la guerre civile entre Évergète et Philométor. Nous apprenons par le papyrus qui nous occupe qu'il possédait une maison dans un bourg du nome Héracléopolite. Ses voisins profitèrent de l'état d'abandon dans lequel elle se trouvait pour s'emparer de ce qu'elle renfermait (*τὰ φόρτια*), ce que Ptolémée évalue à 20 talents; mais, non contents de cela, ils envahirent la cour attenant à la maison et les terrains nus qui en dépendaient, ils y élevèrent des constructions dans l'an 20 (162 avant J. C.), et ils en disposaient comme d'une chose qui leur aurait appartenu, se fiant sur ce que Ptolémée, ne pouvant pas sortir du temple, était dans l'impossibilité d'aller sur les lieux pour leur demander compte. Celui-ci supplie donc le roi de renvoyer sa pétition au stratége Denys (Je crois que malgré une lacune ce nom, que nous connaissons déjà comme celui du stratége de Memphis, peut être rétabli). Le pétitionnaire demande que ce fonctionnaire écrive à Cydias stratége (probablement d'Héracléopolis), et que Cydias fasse venir devant lui les inculpés et les oblige à remettre les lieux envahis à Apollonius, frère cadet de Ptolémée, et à lui payer les 20 talents pour prix des objets détournés, sans préjudice des dédommagements que Ptolémée se réserve de réclamer pour les violences. Cette pétition a été écrite par Ptolémée dans la treizième année de sa reclusion au Sérapéum, c'est-à-dire en l'an 22 de Philométor, deux ans après les faits dont il se plaint. Elle est postérieure aux plaintes relatives aux violences dont il avait été l'objet dans le Sérapéum, et antérieure de deux ans au papyrus du British Museum que nous citions plus haut, et dans lequel il demande que son jeune frère Apollonius soit incorporé dans un des corps de troupe en garnison à Memphis. Nous avons suivi la transcription de M. Letronne, puisque nous n'avons pas pu revoir l'original; mais la fidélité des autres copies est un garant de celle-ci. — W. B.

Βασιλεῖ Πτολεμαίῳ καὶ Βασιλίσσῃ Κλεοπάτρᾳ τῇ ἀδελφῇ, θεοῖς Φιλομήτορσι, χαίρειν.

Πτολεμαῖος Γλαυκίου, Μακεδὼν, τῶν ἐν κατοχῇ ὄντων ἔτος τοῦτο τρεισκαιδέκατον ἐν τῷ πρὸς Μέμφει μεγάλῳ Σαραπιείῳ. Ὑπαρχούσης μοι πατρικῆς

οἰκίας ϖ[ερὶ κ]ώμην . . . . ιν[1] τοῦ Ἡρακλεοπολίτου καὶ ταύτης κατεσκευασμένης καὶ τῶν ἀπ' αὐτῆς φορτίων διενηνεγμένων, ὄντων ἀξίων ⲧ[2] K̄, ὑπὸ τῶν γειτνιώντων μοὶ Ἑσπέρου καὶ Αὐλίου τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ καὶ τῶν ἀδελφῶν [αὐτοῦ] Πολέμωνος καὶ Παήσιος.

Οἱ δηλούμενοι, οὐκ ἀρκεσθέντες ἐφ' οἷς ἦσαν διαπεπραγμένοι, ἔτι καὶ τὴν ϖροσοῦσαν αὐλὴν καὶ τὸν τῆς οἰκίας τόπον ψιλὸν ϖεριοικοδομήσαντες ἐν τῷ μεσορὴ μηνὶ τοῦ K̄ L, χρῶνται ὡς ἰδίοις, καταφρονοῦντες ἐπὶ τῷ μὴ δύνασθαί με ἐξελθόντα ἐκ τοῦ ἱεροῦ καὶ ϖαραγενόμενον ἐπὶ τοὺς τόπους ϖοιήσασθαι ϖρὸς αὐτοὺς λόγον. Διὸ δέομαι ὑμῶν ἀποστεῖλαί μου τὴν ἔντευξιν ἐπὶ Διο[νύσ]ιον[3] τῶν φίλων καὶ στρατηγὸν, ὅπως γράψῃ Κυδίᾳ τῷ στρατηγῷ ἐξαποστεῖλαι ἐπὶ αὐτοὺς τοὺς ϖρογεγραμμένους, ὅπως ἐπαναγκάσῃ αὐτοὺς τοὺς μὲν τόπους ϖαραδεῖξαι Ἀπολλωνίῳ τῷ νεωτέρῳ μου ἀδελφῷ· διαστείληται δ' αὐτοῖς εἰς αὐτοὺς μηκέτι εἰσϐιάζεσθαι, καὶ τὴν τιμὴν τῶν φορτίων τὰ K̄ ⲧ ἀποδοῦναι τῷ δηλουμένῳ Ἀπολλωνίῳ, ὅπως, ἀνακομισθέντων μοι ἐνταῦθα ὑπ' αὐτοῦ, ἔχω τὰ δέοντα, καὶ μὴ διαλύωμαι τῷ λιμῷ. Περὶ δὲ ἧς ϖεποίηνται βίας διαλαϐεῖν λοιπ[ὸν] ἵνα ὦ καὐτὸς μετειληφὼς τῆς ϖαρ' ὑμῶν ἐπὶ τὸν βίον ἀντιλήψεως.

Εὐτυχεῖτε.

[1] Le nom de ce bourg, du nome Héracléopolite, n'est pas non plus lisible dans le papyrus suivant relatif à ce Ptolémée et à son héritage.

[2] Signe pour *τάλαντον*.

[3] M. Letronne a suppléé *Διό*[*δοτ*]*ον* comme dans le papyrus 37, l. 1. Nous préférons *Διονύσιον* par les motifs que nous avons donnés plus haut.

PAPYRUS N° 39.

PÉTITION DE PTOLÉMÉE, FILS DE GLAUCIAS, AU ROI.

(Au Louvre. — Haut. 33 cent. larg. 19. — Pl. XXXII.)

Cette pétition était écrite avec soin sur une feuille de papyrus où une grande partie de la marge inférieure est restée en blanc. Malheureusement les premières lignes sont presque effacées. Nous avons cru distinguer le chiffre 12 de la reclusion de Ptolémée, qui correspond à l'an 21 de Philométor (161 avant J. C.) et s'accorde avec les faits relatés dans cette pièce et dans la précédente. — W. B.

Βασιλεῖ Πτολεμαίῳ καὶ Βασιλίσσῃ Κλεοπάτρᾳ τῇ ἀδελφῇ,
θεοῖς Φιλομήτορσι, χαίρειν· ϖαρὰ Πτολεμαίου Μακεδόνος,
τῶν ἐν κατοχῇ ὄντων ἐν τῷ ϖρὸς Μέμφει μεγάλῳ Σαραπιείῳ
ἔτος τοῦτο ΙΒ . . . . Μετ[ηλλαχότος τοῦ] ϖατρός μου
τὸν βίον ἐν[1] *. . . . . ϖρὸς*
ἐμὲ μένοντα [ἐν τῷ δη]λουμένῳ ἱερῷ, ἄλλα δὲ ἀδέλφιά μου τρία
ἐν τῇ ϖροειρημένῃ κώμῃ Ἵππαλον καὶ . . . . Ἀπολλώνιον.
Τούτων δὲ διασειομένων ὑπὸ τῶν ἐν τῇ κώμῃ ἀρχόντων,
καθότι ϖροσπίπτει μοι, δέομαι ὑμῶν μεθ' ἱκετείας, Θεοὶ
σωτῆρες εὐεργέται, ἐμβλέψαντες εἴς τε ἐμέ, ὅτι οὐ δύνομαι (sic) *ἐξελθὼν*
ἐκ τοῦ ἱεροῦ ἀντιλαβέσθαι αὐτῶν, καὶ εἰς τὴν ἐκείνων ὀρφάνειαν,

[1] Il devait y avoir ici le nom du bourg, qui a disparu également dans une lacune du papyrus précédent.

ϖροσ7άξαι γράψαι Κυδίᾳ τῷ σ7ρατηγῷ[1] ϖρονοηθῆναι ὡς εἰς τὸ λοιπὸν
οὐθεὶς οὔτε διασείσει οὔτε ϖερισπάσει αὐτοὺς τῶν πρὸς ταῖς ϖ[ρα-]
γματείαις, διὰ τὸ ἐκείνους, ἐμοὶ ϖορίζοντας τοὺς ἄρτους, ἐμὲ διατρέφειν.
Ὑμῖν δὲ γένοιτο κρατεῖν ϖάσης ἧς ἂν αἱρῆσθε χώρας καὶ . . . . .
ἐ[πὶ] τοῖς ὑμετέροις τέκνοις, τήν τε χώραν ὑμῶν εἶναι ἐν ᾗ ϖρονοεῖσθε
δ[ια]θέσει.

Εὐτυχεῖτε.

AU REVERS :

LKΘ Θωῦθ Ī[2]
Ἀροντώτης
χηνοβοσκὸς Ⱶ Δ

PAPYRUS N° 40.

LETTRE D'APOLLONIUS, FILS DE GLAUCIAS, À POSIDONIUS, STRATÉGE.

(Au Louvre. — Hauteur, 60 cent. largeur, 9. — Pl. XXXII.)

Cette lettre, de l'an 26 de Philométor ou 156 avant J. C., est écrite par Apollonius, fils de Glaucias et frère de Ptolémée, dont il partageait la reclusion au Sérapéum. Dans une première transcription, M. Letronne avait lu Ptolémée au lieu d'Apollonius, ce qu'il a corrigé depuis. L'écriture et

[1] Cydias le stratége, mentionné également dans le papyrus 38, doit être le stratége du nome Héracléopolite et non celui du nome de Memphis.

[2] Ces lignes sont un fragment de compte qui n'a pas de rapport avec la lettre du recto. La date en est postérieure, selon moi, de huit ans.

l'orthographe sont plus mauvaises encore que dans les pétitions de Ptolémée. — W. B.

Ποσιδωνίῳ τῶν φίλων καὶ εἰσανγελέων καὶ στρατηγῷ, παρ' Ἀπολλωνίου τοῦ Γλαυκίου Μακεδώνος (sic). Ὦντος (sic) μου ἐν κατωχῇ (sic) [1] τῷ τρὸς Μέμφει μεγάλῳ Σαραπιγήῳ (sic)· τοῦ δὲ L ΚϚ, παϋνὶ ΚЄ, ἐλθόντος μου ἐπὶ τὸ θροιοπόλιον (sic) τὸ ὑπάρχον ἐν τῷ αὐ [2] ἱερῷ ὥστε ὠνήσασθαι θροῖα, τοῦ δὲ πώλητος (sic) μὴ βολομένου (sic) ἀπώδωσθαι (sic) ἐξ ὧν ἔθει [3] πᾶσι πόλειν (sic), ἀλλὰ βολομένου (sic) ἄλλα εὐτελέστεράν (sic) μοι δοῦναι· ἐμοῦ δὲ βολομένου (sic) τῶν χρησίμων ἀγωράσ [4].., ἔδωκέ μοι μετὰ ἀνατάσεως, καὶ λαϐὼν

[1] ἐν est omis.

[2] Lisez αὐτῷ.

[3] Peut-être pour ἔδει.

[4] Pour ἀγοράσαι.

ἀπελλάγην (sic) εἰς τὸ ἐμαυτοῦ παστοφοφόριον (sic). Μετὰ δὲ ταῦτα ἀπελθόντες οἱ τούτου ἀδελφοὶ μετ' αὐτοῦ τε καὶ . . . . τέως, ῥαύδους (sic) ἔχοντες, οὐθενὶ κόσμῳ χρησάμενοι, εἰσπηδήσαντες εἰς τὸ παστοφόριον ἐν ὃ (sic) καταλύω ὕβριζάν με καὶ . . . ἔσπασαν καὶ ταῖς [ῥαύ]τοις (sic) ἀντιπατάσσοντες καὶ χρή[ματα ἠ-]θροικότες ἐφ' οἷς ἔχουσι χρήμασιν, οὔτε τοῦ ἱεροῦ στοχασάμενοι, οὔτε τοῦ καλῶς ἔχοντος. Διὸ ἐπί σε τὴν καταφυγὴν πεποιημένος ἀξιῶ, ἐὰν φαίνηται, παρα- . . . . .ῆναι αὐτοῖς ὅπως τυχῶ τῶν δικαίων.

PAPYRUS GRECS.

PAPYRUS N° 41.

LETTRE D'APOLLONIUS FILS DE GLAUCIAS AU MÊME STRATÉGE.

(Au verso de la précédente. — Planche XXXII.)

Ce brouillon de lettre inachevée, tracée au verso de la précédente par le même Apollonius et adressée au même stratége, semble se rapporter aux mêmes faits ou à des faits analogues, c'est-à-dire à des scènes de violence qui se passaient dans le Sérapéum. On y lit de plus les noms de quelques employés égyptiens du temple, dont il paraît que les Grecs avaient souvent à se plaindre. — W. B.

Ποσιδωνέων (sic)
τῶν φίλων καὶ
εἰσανγελέων
καὶ στρατηγῶν
παρὰ Ἀπολλωνίῳ (sic)
τοῦ Γλαυκίου Μεκε- (sic)
δόνος, ὄντος ἐν κα-
τοχῇ ἐν τῷ πρὸς
Μέμφιν μεγάλῳ
Σαραπιγήῳ (sic)
Ἀσταρδιδήνου (sic), οὗ[1]
κατοχῇ ἰμὶ (sic) μετὰ
τοῦ πρεσβυτέρου
ἀδελφοῦ ἰδίου
Πτολεμαίου ἔτη
ΙΕ. Ἐμοῦ δὲ καθη-
μένου ἔσω ἐν τῷ
παστοφορίῳ,

[1] ἐν a été omis.

ἐπισελθόντες
Τεεϐήσιος υἱοὶ,
τρίτοι ὄντες[1],
ἐπέπεσόν[2] τε καρ-
τερῶς [ἐμοὶ]
καί με παρ[ασύρον-
τες, ἐ[πάταξαν],
ῥαύδους ἔχοντες,
οὐθενὶ κόσμῳ
ποισάμενοι(sic), ὕϐριζάν
με. Τὴν ἐλπίδα ἔχου-
σι τὴν Ἀρχονήσιος.
Ἀξιῶ οὖν σε, ἐάν σοι
. . . .

PAPYRUS N° 42.

LETTRE DE BARCÆUS ET D'APOLLONIUS.

(Musée du Louvre. — Haut. 20 cent. larg. 32 cent. — Pl. XXXII.)

Cette pièce, moitié administrative et moitié familière, présente plusieurs traits curieux,

La date de l'an XXII se rapporte très-probablement au règne de Philométor (156 avant J. C.). L'Apollonius auquel elle est adressée est le même dont il est question dans les papyrus 43 à 45, etc. et qui habitait le Sérapéum de Memphis. Cette lettre est écrite au nom de deux personnes, Βαρκαῖος et Ἀπολλώνιος. Je ne connais pas d'autre exemple de Βαρκαῖος, ethnique de la ville de Barcé en Libye, comme nom propre. Apollonius est au contraire un nom très-répandu. Les auteurs de la lettre, ou au moins le dernier, qui, dans quelques passages, parle en son nom seul, donnent à Apollonius

[1] τρίτοι paraît être mis ici pour τρεῖς. — [2] Cette lecture est très-douteuse.

le titre de *frère*, et ils lui parlent de Sarapion *son frère*. La fréquence de cette appellation de frère, dans nos papyrus, donne à penser qu'elle ne désigne pas toujours une parenté naturelle, mais que ce pouvait être un titre que l'on donnait aux membres de cette corporation religieuse établie dans le Sérapéum de Memphis et sur laquelle nous avons essayé ailleurs de réunir quelques documents[1].

Cette lettre a un double objet. Barcæus et Apollonius remercient Apollonius des détails qu'il leur a donnés, à l'occasion des malfaiteurs (*ἀλάστορες*) qui avaient été signalés à la garde. En même temps Apollonius, celui auquel on répond, s'étant plaint que son frère Sarapion avait été maltraité par un soldat de la garde (*phylacite*) nommé Harpaésis, l'auteur de la lettre lui fait savoir qu'il a mandé Sarapion et le phylacite inculpé, auquel il a adressé des reproches; mais Sarapion s'est désisté de la plainte. Les auteurs de la lettre ajoutent qu'Apollonius leur fera plaisir en continuant à les seconder. Ils l'invitent « à « observer les malfaiteurs; et, s'ils avaient l'audace de sortir de l'asile, à les « en avertir, afin qu'ils se transportent près de lui pour agir. » C'est là un renseignement, qui nous paraît curieux, sur l'existence du droit d'asile dans un temple d'Égypte. Mais ce qui suit ne l'est pas moins. Les auteurs de la lettre annoncent à Apollonius un *στεφάνιον* de trois talents. L'usage de donner en récompense des couronnes d'or d'une valeur plus ou moins grande avait dû conduire de bonne heure à remettre en numéraire la valeur de la couronne à la personne que l'on voulait récompenser, comme de nos jours les prix proposés dans certains concours et qui s'expriment par les mots *une médaille d'or de la valeur de...* sont donnés presque toujours en numéraire. Le verbe *στεφανόω* paraît, dans bien des cas, signifier simplement récompenser, comme dans ces phrases: *Ἐστεφάνωσαν τὸν Ἀντίοχον πεντακοσίοις ἀργυρίου ταλάντοις* (Polybe, XIII, IX, 5). *Γόργος ὁ ὁπλοφύλαξ Ἀλέξανδρον στεφανοῖ χρυσοῖς τρισχιλίοις* (Athénée, XII, p. 538 B, voir le *Thesaur. l. g.*). On trouve de même *Μετὰ τὸ πληρῶσαι τὸ στεφάνιον τῶν Ὀλυμπίων* (voy. le *Thes.* au mot *στεφάνιον*). Je ne doute pas que dans notre papyrus *στεφάνιον* n'exprime la gratification accordée par l'administration à Apollonius, pour les services qu'il paraît avoir rendus à la police de Memphis. Cette gratification, étant de trois talents de cuivre, monterait à 210 francs. — W. B.

[1] Mémoire sur le Sérapéum de Memphis, dans le tome II de la première série des *Mémoires présentés par divers savants à l'Acad. des inscr. et belles-lettres.*

Βαρκαῖος καὶ Ἀπολλώνιος Ἀπολλωνίῳ τῷ ἀδελφῷ χαίρειν.
Εἰ ἐῤῥωμένως σοι καὶ τἄλλα κατὰ λόγον ἐστίν, τὸ δέον ἂν εἴη· καὐτοὶ δὲ
ὑγιαίνομεν. Λίαν σοι χάριν μεγάλην ἐσχήκαμεν σημήνας[1] ἡμῖν
τὰ κατὰ τοὺς ἀλάστορας τοὺς δηλουμένους ἐκ τῆς φυλακῆς. Προσδι-
εσάφεις δὲ καὶ τὸν ἀδελφόν σου Σαραπίωνα ἀδικεῖσθαι ὑπὸ Ἁ[ρπ]αήσιος
φυλακίτου. Μεταπεμψάμενος οὖν αὐτὸν καὶ τὸν φυλακίτην
ἐπετίμων αὐτῷ· καὶ ὁ ἀδελφός σου ἀνθωμολογεῖτο μὴ ἠδι-κεῖσθαι (sic) ὑπ' αὐ-
τοῦ· καὶ ϖαρεκάλεσα αὐτὸν ἔρχεσθαι ϖερὶ ὧν ἂν βούληται. Χαριεῖ δὲ
συμπαραστὰς ἡμῖν ἐν τοῖς λοιποῖς, καὶ ϖαρατηρήσας τοὺς ἀλάστορας,
καὶ, ἐὰν τολμήσωσι καὶ καταβῶσι ἐκτὸς τοῦ ἀσύλου, δια-σάφησόν μοι,
ὅπως ϖαραγενηθεὶς, σύν σοι γενόμενος, ϖράξωμέν τι· καί σοι
στεφάνιον[2] ἐστὶν $\overline{\lambda\,\Gamma}$, ὡς ϖερὶ ἰδίου ϖράγματος διαβαίνων καὶ ἡμῖν
ἔτει (sic) μεγάλως κεχαρισμένος. Χαρίζου[3] δ' ἂν καὶ τοῦ σώ-ματος
ἐπιμελόμενος, ἵν' ὑγιαίνῃς.

Ἔῤῥωσο L $\overline{\text{Κϛ}}$ φαωφὶ $\overline{\Delta}$

AU REVERS :

Ἀπολλώνιος

[1] Faute de construction pour σημήναντι.
[2] Pour εἴη ἄν.
[3] Probablement χαρίζοιο.

PAPYRUS 43.

LETTRE DE SARAPION À PTOLÉMÉE ET APOLLONIUS.

(Au Louvre. — Haut. 8 cent. larg. 30. — Pl. XXXIII.)

Cette lettre et les deux suivantes ont la forme des billets qu'on s'adressait entre amis, et qui étaient roulés et fermés par un fil de papyrus sur lequel on appliquait le cachet. Le nom de la personne à qui la lettre était adressée est écrit au verso. L'expression *τοῖς ἀδελφοῖς* ne signifie pas que Ptolémée et Apollonius fussent frères de Sarapion, mais qu'ils étaient frères. Ce sont certainement nos deux reclus du Sérapéum. L'an 28 (de Philométor) est l'an 154 avant J. C. Hespérus est le nom du voisin de Ptolémée fils de Glaucias qui avait envahi sa maison huit ans auparavant, suivant la plainte contenue dans le papyrus 39.

Il paraît que Ptolémée avait aussi des difficultés avec la fille d'Hespérus. *Εἰσάγειν* a le sens de poursuivre. Le mois d'épiphi, date de cette lettre, est le onzième de l'année, et le mois de mésori, dans lequel Sarapion annonce l'intention de poursuivre, est le douzième. L'écriture est plus lisible que celle de Ptolémée et surtout que celle d'Apollonius, mais elle n'est pas exempte de fautes, telles que la confusion d'*αι* et *ε*, d'*ει* et *ι*, indices de la confusion de ces sons dans la prononciation dès ce siècle. — W. B.

Σαραπίων Πτολεμαίῳ καὶ Ἀπολλωνίῳ τοῖς ἀδελφοῖς χαί-ρειν. Εἰ ἔρρωσθαι (sic), *ἔρρω-*
μαι δὲ καὐτός. Συγγέγραμμαι τῇ Ἑσπέρου θυγατρί· μέλλω δὲ ἰσάγειν (sic)
ἐν τῷ μεσορὴ μηνί· καλῶς ποιήσεις ἀποστεῖλαί μοι ἡμί-χουν
ἐλαίου [καθὸ] γέγραφ[α ὑμῖν] ἵν' εἰδῆται (sic) . . . .
παραγενομένου δὲ εἰς τὴν ἡμέραν. Ἔρρωσο L $\overline{\text{KH}}$ Ἐπεὶφ $\overline{\text{KA}}$
Ἀπολλώνιος

AU VERSO :

Ἀπολλωνίῳ
Ἀπολλωνίῳ

PAPYRUS 44.

LETTRE D'APOLLONIUS À PTOLÉMÉE.

(Au Louvre. — Haut. 8 cent. larg. 33. — Pl. XXXIII.)

Ces deux lettres, 44 et 45, sont de la même personne et de la même date, le 8 épiphi de l'an 29 (de Philométor), avant J. C. 153. La première est adressée par Apollonius à son père Ptolémée; la seconde, à son frère Apollonius. Ptolémée fils de Glaucias, dans une de ses pétitions au roi, dit positivement qu'il n'a pas d'enfants, et il recommande son jeune frère Apollonius. Selon toute apparence, c'est ce jeune homme qui donne à son frère aîné, comme chef de la famille, le titre de père, et à son autre frère, nommé aussi Apollonius, le simple titre de frère. Il paraît que Ptolémée continuait à avoir des intérêts dans la ville d'Héracléopolis. — W. B.

*Ἀπολλώνιος Πτολεμαίῳ τῷ πατρὶ χαίρειν. Εἰ ἔῤῥωσαι, ἔῤ-
ῥωμαι δὲ καὐτὸς,
εἴη ἂν ὡς βούλομαι καὶ τὰ ἄλλα σοι κατὰ λόγον ἅπαντα[1].
Γίνωσκέ με πεπορεῦσθαι εἰς Ἡρα-
κλέους πόλιν ὑπὲρ τῆς οἰκίας. Τοὺς χαλκοῦς οὓς κέχρηκας
Πετοσίριος καὶ Σέμφθ καὶ κεκόμικ[α]
καὶ Σαραπίωνι[2] τὰς μὲν ⊢ Γ ἃς δέδωκας Πετενηθὶ χῆνα ἀγω-
ράζει(sic). Τί κελεύεις ὑπὲρ τούτων; Ἀπόστιλόν(sic) μοι ἐπισ-
τόλιον ἔχωντα(sic) Πολυδεύκην ταχὺ καὶ ἢ(sic) ἕτερον θέλις sic
λέγειν [ἐμ]έ. Ἐγὼ γὰρ ἐνύπνια*

[1] On pourrait aussi lire ἀπαντᾷ. — [2] Au-dessus de la ligne.

ὁρῶ πονηρά. Βλέπω Μενέδημον κατατρέχοντά με...... ερνας τὰ περὶ Ἀπολλώνιον
καὶ τὰ περὶ σαυτὸν ἀκριβῶς, ὅπως ἴδω· ἀγωνιῶ γὰρ περί σου. Ἔῤῥωσο L $\overline{\text{ΚΘ}}$ Ἐπεὶφ $\overline{\text{Η}}$

AU REVERS :

Τῷ πατρὶ Πτολεμαίῳ.

PAPYRUS 45.

LETTRE D'APOLLONIUS À APOLLONIUS SON FRÈRE.

(Au Louvre. — Haut. 8 cent. larg. 33. — Pl. XXXIII.)

Les mots Ἡγεμώνι (*sic*) καὶ ἐπιστάτῃ Ἀνουβιείου qui se lisent au verso, à côté du nom Ἀπολλωνίῳ, paraissent être l'adresse de cette lettre. Notre Apollonius était donc arrivé aux fonctions d'officier et d'intendant de l'Anubiéum. Comme les précédentes, cette lettre est pleine de fautes d'orthographe et de syntaxe. La crainte d'un dénonciateur, de ce fugitif dont il paraît redouter les machinations et qu'il croit voir dans son sommeil, montre qu'on n'était pas fort tranquille en ce moment en Égypte. — W. B.

Ἀπολλώνιος Ἀπωλλωνίῳ τῷ ἀδελφῷ χαίρειν. Εἰ ἔῤῥωσαι καὶ τὰ ἄλλα σοι κατὰ λόγον
ἅπαντα[1], εἴη ἂν ὡς βούλομαι, καὶ αὐτὸς δ' ὑγίαινον (sic). Καὶ ἀπόντος μου πεφρόντικα ὑπέρ σου χρήσι-
μα τῶν σῶν πραγμάτων ἃ σ[οι] οὐ δεδύνημαι διασαφῆσαι διὰ τοῦ ἐπιστολίου, διὰ
τὸν ἐφελκόμενόν σοι ἐνδίκτην· ἀλ (sic) ὅμως τοῖς θεοῖς τὴν ἐπιτροπὴν δίδομει (sic). Ἄνευ[2]
τῶν θεῶν οὐδὲν γίνεται. Καὶ αὐτὸς παρέσομαι ταχύ. Ἢ (sic) τι θέλις (sic) γράψον ἐπιστόλιον

[1] Ou ἀπαντᾷ. — [2] Peut-être γάρ.

Πολυδέκη (sic). Ὀρῶ (sic) ἐν τῷ ὕπνῳ τὸν δραπέδην (sic) Μενέδημον ἀντικείμενον ἡμῖν. Προσέχων (sic) μὴ εὕρῃ τι κατά σου ἰπῖν (sic). Εὐλαβοῦμαι τὸν ἐνδίκτην τὰ πλῖστα (sic). Ἃ πράσεις μὴ ἐν... ται. Ἔρρωσο L ΚΘ
Ἐπεὶφ Η̅

AU REVERS :

Ἡγεμώνι (sic) καὶ ἐπιστάτῃ Ἀνουβιείου — Ἀπολλωνίῳ

PAPYRUS N° 46.

LETTRE D'APOLLONIUS À SON FRÈRE PTOLÉMÉE.

(Au Louvre. — Haut. 31 cent. larg. 12 cent. — Pl. XXXIV.)

Cette pièce pique notre curiosité plus qu'elle ne la satisfait. Il est difficile de deviner les événements particuliers auxquels l'auteur fait allusion. On y entrevoit seulement, comme dans la précédente, que l'Égypte était loin de jouir alors de la sécurité; il y avait des brigandages, et même les relations de famille étaient troublées. Cette lettre est datée de l'an 29 (153 avant J. C.), 26 mésori. Elle est postérieure de 48 jours à la précédente. — W. B.

Ἀπολλώνιος Πτολεμαίῳ τῷ ἀδελφῷ χαίρειν. Εἰ ἔρρωσαι καὶ τὰ παρὰ τῶν θεῶν κατὰ λόγον σοι χρηματίζεται, εἴη ἂν ὡς βούλομαι, καὶ αὐτὸς δὲ με[τ]ρί[ω]ς ἐπ[αρκῶ]. Τίνα μὲν τρόπον ὁ ἀδελφός σου [Ἀπ]ολλώνιος ἐν τοῖς ἀναγκαιοτάτοις καιροῖς, λῃστῶν ἐπικειμένων, ἐνκατελελοίπει με ἀπο-

δημήσας, [οὐ]χ ἕτερόν τινα ἀλλὰ σεαυτὸν μάρτυρα ἐπισπασ[άμεν]ον· καὶ νῦν δὲ .... μένοις παραβέβηκεν τοὺς ὅρκους οὓς συνθέμενοι πρὸς ἑαυτὸς (sic) ὀμωμόκεμεν (sic) ἔν τε τῷ Ἡρακλείῳ καὶ τοῖς ἄλλοις ἱεροῖς. Διὸ καὶ ἡγούμενος δεῖν ἐπ' ἄλλου μὲν μηθενὸς αὐτῷ διακριθῆναι, ἐπί σου δ' αὐτοῦ, γέγραφά σοι ὅπω[ς Ἀπολλωνίῳ παραγγείλῃς· καὶ αὐτὸς δὲ, ὡς ἂν εὐκαιρήσω, παραχρῆμα παρέσομαι πρός σε. Νομίζω γὰρ μάλιστα τῶν ἄλλων παρακολουθήσαντά σε τῇ ἀληθείᾳ, πικρότερον προσενεχθήσεσθ' αὐτῷ. Ἐ[πιμ]ελοῦ μὲ (sic)[1] καὶ σαυτοῦ ἵν' ὑγιαίνῃς, καὶ περὶ ὧν ἂν βούλῃ γράφε.

Ἔρρ. L ΚΘ μεσορὴ Κϛ

VERSO.

Πτολεμαίῳ.

PAPYRUS N° 47.

LETTRE D'APOLLONIUS À PTOLÉMÉE.

(Au Louvre. — Haut. 33 cent. larg. 12. — Pl. XXXIV.)

Cette lettre d'Apollonius à Ptolémée *son père* n'est pas datée. Elle paraît contenir l'apologie d'Apollonius le jeune, en réponse aux plaintes que l'autre Apollonius adresse dans la précédente à leur frère aîné Ptolémée, qualifié ici de *père* comme plus haut. Sur l'adresse, outre le nom de Ptolémée, on lit cette singulière suscription : *à ceux qui disent la vérité*. — W. B.

[1] Probablement pour δὲ.

Ἀπολλώνιος Πτολεμαίῳ
τῷ πατρὶ χαίρειν. Ὀμνύ-
ο (sic) τὸν Σάραπιν· [ε]ἰ μὴ μικρόν
τι ἐντρέπομαι, οὐκ ἄν με
ἴδες (sic) τὸ πρόσωπόν μου
πόποτε (sic), ὅτι ψεύδη (sic)
πάντα, καὶ οἱ παρά σε
θεοὶ ὁμοίως, ὅτι ἐν-
βέβληκαν ὑμᾶς εἰς ὕλην
μεγάλην, καὶ οὐ δυνάμε-
θα ἀποθανεῖν· κἂν ἴδῃς
ὅτι μέλλομεν σωθῆναι,
τότε βαπτιζώμεθα (sic).
Γίνωσκε ὅτι πιράσεται (sic)
ὅπ[ως] ἀπέ[χῃ] μὴ ἀφῖναι (sic)
ἡμᾶς ἐ[κ τ]ῶν τόπων
ἶναι (sic). Χάριν γὰρ ἡμῶν
ἠζημίωται (sic) εἰς χαλκοῦ
⊼ ΙΕ. Ὁ στρατηγὸς ἀνα-
βαίνει αὔριον εἰς τὸ Σαραπι-
ῆν (sic), καὶ δύο ἡμέρας ποι-
εῖ ἐν τῷ Ἀνουβιείῳ
πίνων[1]. Οὐκ ἔστι ἀνακῦ-
ψαι με πόποτε (sic) ἐν τῇ τρικυμίᾳ
ὑπὸ τῆς αἰσχύνης, ἰ (sic) καὶ
αὐτοὺς δεδώκαμεν,
καὶ ἀποπεπτώκαμεν

[1] L'absence d'accents empêche de reconnaître si l'auteur de la lettre a voulu dire *πίνων en buvant* (ce qui est assez singulier) ou *πινῶν* par faute d'iotacisme pour *πεινῶν* dans le sens de *νηστεύω jeûner*, ce qui serait l'indice d'une pratique ascétique assez conforme aux autres usages du Sérapéum. Cette dernière leçon paraît plus vraisemblable.

ϖλανώμενοι ὑπὸ τῶν
θεῶν, καὶ ϖισʈεύοντες
τὰ ἐνύπνια.
Εὐτύχει.

VERSO :

Πτολεμαίῳ χαίρειν.

Πρὸς τοὺς
τὴν ἀλή-
θειαν λέγοντες (sic).

PAPYRUS N° 48.

LETTRE DE MYROULLAS ET CHALBAS, ARABES, À DACOUTIS.

(Au Louvre. — Haut. 26 cent. larg. 8. — Pl. XXXIV.)

Cette lettre se rattache aux précédentes par sa date, le 29 mésori de l'an XXIX (153 avant J. C.), et parce qu'elle était adressée à quelqu'un qui se trouvait dans le Sérapéum. Elle n'a guère de remarquable que la qualité d'*Arabes* que prennent Myroullas et Chalbas qui l'ont écrite à leur frère. C'est une chose qui mérite d'être observée que la diffusion rapide de la langue grecque, après la conquête d'Alexandre, chez une foule de peuples qui, pour tout le reste, gardaient soigneusement leurs caractères de nationalité sous des maîtres étrangers. Les papyrus nous montrent des Égyptiens, des Perses, des Juifs et ici des Arabes, qui ne paraissent pas appartenir aux classes élevées de la société, employant la langue grecque. On ne doit pas se montrer trop exigeant envers eux pour le style; cependant la lettre suivante est à peu près irréprochable quant à la syntaxe et à l'orthographe, ce qui n'a pas toujours lieu, même pour les Grecs d'origine. Le mot ἀήδεια ou ἀηδία, employé comme quand nous disons vulgairement *faire un désagrément*, paraît avoir été usité à cette époque, car nous le retrouvons dans un autre papyrus du Sérapéum. — W. B.

Μυρουλλᾶς καὶ Χαλϐᾶς[1]

[1] Ces deux noms ne se trouvent pas dans les lexiques des noms propres grecs. Χαλϐᾶς paraît être le nom arabe *Chaleb*. Apollodore mentionne un Χάλϐης héraut du roi d'Égypte Busiris.

ἄραβας (sic) Δακούτει τῷ ἀδελφῷ χαίρειν. Ἀκούσαντες ἐν πόλει τὰ περί σου συμβεβηκότα, περὶ τοῦ ἀνθρώπου τοῦ πρός σε τὴν ἀήδειαν ποιήσαντος, ἥκαμεν εἰς τὸ Σαραπιεῖον βολάμενοι (sic) συνμίξαι σοι. Ἀκούσαντες δὲ ἐν τῷ μεγάλῳ Σαραπιείῳ ὄντα σε ἔλεγον Σαχμὶ τοῦ Λητοπολίτου. Καλῶς οὖν ποήσεις παραγίνεσθαι ἡμῖν εἰς Ποεὶ, ὅτι καταπλεῖν μέλλομεν πρὸς τὸν βασιλέα [ἵνα] ἐπιδοῦμεν (sic) ἔντευξιν περί σου τῷ βασιλεῖ.

Ἔρρωσο L ΚΘ
μεσορὴ Κϛ.

AU REVERS :

Δακούτει.

PAPYRUS N° 49.

LETTRE DE DENYS À PTOLÉMÉE.

(Au Louvre. — Haut. 32 cent. larg. 12. — Pl. XXXIV.)

Ce papyrus contient une lettre familière écrite par Denys à Ptolémée qui ne se donnent entre eux aucune qualification. Comme ce Ptolémée avait un jeune frère et qu'il résidait dans le Sérapéum, je ne doute pas que ce ne soit notre reclus. Je pense aussi que Denys doit être le stratége de Memphis connu par d'autres pièces. Quelques passages de la lettre, entre autres celui où il parle de ses employés (*οἱ παρ' ἐμοῦ γραμματεῖς*), semblent confirmer cette conjecture. S'il en est ainsi, le style de sa lettre montre que Ptolémée fils de Glaucias était traité sur un pied d'intimité par de hauts personnages. Son origine macédonienne, le grade de son père (voyez papyrus n° 2 du British Museum) et surtout son caractère religieux rendent la chose assez probable.

Le ton de badinage de cette lettre et les allusions à de petits événements de la veille la rendent assez difficile à comprendre aujourd'hui, indépendamment de quelques lacunes. Lorsque Denys dit au frère de Ptolémée que, « puisqu'il a (à ce qu'il paraît) un frère à la cour, il n'a qu'à l'aller « trouver, » je crois que c'est une plaisanterie. Dans les nombreux écrits que nous avons de Ptolémée fils de Glaucias rien n'indique qu'un de ses frères eût fait ainsi son chemin, et l'on voit au contraire qu'il eut assez de peine à obtenir, en l'an 24 de Philométor, que son frère Apollonius fût inscrit dans un des corps de troupe en garnison à Memphis. Mais, d'après le grand nombre de pétitions qui revenaient d'Alexandrie au stratége avec des apostilles du roi, Denys a pu dire à Apollonius : « Il paraît que vous avez un « frère à la cour, allez le trouver. » Dans la phrase où il s'excuse de son impolitesse pour l'avoir éconduit, Denys a ajouté, à l'entre-ligne, que c'était *le 17 méchir* qu'il était *tombé chez lui*. Cette date expliquait peut-être à Ptolémée que le stratége devait être occupé. C'était, je suppose, le jour de quelque cérémonie publique, ou celui d'un travail sur les six premiers mois de l'année. Denys, qui ne prévoyait pas assurément que son billet dût être

conservé si longtemps, a négligé d'indiquer l'an du règne. Tout ce que nous savons, c'est que Ptolémée lui a adressé bien des demandes de l'an 18 à l'an 22, mais qu'en l'an 24 le stratége de Memphis se nommait Posidonius. Cette lettre se place donc entre 164 et 158 avant J. C. Ce papyrus offre une particularité d'orthographe dont nous n'avons pas d'autre exemple dans les lettres familières, et que l'on remarquera sur le *fac-simile :* ce sont des signes de ponctuation. Les phrases sont séparées par deux points placés l'un au-dessus de l'autre et par le signe que nous avons déjà signalé et que les Grecs nommaient paragraphe. Ce signe est placé à l'entre-ligne, au-dessous de la ligne où finit une phrase et où l'autre phrase commence. — W. B.

Διονύ[σιος Πτολε]μαίῳ χαίρειν καὶ
ἔῤῥωσθα[ι]. Τοι[αύ]την ἐμαυτοῦ [ἀν-]
ελευθερ[ί]αν καὶ τὴν βαναυσίαν
ἐκτέθει[κ]α πᾶσιν ἀνθρώποις,
μάλιστ[α δ]έ σοι κ[αὶ] τῷ σῷ ἀδελφῷ,
διά τε τ[ὴν] ἀγά[π]ην καὶ τὴν σὴν
ἐλευθε[ρί]αν κα[τα]πεπείραμαι,
ἀφ' οὗ τε συνεστά[θ]ης μοι, εἰς πᾶν
τό σοι χρήσιμον ἐμαυτὸν ἐπιδιδόναι.
Τοῦ δὲ ἀδελφοῦ σου συμπεσόντος μοι
τῇ IZ τοῦ μεχεὶρ
καὶ ἀξιώσαντός με ὅπως, ἐὰν ἐνέγκῃ
τρίτονον[1], μεταλαϐῶσιν αὐτῷ οἱ πα-
ρ' ἐμοῦ γραμματεῖς πάντας τοὺς
χρηματισμούς. Εἶπα αὐτῷ μὴ ἐμὲ
ἀξιοῦν, ἀλλὰ, δόξαντα ἀδελφὸν αὐτοῦ
ἐν τῇ αὐλῇ εἶναι, παραγίνεσθαι.
Μονογράφοις δὲ μηθὲν διδόναι γράφειν,
μηδὲ ἀναλίσκειν χαλκοῦς, καὶ ἀπέλυσα.
Εἶπας αὐτῷ ὀρθρίτερον ἐλθεῖν, ὅπως

[1] Il semble y avoir dans le papyrus τρίτονον, dont je ne devine pas le sens. Si on lisait τρίτομον, ce serait un nom de poisson.

λαϐὼν ϖαρ᾿ ἐμοῦ ἐν Μέμφει σησάμου τέταρτον τρίψῃ μοι ἐν Μέμφει τρίμμα, διὰ τὸ εἰς τὴν ϖόλιν μὲ Θέλειν δοῦναι ἀπενεγκεῖν. Ὁ δὲ, φαίνεται, τὴν ἡμέραν ἐκείνην ἀσχοληθεὶς, ᾔσχυνται συμμεῖξαι^(sic) μοι. Εἴπερ οὖν ἐσΊὶ αὕτη ἡ αἰτία καὶ διὰ τοῦτο οὐκέτι ἥκει ϖρὸς ἐμὲ αἰσχυνθεὶς[1]. Παρακαλέσας αὐτὸν, ἀπόσΊειλον ϖρὸς ἐμέ. Γίνεται γὰρ ἐντραπῆναι. Ἐγὼ γὰρ, νὴ τοὺς Θεοὺς, ἀγωνιῶ μήποτε ἀῤῥωσΊεῖ τὸ ϖαιδάριον, καὶ οὐκ ἔχω σχολὴν ἀναϐῆναι ϖρὸς ὑμᾶς. Εἰ δὲ δι᾿ ἄλλο τι οὐκ ὀπΊάεταί^(sic) μοι, γίνωσκε σαφῶς ὅτι, ἐὰν ἀναϐῶ κἀγὼ ϖροσκυνῆσαι, ϖρός σε οὐ μ[ὴ] ἐπέλθω εἰς δὲ τὰ Πρωτάρχου καταλύσω.

Ὑγίαινε.

AU REVERS :

Πτολεμαίῳ.

PAPYRUS N° 50.

RÉCIT DE SONGES.

(Au Louvre. — Verso du papyrus n° 2. — Pl. XI.)

Ce récit de songes est une des pièces écrites au verso du *Traité de dialectique* (n° 2 de ce recueil), et s'il offre peu d'intérêt par lui-même, il a du moins l'avantage de nous faire connaître, par sa date (l'an XXII de Philo-

[1] Nous avons mis ici un point pour suivre l'original qui porte le double point suivi du paragraphe, quoique, selon nous, la phrase ne soit pas finie.

métor, 160 avant J. C.), l'époque approximative de ce traité de dialectique.

Le papyrus 39 de ce recueil contient une pétition de Ptolémée, fils de Glaucias, au roi, datée, comme le n° 50, de l'an 32; elle est relative à la maison paternelle, qui avait été usurpée à son préjudice et à celui de son frère Apollonius. C'est probablement cette maison, dont il était fort occupé, à laquelle il rapporte (l. 15) les présages des rêves de ses commensaux. On sait, par de nombreux témoignages de l'antiquité et par le volumineux traité d'Artémidore sur l'explication des songes, l'importance que l'on attachait généralement à ces visions nocturnes. Le Sérapéum de Memphis paraît avoir été un de ces temples où les visiteurs venaient dormir pour obtenir des révélations sur leurs maladies ou leurs intérêts, et nous croyons que les reclus, *κάτοχοι*, tels que notre Ptolémée, fils de Glaucias, n'étaient pas étrangers à cette interprétation des songes.

M. Letronne avait été obligé de laisser dans sa transcription plusieurs mots incertains, surtout au commencement de la ligne 4, où l'on distingue des assemblages de lettres qui semblent plutôt de l'égyptien que du grec. On n'est guidé ni par la suite des idées, qui ont toute l'incohérence d'un rêve, ni par la liaison grammaticale, car la syntaxe et l'orthographe y sont violées à chaque ligne. L'écriture même y est plus négligée que dans les brouillons de lettres de la même provenance. Ces lacunes, au surplus, ont peu d'importance dans une composition de ce genre, où l'on peut espérer seulement glaner quelques traits de mœurs et quelques expressions familières. Le papyrus C de Leyde[1] contient plusieurs songes de Tagès et de Ptolémée, datés de l'année suivante, qui doivent être rapprochés de ceux-ci et de ceux que nous donnons sous le numéro suivant. — W. B.

L KB φαρμουθὶ Є

Τὸ πρῶτον ἐνύπνιον ὃ εἶδεν Νεκθόνϐης περὶ τῶν Διδυμῶν καὶ ἐμαυτοῦ.

Ἀπολλώνιον εἶδον· προσπορεύεταί μοι· λέγι (sic)· Χαῖρε Νοκθέμϐης καλῶς. Τὸ ἀθυ[ρὶ]

φα φερεσι εν ρεγξ. Παϋνὶ ἐν τῷ Βουϐάσlῳ. Χμὲννὶ ἐν τῷ οἴκῳ

[1] Voyez Leemans, *Papyri græci*, p. 117.

τῷ Ἀμμωνος, πελ αθα χασον χανι Τὸ τρίτον
εἶδον Πτολεμαῖον ἔχοντα μάχαιραν ἐν τῇ χερεί (sic), πορευό-
μενον διὰ τῆς ῥύμης, κρού[οντα] θύραν καὶ ἀνύγετε (sic) εφαιρ εἰς χέρας (sic)
βουλόμενος πατάξαι αὐτόν. Λέγω· Μηθαμῶς ἐργῆς ἢ ἀπο-
λέσῃ σου τὸν παῖδα. Κύριος οὐκ ἀπολύει τὸν αὐτοῦ παῖδα.
Γυνὴ καθημένη ἐπὶ ψιάθου, παιδίον ἔχουσα ἐπὶ τῆς ψιάθου
καὶ ἄλλην κατέναντι αὐτῆς ἐπ' ἄλλην ψίαθον. Λέγω αὐτῇ·
Ὅτι ἡ ψίαθός σου φύσι (sic) λαχάνων καὶ κράμβης, καθημένην
καὶ οὐ κινοῦσα. Φαρμουθὶ $\overline{\text{ΚΔ}}$ τὸ ἐνύπνιον ὃ εἶδεν Νεκ-
θόμβης περὶ τῆς κατοχῆς τῶν Διδυμῶν καὶ ἐμαυτοῦ, ὅτι ἀτυχῶ,
καὶ τῆς οἰκίας. Οἴετο ἄνθρωπον λέγειν μοι· Φέρε τὸ δέρμα τοῦ ποδός σου καὶ
ἐγὼ δώσω σοι τὸ δέρμα τοῦ ποδός μου. Λέγω· Οὐ θέλω. Τὸ δεύτερον,
ᾤμην οἰκίαν καθαίρεσθαι, καλλύνοντος αὐτὴν. Τὸ τρίτον ᾤμην
περιστέρια· ἡ δ' ἐκπέφευγεν ἐκ τῆς χερός μου καὶ κατα-τρέχω αὐτὴν
λέγων· Οὐ μὴ ἀφῶ αὐτὴν φυγῖν (sic). Καταλαμβάνω αὐτὴν καὶ ἐμβάλλω αὐτὴν
εἰς τὴ (sic) ἀριστέραν χῖραν (sic) καὶ συνεῖχον αὐτὴν καὶ βαειν (sic) μήποτε φυγῇ. Τὸ τέταρτον,
ᾤμην δύω γυναῖκες καθημένας μετὰ ἀνδρός. Προσπαίζουσι αὐτ[ῷ] καὶ ὀμνύων-
τας (sic) οὕτως τὴν Εἶσιν τὴν ἁγίαν.

PAPYRUS N° 51.

RÉCIT DE SONGES.

(Au Louvre. — Haut. 38 cent. larg. 31. — Pl. XXXV.)

Ces rêves de Ptolémée sont, comme les précédents, de l'an XXII (de Philométor), 160 avant J. C., du mois de tybi, cinquième de l'année égyptienne; ils sont antérieurs, par conséquent, de deux mois à ceux du papyrus 50; mais en pareille matière l'exactitude chronologique est sans importance; et il ne m'a pas paru qu'elle valût la peine de changer l'ordre suivi par M. Letronne. Le papyrus *C* de Leyde contient plusieurs songes de Tagès et de Ptolémée datés de l'année suivante. — W. B.

Πτολε[μαῖος
L ΚΒ, τυβὶ ΙΒ εἰς τὴν ΙΓ· Ὦμ[ην
βατίζειν[1] με [ἀπ]ὸ λειβὸς(sic) ἕως ἀ[πηλι]ώτου,
καὶ ἀναπίπΊομαι ἐπ' ἄχυρον· καὶ [ἄν]θρωπ[ος
ἀπὸ λιβός μου, ἐχόμενός μου· ἀναπίπΊει
καὶ αὐτὸς, καὶ ὥσπερ κεκλειμ[ένοι](sic) μου
ἦσαν οἱ ὀφθαλμοί μου, καὶ ἐξαί[φνης] ἀνύγω(sic)
τοὺς ὀφθαλμούς μου, καὶ ὁρῶ [τὰς] Διδύμας
ἐν τῷ διδασκαλλήῳ(sic) Τοθῆ[τος]. Ἐκάλεσαν, προσ-
έλεγον. Ὄμμα . . ψυχῆς θάρσ[ει] . . καμητην
τὴν ὁδὸν ἐπ' ἐμέ, ὅτι μεταβέβλ[ηκα] τὴν κοίτην
μου. Ἤκουσα Τόθης(sic) λέγων(sic) · Ἐπεύ[χομαι·
τί ταῦτα λέγεις; Ἐγὼ κατασΊήσ[ας] Διδύμας
ἐπί σε· ὁρῶ σεαυτὸν καθισΊῶντα
αὐτάς. Κλαίγω(sic) ἔμπροσθεν αὐτῶν. Ἐπορευόμην
ἕως καταλαβῶ αὐτὰς καὶ ἔρχομαι εἰς τὴν ῥύμην

[1] Pour βαδίζειν.

μετ' αὐτῶν. Ἔλεγον αὐτὸς αὐτ[αῖς] ὅτι ἔτι βραχὺ ἔχω ἐν τῷ ἄθρει (sic) καὶ πρωῒ ἔσται ὡς μὴ [προ]τοῦ. Ἴδον (sic) μίαν αὐτῶν ἐρχομένην πρὸς σκοτεινὸν τόπον, καὶ καθιζάνει ὀροῦσα (sic). Εἶδον εὐσ. . . αὐτῶν ἀποκαθίσθαι (sic). Εἶπα Ἁρμάει σπ[εῦσαι ἐλ[θῖν (sic) αὐτὸν καὶ ἄλλα τινα. Εἶδον πολλὰ καὶ πάλιν ἠξίωκα τὸν Σάραπιν καὶ τὴν Ἶσιν λέγων· Ἐλθέ μοι, θεὰ θεῶν, εἵλεως γινομένη, ἐπάκουσόν μου, ἐλέησον τὰς Διδύμας. Σὺ κατεδίκας (sic) Διδύμας· ἐμὲ λέλυκας πόλιας ἔχων (sic)· ἀλλ' ὅρα δ' ὅτι ἐν ὀλί[γῳ] χρόνῳ παύσομαι. Αὗται δὲ γυναῖκές εἰσιν. Ἐὰν μὴ ἀνθῶσιν, [οὐ μ]ὴ γένονται (sic) καθαραὶ πώποτε. Τῇ ΙΔ ᾤμην με ἐν Ἀλεξανδρήᾳ (sic) με εἶναι ἐπάνω πύργου μεγάλου. Εἶχον πρόσοπον (sic) καλόν· ἔγνον (sic), καὶ οὐκ ἤθελον οὐδὲν ὑ[ποδῖξαί (sic) μου τὸ πρόσωπον διὰ τὸ [κ]αλὸν αὐτὸ [εἶ]ναι· καὶ γραῦ (sic) μοι παρεκάθητο καὶ ὄχλος ἀπὸ βορρᾶ μου καὶ ἀπ' ἀπηλιότης (sic) κρα. . . . . .σθαι ἄνθρωπον πολλοῖς, καὶ λέγει μοι· Προσ. . . . .ακου, καὶ λέ[γω πρὸς τὸν δαίμονα ἵνα [προ]σκυνήσῃς [α]ὐτόν· καίομαι· Μὴ πρὸς βυ. . . . . .ἐλε. . . χώρας. Τὸ ὅραμα τοῦτο τεθήαμαι (sic). . . . . μῳ δύω καλάμους ἐπιβλέψας. . . . Εἶδον τὸν κην. .ν εὐφραίνεσθαι. Οἱ παρ' ἐμοῦ πάντες. . . . .γίνεται ταχ[ύ. Ἄλλα τεθήαμαι (sic) καὶ μετὰ ταῦτα. . . . .ὅτι κεῖταί μοι. Πρώκειται (sic) μαια. . . .αλην ἐχ[ύρα]σον· τὰς Διδύμας εὐλαβοῦμαι· ἀλλ' οὐδὲν ταύτας. . . . . .εως κειμένους. Λοιπὸν παρακαλεῖται (sic) Διδύ[μας. . . . . Ἰπῆτε (sic) ὅτι ἐκπορεύομαι σαμ. . . κλει ἐπ' ἐμέ. Ἔδωκέ μοι τὴν ὁδὸν καὶ διε . . . . .ἔμπροσθέν μου.

Εὐτύχει.

COMPTES DE DÉPENSES.

Sous les numéros 52 à 60, M. Letronne a réuni des comptes de recettes et de dépenses journalières. L'intérêt de ces papyrus ne répond sans doute pas à la difficulté que présente le déchiffrement de notes que leurs auteurs ne croyaient certes pas destinées à la postérité, et qu'ils ont tracées avec la négligence et le mépris de l'orthographe et de la syntaxe que l'on rencontre encore aujourd'hui dans bien des mémoires de cuisine et de blanchissage. Telle est à peu près la nature de ces pièces, écrites par les Jumelles ou par quelques-unes des personnes qui habitaient avec elles dans le Sérapéum. Probablement M. Letronne aurait su y trouver d'utiles données pour la valeur des denrées en Égypte au milieu du IIe siècle avant J. C. Nous sommes obligés de laisser ce soin aux personnes qui ont fait de la statistique et de l'économie des anciens une étude plus spéciale. Dans ce genre de recherches, ce n'est que de la comparaison d'un très-grand nombre de faits particuliers que l'on peut tirer quelque induction générale. On rapprochera donc utilement les pièces suivantes de celles du même genre qui existent dans le musée de Leyde. Ces pièces peuvent aussi fournir quelques additions aux lexiques. Plusieurs des notes tracées au revers de documents plus importants fournissent un élément pour en fixer la date. Enfin, elles offrent surtout un très-bon exercice paléographique, pour se familiariser avec le système de numération des Grecs. Les additions ou soustractions qui résument les dépenses de quelques-uns de ces comptes permettent de contrôler l'exactitude de la lecture des sommes partielles.

Les contrats de Zoïde, contenus dans deux papyrus de Vienne et publiés en 1826 par Petrettini, présentent un grand nombre de signes numériques que le premier éditeur ne réussit qu'imparfaitement à interpréter. C'est ce qui engagea M. Amédée Peyron à les publier de nouveau, et il y montra la sagacité dont il avait fait preuve dans l'interprétation des papyrus de Turin. En même temps M. Letronne rectifiait, de son côté, le texte de ces papyrus dans l'analyse qu'il en donna dans le Bulletin universel des sciences de M. de Férussac (7e section, vol. XI). Cette analyse se termine par l'explication de quelques signes, dont M. Letronne avait trouvé la valeur en lisant les papyrus de notre musée égyptien. Comme cet article de M. Letronne ne se rencontre pas aisément, nous croyons devoir en reproduire

PAPYRUS GRECS.

le passage qui se rapporte précisément aux papyrus qui suivent. Les interprétations de M. Letronne ont été depuis adoptées par les autres savants qui se sont exercés à lire les papyrus gréco-égyptiens. M. Leemans, à la page 92 de ses *Papyri græci musei Lugduno-Batavi,* donne un tableau des signes qu'il a rencontrés dans les comptes qu'il publie et qui ne diffèrent pas de ceux du musée de Paris. — W. B.

« Je donnerai ici l'explication de quelques autres signes que j'ai découverts en lisant les papyrus du musée royal égyptien; elle lèvera les difficultés qui pourraient arrêter dans la lecture de ces monuments.

« Dans les deux énoncés de la somme totale [sur le papyrus de Zoïde], on aura remarqué que le nombre 4,000 est représenté par un Δ surmonté d'un crochet (Δ̀). En effet, la multiplication par *mille* est indiquée dans les papyrus par un crochet qui surmonte la lettre numérique.

« Pour les nombres au-dessus [de six mille [1]], on les exprimait en les faisant précéder de la sigle du talent (Τ̄), qui équivaut à 6,000, suivie du nombre de talents, puis de celui de drachmes.

« Quand il n'y a qu'un talent, tantôt la lettre est suivie de la lettre A, tantôt cette lettre n'est pas exprimée; en effet elle est inutile.

« Les lettres numériques qui indiquent le nombre de drachmes suivent presque toujours, sans intermédiaire, celles qui indiquent le nombre de talents; quelquefois elles en sont séparées par les signes ⊢, ∠, qui sont les sigles du mot *drachme*, comme je m'en suis convaincu par une multitude d'exemples. Ce que, dans nos comptes, nous exprimons par le mot *ci* s'exprime par un trait oblique suivi quelquefois d'un autre plus petit horizontal Γ ou / [2].

« Quant aux signes des centaines, je n'ai trouvé que ceux du nombre *neuf cents* qui aient quelque chose de particulier, les voici ϡ ΠΙ. Le second se trouve dans l'enregistrement des papyrus du cabinet du Roi, dans celui qu'a publié M. Buttmann, et dans un autre de M. Grey. On n'en avait pas connu la valeur.

« Pour compléter la démonstration, je transcrirai une addition avec son total que j'ai trouvée dans un papyrus du musée royal égyptien. [Cette addition se trouve dans le papyrus 54, col. 3.]

[1] Nous avons ajouté ces deux mots dont l'absence nous paraît le résultat d'une faute d'impression.

[2] Je pense que ce signe est un Γ, abréviation du mot Γίνεται, ou Γίνονται, *ce qui fait* ou *total*. — W. B.

« La somme monte à 8,700 drach. ce qui est égal à un talent 2,700 drach. total exprimé dans le papyrus. J'ajoute l'énoncé d'une somme plus considérable que je tire d'un papyrus du musée royal égyptien : ϠΧΟΗΈΤΞ. Cette somme est de 678 talents et 5,460 drachmes ou 4,073,460 drach.

« Avec cette clef, qu'il serait aussi facile qu'inutile d'étendre davantage, on pourra lire toutes les expressions de sommes qu'on trouvera désormais dans les papyrus. »

A ces signes nous croyons devoir ajouter ϶ qui indique *le reste* d'une sous traction. Voyez, par exemple, le papyrus 52, l. 11. — W. B.

PAPYRUS N° 52.

(Au Louvre. — Haut. 20 cent. larg. 35. — Planche XXXV.)

Ce compte de l'an XIX et de l'an XX (de Philométor), 163 et 162 avant J. C., a été écrit dans un espace resté en blanc d'un papyrus couvert d'écriture démotique. Le verso contient les comptes que nous donnons sous le n° 54.

Le n° 53 est écrit également au verso d'une page en écriture démotique, qui paraît provenir du même papyrus. — W. B.

L $\overline{\text{ΙΘ}}$ Ὥρου Ψε-
νοβάσῖιος λόγος τῶν ὀφιλομένων.
Μεσορὴ $\overline{\text{Κ}}$, *ἀπέχι*(sic)
παρ' ἐμοῦ τιμῆς
ὀθόνια Β ⊦ ̔Β C
καὶ κιθῶνας $\overline{\text{Β}}$ ⊦ Ψ
καὶ ἐκμαγῆα(sic) [1] $\overline{\text{Β}}$ ⊦ Ψ

Φαμενώθ
Νεχθεραῦ ⊦ C

[1] M. Letronne avait lu *ἔγμαγμα* (serviette); mais comme on lit à côté un B, indication de 2, il faudrait *ἐγμάγματα*. Nous croyons qu'il faut lire ici et dans les autres passages où ce mot se rencontre *ἐγμαγῆα* pour *ἐγμαγεῖα*, pluriel d'*ἐγμαγεῖον*, qui a le même sens. On a d'autres exemples de ce changement de *ει* en *η*. — W. B.

PAPYRUS GRECS.

καὶ βαπτὰ Β ⊢ Α Φ
Γ. ⊢ ΕΡ[1] Τούτων
ἀπέχω βαπτὰ Β ⊢ Α Φ
ↄ Γ Χ.[2]
L ΙΘ Τυβὶ ΙΗ ἀπέχει
παρ' ἐμοῦ Κολλούθης
χηνὸς τιμὴν ⊢ Β.
Φαμενὼθ Ι ἄλλας
ΓϹ Ο

AU BAS, EN SENS INVERSE :

L Κ Παϋνὶ Κ,
ἀπέχω παρὰ Πετεώτου.

PAPYRUS N° 53.

(Au Louvre. — Haut. 20 cent. larg. 32. — Planche XXXVI.)

COLONNE PREMIÈRE.

L ΙΘ. . . . .
τῶν Διδ[υμῶν
Ὥρου Ψενο[βάστιος
σινδόνες Β. . .
βαπτὰ Є
Χοιὰχ Κ

[1] L'addition indiquée par l'initiale Γί-νονται est exacte :

2,200 dr.
700
700
1,500
———
5,100

[2] L'auteur de ce compte, probablement Ptolémée, fils de Glaucias, avait retenu pour lui deux βαπτὰ (vêtements de couleur) du prix de 1,500 drachmes sur 5,100 que devait Horus ; reste (Λείπει) 3,600.

σινδόνες Β ⊦ ΔΥ τ. . .
ὀθώνιον (sic) ἐγκοιμήτριν (sic) ⊦ Δ
Φαμενὼθ Ζ βαφήῳ (sic) . . . . . .
Νεκτεραῦτι καὶ Κολλούθῳ . . . .
κιθῶνας Β ⊦ Φ. Ἐπεὶφ χήν[εα
κρέα ⊦ Φ Νικηρά[τῳ
σινδόνες Δ ⊦ Με[σορὴ Κ
Ὥρῳ Ψενοβάσϊιος λινοφάντῃ (sic)[1]
. . . . κιθῶνας Β ⊦ ΔΥΠ
ΒΔΤΚΔΥΔΤΦΦΔΥ[2]

COLONNE 2.

. . . . Μεχεὶρ Δ
. . . . ⊦ Δ Ἀφροδει. . .
. . . . παρὰ τῷ Σαμ. .
. . . . ΓΔ Δ ⊦ Τ. . .

L ΚΑ Παϋνὶ
. . . λόγος ⊦ Λ
Ἀφροδεισίῳ ⊦ Δ
τῶν Διδυμῶν ⊦ Ε

COLONNE 3.

L Κ. . . . . . .
Μεσορὴ Κ
Ἱππάλῳ ⊦ Δ
Πετενηΐτι ⊦ Δ
Λάκωνι ⊦ ω
Τῷ λινοφάντῃ (sic) ⊦ ΦΚ

[1] Ce mot, qui manque dans les lexiques, est écrit ainsi deux fois pour *λινοϋφάντης* ou *λινυφάντης*.

[2] Cette ligne paraît contenir le *report* des sommes partielles; mais la lecture de plusieurs des chiffres est trop douteuse pour que nous ayons pu restituer cette ligne.

Ὥρου Πεταιμούθου ⊢
Γ. ⅄ ℨ K
Πετενηΐτι ⊢ X
Λάκωνι ⊢ XΓ. ⊢ ÀC
Ἄφελε τὰς ⅄ τὰς ℨ K
Προσθὲς ϖρὸς τὰς ÀC ^ B̀PK
Λυσιμάχῳ ⊢ ÀΥ. Γ. ⊢ Γ̀ΦK

L K̅A̅, φαωφὶ E̅ Πετενηΐτι ⌈ B̀C
Μεχεὶρ I̅H̅ ⊢X. Γ. ἥως (sic) Μεχεὶρ
I̅H̅ ⊢ B̀ω
Παχὼν I̅ ἣν ἔδωκα Δημη-
τρίῳ ὀθόνια B̅ ⊢ È
σινδόνα ⊢ Γ̀ ἐγμαγῆν (sic)
A ⊢ À τῶν Διδυμῶν ὀθό-
νια B ⊢ B̀Υ κιθώνιον (sic)
B ⊢ CM.

PAPYRUS N° 54.

(Haut. 20 cent. larg. 35. — Planche XXXV.)

COLONNE PREMIÈRE.

Τῶν Διδυμῶν λόγος.
L I̅Θ̅, θωὺθ
Ὥρου Ψενοβάστιος
σινδόνες B̅ ⊢ B̀
βαπτὰ B̅ ⊢ À
Κοννᾶ καὶ Ἀκεβήσιος
σινδόνας B̅ ⊢ ÀΥ

. . . σινδόνας ⊢ Δ̊
Τωθ Ζ̄

ἐγμαγῆα(sic) Δ̄ ⊢ ΤΚ
Φαμενὼθ Ζ̄ *Βαφήῳ*(sic) ⊢ Τ
Νεκθεραΰτι καὶ Κολλούθῳ
κειθῶνας(sic) *λεινοῦν*(sic) Β̄ ⊢ Φ
κρέα χηνῆα(sic) ⊢ Φ.
Μεσορὴ Κ̄. [Ὥρ]ῳ. *Ψενοβάστιος*
σινδόνας Β̄ *καὶ κειθῶνας* Β̄ ⊢ΔΥΗ
Β̄ ⊢ Δ̊ΥΗS *ἧως*(sic) *μεσορὴ* Λ̄
ΒΔ̊Δ̊ΥΔ̊ΙΦΦΓ̀ Ἀρήῳ ⊢ ΨΝ
Νεικηράτῳ ⊢ ΧΝ
Γ. Γ̄. Δ̊Υ
ἐγμαγῆα Δ̄
⊢ ΤΚ

En marge de la première colonne :

Ι. Ι̅Θ̅, *μεχεὶρ* Α̅
δέδωκα Κολλούθῳ(sic) ⊢ Β̀
Φαμενὼθ ἄλλας ⊢ CΞ

Autre note en marge de la 1re colonne, entre les lignes 10 et 11 :

Παμενὼθ (sic)
Δ̊ς ⊢ Ἡσαιμαῖος
ἀπέχει πα-
ρ' ἐμοῦ ⊢ Δ̊ Τ.
Τούτων *ἀπέ-*
χω ⊢ Δ̊ C
καὶ τόκου ⊢ Ψ.

COLONNE 2.

L $\overline{\text{ΙΘ}}$, τῶν Διδυμῶν
λόγος ἀπὸ Θωὺθ ἤως (sic)
Μεσορὴ $\overline{\text{Λ}}$. . . .

Ἀρχὴ τοῦ ἐνιαυτοῦ
Θωὺθ Ὥρου Ψενοβάστιος
ὀθόνια $\overline{\text{Β}}$ ⊢ Β
βαπτὰ $\overline{\text{Β}}$ ⊢ ϡ
ἐγμαγῆα $\overline{\text{Β}}$ ⊢ ΤΚ
Χοιὰκ $\overline{\text{Κ}}$ Κοννᾶτι
καὶ Ἀκεβήσιος ὀθόνια $\overline{\text{Β}}$ ⊢ ἈΥ
Φαμενὼθ Κολλούθης
καὶ Νεκθεραῦς κιθῶνας $\overline{\text{Β}}$ ⊢ Φ
Παχὼν. Νικήρατος
ὀθόνιον $\overline{\text{Α}}$ ⊢ Χ,
κρέα χήνεα ⊢ Φ.
Μεσορὴ, Ὧρος Ψενοβάστιος
κιθῶνας $\overline{\text{Β}}$ ⊢ Α ΥΠ
Γ. ἤως μεσορὴ $\overline{\text{Α}}$ ⊢ ⊼ΑΒΨ [1]
L $\overline{\text{Κ}}$.
Θωὺθ, ἀπέχω παρὰ Ἀφροδεισίῳ

παραθήκην ⊢ ἈΦ. Τούτων
ἀπέχει σάκου τιμὴν ↄ ⊢ Υ, ⊢ Α[Ρ]

[1] Le total indiqué ici est : 1 talent 2,700 drachmes, tandis que d'après l'addition des chiffres partiels on ne trouve que : 1 talent 1,700 drachmes. C'est le résultat d'une omission dont l'écrivain s'est sans doute aperçu, car la colonne suivante contient la répétition du même compte, mais avec un article de 1,000 drachmes en plus.

Ἐφεὶφ ⊦ Φ/Γ ἈΧ, ἀπέχει....

....

COLONNE 3.

L Ι̅Θ̅..... τῶν Διδυμῶν
λόγος. Ἀρχὴ τοῦ ἐνιαυτοῦ.
Θωὺτ, Ὥρου Ψενοβάστιος
ὀθόνια Β̅ ⊦ Ἐ
καὶ βαπτὰ Β̅ ⊦ ϡ
ἐκμαγῆα Δ̅ ⊦ Τ Κ
Χοιὰχ Κ̅ Κοννᾶς καὶ Ἀ-
κέβης ὀθόνια Β ⊦ ἈΥ
Φαμενὼθ Δ̅ Κολλούθου
καὶ Νεκθεραῦτι κίθωνα[ς]
Β̅ ⊦ Φ Σῶσις... ὀθόνιον Α̅
⊦ Ἀ Παχὼν Κ̅ Νικήρα-
τος ὀθόνιον Α̅ ⊦ Χ
κρέα χήνεα ⊦ Φ
Μεσορὴ Κ̅ Ὦρος Ψενοβάσ-
τιος κιθῶνας Β̅ ⊦ Ἀ Υ Π
Γ· ἕως Μεσορὴ Α̅ ⊦ ϡ Α̅ Ἐ Ψ.

L Κ̅ Θωὺθ Α̅ κρέα χήνεα ⊦ Υ
ἐγμαγῆα Β̅ ⊦ ΡΞ. Ὀθόνια Β̅ ⊦ Ἐ
Ὥρου Ψενοβάστιος
Φαωφὶ ΚЄ̅ βαπτὰ Β̅ ⊦ ἈΧ

Χοιὰκ ΚЄ̅ Ἀμοναμοὶ ἐγμαγῆα
Β̅ ⊦ ϡΞ. Ἀμφίας ὀθόνιον Α̅ ⊦ ἈΡΝ

L KA Θωὺθ παρὰ τῷ ἐνυπνιοκρίτῃ[1]
ὀθόνιον ⊢ ΑΤΥ ἐξ Ἡρακλεουπόλειν(sic)
ὀθόνια Β κιθῶνας Β / ⊢ Β ἐγμαγῆα Β ⊢ ΤΑ
Μεχεὶρ ΙΒ ὀθόνιον ⊢ ΑC παρὰ τοῦ Ἀρσι-
νοείτου ὀθόνιον ⊢ Φ Κ. Τυβὶ Β ὠθόνιον(sic) ⊢ ΔC
ἐγμαγῆα . . . ΑΦ.

COLONNE 4.

Παυνὶ Κ L Κ
Πάητι ⊢ Χ
Παυνὶ ΚЄ Λυσιμάχῳ
L ΚΑ Θωὺθ Α Ἀπέχω. . . .
παρὰ Ἀφροδεισίῳ ⊢ Β
L ΚΑ Φαμενὼτ ΙΑ
ἀπέχω παρὰ Ἀφροδεισίῳ
⊢ Β / ἥως ἔτους ΚΑ
Φαμενὼτ ⊢ Δ.

PAPYRUS N° 55.

(Au Louvre. — Haut. 16 cent. larg. 23. — Planche XXXVI.)

COLONNE PREMIÈRE.

[Θω]ὺθ
. . . .
. . . .
. . . .
. . . . ΔΧЄ

[1] Ce passage est intéressant en ce qu'il nous fournit un mot qui manque dans la nouvelle édition du *Thesaurus ling. græcæ*, *ἐνυπνιοκρίτης*, analogue à *ὀνειροκρίτης*, mais qui ne devait pas être absolument synonyme, puisque Artémidore, au com-

. . . .

ἐκυ . . . ου σίτου ἀρτ. $\overline{B}$ καὶ ἄρτους ἀρ $\overline{A}$

. . . Αρ . . τος. Μεχεὶρ, σίτου $\overset{o}{X}$. $\overline{KЄ}$

[L] $\overline{K}\overset{o}{X}$ $\overline{A}$. Φαμενὼθ ἀρ. A. $\overset{o}{X}$. $\overline{Є}$

COLONNE 2.

Θωὺθ ἐκ τοῦ παλαιοῦ $\overset{o}{X}$. $\overline{IЄ}$.

Τῇ $\overline{KЄ}$ . . . Φαωφὶ $\overline{B}$ ⲗ ἤνου ∠ [1]

Κλ . . . ἄρτου $\overset{o}{X}$ $\overline{IΓ}$ $\overline{I}$Ζ ἤνου (sic) $\overset{o}{X}$ IЄ

Τ . . . . ανου . . . $\overset{o}{X}$ $\overline{Δ}$ . . . ασυ . . . ος

αρα . . . . Ζ ἤνου (sic) ∠ $\overline{KA}$ $\overset{o}{X}$ $\overline{IΔ}$

. . . . $\overset{o}{X}$. εἰς τὰ

ἄρτους ἄρτους ἰδιοτ . . . .

Δ Χοιὰχ. IΘ $\overset{o}{X}$ Ī ⲗ $\overset{o}{X}$ϛ Τυβὶ . . .

$\overline{IΘ}$ $\overset{o}{X}$ $\overline{IЄ}$ $\overline{KA}$ $\overset{o}{X}$. Μεχεὶρ $\overline{Δ}$

Ἀθήρας [2] $\overset{o}{X}$ I

L $\overline{KΓ}$ Τυβὶ $\overline{Γ}$

κίκι κοτύλας $\overline{IЄ}$

$\overline{IΓ}$ κοτύλας $\overline{IΔ}$ ∠

$\overline{K}$ ∠

$\overline{KΔ}$ κοτύλας IΔ ∠

Μεχεὶρ

mencement de ses *ὀνειροκριτικά*, établit une différence entre l'*ὄνειρον* et l'*ἐνύπνιον*. Cette mention d'un *ἐνυπνιοκρίτης* dans le Sérapéum confirme ce que nous avons dit plus haut de l'importance que l'on attachait aux visions de ceux qui venaient dormir dans ce temple.

[1] Nous lisons ici et aux lignes suivantes *ἤνου*. Est-ce pour *οἴνου* ?

[2] Hésychius accentue ce mot sur la dernière syllabe : *Ἀθηρὰ βρῶμα διὰ πυρῶν καὶ γάλακτος ἡψημένον παρ' Αἰγυπτίοις*. Cependant on trouve plus souvent *ἀθήρα*.

PAPYRUS GRECS.

$\overline{\Delta}$ *κοτύλας* $\overline{\text{Ι}\Delta}$ ∠
$\overline{\text{ΙΓ}}$ *κοτύλας* $\overline{\text{ΙЄ}}$
$\overline{\text{ΚΓ}}$ *κοτύλας* $\overline{\text{Ι}\Delta}$ ∠

Παμενὼθ $\overline{\text{Β}}$ *κίκι κοτυ* $\overline{\text{Ι}\Delta}$ ∠
Παμενὼθ $\overline{\text{Α}}$ *κίκι κ°* $\overline{\text{ΙЄ}}$
$\overline{\text{ΙΑ}}$ *κίκι* $\overline{\text{Ι}\Delta}$ ∠
$\overline{\text{ΚΑ}}$ *κίκι* $\overline{\text{Ι}\Delta}$ ∠
Φαρμουθὶ $\overline{\text{Α}}$ $\overline{\text{Ι}\Delta}$ ∠
$\overline{\text{ΙΑ}}$ *κίκι κοτύλας* $\overline{\text{Ι}\Delta}$ ∠
$\overline{\text{ΚΑ}}$ *κίκι κοτύλας* $\overline{\text{Ι}\Delta}$ ∠

Παχὼν $\overline{\text{Α}}$ Κο ΙΔ ∠
$\overline{\text{ΙΑ}}$ *κίκι κ°* ΙΔ ∠
$\overline{\text{ΚΑ}}$ *κίκι κ°* ΙΔ ∠

Παϋνὶ $\overline{\text{Α}}$ *κίκι κ°* $\overline{\text{Ι}\Delta}$ ∠
Τὰ δὲ λοιπὰ κοτυλειστι δέδωκε ͻ κ° /
Ἐπεὶφ $\overline{\text{Α}}$ *κίκι κ°* $\overline{\text{Ι}\Delta}$ ∠.
Τὰ δὲ λοιπὰ ἀπέχω
Μεσορὴ $\overline{\text{Α}}$ *κίκι κο.*

PAPYRUS N° 55 BIS.

(A la Bibliothèque impériale. — Haut. 30 cent. larg. 40. — Planche XXXVII.)

Nous publions ici, sous le n° 55 *bis*, un papyrus dont nous avons trouvé dans les papiers de M. Letronne une copie de sa main, mais auquel il n'avait pas assigné de numéro, parce que ce papyrus, n'appartenant pas alors au Louvre ni au Cabinet des médailles, ne devait pas entrer dans la publication qu'il préparait.

Ce papyrus, ainsi qu'un autre que nous publions plus bas sous le n° 60 *bis*, avait été acquis par M. l'amiral de Rigny pendant sa station dans les mers du Levant, et, plus tard, il passa dans la collection de M. l'abbé Greppo. M. Hase, auquel il avait été communiqué, l'a déchiffré et transcrit dès 1830. Nous avons collationné la copie de M. Letronne et celle de M. Hase avec l'original, qui appartient maintenant à la Bibliothèque impériale. PAPYRUS GRECS.

Nous avons assigné à ce papyrus le n° 55 *bis*, parce qu'il se rapporte à la même année que le n° 55. En effet, la mention des Didymes ou Jumelles à la ligne 2, et leurs noms, Tagès et Thaous, qui se retrouvent à la fin de la deuxième colonne, prouvent que ce papyrus a fait partie de cette masse de papiers relatifs aux reclus du Sérapéum, et qui, vendus en détail par les Arabes à différents voyageurs, se retrouvent aujourd'hui dans les divers musées de l'Europe. L'an 23 (de Ptolémée Philométor) correspond à l'an 159 av. J. C.

La mention d'un deuil de Mnévis donne à cette pièce un intérêt particulier. Il est à remarquer que ce deuil est marqué ici au 17 athyr, et que précisément ce jour est, selon Plutarque (*Traité d'Isis et d'Osiris*, § 13, 39, 42, 69), celui de la mort d'Osiris et un des *πένθιμοι ἡμέραι*, jours de deuil, dans lesquels les prêtres montraient une image d'un bœuf doré revêtu de voiles noirs. — W. B.

COLONNE PREMIÈRE.

L $\overline{\text{ΚΓ}}$, ἀθὺρ $\overline{\text{ΙΖ}}$.
Τὸ ἀνήλωμα τῶ (sic) Δειδυμῶν (sic) τοῦ πέν-
θους τοῦ Μνήγειος (sic).
Σίτου ∠
Θρόνα[1] ⊢ ΙЄ
ἄρτων καθαρῶν ⊢ ΚЄ
ἅλα ⊢ ΚЄ

[1] On pourrait être tenté de lire ici θροῖα comme dans beaucoup de passages de ces papyrus où il est probablement pour θρῖα. Mais on lit distinctement sur le papyrus θρόνα. C'est le mot homérique expliqué dans Hésychius par ἄνθη-ποικίλματα, et ailleurs par φάρμακα. Des fleurs, des parfums ont pu servir pour le deuil de Mnévis.

PAPYRUS GRECS.

νίτρου ⊦ Λ
σίτου ἀρτάβη Α ⊦ ΥΞ
θροία ⊦ ΙЄ
ΚΒ Κυλλῆστι (sic) ⊦ ΙЄ Κουρευτὶ (sic) Ὑ Κ
ΚΓ ἄρτοι ⊦ Λ
ΚΔ θροῖα ⊦ Λ κυλλῆστι ⊦ ΙЄ
Κϛ κυλλῆστι ⊦ ΙЄ
ΚΖ ἄρτοι ⊦ ΙЄ
ΚΗ κυλλῆστι ⊦ Ϊ
Γ. ⊦ ΨΞ
Χοιὰχ Є θροία καὶ κυλλῆστι ⊦ ΝЄ
Ζ σίτου ⊦ CO
Η ϖαπύρους ⊦ ρ
Θ κυλλῆστι ⊦ ΚЄ
Ι κυλλῆστι ⊦ Ι
ΙΑ θροία ⊦ ΙЄ
ΙΒ ἄρτοι ⊦ ΙЄ
ΙΓ σίτου ⊦ ΡΟЄ
ΙΔ νίτρου ⊦ Ι ϖαπύρους ⊦ Ν. Γ. ΦΡΞ (sic)
Γ. ἥως Χοιὰχ ΙΔ Ἀ ΤΚ
ἄλλας ⊦ [illegible]
ΚΘ ϖαπύρους ⊦ . . . [θ]ροῖα
καὶ ἄρτοι καὶ ἄλας ⊦ ΤΜ
Γ. ἥως Χοιὰχ Λ ⊦Δ̓CΜ
Γ. ἥως ƛ ⊦ Ὀ̓ΒΦΞ sic)

Τὸν λόγον τῶν κιστῶν Θεογίτωνι (sic.
τῶν μεγάλων κιστῶν Ζ
τῶν μικρῶν Β τῶν μέσων
Є Γ Ζ Γ. ἥως (sic) τυβὶ Є ΙΔ
Τούτων ϖαπύρους ⊦ C

ἄρτων ⊢ Μ. Ἀπολλωνίῳ
⊢ ΨΝ Γ. ⊢ ϡρ

COLONNE 2.

Τυβὶ Α̅. Τὸ ἀνήλωμα
Θεογίτωνι ϖαπύρων καὶ
ἄρτων καὶ ἄλα ⊢ CN
ϑροία ⊢ Π Ταουτὶ σίτου ⊢ Ρ
χαλκῶν ⊢ Ξ Τάγητι ἄρτων ⊢ Λ
Σιμμινὶ ἄρτων ⊢ CΠ
Γ. ἥως Τυβὶ Λ̅ Γ̒

Μεχεὶρ Α̅ ἥως Ι̅
τὸ ἀνήλωμα
ἄρτων ⊢ ρ
Ταουτὶ ⊢ ΤΞ
σίτου ⊢ CΚ Γ ΗΧξ

COLONNE 3, D'UNE AUTRE MAIN.

ϖερεὶ (sic) τοῦ ἀδελφοῦ
ϖερεὶ Πτολεμαίου
ϖερεὶ Τάγητος
ϖερεὶ Σαραπίωνα
οὗ [ἔ]σῖαι. . . . .
τὰ δὲ ϖερεὶ Τάγητος
Ἀπάησι Πτολεμαίῳ
Ἀνθράκῳ

Θα[ϋῆς] ἔχω ϖερὶ τὴν
ἐν κατοχῇ. . . σου

PAPYRUS GRECS.

καὶ ϖερὶ... το...
ϖ......... εν...
ατ... κα... οισω...
............ει....
ἀγοράσαι (sic) ἣν ἐγὼ σε...
τρία μὴ οὖν τις ἧς
ἡμῖν ἐνκαλεῖ.

PAPYRUS N° 56.

(Au Louvre. — Haut. 17 cent. larg. 48. — Planche XXXVII.)

Ἀπολλωνίῳ ⊢ ΒΡΟ[1]
Ἀρμάει ⊢ Χ
Ἀρμάει ϖάλιν ⊢ Υ
ὠθονίου (sic) τιμὴ ⊢ Φ
/Γ. ΓΧ[Ο] ⊢ ΑΤΟ
Παχὼν Α

ϖαπύρους (sic)
τιμὴν ἕως
Φαρμουθὶ Λ
⊢ Υ Ξ
Γ. σίτου ἀρ. Є
τιμὴν ⊢ Α Χ
Γ. ΒΞ ἀρ. α ⊢ CN
Ταλουτὶ ἀρ. α ⊢ Τ
⊢CN ΙΓ LΓ ΡΞ
Γ. ⊢ ΒΤΙ ἀρ. ΓΦ ΓΙ
Χ Ι ⊢Π
Χ/Λ ⊢C Λ
Γ σίτου ἀρ. Є
Γ ⊢ Α
Є
Ταλουτὶ ⊢ CM

PN
O
CM
ἕως φαρμουθὶ Λ
Γ. ϖαπύ-
ρους τιμὴν
⊢ Υ Ξ

[1] Le papyrus portait d'abord BPO (2170), qui a été corrigé en BωO (2870). La ligne 5 contient deux totaux : l'un de 3670, qui se rapporte aux chiffres écrits d'abord ; le second de 4370, qui est le résultat de l'addition des chiffres rectifiés. — E. E.

⊦ C N

Γ̓ B̔ ⳨ N

Γ B̔

PAPYRUS N° 57.

(Derrière le n° 2. — Planche XI.)

COLONNE PREMIÈRE.

L KB, *φαμενὼθ.*
IB Ἀ*πωλλωνίῳ λόγος*
τῶν αὐτοῦ χαλκῶν.
IΓ ⊦ PЄ
IΔ P
IE P
KЄ PΛ
Γ. *ἥως* (sic) *φαμενὼθ* Λ ⊦ ΥΛЄ
Φαρμουθὶ
B ⊦ PO
Δ ⊦ CM
ς ⊦ C
Z ⊦ CM
Iς ⊦ C
Γ *ἥως* (sic) *Φαρμουθὶ* Iς ἈN
Παχὼν
A ⊦ CΛ

COLONNE DEUXIÈME [1].

L KЄ *Πατῶτος*

[1] Entre ces deux comptes, qui paraissent de la même main, quoique d'une écriture un peu différente, il y a trois ans d'intervalle.

ϖασ7οφόρος (sic) λόγος
ὧν ὀφίλει (sic) μοι ἐκ τοῦ
εἱεροῦ (sic) ἀπὸ ϖαχὼν Α.
ἥως (sic) μεσορὶ Λ
ἐλλύχνια ⊢ Χ
θυμίαμα ⊢ Ξ
ξύλων ⊢ Ξ
ἐμοὶ ⊢ Υ
ϖερὶ Ἀώνχιος ⊢ C
Φαρμουθὶ. . . ⊢ CKЄ
εἰσχάδων ⊢ ΧΝ
Γ. ἥως μεσορὴ Λ ⊢ ΒΡ⅋[Є]
Παῦνὶ ΙΑ
ἀπέχει ϖαρ' ἐμοῦ
χαλκῶν ⊢ Α τόκον ⊢ Ν [1].

L KЄ, ϖαχὼν Κ ἀπέχω ϖαρὰ Τεεβήσιος
χαλκῶν ⊢ ΔΦ τούτῳ (sic) ἀπέχει ἐνέχυρα
ὀθόνια Β ἀργυρίου ⊢ Β σινδόνα Α.
ϖαρθένην Α Γ. Δ⊢Β

À L'ENVERS ET EN MAJUSCULES :

ЄΡΜΗ

[1] Cinquante drachmes pour mille font cinq pour cent, ce qui serait un intérêt très-faible en Égypte; mais rien n'indique que ce soit pour un an.

PAPYRUS N° 57 BIS.

(Derrière le n° 27. — Pl. XXVII.)

Ἀθὺρ Θ
Ἀπολλωνίῳ
καὶ τῶν Δι-
δυμῶν
λόγος.

Μέλει(sic) ⊢ Σ
ἄρτων ⊢ Λ
νίτρου ⊢ Μ

ΙЄ χήνια ⊢ CΠ
Κίκι ⊢ΡΝ
Ἀπολλωνίῳ ⊢C
ταῖς Δυδίμαις(sic) ⊢C
κίκι. . . ⊢Δ
Θωὺθ ἥως ΚЄ
Ληκύθων Κ° ΙЄ

Κ Κ° Γ ΚΗ
ΙЄ Γ Κ° Ι ΙΗ

Φαωφὶ Ζ Κ° ΙЄ
ΙΖ Κ° ΙЄ.

PAPYRUS N° 58.

(Haut. 14 cent. larg. 7 cent. — Pl. XXXVII.)

RECTO.

Πτολεμαῖος
[Πτολεμα]ίῳ χαίρειν.
Τετίμηκα
τὴν βοῦν ταλάν-
των τρία ἥμυσυ (sic)
ἀπέχει ⊢ Δ̂
ἀποδός Α Γ. ⊢ Η
τάλαντα. . . . ΑC
. . . . . .
τρὶς ἥμυσυ (sic)
ἠὰν (sic) μὴ θέλ[ι]ς (sic)
δὸς αὐτῇ ὡς
ἀποδοῦ ἡ
ἀραϐῶνα καὶ ϖα-
ραγίνου μοι
εἰς τὸ Σαραπείην (sic).

VERSO.

Ἀώνχειος λόγος
L $\overline{\text{ΚΗ}}$, φαωφὶ ἕως
Παμενὼθ $\overline{\Lambda}$.
Ἰ ΥΝ. Φαρμου-
θὶ ἧς (sic) μεσορὴ $\overline{\Lambda}$
⊢ Ἐ Χ Ν / ⊼ Α
ΙΥΝ

PAPYRUS N° 59[1].

(Haut. 14 cent. larg. 15 cent. — Pl. XXXVI.)

Ἀπολλώνιος Πτολεμαίῳ τῷ ϖατρεὶ (sic)
χαίρειν· Τὸν λόγον τῶν χαλκῶν ἀπέσῖη-
κα (sic) ⊢ M ἀργυρίου ⊢ ΔCΞ καὶ ϖαρὰ σου ⊢ Ἀ.
Πέπρακα τὸ ὀθόνιον ⊢ Φ καὶ τὸ εἱμάτιον (sic) ⊢ ΤΠ
Γ. ϡΑ ⊢ ΡΜ.
Τούτων ἠγώρακα (sic) σίτου Ἀρ. ⊢ ΑΛ Ἵππωνι ⊢ ἈΤ
καὶ ϖαρὰ Πετήσιος Ἀρ. I X̊ / ⊢ ΓΟЄ
Σαραπίωνι ⊢ O ἐρείους L ⊢ C ἄλλο ⊢ C
καὶ ϖαπύρους Γ ΜΡ ἀνήλομα (sic) Γρ
. . κεπη τρία ⊢ M. Τῷ γναφεῖ Γ ΤΟ
Γ. ⊢ ἘωΛЄ ⊃ ⊢ ΡΝЄ
Εὐτύχει
L K̅B̅ ϖαϋνὶ I̅Θ̅ Ἔρρωσαι
Γ. ⊢ Γ϶Є ⊃. ⊢ ΒCΛЄ

DERRIÈRE :

ΠΤΟ ΛЄΜΑΙω[2]
Λαϐέ τὸν λόγον τῶν χαλκῶν Φαμενὼθ
K̲Є̲ Ἀπολλωνίῳ ⊢ Γ Ἀρμαεὶς ⊢ Υ ἄλλας
⊢ Τ ⊢ ἘΨ

[1] Voyez le n° 44, qui contient une lettre du même au même.

[2] Le nom de la personne à qui la lettre est adressée est ainsi coupé en deux pour laisser la place du ruban qui fermait la lettre roulée.

PAPYRUS N° 60[1].

(Haut. 8 cent. larg. 16 cent. — Pl. XXXIX.

Ἀπολλώνιος
Πτολεμαίῳ
τῷ πατρὶ χαίρειν.
Ἀπόστιλόν (sic) μοι
πόσον ἔχει παρά σου
Σαραπίων καὶ
[ἀφ’]οὗ χρόνου·
ὁμοίως καὶ Κότία-
βος, ὁμοίως καὶ
Χεντοσνεύς.
Ἔρρωσο. L ΚΗ, Θωὺθ.

DERRIÈRE :

Πτολεμαίῳ.

PAPYRUS N° 60 BIS.

(A la Bibliothèque impériale. — Haut. 33 cent. larg. 32. — Pl. XXXVIII.)

Ce papyrus, ainsi que le n° 55 *bis*, a appartenu à M. l'amiral de Rigny, puis à M. l'abbé Greppo. Il est probable qu'il a la même origine, c'est-à-dire qu'il a été trouvé dans les ruines de Memphis. Toutefois, nous ne remarquons pas d'indices qui établissent d'une manière évidente sa liaison avec les autres papyrus du Sérapéum. L'écriture est différente de celle du n° 55 *bis*.

Comme il contient une note de dépenses, nous l'avons mis à la suite des pièces analogues. — W. B.

[1] Voir les papyrus 43, 44 et 45 de la même année.

PAPYRUS GRECS.

COLONNE PREMIÈRE.

Τὸ ἀνήλωμα εἰς Ἀλεξάνδρειαν
ἀπὸ τῶν ϖληρωμάτων [ἀρ]χαίων.
Πετοσίριος Τεῶτος ⊢ ΜΔ
καὶ τοῖς νεανίσκοις μερ.... Ρ
Ἀρϐῆχις Ἀρεμφαῖτος Ι
Ναῦλον ϖλοίου ΥΜ
ω
Φόρετρον ξύλων Πετοὺς (sic) ΛΓ
Πέτρων καὶ Πάαπις, ὥσ7[ε φυ-
λάτ7ειν καὶ κατασ7ῆ[σαι
τοὺς νεανίσκους. ⊢ Γ
Οἴνου ἐν τῇ φυλακῇ κ[αὶ...
οἱ μεθ' αὐτῶν φ ΙΒ / ⊢Δ
καὶ τοῖς ϖρεσϐυτέροις / ⊢Ι
καὶ ζύτος (sic) αὐτοῖς Γ ΒΓ
Ἐρευνηταὶ ϖλοίου οἴνου Ὀκ./ ⊢C
Τοῖς τιμούχοις Ὀκ. ΙΔ. = ΕΓ/ΔCΕ
Καθαροὺς ἄρτους ΙΔΕ
τῶν ἄρτων
Φόρετρον εἰς τὸ ἑλλήνιον Λ
Πέδασος (sic) σιδήρου ΙL... Κ/
Ἐργάσιμον αὐτῶν
ηϐις (sic)
...θ... τῶν ἄρτων
τοὺς ἐνεγκάντες (sic)
Σεμθωὺς καὶ Πετωοὺς Η
Κάκις ἀρτάϐας Β /ΙЄ

COLONNE 2.

Ἐργάσιμον τῶν ἄρτων Ξ

Τιμῆς σεβίτιον (sic) Α / Ἀ ΜΔ
Ἀγαθοκλῆς δάνειον Ξ
παρὰ Ἀπολλώνιος (sic) Τιμόθευ (sic) Ξ
παρὰ Ἁρμάιος Παύσιος ΥΛΒϹΈ
καὶ παρ' αὐτοῦ δάνειον ω
θησαύρου
ἐκ τῆς προθέσεως[1] τοῦ ἱεροῦ ΚΑ
καὶ ἀργύρου σἸατήρων / ΚΈϹ
Τυβὶ Ζ ἐμ Μέμφι (sic) ΔΗ (sic)
ΙΑ ἐμ Μέμφι πάλιν ΞΔϹ
ΙΓ ἐμ Μέμφι ΡΞ
. . εναντι πόκας Ἀρψόιτος ἈΤ
καὶ Ἡρακλείδης Τιμοῦχος Γ
καὶ ἔχει τιμῆς πυτία (sic) παρὰ
Πετοσίριος Ἐργεμούνιος Β[2]
κάβαθα (sic) Β ΙΒ[3]
Δέδωκα Βίηγκις Ἀρένδωτος
εἰς Ἀλεξάνδρειαν μ[εχ]εὶρ Θ ⊦Ρ

[1] Ces mots, *τῆς προθέσεως*, ont été barrés. — [2] Il y a un signe qui paraît exprimer une fraction. — [3] Un signe d'une valeur incertaine.

QUATRIÈME DIVISION.

PIÈCES RELATIVES À DES AFFAIRES D'ADMINISTRATION.

PAPYRUS N° 61.

LETTRE DE DIOSCORIDE À DORION.

(Au Louvre. — Haut. 31 cent. larg. 42 cent. — Pl. XXXIX.)

Cette lettre est remarquable à plusieurs égards. D'abord par le fond. Les avertissements sévères qu'y reçoivent les employés subalternes des finances de s'abstenir de toute exaction montrent que les Ptolémées veillaient à la bonne administration du pays. La forme est très-correcte et donne un échantillon du style administratif au IIe siècle avant notre ère. Enfin la souscription, qui contient une double date égyptienne et macédonienne, fournit un terme nouveau pour établir la concordance de ces deux calendriers.

Cette lettre est adressée par un fonctionnaire élevé, selon toute apparence, mais qui ne prend aucun titre à la suite de son nom, à un employé nommé Dorion, et elle est transmise à un autre employé nommé aussi Dorion. Elle est écrite le 25 de thoth de l'an XXVI, sans qu'il soit dit de quel Ptolémée.

Les papyrus provenant du Sérapéum de Memphis nous font connaître qu'il y avait à Memphis, en l'an XXIV de Philométor (ou 158 avant J. C.), un Dioscoride ayant les titres de *τῶν φίλων* et de *διοικητής*, titre qui désigne un des postes les plus élevés dans l'administration des finances. Les mêmes papyrus mentionnent un Dorion *épimélète*. Le papyrus n° 63, que nous croyons d'une époque assez voisine (voyez plus bas), nomme aussi un Dorion *hypodiœcète*. Ces rapprochements nous font supposer que l'an XXVI doit s'entendre de Philométor (156 avant J. C.), et que ce papyrus a dû être

PAPYRUS GRECS.

trouvé à Memphis dans le dépôt d'où sont sortis tant de documents relatifs à cette même époque. Les papyrus de Zoïde, datés de l'an XXXI et XXXIII (probablement de Philométor), mentionnent deux Dorions, l'un qui était *ἀντιγραφεὺς* à Memphis, et l'autre fermier d'un impôt.

On pourrait être tenté de rapprocher de notre lettre de Dioscoride une ordonnance royale *de grâces* (*φιλάνθρωπα*) mentionnée dans le papyrus n° 1 de Turin, et que M. Peyron rapporte à l'an XXVI de Philométor; mais nous ne partageons pas à cet égard l'opinion du savant italien. Le papyrus n° 1 de Turin étant de l'an LIV d'Évergète II, nous croyons, par des raisons que nous avons exposées plus haut (Pap. n° 15, l. 58), que cette ordonnance de l'an XXVI doit être attribuée au règne même de ce prince (145 av. J. C.).

On pourrait aussi vouloir rapporter la lettre de Dioscoride à l'an XXVI d'Évergète; mais, indépendamment des rapprochements que nous avons signalés plus haut, le caractère connu de ces deux frères rend beaucoup plus probable l'hypothèse qui fait honneur à l'aîné de cette sollicitude pour ses sujets.

Au verso de ce papyrus, il y a quelques lignes qui contiennent des notes de dépenses dont l'une est datée de *l'an XXV, au mois d'épiphi.* Si on suppose que ces comptes ont été écrits postérieurement à la lettre du recto, cette année XXV devrait être du règne d'Évergète (146 av. J. C.), dix ans après l'autre pièce. Dans l'hypothèse contraire, qui me paraît plus probable, les dépenses seraient antérieures de deux mois à la lettre copiée d'autre part. Ptolémée, fils de Glaucias, faisant en quelque sorte le métier d'écrivain public, a pu conserver non-seulement les minutes de ses propres pétitions, mais des copies de diverses pièces administratives qui lui servaient de modèles. Nous croyons que tel est le cas pour celle-ci, qui ne nous paraît pas l'original de la lettre de Dioscoride. — W. B.

Διοσκουρίδης Δωρίωνι χαίρειν. Τῆς πρὸς Δωρίωνα ἐπισ7ολῆς
τὸ ἀντίγραφον ὑπόκειται· νομίσαντες οὖν καὶ πρὸς ὑμᾶς τὰ αὐτὰ ἐπε-
σ7άλθαι, σκοπεῖτε ἵνα μηδὲν παρὰ ταῦτα γίνηται, μήδ' ἡμᾶς τῶν
κακῶς πραχθησομένων διαλανθάνῃ. Ἔῤῥωσο. L $\overline{\text{Κϛ}}$, *ξανδικοῦ* $\overline{\Lambda}$, *Θωὺθ* $\overline{\text{ΚЄ}}$.

PAPYRUS GRECS.

Δωρίωνι. Τοῦ βασιλέως καὶ τῆς βασιλίσσης ϖρὸ ϖολλοῦ ἡγουμένων ϖάντας τοὺς ὑπὸ τὴν βασιλείαν δικαιοδοτεῖσθαι, εἰς δὲ τὴν ϖόλιν καταπλεόντων οὐκ ὀλίγων, καὶ τῶν μὲν καθ' ὑμῶν, τῶν δὲ κατὰ τῶν ὑφ' ὑμᾶς τεταγμένων, μάλισῖα δὲ κατὰ τῶν ϖρὸς ταῖς τελωνίαις ἐντυγχανόντων, ϖερί τε διασεισμῶν καὶ ϖαραλογειῶν, ἐνίων δὲ καὶ συκοφαντεῖσθαι ϖροφερομένων, ταῦτα[1] βουλόμεθ' ὑμᾶς μὴ διαλανθάνειν ὅτι (ταῦτα) ϖάντα ἐσῖὶν ἀλλότρια τῆς τε ἡμῶν ἀγωγῆς, οὐχ ἧσσον δὲ καὶ τῆς ὑμετέρας σωτηρίας, ἐπάν τις ἐξελεγχθῇ λελυπηκώς τινα τῶν κατὰ μέρος. Διὸ καὶ ὅπως μη[δέν τι] τοιοῦτο γίνηται μήτε ἀδίκηται μηδεὶς ὑπὸ μηδενὸς . . . . [μ]άλισῖα δὲ τῶν συκοφαντεῖν ἐπιχειρούντων . . . . αὐτοί τε ϖαραφυλάξασθε καὶ ϖᾶσι τοῖς κατὰ μέρος διασῖείλασθε ϖερὶ τῶν αὐτῶν μὴ ϖαρέργως.

AU VERSO :

L ΚΕ ἐπιφί.
Δημητρίῳ ΓC
ϖαρὰ τοῦ. . . . .
ΓC ὄρνιθες ΓCΓX
καὶ ϖαρὰ Πατῶτος
ΓC
ἐκ τῆς ταφῆς Ἀμμωνίου Φ
ϖαρὰ ταριχευτοῦ

[1] Le premier ταῦτα est entre parenthèses sur l'original et a été écrit à l'entre-ligne après ϖάντα; ainsi la parenthèse indique ici que le mot doit être effacé.

PAPYRUS N° 62.

CIRCULAIRE AUX EMPLOYÉS DE FINANCES.

(Au Louvre. — Haut. 30 cent. larg. 1 mètre 30 cent. — Pl. XXXIX-XLII.)

Cette instruction sur le mode de perception des impôts présente de grandes difficultés par la condition du papyrus, rempli de lacunes, et par le sujet qui nous est peu familier, les historiens anciens étant beaucoup trop sobres de renseignements sur ces détails de l'organisation financière.

Nous ne trouvons rien dans ce papyrus qui permette de le rattacher avec probabilité à d'autres pièces de la collection, de manière à en déterminer la date et la provenance. A la colonne 6, entre les lignes 13 et 14, on lit ΘΕΩΝ en assez grosses lettres, sans que ce mot se rapporte à ce qui précède ni à ce qui suit. Est-ce le nom propre Θέων, et la présence de ce nom suffit-elle pour autoriser à penser que cette circulaire a quelque rapport avec la lettre d'Hérode à *Théon*, du papyrus n° 63, laquelle roule également sur un sujet financier?

La seule indication chronologique que nous remarquions dans cette pièce est la mention de *la première année* qui y revient plusieurs fois. Cette circulaire avait donc pour but d'indiquer les principes à suivre dans la perception des impôts au début d'un nouveau règne; mais s'agit-il de Philométor (181 avant J. C.), d'Évergète II (170 avant J. C.) ou d'un de leurs successeurs?

Le nome Oxyrinchite, dont le nom se lit à la première ligne, a été mentionné par Strabon, Agatharchide et Pline. Oxyrinchus était une ville d'une importance très-secondaire et pour laquelle il n'est pas probable qu'on ait pris des dispositions spéciales. L'instruction contenue dans notre papyrus peut donc être considérée comme une circulaire. Peut-être, si ce rescrit avait été provoqué par une demande des administrateurs du nome Oxyrinchite, en a-t-on envoyé copie aux stratéges ou aux administrateurs des autres nomes, et il a pu, de la sorte, se rencontrer dans une localité différente, par exemple à Thèbes ou à Memphis, d'où proviennent presque tous les papyrus de nos collections, à moins qu'on n'aime mieux supposer qu'il a été apporté comme *vieux papier*.

Ce papyrus est aujourd'hui collé sur carton. Il paraît qu'il n'y avait, au verso, d'autre trace d'écriture que ces deux lignes copiées par M. Letronne :

Ἔχω παραθήκη
Ἔπος δ' ἐφώνησε τόδε

Parmi les questions nouvelles que ce papyrus peut soulever, nous signalons un passage de la colonne 4, où on lit qu'*il faut calculer*, pour le semestre d'hiver, à raison de trente-cinq jours par mois, et, pour le semestre d'été, à raison de vingt-cinq jours.

En lisant, à la première colonne, ligne 6, *κατὰ τοὺς νόμους καὶ τὰ διαγράμματα καὶ τὰ προστάγματα*, on se demandera quel était sous le gouvernement des Ptolémées, où l'autorité royale semble complétement absolue, le sens du mot *νόμος*, et en quoi il différait des *προστάγματα* ou décrets. On peut, je crois, répondre à cette question à l'aide d'un passage du papyrus n° 1 de Turin qui contient le résumé d'un procès auquel se rapporte aussi le n° 15 de notre collection. Dans le papyrus de Turin, une des parties invoque les articles *ἐκ τοῦ τῆς χώρας νόμου... καὶ μέρος ἐκ νόμου βεβαιώσεως...* à quoi l'adversaire répond que si l'affaire était portée devant des *λαοκρίται*, il faudrait, d'après les lois invoquées, suivre telle et telle marche, et qu'il faut aussi, *κατὰ τοὺς πολιτικοὺς νόμους καὶ τὰ ψηφίσματα*, fournir telle preuve. Il paraît résulter de ces passages que les anciennes lois égyptiennes n'avaient pas été abrogées et qu'elles étaient encore suivies, au moins par les Égyptiens, dans les affaires portées devant les juges nommés *λαοκρίται*, qui étaient probablement des juges indigènes. Mais lorsqu'une affaire était portée devant les fonctionnaires grecs, qui décidaient comme juges, ils suivaient le *πολιτικὸς νόμος*, qui était probablement les lois introduites par les Macédoniens au moment de la conquête, et les *προστάγματα* ou ordonnances rendues par les rois.

Quant à *διάγραμμα*, dans le passage qui nous occupe, il me paraît avoir le sens indiqué déjà par M. Peyron d'après Suidas, Appien et Plutarque : *Τὸ ταττόμενον ἐν ταῖς συμμορίαις ὁπόσον ἕκαστος εἰσφέρειν δεῖ. . . . . τὸ ἑκάστῳ ἐπιγραφόμενον ἀργύριον διάγραμμα καλεῖται.* (*Pap. Taur.* II, p. 16.) *Διάγραμμα* a donc le sens de *répartition*, de *cote de contribution* et de *tarif*. — W. B.

PAPYRUS GRECS.

COLONNE 1.

. . . . ἐν τῷ νομ]ῷ Ὀξυρυγχίτῃ ὠνὰς εἰς τὸ Ā L
. . . . ἀπὸ Θωὺθ εἰ]ς Μεσορὴ εἰς δωδεκάμηνον
[καὶ τὰς ἐπαγομένας] ἡμέρας Ē [ἀγο]ράζετε δὲ
. . . . μέλλετε μη[θέ]να συκοφαντήσειν
. . . . κατα]βάλλειν, ἀλλ' ἀπὸ τοῦ βελτίσ7ου
. . . . κατὰ τοὺς νόμους καὶ τὰ δια-
γράμματα καὶ τὰ πρ]οσ7άγματα καὶ τὰ διορθώμεθα (sic)
. . . . . . τὰ πραχθη]σόμενα ἐφ' ἑκάσ7ης ὠνῆς
. . . . π]ληρώσειν οὐθέ[ν]α ὑπόλογον
. . . . τὸ] βασιλικὸν παρενθέσει η. . . ουν
. . . . εἶσθαι, ὡς καὶ τὰς ἐνδείας πραχθ-
[ήσεσθαι] . . . . τὰ τέλη λαμβάνοντες ὅσα καὶ
. . . . τοὺς δ. . . τας τ[άσ]ουσιν οἱ ἐγλα-
τῷ
βόντες . . . τῷ τε οἰκο]νόμῳ καὶ βασιλι[κῷ] γραμματεῖ
. . . . τῶν ἐπιδ. . . κ. . . . . . ω
. . . . πέπ7ω[κεν . . . . ἄλλων [1]

COLONNE 2.

παρομολογηθῇ [ἐπὶ τῆς] πράσεως ἐν ἡμέραις Λ̄ κατὰ
πενθήμ[ε]ρον [τοῦ ἐπιβ]άλλοντος· τούτων δὲ τὰ σύμ[βολα
τεθήσετα[ι ἀφ' ἧς ἂν ἡμ]έρας ληφθῇ, ἐν ἡμέραις [Ē
ἐπὶ τῆς βασιλικῆς τραπέζης μετ' ἀναγραφῆς ἐσφρα-
γισμένα ὑπὸ [τῶν αὐ]τῶν καὶ τοῦ τραπεζίτου. Οὗτος δὲ
προσθή[σε]ται . . . . [ἐ]ν β[ιβλίοις τὸ καθὲν τῶν συμ-
βό[λων]
εὐσή[μως ὅσ]α [ἐπ]ὶ τῶν [ὑπ]οθηκῶν ἐσ7ὶν καὶ τὴν . . . . .

[1] Les colonnes suivantes ont de 19 à 22 lignes; mais dans la première les lignes sont plus espacées, en sorte qu'il ne paraît pas manquer une ligne entière au bas.

βεβαίωσ[ιν . . . . τοι εἰς τὴν βεβαίωσιν
ὑποθήκας . . . . εἰσδε]δώκασιν καὶ τῶν ἐν . . . . ὅ-
σα διεγγυή[ματα . . . . γραφὰς ὅτι ἐπεσκεμμέναι
εἰσὶν καὶ εἰσὶν ἄξ[ια . . . . θους ὡς ἐάν τι ἀπ . . . . .
σωσ[αν
καὶ εἰς καθήκοντα . . . . ασαν . . . [ἀπότ]εισον . . .
[Τοῖς δὲ] ἀναπλ[ηροῦσιν . . . . . ω . . . ἀπο . . . . . [ὁ τραπε]-
[ζίτης σύ]μβολα . . . . εἰ] τελῶσιν ὅτε
[ἐ]πιμελ[ητὴς. . . . .
Καὶ ἂν οἱ σ. . . . .
[ὡ]ς δ' ἂν ἀν. . . . .
ϖερι τ[. .]τα καὶ. . . . .

COLONNE 3.

εἰς τὸ βασιλικὸν καθ' ἕκασΊον ἀδίκημα[1] ϡϵ
καὶ ϖρὸς τὸν διοικητὴν καταποσΊαλήσεται μετὰ φυλακῆς.
Ἐὰν δέ τινες, ἄνευ τῆς τῶν ϖρογεγραμμένων γνώμης,
διεγγυήσωσιν, τὰ ληφθέντα ὑπάρξει εἰς τὴν ἔγληψιν,
καὶ ἀναγκασθήσεται ϖροσδιεγγυᾶν τοῦ ϖαρομολογηθέν-
τος.
Ἐὰν δὲ οἱ λαβόντες τὰ σύμβολα τῆς διεγγυήσεως μὴ
εἰσεν]έγκωσιν ἐπὶ τὴν τράπεζαν, ἀποτείσουσιν
ἐφ' ἑκά]σΊου συμβόλο[υ ἕκ]ασΊος αὐτῶν ϡΑ
[Οὗτοι δὲ οὐ]δὲν ἧσσον ἀναγκασθήσονται ἀποκατασΊῆσαι
τὰ σύμβολα ἐπὶ τὴν τράπεζαν.
Ἐὰν δέ τινες τῶν κατασχόντων τὰς ὠνὰς μὴ διεγγυή-
σωσιν ἐν τῷ ὡρισμένῳ χρόνῳ, ἐπαναπραθήσονται
αὐτῶν αἱ ὠναὶ κ[αί, ἐ]άν τι ἀφεύρεμα γένηται, ϖραχθή-
σονται

[1] Il n'y a point de lacune, mais un espace laissé en blanc devant les chiffres.

ϖαραχρῆμα· Τοῖς δὲ βουλομένοις ὑπερϐάλλειν μετὰ τὸ τὸν
θαλλὸν[1] δοθῆναι, ἔξεσῖαι ἐν αὐτῷ τῷ ϖρατηρίῳ· οὐκ ἐ-
λ]άσσονος δὲ τῶν [ἐν]δεκάτων.
Οἱ δ' ἀναλαϐόντες τὰς ὠνὰς ϖοιήσονται τὰ ἀποπράματα
. . . . . κατὰ τοῦ [οἰκονόμου] καὶ τοῦ βασιλικοῦ γραμματέως·
καὶ] οἱ ϖαρὰ [τούτων] κατασχόντες ἐγγύους κατασῖήσουσιν

COLONNE 4.

τοῖς ϖρογεγραμμένοις ἃ οὐ λογισθήσεται τοῖς τελώναις
εἰς τὰ δι' αὐτῶν κατασῖαθησόμενα διεγγυήματα.
Οἰκονομηθήσεται δὲ καὶ τὰ τούτων σύμϐολα τὸν αὐτὸν
τρόπον· αἱ δ' ἀναφοραὶ μερισθήσονται τῆς μὲν ζυτηρᾶς
τῆς χειμερινῆς ἑξαμήνου, λογιζομένου τοῦ μηνὸς
ἐξ ἡμερῶν ΛЄ, τῆς δὲ θερινῆς ἐξ ἡμερῶν ΚЄ,
τῶν ἄλλων ὠνῶν ἐκ τοῦ κατὰ λόγον τῶν ὑπαρχουσῶν
μέχρι τοῦ Α L, ἐὰν μὴ ἐπί τινων ἄλλο τι λυσιτελέσῖερον
συγχωρηθῇ ἐπὶ τῆς ϖράσεως. Τοῖς δ' ἐκλαμϐάνουσιν
τὰς ὠνὰς μεταδοθήσεται ὑπὸ τῶν ϖροπραγματευομένων τὰ γενήματα(sic) τῶν ϖροεμμενηθυιῶν ἡμερῶν
μετὰ χειρογραφίας ὅρκου βασιλικοῦ.
Ὁ δὲ διαλογισμὸς τῆς ἐγλήψεως συσῖαθήσεται ϖρὸς αὐτοὺς
κατὰ μῆνα, ἐκ τῶν ϖιπῖόντων ἐπὶ τὴν τράπεζαν.
Τῶν δὲ ϖροσγενήματα διοικουμένων ὁ μὲν χειρισμὸς
ἔσῖαι δι' αὐτῶν ϖαρὰ τῶν βασιλικῶν γραμματέων. Συνχειριοῦσιν δὲ καὶ οἱ ϖαρὰ τῶν οἰκονόμων καὶ οἱ τελῶναι.
Ὁ δὲ λόγος τῆς ϖροσόδου γραφήσεται ϖρὸς τοὺς τελώνας

[1] M. Letronne avait lu τόν[τ]ε ἄλλον, qui ne présente pas de sens. Nous lisons θαλλὸν, *le rameau*, ce qui pouvait être le signe de l'adjudication ou du prix obtenu.

ϖρὸς τράπεζαν, καὶ τὰ διεγγυήματα ἐνεχυρασθήσεται ϖρὸς τὰ ὀφειληθησόμενα, ϖρὸς τὸν χειρισμὸν τῶν γενημάτων· τὰ δὲ συναχθησόμενα διαγραφήσεται εἰς τὸ βασιλικὸν

COLONNE 5.

ἀκολούθως τοῖς ὑπάρχουσι ϖερὶ τούτων ϖροσϊάγμασι καὶ χρηματισμοῖς.

Τοῖς δ' ἀναπληρώσουσιν τὰς ὠνὰς δοθήσεται ὀψώνια, ἐάνπερ ἐκπληρώσουσιν καὶ καθεσϊακότες τὰ διομολογηθέντα (διεγγυήματα) τοῦ ΧΗΧ· ὃ ϖροσδιαγράψουσιν ἐκτὸς τῆς ἐγλήψεως. Οἱ δὲ ϖαρὰ τῶν τοπογραμματέων καθεσϊαμένοι ϖρός τε τούτοις καὶ τοῖς ἄλλοις χειρισμοῖς κριθήσονται (καὶ) ὑπὸ τῶν βασιλικῶν γραμματέων· εἰς χέρα δὲ οὐθενὶ οὐθὲν δώσουσιν· εἰ δὲ μὴ, οὐ ϖαραδεχθήσεται αὐτοῖς, τοῖς δ' ἐγλαβοῦσι ἐξακολουθήσεται τὰ ὑποκείμενα ϖρόσϊιμα.

Τῶν δὲ καταβολῶν σύμβολα λαμβανέτωσαν ϖαρὰ τοῦ τραπεζίτου ὑπογραφὰς ἔχοντα ϖαρὰ τῶν ἐπακολουθούντων. Ἐὰν δ' [ἄλλ]ως οἰκονομῶσιν, ἄκυροι αὐτοῖς ἔσονται αἱ δόσεις.

Τῶν δὲ ϖρὸς ἀρ[γύρ]ιον ὠνῶν ϖροσδιαγράψουσιν ἀλλαγὴν ὡς τῆς μνᾶς Ϛ καὶ καταγώγιον . . . καὶ τιμὴν σπυρίδων καὶ τἄλλα ἀνηλώματα AϚC ὥσϊ' εἶναι IB/, καὶ τῶν ϖρὸς χαλκὸν ἰσονόμ[ων]. Στατῆρας μὲν χωρὶς τῆς ὑποκειμένης εἰς τὴν ἐπισκευὴν δραχμῆς Ā καὶ εἰς τὸ καταγώγιον ἄλλας B ὥσϊ' εἶναι Γ

COLONNE 6.

Τῶν δὲ λοιπῶν ὠνῶν τῶν ϖρ[ὸς χαλκὸν

χωρὶς τῶν ἀπὸ τοῦ χειρισμοῦ . . . . . .
καὶ εἰς τιμὴν σπυρίδων, καὶ τὰ ἀνηλ[ώματα.
Ἐὰν δέ τινες τῶν τελωνῶν πλείους ὠν[ὰς . . . .
καὶ ἔν τισιν μὲν ἐπιγένημα ποιῶσιν ἐν . . . . .
πῶσιν ἀντιλογισθήσεται τὰ ἐπιγενήμ[ατα
χωρὶς τοῦ ἐγκυκλίου· ὅσοι μὲν . . . . καὶ ἀποι. . . . . .
μὴ προσδιεγγυήσωσιν τοῦ ὀφειλήματος τοῦ . . . . . .
αἱ ὠναὶ ἐπαναπραθήσονται τοῦ εὑρίσκοντος, κ[αὶ τὸ
λῆμα κατὰ τὸ ἀφεύρεμα πραχθήσονται· τοῖς δ' ἀ[πέχουσι]
τὰς ὠνὰς οὐθὲν μεθέξει πλὴν τῶν ἐπὶ τῆς [τραπέζης
συγκαταγραφησομένων. Ἐὰν δὲ παρὰ ταῦτα γ[ένηται,
ὅ τε μεταδοὺς ἀποτείσει ἐπίτιμον ⲁ Κ̄ καὶ ὁ [ἐκ-
λαϐὼν ⲁ Κ̄. Ἐὰν δέ τινες[1] πρὸς τὰς ἐγλήψεις ὀφ[είλωσιν],
ἡ πρᾶξις ἔσται ἐξ ἑνὸς καὶ ἐκ [πάν]των· ἀτελῆ δ' [ἔσονται]
ἕως τοῦ Ā L. Ἐὰν δέ τινε[ς ἀτ]έλειαν διδ[ῶσι]ν ὑπ. . .
χωρὶς τῶν ὑπαρχουσῶν τὸ καθῆκον τέλος παραδε[χθή-
σεται
ἐκ τῶν ἀνενηνεγμένων γενημάτων ἕως τοῦ Α [L. . .
Ἐὰν δέ τις ἀπὸ τῶν ὑπαρχουσῶν ἀνα[λη]φθῇ, προσαχ[θή-
σεται
τὰ καθήκοντα τέλη τῇ ἐγλήμψει. Καὶ ἂν [τοῦ . . . . .
παραγενομένου, ἢ δυνάμεις ἀποστείλαντο[ς. . . . . . .
κρίνηται ἐπαναπωλεῖσθαι τὰς ὠνὰς ἢ. . . . . . .

COLONNE 7.

. . . . νεικος
. . . . . μενα ἐν αὐτοῖς
. . . . . οσονται
. . . . . ήσονται

[1] Le mot Θέων, d'une autre main, se lit à l'entre-ligne.

. . . . . ηλυθότος
. . . . . ὑπ]άρχουσαν
. . . . . ἐν τοῖς μετὰ
. . . . . ται εἰς τὰ
. . . . . νες μὴ ὀφεί
. . . . . ην ἐγλαβόντες
. . . . νησαν
. . . . . τῇ ὠνῶν

. . . . . τῆς τούτων
. . . . . ὑπάρ]χουσαν ἐν τοῖς
. . . . . ἀδι]κία κατὰ τοὺς

. . . . . τοῖ]ς ἐγλαβοῦσι
. . . . τῶν ὑπὲρ
. . . .
. . . . ντα
. . . . ην

COLONNE 8.

ἐφ' ἡμέρας δέκα [τὸ] ὑπερβό[λιον τῶ]ν τιμήσεων [τὸ δι]άγραμμα ποιήσονται. . . . κα. . . . τὰς ἐκθέσε[ις πρὸς τοῖς τελωνίοις ὁμο[ίω]ς δὲ κ[αὶ τὰς οὔσας ἀντι[γραφὰς] οὐκ ἐμφανίζοντες τοῦ [πεπρ]ακότος τὸ ὄνομα καὶ διὰ τ[ῶν τραπεζιτῶν πρὸς τῇ [τραπ]έζῃ ἐπὶ τὰς διὰ τοῦ δι[αγράμματος δηλουμένας [ἡμ]έρας δέκα· καὶ ἀεὶ τῇ δεκ[άτῃ ἡμέρᾳ παραμένουσι ἕως τῆς ἐσχάτης ὥρας τῆς ἡμέ[ρας. Ἐὰν δ' ὑπερβόλιον ἐνέσῃη και. . . ἕως τοῦ λυθ[ῆνα]ι· οἱ δὲ τραπεζίται ἀνοίσουσιν ἐν μὲν ταῖς καθ' ἡμέραν ἐφημε[ρί]σιν,

ἐπὶ τῆς διαγραφῆς τοῦ τέλου[ς] ὅτι ἔκκειται εἰς ὑπερβόλ[ιον, ἐν δὲ τοῖς μηνιείοις τὸ καθ' ἓν [τῶν] ἐπὶ τὰς δέκα ἡμέρας ἐκκειμένων. Ἐὰν δ' ἐ[πὶ. . . . μὴ ἐκτεθῆ, μηδὲ τ[ῷ διοικητῇ, καὶ τῷ ἐπιμελη[τῇ] παράχρ[ημα εἰσενε[γκῶσιν, πραχθήσονται ἑκάστου [ὀνό]ματος τ[ὸ διαγεγραμμένον τέλος πενταπ[λάσιον]. Ἐὰν δὲ ο[ἱ τελῶν[αι καὶ οἱ ἀντιγρα]φεῖς μὴ ποιῶσιν [καθὼς] προγέγραπται, καταποσταλήσον[ται πρὸς τὸν διο]ικητὴν [μετὰ φ[υλακῆς καὶ τὰ ἴδια αὐ]τῶν ἀνα[. . .]ν εἰς τὸ βασιλικόν· οὕτως γὰρ τῷ τε βασιλεῖ τὸ δ[ίκαι]ον ἔσται· οἵ τε βουλόμενοι κτήσασθαί τι τῶν δικαίως πωλουμένω]ν, οὐ στερηθήσονται τοῦ τοιούτου.

PAPYRUS N° 63.

LETTRE D'HÉRODE À THÉON.

(Verso du n° 1. — Pl. VI.)

Cette lettre est une de celles qui sont écrites au verso du *Traité d'astronomie* du numéro 1er. Nous en avons donné une analyse dans la notice préliminaire que nous avons ajoutée à celle de M. Letronne pour essayer de préciser la date de ces diverses pièces.

Nous croyons avoir établi que la date de l'*an VI* doit s'entendre de Ptolémée Évergète II (165 ans av. J. C.). Nous ne rentrerons pas ici dans cette discussion. Il est à regretter que l'auteur de cette lettre n'ait joint à son nom aucun titre. C'est ce qui avait lieu entre fonctionnaires entretenant ensemble des rapports fréquents, comme par exemple dans la lettre de *Timoxène à Moschion*, de la collection Passalacqua, publiée par M. Letronne, et que nous reproduirons à la fin de ce recueil.

Un personnage du nom d'Hérode figure dans l'inscription de l'île de Dionysos, savamment expliquée par M. Letronne[1]. Cette inscription est du règne du même Évergète II, mais on ignore de quelle année. M. Letronne penche pour la croire de la fin du règne de ce prince, à cause de la mention de ses enfants. Si nous avons réussi à rendre probable qu'il avait eu des enfants dans la première partie de son règne, rien n'empêcherait d'admettre que l'inscription de l'île de Dionysos ne fût d'une époque assez voisine de notre papyrus, et l'Hérode fils de Démophon de Bérénicé, qui était archisomatophylax et stratége, pourrait être l'auteur de notre lettre. Cette identité serait encore admissible lors même que les deux monuments appartiendraient l'un au commencement, l'autre à la fin du règne, Évergète ayant dû accorder de hautes dignités, comme celles de stratége et de chef des gardes du corps, aux hommes qui l'avaient servi lors de son premier avénement au pouvoir. — W. B.

COLONNE PREMIÈRE.

Ἡρῴδης[2] [Θέω]ν[ι][3] χαίρειν. Ἔρρωται μὲν βασ[ιλεὺς] Πτολεμαῖος καὶ βασιλεὺς Πτολεμαῖος ὁ ἀδελφὸς καὶ βασίλισσα Κλεοπάτρα ἡ ἀδελφή, καὶ τὰ τέκνα, καὶ τὰ πράγματα αὐτοῖς ἔχει κατὰ τρόπον· εἰ δὲ καὶ σὺ ὑγιαίνεις καὶ τἆλλα σοι κατὰ λόγον ἐστὶν, εἴη ἂν ὡς βουλόμεθα, καὶ τῷ Διὶ ἱκανῶς ἐπανήγομεν. Τῆς πρὸς Δωρίωνα τὸν ὑποδιοικητὴν ἐπιστολῆς ὑπόκιταί (sic) σοι τὸ ἀντίγραφον. Διαλαβὼν οὖν ὡς ἡ περὶ τῶν κατὰ τὸν σπόρον [φροντὶς κοινῇ πᾶσιν ἐπιβάλλει τοῖς τῶν πρ[αγμά-

[1] *Inscr. d'Égypte*, t. I, p. 389, n° XXXII. — *Corp. inscr.* n° 4,893.

[2] Ce nom sur le papyrus est écrit Ηρωιδης.

[3] Il n'y a de visible de ce nom qu'un ν, et c'est par conjecture que M. Letronne a rempli la lacune d'après le nom en tête du *post-scriptum*, col. 7. S'il y avait un peu plus d'espace entre le premier nom et ce ν, on pourrait supposer qu'il y avait [Δωρίω]ν[ι] comme dans le papyrus 61, où une circulaire adressée à un Dorion, employé des finances, est comme ici communiquée à un autre employé de ce même nom.

των κηδομένοις, καλῶς ποιήσεις τὴν πᾶσαν προσενεγκάμενος ἐκτ[ενίαν] καὶ προνοηθεὶς ὅπως μήτεν (sic) τῶν ἀδυνατούντων γεωργεῖν περισπᾶται μηθεὶς, μήτε τῶν δυναμένων σκεπάζηται κατὰ μηδεμίαν παρεύρεσιν· ἕκαστα δ' ἐπιτελεσθῇ κατὰ τὸν ὑποδεδειγμένον ἐν τῷ πεμφθέντι σοι παρ' ἡμῶν ὑπομνήματι τρόπον· ἐπιμελόμενος δὲ καὶ σαυτοῦ ἵν' ὑγιαίνῃς. Ἔρρωσο L ς̄ Μεσορὴ Κ̄Δ̄

Δωρίωνι. Οἱ παρε[φ]εδ[ρ]εύοντες ἐν Ἀλεξανδρείᾳ τῶν τε ἐπιλέκτων καὶ τῶν ΖΤ̄ (sic) καὶ ЄΤ̄[1] (sic) μαχί[μ]ων καὶ τῶν ἐπὶ τῶν φυλακίδων [τετ]αγμένων ναυκληρομαχίμων ἔντευξιν ἡμῖν προφερόμενοι τοὺ[ς] παρ' αὐτῶν πολεμιημένου[ς] (sic) ἐπὶ τῶν τόπων σκύλλεσθαι μὴ μετρίως, τῶν πρὸς ταῖς πραγματείαις οὐ κατὰ τὸ βέλτιστον ἐγδεχομένων τὸν τοῦ περὶ τῆς γεωργίας προστάγματος νοῦν· ἀλλ' οἰομένων ἕκαστον [αὐ]τὸν γεω[ργ]ήσειν ἐπὶ τὸ ἔλασσον ΚЄ[2]. Τὸ δ' ὅμοιο[ν] συμβαίν[ει]ν καὶ τοῖς ἄλλοις τοῖς ἐν τῷ γένει φερομένοις ΚЄ. [Παρ'] ἑτέρων δ' ἡμῖν προσπέπτωκεν ἐνίους τῶ[ν ο]ἰκο]νόμων καὶ τῶν ἄλλων

COLONNE 2.

ἐπὶ τῆς αὐτῆς ἐννοί[ας. . . . . ου[ς] οἴεσθαι δεῖν πάντας τοὺς ἐν τῇ χώ[ρᾳ κατο]ικοῦντας γεωργήσειν ἐπὶ τὸ ἐλάχ[ιστον ΚЄ. Ἐθαυμά-

[1] Je ne connais pas la valeur de ces abréviations.

[2] Ces deux lettres, un peu séparées de celles qui précèdent et de la fin de la ligne, me paraissent avoir une valeur numérique, ou bien être l'abrégé de κεφάλαιον.

PAPYRUS GRECS

ζομεν οὖν εἰ τοσού[των κ]αὶ τηλικούτων διαστολῶν γεγονυιῶ[ν ὑμῖ]ν καὶ ἐνοπίοις(sic) καὶ διὰ γραμμάτων κα[τενηνεγ]μένων ἡμῶν παρὰ τὴν ἰδίαν προαί[ρεσιν ὅ]ρκους παρ' ὑμῶν λαβεῖν μὴ μόνον ἐπὶ τῶ[ν νόμ]ων ἀλλὰ καὶ κατὰ τῶν βασιλέων γραμματ. . . . ὑπὲρ τοῦ προστήσεσθαι τῶν κατὰ τὸν σπόρον μετὰ τῆς ἐνδεχομένης προσοχῆς καὶ κατὰ [τὸν] τῆς δια[γρα]φῆς αὐτοῦ καιρὸν ἀντοφθαλμ[ῶ]ν ἵνα. . . μήτε διὰ χάρειν(sic), μήτε διὰ λα. . . ἁ]πλῶ[ς συμπεριφορὰν μηδέν[α] παριδόν[τας], ἀλλά, μετὰ πάσης ἀκριβείας, τὴν ἐκτ[ε]νε[σ]τάτην [ποι]ήσασθαι πρόνοιαν ὅπως ἑκάστοις κατὰ δύναμιν μερ[ι]σθῇ τὰ γεώργια, μήτε παροφθέντο[ς] μηδενός, μητ', ἐκ τῶν ἐναντίων, κατ[α]ταθέντος καὶ διὰ τῶν συνκμένων(sic) ὑμ[ῖ]ν ὑπομνημάτων, τρόπον τινὰ διδασκα[λι]κὴ[ν] ἡμῶν πεποημένων τὴν [ἀ]φήγησιν πῶ[ς] ἑκάστοι[ς] ἐστὶ χρηστέον, ὥ[σ]τε καὶ τὸν πάντων ἐπιρότατον(sic) ὑπ' αὐτῶν [τ]ῶν πραγμάτ[ων] χειραγωγούμενον δύνα[σ]θαι κατακολουθοῦντα τοῖς ὑποδεικνυμένοι[ς] . . . . . ω τὰ τῆς χρίας(sic) σ[υ]νπληροῦν, ἐπαν[άγ]οντα τὸ διστ[α]ζόμενον ἐπὶ τὸν ἐνκείμενον κανόνα. Καὶ πρὸς τοῖς προιρημένοις(sic), τὰς μεγίστας πεποιημένων ἐντολὰς περὶ τοῦ μη[δ]ένα τῶν τὴν χώραν κατοικούντων ἀδικηθῆναι, ῥητῶς τε διὰ τῆς π[ε]μφθεί]σης ὑμῖν ἐπιστολῆς περὶ τῆς υπ. . . . ε

τω.

COLONNE 3.

ὥπως (sic) τοῦτο μὲν ἔν τε ταῖς μητροπόλεσιν ἐκ[τ]εθῇ καὶ τοῖς ἄλλοις . . . ις (ἐπιφανεστάτοις) τόποις· μερισθῇ δὲ κατὰ δύναμιν ἧς ἕκαστός ἐστι (ἱκανὸς) ϖροστῆναι, μηδεμιᾶς ἐν τούτοις μήτε φιλοτιμίας, μήτε ϖλεονεξίας γενηθείσης, καὶ ϖροσεμπεφυσιωκότων [ἔ]τι λόγῳ τινὶ ταῦτα βραβευθῆναι, καὶ μήτ' ἐνίοις καταδεεστέραν τοῦ μετρίου τὴν ἐπιγραφὴν γενηθῆναι, μήτε ϖάλιν ὑπερτείνουσαν αὐτὴν τυχοῦσαν συμβάλλεσται (sic) ῥοπὴν εἰς τὸ ϖροκίμε- (sic) νον. Παρακεκληκότων δ' ὅπως, τούτου μάλιστα τοῦ μέρους στοχα[σά]μενοι, μηθὲν μήτε μέγιστον μήτε ἀναγκαιό[τ]α[τ]ον ἡγήσησθε τοῦ καὶ τοῖς καιροῖς ϖρεπόντως καὶ τοῖς ἀν[θρ]ώποις ἁρμοζόντως φαίνεσθαι ϖεπολιτευμένους. Τούτων μὲν ϖάντων ἀμνηστίαν ἐσχήκατε ϖρο[σ]ήκοντος ὑμῖν ε[ἰ]καὶ συνέβαινεν ἡ[μ]ᾶς, εἰς[1] ἡ τῶν ὅλων ἐπίκειται φροντὶς, ὁλοσχερέστ[ε]ρον ἐπεσταλκέναι ϖαραχρῆμα ϖροσαναφέρ[ε]ιν ὑπὲρ τῶν δοκούντων ἔχειν τινὰ δίστασ[ι]ν. Ἐπὶ δὲ τ[ο]σοῦτον εὐγνωμοσύνης (sic)[2] ἐληλύθατε, (τάχα γὰρ οὕτω ϖρέπει ῥηθέν.) ὥστε ϖαιδαριώδη τὴν τοῦ ϖροστάγματος ἐγδοκὴν (sic) ϖοισαμένους οἴεσθαι καὶ τοὺς ἐν τῇ ϖόλει, καὶ διὰ νυκτὸ[ς] καὶ (δ' (sic)) ἡμέρας ἐν ταῖς λειτουργίαις καταπονουμένουνενους (sic) καὶ τοὺς ἄλ[λ]ους τοὺς ἀδυνατοῦντας ἀναγκάζειν ἐπιδέχεσθαι τὰ τῆς γεωργίας, καὶ τὰς ἀ-

[1] Il paraît manquer ici οὓς. — [2] Il faut probablement ἀγνωμοσύνης.

ποσκευὰς τῶν ἐν τῇ πόλει περισπᾷν ὡς τοῦ διὰ τοῦ προσ7άγματος ὡρισμένου κε[φα]λαίου πᾶσι τοῖς κα[τὰ] τὴν χώραν . . . . . ασιν ἐνγεγραμμένου. Τίς γὰρ οὕτως ἐσ7ὶν ἀναλγήτως ἐν τῷ λογίζεσθαι

PLANCHE VII.

COLONNE 4.

καὶ πράγματος διαφορὰν εὑρεῖν, ὅς οὐδ' αὐτὸ τοῦτό γε δυνήσεται συννοεῖν ὅτι καὶ τοὺς ὑποτελεῖς τῇ τε ἰχθυηρᾷ καὶ ζυτηρᾷ καὶ ταῖς ἄλλαις ὠναῖς ἐν τοῖς σύνπασιν ἀνθρώποις καταριθμεῖσθαι συμϐέϐηκε; [Κ]αὶ τοὺς πλείσ7ους δὲ τῶν ἐν ταῖς κώμαις κατοικούντων λαῶν, οἳ διὰ τὴν τῶν δεόντων σπάνιν ἐργατεύοντες πορίζονται τὰ πρὸς τὸ ζῆν· οὐκ ὀλίους[sic] δὲ καὶ τῶν ἐν τῷ σ7ρατιωτικῷ φερομένων καὶ τὴν ἀναγκαίαν τροφὴν μόλις ἐχόντων ἀπὸ τῶν ἐκ τοῦ βασιλικοῦ τιθεμένων· ἐνίους δὲ καὶ τῶν μαχίμων, μᾶλλον δὲ τοὺς πλείσ7ους οὐδ' ἐ[κ] τοῦ ἰδίου κλήρους[sic] αὐτουργ[ε]ῖ[ν] δυναμένους, ἀλλὰ κατὰ τ[sic] χειμῶνα δανει[ζομ]ένους ἐπὶ τοῖς ἐκφορίοι[ς] μειζόνων διαφορῶν, οἷς [ο]ὐδὲ βουλόμενοι προσῖναι[sic] πρὸς τὴν γεωργίαν ν . ευ . . ἐάν τις οὐδ' αὐτὰ τὰ σπέρματα κατενεγκεῖν εἰς τοὺς ἀγροὺς . . υσει, συναναγκάζειν ἐπιχειροίη προσδέχεσθαί τ[ινα] τοῦ προγεγραμμένου πλή[θο]υς πρὸς τὰς ταν . . ος δρ . . ων τῷ διὰ τοῦ προσ7άγματος κατακεχωρίσθαι πάντας· ἀλλὰ μὲν οὐθένα ἐπείπαιμι πλὴν ὅτι ἑλκ[ε]σ[θαι] βεϐούλευται. Οὐ μὴν ἀλλ' ἐπεὶ δεῖ πάντα ὑπὲρ πάντων σ7οιχειωδῶς ὑμῖν ὑπογράφειν, καὶ τὴν τοῦ προσ7άγματος ὑπό-

ν[οι]αν διαιρεῖσθαι, τὸ διωρισμένον εἰς (sic) αὐτῷ κεφάλαιο]ν οὐ ϖᾶσιν ἐνγραπτέον ἐστὶν, ἀλλὰ τοῖς δυναμένοις οὐκ ἔλασσον τούτου μεριστέον. Τὸ δὲ κατακεχωρισμένον ἐν αὐτῷ καὶ δοκοῦν εἶναι δίκαιον οὐ κατὰ τῶν ἀσθενούντων καὶ μὴ δυναμένων ὑπουργεῖν, ἀλλὰ κατὰ τ[ῶ]ν δυναμένων μὲν μὴ βουλομένων δὲ, διασαφεῖται τοῖς μὲν ἐπὶ τῆς χειρὸς διαλαμϐάνουσι καὶ [ϖρὸς] οὐδὲν ἡγουμένοις τὸ τοὺς ἀνθρώπους ἐκ τῆς [τοιαύ]της καταφορᾶς ἀρτ[ί]ως ἀνακτωμένους τιθην[εῖ]σθαι.

COLONNE 5.

Προσενεχθησόμεθα [κατ]ὰ τὴν [ἀ]ξίαν, εἴπερ κήδεσθε καὶ μὴ βούλεσθε ϖεῖραν λαμϐάνειν τῶν ἐξακολουθούτων (sic) ἐπι[τίμ]ων τοῖς ϖαρακούουσί τινος τῶν μετὰ σπουδῆς ἐνθυμουμ[έ]νων· τῶν μὲν ταλαιπώρων λαῶν καὶ τῶν μαχίμων, καὶ τῶν ἄλλων τῶν ἀδυνατούντων φείδεσθε. Κἂν καταλαμϐάνη[τ]έ τινας τῶν ϖρὸς ταῖς ϖραγματείαις, ἢ διασεισμοῦ χ[άριν, ἢ καὶ δι' ἑτέραν ἀντιπαραγωγὴν, ἐπιγράφει[ν μὴ δυναμένοις ἐπιϐεϐλημένους, ἐξαργυρίζ[οντες τοὺς τοιούτους καταποστέλλετε ϖρὸς [ἡμᾶς μ]ετὰ φυλακῆς. Τοῖς δὲ δυνη[σ]ομένοις ὄντως γεω[ργεῖν] ϖρ[οσεδρεύετε. Τὸ γὰρ ϖρόσταγμα τοὺς ὑπουργήσο[ντ]ας ἀλλ' οὐ τοὺς ἀδυνατήσοντας ϖροσκαλεῖται. Συν[ε]δρε[ύσαντες δὲ μετὰ τῶν στρατηγῶν καὶ τῶν ἐπιστατῶν τῶν φυλακιτῶν καὶ τῶν οἰκονόμων καὶ τῶν βασιλικῶν γραμματέ[ω]ν[1] . . . . ϖαρόντων καὶ τῶν ϖα[ρ'] Εὐμήλου τ[οῦ

[1] La fin de cette ligne et le commencement de la suivante sont effacés à dessein dans l'original.

γ[ρ]αμματέω[ς] τῶν μαχίμων καὶ τῶν τοπογραμματέων καὶ κωμογραμματέων καὶ τῶν ἄλλων ὃν ἂν ὑπολαμβάνητε χρήσιμον εἶναι ϖρὸς [τ]αῦτα· καὶ τὴν ϖᾶσαν ϖροσενεγκάμενοι σπουδὴν κ[αὶ] ϖροθυμίαν φρο[ν]τίσαθ' ὅπως μήτε τῶν ἀδυν[ατού]ντων γεωργεῖν ϖερισπᾶται μηθεὶς, μήτε τῶν δ[υναμένω]ν σκεπάζηται κατὰ μηδεμ[ίαν] ϖα[ρ]εύρεσιν. Ἐκ συμφώνου δ' ἑκάστοις μερισθῇ, κατὰ τὴν ἐπιγραφὴν ἧς ἱκανὸς ἔσται καταχρατεῖν, καὶ ταῦτα . . . των τῶν ϖροσδεομένων κωμῶν. Ὅτι γὰρ . . . κατὰ τοὺς ἐξ ἔθους γεωργοῦντας τὴν βασιλι[κὴν] καὶ τὴν τούτων ἐπιγονὴν καὶ τοὺς ϖρὸς ταῖς ϖραγματείαις καὶ τοὺς στρατηγοὺς, καὶ τοὺς ἐπιστάτας τῶν φυλακιτῶν καὶ τοὺς ἄλλ[ους] τοὺς ϖαραπλησίους οἷς ὀφειλόμενόν ἐστι διὰ τὴν ϖρὸς τὰ ϖροστάγματ' εὔνοιαν [ἀ]σμενῶς

COLONNE 6.

ἐπιδέξασθαι τὸ ϖροτεινόμενον, βραβευθῇ κατὰ τὸ βέλτιντον (sic), καὶ μηθεὶς ἐλθῇ στρατεύσασθαι, τύχῃ δὲ κατὰ τὸν σπόρον τῆς ἐκ ϖάντων συνεργείας, ὃν τρόπον καὶ κατὰ τὴν ὁμοίαν ϖερίστασιν, Ἱππάλου τοῦ τότε ϖροκαθημένου τῆς χώρας ϖροτρεψαμένου τοὺς στρατηγοὺς καὶ τοὺς ἄλους (sic) ἐ[πι]δέξασθαι τὰ τῆς ἀσχολίας, ἐπετελέσθη δεόντως τὰ κατὰ τὸν σπόρον, βραχεῖα ϖαντελῶς ἀγεώργητος ϖεριλειφθήσεται, καὶ ταύτης ῥᾳδίως οἱ διὰ τοῦ ϖροστάγματος ϖροσκαλούμενοι δυνήσονται ϖροστῆναι, χορηγηθέντων τοῖς ϖροσδεομένοις καὶ δανείων ἐκ τοῦ βασιλικ[ο]ῦ. Καὶ τῷ κατὰ βραχὺ λογίζεσθαι δυναμένῳ ϖροφανές ἐστιν ἵνα [μ]έν τοι γε ϖάν-

τα τὰ [κοι]νῇ, μὴ μόνων^(sic) τὰ τοῖς μαχίμοις, ἀλλὰ καὶ τοῖς (ἄλλοις τοῖς) στρ[ατ]ευομένοις ὑπάρχοντα καὶ τοῖς στρατηγοῖς αὐτοῖς, κἂν ἕτερός τις ἐν βαρυ[τέ]ρᾳ κείμενος ἐξουσίᾳ κεχρημένος ᾖ καὶ τὰ τῶν ἐν ἀφέσει καὶ τὴν ἱερὰ[ν γ]εωργούντω[ν καὶ τὴν λοιπὺν^(sic) ϖᾶσαν διαταχ[θῇ] ϖρὸς τὴν τῆς [β]α[σι]λικῆ[ς] γεωργίαν, ἀκολούθως τῷ τε ϖροστάγματι καὶ τοῖς συνκειμένο[ις ὑμῖν ὑπομνήμασιν· ὥστ' ἐπὶ τὴν ϖρώτως ϖαρισταμένην μετάγηται ϖάντα καὶ ϖάλιν ἐγ μέρους τοῖς ϖροκεχρηστηκόσιν ἀντιλιτουργῇ καὶ τἄλλα γίνηται [καθάπ]ερ ὑμῖν ὑποδεδείχαμεν ἐν τοῖς ϖερὶ τούτων [ἐ]σταλμένοις χρηματισμοῖς. Προνοῆσθε μὴ ϖ[αρέργ]ως, ἐπείπερ ὑμᾶς δεῖ συνεχέστερον ὑπὲρ τῶν αὐτῶν ὑπομιμνήσκειν. Πρὸ ϖάντων γὰρ ἡγησάμενοι τὴν ϖερὶ τοῦ μέρους τούτου σπουδὴν δ. . . . καθί[κ]εσθε τῶν κατὰ τὸν σπόρον τῶν ἐχόντων τὰ κτήνη ϖροθύμως ἑαυτοὺς ἐπιδιδόντων, ὅταν ὁρῶσιν ἀντικαταλλασσομένην αὐτοῖς τὴν εὐχρηστίαν, καὶ τὸ συμφέρον κατανοῶσι κοινὸν νομιζόμενον.

PLANCHE VIII.

COLONNE 7.

Θέωνι ἐπ[ι]μελητῇ τῶν κάτω τόπων τοῦ Σαΐτου. Μετὰ τὸ γράψαι τὴν ϖρὸ ταύτης ἐπιστολὴν ὑπὲρ τῶν ϖερισπωμένων εἰς τὴν γεωργίαν ἐκ τῶν ϖαρεφεδρευόντων ἐν Ἀλεξανδρείᾳ τῶν τε ἐπιλέκτων καὶ τῶν ZT̄ καὶ ET[1] μαχίμων καὶ τῶν ἄλλων τῶν

[1] Nous avouons n'avoir pas deviné la valeur de ces abréviations, qui paraissent désigner un corps spécial de troupes (Comparez la colonne 1, ligne 21.)

ἐπιτηδείων, πάλιν ἡμῖν ἐντετεύχασιν οἱ ἐν τῇ πόλει μάχιμοι προφερόμενοι καὶ ταῖς ἀποσκευαῖς αὐτῶν ἐπιγεγράφθαι γῆν. Φαίνεσθε οὖν μηδὲ κατὰ μ[ι]κρὰν ἐντεθυμῆσθαι τῶν ἐξηριθμημένων ὑμῖν διὰ τῶν προεγδεδομένων χρηματισμῶν, ὑπὲρ ὧν δεῖ ἕλκεσθαι εἰς τὴν γεωργίαν, καὶ ὧν δεῖ π[ά]ντως πε[ρ]ισπᾶσθαι· ἐπεὶ οὐκ ἂν οὕτως παν[τ]άπασιν ἀλόγητοι ἦτε, ὥστε καὶ τάς ἀποσκευὰς τῶν ἐ[ν] τῇ πόλει παρεφετρευόν(sic)*των παρενοχλεῖν.* Πλὴν *ἀπ[ό] γε τοῦ νῦν φροντίζεθ' ὅπως μηθ[εὶ]ς ἐπ[ι]βάλλῃ τά[ς] χεῖρας τοῖς τοιούτοις κατὰ μηδεμίαν π[αρ]εύρε[σιν], κα[θότι προδιεστάλμεθα· ἐὰν μή τινες [ἐξ] αὐτῶν ὦσι γεγεωργηκότες ἕως τοῦ* Ī[B̄]L. *Διεστάλμεθα τοῖς ἄλλοις ἐπιμεληταῖς καὶ ὑποδιοικηταῖς ταὐτά*[1]. L Z, Θω[ὺθ] K̄

COLONNE 8.

Ici commence une lettre d'une autre main dont nous avons parlé dans l'Introduction au *Traité d'astronomie*, p. 35.

Ἐγὼ τὰ μέγιστα ἠγνωμονημένος ὑπό σου καὶ μεμαθευκὼς ἔτι πρότερον τοῖς μὲν ἀδικήμασιν ἀπαρακαλύπτως [ὀ]ργίζεσθαι καὶ δυσχεραίνειν, πρὸς δὲ τοὺς ὁμωσδηποτοῦν(sic) *ἠγνωμονηκέναι φάσκοντας, εὐδιαλύ[τ]ως καὶ πραέως*(sic) *διατίθεσθαι, καλῶς ἔχειν ὑπέλαβον ταύτην ἔτι τὴν παρησίαν*(sic)

[1] Cette lecture, qui donne un sens satisfaisant, est douteuse. Le mot est isolé au milieu de la ligne et semble contenir les lettres *αταυται*, qui pourraient cacher un verbe à la 3[e] personne du passif, indiquant peut-être l'enregistrement.

PAPYRUS GRECS.

ἀγαγεῖν πρός σε, οὐχ οὕτως προαιρούμενος
ἵνα μετακληθῇς ἔτι πρὸς τὴν ἐμὴν
αἵρεσιν· (ταύτην γὰρ ἀπέγνωκα ἴδιο̉ προσ-
φάτως [π]ροσειλῆφαι (sic) φίλον·) ἀλλὰ τοῦ καλῶς
ἔχοντος στοχαζόμενος. Ἐγὼ γὰρ πιστεύσας
σοί τε καὶ τοῖς θεοῖς, πρὸς οὓς ὁσίως καὶ δικ... (sic)
δικαίως [πολι]τευσάμενος ἐμαυτὸν ἀμεμ-
ψιμοίρητον παρέσχημαι· ὑπὸ δέ σου νυνεὶ
παρασπονδημένος (sic), προῆγμαι πέμψαι σοι
τὸν ἀπολογισμὸν τοῦτον. Ἔδει μὲν οὖν
δημοδικῇ (sic) παιδήᾳ (sic) προσκεκληρωμένον
καὶ μεμνημένον τῆς ἐκ παιδὸς πρός τε
τὸν ἡμέτερον πατέρα καὶ τὴν οἰκίαν ἐκει (sic)
ἐκείνην φιλίας, ὁμοίως δὲ καὶ τὴν πρὸς ταύταις
οἰκειότητα [1], μὴ ἐναντιωθῆναι τῇ πρὸς
ἡμᾶς ἐπι[δ]είξει. Ἔπειτα δ' ε[ὐ]σέβειαν
ἀσκήσαντα, καὶ τὴν ἐν χρόνῳ [βο]υλευομ[ένη]ν
ψῆφον ἐ[ξε]τάσοντα περὶ.....υθ....

COLONNE 9 (PL. IX).

τὸ τηνικαυτὶ ἑστηκότι λογι.....σα...
μὴ παραβαίνειν τὰ κατὰ [τὰς] συν[θή]κας.

Ἡγεμονικώτατον γὰρ καὶ μέγιστον ἀγαθὸν
ἐν πράγμασιν τὸ πάντ' οἰκονομεῖσθαι καθαρ[ῶς
καὶ δικαίως. Τοῦτο δ' ἂν ἐφαίνετο καλὸν καὶ [τὸ πλ-
εῖστον τῷ δικαίῳ ὑπό σου ἐτέτλητο.

Ἐκπεπονημένον γάρ με ταῖς τε εἰς τὰ

ἀναγκαῖα τροφαῖς, διὰ τὸ περιπεσόντα

[1] La construction de la phrase demanderait le génitif, mais l'auteur de cette lettre paraît avoir oublié un peu cette première éducation qu'il se plaît à rappeler.

οὐκ εὐτυχοῦσι καιροῖς ἐξ ἁπάντων ἀποσφ-
αλῆναι, ἄλλως τε δὴ τῆς πατρικῆς οἰκίας,
ὥσπερ καὶ σὺ γινώσκεις, ἔτι ἔνπροσθεν
ἄρδην [ἀ]νατετραμμένης δι᾽ ἀσ[ω]τίας
παρὰ τὴν περιοῦσαν ἀγωγὴν ἀσχημω-(sic)
νοῦντα προσδεῖσθαι τῆς παρ᾽ ἑτέρων ἐπει-
κουρείας(sic). Παντάπασιν δὲ μετὰ τὴν
ἀπὸ τῶν πραγμάτων νυνεὶ ἀποκατάσ7ασειν(sic)
ὁρμῶμεν ἀπὸ βραχείων(sic) μόλεις(sic) εὐσχημονεῖν.
Τοῦ δὲ δαιμονίου πολὺ μᾶλον(sic) ἐπεῤῥωμένου
λόγων
καὶ κατασκευασαμέν[ου] εἰς τὸ ἀπὸ τινῶν τῆς
μητρός μου θρυλησθέντων(sic) ὑπὲρ τῶν κατὰ
τὴν σὴν κρίσιν μετὰ τὰ λοιπά[1]

Ἀπόκειται γὰρ παρὰ θ[εοῦ] μῆνις τοῖς μὴ
κατὰ τὸ βέλτισ7ον [προαι]ρουμένοις ζῆν,
καὶ τῶν ἀνθρόπων(sic)... ἐπίσκοπόν ἐσ7ιν
τὸ δαιμ[όν]ιον καὶ νέμε[σις] ἀπὸ Δι[ὸ]ς τοῖς ὑπερ-
ηφάνοις.

N. B. La colonne 10 est occupée par les vers acrostiches qui forment le titre du traité d'astronomie écrit au recto. (Voir le papyrus 1er.)

COLONNE 11.

Καὶ ἀεὶ [μὲ]ν εὔχομαι τοῖς θεοῖς διασώζεσθαί σε
καὶ τὰ [παρὰ] τοῦ βασιλέως εὐμενῆ διὰ παν7ὸς
εἶναι καὶ νῦν. Εἰ δὲ ἐνσ7άντων τινῶν σοι
ἠϐου[λόμ]ην μὲν εὐθέως καταπλεύσας
ὀφθῆ[ν]αί σοι κατὰ τὸ ἐπιϐάλλον. Τοῦ δὲ τοιούτου

[1] Le reste de la ligne est demeuré en blanc et la ligne suivante est séparée par une barre et par un espace.

μὴ δ[υν]αμένου ἄνευ χρηματισμοῦ γενέσθ[αι],
ὥσπερ καὶ σὺ γινώσκεις, διελκομένου δὲ τούτου,
τάς τε πλείστας εὐχὰς ἐθέμην τοῖς θεοῖς
δοθῆναί σοι ὑποχειρείους (sic) τοὺς καθ' ὀντινοῦν
τρόπον νοοῦντάς τί σοι ἀντίον, ὃ καὶ πυν-
θάνομαι γεγονέναι καὶ διὰ τ[ῆ]ς ἐπι[στο]λῆς
προη . . . . σημῆναί μ[οι] τὴ[ν] φιλοτιμί[αν].
Εἴη ο[ὖν] καὶ εἰς τὸ λοιπὸν τ[ὰ]ς το . . . . .
κα . . . ε]ὐμενὴς ἀεὶ . . . . .
ἐμ[. . .]εῖσθαι.

Γίνωσκε οὖν τῇ ἀληθείᾳ . . . . . αγματα
προτιμῶντα ἢ τὰ ἀγνοήμα[τα] . . . ων προσει
ον . . . . . διά γε τὴν η . . . . . νην καὶ τὰ
εὐ τακτ . . .
τὴν [ἀνάκ]ρουσιν ὡς διαβάλλεται. [Οὐ γ]ὰρ τοσοῦτον
ἡμεῖν (sic) τοιαύτην ἐστὶν εὐπορία[ς τ]ῆς ἐν κέρμασιν.
Εἴπερουν μὴ ἐπ' ἄλλης πάσ[ης] . . . ει παραγείνου·
οπ . . . . αὐτοὺς στῆσαι . . . ὑπὸ τῶν ἄλλων
ἀπ' . . . . . ἐπα]νίωμεν. Κατέχεις γὰρ ὡς πολλὰ καὶ
τ . . . . συννοεῖσθαι ὅλου . . . πρὸς κα
. . . . ν . . ιας.

COLONNE 12.

. . . .
μένην δι' ἣν . . . . δὲ
κατ' ἀρχὴν αι . . . ιν . . . τ . . . . . δελ . . . . . . ην.

Ἆρ' οὐ παρόντι ἡμῶν σὺ . . . . αιν-
ην τὸν τόπον τοῦτον . . . . λειπεν . . . ας

ησθ[η]ν ἀσμένως ο . . . . Καὶ γὰρ

ἔξων προσεπε . . . ισ . . . ητον . . . πρὸς οὐδεμίαν δόξαν . . . . τ[ὴν πρόσοδον ἀπέφαινες προσεδρεύε[σθαι . . . το]ὐνάν-

——

τιον δὲ ὄντων . . . . τῆς οἰκίας σου οἰομένων ἑρμηνεύεσ[θ]αι. Τού-

——

τους μὲν ἀνεσι . . . .

——

καθότι πρὸς τὰ . . . . μένος τῆς ἡμετέρας . . . . βασιλέως . . . . . ου περ . . . . μένωναι . . . νον . . . ων σον . . . . .

——

διά τε τὴν περιέχουσαν μει (sic) κατὰ πολλοὺς τρόπους ἀκ[αι]ρίαν, δι' [ἣν] νυνεὶ ἐνποδιζόμενος ἀφικέσθαι οὐ [δ]ύ[ν]αμαι

——

πρὸς τὴν ἐννο[ουμέν]ην αἵρ[εσι]ν καλῶς ἔχει ἀπελα . . . διασαφῆς· ἄλλα δὲ ἀόκ[ν]ως συντάσσων γράφειν περὶ [ὧν] ἂν δυνατὸν ἦν ἡμᾶς τί σοι . . . ν τας . . . . . εσθαι. Τῆς δὲ τοῦ σώματος ἐπιμελοῦ[μενος . . . . . ὅπως ὑγιαί[νῃς].

COLONNE 13.

LETTRE DU ROI PTOLÉMÉE.

Cette lettre est, sinon d'une autre main, au moins d'une autre écriture. Elle a été tracée avec un roseau plus mince et plus net. Pour le contenu, voyez notre Introduction au Papyrus 1er. — W. B.

Βασιλεὺς Πτολεμαῖος Διονυσίῳ χαίρειν.
Ἀπολελυκότες πάντας[1] τοὺς

[1] Ce mot avait été répété, et il a été barré.

ἐνεσχημένους ἔν τισιν ἀγνοήμασιν
ἢ ἁμαρτήμασιν ἕως τῆς $\overline{\text{ΙΘ}}$ τοῦ ἐπεὶφ,
ἐ[πι]τή[δειο]ν ὑπελάβομεν εἶναι
διασΊείλαντες ὑμῖν προνοεῖσθαι ὅπως
. . . . καὶ . . . . ται τοῖς ἀνθρώποις καὶ
μὴ ἐπιβαλλ[όν]των ἡ[μῶν] ἐπὶ τοὺς
τόπους ἐντυγχάνουσιν κατ' ἀλή-
θε[ι]αν πλημμε[λ]ουμένο[ις] ὡς
τοιού[των] προσενεχθησομένων
ἡμῖν τοῖς [ἐναν]τίοις καθότι προσ-
ῆκόν [ἐσΊι.

L ΙΗ, περιτίου $\overline{\Delta}$
μεσορὴ $\overline{\text{ΚΕ}}$

PAPYRUS N° 64.

FRAGMENT DE LETTRE.

(Au Louvre. — Haut. 31 cent. larg. 41. — Pl. LII.)

Ce numéro contient une lettre particulière et d'un caractère confidentiel, ce qui rend plus difficile d'en déterminer avec certitude la date et l'objet. Le style dénote un homme qui a reçu de l'éducation et qui paraît avoir été mêlé aux affaires publiques. Le nom de *Denys*, qui se lit à la première ligne, pourrait bien être celui du stratége de Memphis, qui fut en exercice de l'an 164 à 160 av. J. C. Peut-être même la *lettre à Denys*, dont il est ici question et qui motive cette réponse, est-elle la lettre contenue dans le papyrus 63, colonnes 8 et 9. L'une et l'autre roulent sur un même sujet. Ce sont des explications, des reproches en termes polis, des récriminations entre personnes qui ont été liées autrefois et croient avoir lieu maintenant de s'étonner et de se plaindre d'un changement de sentiments et de conduite.

Cette nouvelle lettre me paraît confirmer la conjecture d'après laquelle

j'ai rapporté les pièces contenues dans le papyrus 63 à l'époque de la révolution qui substitua Philométor à son frère Évergète. Je crois voir dans la lettre qui nous occupe des traces de la position embarrassante dans laquelle ces brusques changements politiques jettent inévitablement les fonctionnaires et quelquefois même les particuliers. Les mots Σὺ δὲ ...... ἴδιος (ou φίλος) ὢν, οὐκ ἂν λυμηθείης, que je lis aux lignes 36 et 37, indiquent assez que l'auteur de la lettre se croyait exposé à plus de dangers. — W. B.

COLONNE PREMIÈRE.

ἐν ᾗ ἐγεγράφεις Διονυσίῳ ἐπιστολῇ
κατητίω τινὰ ὡς [συ]νεργὸν [γενόμ]ενον
τοῖς ἐναντίοις σου, καὶ ἄγαν [ἐμοὶ] ἐνεκάλεις
ἐφ' οἷς αὐτὸς ἐγὼ συνειλ[ημ]μένος [ὑπὸ τ]οῦ
ἀνθρώπου ϖρὸς ἕκαστον............
Ἱκανῶς ἐξενίσθην καὶ τούτῳ ἀντιμεμφομένῳ
ὧν χάριν ἐπ' ἐμοὶ ὑπὸ εὐεργεσιῶν ὑπέδειξα,
μὴ ἐπὶ βάθος σε τὸ τοιοῦτον ϖεποηκέναι.
Γένοιτο δ' ἂν ϖρὸς χάριν διακεκυφότας αὐτ[οὺς
ϖρός σε..... ἐπὶ τοσοῦτον ϖροῆχθαι... Κ[αὶ
ϖροπαρεκάλεσα, ἐνμένοντας ἐν τῇ αὐτῇ
ϖρός [σε εὐμενείᾳ], ἀντιλαμϐάνεσθαι ἐν τοῖς
ϖαραπτώμασιν]..... ὃ καὶ ὑπέσχετο
διά τε τὴν [ϖροϋπάρχου]σαν ὑ[μῖν] ϖρὸς αὐτὸν
φιλίαν, [ϖολὺ] δὲ μᾶ[λλον δι[ὰ τὰ νυνὶ ϖεριέχοντα
ὑμᾶς ϖολλῷ ϖρό[τερον] ....ήσειν
Ὥστε, ϖρὸς Διὸς καὶ ....[μὴ] κατα-
γίνωσκε, ἀλλὰ καὶ .... σήμηνον
αὐτῷ, ὅπως ....
καὶ Λητοῦς ϖόλει Θεοὺς ϖα...........
αὐτῷ ὑπὸ τῷ ἀντιδί[κῳ .... ϖολὺ
ϖερὶ ὑμῶν ϖροσαγγελλέν ....σοι

καὶ ὁπότε ϖερὶ τῶν . . . . λόγος ἐγίνετο ἵνα . . . .

COLONNE 2.

καὶ ἕως τοῦ . . . . καὶ . . . . καὶ τὸν ϖύργον ὑμῶν ἐμαυτὸν ἐνσΊαθμευόμενον ἐξειρῆσθαι κ[αὶ κα]θόλου . . . . . δέσθαι ὑμῶν μᾶλλον ϖερ ἢ των κ. . . αν κα[ὶ ἀν]αγκαίων. Τοῖς δὲ διαλαϐοῦσιν ὑμῖν ὑ[π]οδέχεσθαι αὐτὸν τοὺς ἀντιδίκους τόπῳ [κ]αὶ κα[θό]λου αὐτῷ συνελκύσθαι μὴ ϖροσέχετε. Τὸ γὰρ τοιοῦτον ἐπιτηδεύει οὐχ ἕνεκεν [τοῦ] συνεργεῖν αὐτοῖς, ἀλλὰ ἵνα δοκῇ φιλικῶς ἔχειν τὰ ϖρὸς αὐτοὺς, λογιζόμενος διότι εἰ ὑποδεῖξαι αὐτοῖς ἐναντιούμενον, κακῶς ἡγμένοι ἐφ' ἕτερόν τι ϖρὸς τὸ σκῦλαι ἐπιϐαλοῦνται. Σὺ δὲ εἰ μεταλάϐοις ὡς τόπον αὐτοῖς μερίζων [φίλ]ος ὢν οὐκ ἂν λυμηθείης· διὰ δὲ τὸν ἐνεσΊηκότα καιρὸν συν[γν]ώμην ἕξεις χάριν τούτου καὶ ὡς μήτε Θεῶν μήτε [ἀνθρώπων] φείδεσθαι. Τεκμήριον δὲ καὶ τούτων ἐκ τῶν γεγραμμένων σοι ὑπὸ Διονυσίου διαλάϐοις ἄν, ὡς ἐν οὐδενὶ τῶν καθ' ὑμᾶς ϖαραίτιος γέγονεν.

PAPYRUS N° 65.

LETTRE DE PANISCUS À PTOLÉMÉE SUR LA RÉDACTION DES CONTRATS ÉGYPTIENS.

(Au Louvre. — Haut. 31 cent. larg. 16. — Pl. XLIII.)

N^os V et VI de la collection Salt. M. Letronne en avait une copie de la main de M. l'abbé Peyron, accompagnée de cette note : « Lettera di Pa-

« nisco a Tolomeo in cui chiedevagli conto dell' esecuzione d'un ordine tras« messogli riguardo ai contratti egiziani. — Appartiene all' anno XXXVI di « Filometore. »

Si, comme MM. Peyron et Reuvens le supposent, on doit rapporter ce papyrus au temps de Philométor, cette année XXXVI, qui est la dernière de son règne, correspond à l'an 146 av. J. C. Le mois de tybi est le cinquième de l'année.

Le nom de Πανίσκος, auteur de cette lettre, n'est pas très-commun. Une inscription d'Égypte (n° 4897 du *Corpus inscr. gr.*) fait connaître un Πανίσκος qui était συγγενὴς καὶ στ[ρατηγὸς] τοῦ Π[αν]οπολείτου. Nous ne voyons pas de preuves qu'il faille rapporter cette pièce à l'an 36 de Philométor plutôt qu'à l'an 36 d'Évergète II, 135 av. J. C. Il existe une autre copie que nous avons reproduite sur la même planche. — W. B.

Πανίσκος [Π]τολεμαίῳ χαίρειν.

Ἐκομισά[μεθ]α τὴν παρά σου ἐπιστολὴν δι' ἧς ἐδήλους διασαφῆσαί [σο]ι τὴν γινομένην οἰκονομίαν ὑπὲρ τῶ[ν] ἐν τῷ περὶ Θήβας τιθεμένων αἰγυπτί[ω]ν συναλαγμάτων (sic), καὶ εἰ, καθάπερ ἐπέστα[λ]το ὑπ' Ἀρίστωνος, διὰ τῶν κατὰ τό[πο]ν προκεχειρισμένων πρὸς τούτοις] ὑπογράφονται, καὶ ἀπὸ τίνος χρόνου τὸ προκείμενον συνέστηκεν.

Ἡ μὲν οὖν οἰκονομία ἐπιτελεῖται καθότι ὑποδέδειχεν ὁ Ἀρίστων, τὸ ἐπενεχθησόμενον ἡμῖν γεγραμμένον συνάλαγμα (sic) ὑπὸ τοῦ μονογράφου εἰκονίζειν, τούς τε συνηλλαχότας, καὶ ἣν πεπόηνται οἰκονομίαν, καὶ τὰ ὀνόματ' αὐτῶν πατρόθεν ἐντάσσειν, καὶ ὑπογράφειν ἡμᾶς ἐντεταχέναι εἰς χρηματισμὸν, δηλώσαν[τε]ς τόν τε χρόνον [ἐν ᾧ] ὑπογεγράφαμεν, ἐπενεχθ[εί]σης τῆς συγγραφῆ[ς], καὶ τὸν δι' αὐτῆς τῆς συγγραφῆς χρόνον. Ἡ μὲν ἐντολὴ ἐγδέδοται ἡμῖν εἰς τὴν Λ̄ τοῦ Ἀθύρ,

[ὁ] δὲ χρηματισμὸς συνίσλαται ἀπὸ Χοϊὰχ Θ̄.
Ὅπως οὖν εἴδῃς προσαναφέρομεν.
Ἔῤῥωσο L Λ̄ς̄ Τυβὶ ΙΓ̄

PAPYRUS N° 66.

FRAGMENTS RELATIFS À DES TRAVAUX PUBLICS.

(Au Louvre. — Haut. 33 cent. larg. 56. — Pl. XLIV.)

Ce papyrus, qui provient de la collection Salt, est divisé en quatre colonnes, dont la première est mutilée au commencement des lignes dans toute la hauteur. Il contient un compte de dépenses que rend un nommé Nicolas à l'économe du nome périthébain, à l'occasion de travaux pour des canaux et des terrassements, comme dans la *charta papyracea* du musée Borgia, le premier papyrus gréco-égyptien qui ait été publié. M. Peyron, qui avait transcrit ce papyrus à Livourne, en 1826, a ajouté en note : « L'écriture et l'orthographe m'assurent que ce papyrus fut écrit ou dans les derniers temps des Ptolémées ou dans les premières années des Romains. » Une autre note de la main de M. Letronne sur sa copie montre qu'il avait adopté cette opinion. — W. B.

COLONNE PREMIÈRE.

οἰκ]ονόμῳ τοῦ περὶ Θήβας
. . νομ]οῦ παρὰ Νικολάου [1]
. . . τετελεσμένων ἔργων
. . ας τόπῳ εἰς τὸ ς̄ L [2]
. . ος λογιζόμενα σώματα
. . κατ . .　　　　ΔΠ
. . α . . . . Γ. [3] ΔΥ

[1] Sans être commun, le nom de Nicolas se trouve à des époques fort anciennes et ne peut fournir d'indice pour la date de ce papyrus.

[2] M. Peyron a lu ςL (l'an VI), et nous croyons aussi reconnaître ce chiffre.

[3] Il y a ici un signe qui est, je crois, l'indication d'un total, tel que : Γ*ίνονται*.

λος ZΞ ναυϐία Z-[1]
ΔΥΞ
. . μὴ εἰωθότων
. . ϖερὶ αὐτὸν
. . . πιατφις. . . A
. . λ]ειτουργίαι
[τροφ]αὶ τῶν ἐλεφάντων
. . . . /
. . . τρια. . . . . A
. . . . . . B. . . . . . /IΔ
. . . υ ῥαϐδοφόροι[2] ΛB
. . . τῶν χωματικῶν[3]
. . . ως IB ↄMΔ

COLONNE 2.

Πρεσϐύτεροι οἱ τὰ χώματα καὶ
ϖεριχώματα φυλάσσοντες[4] NΓ
Πρεσϐύτεροι καὶ ἀδύνατοι καὶ
νεώτεροι. . . . . ΞA
Σωμφεῖς (sic) αἰλουροτάφοι[5] KA
Πρὸς τοῖς δοχικοῖς μέτροις τῶν
θησαυρῶν Є
Τῶν ἀπειργασμένων τὰ καθήκοντα

[1] La lecture du mot *ναυϐια* ou *ναυδια* est incertaine. Il semble, d'après la place que ce mot occupe ici et aux lignes 37, 65 et 67, qu'il exprime une fraction du talent.

[2] *ῥαϐδοφόροι*, mot qu'Hésychius explique par *ῥαϐδοῦχοι*, désigne des licteurs. Peut-être ici sont-ce des conducteurs des travaux.

[3] Je lis *χωματικῶν*, mot qui se lit aussi dans les premières lignes du papyrus expliqué par Schow. *Κάτανδρα τῶν ἀπεργασαμένων εἰς τὰ χωματικὰ ἔργα Τεπλίνεως.*

[4] Le mot *ϖερίχωμα*, qui paraît désigner une sorte de rempart en terre ou de digue, n'est pas dans les dictionnaires. — On voit que l'on employait des vieillards et des invalides pour gardiens des travaux.

[5] Le mot *σωμφεις* paraît de forme égyptienne; mais je n'en reconnais pas la

PAPYRUS GRECS.

ἔργα εἰς τὸν Παθυρίτην[1] ΙЄ
Τῶν εἰς τὰ αὐτὰ κ... κατακε[χω-
ρισμένων Β
Ἐν το[ῖ]ς Ἕλλησιν Λ/Γ
φλιάδες ΛΖ
Χοαχύται ὡσαύτως ΚΑ/ΝΗ[2]
Τεθνηκότες Ζ
/ὑπὸ λόγου /ΠΒ
ὧν ναυβία ΗΥΞ
καταλείπεται ναυβία ΠΔ (Β)
Εἰς ταῦτα γέγονεν [ἔ]ργα ἕως παϋνὶ Α
Εἰς τὰς διώρυγα[ς

COLONNE 3.

Εἰς τὴν καλουμένην Φίλωνος, ἧς[3]
τὸ σ7όμα κεῖται ἐν τῷ Παθυρίτῃ
ναυβία ΔΡΚ Δ
εἰς Πανειώτην ΔΣΜ Δ
εἰς τὴν Ἀπάθιος ΧΟ

racine dans le copte. Le mot *αἰλουροτάφοι* qui suit, et dont on ne connaît pas d'autre exemple, confirme qu'il s'agit là de quelque usage particulier à l'Égypte.

[1] La lecture de ce nom, qui désigne le nome voisin de Thèbes, est douteuse.

[2] M. Peyron avait lu *χοαχύται*. Nous avons dit plus haut que quelques personnes pensent qu'il faut lire partout dans les papyrus *χοαχύτης* au lieu de *χολχύτης*.

[3] L'Égypte était toute sillonnée de canaux. Les papyrus en font connaître plusieurs, dont les uns portent des noms égyptiens, et les autres, construits probablement sous la domination des Lagides, des noms grecs, comme celui-ci. Parmi les trente-cinq ou trente-six personnages du nom de Philon cités par Fabricius (*Biblioth. græca*, t. IV, p. 754, éd. Harles), on remarque un Philon, courtisan de Ptolémée Philopator (Athénée, VI, p. 251), et un Philon, géographe, antérieur à Ératosthène et à Hipparque et qui avait écrit sur l'Éthiopie (voy. Strabon, II, 77); mais le Philon qui avait laissé son nom à un canal d'Égypte était peut-être un ancien administrateur de la province, complétement inconnu d'ailleurs.

εἰς Παβεβύνιν ΔΦΝΕ Δ
εἰς τὴν Φίλωνος τὴν ἐν τῇ πόλει ΤΛΕ
εἰς τὴν Δωρίωνος Ξ

/Εἰς τὰς διώρυγας Η϶Π
εἰς . . . .
εἰς τὸ ἐν δοβαὶ ΓΩΝ
εἰς τὸ ἐν δαοβεραί Ω
εἰς τὸ ἐπὶ τῶν ὁρίων ΓΠ
εἰς τὸ . . . εν εἰς Κάτον (sic) Ϡ
εἰς τὸ τῶν κεραμέων Τ

/Εἰς τὰ χώματα ΔΩΒ
εἰς τὰ περιχώματα
εἰς τὸ πρὸς ἀπηλιώτην . . . . ΦΜ
εἰς τὸ πρὸς λίβα τοῦ αὐτοῦ ΧΞ ἔαρος
εἰς τὸ πρὸς ἀπηλιώτην καὶ τὴν
λίμνην ΡΠ

COLONNE 4.

Εἰς τὸ ἐν τῇ Παχνούπιος τοῦ Πορτίου
γῇ ΡΝ
εἰς τὸ ἐν τῇ Καλλιβίου Ρ

/Εἰς τὰ περιχώματα ϡΧΑ
γίνεται ναυβία ϡΒΦ
Καὶ εἰς τὴν σΊρατηγικὴν οἴκησιν
. . . ἀνήλωται ναύβια . . . . ΔΣ
εἰς τὸ αὐτὸ ναυβία ϡΓΨ
ἔτι ϡΤ

ἀφ' ὧν ἐν τοῖς γεωργο[ῖ]ς ὧν τὰ ἔργα
ἀναϐάλουσιν(sic) εἰς τὰ διαφράγματα [1]
τῶν διωρύγων καὶ τὰ ϖεριχώματα
ἃ ϖροσθησόμεθα ἕως ΔΡΝ
λοιπὰ ΈΡΝ

PAPYRUS N° 67.

FRAGMENT DE COMPTE PUBLIC.

(Au Louvre. — Haut. 23 cent. larg. 35. — Pl. XLIII.)

Ce fragment, d'une écriture un peu plus distincte que le précédent, mais encore plus mutilé, présente également des difficultés que nous avons dû renoncer à surmonter.

COLONNE PREMIÈRE.

χαλκοῦ οὗ ἀλλαγή ⅄ΧΟΗΈΥΞ
⅄CZΓ⅁ΛΗ
⅁Γ

COLONNE 2.

. . . . ἐλλάσσω(sic) ἡ . . . . ηνιος IBL
Διὰ τὰς ϖροδεδηλωμένας τιμὰς [ἐ]κτὸς τῶν . . .
διῳκημένων, καθότι γ[έγραπ]αι,
χαλκοῦ οὗ ἀλ[λαγή] . . . ⅄Ξ
ἰσονόμου ⅄ΞΖΓΡΓ
ὠνεί[ω]ν
ξυτηρᾶς ⅄MCΓΡ

[1] Διαφράγματα τῶν διωρύγων est le terme propre pour les *écluses*, comme on le voit dans un passage de Diodore (I, 33) à l'occasion du canal de la mer Rouge.

τροφῆς	ƛΑωLΔ̓/
οἴνου τέλους	LΙΓἘ
δραχμῆς	Γ̓ΦΠΑ
νιτρικῆς	ƛΜΓἘɞΚΓ
τετάρτης	ƛΙἘɞΠ
ἐπ' ὠνίων φακεψῶν[1]	Γ̓ Χ
. . . . *ων*	

PAPYRUS N° 68.

FRAGMENT D'UNE APOLOGIE POUR LES JUIFS.

(Au Louvre. — Haut. 20 cent. larg. 10 et 15 cent. — Pl. XLV.)

Nous avons réuni sous ce numéro plusieurs fragments d'un papyrus écrit des deux côtés et dont M. Letronne n'avait copié qu'une partie. Il paraît même leur avoir accordé peu d'attention, car une note de sa main sur cette transcription porte : *Fragments sans suite... de l'époque romaine... Rien à en tirer.* Aucune des sept colonnes d'écriture dont nous avons là les débris plus ou moins étendus n'est entière; mais, si M. Letronne y avait appliqué la sagacité dont il a si souvent fait preuve pour d'autres monuments également mutilés, nous sommes persuadé qu'il aurait tiré de celui-ci des renseignements intéressants. C'est, on peut dire, une pièce historique, puisqu'elle contenait deux rescrits d'un empereur romain adressés aux Juifs d'Alexandrie, des fragments d'un mémoire apologétique présenté à l'empereur par les Juifs, et une lettre d'un personnage condamné à mort et qui déclare que, *à la veille de mourir, il ne craindra pas de dire la vérité à l'empereur.*

Les séditions des Juifs d'Alexandrie ont été si fréquentes, depuis Caligula

[1] Il est difficile de lire autre chose; mais ce mot n'est pas connu. Sont-ce des lentilles à cuire?

PAPYRUS GRECS.

jusque sous les Antonins et Dioclétien, qu'il est difficile de connaître à quel règne ces événements se rapportent.

La circonstance indiquée dans la lettre de l'empereur, qu'il venait de quitter le pays quand ces troubles éclatèrent, et la mention plusieurs fois répétée de la guerre ne suffisent pas non plus pour déterminer l'époque, puisque plusieurs des empereurs ont visité Alexandrie. Le nom d'*Anthimos*, qui paraît avoir joué un rôle dans ces troubles, a été porté par divers personnages des premiers siècles de notre ère, entre autres par un évêque de Nicomédie, martyrisé sous Dioclétien; mais nous n'en voyons pas auquel ce texte puisse être rapporté, et les noms de *Paul* et d'*Antoine* ou d'*Antonin*, qu'on croit lire au bas d'une des colonnes, font partie d'une phrase trop mutilée pour qu'on en tire quelque lumière.

Le papyrus XLIII du *British Museum*, écrit également des deux côtés et qui commence par le mot Καῖσαρ, pourrait bien être un fragment du même manuscrit; mais, comme il n'en a pas été publié de fac-simile, nous n'avons pu déterminer s'il était de la même main. On y retrouve l'expression ἀπὸ σκηνῆς, qui se lit aussi dans le nôtre. Si ce fragment pouvait être rapproché de ceux du Louvre, il nous fournirait un indice de plus dans le nom propre de *Claudianus*.

L'intérêt du sujet nous a engagé à reproduire jusqu'aux syllabes sans suite que nous avons pu lire, avec l'espérance que d'autres réussiront peut-être à les compléter et trouveront le mot d'une énigme qui se lie à l'histoire des troubles religieux durant les premiers siècles de notre ère.

Une des expressions qui se rencontrent dans notre texte, celle de ὁσίους Ἰουδαίους, désigne probablement cette secte de Juifs, observateurs plus scrupuleux de la Loi, qui, depuis les Machabées, se qualifiaient d'*Hasidim*, ὅσιοι. On dirait aujourd'hui Piétistes.

Ce même mot ὅσιοι nous paraît devoir être rétabli dans un passage des Actes apocryphes de Jean l'évangéliste (éd. de M. Tischendorf, *Acta apocr.* p. 267). Dans une supplique des Juifs de Rome à Domitien pour obtenir de n'être pas exilés et pour dénoncer les Chrétiens, la première phrase est ainsi imprimée : Δομετιανὲ Καῖσαρ καὶ Βασιλεῦ πάσης τῆς οἰκουμένης· ὅσοι Ἰουδαῖοι σοῦ δεόμεθα, ἱκέται προσκείμεθα τῆς σῆς δυνάμεως μὴ φυγαδεύειν ἡμᾶς ἀπὸ τοῦ θείου καὶ φιλανθρώπου σου προσώπου. Nous pensons qu'au lieu de ὅσοι il faut lire ὅσιοι, et cette supplique nous paraît utile à comparer avec les fragments qui suivent. — W. B.

COLONNE A.

. . . . Καῖσαρ Ἰουδαίοις. Ἔμαθον
. . . . ου. . .τω ϑον ἐ[ν] ἀρχῇ τῆς
. . . στάσεως] καὶ τοῦ ϖολέμου ἤρξηται
. . . . ὀλίγα καὶ ϖερὶ τοῦ Ἀνθίμου
. . . . ἐνεδείχθη τῷ [κ]υρίῳ ἐφ' οὗ
. . . ϑορυϐ]ὸς ἐκινήθη, ὅτι καὶ με-
τὰ τὴν ἐμὴν] ἀποδημίαν ταῦτα ἐγένετο
ὅτι τινὰς ἐπὶ κωστωδίαν ἥρπασαν καὶ
τοὺς ἁρπασθέντ]ας ἐτραυμάτισαν.
Περὶ μὲν τούτ]ων ϖάντων συνέγνων
τοῖς Ἀλεξ]ανδρεῦσι· ἀλλὰ τοῖς ϖοιή-
σασι δ]εῖ ἐ[π]έρχεσ[θ]αι.
. . . . ανος ϑεὸν . . . . . .
. . . . κραν . . . ὁ χάρις του
. . . . ρον . . . ϖερὶ τοὺς
. . . . μᾶλ[λ]ον αὐτῶν
. . . . κε . . . . ϖιστοῦ
. . . . ἡμεῖς ὅπερ τῶν ἐ-
. . . . ειν . . . . ϑανὼν
. . . . αθοι ὀλι
. . . . ψυ . . . . .
. . . . . Ἀλεξ]ανδρεῖς
. . . . τοῖς
. . . . ϖ]ερὶ ϑαν[άτου
. . . . δρει
. . . . μεν
. . . . ιου

COLONNE B.

ητο ϖᾶσιν ἀνθρώποις . . . .

νον δ' ἀκρ . . . τερον ϖα . . . .
ὥσ7ε ἔς τινας ἐδ . . . . .
θῆναι ἀπὸ Ἀλεξανδρείας
οὐδὲ ἧτ7ον καὶ οὐ . . .
ἁρπασθέντας, ὡς
ὑπὸ τούτων ἡρπάσθης
εἰς ἡμετέραν συκο[φαντίαν
ἅ σοι ἀ[νη]λέως δια[ϐεϐλη-
μένοι ϖροτοῦ . . . ὁ Κύριος
. . . . . ἐναντίαν . . . . .
ϖαρεσ7άλησαν ϖαρῆ-
σαν . . . .
Οἱ Ἰο]υδαῖοι, Κύριε, ψεύδον[ται
λέγον]τες οὐδ' ὅσοι ἦσαν ἀν[αίτιοι
Κα]ῖσαρ Ἰουδαίοις. Φανε[. . . . . αὐτο-
κρ]άτορο[ς], οὐ δύνασθε δέ . . . .
. . . μεισιν Ἀλεξανδρεῖς
. . . νες Ἀλεξανδρεῖς εὐχ[ὰς . . . . .
ϖεποιηκέναι ἢ ἄλλου . . . . .
ὁ ἔπαρχός μου ἐν ᾧ [ϖροσ-
τάγματι δηλοῖ δυνα . . . . .
ἄλλον εἶναι. Καὶ γὰρ τ[οὺς εἰς ἡμᾶς
ἁμαρτάνοντας δε[όντως κολάζεσθαι]
εἰκός. Πάντας γὰρ κ[αὶ . . . . .
Ἕλληνες καὶ ἐγὼ αὐτὸς [οἰό-]
μεθα ἀχρείους δούλους . . .
. . . ω . . . ρι τῶν . . . .
ντα καὶ. ϖοσοι. ε . . . .
. . . ϖεποιηκότες
ἐκολάσθησαν.

VERSO DES COLONNES A ET B.

COLONNE C.

Ἄνα[ξ], ἐν Ἀλεξανδρείᾳ τάφος μοι
ἄλλος..... πεφροντίσθαι, ὃν νο-
μί[ζω] καταλαβεῖν. Ἐπὶ τοῦτον
δὲ πορευόμενος οὐ δειλιά-
σω σοι τὴν ἀλήθειαν εἰπεῖν.
Οὕτως ἄκουσόν μου, Καῖσαρ, ὡς
μεθ' ἡμέραν μηκέτ' ὄντος.
... ειν.., Κύριέ μου Καῖσαρ,
μὰ τὴν σὴν τύχην, ἀληθῶς
λε[γ]έτω ὁ μεθ' ἡμέραν μίαν
μηκέτι ὤν. Εἰ γὰρ τοσούτων
ε... ουτων σοι...θεισῶν
ἐπὶ [πάν]των ἡμᾶς ὡς διέτα-
ξαν ὁσίους Ἰουδαίους προσ-
κατοικεῖν ὅλου παραβάλ[λ]ων
ἕτερον ανα... Καῖ[σαρ
χε..αμην τοῦ.....
ν ἡμῶν πόλιν.
σου.. ενιαν ἐπ[εὶ] Ἕλ[ληνε]ς
δε.. ῳ....... ἱκεσίους
σοι χεῖρας ἐξ ὧν ..μέρος
ἐστὶν περὶ τῶν... ἕνα τῶν
σου λόγων δηλοῖ τρόπ[ον]
καὶ τοῦτο πεποίηκα κατά σου
μηδεμίαν ἀπόδειξιν ἔ-
χων τῶν πρὸς ἡμᾶς γε-
γενημένων ἐ[γκλημά]των.

[Κ]αῖσαρ Παυ̣λο. . . . .
θων Ἀντων. . . . . . .

COLONNE D.

δεθῇ τῷ. . . . .
τ' ἡμᾶς τὸ. . .
τὸ ϖαρὸν
αἱ [σ]εϐασ-
τοὺς δὲ
χάριν κα
καὶ ὑπὸ Καί[σαρος
σαν εἰσιν
τοῦτον φ
ϖρασίαν
ν
α
Ἐ
τ
α
ας
ϖ
κ

COLONNE E.

τέλ.ος ϖερὶ τοῦ βασιλέως ἐν. . . . .
ο ὡς ϖροήγαγον καὶ ἐπο. . . . . . .
ὁ ἀνὴ[ρ]. . . ἐκεῖ[σε, καὶ ἀνα. . . . .
ϖερὶ τούτου διάταγμα ἀνέγν[ω
. . ου ϖ. . . ως ϖροάγειν αὐτοὺς
κελεύει χλευάζων τὸν ἀπὸ
[σ]κηνῆς· καὶ ἐκάλει μου βασιλέα

ῥητῶς ἡμῶν. Καὶ ὁ αὐτοκράτωρ
οὐχ ἐνεδ[ο]ίασεν εἰπὼν ϖρὸς
αὐτὸν καὶ τοὺς ἡμετέρου[ς
κατὰ. . . ταιοτ. . . αυται. . . . .
. . . τάξεσιν εἰ[πεῖ]ν ἐμοῦ . . η
. . . εν [ϖαν]δαισί[α.]. ϖολεμ. . . .
. . . . . βου[θυτεῖν τῶν Π. . . . . . .
. . . . ων ἐπ. . ια. τον
. . . . ἄ]νδρας $\overline{\text{P}}$ τὸν
. . . . εσια. . ωνοις
. . . . ας τι ἔχειν
. . . . σα. . . . .
. . . . σαι κα[ι
. . . .

VERSO.

COLONNE F.

. . . . οσιν
. . . . ς κατὰ
. . . . θέντος
. . . . ριππεος
. . . . νον χι
. . . . ὑπὲρ υνον
. . . . ο . . . καϐα
. . . . Ἰουδαῖον
. . . . ἀλλ' οὐ τρι
. . . . ϖε. . μιαν
. . . . φανερός ἐσ7ι
. . . . ιμι ἄρξας ια
. . . . σμα κατα
. . . . τω

. . . . ευνο
. . . . ε]μψαν
. . . . απος

COLONNE G.

τοῦ τὰ ϖροσ7[άγματα ἐ-
πιγνοὺς τοῖς
[τυρ]αννήσειν
αντων . . . ευ
ἀναιρεθῆναι
μέλλω[ν] θα
ὡς . . . ἐκ τοῦ
ἕως . . . ἐμὸς
τοῖς . ο . . ριν
διάταξον
ται ἕνεκα
κι ἡδυ
. . . .
. . . .

PAPYRUS N° 69.

ACTES ADMINISTRATIFS DU RÈGNE D'ALEXANDRE SÉVÈRE.

(Au Louvre. — Haut. 32 cent. larg. 40 cent. — Pl. XLVI.)

L'état de mutilation dans lequel nous est parvenu ce papyrus, dont M. Letronne n'a pas essayé de remplir les lacunes, est très-regrettable, car il nous ferait pénétrer dans les détails de l'administration romaine en Égypte. L'écriture, cursive, mais régulière, est un échantillon du caractère employé par les expéditionnaires, et cette pièce, étant datée, pourra servir de terme de comparaison pour fixer l'âge d'autres monuments. Ainsi, tel qu'il est, ce

papyrus a de l'importance pour la paléographie. On y remarque des souscriptions ou apostilles d'une autre encre et d'une autre main, moins régulière, qui était probablement celle d'un employé supérieur, peut-être du stratége, qui a en quelque sorte parafé les divers actes contenus sur ce papyrus en traçant un mot que M. Letronne n'avait pas lu, mais où je crois reconnaître *ἀνέγνων*, origine du *legimus* qui a servi de signature dans la chancellerie romaine.

Ces pièces sont du règne d'Alexandre Sévère, et, à la colonne 6, on trouve l'indication de l'an 12 (233 de J. C.). La dédicace des colonnes d'Antinoé au même empereur, expliquée par M. Letronne dans ses Recherches sur l'Égypte, est de l'année précédente. Le protocole contient les mêmes titres : *Ἀγαθῇ τύχῃ. Αὐτοκράτορι Καίσαρι Μάρκῳ Αὐρηλίῳ Σεουήρῳ Ἀλεξάνδρῳ, εὐσεβεῖ, εὐτυχεῖ, σεβαστῷ, καὶ Ἰουλίᾳ Μαμμαίᾳ σεβαστῇ, μητρὶ αὐτοῦ, καὶ τῶν ἀηττήτων στρατοπέδων.....* (Letronne, *Recherches*, p. 280.)

Sur notre papyrus, le nom de Julia Mamméa ne figure pas à côté de celui de son fils dans la date; mais je crois avoir reconnu ce nom à la colonne D, ligne 10. L'inscription d'Antinoé nous apprend le nom du préfet d'Égypte en l'an XI : c'était Mævius Honorianus, qui n'est pas connu d'ailleurs. Un Vibius Sévère Aurélien était épistratége. Notre papyrus contient les noms de plusieurs autres magistrats de la même époque : un *Aurélius Léontas*, stratége (col. C, lig. 1); un Aurélius Sérénus, chevalier (col. C, lig. 16); un Flavius Lo... Aurélius Dionysodore, et un Agathodæmon, rhéteur. — W. B.

COLONNE A.

α[1]

Ὑπομνημα]τισμοὶ[2] Αὐρηλίου Λεοντᾶ[3] [στρατηγοῦ

[1] Le signe isolé à la marge supérieure de cette colonne nous paraît un alpha ayant une valeur numérique.

[2] La copie de M. Letronne portait *χρη-μα]τισμοί*, mot dont il a précisé le sens dans ses *Recherches*, p. 331 ; mais la comparaison avec d'autres passages de notre papyrus (col. B et F, l. 1) montre qu'il faut rétablir ici *ὑπομνηματισμοί*, *commentarii*, titre qui convient très-bien aux fragments qui suivent, lesquels contiennent les *actes*, le procès-verbal d'une *tournée administrative* d'un monarque. Dans les *Machabées*, XXII, 13, on lit *ἐν βίβλῳ ὑπομνηματισμάτων*, mot à la place duquel le dernier éditeur du *Thesaurus ling. græc.* propose de lire *ὑπομνηματισμῶν*. Notre papyrus vient à l'appui de cette correction ; cependant la forme *ὑπομνημάτισμα* a pu être aussi employée.

[3] Le nom de Léontas est connu, entre autres exemples, par deux inscriptions

ὀμβίτου] Ἐλεφαν[τίνῃ[1].
Ἔτους. . . αὐτοκρ]άτορος Καίσαρος Μάρ[κου Αὐρηλίου
Σεου]ήρου Ἀλεξάνδρου εὐσεβοῦ[ς, εὐτυχοῦς,
σεβασῖοῦ[2]

παχ]ὼν ᾱ Ὁ σῖρατηγὸς ἕωθεν
. . .σας π[ρ]ὸς τῷ λογισῖηρίῳ[3] [τοῖς
δια]φέρουσι[4] ἐσχόλασεν. Ἀνέγνω[ν[5].

Ὁ σῖρατηγὸ[ς πρὸς τῷ λογισῖηρίῳ τοῖ[ς
διαφ]έρου[σι] ἐσχόλασεν. Ἀνέγνων.

grecques de l'époque romaine (1278-1326). Dans le lexique des noms propres de Pape, on donne pour génitif ᾱ. M. Letronne avait préféré ici la forme *ατος*, qui est aussi très-usitée en Égypte. Cependant, comme en tête de la colonne C on lit *τασῖρατηγοῦ*, où les lettres *τα* paraissent être les restes du nom propre, je pense qu'il vaut mieux s'en tenir à la forme en ᾱ. Les deux passages pourraient se compléter l'un par l'autre.

[1] L'île d'Éléphantine faisait partie du nome d'Ombos, ou du moins était réunie souvent sous l'administration du même stratége. Dans les inscriptions n°s 5075, 5076 et 5077 du *Corpus inscript. gr.* on voit un *σῖρατηγὸς τοῦ Ὀμβείτου καὶ τοῦ περὶ Ἐλεφαντίνην καὶ Φίλας*. Le n° 5106 nomme un Aurélius Micion *σῖρατηγὸς Φιλῶν τοῦ Ὀμβείτου*, et le n° 5069 un Aurélius Bessarion *σῖρατηγὸς Ὀμβοῦ Ἐλεφαντίνης*...

[2] Le protocole des titres de l'empereur se complète par la comparaison avec les colonnes suivantes; mais nous ne pouvons pas rétablir l'année du règne.

[3] *Λογισῖήριον* est rendu dans les anciennes gloses par *tabularium*. C'était le lieu où l'on payait la solde des troupes et où les comptables rendaient leurs comptes. Une inscription grecque (*Corp. inscr. gr.* n° 5085) mentionne un *λογισῖὴς τοῦ περὶ Ἐλεφαντίνην*.

[4] Ce mot est restitué d'après la colonne suivante, où il se lit en entier. L'expression *σχολάζειν τινί* signifie donner audience aux plaideurs, *vacare*, d'où le terme *vacation*.

[5] Ce mot, d'une autre main et d'une autre encre, a probablement été ajouté par le stratége lui-même comme souscription. C'est le *legimus* que les empereurs, et, à leur exemple, les premiers papes et les évêques de Ravenne ajoutaient de leur main au bas de leurs missives, et qui tenait lieu de signature. (Voy. dans les *Papiri diplomatici* de Marini, n° LVIII, p. 94, un privilége de l'empereur Valentinien avec cette souscription, *legi*, et sur cette formule, Marini, ouvrage cité, p. 367, et Brisson, *De formulis*, l. III, c. LXXX.)

Ὁ σ῀ρα[τηγὸς τὰ τοῦ . . . . .
ἐν Ὀμϐοῖ. Ἰδιάζον . . . . .

Ὁ σ῀ρατηγὸς ϖρὸς] τῷ λογισ῀ηρίῳ τ . . .
[Ἀνέγνω]ν.

ω

ω

. . . . . θεν. Ἀνέγνων.
Λεον]τᾶς Ὑ[1] . . . . . κατεχώρισ[α.

COLONNE B[2].

. . . . Ὑπομ]νημα[τ]ισμοὶ
Ἔτου]ς ΙΒ Αὐτοκράτορος Καίσ[αρος Μάρκου Αὐρηλίου Σεουήρου
Ἀλε]ξάνδρου, εὐσεϐοῦς, εὐτυχ[οῦς, Σεϐασ῀οῦ.
Ὁ] σ῀ρατηγὸς ϖερὶ ἑσπέρα[ν . . . .
Ὁ] σ῀ρατηγὸς ϖρὸς τῷ λογισ῀[ηρίῳ σχο-
λ]άσας τὴν τῶν ὠνίων ἀγορ[ὰν . . . . .
Ὁ σ῀ρατηγὸς ϖρὸς τῷ λογισ῀η[ρίῳ τοῖς δια-
φέρουσι ἐσχόλασεν. Ἀνέγνων.
Ὁ σ῀ρατηγὸς ϖρὸς τῷ λογισ῀[ηρίῳ τοῖς
διαφέρουσι ἐσχόλασεν. ~ Ἀνέγνων.

[1] Cette lettre, suivie du signe des abréviations, doit être pour ὑπέγραψα ou ὑπογράψας. Cette ligne n'est pas de la main de l'expéditionnaire, mais d'une écriture cursive et difficile. Après deux mots que nous n'avons pas osé restituer, nous lisons κατεχώρισ[α, *j'ai enregistré*.

[2] Rien n'indiquant au premier abord la liaison entre ces fragments, ils ont été rangés un peu au hasard sur le fac-simile. Si le fragment qui suit la ligne 20 appartient, comme il semble, à cette colonne, le stratége dont le nom se lit au bas, Aurélius Dionysodore, devrait être rétabli à la première ligne. Ce même nom se lit au bas de la colonne E, tandis qu'en tête de la colonne C on croit trouver la fin du nom de Léontas, qui figure sur la première colonne, dont elle devrait peut-être être rapprochée.

Ὁ σίρατηγὸς πρὸς τῷ λογισίη[ρίῳ.....
ποιησάμενος περὶ δειλὴν [ὀψίαν
παρέτυχεν σώμασι ἃ ἐξέθ[ετο εἰς τὰ τεμέ-
νη Ἴσιδος θεᾶς μεγίσίης. Ἀ[νέγνων.
Ὁ σίρατηγὸς πρὸς τῷ Καισ[αρείῳ τοῖς
δι]αφέρουσι σχολάσας ἐγέν[ετο τοῖς ἐν τῷ
λο]γισίηρίῳ δημοσίοις π[ράγμασι.
Ὁ σίρατηγὸς πρὸς τῷ [λογισίηρίῳ τῇ...
...ήσει ἐσχόλασεν. Ἀνέγνων.
Ὁ σί]ρατη[γὸς] πρὸς τῷ [λογισίηρίῳ...
....................γισ[ίηρίῳ.....
Ὁ σίρα[τηγὸς .... πρα]-
κτόρων ποιησάμε[νος εἰς τὸν
ἕτερον νομὸν Ὀμβίτην ἀ[πεδήμησε.
Αὐρήλιος Διονυσόδωρος Ὑ/ προθ.

COLONNE C.

[Ὑπομνηματισμοὶ Αὐρηλίου Λεον]τᾶ σίρατηγοῦ Ὀμβίτου.
[Ἔτους..... Αὐτοκράτορος Καίσαρος Μάρκου] Αὐρηλίου
Σεουήρου [Ἀλεξάνδρου,
[εὐσεβοῦς, εὐτυχοῦς, Σεβασίοῦ.....]ω τῇ ἐκπράξει τῆς
μη.....

....πράξας περὶ ἑσπέραν π.....
.... διάκρισιν πρακτόρων.

.... Αὐτοκράτορος Μάρκου Αὐρ[ηλίου
.... τω τῆς ἐν Σοήνῃ σπείρης κα[ὶ
.... κιπιας καὶ ἐν τῷ Καισαρείῳ
.... τὸν κύριον ἡμῶν αὐτο[κράτορα

. . . . Μ]αμαίαν τὴν κυρίαν ἡμῶν
. . . . τει]μηθέντων τε τῶν λαμ[προτάτων
. . . . καὶ τειμηθέντων τῶν κ[υρίων
. . . . ου παρέτυχεν τῇ ἀγομέ[νῃ Πομπῇ.
Ἀνέγνων.
. . . . Ἐ]λθον[το]ς Φιλάμμωνος
. . . . Αὐ]ρηλίου Σερήνου ἱππέως
. . . . Ἀγαθὸς-δαίμων ῥήτωρ . . . .
. . . . Αἱ γὰρ θεῖαι διατάξεις τῶν . . . .
. . . . το]ν εἰκοσαετῆ [χρόνο]ν ὥρισαν
. . . . αἱ προσκυνή]σεις [. . . . . τειου . .
. . . . ας ἀσφαλίας τοῦ ἀμφισβη[τήματος
. . . . τὰ ἀντίγραφα ἃ ἔχομεν καὶ
. . . . ος ἔτη διαγέγονεν ἀναγκαίως
. . . . σ]ὺ παρὼν πυθέσθαι περὶ τούτο[υ
. . . . υς Αὐρήλιος Λεοντᾶς ὁ σΊρατηγὸς
. . . . αὐτῷ τὸ πρᾶγμα ἀκέραιον ὡς η . . .
. . . . ργων περὶ τῆς νομῆς. Ὁ σΊρατηγ[ὸς
. . . . ηγω. Ἀνέγνων.

. . . . ασι σχολάσας τὴν τῶν ὠνίων . . .
. . . . διάκρισιν πρακτόρων ποιήσ[ας μετὰ
. . . . τῆ]ς ἐντε[τα]λμένης προνοίας . . .

. . . . ν ἐπεδήμησεν. Ἀν[έγνων.
. . . . δ]ημοσίοις πράγμασι

. . . . ει ὑποσΊέλλει ἔν τε κα
. . . . ε τὰ δοθέντα ὑπὸ τῶ[ν
. . . . ισων ἴσασιν τ . . .

. . . . δημόσια κατεχώ[ρισα.

COLONNE D.

. . . ἐπεδήμ]ησεν καὶ ἐν ἄλλαις κώμαις

. . . καὶ πρὸς τῷ λογιστηρίῳ . . . . .

εὐσ]εβοῦς, εὐτυχοῦς, Σεβαστοῦ. Ὁ [στρατηγὸς
βεν]εφικιαρίῳ καὶ τοῖς ἐνάρχοις . . . .
. . . εσι πᾶσι ἔνθα τῶν συνη[γόρων . . . .
Αὐ]ρήλιον Σεουῆρον Ἀλέξαν[δρον . . . .
. . καὶ τῶν ἱερῶν στρατοπέδ[ων . . . .
ἱε]ρωτάτου πραιτωρίου καὶ το[ῦ . . . .
. . . υ Μαξίμου πρὸς ταῖς ἐπισκε[υαῖς . . . .
Και[σαρείῳ εὐωχήθη τῶν ἐν . . . .

Θε]ινιτῶν πόλεως καὶ τῶν . . . .
. . . . . παρόντος Φλαουΐου Λο[γγίνου
. . . . . α εἶπεν δίκην πρὸς ἡμᾶ[ς
. . . . . ουσι τὴν νομὴν κυρίαν εἶναι
δε]καετῆ καὶ οὗτος εὔλογος ῥη . . .
. . . σιν μεν . . ιν . . ιδια . . . .
. . . τος ἴσως οὐ βούλεται προ . . . . .
εἰκ]οσαετῆ χρόνον ἐν τῇ νομῇ . . .
. . ν αὐτὸν μὴ ἐπέρχεσθαι ἡμῖ[ν
. . . μα χρήζει τοῦ μείζονος καὶ ἀξιο
. . . εν τὴν δίκην εἰπεῖν πρὸς ὑμ[ᾶς
. . . οτέρῳ γεινομένης Φιλάμμω[ν . . .
. . . ἀναθέμενοι τὸ πρᾶγμα ἀκ[έραιον

. . . ούω καὶ ἐπὶ παροῦσι τοῖς ἐξάρχοι[ς
. . . ἀπεδήμησεν εἰς τὸν ἕτερ[ον νομόν.

. . . ω ἐποίησεν ϖροκήρ[υξιν
. . . . . τὰ ὑπὸ Πετεφάϋτος
ϖρ]ακτορίαν ϖρὸς δευτ[. . .
κα]ταχωριζομένοις ὑπ. . .

COLONNE E.

Ὑπ[ομνηματισμοὶ. . . . .
Ὀμβί]του. Ἐλεφαν[τίνη
Ἔτους Ι̅]Β̅ Αὐτοκράτορος Καί[σαρος Μάρκου
Αὐρη[λίου Σεουήρου Ἀλεξάνδρ[ου, εὐσεβοῦς,
εὐτυ]χοῦς, Σεβασίοῦ.
Ὁ] σίρατηγὸς ὑπὸ νύκτα. . . . .
ϖρὸς] τῷ γυμνασίῳ ἅμα Αὐρη[λίῳ. . . . .
Ἔ]σίεψεν εἰς γυμνασίαρ[χον. . . . .
. . . ἐλαίαν Ἁρπαήσιος ἱερα[τεύοντος. . . . . .
. . . εν ἔν τε τῷ Καισαρείῳ καὶ. . . . .
γυμ]νασίῳ ἔνθα σπονδά[ς καὶ. . . . .
δε]ήσεις ϖοιησάμενος ἀπ[εδήμησεν. . . . .
εἰς τὸν ἕτερον νομὸν Ὀμ[βίτην. . . . .
συ]νηθῶν ἱερουργιῶν Δι[ὶ. . . . .
γει]νομένων καὶ τῇ ἀγο[ρᾷ. . . . .
ϖαρ[ὰ τοῦ αὐτοῦ ϖαρέτυχεν. Ἀ[νέγνων]
Αὐ]ρήλιος Διονυσόδωρος Ὑ/ ϖροθ.
. . . . . Θὼθ Β̅.

COLONNE F.

Ὑπομνηματισ[μοὶ. . . . . . .
σίρατηγοῦ Ὀμβίτ[ου.
Ἔτους. . Β̅ Αὐτοκράτ[ορος Καίσαρος
Μάρκου Αὐρηλίου Σ[εουήρου Ἀλεξάνδρου,

Εὐσ[εϐοῦ]ς, εὐτυχοῦς, [Σεϐασ7οῦ.
Κ̄ Ὁ [σ]7ρατηγὸς ϖερ[ὶ. . . . .
. . . . . ἀπ]εδήμησεν. Ἀ[νέγνων.
. . . . σούσης ὁ σ7ρ[ατηγὸς
. . . . μετα ἐπετελ. . . . .
. . . . ήθου. Ἀνέγνων.

. . . . ου. . . σ7ο. . . . .
. . . . γερ. . . . . ιτθ
. . . . ήθου. . . ενετ
. . . . ωκα. . . . τρεις
. . . . αικ
. . . . Ἀν[έγνων.

. . . . : τη
. . . . ιγ.

FRAGMENT G.

. . . . νυ. . . . .
. . . . εὐ]ωχι
. . . . αινει ταυ. . . . . . .
. . . . . . ος καὶ τοῦ. . . . . . .
. . . . . υτοις ἐνθάδ[ε. . . . . .
. . . . υμη νῦν βοη. . . . . .
. . . . . . ως ἐχούσης. . . . . .
. . . . . ϖεν ἡ τύχη. . . . . . .
. . . . . . συ ἡγεμον. . . . . .
. . . . . . τε εκα. . . . .
. . . . . . εθέμην. . . . .
. . . . . . ιατο μηθ. . . . .
. . . . . . ιτοις τούτω. . . . . .

. . . . . ιασα τὸ ων . . .   . . .

. . . . . ημ . . . .

. . . . . ϖευω . . . .

. . . . . εο . . . .

AUTRE FRAGMENT QUI COMPREND LA MARGE INFÉRIEURE D'UNE COLONNE.

. . . . αν . . . .

. . . . αμ . . . .

. . . ς ϖρ . . τρο

. . . τῆς . . . .

. . . υ αν . . . . . .

. . . μηθ . . . Σαραπίω[ν

κατεχώρισα

PAPYRUS N° 70.

Nous avons cru devoir joindre aux papyrus de Paris quelques textes grecs qui faisaient partie de la collection Passalacqua et que M. Letronne avait examinés le premier. Sa dissertation, sous forme de lettre à M. Passalacqua, fut imprimée dans le catalogue de cette collection, à Paris, en 1826, avec un *fac-simile*. Les originaux furent acquis pour le musée de Berlin; mais ils n'ont pas été depuis, à notre connaissance, l'objet d'autres recherches, et il nous a paru qu'il y aurait avantage à réunir ici tout ce que M. Letronne avait écrit sur les papyrus grecs. Nous avons reproduit sa lettre sans y faire de changement, quoique nous ne partagions pas toutes les opinions qui y sont émises et que nous ayons même des raisons de croire qu'il était revenu sur une d'elles. Ainsi, aux lignes 4 et suivantes, il traduit les mots : ἐστὶν Φίλωνος ἀδελφὸς τοῦ μετὰ Λύσιδος ἐπιστολογράφου par : *est frère de Philon l'épistolographe, qui est avec Lysis.* Selon nous, on devrait traduire : *est frère de Philon, l'employé de Lysis l'épistolographe.* M. Letronne parait être revenu tacitement sur sa première interprétation. En effet, dans le *Recueil des ins-*

criptions de l'Égypte, t. Ier, p. 360, il cite parmi les épistolographes royaux ce Lysis. M. Franz, dans son introduction aux *Inscriptions de l'Égypte* (*Corpus inscript. græc.* p. 308), induit, je crois, en erreur par la première explication de M. Letronne, dit : « Quartum epistolographum incertæ ætatis Le-« tronnius (*Recueil des inscript.* p. 360) attulit ex papyro edito in libro *Catalogue* « *de Passalacqua*, p. 266, ubi qui memoratur is magistratus inferioris episto-« lographus videtur fuisse, non regis. » Si on accepte la première explication de M. Letronne, ce serait Philon, et non Lysis, qui aurait eu le titre d'*épistolographe*. Mais la construction grecque nous paraît demander que le mot *ἐπισ7ολογράφου* soit joint à *Λύσιδος*, et, de plus, il ne s'est pas rencontré jusqu'ici d'épistolographes autres que ceux du roi. Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'on nous saura gré d'avoir reproduit un opuscule de M. Letronne qui contient plusieurs remarques intéressantes. Ses opinions sont de celles qu'on peut combattre, mais qu'on ne doit point passer sous silence. Nous n'avons pas cru devoir reproduire le *fac-simile* qui se trouve dans le catalogue de Passalacqua, n'ayant pas l'original à notre disposition. — W. B.

LETTRE A M. PASSALACQUA,

SUR LE PAPYRUS GREC 1563, SUR LES FRAGMENTS DE MANUSCRITS DANS LA MÊME LANGUE, 490, ET SUR PLUSIEURS DU 1564.

« Monsieur,

« Le papyrus grec n° 1563, que vous avez déroulé, et dont vous m'avez communiqué une copie, en me priant de le déchiffrer, n'est pas un des objets les moins curieux de votre inestimable collection. Ce petit monument se distingue avec avantage au milieu de tant d'objets si propres à nous faire connaître les détails de la vie civile des Égyptiens, soit avant, soit après qu'une domination étrangère eut modifié plus ou moins leurs institutions et leurs coutumes nationales.

« L'écriture de ce papyrus se rapproche beaucoup de celle que j'ai appelée *cursive posée*[1], pour la distinguer de la *cursive expédiée*, moins lisible, employée dans un grand nombre d'autres papyrus, notamment dans

[1] *Recherches pour servir à l'Histoire de l'Égypte, etc.* p. 13.

PAPYRUS GRECS.

ceux qui ont été déchiffrés et publiés par MM. A. Boeckh[1] et Buttmann[2]. Elle tient le milieu entre celle de ces papyrus et la *cursive posée* des inscriptions tracées sur la plaque d'or de Canope[3], sur la caisse de la momie de Pétéménon[4], sur celle de la momie de Sénéchosis, de la collection Drovetti, et de plusieurs manuscrits d'Herculanum qui me paraissent avoir été écrits à Alexandrie.

« La lecture de notre papyrus, quoique moins difficile, présente bien aussi quelques difficultés, soit par le mauvais état de quelques lignes, soit par la conformation et la liaison de certains mots. Toutefois, à l'exception d'une lacune à la deuxième ligne, que je n'ai pu remplir, parce qu'il s'y trouvait un nom propre qui m'est inconnu, je crois que la copie suivante représente exactement ce qui est écrit dans l'original :

1.	*Τιμόξενος Μοσχίωνι*	Timoxène à Moschion,
2.	*χαίρειν. . . . . ὁ ἀπο-*	salut :
3.	*διδούς σοι τὴν ἐπισ-*	[un tel] qui te remet cette lettre
4.	*τολὴν ἐστὶν Φίλωνος*	est frère de Philon, l'épistolographe
5.	*ἀδελφὸς, τοῦ μετὰ*	(qui est) avec Lysis.
6.	*Λύσιδος ἐπιστο-*	
7.	*λογράφου· φρόντισον*	Aie soin qu'il ne soit fait aucun
8.	*οὖν ὅπως μὴ ἀδικη-*	tort à cet homme; car, de plus, son
9.	*θῇ ὁ ἄνθρωπος· καὶ*	père est employé ici auprès de
10.	*γὰρ ὁ ϖατὴρ αὐτοῦ*	Pétonouris, le Second.
11.	*ἐστὶν ἐνταῦθα*	
12.	*ϖερὶ Πετόνουριν*	
13.	*τὸν δευτερεύοντα.*	
14.	*Ἀπεδόθη τάδ' αὐ-*	Cette lettre lui a été donnée,
15.	*τῷ καὶ τὸ σύμϐολον*	ainsi que le cachet [ou le signe
16.	*τῶν ἐμῶν (?).*	convenu] des miens.
17.	*Ἔρρωσο.*	Porte-toi bien.

[1] *Erklaerung einer aegyptischen Urkunde auf Papyrus*, von A. Boeckh; Berlin, 1821.

[2] *Erklaerung der griechischen Beischrift, u. f.* von Buttmann; Berlin, 1824.

[3] Voy. mes *Recherches*, déjà citées, p. 6 et 7.

[4] Voyez-en le *fac-simile* à la fin de mes *Observations sur les représentations zodiacales*.

PAPYRUS GRECS.

« Il est fâcheux qu'aucun caractère chronologique ne puisse nous mettre en état de déterminer l'époque précise de ce manuscrit. Tout ce que je crois pouvoir dire avec quelque certitude, d'après l'aspect et la forme des lettres, c'est qu'il appartient au temps des Lagides.

« Ce manuscrit contient une lettre de recommandation (ἐπισΊολὴ συσΊατικὴ) adressée par Timoxène à Moschion, en faveur d'une personne dont le nom occupait la lacune de la seconde ligne. Cette lacune est d'environ six lettres, dont la première est clairement un Μ, et la dernière un Σ; au milieu, on distingue encore les rudiments des lettres Ο C.

« Timoxène et Moschion étaient sans doute de hauts fonctionnaires employés dans l'administration grecque de l'Égypte. Il est à regretter qu'ils fussent assez connus l'un de l'autre et assez familiers ensemble, pour qu'en s'écrivant ils se dispensassent de se donner mutuellement les titres de leurs dignités. Nous y perdons la connaissance de la position administrative de ces deux personnages, ce qui nous aurait éclairé davantage sur quelques circonstances de la lettre.

« Il est également fâcheux que Timoxène n'ait pas dit quels étaient le titre et le rang de son protégé. Il ne fonde sa recommandation que sur le rang du frère et du père de cet homme, preuve assez claire que celui-ci n'était pas un personnage fort considérable. Je crois, d'ailleurs, qu'on en peut voir une autre preuve dans l'expression : l'*homme* ou *cet homme* (μὴ ἀδικηθῇ ὁ ἄνθρωπος). Il est douteux qu'en parlant d'une personne d'un certain rang Timoxène se fût exprimé ainsi, car le mot ἄνθρωπος, surtout dans une phrase indirecte du genre de celle-ci, s'employait presque toujours au lieu de ἀνὴρ, dans un sens un peu dédaigneux, à l'égard d'un homme dont le rang est très-inférieur à celui qui parle [1].

« Les parents de notre inconnu, toutefois, n'étaient pas gens de rien. Son frère Philon était un *épistolographe* employé auprès d'un officier grec appelé *Lysis* ou *Nysis*, τοῦ μετὰ Λύσιδος, ou Νύσιδος, ἐπισΊολογράφου; car je doute qu'on puisse lire autrement ce passage peu distinct. Le nom propre, d'après les vestiges des lettres, peut se lire Νύσις, aussi bien que Λύσις; mais je ne connais pas d'exemple du premier, et je m'arrête au second, qui est fort commun en grec. Ὁ μετὰ Λύσιδος ἐπισΊολογράφος signifie l'*épistolographe qui*

[1] Fischer *ad* Platon. *Phaedon.* § 65, 66. — Schleusner, *Lex. Nov. Test.* I, 219. — Elsner, *Obs. sacr.* I, 234, etc.

travaille avec Lysis, dans le sens où nous dirions : *un tel est secrétaire général auprès de tel préfet*, ou *avec lui*.

« Quant à la fonction de l'*épistolographe*, nous savons déjà qu'elle était considérable, et deux exemples, celui de Numénius, dans l'inscription de Philes[1], et celui de Callimaque, mentionné dans la stèle bilingue de Turin[2], nous montrent qu'elle emportait souvent le titre de *parent du roi*, qui, en Égypte, du temps des Grecs, semble avoir indiqué une sorte de noblesse. Philon, frère de notre inconnu, était donc un personnage d'importance.

« Le nom grec qu'il porte et les fonctions qu'il exerçait feraient présumer que son frère, le porteur de la lettre, était lui-même un Grec, ainsi que toute la famille ; mais vous verrez plus bas qu'il est à peu près sûr que ce devait être un Égyptien. Dans ce cas, il y a deux conjectures à former : la prémière, c'est que son frère Philon était aussi un Égyptien, malgré son nom grec; et ce ne serait pas le seul exemple d'un Égyptien[3] ayant pris un surnom étranger, dont un Grec, en parlant de lui, devait naturellement préférer de se servir. D'après cette conjecture, l'Égyptien surnommé *Philon* aurait été employé auprès du grec Lysis en qualité d'*épistolographe*, c'est-à-dire de *secrétaire public*, chargé d'écrire ou de traduire les *circulaires* et *dépêches administratives* en égyptien, à peu près comme les empereurs et les gouverneurs des provinces avaient des secrétaires pour les lettres grecques, *ab epistolis græcis*[4], chargés d'une fonction analogue. On peut objecter cependant que, si nous avons la certitude que les contrats et les actes particuliers étaient écrits à la fois en grec et en égyptien[5], rien n'indique que les hauts fonctionnaires grecs prissent cette peine pour leurs actes publics. Le contraire est même prouvé par plusieurs exemples, entre autres par l'obélisque de Philes, sur le piédestal duquel, outre la requête, déjà connue, des prêtres d'Isis[6], on vient de découvrir, à la face opposée, la réponse de Ptolémée aux prêtres et la lettre de l'épistolographe au stratége de la Thébaïde, toutes deux en grec[7]. Un papyrus de Turin prouve encore que les parti-

[1] Voy. mes *Recherches* citées, p. 320. [*Recueil des Inscriptions de l'Égypte*, n[os] 26, 27.]

[2] [*Corpus Inscr. græc.* n. 4717.]

[3] Voy. mes *Recherches pour servir à l'Histoire de l'Égypte*, p. 487, 488.

[4] Pocock, *Inscr. antiq.* p. 19, n° 14. — Hessel, *Append. præfat. ad Inscript. antiq. Gud.*

[5] Voy. la notice de M. Raoul-Rochette, *Sur quelques Antiquités du musée de Turin*; *Journ. des Savants*, ann. 1824, p. 693.

[6] Voy. mes *Recherches*, p. 300 et suiv.

[7] C'est depuis le transport de l'obé-

PAPYRUS GRECS.

culiers égyptiens, dans leurs requêtes aux magistrats grecs, employaient l'idiome grec.

« C'est pourquoi j'aime mieux croire qu'ici le mot ἀδελφὸς n'a pas rigoureusement le sens de *frère* de père et de mère, ni même de *frère utérin*[1] (ὁμομήτριος), en supposant que la mère, Égyptienne, remariée après la mort de son père, aurait eu, d'un second mari grec, Philon, depuis épistolographe, conjecture repoussée par la circonstance que le père du protégé vivait encore, comme on le voit plus bas.

« J'ai déjà dit ailleurs[2] que les mots ἀδελφὸς, ἀδελφή, appliqués aux souverains d'Égypte, n'avaient pas le sens restreint des mots *frère* et *sœur*, et ont été employés souvent pour ἀδελφιδοῦς, ἀδελφιδῆ, fils du frère du père, c'est-à-dire *cousins*. Rien n'empêche qu'appliqués à des particuliers ces mots ne fussent susceptibles d'une signification aussi vague, et c'est ainsi que les Latins ont employé le mot *frater* pour *frater patruelis*[3], comme lorsque Cicéron, ou l'auteur quelconque du discours *Post reditum in Senatu*[4], qualifie Q. Metellus *frère* de P. Clodius Pulcher, quoiqu'ils ne fussent que *cousins*[5].

« Dans cette hypothèse, notre inconnu n'aurait été que le cousin de Philon, c'est-à-dire le fils d'un Égyptien qui avait épousé une femme grecque, sœur de la mère ou du frère de Philon. Quoique proches parents, ils appartenaient donc, l'un à une famille grecque, et l'autre à une famille égyptienne; et, à l'appui de cette hypothèse, on peut remarquer que le père de l'inconnu était placé en sous-ordre auprès d'un fonctionnaire égyptien. Ainsi s'explique comment le *frère* d'un fonctionnaire aussi distingué qu'un épistolographe est traité un peu dédaigneusement par Timoxène, et pourquoi il ne s'était jamais élevé au-dessus de la profession d'un scribe de village, comme cela résulte des circonstances qui seront examinées plus bas.

« Il reste à savoir quelle espèce de fonction publique exerçait ce Lysis, car Timoxène ne le dit pas, sans doute parce qu'il était fort connu de Mos-

lisque en Angleterre qu'on a découvert ces deux inscriptions sur l'autre côté du piédestal; longtemps auparavant j'avais prédit qu'elles devaient s'y trouver. (*Journ. des Savants*, novembre 1824. — *Recherches* citées, p. 338.) [*Recueil des Inscr. de l'Égypte*, t. I, n°s 26, 27.]

[1] Schleusner, *Lexic. Nov. Test.* I, 44.

[2] *Recherches* citées, p. 8-10.

[3] Perizon. *Animad. histor.* p. 105, sq.

[4] § 10, p. 50; édit. F. A. Wolf.

[5] Cf. Mongault, *Sur les Lettres à Atticus*, IV, p. 3, n. 17. — Valcken. *ad* Callim. *Eleg.* p. 103.

chion ; ce devait être un fonctionnaire important, puisqu'il avait auprès de lui un *épistolographe.* Il me paraît bien vraisemblable que c'était un personnage du même rang que Timoxène et Moschion. Je conjecture qu'ils étaient tous trois *nomarques* ou *stratéges*, comme les Grecs les appelaient [1], et administraient des nomes limitrophes. En cette qualité, ils devaient bien se connaître, correspondre souvent ensemble et se traiter mutuellement avec cette familiarité amicale qui règne dans le billet de Timoxène. Il est tout simple que ces nomarques eussent des *épistolographes* chargés de la rédaction des circulaires, des dépêches et autres actes administratifs, ou plutôt il est presque impossible qu'il en fût autrement.

« *Ayez soin*, dit Timoxène à Moschion, *qu'il ne soit fait aucun tort à cet homme; car*, DE PLUS, *son père est employé auprès de Pétonuris.* Il semble qu'on aurait dit dans un pays bien gouverné : « Qu'il ne soit fait aucun tort à cet homme, car la loi s'y oppose. » La raison que donne Timoxène est différente, « car, non-seulement son frère est épistolographe, mais encore son père est employé auprès de Pétonuris. » Le verbe *ἀδικεῖν, ἀδικεῖσθαι* ayant en grec un sens vague, et s'employant quelquefois pour signifier une *injure* ou un *tort* de peu d'importance [2], ce serait sans doute aller trop loin que de voir, dans ce petit mot de Timoxène, un indice que le gouvernement de l'Égypte était un de ces gouvernements à la turque, où les droits des particuliers sont à la merci des agents du pouvoir et où l'on n'est sûr d'échapper aux avanies et aux abus d'autorité que lorsqu'on a l'honneur d'être un peu cousin de quelque homme en place. Pourtant il existe d'autres faits qui montrent que les habitants de la Haute Égypte, si éloignés du centre du gouvernement, étaient bien souvent exposés aux exactions des militaires ou des administrateurs grecs.

« Mais cet Égyptien Pétonuris, pour couvrir d'une protection si efficace les parents de ses employés ou de ses commis, qu'était-ce donc ? Heureusement Timoxène, pensant que Moschion ne le connaissait pas, a jugé à propos de nous l'apprendre. Quoique le papyrus soit fort usé et troué dans cet endroit, je doute qu'en suivant avec soin les traces des lettres, on puisse lire autrement que *τὸν δευτερεύοντα*, c'est-à-dire *celui qui est en second.* Le verbe

[1] Voyez mes *Recherches*, déjà citées, p. 269 et suiv.

[2] Boissonade, *ad* Philostr. *Heroica*, p. 345. — Jacobs, *in* Stob. *Sermon.* p. 228. — Schaef. *in* Dion. Halic. *Comp. verb.* p. 354, etc.

δευτερεύω, n'ayant qu'un sens relatif, appellerait de toute nécessité un complément[1]. Mais il est clair que ce mot désigne ici une fonction publique, et c'est pour cela qu'on l'a employé d'une manière absolue, comme d'autres mots du même genre, tels que πρωτεύω, ou plus souvent πέντε, δέκα, ou εἰκοσιπρωτεύω, qui désignent certaines magistratures municipales exercées simultanément par cinq, dix ou vingt citoyens[2]. Tel est encore le mot τριτεύω, qui, dans quelques villes de l'Asie Mineure[3], désigne les fonctions du greffier du sénat, ainsi nommé sans doute du rang qui lui était accordé dans la hiérarchie des dignités. Ce sont de ces expressions relatives qui s'emploient naturellement d'une manière absolue quand l'usage en a consacré la signification : ainsi, chez nous, les mots *adjudant* et *co-adjuteur,* dont le sens étymologique est à peu près le même et le sens réel très-différent, et qui désignent d'une manière absolue des fonctions bien déterminées. Le terme δευτερεύω est évidemment du même genre. D'après ce que dit Timoxène, il est à présumer que l'Égyptien Pétonuris était un fonctionnaire assez élevé en dignité; je soupçonne qu'il exerçait la place de *sous-nomarque* ou de *sous-gouverneur civil* du nome dont Timoxène était le nomarque ou préfet.

« Si cette conjecture est vraie, on pourrait conclure de là que, sous le gouvernement grec, les chefs des nomes étaient Grecs et les sous-chefs Égyptiens. Cette conséquence, en elle-même si naturelle, serait encore appuyée par une observation que j'ai faite ailleurs : c'est que, dès les premiers temps de la domination romaine, nous voyons que les nomarques étaient des Grecs[4], et l'on ne peut douter que ce ne fût un état de choses qui appartenait à la domination antérieure, et que les Romains avaient respecté dans l'intérêt bien entendu de leur administration. J'ai montré encore qu'ils avaient compensé le seul inconvénient qui pût en résulter, en établissant des *épistratéges* ou gouverneurs de divisions composées de plusieurs nomes, et qui étaient toujours des Romains[5].

« La fin de la quatorzième ligne n'est pas fort distincte; cependant, si l'on joint les lettres qui suivent ἀπεδόθη avec celles qui commencent la ligne

[1] Comme dans Plutarque (*Eumen.* § 13, VII, 592, Reisk.) : δευτερεύειν ἀπαξιοῦντες αὐτῷ.

[2] Voy. mon *Examen critique de l'inscription grecque du roi nubien Silco*, p. 9. [Cf. *Corpus Inscr. græc.* n. 4322.]

[3] Peyssonnel, *Voyage à Thyatira*, p. 245, 272; cf. p. 292. [*Corpus Inscr. græc.* n[os] 3,490, 3,491, 3,495.]

[4] *Recherches pour servir à l'Histoire d'Egypte, etc.* p. 272, 273.

[5] Les mêmes, p. 276.

PAPYRUS GRECS.

quinzième, on n'en peut tirer autre chose que *τάδ' αὐτῷ*. Le pronom *τάδε* peut très-bien, ce me semble, se rapporter à la lettre même; il y a ellipse du mot *γράμματα*, qui en grec (comme *litteræ* en latin) est synonyme de *ἐπισΊολή* : nous avons *ἀπεδόθη τάδε αὐτῷ*, *ce billet lui a été donné*. Je crois avoir bien lu le reste de la ligne *καὶ τὸ σύμβολον*. Le mot qui a commencé la seizième ligne est évidemment *τῶν* : cet article annonce un substantif; cependant il est suivi d'un intervalle de trois ou quatre lettres, après lesquelles sont deux lettres, dont la première est un Ε, et la seconde, comparaison faite des caractères de notre calligraphe, n'a pu être que le commencement d'un Μ. On ne voit rien après; mais le papyrus, fort aminci, et même troué en cet endroit, annonce que la pellicule supérieure, en se détachant, a pu enlever le reste de la lettre. Ces deux lettres sont probablement les initiales d'un mot abrégé, peut-être *ἐμῶν*. Dans ce cas, *τὸ σύμβολον τῶν ἐμῶν* pourra signifier le *cachet de ma famille*, ou bien encore la *tessera*, le signe convenu, *adopté par ma famille*. On sait que, entre autres significations, *σύμβολον* a celle de *σφραγὶς*[1], *cachet*, ordinairement l'empreinte de l'anneau. Timoxène, dans ce cas, annoncerait que le billet doit être revêtu de son cachet, précaution qui pouvait avoir pour but d'éviter que le recommandé ne remît, en place de ce billet, une autre lettre contrefaite, plus favorable ou plus expresse. Quelquefois aussi *symbolus* se disait, à ce qu'il semble, d'un signe particulier qu'on remettait au porteur d'un message pour rendre les fraudes plus difficiles; c'est ce qui paraît ressortir du mot de Plaute : *Epistolam modo hanc intercepi et symbolum. — Quem symbolum? — Qui a milite allatus est modo*[2]. Il est donc possible qu'il s'agisse d'un signe particulier remis au porteur en même temps que la lettre. *Τῶν ἐμῶν*, *des miens*, sous-entendu *συγγενῶν*, c'est-à-dire de ma famille[3], est une expression qui se rencontre souvent dans les inscriptions de l'Égypte[4]. Si l'on préfère considérer les lettres Ε Μ comme les initiales d'un mot différent, on pourra soupçonner que ce mot désignait quelque confrérie religieuse analogue à celle des *Basilistæ*[5], dont il est question dans l'inscription des Cataractes, et

[1] D. Beck. *ad* Aristoph. *Aves*, v. 1214.

[2] *Pseudolus*, II, 4, 26.

[3] Cette ellipse manque dans Lambert Bos.

[4] Ainsi *τὸ προσκύνημα τῶν ἐμῶν* (d'après la copie de M. Gau, et non *ἄλλων*) *πάντων καὶ φίλων*. (Voyez mes *Recherches, etc.* p. 478.)

[5] Voyez cette inscription dans mes *Recherches* citées, p. 358.

alors le *symbole* dont il s'agit serait le signe convenu entre les membres de la confrérie. Mais la première idée me paraît plus naturelle, et je m'y arrête en attendant mieux.

« Le billet roulé, en forme de cylindre un peu aplati, présentait, à côté du cachet, quelques caractères qui me semblent ne pouvoir être que Μοσχίωνι, *à Moschion.* Ce nom, qu'aucune désignation n'accompagne, annonce combien les deux personnes étaient connues l'une de l'autre. Ce petit papyrus nous donne ainsi un modèle des lettres de recommandation que les agents du pouvoir s'adressaient en Égypte les uns aux autres, il y a quelque deux mille ans. »

« Si le contenu de cette lettre ne nous offre plus maintenant aucune difficulté sérieuse, ce contenu même rend fort difficile à expliquer ses rapports avec le lieu où elle a été découverte. Je rappelle, en effet, qu'elle a été trouvée *encore cachetée*, liée sur une écritoire, et dans une caisse de momie [1].

« Et d'abord, il faut bien reconnaître que ce papyrus se rapportait au personnage embaumé. Ce personnage était donc ou Moschion, auquel la lettre était adressée, ou celui à qui elle devait servir. Mais ce n'était certainement pas Moschion ; car, à quel propos aurait-on enfermé, avec le corps de ce haut fonctionnaire, une lettre de recommandation qui n'avait jamais pu avoir d'intérêt que pour un autre ? La momie était donc celle de la personne que la lettre avait concernée. Mais alors pourquoi était-elle restée en sa possession ? Elle n'avait donc jamais été remise à son adresse. Le cachet, qui s'y trouvait encore, semblerait même annoncer qu'elle n'avait point été ouverte. Ce sont là de grandes difficultés ; j'essayerai de les lever de cette manière : un emploi obtenu ou toute autre raison empêchèrent le porteur de la lettre de profiter sur-le-champ de la recommandation qui, n'étant pas datée, pouvait servir plus tard ; il la garda. Sur ces entrefaites, il mourut. La famille, trouvant dans ses papiers la lettre de Timoxène à Moschion, deux hommes considérables, la renferma dans le cercueil comme une marque honorifique. Je ne doute pourtant pas qu'on ne l'ait ouverte auparavant pour en connaître le contenu ; mais on l'aura ensuite recachetée, conformément à quelque usage qui nous est inconnu. En effet, un papyrus

[1] Voy. la note XXXI de M. Passalacqua, p. 208 de ce Catalogue

PAPYRUS GRECS.

de la collection Cailliaud, maintenant au Cabinet du Roi, ressemble entièrement, pour la grandeur et la forme, à notre papyrus, et il est également cacheté. La suscription est en démotique, ce qui annonce que le contenu doit être dans ce caractère. Un autre papyrus en hiératique (1560), que vous avez découvert dans une caisse de momie, était roulé sans être cacheté; mais la partie supérieure, qui contient quelques lignes différentes du reste, était roulée à part et fermée d'un cachet particulier. Dans quelle intention? Le contenu l'apprendrait peut-être. Voilà de quoi exercer la sagacité de notre Champollion le jeune. Il est possible même que le papyrus grec ne soit pas inutile pour déchiffrer celui de M. Cailliaud, si l'on parvient à le dérouler, car on peut conjecturer que le sujet est aussi une lettre de recommandation. En attendant, ces deux exemples font présumer que le cachet qui fermait encore notre papyrus tient à quelque coutume plutôt qu'à une circonstance qui serait particulière à la lettre de Timoxène. On sent bien que ce ne sont là que des conjectures; mais elles ne seraient ni oiseuses ni inutiles, quand elles n'auraient pour résultat que d'appeler l'attention sur tout ce qui pourra servir, dans les monuments qu'on découvrira plus tard, à expliquer d'une manière certaine ces curieuses circonstances. Il en est encore une dont je dois dire un mot.

« Vous avez trouvé la lettre de Timoxène roulée sur un ustensile en bois, qui, dans votre catalogue, est appelé une *palette*, et que j'appellerai tout simplement une *écritoire*. C'est une petite plaque de bois, percée de deux godets remplis d'une substance fort dure, noire dans l'un, rouge dans l'autre. Cette substance n'a jamais été liquide, puisque, même dans son état actuel de dessiccation, elle déborde l'orifice des godets; elle a donc dû avoir la consistance d'une pâte épaisse, ou même d'un pain de couleur qui se délayait à mesure avec le pinceau, comme l'encre de la Chine ou nos pains de couleur à l'aquarelle. Les deux styles qui accompagnent cette écritoire sont formés d'un jonc fibreux dont l'extrémité, plus ou moins amincie, n'est point taillée comme le calame, ou garnie de poils comme nos pinceaux; mais, lorsqu'elle était humectée, elle devait être assez flexible. J'ajoute, en passant, qu'on n'a pas encore trouvé, parmi les antiquités qui ont le caractère égyptien, un seul pinceau proprement dit. On imprégnait le style de la couleur noire et rouge, et on l'appliquait sur les papyrus pour tracer les caractères. Maintenant il est certain que cette écriture n'a jamais servi pour des papyrus grecs. 1° Ces papyrus, d'après la forme des carac-

tères, qui ont des pleins et des déliés, n'ont pu être inscrits avec les styles dont il s'agit; ils l'ont été avec le calamus. 2° Ces papyrus sont tous à l'encre noire; or, les deux godets contiennent une quantité égale de pâte noire et rouge, preuve que l'ustensile était destiné à un genre d'écriture qui employait également l'encre de ces deux couleurs. Tels sont la plupart des papyrus en hiératique et en démotique. Cette écritoire, qui ressemble d'ailleurs à celles qui sont représentées sur les monuments égyptiens, était donc à l'usage d'un Égyptien, et lui servait à écrire dans les caractères propres à son idiome.

« Mais une multitude d'exemples prouvent qu'on enfermait dans les cercueils des momies les instruments ou ustensiles qui indiquaient la profession du défunt et lui avaient servi de son vivant. Il est donc à peu près certain que l'homme dont le corps avait été renfermé dans la même caisse avec cette écritoire avait exercé la profession de scribe, soit *royal* (*βασιλικὸς γραμματεὺς*), soit *local* (*τοπογραμματεὺς* ou *κωμογραμματεὺς*); car ce sont là les classes des scribes publics que les monuments grecs de l'Égypte nous font connaître[1]; et, à juger de l'extrême simplicité, ou plutôt de la grossièreté du meuble qui lui a servi, on peut conjecturer que cet homme n'était qu'un scribe local.

« Or, s'il est vrai, comme je n'en doute pas, que l'écritoire soit égyptienne et n'ait pu servir que pour les écritures en usage chez les Égyptiens, il devient à peu près impossible d'admettre que la momie fût celle d'un Grec; car, comment concevoir qu'on eût enfermé dans son cercueil un meuble qui ne lui eût jamais servi? Selon toutes les apparences, cet homme avait été un scribe égyptien, et c'est la raison qui m'a fait conjecturer qu'il n'était que le cousin de l'épistolographe Philon.

« Telles sont, Monsieur, les observations auxquelles m'a semblé pouvoir donner lieu le papyrus que vous avez déroulé; elles suffiront pour montrer que ce petit monument est fort curieux et à peu près unique en son genre. »

« Quant aux nombreux fragments de papyrus (1564) qui ont servi à former le cartonnage d'une momie, ils sont beaucoup trop mutilés pour

[1] Voy. mes *Recherches, etc.* p. 398, et le *Premier décret de l'Oasis*, lig. 31, p. 8, de ma traduction.

qu'on en puisse tirer rien de suivi ; on ne voit sur les plus étendus que quelques portions de lignes dont il est impossible de tirer un sens complet. En les examinant et en déchiffrant le peu de lettres qu'il m'était possible de lire, je me suis attaché uniquement à deviner quel a pu être le sujet du papyrus auquel chacun de ces fragments a appartenu ; car il eût été curieux de savoir si quelqu'un d'entre eux avait appartenu à une composition littéraire. Mais je n'en ai pas vu de trace; tous ces papyrus paraissent avoir rapport à des contrats de vente, à des transactions particulières et à des circulaires administratives. Vous allez juger de quel intérêt auraient pu être ces fragments si nous avions eu seulement des pages entières, au lieu des débris de quelques lignes sans commencement ni fin.

« Le papyrus qui a été taillé en forme de semelle (490), pour être mis sous les pieds de la momie, était un contrat portant l'engagement de payer certaines sommes à telle ou telle époque ; les sommes diverses étaient toutes exprimées en monnaie de cuivre, *Χάλκου*, comme dans les papyrus d'Anastasy, de Grey, de Casati ; j'y ai découvert une date dans les lettres ΜΑΙΟΥ ΤΟΥΠΤΟΛΕ..... ΠΑΤΟΡΩΝ LΙΔΠΑ. D'après l'étendue présumable de la lacune, on doit lire : [*βασιλεύοντος Πτολε*]*μαίου τοῦ Πτολε*[*μαίου καὶ Ἀρσινόης, θεῶν φιλο*]*πατόρων* LΙΔ *παχών* (Sous le règne de Ptolémée, fils de Ptolémée, et d'Arsinoé, dieux Philopators, l'an XIV, de Pachon, le.....), ce qui se rapporterait à l'an 14 d'Épiphane, au mois de Pachon, répondant, selon le calendrier vague, alors usité en Égypte, à juillet-août 191 avant Jésus-Christ.

« Le fragment 1564-A me paraît avoir fait partie d'une lettre administrative. Je donne ici la transcription de ce fragment, auquel je n'ai ajouté que quelques lettres en dehors des lignes, pour compléter les mots.

μὴ ποεῖσθαι[1]. *Ἐν δὲ.....*
Ἀμ]*μώνιον ἀκολουθοῦντά σοι ὀφθαλ*[*μοῖς*[2]
ας οὐκ ἔχοντα παρὰ σοῦ πρὸς τοῦ[*το*

[1] Pour *ποιεῖσθαι*, orthographe qui se rencontre assez communément dans les inscriptions trouvées en Égypte et ailleurs; celles de Dekké et de Philes en offrent de nombreux exemples.

[2] Ou *ὀφθαλμῷ*. L'expression *ἀκολουθεῖν τινὶ ὀφθαλμοῖς*, *suivre quelqu'un des yeux, l'observer, l'épier,* est à remarquer. Je n'en connais pas d'autre exemple.

τὰ] γράμματα ὑπὲρ ὧν διείληφας
Ἐπεσ]ταλκότων ἡμῶν πρός σε τὸν ἀπ[όστολον
Ἀπ]ολλόδωρος οὐ μεταμελη[θεὶς
πρὸς Ἀ]ντίπατρον τὸν οἰκονόμον [τοῦ βασιλέως
τες τοὺς περὶ τὸν ἀγόμεν[ον (?)
ἀν]ελόμενοι ὃ εἶχον ἐκ Διονυ[σίου
τὰ χω]ρία οὐ διηρ[μήνευ]σαν[1] οι
ν μέχρι του
τῶν δικαίων τὰ
κ]αταφρονήσαντε[ς
ἀπ]ολαβομένη
ν πρὸς τὴν

« On entrevoit au commencement les restes d'une lettre contenant la réprimande d'un fonctionnaire public à l'un de ses inférieurs. A la seconde ligne, le passage, dont la leçon et la restitution sont également certaines, Ἀμμώνιον ἀκολουθοῦντά σοι ὀφθαλμοῖς (Ammonius qui te suit des yeux), indique que cet inférieur est observé de près par un autre, chargé de surveiller son administration, comme serait un inspecteur des finances par rapport à des receveurs d'impositions.

« A la troisième ligne, les mots οὐκ ἔχοντα [sc. Ἀμμώνιον] παρὰ σοῦ πρὸς τοῦτο laissent entendre que le délinquant n'avait pas remis à l'inspecteur Ammonius les pièces exigibles, ou peut-être ne lui avait pas donné les explications nécessaires.

« Cinquième ligne, les mots ἐπεσταλκότων ἡμῶν πρὸς σε τὸν ἀπόστολον nous apprennent que le chef avait envoyé au délinquant un messager [ἀπόστολος] porteur d'ordres auxquels il n'a pas eu égard; c'est en conséquence de cela qu'il aurait rendu un arrêté dont la teneur suit, car les mots Ἀπολλόδωρος οὐ μεταμελη me paraissent ne plus appartenir à la lettre; ils font partie de cet arrêté portant, entre autres dispositions, que Apollodore, qui ne s'est point repenti ou qui n'a point réparé sa faute (οὐ μεταμεληθεὶς), soit déféré par-devant *Antipater, l'économe du roi* (πρὸς ou εἰς Ἀντίπατρον τὸν οἰκονόμον τοῦ βασιλέως).

[1] Ou διηρ[εύνη]σαν.

L'addition *τοῦ βασιλέως* après *οἰκονόμος* est justifiée par la comparaison avec les papyrus suivants. *L'économe du roi* répond probablement au *procurateur de César* (*ἐπίτροπος Καίσαρος*) sous la domination romaine; c'était un intendant du fisc. Le nom de ce fonctionnaire ne s'est encore rencontré sur aucun monument grec de l'Égypte, excepté dans une inscription de Philes, où j'avais depuis longtemps rétabli, en suivant les traces des lettres, *οἰκονόμος τοῦ βασιλέως* [1], correction que ces papyrus confirment.

« C'est encore le reste d'une pièce administrative que je crois reconnaître dans le fragment peu distinct 1564 B. Je le lis de cette manière :

καὶ τὸν μετὰ
ἐν] τῷ KAL [2]. Ὁμοίως δὲ καὶ
οἰκονό]μος τοῦ βασιλέως ἀναγραφεῖ εἰς
τὰς] φορολογίας, καὶ ἐκ τοῦ παντὸς
ἐπισκ]εψαμένους ἐπιμελῶς τὶ ἂν κ
τινα τοὺς ἀντιδίκους
ται. Μεταλαβὼν οὖν Πτ[ολεμ]αῖ[ος
συνθ]ήκῃ ἀνήνεγκεν τοὺς
διασαφῆται Πτολεμαῖος

« Autant qu'on en peut juger, il était question dans cette pièce de dispositions financières; il semble qu'on y rappelait, entre autres choses, que l'*économe du roi* doit enregistrer certains revenus; qu'on y prescrivait une surveillance active et qu'on y parlait de mesures de répression.

« J'aperçois encore la mention de l'*économe du roi* dans un autre fragment (1564 C) non moins altéré, dont je copierai les caractères suivants :

ὑποτάξαι σοι καθάπερ ἀξιοῦ[σιν
ἄλλην

[1] C'est une de ces inscriptions de Philes, dont les caractères ont été en partie effacés postérieurement par la sculpture égyptienne (voy. mes *Recherches*, déjà citées, p. 143-152); je les ai rétablies toutes dans un travail spécial qui fait partie de la suite de mes *Recherches*, dont plusieurs circonstances, et surtout le désir de les rendre moins imparfaites, ont jusqu'ici retardé l'impression. [Voir le *Recueil des Inscriptions de l'Égypte*, n[os] 87 et 264.]

[2] Dans la vingt et unième année.

PAPYRUS GRECS.

Ἀναγνόντες ἣν ἐπέπ[εμψαν ἐπισ7ολὴν τῷ ἐπι-]
ταχθέντι ἐπὶ τῶν τόπω[ν
τῆς ϖρὸς Προῖτον τὸν οἰκον[όμον τοῦ βασιλέως]

« Ceci est un fragment de lettre adressée à quelque officier public par son supérieur, qui lui rappelle les dispositions qui lui ont été prescrites en vertu de réclamations (ὑποτάξαι σοι καθάπερ ἀξιοῦσιν). Il dit ensuite avoir lu la lettre itérative (ἣν ἐπέπεμψαν ἐπισ7ολὴν)[1], sans doute écrite par les gens du pays à l'officier chargé de l'administration de plusieurs villages (τῷ ἐπιταχθέντι ἐπὶ τῶν τόπων); et enfin, il fait mention d'une lettre adressée à Prœtus, économe du roi.

« Le fragment D est peut-être du même genre; j'y distingue les lettres τοῦ ἀπολογισμοῦ τοῦ τόπου..... ἐν τῷ KAL qui me semblent annoncer une reddition de compte pour l'administration du lieu pendant l'année 21.

« Le papyrus auquel appartenait le fragment E était peut-être un contrat particulier; à en juger par quelques vestiges de caractères démotiques égyptiens qu'on voit au bas, il devait être en deux langues. Les caractères suivants :

διὰ τὸ οἰνάρια
εἰς τὸ]ν τοσοῦτον χρόνον
τὴν ἐπισ7ολὴν
ἀσφαλέσ7ερον

nous font deviner qu'il s'agissait d'une transaction relative à une vente de *vins*. Οἰνάριον, du *petit vin*, de la *piquette*, est un mot assez rare en prose; peut-être au pluriel n'a-t-il pas ici le sens diminutif, et, comme le diminutif σιτία, qui signifie en général des *vivres*, peut-être répond-il à notre expression *les vins*, *les huiles*, usitée dans le commerce. Je distingue encore ce mot dans le fragment F, τὰ δ' οἰνάρια ἄθικτα, et probablement on y garantissait que les vins étaient intacts et non endommagés.

[1] C'est le seul exemple que je connaisse de l'expression ἐπιπέμπειν ἐπισ7ολὴν, dont le sens doit être *envoyer une seconde lettre*, une lettre *itérative*, comme dans Xénophon (*Cyrop.* IV, 5, 16; ed. Schn.), ἐπιπέμπειν (vraie leçon reçue par Zeune) σ7ράτευμα. Cf. Thucyd. VII, 15.

« Sur un autre fragment G, je distingue les mots suivants :

Νίκωνος τῶν [συγγενῶν]
ἀδικοῦμαι ὑπὸ
ὁρίσαντος ἐμοῦ
τος μετ' ἄλλον εἰς τ[ὸν. Πα-]
νοπολίτην καὶ ω

Ce sont, évidemment, les restes d'une plainte adressée à un officier grec, fils de Nicon, qui appartenait peut-être à l'ordre des *parents* [1] (*συγγενῶν*) ou des *premiers amis* [2] (*πρώτων φίλων*); car l'article *τῶν* me paraît n'avoir pu être suivi que de l'un de ces mots. Le nom du nome de Panopolis, qui se trouve dans Pline et Ptolémée, et sur les médailles [3], se lit aussi dans une inscription de Philes [4].

« Enfin, j'aperçois encore les traces d'une *plainte* du même genre sur le morceau de papyrus H. La première ligne commence, selon ma lecture, par Δαϊμάχῳ Διαδόχ[ου, et la troisième par *ἀδικοῦμαι ὑπὸ* Πτολ[εμαίου. Suivent des noms propres, probablement ceux des personnes contre lesquelles le plaignant réclamait, car ce sont des noms grecs, entre lesquels on distingue ceux de Simon, de Platon, de Ptolémée.

« Je ne pousserai pas plus loin cette revue; peut-être me suis-je laissé entraîner trop loin par le désir de démêler quelques indications précieuses parmi ces informes débris.

« Toutefois, je ne croirais pas avoir perdu mon temps si ce que je viens de dire engageait ceux qui exploitent, à Thèbes, une mine si féconde en antiquités, à suivre votre exemple et à faire quelque attention aux momies dont les enveloppes seraient formées avec des papyrus; car on ignorait jusqu'ici que les *vieux papiers* avaient quelquefois, en Égypte, cet emploi final.

« Peut-être les voyageurs, examinant avec soin les enveloppes de ce genre, trouveront-ils des morceaux où du moins les lignes seront entières. Or, il est difficile de trouver en Égypte une seule ligne de grec qui ne révèle

[1] Voy. mes *Recherches, etc.* pag. 321 et suiv.

[2] *Ibid.* p. 58 et suiv.

[3] Tochon, *Médailles des nomes*, p. 80.

[4] Gau, *Antiquités de la Nubie*, pl. XI, n° 12.

quelque particularité intéressante pour l'histoire, la langue ou la connaissance des usages. »

LETRONNE.

Nous avons épuisé les matériaux réunis jusqu'en 1848 par feu M. Letronne pour la publication dont le soin nous a été confié après sa mort; nous avons même augmenté çà et là ce recueil en y insérant quelques pièces, soit déjà imprimées, soit inédites, qui avaient un rapport étroit avec les papyrus déchiffrés par le savant helléniste. Mais depuis 1848 la collection du Louvre et la Bibliothèque impériale se sont enrichies de plusieurs pièces intéressantes qui fourniraient, à elles seules, un Supplément assez considérable au volume que nous publions sous les auspices et aux frais de l'Académie des belles-lettres. Il ne nous appartenait pas d'élargir le plan de ce volume et d'en retarder la publication par des additions forcément étrangères au plan que nous étions chargés de remplir. Nous avons seulement demandé à l'Académie qu'on profitât de l'espace resté libre sur une dernière planche de *fac-simile* pour y reproduire le précieux fragment du poëte Alcman, et quelques fragments de moindre importance, que M. A. Mariette a donnés en 1856 à la collection du Louvre. Le public nous saura gré, nous l'espérons, de l'avoir fait jouir sans plus de retard de ces nouveaux textes; mais il ne nous reprochera pas d'avoir désormais songé à clore enfin un volume depuis si longtemps attendu. Quelques délais que nous nous fussions encore permis pour compléter l'œuvre de M. Letronne, nous n'aurions pu la tenir au courant des découvertes qui se produisent, à peu près sans interruption, sur cet inépuisable sol de l'Égypte. — E. EGGER.

PAPYRUS N° 71.

FRAGMENT INÉDIT DU POËTE ALCMAN.

(Au Louvre. — Haut. 26 cent. larg. 22. — Pl. L.)

Dans une lettre qu'il m'adressa à ce sujet le 27 février 1855, M. Mariette m'apprend que ce papyrus, rapporté par lui d'Égypte après sa grande explo-

ration du Sérapéum, provient d'une momie découverte par les Arabes dans le voisinage de la deuxième pyramide de Sakkarah; entre les jambes de la momie se trouvait le papyrus, roulé dans une enveloppe de mousseline. C'est un fragment de 26 centimètres sur 22, fort dégradé aujourd'hui; il contient ou plutôt il contenait cent un vers sur trois colonnes, la première de 34, la seconde de 34, la troisième de 33, et dont une seule, celle du milieu, est à peu près lisible, celle de gauche étant plus qu'à moitié emportée par une déchirure, et celle de droite, par suite des ravages de l'humidité, n'offrant plus que çà et là quelques mots ou quelques lettres lisibles. Au bord inférieur du manuscrit, sous chacune des trois colonnes, on distingue des traces d'une écriture plus grosse, qui ne paraît pas du même temps, et qui, d'ailleurs, sous la troisième colonne, paraît tracée juste en sens inverse de la première écriture. Entre les colonnes, au-dessus et au-dessous, quelquefois même entre les lignes du texte principal, se lisent des notes tracées en caractères un peu plus cursifs et surtout plus fins que le texte, avec quelques abréviations.

Ce texte lui-même contient un ou plusieurs fragments, en pur dialecte dorien, d'un poëte que M. Brunet de Presle a reconnu être Alcman.

Quelques mots portent des signes d'accent et d'aspiration placés conformément aux règles dont Aristophane de Byzance paraît avoir été le législateur. Ainsi l'accent grave y désigne *l'absence* d'intonation aiguë et non pas, comme dans nos usages modernes, *l'abaissement* de cette intonation [1]. Tous les mots, d'ailleurs, n'étant pas accentués, on est disposé à croire que les accents ne figurent là que pour le besoin d'une explication que le maître faisait à ses élèves sur quelques exemples spécialement choisis dans le texte.

[1] Arcadius, *De accentibus*, p. 190 : Ὁ δὲ βαρὺς τόνος, ἅτε καὶ ἁπλοῦς τις ὢν καὶ μικροτέραν ἔχων δύναμιν, ἀτάκτως καὶ ἀμέτρως περίεισι τὴν λέξιν ἁπανταχῇ, καὶ πολλάκι (*sic*) καὶ ὅποι τύχῃ φαινόμενος. Jean Philop. Τονικὰ παραγγέλματα, p. 6 : Καθ' ἑκάστην λέξιν ἐν μιᾷ συλλαβῇ τίθεμεν ἢ ὀξεῖαν ἢ περισπωμένην, ἐν δὲ ταῖς λοιπαῖς συλλαβαῖς βαρεῖαν, οἷον ἐν τῷ Μὲνέλὰὸς δευτέρα συλλαβὴ ὀξύνεται, αἱ δὲ λοιπαὶ βαρύνονται· καὶ ἐν τῷ ἀλλοῖὸς ἡ μέση περισπᾶται, ἡ δὲ πρώτη καὶ [ἡ] τρίτη βαρύνονται. C'est ainsi que nous lisons, col. 1, lig. 4 : *βιᾶτὰν*; lig. 13 : *πάντῶν*, et lig. 5 : *κὸρὺστὰν*, où l'accent grave sur *τὰν* n'est que l'aigu affaibli par la liaison de cette finale avec le mot suivant. (Voir notre *Mémoire sur Apollonius Dyscole*, p. 287 et suiv.)

PAPYRUS GRECS.

Le signe χ, employé dès une assez haute antiquité dans les manuscrits pour signaler certains passages qui avaient besoin de commentaire [1],(d'où le mot χιάζεσθαι [2]), se trouve trois fois dans notre manuscrit, col. 2, lig. 25; col. 3, lig. 15 et 32, et, à ce qu'il semble, avec la même signification.

A la ligne onzième de la deuxième colonne, on croit distinguer une correction : η au-dessus de ει; il y en a certainement une à la trentième, où l'on a écrit un ε au-dessus de l'ι dans ουτι, nouvel indice de la main d'un grammairien critique. Au bas de la première colonne, les mots Αριστο (abréviation pour Ἀριστοφάνης?) αίδας Παμφιλος άιδας (*sic*) montrent plus clairement encore l'intention de signaler deux variantes d'orthographe, en rapportant chacune à l'auteur qui la défendait. Pamphile est bien connu [3]; Aristophane de Byzance l'est plus encore, si tel est bien, comme je le crois, le nom qu'il faut compléter au commencement de cette petite glose [4].

A droite de la troisième ligne, dans la même colonne, les lettres αρι (avec χ au-dessus) forment une abréviation évidente, où l'on est fort tenté de restituer le nom illustre d'Aristarque [5].

Au bas de la deuxième colonne, une glose explique deux mots des lignes 26 et 27 : l'un φᾶρος par son synonyme en prose ἄροτρον [6]; l'autre, en alléguant une fiction du poëte qui comparait deux jeunes filles, [Ἰα?]ζὼ et Ἀγησιχόρα, à des colombes.

A la colonne première, au niveau des lignes 14 et suivantes, une glose, la plus lisible de toutes celles que nous offre ce petit manuscrit, atteste que l'auteur suivait, sur un point qui reste à déterminer, la même tradition que Hésiode [7]. Au niveau de la ligne 6, le nom, en abrégé, de Phérécyde; au

[1] Voir Osann : *Anecdoton romanum de notis veterum criticis, in primis Aristarchi Homericis et Iliade heliconia, etc.* (Gissæ, 1851), § 21 : *De notis platonicis et de signo χ in dramatis Græcorum notandis adhibito.*

[2] Schol. d'Euripide, *Oreste*, v. 81; de Sophocle, *Philoctète*, v. 201. Cf. Isidori *Origines*, I, 20, 22.

[3] Disciple d'Aristarque, sur lequel on peut voir Suidas, au mot Πάμφιλος, et Fabricius, *Biblioth. gr.* VI, p. 375, édit. Harles.

[4] Voir Bast, *ibid.* p. 782.

[5] *Etym. magnum*, p. 175 : Ἀφάροτος ἡ ἀναροτρίαστος γῆ· φάρος γὰρ ἡ ἄροσις. Cf. le même lexique, au mot Ἀφαυρός.

[6] Le schol. d'Apollonius de Rhodes (*Argon.* IV, 259) remarque que Pindare, Antimaque et *Hésiode* font venir les Argonautes par l'Océan en Libye, et de là, moitié par terre, *dans notre mer.* Cf. *Id. ad* IV, 301, et *ad* I, 498, au sujet du mot χάει qui termine cette note, s'il n'y a pas, de ma part, erreur de lecture en cet endroit.

[7] Sur les abréviations du nom d'Aristo-

niveau de la ligne 9, le nom plus reconnaissable d'Alcée ou peut-être d'Alcman[1], font deviner quelques rapprochements du même genre entre l'auteur des vers doriens et quelqu'un de ceux qui avaient traité, soit avant, soit après lui, le même sujet[2].

A droite de la deuxième colonne, vers les lignes 21-22, les mots *ἐν τῇ Ὀδυσσείᾳ ὠκεάνοιο.ῥοὰς* sont une citation d'Homère, citation faite en vue d'éclairer le texte principal.

La note, note finale, à ce qu'il semble, au-dessous de la troisième colonne (qui n'a que 33 vers au lieu de 34), nous apprend beaucoup dans sa brièveté et dans son état de mutilation. On y voit que les vers précédents formaient un chœur; que ce chœur était prononcé tantôt par dix jeunes filles, tantôt par dix ou peut-être onze hommes d'une ville dont je n'ai pu retrouver le nom dans aucun géographe[3]. C'est un exemple qui s'ajoute aux exemples très-rares que nous connaissons déjà de la *διχορία*, soit dans le drame[4], soit dans la poésie lyrique[5], chez les Grecs.

Nous avons donc ici, à n'en pas douter, le lambeau d'un de ces manus-

phane dans les mss. voir Bast, *Comment. palæogr.* p. 793, 931, à la suite du Grégoire de Corinthe, éd. Schaefer et Boissonade; et A. Nauck, *Aristophanis Byzantii fragmenta*, p. 60.

[1] Le scholiaste de Pindare (*Olymp.* I, 97) se réfère à l'autorité d'Alcman et à celle d'Alcée au sujet de la légende de Tantale.

[2] Pour Phérécyde, cf. schol. Pind. *Pyth.* IV, 133, 221, 288, où l'on voit que l'histoire des Argonautes faisait partie des récits contenus dans les premiers livres de cet historien. Pour Alcée, je ne trouve guère entre les fragments de ce poëte et notre morceau lyrique que des rapprochements accidentels et sans importance. Voir, par exemple, l'observation d'Hérodien (*Περὶ Μονήρους λέξεως*, p. 19, éd. Lehrs) sur *ὠρανός*, forme dorienne d'*οὐρανός*, que l'on trouve et dans Alcée et col. 1, 15, de notre poëte. Cf. Sappho, Fragm. 92, éd. Ahrens, à la suite du traité de cet helléniste *de Dialecto Æolica.*

[3] *Φυουντίων*, ce qui indique une ville dont le nom serait *Φυοῦς-οῦντος*. Ni l'ethnique de la célèbre *Φλιοῦς-οῦντος*, ni celui de *Φυκοῦς-οῦντος*, port voisin de Cyrène, nommé deux fois dans Synésius, ne paraissent pouvoir être restitués ici avec certitude. Encore moins penserais-je à *Φεαί*, ville d'Élide, mentionnée dans Homère (*Odyssée*, XV, 297).

[4] Voir Pollux, *Onomasticon*, IX, 107 et 108; schol. d'Aristophane, *Chevaliers*, v. 586; *Paix*, v. 113. Les *Euménides* d'Eschyle et la *Lysistrate* d'Aristophane offrent des exemples de ce *double chœur*, qu'il ne faut pas confondre avec le dédoublement d'un chœur unique en deux *demi-chœurs*. Cf. Hésychius : *Διχοριάζειν· ἐν δύο χοροῖς ᾄδειν.* Sch. Eurip. *Oreste*, v. 1268 et 1275.

[5] Voir le chant spartiate cité par Plutarque, *Vie de Lycurgue*, c. XXI.

PAPYRUS GRECS.

crits annotés à l'aide d'autres livres par quelque philologue fort instruit, comme celui auquel nous devons les célèbres commentaires sur l'*Iliade* retrouvés dans le manuscrit de Venise, ou les scholies des *Argonautiques* d'Apollonius, ou celles de quelques tragédies et comédies du théâtre athénien.

Pour plus de détail sur ce texte difficile, nous renverrons aux observations consignées dans nos *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie* (Paris, 1863, p. 159-175) et aux articles publiés par M. Ten Brink, dans le *Philologus* de 1863, p. 126-139, et par M. Th. Bergk, dans le même recueil, 1864, p. 1-16.

En reproduisant ici le texte publié dans nos *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, nous n'avons pas cru devoir y faire d'autres changements que ceux que nous a suggérés une nouvelle et attentive collation du manuscrit original. Nous laissons à MM. Ten Brink et Bergk tout le mérite de leurs corrections et de leurs conjectures ingénieuses, mais souvent inconciliables avec la leçon formelle du papyrus dont ces savants n'avaient pas sous les yeux le *fac-simile*. Quand la critique de nos confrères, mieux éclairée sur l'état même de la leçon primitive par l'étude de ce *fac-simile*, aura fait ce qu'elle peut pour améliorer et pour éclairer ce texte si obscur, alors nous essayerons peut-être de reviser, à notre tour, et leurs travaux et nos premières recherches. De toute façon, le détail d'une telle controverse sortait du plan qui nous est imposé par l'Académie dans la présente publication. — E. Egger.

Les fragments compris sous les n°s 9 bis, 18 quatuor et 70 bis sont loin d'offrir un aussi grand intérêt que le n° 71.

Le n° 70 bis, débris d'une lettre d'affaires écrite avec négligence, ne m'a guère laissé déchiffrer que les mots suivants :

. . . . μηνιαῖοι
. . . . ϖάντως ἐπέχω? τω αὐτὰς
. . . . λόγον ἐν τῷ?
θε . . . . χαρίσαντος? δία

πωλυδευκης
λυκαις ο̲ν εγκαμουσιν ἁ λέγω
φόρον τε και σεβρον ποδωκη
ντετον βιᾶτὰν
ν τε τον κὸρὺσἶὰν
τε F[ά]νακτά ταρῄϊον
τέξοχον ημισίων
ω τον αγροταν
μεγαν ευρυτον τε
πώρω κλόνον
τε τὼς αρισἶὼς
· αρήσομες
αραῖσα πὰντῶν
γεραίτάτοι
εδειλος αλκᾶ
ερωπων ες ωρανον ποτήσἶω
ρητων γἄμων ταν αφροδῖταν
α]ν μεσαν ήντ[ι]να
παι δης ἀκῶ
ιτες δε διος δ[ο]μον
ην ερογλεφὰροι
τάτοι
γ]α δαίμων
φίλοις
[δεδ]ωκε δωρα χ
γαρέον
ίλευ ʽβα χ
τια? ν?
γαιας
έδᾶ τῶν δαμοσίωι
μαρμαρωι μυλάκρωι
ενᾶἶδᾶς
αυ? τοι
πον ἄλαστα δε

οτι τοιαυτ η δια τον λυκαι ονους υνισ ρἶθ

φερεκεν τ ιπποκων ουμε χρεσἶον... του ς

ο αλκ̆σι[ος ταν? χατου πατρος δηριτιδας νοματος λες?

οτι τον πορον ειρηκε τον αυτον τωι υπο του ησιοδου μεμυθευ μενωι χαει

χριστο αιδας παμφιλος αιδας

εργαπᾶσόν κατα μῆσάμένοι
εσἶί τις σιῶν τἶσις
ὁ δὲ [βί]ος οσἶις ευφρων
αμεραν.....α πλεκει
ακηρυκτος εγων δ αείδω
αγιδ το φῶς ορῶ
ρεύγᾳλιον ονπερ ἆμιν
ἀγιδω μαρτῦρεται
φάεν.ν εμε δ ουτ επὰινὲν?
ουτε κὰμέσθαι νιν ᾶ κλεννᾶ
ουδε αὼς ἐῆι δοκεει γαρἐίμεν αυ
ευπρεπης τὼ σὢί πεgραιοις
εν βατοις σἶᾶσειεν ιππον
καί τον [α]εθλοφόρον κὰνὰχαδα
π υποπετριδίων ονείρων
ου χωρησομεν κέλης
ενετικός. ᾶ δε χαιτα
τᾶς εμὰς ανεψιὰς
αγησιχόρας επανθεῖ
αρυσας. ακήρατος
τοτ αργυριον πρόσωπον
διαφρ? άδ αν τι τοι λεγω
αγησιχόρα μεν αὕτα .
ᾶ δε δευτερα πεδὰάιδὼι τοι ειδ
ιπποσυβην κολαξ διος δραμειτ
ται πελειάδες γαρ ἆμιν
ορθρίαι φᾶρος φἐροίσαις
νυκτα δι αμβροσιαν απεσχατων
ασἶιον αυ ειρομέναι μαχονται
ουτῖ (sic) γαρ τι πορφύρᾶς
τοσσος κορος ὤσἶ αμύναι
ουτε ποικίλος δρακων
πανχρὺσιος ουδε μιτρᾶ
λὺδῖᾶ νεᾶν[ί]δων

α
ου
τα
εναι
απο
παρ
ικων ιππω
χρυ
ορθιαι φα
την [ια]ξαν

δι πλαναι αγησιχορα?
ρω νυ
θ
φίλ

ιανισι αρων αγαλμα
ουδετι αννιοσκῶ? μαι
αλλου τως εἰδης
ουδε σὺ? και..ωέ ἀ σις ἦρα
ουδὲς ἀ σ ας ενθέναφάσεῖς
ἄσῖάφις ο·το
και ποτι φ δυλλᾶ
δᾶμα ατα.. ει αν θεμίς
αλλαγ με ηρει
ὂυγαρ ἀ υρος
ἀγησιχ αυτου ᾱ αυτου
ἀγίδο
θὼς τίσ επαινεῖ θωσῖηναι ευρ
αλατᾶν
χ δεξασθαι α ανα αυυσις?
Και τελος
ειποιμί κα μεν αυτᾶ
παρθενος μεγαν εν ωράνω βέβα κα
γλαύξ εγω ω ώτὶ μαλλον?
ἀνδανειν γαρ ιρεσκει ν επιθυμω
ἀμινίατρος?
εξ αγησιχορας μιδες
αναεθρα
τοτε γαρ
τῶς εα (ου εδ)
τ κυβερν
κλεννᾶι μα
α δε τὰν σηρι
αοιδοτερᾶν
χ οιαι? γαρ...αν
παιδων δεν
φθεγγεται δ ξάνθω ροαις λιο χ τατον
κύκνος ἀδο ω ξανθᾶι κομις και

χορ[ος] οτε μεν εκ ια παρθενων οτε δε εκ ιϛ φυουν
τιων χορηγον αυτι ια αδειν ι εξην γαρα?
αριθμον ειπειν? ο ´ του αριθ
παρθενων

αν δου
χ
αρι
[τ]ης [αγ]ησιχό?
π
......
2 lignes de glose illisible.
χορηγος
α
οτι τα θαυμ[ατα
τερατωδε
ικται ευωσδ... τοις
ροις προσαπτειν κ[αι]
δια του Φινεως
ατα τον ονειρον τον αυτον
ροις
ραοικουντα
τοπω παραγᾶ
εν τη οδυσσειαι
ταν ωκεανοιο ροα
λευκα
δα πέτραν... μενοις πύλαι
την
ιν
ς σωσιφανης αρυτρον οτι
κὶ αγησιχοραν περιστεραις ικαζουσι

χα . . . . λήμψομαι τὸ τέλος
. . . . ἰδίων διατάξεων
. . . . ρον διορθούμε-
νός σοι τὸ ἐπιϐάλλον σοι μέρος τρίτον καὶ? ου κεῖ-
ται . . . . ϖάντως?
. . . . τὸν χρόνον ἐν ᾧ ἂν ?
. . . . ταύτην? . . .
. . . . θασι αὐτὸν . . . .
αὐτὰ . . . . ταμουντος?
καὶ τῶν . . . . ι τὸν χρόνον . . .
μηδὲ? φυ . . . .

Le n° 9 bis, qui est opisthographe, n'offre, sur le verso, que les restes d'un véritable brouillon :

ϑησιαι? μοι ὅπως
. . . .
ταύτην αὐτῷ ϖισ (barré)
τ]εύης . . . . . . ἐντυχεῖν (barré)
τῆς μητροπόλεως (écrit deux fois, et barré la première fois)
ἄρχοντι . . . .
. . . . ἅπασι ϖν?
. . . .

Le recto, dans son état de mutilation, permet au moins de lire quelques mots, parmi lesquels est un nom romain qui semble appartenir plus spécialement au IIe siècle de l'ère chrétienne.

. . . . . ὑπερ . . . . . .
λυσαι δι . . . . ελλ?
συνεχω? . . . .
του . . . ουαρ. . . . .
. . . . . ν το μερων?

PAPYRUS GRECS.

αμμων . . . .
του γραμματ
Αὐρήλιος Σαραπ [Διογε?
νιανοῦ συν . . . . καὶ
σοι τὰς τοῦ πυροῦ
σιας καὶ? Αὐρήλιος
ὑπὲρ αὐτοῦ μὴ . . . . . .

Ces derniers mots rappellent la formule finale qu'on lit sur quelques tessères gréco-égyptiennes : ἔγραψα ὑπὲρ αὐτοῦ γράμματα μὴ εἰδότος [1]. Mais les lettres qui suivent μὴ, dans ce fragment, ne se prêtent guère à une telle restitution.

Le n° 18 quatuor, écrit d'une main timide et ignorante, mais consciencieuse, offre peu de difficultés pour la lecture, et il est fort regrettable que le commencement en soit perdu.

1. K. . . . . [αὐτο-
2. κράτωρ τὴν ὁδὸν? . . . . περὶ τῶν σῶν
3. πραγμάτων λέγουσι ὅτι ἰς (sic) κα[λὸν ou ιρὸν] ἥκει τὰ
4. σὰ ὅπου δύνασαι ζῆν ἥως (sic) ὁ θεῖος? σοὶ διαλλα-
5. γῇ. Αὐτοκράτωρ ἐξῆλθε τὴν πόλιν φαμενὼθ
6. τῇ] μιᾷ καὶ ἰκάδι (sic). Περὶ ὧν μοι γράφις (sic) μέλι (sic) μοι.
7. Ὅ]ταν ἰσελθῇς (sic), καλῇ ὥρᾳ, εὑρήσις (sic) συνίδησιν (sic).
8. Ἀσπάζεταί σε πολλὰ ὁ πατήρ σου Ὠρίων
9. καὶ ἡ μήτηρ σου Ἑρμιόνη καὶ ὁ Πάρθος
10. καὶ ἡ σύμβιος αὐτοῦ καὶ ἡ Ὠριγενία καὶ Ἰουλιανὸς
11. καὶ Ἀσκληπιάδης καὶ Διονύσιος καὶ ἡ σύμβιος αὐ-
12. τοῦ καὶ τὰ παιδία καὶ ὁ ἱερεὺς καὶ Ἑρμαίων
13. καὶ τὰ ἀβάσκαντά σου θρεπτάρια, κατ' ὄ-
14. νομα πάντες.

Ce qui reste de cette lettre paraît pouvoir se traduire à peu près ainsi :
« . . . . . L'empereur. . . . . . son chemin. [Quant à tes affaires,] on dit que « tout est à point, puisque tu peux vivre jusqu'à ce que ton oncle se récon-

« cilie avec toi. L'empereur est sorti dans la ville le 21 de Phamenoth. Quant « aux choses dont tu m'écris, je m'en occupe. Lorsque tu seras entré, à « la bonne heure, tu trouveras les gens au courant de la chose (?). Chacun « d'ici t'embrasse : ton père Orion, ta mère Hermione, Parthus et sa femme, « et Origénie et Julianus, et Asclépiade et Dionysius avec sa femme et ses en- « fants, et le prêtre et Hermæon et tes charmants petits nourrissons; tous « sont (ou veulent être) nommés. »

L'orthographe de ce morceau et aussi la syntaxe indiquent une personne peu lettrée, comme le sont, d'ailleurs, plusieurs de celles dont les épîtres familières sont parvenues jusqu'à nous sur les papyrus de l'Égypte. L'opposition, deux fois marquée, entre la ville et un autre lieu voisin de la ville, semble indiquer que la lettre était écrite, soit à un, soit par un de ces reclus du Sérapéum (ἐν κατοχῇ) dont la singulière position nous est aujourd'hui révélée par d'autres documents de la même provenance[1]. Mais, d'une part, l'empereur qui « sort dans la ville » a bien l'air de sortir du *Serapéum*, où il aura fait une visite; et, de l'autre, la personne à qui la lettre s'adresse, devant *venir dans* [la ville], semble plutôt habiter le Sérapéum au moment où on lui écrit; d'ailleurs, toutes les personnes qui lui envoient le salut ne peuvent guère avoir été des *reclus* du temple. J'incline donc à croire que la lettre est écrite de Memphis à un habitant du temple par une personne qui lui fait part de l'*entrée à Memphis* d'un empereur qui *sortait du Sérapéum*.

Quel est cet empereur? et dans quelle année faut-il placer ce 21 du mois de Phamenoth? J'avoue que, malgré des recherches scrupuleuses, je n'ai pu arriver à résoudre ces deux questions. Sans parler de Germanicus, qui n'était qu'un César[2], plusieurs empereurs romains ont visité l'Égypte : Vespasien[3], Hadrien[4], Septime-Sévère[5] et Caracalla[6]. Nul ne l'a visitée plus lon-

[1] Voir le Mémoire de M. Brunet de Presle *sur le Sérapéum de Memphis*, dans le *Recueil des mémoires présentés par divers savants étrangers à l'Académie*, t. II de la 1re série.

[2] Tacite, *Annales*, II, 59.

[3] Suétone, *Vespasien*, c. VII.

[4] Voir surtout le Mémoire de M. Greppo *sur les Voyages de l'empereur Hadrien et sur les médailles qui s'y rapportent* (Paris, 1842). L'auteur (p. 224, 225) ne paraît pas connaître la célèbre mosaïque de Palestrine ni les travaux dont elle a été l'objet (Barthélemy, dans les *Mém. de l'Acad. des inscr.* t. XXX; cf. le *Corpus inscr. græc.* n° 6131b). Une inscription de Sparte (*Corpus*, n° 1348) mentionne de même un *second voyage* d'Hadrien dans le Péloponèse.

[5] Dion Cassius, LXXV, 13.

[6] Spartien, *Caracalla*, c. VI. — Il ne paraît pas que ce dernier empereur soit allé au delà d'Alexandrie.

guement qu'Hadrien, et ce serait une raison de chercher plutôt dans le règne de ce prince la date du document que nous étudions. Mais jusqu'à nouvelle découverte, peut-être vaut-il mieux s'abstenir de conjectures trop précises sur l'auteur et la date d'une pièce dont la provenance même ne nous est pas connue avec certitude.

Les huit noms propres que nous y lisons pourraient fournir de précieux indices historiques, si les homonymes n'étaient pas si fréquents, sur les monuments de l'Égypte comme sur les autres monuments du monde ancien. Nous indiquerons, toutefois, pour chacun de ces noms, comme pour quelques autres expressions grecques, les rapprochements qu'il nous a été possible de faire :

Ὡρίων, *Corpus inscript. græc.* n. 5109[4], où ce nom est réuni avec celui d'un Asclépiade; Letronne, *Inscriptions de l'Égypte*, n° 18; cf. t. II, p. 236 note, et 468.

Ἑρμιόνη, *Corpus*, n° 445 (*Inscr. d'Athènes*); Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, n° 36.

Πάρθος est le nom d'un général persan dans Eschyle, *Perses*, v. 980.

Ὡριγενία, féminin de Ὡριγένης, un de ces θεοφόρα ὀνόματα qui renferment le nom d'une divinité égyptienne, ne s'est pas encore, que je sache, rencontré dans les auteurs ni sur les monuments.

Ἰουλιανός, *Corpus*, nos 4797, 5071 (un préfet d'Égypte); Letronne, *Inscr. de l'Égypte*, n° 298.

Ἀσκληπιάδης, *Corpus*, n° 5109[18.33].

Διονύσιος, *Corpus*, n° 4786; Letronne, n° 287 (fils d'Aphrodisius); Letronne, n° 555; cf. 522 (fils d'Héraclès); *Corpus*, n° 4917; Letronne, n° 69.

Ἑρμαίων, dérivé de Ἑρμῆς, par l'intermédiaire de Ἕρμαιος, se retrouve dans le *Corpus*, n° 1893.

Καλῇ ὥρᾳ, ou peut-être καλὴ ὥρα, au nominatif, car notre texte ne distingue pas ces deux cas par l'iota souscrit, est une de ces formules de bon augure, comme ἀγαθῇ τύχῃ, ou τύχαν ἀγαθάν, *quod felix faustumque sit*, que l'on trouve en tête des actes officiels chez les Grecs et les Romains; mais elle a ici un caractère tout familier, et il est remar-

quable qu'on la retrouve avec le même caractère dans l'usage du grec moderne.

σύμβιος, dans le sens d'épouse, surtout usité chez les chrétiens, l'est déjà dans ce sens chez les païens du temps de l'Empire, comme le montrent les exemples suivants : en Égypte, *Corpus*, n°s 5003, 5009, 5020, 5028, 5105 (règne d'Hadrien), 5110; hors d'Égypte, *Corpus*, n° 3436; Le Bas, *Voyage archéologique, Inscriptions*, V, n°s 354, 734, 788, 785, 786, 814, 822, 891. (Les exemples n°s 828, 991, 1186 sont des inscriptions chrétiennes.) Un proscynème égyptien (*Corpus*, n° 5006) emploie le mot *συμβίωσις* à peu près comme nous employerions le mot *ménage*.

τὰ παιδία. Comparez, avec ces mots et le suivant, une inscription de Talmis, dans le *Corpus*, n° 5053 : *καὶ τοῦ παιδίου αὐτοῦ καὶ τῶν ἀβασκάντων ἀδελφῶν*.

Sur *ἀβάσκαντα*, comparez encore dans le *Corpus*, n° 5119, un proscynème où on lit : *ὅλης συγγενείας τῆς ἀβασκάντου*.

Ἀβάσκαντος est aussi devenu, de bonne heure, un nom propre. (Le Bas, *Voyage archéol.* V, n° 822.)

θρεπτάρια nous rappelle les *θρέμματα* mentionnés dans plusieurs inscriptions. (Le Bas, *Voyage archéol.* V, n°s 21, 22, 26; *Corpus*, n° 5127 (*Inscr. d'Axum*) : un roi emmène des prisonniers, *μετὰ τῶν θρεμμάτων*. Cf. Le Bas, V, n° 1681 : *αὐτῶν τὰ τεθραμμένα*. N° 1667 : *τῆς ἐργασίας τῆς θρεμματικῆς*. Cf. *θρεμμάτιον*, dans une inscription de Stratonicée, citée par Letronne (*Inscript. de l'Égypte*, t. II, p. 46); *παιδάρια*, dans un proscynème du *Recueil* de Letronne, n° 108.

κατ' ὄνομα se retrouve dans un proscynème égyptien (*Corpus*, n° 5008).

ὁ ἱερεύς nous rappelle : 1° *τὸν πρεσβύτερον τῆς κώμης*, qui désigne un personnage de l'époque ptolémaïque sur un papyrus cité par Reuvens (*Lettres à M. Letronne*, III, p. 32); 2° *ἱερεὺς τοῦ γόμου*, expression fréquente dans les inscriptions de la Nubie (*Corpus*, n°s 5027, 5028, 5030, etc.); *ἱερεὺς τῆς συνόδου* (Letronne, *Inscript. de l'Égypte*, n° 32); 3° le mot *ἱερεύς* employé de même, sans complément, dans une inscription d'Acmonia (Le Bas, *Voyage archéol.* V, n° 754; cf. Franz, *Élém. épigr. gr.* p. 305.)

PAPYRUS GRECS.

Quant à *πάντες*, rapproché ainsi de *θρεπτάρια*, il pourrait déjà s'expliquer, sans solécisme, par la syllepse (comparez *φίλε τέκνον*, qui est cité dans toutes les grammaires). Mais, en outre, il faut remarquer que *πάντες* se réfère ici non-seulement à *θρεπτάρια*, mais à toutes les personnes des deux sexes précédemment énumérées dans la lettre.

PAPYRUS N° 18 TER.

(Hauteur, 10 cent. largeur, 10. — Planche XLV.)

Nous terminons ces additions par un petit papyrus donné au Louvre, en 1855, par M. Batissier, vice-consul de France à Suez, et qui a été déroulé par M. Théodore Dévéria lorsque l'impression de notre volume était déjà trop avancée pour que nous ayons pu le joindre au n° 18, auquel il se rapporte par son contenu. En effet, c'est probablement une lettre d'envoi d'une caisse de momie, pour être déposée dans un tombeau de famille ou dans ces vastes dépôts funéraires dont nous avons parlé. Nous donnons plus loin une planchette de sycomore qui paraît avoir eu le même objet. Nous avons fait reproduire ce petit papyrus sur la planche XLV tel qu'il était avant d'être déroulé, afin de donner une idée de la forme extérieure des lettres missives. Celle-ci ne contient que quatre lignes. Ces petites pièces ont toujours l'avantage de nous faire connaître quelques noms propres égyptiens et des noms de localité. — W. B.

Ψ[1] ενπαχνούμιος Πορεγέβ[θιος
ενμώνθου τοῦ Πορεγέβθιος
. . . . . ἀπὸ κώμης Ταμήρωος Κ. . .
. . . . . μου.

VERSO.

Ψενπαχνο]ύμιος Πορεγέβθι[ος

[1] Par une disposition singulière, le Ψ qui doit commencer les noms Ψενπαχνούμιος et Ψενμώνθου est placé entre les deux lignes.

TESSÈRES GRECQUES.

TESSÈRES.

Il existe au musée du Louvre, comme dans plusieurs collections d'antiquités égyptiennes, de petites pièces de comptabilité écrites à l'encre sur des fragments de poteries, ce que les Grecs nommaient *ὄσ7ρακα*, d'où vient le mot d'*ostracisme*, car c'était sur de semblables tessons et non sur des coquilles que les Athéniens écrivaient leurs suffrages. Ces *tessons écrits*, recueillis en Égypte, principalement à Éléphantine, appartiennent en général à l'époque romaine; la plupart sont en grec et contiennent des reçus d'impôts ou de fournitures de vivres. Quelques-uns de ces *ostraca*, publiés pour la première fois par Niebuhr, à la suite du Voyage de Gau, ont été reproduits dans le *Corpus inscriptionum græcarum* avec ceux qui avaient été insérés par Young dans ses *Hieroglyphica*. M. Reuvens avait aussi publié la transcription de quelques monuments de ce genre, conservés à Leyde, dans sa troisième Lettre sur les papyrus grecs, adressée à M. Letronne. Ce dernier savant ne pouvait manquer de comprendre les *ostraca* du musée du Louvre soit dans sa collection des Inscriptions de l'Égypte, soit dans son Recueil des papyrus, et plus probablement à la suite de ceux-ci, auxquels ils se rapportent et par le sujet et par l'écriture, tracée avec le roseau, en caractère cursif. M. Letronne avait communiqué, vers 1830, tous les *ostraca* en grec qui existaient alors dans la collection du Louvre à M. Hase, qui les déchiffra le premier et les communiqua, vers cette époque, aux auditeurs de son cours de paléographie grecque en y joignant quelques observations. Il remit ensuite à M. Letronne un cahier qui contenait la transcription qu'il avait faite de treize de ces *ostraca*, sous le titre de *Tesseræ litteratæ aliquot Musei Regii Parisiensis*. Ce cahier est accompagné d'une lettre d'envoi en grec dans laquelle M. Hase, empruntant, par un aimable badinage, les formes du style des moines calligraphes du moyen âge, comme il en imitait l'écriture, supplie humblement M. Letronne, *hiérophante* de l'Égypte, d'excuser les fautes qui ont pu lui échapper : *ἃς φαύλως μὲν καὶ ἐσφαλμένως μετεγράψατο ὁ παιδείας ἁπάσης ἐσ7ερημένος καὶ δυσπραγὴς ἐν μοναχοῖς Ἄσιος*,

ὁ καὶ σφόδρα ἐπιθυμῶν τῆς πρὸς τὸν ἄνω δεσπότην ἀποδημίας· προσφέρει δὲ (φεῦ τῆς τόλμης) μετὰ ταπεινῆς ἕως ἐδάφους προσκυνήσεως τῷ φωστῆρι μὲν οἰκουμένης ἱεροφάντῃ δὲ Αἰγύπτου κυρίῳ Λετροννίῳ, ἐπικαλούμενος τὴν εὐμενῆ αὐτοῦ συμπάθειαν.

Il n'a été trouvé dans les papiers de M. Letronne aucun travail de lui-même sur ces textes; mais nous croyons nous conformer à ses intentions en reproduisant à la suite des papyrus grecs du Louvre ces transcriptions de M. Hase, qui, même en l'absence d'un commentaire explicatif, conserveront toujours une grande autorité.

Depuis la mort de M. Letronne, la collection du Louvre s'est enrichie de quelques *ostraca;* nous n'avons pas cru devoir en comprendre l'ensemble dans le présent volume, attendu qu'un philologue attaché au Musée des Antiques, M. Fröhner, a commencé récemment, dans *la Revue archéologique*, une publication complète de tous les monuments de ce genre. — W. B.

1.

Διέγραψεν Πετραέν-
μ?
σνουφις Ἀουεπαοῦς ὑπὲρ
λαογραφίας, ἐνάτου L
Οὐεπασιανοῦ τοῦ κυρίου,
Μεσορὴ ΙΒ, ἀργυ[ρίου] δραχ[μὰς[1]] δεκαέξ,
/∠ Ις. Πελέας ἔγραψα.

2.

Διέγρ[αψε] Πολαΐδο[ς?
ὑ[πὲρ] λαογρ[αφίας], ἐνά[του L
Οὐεπασιανοῦ τ[οῦ κυρίου,
Μοσορὴ Α, ἀργ[υρίου] δ[ραχμὰς δεκα-
έξ, /∠ Ις. Μέλανθις [ἔγραψα.

[1] « Hæ summæ, quas accusativo posui, « fortasse ubique per nominativum sunt « explendæ. » (Conf. n° 7, l. 7, et n° 11, l. 4; contra tamen, n° 3, l. 4 et 5.)

TESSÈRES GRECQUES.

3.

Ἱερὰ β . . . μετοχ . . ἐν Ἑρμώνθει. Λον-
γῖνος κριτως [κριτὴς?] διέγρ[αψεν] ἀνασχαῖα [ἀπαρχαῖα?]
τετελ[εσμένα ἐν Ἑρμώνθει, ἑξα[κοσ7ὴν[1]] σείτου ἀρ-
τάϐας ἑκατὸν πεντήκοντα
>> $\overline{\text{ΡΝ}}$, καὶ φακοῦ ἀρτάϐας ὀκτὼ
⋝ L$\overline{\text{Ι}}$ Τραϊανοῦ Καίσαρος
τοῦ κυρίου, Ἐπεὶφ $\overline{\text{ΚΑ}}$ [$\overline{\text{ΚΔ}}$?].

4.

Οὔ[λπιος] Μερκουρ[ιάλις] . . . μισ[θωτὴς
ἱερᾶς πύλ[ης] Σου[ήνης. Διὰ] . . . ύου β[ουλευτικοῦ?
διέγραψε Ψένχνουϐις . . . . . α-
μαίου, μ[ητρὸς?] Θίννις, ὑ[πὲρ] λαο[γραφίας?[2]
τρίτου (sic) Που[ϐλίου]ς [Αἰλίου] Ἀδριανοῦ
τοῦ κυρίου, δραχ[μὰς] δεκα-
επ7ὰ /διώϐ[ολον], /∠ $\overline{\text{ΙΖ}}$ γ'',
L$\overline{\text{Ε}}$ Ἀδριανοῦ τοῦ κυρίου,
Ἀθὺρ $\overline{\text{ΚΗ}}$.

5.

Ἄννι[ος] Ἀμμω[νιανὸς κα]ὶ Σεραπάμ[μων] Πεανού[ϐιος?]
πράκ[τορες] ἀργ[υρικοὶ] Ἐλεφ[αντίνης]. Διέγρ[αψε Πετερί-
ηρις Πετουρεμόμου σὺν Πάγ-
χνουϐ[ι?] ὑ[πὲρ] μερίδ[ος] $\overline{\Xi}$ καὶ ὑ[πὲρ
ἀνδρ[απόδων?] καὶ προτελλ[είων] $\Sigma\Xi$ [ἑξηκοσ7ὰς] δραχμὰς] $\overline{\Delta}$,
L$\overline{\Delta}$ Ἀντωνείνου Καίσαρος

[1] « De sexagenariis Gothofred. ad Cod. Theodos. leg. De exactionibus. » (Conf. quoque n° 5, l. 4.) — [2] Ou mieux : β[οηθοῦ]. — W. B.

τοῦ κυρίου, Παϊνὶ ΙΓ.
Ἄ]ννιος Ἀμμωνιανὸς συ-
μαρτύ[ρομαι· ∠ Δ.

6.

Τιθοητίων καὶ Στέφανος,
ἐπιτηρηταὶ ἱερᾶς πύλης
Σου[ήνης]. Διὰ Μάρκου Ἀππίου[1]
Πεμωνιανοῦ ἀπαρτ[ητοῦ] ἐμέτρ[ησε
Μηνόφιλος . . . .[2]
επημ. . . καὶ Θ καὶ Ι. . .
επ. . . . . Ἁρπάησις. . .
χου, α. . . . ματ. . Ζ τὸ ἕκτ[ον]·
L Ι Ἀντωνείνου
Καίσαρος τοῦ κυρίου
Τυβὶ Θ.

6 bis[3].

Τιθοητίων καὶ οἱ σὺν αὐτῷ, ἐπι-
τηρηταὶ ἱερᾶς πύλης Σοήνης. Διὰ
Μάρκου Ἀππίου Πεμωνιανοῦ ἀπαρ-
τητοῦ ἐμέτρησεν (sic) Πανάνωτις
Ἀμμωνίου Υ (ὑπὲρ) ΙΓ ΝΟ (νομίσματος). . . . .

[1] En marge au crayon, et, je crois, de la main de M. Letronne, Νίγρου, et à la ligne suivante : Πετρωνιανοῦ. — W. B.

[2] Une ligne dont M. Hase s'était contenté de représenter les traits sans les interpréter en lettres courantes.

[3] Une note de la main de M. Hase portait : « Joindre ici une autre tessère que j'ai déjà remise à M. Letronne. » Cette copie d'une pièce au même nom de Τιθοητίων, et que M. Hase avait rapportée à l'an 174, est en effet jointe au manuscrit. Nous ignorons si elle est au Louvre. — W. B.

ὀνόματι
. . . . IBLOΠ . . . . . .
Πετεπλέγητι Σπουήρεως τὸ ἐπι-
βάλλον σοι μέρος, L ΙΓ Αὐρηλίου
Ἀντωνίνου Καίσαρος τοῦ κυρίου,
Φαμενὼθ Ζ.

7.

Δομίτιος Φυ[λάρχου
καὶ Ἕρμος Ἡρακλείου.
Διέγραψεν Πετόρζμυθις,
ὁ καὶ Νάβως. . . . .
. . .[1] Πετόρζμυθις, ὑπὲρ λαο[γραφίας] ΙΒ
ἐ[πινεμήσεως] ΙΒ Ἀντωνίνου Καίσα[ρος
[λυκάβαντος]
τοῦ κυρίου /Η δραχ[μαὶ] τέσ-
σαρες, Ξ Δ. Τυβὶ ΙΘ.

8.

Σωτὴρ καὶ Παπρεμίθης, πράκ[τορες
ἀργυρικ[οὶ] Ἐλεφ[αντίνης]. Διέγραψ[αν] Παπρεμίθης
καὶ Καλάσιρις . . . ερτίνου Αὐρη[λίου[2]]
. . ἔρισα ΔL Ἀντωνίνου
Καίσαρος τοῦ κυρίου L Ε,
Ἐπιφὶ Γ.

9.

Στατίλιος] Ἄκκιος[3], μισθ[ωτὴς] ἱερᾶς
πύλης] Σο[υήνης]. Διὰ Σερηνοῦ βου[λευτικοῦ] διέγραψ[ε

[1] Num Ἅρπαϊ . . . . vel *καὶ* . . . . *μάτισεν*?

[2] Αλερις?

[3] Num Στάτιος s. Στατίλιος Λάκκιος? (L. Lacceius L. F. memoratur ap. Murator. p. 1364, n° 7; conf. infra, n° 10, lin. 1.)

Πατρώνσνουφις μητ[ρὸς] Τανια.....
ὑ[πὲρ] λαο[γραφίας] καὶ ἐπι[νεμήσεως] δραχ[μὰς] ἐπ̅τ̅ὰ̅ τριώϐολ[ον,
/∠ Z B, L K Ἀντωνείνου Καίσαρος
τοῦ κυρίου, Παχ[ὼν] IΓ. [Inde alia manus] Ἀμενοφὴ KB
ὁ] αὐτὸς διέγραψεν ὑ[πὲρ] λαο[γραφίας] δρα[χμὰς] τέσσαρας,
/∠ Δ, διὰ Σερνοῦ (sic) Νικ[άτωρος]. Ὁ αὐ[τὸς διέγραψε]...
νας KZ ὑ[πὲρ] λαο[γραφίας]..... Ὁ αὐτ[ὸς] ὁμ[οίως...
Μεχεὶρ IΔ, ὑ[πὲρ λαογραφίας], ∠ B Γ [i. e. τριώϐολον]. Ὁ αὐ[τὸς] KE...

10.

Στ[ατίλιος] Ἄκκιος [?] μισθ[ωτὴς
ἱερᾶς ϖύλ]ης Σου[ήνης]. Διὰ Σερήνου
βου[λευτικοῦ] διέγρ[αψε] Μηνόφειλος μείζ[ων]?
Ὀρϐαεῖδος, μητ[ρὸς] Τηατὶς, ὑ[πὲρ] λαο[γραφίας
KA δραχ[μὰς] ὀκτὼ, ∠ H, L KA
Ἀντωνίνου Καίσαρος τοῦ κυρίου,
Παχὼν Γ.

11.

Οὔλπιος Κελεάριος[1], μισθ[ωτὴς] ἱερᾶς ϖύλ[ης
Σου[ήνης]. Διὰ Σερήνου βου[λευτικοῦ] διέγρ[αψε] Πάνα[τος Ἀμμω-
νίου, μητρὸς Θίννεϊς, ὑ[πὲρ] λαο[γραφίας] καὶ ἐ[πινεμήσεως] δ[ραχμαὶ] τέσσα-
ρες, ∠ Δ, L KΓ Ἀντωνείνου Καίσαρος
τοῦ κυρίου, Θὼθ IΘ.

[1] Sic; vide tamen infra, n° 13, lin. 1.

12.

Ἐπίκουρος Σατυρνεῖνος [?] καὶ . . . .
λῳ [?] νοριγῳ [?] Χ μη[τρὸς . . . . . . Διέγραψαν
Ἁρπάϊσις Πεχνούϐιος [καὶ . . . .
Ἁρμαῖς ἐν [?] δύο λαογρ[αφίαις [?] δραχμὰς. . . . L. . . .
Ἀντωνίνου Καίσαρος τοῦ [κυρίου, ...

13.

Οὔλπιος Κερεάλις μισθ[ωτὴς
ἱερᾶς πύλ[ης] Σοήνης. Διὰ Παχνούϐ[ιος
Πεσορ[. . . .] βου[λευτικοῦ] διέγρ[αψε] Σεραπίων Ἀμ-
μωνίου, μητ[ρὸς] Σενπμορ[. . ., ὑπὲρ] λαογ[ραφίας] Γ
δρ[αχμὰ]ς δεκαεπτὰ ὀϐολὸν, /∠ ΙΖ ɔ, L Γ
Ἀντωνίνου καὶ Οὐήρου
Καισάρων τῶν κυρίων
Σεϐαστῶν, Παϋνὶ ΙΓ.

PLANCHETTES.

Nous croyons devoir joindre aux *ostraca*, comme échantillon d'un genre de monuments qui se trouvent dans la plupart des collections d'antiquités égyptiennes, et qui se rattachent assez naturellement aux papyrus, la copie de quelques planchettes que M. Hase avait communiquées à ses auditeurs en même temps que les tessons de poterie ci-dessus.

La première est une étiquette de momie servant en même temps de lettre d'envoi, comme le papyrus 18 bis, où une inscription de ce genre est désignée par le mot *τάϐλα*. Nous ignorons dans quelle collection cette tablette est aujourd'hui conservée, et nous n'en avons pas le *fac-simile*, mais seulement le tracé de la forme et de la grandeur, qui aideront à retrouver l'original, et donneront une idée de la disposition de ces étiquettes qui s'attachaient par une cordelette aux caisses de momies dans leur transport. L'expéditeur avertit ici qu'il a payé le nolis (*τὰ ναῦλα*) *ϖλήρης* (pour *ϖλήρη*) en entier.

Les mots *ἐν Μεμνονείοις* nous font penser que cette pièce vient de Thèbes.

Les fautes de syntaxe rendent l'interprétation assez difficile.

Je ne sais si le mot *θυγάτηρ* de la deuxième ligne doit se rapporter à *Σενεπώνυχος*, et alors ce serait une faute pour *θυγατρός*, ou si les premiers mots *ταφῆς Σενεπώνυχος* indiquent que cette caisse fait partie de la sépulture appartenant à Sénéponyx. Dans ce cas, la personne ensevelie serait *la fille de Phthamonthès, Papsenios, et sa fille.*

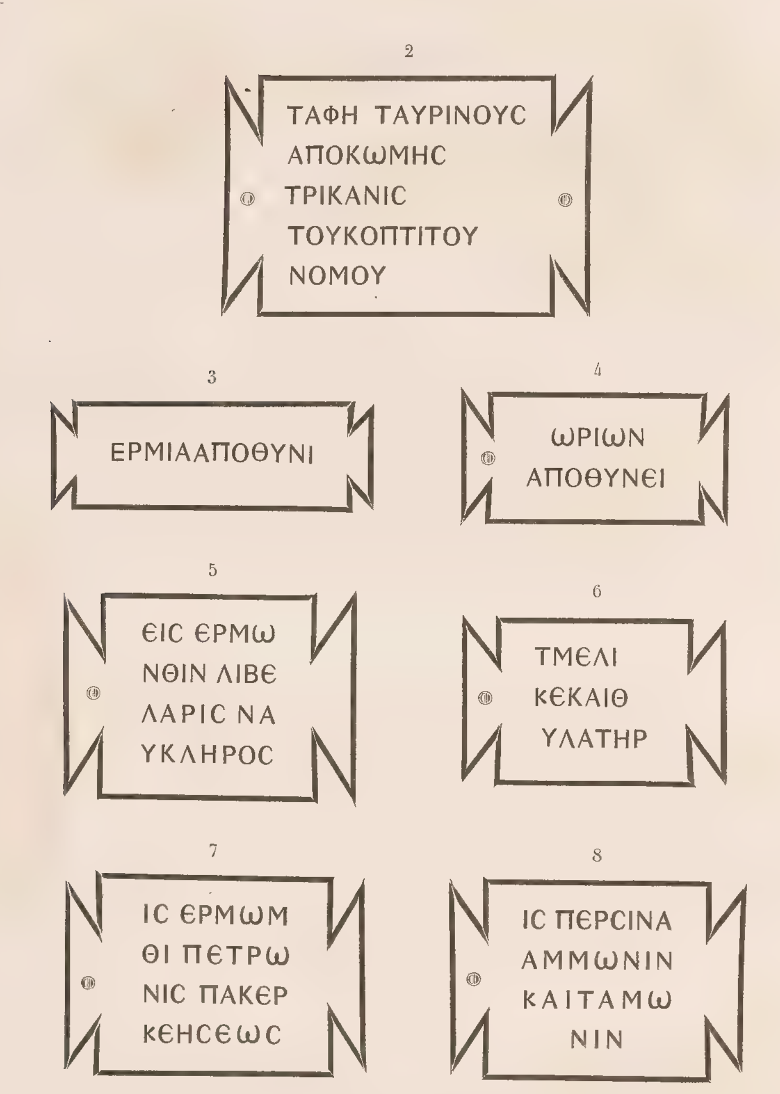
Il serait utile de publier les nombreuses étiquettes de ce genre qui se trouvent dans des collections (en ayant soin, toutefois, de distinguer celles qui sont authentiques, d'imitations, qui, dit-on, sont assez souvent vendues aux voyageurs). On trouverait à glaner même dans les plus courtes quelques noms égyptiens d'hommes ou de localités, et lorsque par hasard on peut reconnaître ces mêmes noms en hiéroglyphes ou en écriture démotique, la comparaison donne lieu à des remarques intéressantes, comme MM. Brugsch et Parthey l'ont montré dans leurs travaux sur les noms propres égyptiens. — W. B.

1

PLANCHETTE GRECQUE.

L ΜΒ Ἐπεὶφ. ταφῆς
Σενεπώνυχος θυγά-
τηρ Φθαμόντη Παψέ-
νιος καὶ ἡ θυγάτηρ
αὐτῆς ἔνδον ἐσῖιν
αὐτῆς ἀποτεθ. Ἔδω-
κα αὐτῷ τὰ ναῦλα
πλήρης καὶ τὰς
δαπάνας, καὶ ὑμεῖς
οὖν κατασῖήσατε
αὐτὴν εἰς τοὺς τάφους
ἐν μεμνονείοις.

PLANCHETTES.



TABLES ALPHABÉTIQUES.

AVERTISSEMENT

SUR LES TABLES ALPHABÉTIQUES.

Un recueil comme celui-ci, où les textes sont presque tous publiés sans traduction ni commentaire, avait d'autant plus besoin de bonnes tables alphabétiques. Outre la commodité qu'elles offrent pour les recherches, les tables facilitent la lecture; elles font un peu l'office d'un dictionnaire, et elles peuvent, en quelque mesure, tenir lieu de notes explicatives.

En vue de ces divers avantages, il nous a paru plus convenable de rédiger trois tables distinctes que d'en fondre la matière dans un seul index alphabétique dont l'usage devenait difficile par suite de la différence des alphabets grec et latin, de l'abondance même et de la variété des mots.

D'après la division que nous avons adoptée, les nombreux faits d'histoire et de grammaire contenus dans ces papyrus se présentent d'abord résumés et mis en relief dans une table qui excitera et dirigera l'attention des lecteurs simplement curieux, sans dispenser les historiens et les philologues de dépouiller, la plume à la main, les nombreux documents réunis ou publiés ici pour la première fois. Un tel index historique aurait pris des proportions démesurées si l'on avait voulu y comprendre tout le détail des renseignements que tant de pièces nous fournissent sur les sujets les plus divers. Par exemple, le relevé des diverses notations du temps, qui abondent sur les papyrus, fournirait, à lui seul, la matière d'un très-long article. Il nous a suffi de relever, en ce genre, quelques faits spéciaux et singuliers. C'est aux chronologistes qu'il appartiendra de rapprocher et de classer toutes ces dates pour en tirer, s'il y a lieu, des conclusions utiles sur les usages de l'Égypte ptolémaïque et de l'Égypte romaine.

La seconde table forme un *Onomasticon* des noms grecs ou égyptiens, qui enrichira beaucoup les nomenclatures publiées jusqu'à ce jour, entre

autres celle de M. Parthey[1]. Nous n'y avons omis aucun nom propre, fût-il même incomplet, douteux ou visiblement altéré. Quand une même personne porte plusieurs noms, chacun d'eux est rangé à son ordre alphabétique. Dans les cas d'homonymie, on a eu soin d'ajouter à chaque nom les indications qui le distinguent de ses homonymes. Pour plus de régularité, on a cru devoir réduire au nominatif les noms qui figurent à un cas oblique sur le document original; cela était souvent fort difficile pour les noms égyptiens : en ces sortes de réductions, il a fallu procéder quelquefois par conjecture, d'après des analogies qui ont pu nous tromper. Nous avons à peine besoin d'en avertir les égyptologues.

La table des mots grecs est de beaucoup plus longue que les deux autres, auxquelles souvent elle servira de complément et de contrôle. Nous n'avons pas craint d'y multiplier les articles et les renvois, pour que toute expression, phrase ou tournure notable pût être facilement retrouvée. Les mots que nous croyons inconnus aux rédacteurs de dictionnaires et qui ne se trouvent pas dans la dernière édition, enfin achevée, du *Thesaurus linguæ græcæ* d'Henri Estienne, ont été marqués d'un astérisque. On a quelquefois traduit en français les expressions et les mots obscurs dont le sens ressortait clairement, pour les éditeurs, d'une étude attentive des papyrus; mais il a fallu laisser sans explication bien des termes techniques sur lesquels nous manquions de lumière suffisante. Dans cette partie du travail, comme dans les autres, quelques erreurs ont pu nous échapper. Bien que soutenue par le vif intérêt qui s'attache à tant de souvenirs du passé, transmis, comme par miracle, jusqu'à nous, notre attention a dû faiblir plus d'une fois; nous comptons, pour excuser ces fautes, sur l'indulgence des personnes habituées aux minutieux devoirs de l'érudition. — E. E.

[1] *Ægyptische Personennamen bei den Klassikern, in Papyrusrollen, auf Inschriften gesammelt.* Berlin, 1864; in-12.

TABLE HISTORIQUE.

Abréviations des noms propres, 136 et suivantes, 418, n. 7.
Accents sur les textes grecs conservés par des papyrus, 111 et suiv. 114 et suiv. 147 et suiv. 418.
Achat d'une maison, 131.
Achomarrès, l'épistate du temple, 276.
Acrostiches (Vers), 26, 43.
Actes (Faux) des apôtres, cités, 384.
Adjudication, 356, note.
Administration de l'Égypte ptolémaïque, 18, 34, 162, 204, 289, 313, 350, 361, etc.
Adresse au verso d'une lettre, 311, 317, 320, 401 et suiv.
Affiche, 180 et suiv.
Agathodémon, rhéteur, 391. Cf. 395.
Ages de deux contractants, 131.
Agoranome, magistrat de l'Égypte grecque, 156, 172, 230.
Agriculture (Règlement sur l'), 34, 361 et suiv.
Aînesse (Droit d'), 216.
Alcman, poëte (Fragments d'), 84, 87, n. 2, 416 et suiv.
Alexandre le Grand, 153.
Alexandre (Ptolémée), 35.
Alexandre Sévère, 390 et suiv.
Alexandrie, ville, 259, 234, 347, 348, 362, 368, 385, 386, 387.
Alexandrin (Dialecte), 13, 222, 227, 232, 291, 298, etc. — (Calendrier), 31.
Amendes, 315.
Ameublement d'une maison, 301.
Ami, dignité de cour, 162, 165, 218. 297, 304.
Ammon (Temple d'), 322.
Ammonius, le procureur (?), 213.
Ampulla, 195.
Anacoluthes notables, 209, 304, 312.
Anacréon (Fragment inédit d'), 91.
Andromaque, tragédie d'Euripide, 82.
Année (Durées diverses de l'), 63.
Année (Grande), 44.
Année lunaire et année solaire, 50.
Année vague égyptienne, 174.
Anonymes (Fragments de poëtes grecs), 84 et suiv.
Antinoé (Inscription d'), 391.
Antiochus, roi de Syrie, 300.
Antonin le Pieux, 230, 235, 429 et suiv.
Anubis (Sanctuaire d'), 297.
Apellæus (Mois), 125.
Aphrodite (Dédicace à), 154.
Apis (Deuil d'), 267, 273.
Apollonius, l'épimélète, 267, 274, 280.
Apollonius, frère de Lysimaque, 285.
Apollonius, fils de Ptolémée, 311, 314, 315, 345.
Apollonius, frère d'Apollonius, 312.
Apollonius, frère de Ptolémée, fils de Glaucias, 263, 301, 302, 306, 313.
Apollonius, frère de Sarapion, 309.
Apollonius, frère des Jumelles, 288.
Apologie pour les Juifs, 383.
Apostilles, 273, 280, 296, 287, 288 318, 391.
Apprentissage (Contrat d'), 254.

TABLE HISTORIQUE.

Apulée, cité, 200.
Arabes parlant le grec, 316, 317.
Arcadius, grammairien, cité, 417, n. 1.
Argonautes (Navigation des), 418, n. 6.
Aristarque, éditeur d'Homère, 118; — d'Alcman, 418.
Ariston, fonctionnaire civil sous Philométor, 377.
Aristophane de Byzance, grammairien, 119, 418.
Armaïs, auteur d'une lettre, 171.
Armée égyptienne (Divers corps de l'), 34, 164, 174, 209, 210, 212, 362.
Armes cachées dans un temple, 293, 298.
Arsinoé, femme de Philopator, 156.
Arsinoé, ville, 206.
Artémidore, cité, 334 note.
Asiles, 200, 201, 309.
Astarté (Sanctuaire d'), 298, 306.
Astronomie (Abrégé d'), 25 et suiv.
Athor, divinité, 156.
Athyr (Mois), 377, etc.
Augé, tragédie d'Euripide, 83.
Aurélius Dionysodorus, 391.
Aurélius Léontas, stratége sous Alexandre Sévère, 391.
Aurélius Sérénus, chevalier, 391.
Autnæus ou Audenæus (Mois), 125.
B pour *V*, 127.
Bankes (Papyrus homérique de), 110.
Barcæus et Apollonius, 307, 309.
Beneficiarius, 396.
Bentre = *Ventrem*, 127.
Bérénice (Culte de), 155.
Bile = *Vile*, 127.
Bilingues (Textes), 11, 124, 125 et suiv.
Billets roulés et fermés par un fil de papyrus, 310.
Binu = *Vinum*, 127.
Brouillon d'une pièce authentique, 268.
Bureaux de comptes, 225, 392, n. 3.
Cachet d'une lettre, 401.
Cæcilius (Q.), 231.
Calendrier alexandrin, 31 et suiv.
Callippe, astronome, 74, 75.
Canal de Dorion, 381; — de Philon, 380, 381. Cf. 131.
Casati (Papyrus), 20, 129, 232.
Cella (écrit en grec), 230, 231.
Ceintures servant de bourses, 187.
Céréales diverses, 172, 175, 177.
Chaldéens (Astrologues), 236.
Change de monnaie, 382; — apprécié dans les adjudications, 357.
Charta papyracea musei Borgiani, 7, 378.
Chœak (Mois), 328.
Chœur (Double) d'hommes et de jeunes filles, 420 A, schol.
Cholchytes (Corporation des), 10, 21, 130, 212, 218, 227, 380.
Chrématistes, commissaires royaux, 217.
Chrétiens (Actes entre), 238 et suiv.
Chronologie des Pharaons, 154.
Chrysippe (Dialectique de), 81 et suiv.
Chypre (Domination égyptienne en), 154.
Cicatrices mentionnées dans les signalements, 185.
Cicéron, cité, 181, 404.
Circulaires administratives, 349 et suiv.
Cléis, fille de Sapho, 93.
Cléopâtre, femme d'Évergète II, 361.
Cléopâtre, femme de Philométor, 16, 130, 264, 274, 279, 292, 300, 302.
Clepsydre (Usage de la), 65.
Collare, collier, 198, 199.
Columna pro honore, 180.
Commis d'un trapézite, 204.
Communauté de biens entre époux, 210.
Compte (Monnaie de), 189.
Comptes de dépenses, 325 et suiv.
Comptes publics, 382.
Concordance des mois grecs et des mois égyptiens, 236, 237.
Confidence *in extremis*, 387.

Constantina, femme de l'empereur Maurice, 252.
Contrat de mariage, 210.
Contrat dit *de Ptolémaïs,* 9, 189.
Contrats en langue égyptienne, 172, 174, 377.
Copie d'une circulaire, 351.
Copistes (Erreurs des), 118, 123, etc.
Coudée (Mesure par), 131, 212, 213, 220, 221, 225.
Couronnes en espèces, 308.
Cursives (Écritures), 400.
Cratinus, cité par erreur pour Cratès, 195, note 4.
Cyclope, poëme de Timothée, 89.
Cydias, le stratége, 301, 303.
Cypriaques (Chants), 87.
Date des souscriptions dans les actes publics, 151, 215, 377.
Date doublement notée, 33, 374; cf. 236.
Deducere in publicum, 201.
Défaut (Faire), ἐκκλίνειν, 219; φυγοδικεῖν, 220.
Démocrite, astronome, 74.
Demonstrare fugitivum, 200.
Démotiques (Lettres), 5; — (Contrats), 10, 156, 172, 174, 220.
Denys d'Halicarnasse, cité, 43.
Denrées diverses, 280-288, 327 et suiv.
Déposition ou rapport de police, 289.
Désordres dans les temples, 304, 305.
Deuil d'Apis, 267; — de Mnévis, 337.
Dialecte alexandrin, 13, 222, 227. 232, 273, 291, 298, 319, 421, etc. — dorien, 417 et suiv. — thessalien, 197.
Dialectique (Traité de), 77 et suiv. Cf. 263.
Dictys, drame d'Euripide, 83.
Didyme d'Alexandrie, cité, 191.
Digamma, dans le texte d'Alcman, 420 A.
Dioclétien (Ère de), 260.
Diodote (?), l'ami et le stratége, 297.
Dionysius, à qui est adressée une lettre du roi Ptolémée, 373.
Dionysius, l'agoranome, 172.
Dionysius, l'épistate du nome Pathyrite, 172.
Dionysius, l'ami et le stratége, 267, 276, 280; cf. 318.
Dionysius, l'hipparque, 164.
Dionysius (Lettre de), 31.
Dionysius, l'ami et le stratége, 301.
Dionysius, stratége de Memphis, 295, 296, 374.
Dioscoride, l'ami et le diœcète, 349.
Dioscoride (Lettre de) à Dorion, 349.
Diospolis la Grande, 131, 172, 212, 218, 225.
Dorion, le contrôleur, 267.
Dorion, l'épimélète, 349.
Dorion, le sous-administrateur, 26, 361.
Dorion (lequel?), 282.
Dot (Restitution d'une), 210.
Drachme (écrit en sigles), 311; cf. 231, 428, 429, 432.
Drachme alexandrine, 188.
Écluses de canaux, 382, note.
Économe d'un nome, 378; — du roi ou de l'empereur, 412, 414.
Écritoire, 408, 409.
Écritures (Ressemblance des), 290; — cursives, 400.
Effacés (Mots) à dessein, 202, 366, note; 373, 421.
Égyptienne (Prononciation) des lettres grecques, 58, n. 1, 205; — monnaie, 131, 169, 187.
Égyptiens (Contrats), 172, 174, 377.
Égyptiens (Scribes) écrivant le grec, 124, 125.
Éléphantine, ville, 392, 397.
Empereurs qui ont visité l'Égypte, 423.
Enchère (Formalités de l'), 358.

TABLE HISTORIQUE.

Enregistrement, 151, 224.
Entretien des reclus au Sérapéum, 303.
Éolique (Mètre), 85.
Épagomènes (Jours), 50, 354; — (Mois?), 216; cf. 64.
Épimélètes (Plusieurs) invoqués pour la même affaire, 275.
Épiphane, surnom royal, 153.
Épiphi (Mois), 310, 312, etc.
Épistolographe, 399 et suiv.
Ératosthène, expliqué, 197, 198.
Eschyle (Fragment d'), 87, note.
Esclaves échappés d'Alexandrie, 178.
Espions en surveillance, 291.
Étoffes diverses, 234, 327 et suiv.
Etymologicum magnum, cité, 418, n. 5.
Eucharistе, surnom royal, 153.
Euctémon, astronome, 74, 75.
Eudoxe (Astronomie d'), 28, 44, 74, 75.
Eumélus, le scribe, 367.
Eupator, discussion sur ce nom, 153.
Euripide, cité, 92; — (Fragment inédit d'), 82, 89.
Évergète II (Ptolémée). Voir *Ptolémée*.
Expéditionnaire (Écriture d'), 390.
Fermeture d'une lettre roulée, 345, n. 2.
Fermiers des impôts, 231, 432.
Formalités des ventes, 131, 266, 359.
Frater et *frater patruelis*, 404.
Frère, membre d'une corporation, 308.
Fugitivarius, 203.
Gallicismes divers en grec, 209, 210, 213, 255, 280, 317, 319, 320, 366, 367, 371, 387, 411.
Gardes du corps (Chefs des), 209, 210.
Gardiens de travaux publics, 379.
Garnison romaine à Syène, 394.
Géminus, cité, 51, n. 5.
Généalogie d'une famille égyptienne, 157.
Généthliaque (Thème), 236, 238.
Génitifs irréguliers, 209, 304, 312.
Grec moderne (Formes du), 126 et suiv. 414; — (Syntaxe du), 275.
Grecs maltraités dans les temples égyptiens, 296, 306, 307.
Gymnase d'Alexandrie, 164; — d'Ombos ou d'Éléphantine, 397.
Gymnasiarque, 164, 397.
Hadrien, empereur, 423, 429.
Hélène, tragédie d'Euripide, 83.
Héracléopolis, 311.
Héracléopolite (Nome), 262.
Hiérogrammates et astrologues, 50.
Héraclius (Fl.), empereur, 241, 256.
Herculanum (Papyrus d'), cités, 120.
Hercule, personnage d'une tragédie grecque, 84.
Hermias, plaide contre Horus, 21, 217.
Hermonthis, ville, 133, 151, 225, 429.
Hermonthite (Nome), 156.
Hérode (Lettre d'), 26, 352, 361.
Hésiode, cité par le scholiaste d'Alcman, 418.
Hiérodules du Sérapéum, 262.
Hippalus, frère de Ptolémée fils de Glaucias, 302.
Hippalus, gouverneur d'une contrée en Égypte, 34, 367.
Hippalus (Divers), 285.
Hippocoon, 420 A, schol.
Hippodrome d'Alexandrie, 164.
Homère (Fragments d') sur des papyrus, 109 et suiv. — cité par le scholiaste d'Alcman, 419.
Homérique (Grécité), 87.
Horapollon, expliqué, 158.
Horoscope, 236, 238.
Horus, le soleil, 229.
Horus, plaide contre Hermias, 217.
Huile pour les gymnases, 397.
Hypéride (Manuscrits d') sur papyrus, 9.
Ibis nourris dans le Sérapéum, 207.
Ibycus (Fragment inédit d'), 191.

Ignorance de l'écriture, 231, 251, 259.
Iliade (Fragments de l'), 109 et suiv.
Impôts divers, 221, 225, 358, 428 et suiv.
Indemnités pour atteinte aux propriétés des laboureurs, 381, 382.
Indictions, 242, 248, 252, 254, 256, 260.
Inondation du Nil (Fêtes de l'), 50.
Inscriptio frontis, 186.
Inscription de l'obélisque de Philes, 153, 168.
Inscriptions latines, citées, 180, note.
Instruction judiciaire, 290.
Intérêt de l'argent, 175, 331, 342; — (Prêt sans), 172.
Interlinéaire (Écriture), 266, 267, 271, 280, 347, 348, 364, 430.
Inustio, 186.
Invalides (Surveillants?), 379.
Iota adscrit à tort, 172; — omis, 118, etc.
Iotacisme (Exemples notables d'), 118, 124, 127, 282, 368, 422, etc.
Iphigénie à Aulis, tragédie d'Euripide, 82.
Isis (Culte d'), 139, 277, 322, 324, 394.
Isis et Sérapis, 282, 283.
Isticarin, 128.
Istoma, 127.
Jours (Longueur des), 56.
Jours épagomènes, 50, 216 (?), 354.
Juifs à Alexandrie, 383 et suiv.
Julia Mammæa, 391, 395.
Jumelles (Les) recluses au Sérapéum, Tauës et Taous, 16, 262, 321, etc.
Jumelles, autres que les deux sœurs Tauës et Taous, 275.
Juridiction du stratége, sous les Ptolémées, 204, 219, 306; — sous l'Empire, 392.
Justice (Frais de), 241.
Justin, l'historien, expliqué, 41, 155.
Latins (Manuscrits) sur papyrus, 9, 127.
Latins (Mots) écrits en grec, 127, 230, 231, 249, 385, 396.
Latopolis, ville, 375.
Legimus, 392, n. 5.
Leptine, géographe, 75.
Lettres : administrative, 349 et suiv. — confidentielle, 374 et suiv. — familière, 234, 285, 422; — d'envoi d'une momie, 232, 435; — de recommandation, 401; — d'un Ptolémée, 373.
Libellus, affiche, 180.
Listes d'achats divers, 327 et suiv. — d'employés à divers travaux, 378 et suiv. — de momies, 132 et suiv.
Loups dévastant une nécropole, 161.
Loyer mensuel d'une maison, 268.
Lucien, cité, 181.
Lysimaque, auteur d'une lettre à Ptolémée, fils de Glaucias, 285.
Lysis, épistolographe, 399, 400.
M omise à la fin des mots latins, 127.
Macédoniens (Condition des) dans le Sérapéum, 2, n. 1; 296, 306, 307.
Mævius Honorianus, préfet d'Égypte, 391.
Magas, frère de Ptolémée Philopator, 155.
Main d'œuvre (*ἐργάσιμον*), 347.
Maison vendue par moitié, 266; — à trois étages, vendue par tiers, 253.
Malfaiteurs réfugiés dans un asile, 309; cf. 200, 201.
Mamée (*sic*), Voir *Julia Mammæa*.
Mandat de payement, 267.
Maris désignés par le nom de leurs femmes, 133, 134, 137, etc.
Marine (Soldats de), 362.
Maurice Tibère, empereur, 245, 294, 338, 352.
Maximes de gouvernement, 370.
Mechir (Mois), 319, etc.
Médailles des Ptolémées, 188, 191.
Médecin égyptien, 151, 296.
Memnonia, palais voisins de Thèbes, 157, 160, 218.

Memphis, ville, 207, 265, 266, 268, 271, 273, 348.
Ménédème, subordonné de Denys le stratége, 296.
Mennidès, l'épimélète, 267, 273, 278, 282, 283, 288.
Mercenaires (Cavaliers), 212.
Mère (Nom de la) ajouté à un nom propre, 230, 231, 238, 248, 255, 256, 432.
Mère des dieux (Isis), 130.
Mesori (Mois), 310, 314, 317, 327, etc.
Métiers divers. Voy. *Professions.*
Mnévis (Le dieu), 337.
Mois athéniens et macédoniens, 124.
Mois de XXXV et de XXV jours, 353; — intercalaires, 64; — lunaires, 63; cf. 50.
Momies dévorées par des loups, 161; — (Transport de), 232, 435.
Monnaie d'argent, 231, 357, 424 et suiv. — de cuivre, 266, 311, 315, 357, 382; — d'or, 240, 243, 244; — égyptiennes, 131, 169, 187.
Monogramme du Christ, 248.
Moschus, poëte cité, 182.
Mutilations des papyrus, postérieures aux copies de M. Letronne, 125, n. 2, 229.
Myroullas et Chalbas, auteurs de la lettre à Dacoutis, 317.
Nécropoles de Memphis, 131, 169, 266, 268.
Nechthonbès (Songe de), 321.
Néphoris, mère des Jumelles, 262, 268.
Nicanor, épistate d'un bourg, 211.
Nicanor, témoin dans un procès, 290.
Nicolaus, économe d'un nome, 378.
Nolis d'un navire, 232, 347, 435.
Nomes de l'Égypte : Héracléopolite, 262; 345; Latopolite, 317; Ombite, 393, 397; Oxyrinchite, 354; Pathyrite, 130, 168, 380; Périthébain, 378; Saïte, 26, 388; Thinite, 242.
Noms d'esclaves, 195; — de vases, 195.
Noms propres doubles, 214, 220, 224, 236, 431.
Notæ, signalements, 181, 185.
Nuits (Longueur des), 55, 56.
Ophthalmie mentionnée dans un signalement, 131.
Opisthographes (Papyrus), 19, n., 23, 25, 27, 28, 81, 421.
Opposition au payement d'un mandat, 267.
Oracles de Sérapis, 75.
Orientation des maisons, 131, 219, 225, 240, 243, 249, 253, 254.
Orthographe vicieuse, 236, 238, 248, etc.
Ostraca, 427 et suiv.
Oxyrinchite (Nome), 354.
Pain de qualités diverses, 335, 337, 347.
Paléographie (Observations de) servant à dater des papyrus, 119, 290, etc.
Palestrine (Mosaïque de), 423, n. 4.
Pamenoth ou Phamenoth (Mois), 331.
Pamphile, grammairien, 418.
Paniscus (Lettre de) à Ptolémée, 376.
Panopolis, ville, 242, 253, 259.
Papyrus (Achat de), 338, 339, 340.
Papyrus démotique, 215, 224.
Papyrus grecs d'Herculanum, 120; — du musée de Berlin, 167, 247, 248, 254 et suiv. — du musée Britannique, 215, 228, 261, 287, 384; — du musée de Leyde, 129, 277, 321; — du musée de Turin, 158, 168, 169, 187, 214, 215, 220; — du Vatican, 16, 295.
Partage (Acte de), 238, 241.
Paternité indiquée dans les actes, 130, 131, 218, 268, 377; — inconnue, 212.
Pathros, forme biblique du nom du nome Pathyrite, 156.
Pathyrite (Nome), 130, 168, 380.
Pauvres (Caisse ou réserve des), 298.
Payni (Mois), 321.
Perception des impôts, 352 et suiv. 428.

Périphrases diverses pour suppléer un nom propre dans les nomenclatures, 133, 135, 137, 139, 141, 145.
Périthébain (Nome), 156, 172, 218, 378.
Péritius (Mois), 374.
Perles marines, 192.
Pétitions aux Ptolémées, 265, 292, 294; — à des fonctionnaires supérieurs, 277, 287, 297, 304, etc.
Phamenoth (Mois), 327, 328, etc.
Phaophi (Mois), 309, etc.
Pharmouthi (Mois), 321, 322, etc.
Phérécyde, cité par le Scholiaste d'Alcman, 418.
Philométor (Ptolémée), 265, 349, 350.
Philométor et son frère, 22, 30, 32.
Philon (Canal de), 380.
Philoponus (Jean), grammairien, cité, 417, n. 1.
Phocas, empereur, 254.
Phœnix, tragédie d'Euripide, 83.
Philippide, poëte comique, 82.
Phérécyde, cité, 93.
Piété envers les dieux, 312.
Pindare (Fragment de), 85.
Pline l'ancien, expliqué, 156.
Plomb (Vases à boire en), 294.
Plutarque, cité, 337.
Poëtes grecs (Fragments de), 82 et suiv. 416 et suiv.
Pollux, grammairien, expliqué, 187.
Polybe, cité, 184, 191, 228.
Polycrate, tyran de Samos, 91.
Ponctuation sur les Papyrus, 319.
Porte sacrée (La) ou Syène, 429 et suiv.
Posidonius, chef des gardes du corps, 209, 210.
Posidonius l'ami, l'introducteur et le stratége, 304, 306.
Potiers (Rue des), 381.
Prêt (Contrat de), 171, 256; cf. 311.
Prêt pour l'agriculture, 367 (au bas).
Prières à Sarapis et à Isis, 282, 283, 324.
Prêtres divers des Ptolémées, 130, 152, 164; cf. 267, 275, 425.
Procès et jugement, 217 et suiv.
Professions diverses : ânier, ὀνηλάτης, 146; — balayeur de fumier (?), κοπρόξυστος, 208; — batelier, πορθμεύς, 148; — boulanger, ἀρτοκόπος, 133, etc. — bouvier, βουκόλος, 150; — cordonnier, σκυτεύς, 132; — embaumeur, ταριχευτής, 132, 139, 143, 351; cf. 172, ἐνταφιαστής; — enterreur de chats, αἰλουροτάφος, 379; — fabricant de miel, μελισσουργός, 140, 177; — d'huile, ἐλαιουργός, 249; — d'huile de κίκι, κικιουργός, 208; — d'étoffe de lin, λινυφάντης, 293; — forgeron en cuivre, χαλκεύς, 148; — en fer, σιδηρουργός, 144, 145, 241; — en orichalque, ὀριχαλκεύς, 240; — fabricant d'épées, μαχαιροκόπος (?), 208; — foulon, γναφεύς, 136, 139, 145: — interprète des songes, ἐνυπνιοκρίτης, 334; cf. 321 et suiv. — joueur de flûte, αὐλητής, 131; — laboureur, γεωργός, 209; cf. 362 et suiv. — licteur ou appariteur, ῥαβδοφόρος, 379; — lutteur, pugile, παλαιστής, 141; — maçon ou architecte, τέκτων, 134, 139; appelé aussi οἰκοδόμος, 213, 250; — marchand d'habits, ἱματιοπώλης, 296; cf. 345; — de θροῖα, 304; cf. 337, note; — de pourpre, 238, 242, 248, 252, 255, 256; — médecin, ἰατρός, 296; — nettoyeur ou tapissier? (fonction dans les temples), καλλυντής, 296; cf. 322; — nourrisseur d'ibis, ἰβιοβοσκός, 207; — d'oies, χηνοβοσκός, 134, 142, 303; — orfévre, χρυσοχόος, 136, 145, 252; — ouvrier en ivoire, ἐλεφαντεύς (?), 149; — pêcheur, ἁλιεύς, 137, 139, 148; — pilote, κυβερνητής, 141,

145, 146; — porteur d'eau, ὑδροφόρος, 291; — de petits temples, παστοφόρος, 133, 134, 138, 144, 145, 146, 299; — portier, θυρωρός, 299; — potier, κεραμεύς, 381; — prophète d'un dieu, προφήτης, 132; — rédacteur de contrats, συμβολαιογράφος, 259; cf. 241; — rhéteur, ῥήτωρ, 295; — soldat, στρατιώτης, 174; — de marine, ναυκληρομάχιμος, 362; — surveillant de bateau (?), ἐρευνητὴς πλοίου, 347; — valet de pied, ἀκόλουθος, 298.
Prononciation notable, 12, 205, 230, 231, 236. Voyez *Iotacisme.*
Proponere, afficher, 180.
Propriété partagée d'une maison, 212.
Provenances diverses des papyrus gréco-égyptiens, 5 et suiv. 261 et suiv. Cf. 423.
Providence divine, 242, 312, 371.
Pselcis, ville, 149.
Psitaès, l'épistate des temples, 276, 278.
Ptolémaïs, ville, 31, 130, 189, 217.
Ptolémée Alexandre, 172.
Ptolémée, astronome, 76.
Ptolémée Évergète II, 36, 156, 174, 184, 227, 360; — et Cléopâtre, 212.
Ptolémée, fils de Glaucias, le Macédonien, 16, 22, 261, 269, 281, 283, 291, 297, 299, 306, 318; — (Songes de), 323.
Ptolémée, le géographe, expliqué, 156.
Ptolémée, le Thrace, fils d'Amadocus, 210.
Ptolémée, père d'Apollonius, 311.
Ptolémée et Cléopâtre Philométors, 16.
Ptolémée Philométor, 130, 206, 208, 209, 210, 220, 264, 274, 279, 290, 292, 300, 302, 377.
Ptolémée Soter II, 167, 175.
Ptolémée, l'ami, 165, 218.
Quod felix faustumque sit, 424.
Rapport sur une réclamation adressée au roi, 277; — de police, 290, 291.
Rapports des stratéges, 392 et suiv.
Reclusion dans les temples, 293, 297.
Recommandation (Lettre de), 401.
Reddere domino, 201.
Répétition volontaire d'une syllabe dans les manuscrits, 106, n. 5.
Rituel magique sur papyrus, 17.
Rues (Noms de), 131, 243, 249, 381.
Rufillus Niger, édile, 230.
Sacerdoces des Ptolémées, 130, 152, 164.
Sacrifices dans les temples, 158, 265, 277, 270, 397.
Saint-Marc de Venise (Manuscrit d'Homère conservé à la bibliothèque de), 118 et suiv.
Salaires des prêtresses dans le Sérapéum, 267, 275 et suiv. — d'ouvriers, 255; — divers, 379 et suiv.
Sappho (Fragments inédits de), 192.
Sarapion, frère de Ptolémée et d'Apollonius, 309, 310.
Sarapion, le diadoque et l'hypodiécète, 277, 278, 280, 281.
Sarapis, 282, 283, 315, 324.
Sardanapale (Épitaphe de), 86.
Scribes suppléant les parties qui ne savent pas écrire, 231, 244, 251, 259.
Sentence (Formule de) judiciaire, 222.
Sentiments religieux, 242, 311, 371.
Sérapéum de Memphis, 2, 15, 22, 207, 209, 261, 268, 269, 290, 300, 344.
Sérapis (Culte de), 282, 283.
Serment chrétien, 253; — écrit, 356; — païen, 320; cf. 314, 356, 363.
Sigles divers, 311, 326, 347 et suiv. 362.
Signalements, 131, 178, 230; — d'une momie, 234; cf. 435.
Signature dans les actes publics, 225, 255, 377; — marquée par l'initiale du mot ὑπέγραψα, 393, n. 1.
Soixantième (Impôt du), 429.

Solécismes notables, 131, col. 2, ligne 2, 220, col. 2, 232, 233, 306, 307, etc.
Solvable (Recéleur), 202.
Songes, 321 et suiv. Cf. 311, 312.
Sophocle, rapproché d'Euripide, 83.
Sosibius, général grec, 155.
Sosiphane, grammairien, 420, A schol.
Souscriptions d'actes publics, 151, 215, 377, 391.
Sphère (Traité de la), 27.
Statères d'or, 188.
Sthénébée, tragédie d'Euripide, 82.
Stobée, cité, 83.
Strabon, cité, 164
Strigilis, 195.
Syène, ville, 394, 429-433.
T pour *d* dans *potes*, 127.
Talents de cuivre, 192, 266.
Tanis, ville, 255.
Tatouage, 178.
Tauës et Taous, les Jumelles, 265 et suiv.
Terrassement (Travaux de), 379.
Thébaïde, nom de pays, 130, 172, 248.
Thèbes, patrie de Pindare, 85.
Théon, épimélète du Saïte inférieur, 368.
Théon, fonctionnaire sous Évergète II, 361.
Thespis (Fragment inédit de), 90.
This, bourg du gouvernement de Thèbes, 248, 255.
Tibère Maurice, empereur, 252.
Timothée (Fragment inédit de), 89.
Tradere domino, 201.
Trajan, empereur, 429.
Travaux publics, 378.
Trésor d'un temple, 348.
Troubles dans le Sérapéum, 292.
Tybi (Mois), 323, 328, 377, 378.
Ube = *Uvæ*, 127.
Vases contenant des papyrus, 6; — pour la toilette, 194 et suiv. — servant au culte d'une déesse, 294.
Vente (Formules de), 240 et suiv.
Vente d'une maison, 130.
Vente partielle d'une maison, 251, 252.
Ventes (Règlement sur des), 354 et suiv.
Vespasien, empereur, 428.
Vieillard gardien de travaux de terrassement, 379.
Visa apposé à des rapports, 391 et suiv.
Visite d'un roi au Sérapéum, 274 et suiv. — d'un empereur à Memphis, 423.
Vol dans une nécropole, 161; — d'un mandat de payement, 267.
Volumen, rouleau de papyrus, 119.
Zénobius, parémiographe, cité, 155.
Zénodote, éditeur d'Homère, 118.
Zodiaque (Signes du), 237.
Zoïde (Papyrus dit *de*), 12.

TABLE DES NOMS PROPRES.

Ἀβραάμιος, 248, 255.
Ἀγαθοκλῆς, 348.
Ἀγαθὸς δαίμων, 395.
Ἀγησιχόρα, 420 A.
Ἅγιος τόπος, à Panopolis, 240.
Ἄγκασις, 145.
ἀδελφὴ Πράνμοῖς, 139.
ἀδελφὸς Πτάϋτος, 135
Ἀδριανὸς μήν, 236.
Ἀδριανὸς ὁ κύριος, 429.
Αἰατίης, 132.
Αἰγυπτία ἀγορά, à Memphis, 266.
Αἰγύπτιοι (οἱ), 236.
Ἀΐδας, 420 A.
Αἰνέου (au nominatif), 136.
Ἀκέβησις, 330.
Ἄκκιος, 431, 432.
Ἄκις (n. d'h.), 143.
Ἀκολφύς (?), 134.
Ἀκούνις (n. de lieu), 145.
Ἀλαβανδεύς, ethnique, 178.
Ἀλεξάνδρεια, 348.
Ἀλεξανδρεῖς (οἱ), 385.
Ἀλεξάνδρηα, 324.
Ἀλέξανδρος παλαιστής, 141
Ἄλερις (?), 431, note 2.
Ἄληκις Ἐριέως (n. d'h.), 225.
Ἀλλικοῦτις (n. de f.), 134.
Ἄλχος (?), 133, 151.
Ἀμάδοκος Θρᾷξ, 210.
Ἀμενώθης, 135, 139, 150, 233.
Ἄμις (?), 150.
Ἄμμων, 142.
Ἀμμωνᾶς, 134.
Ἀμμώνι (sic), 232.
Ἀμμώνιος, 134, 221, 351, 411.
Ἀμμώνιος Ἄλχου, 133.
Ἀμμώνιος εἰσαγωγεύς, 213.
Ἀμμώνιος, père de Pananotis, 430.
Ἀμμώνιος, père de Polyperchon, 218.
Ἀμμώνιος Σωκράτους, 232.
Ἄμμωνος Ἄπεως παστοφόρος, 148.
Ἀμοναμοί, 333.
Ἀμφίας, 333.
Ἄμως, 151.
Ἄμωσις, 292, 298.
Ἄμωσις, père de Psenchonsis, 293.
Ἀναξαγόρας, 177.
ἀνὴρ ἀδελφῆς Πρανμοῖς, 139.
ἀνὴρ Σεναρμάϊος, 134.
ἀνὴρ Σενπο., 137.
ἀνὴρ Σενχω., 141.
ἀνὴρ Τανεχθοῦ[τος], 133.
Ἀνθερία, 242.
Ἀνθεστηριών (μήν), 124.
Ἀνθηνίων, 133.
Ἄνθιμος, 385.
Ἄνθρακος, 339.
Ἄννιος Ἀμμωνιανός, 429.
Ἀνόμπισις, 144.
Ἀνουβιεῖον, sanctuaire d'Anubis, 209, 292, 296, 313, 315.
Ἀνουβίων Ψανόνωτος, 237.
Ἀνούκης, 143.
Ἀντίβιος, 211.
Ἀντιφάνης, 213.
Ἀντωνεῖνος Καῖσαρ ὁ κύριος, 430, 431, 432, 433.

Ἀνωνεύς, 140.
Ἀπάησι, 339.
Ἄπαθις, 380.
Ἀπάσης, 145.
Ἀπελῶς, 136.
Ἄπεως, 140, 145, 149, 150.
Ἀπιεύς (?), 140.
Ἆπις (le dieu), 273.
Ἆπις (n. de lieu ?), 134, 137, 140, 145, 149, 150.
Ἀπολλόδωρος, 412.
Ἀπολλώνιος, 147, 273, 339.
Ἀπολλώνιος ἀντιγραφεύς, 225.
Ἀπολλώνιος ὃς καὶ Ψεμμώνθης, 212.
Ἀπολλώνιος Τιμόθεν, 348.
Ἄππιος (Μάρκος) Πεμωνιανός, 437.
Ἀράμης, 139.
Ἄραϐας pour Ἄραϐες, 317.
Ἀρϐηχὶς Ἀρεμφάϊτος, 347.
Ἀρϐηχὶς ὑδροφόρος, 291.
Ἀρέμϐασνις, 207.
Ἀρεμφαΐς, père d'Arbechis, 347.
Ἀρένδως ?, père de Bienkis, 348.
Ἀρενδώτης Κατύτου, 293, 298.
Ἀρενδώτης ὁ Νεχτενήϐιος, 298.
Ἀρενδώτης ὁ Νιχθνίϐιος, 293.
Ἀρενθώ. Πενγεῖς, 141.
Ἀρεσούις Πενγεῖς, 141.
Ἄρευς, 148.
Ἀρήϊος, 424 A.
Ἀρῆος p. Ἀρεῖος, 331.
Ἀριμούθης, 294, 298.
Ἀρισ7ογένης Χρυσίππου, 178.
Ἀρίσ7ων, 377.
Ἀριτρέης, 212.
Ἀρκοανίησις, 142.
Ἁρμαῖος, 209.
Ἅρμαϊς, 134, 135, 143, 293, 340, 345, 433.
Ἅρμαϊς ὁ παρὰ Πτολεμαίου, 296.
Ἁρμάϊς Παύσιος, 348.
Ἅρμαϊς Πετεμεσ7οῦς, 138.
Ἅρμαϊς Ψεντάϊος, 138.
Ἅρμαϊς Ψεντάκις, 143.
Ἁρμάχορυς, 141.
Ἁρμινήυς, 146.
Ἀρνασίαυτις, 148.
Ἀρουπασ., 139.
Ἀρουτώτης, 303.
Ἁρπάησις, 131, 150, 156 note, 397, 430.
Ἁρπάησις φαλακρ. 146.
Ἁρπάησις Ψενοσίριος, 146.
Ἁρπάϊσις Πεχνούϐιος, 433.
Ἁρπισ... 135.
Ἁρπχήμις, 221.
Ἀρσένιος, 252, 257.
Ἁρσίησις, 226.
Ἁρσίησις γάσ7ρων, 150.
Ἁρσίησις Θοτορταίου, 148.
Ἁρσίησις Ἰμούθου, 138.
Ἁρσίησις, père d'Orus, 218.
Ἁρσίησις Πετεμοσ7οῦτος, 138.
Ἁρσίησις Ὥρου, 172.
Ἀρσινοΐτης, ethnique, 206, 290, 334.
Ἀρσύνιος (génitif?), 255.
Ἀρτεμίδωρος, 143.
Ἀρτεμίδωρος ὁ ὑπηρέτης, 219.
Ἀρτεμίσιος (μήν), 125.
Ἀρυώθης, 135, 145.
Ἀρυώθης Νεχθμω., 143.
Ἄρχηϐις ἰατρός, 296.
Ἀρχόνησις, 307.
Ἀσαήτης, 142.
Ἀσίη, 132, 134.
Ἀσιής (sic), 132.
Ἀσκληπιάδης, 273, 422.
Ἀσκληπι[άδης] ὁ ἀντιγρ[αφεύς], 151.
Ἀσκληπιάδης ὁ πρὸς τῇ ὠνῇ, 225.
Ἀσκληπιάς, 210.
Ἀσκληπιὰς ἡ καὶ Σενιμουθίς, 172.
Ἀσκληπιεῖον, sanctuaire distinct du Sérapéum, à Memphis, 275, 278.
Ἀσ7αρτίδειον, sanctuaire d'Astarté, 296; cf. 292, 306.
Ἄσως, 131, 220.

Ἄσως, père de Néchoutès, 225.
Ἄσως Ὥρου, 225.
Ἄτηρις, 135.
Αὔλιος, 301.
Ἀουεπαοῦς, père de Petraensnouphis, 428.
Αὐρηλιαὶς Πύρας, 242.
Αὐρήλιοι Διόσκορος καὶ Τιβελλᾶς, 255.
Αὐρήλιος Ἀντωνεῖνος Καῖσαρ, 431.
Αὐρήλιος Ἀρσένιος Καλλ[ινίκου?], 252. Cf. 259.
Αὐρήλιος Διονυσόδωρος, 394, 397.
Αὐρήλιος Ἰωάννης, 238.
Αὐρήλιος Καλλίνικος, 256.
Αὐρήλιος Λεοντᾶς, 391, 394, 395.
Αὐρήλιος Παχουμής, 241.
Αὐρήλιος Παχύμης Ψάτου, 238; cf. 255.
Αὐρήλιος Παχύμιος, 242.
Αὐρήλιος Σαραπ[ίων?], 422.
Αὐρήλιος Σέρηνος, 395.
Ἀφροδείσιος, 329.
Ἀφροδίσιον, sanctuaire de Vénus, à Memphis, 207, 290.
Ἀφροδίτη, astre, 53.
Ἀφροδίτης ἀσΊήρ, 237, 238.
Ἀφροδίτης ϖασΊοφόροι, 207.
Ἀχομάῤῥης, 276.
Ἀχουρῆς, 150.
Ἄωνχις, 342, 344.
Βαμβύκη, ville, 178.
Βαρκαῖος (n. d'h.), 307, 309.
Βελλέης?, 139.
Βερενίκη, 285.
Βησαρίων, 196, note 3.
Βήσας ou Βησᾶς, 196 note 3, 242, 244.
Βησατᾶς Ἡλία, 251.
Βίηγκις Ἀρένδωτος, 348.
Βικτορ[ῖνος?], 241.
Βίκτωρ, père d'Heurésius, 259.
Βίκτωρ ϖρεσβύτερος, 249.
Βίκτωρ Ψαίου, 249.
Βίων (n. d'esclave), 179.
Βοηδρομιών (μήν), 124.
ΒούβασΊος, ville, 321.
Βουτός, 151.
Γαμηλιών (μήν), 124.
Γοπιτω., 151.
Γοργίας, 147.
Γορπιαῖος (μήν), 124.
Γυνὴ Φμοίτης, 145.
Δαίμαχος, 415.
Δαίσιος (μήν), 124.
Δακοῦτις, 317.
Δείνων, 220.
Δημήτριος, 330, 351.
Δημήτριος Σώσου, 294.
Διάδοχος (n. d'h.?), 415.
Δίδυμαι (αἱ), 272, 274, 323, 328 et suiv.
Δίδυμοι (οἱ), constellation, 58.
Διονύσιος, 319, 412, 422.
Διονύσιος Ἀμμωνίου, 134.
Διονύσιος τραπεζίτης, 225.
Διονυσόδωρος, 394, 397.
Δῖος (μήν), 125.
Διὸς δόμος, 420 A.
Διόσκορος, 255.
Διόσπολις (ville), 134, 137, 141, 142, 143, 144, 145, 148.
Διόσπολις ἡ μεγάλη, 168.
Διοσπ[ολίτης], ethnique, 137.
Δομίτιος Φυλάρχου, 431.
δρόμος Ἥρας, 225.
δρόμος τοῦ Σαραπιείου, 207, 208; cf. 296.
ΔύσΊρος (μήν), 125.
Δῶρος, 147.
Ἐανοῦς, 135.
Ἔησις, 149.
Εἰρηναῖος Εἰρηναίου, 218.
Ἑκατονβαιόν (sic) (μήν), 124.
Ἐλεφαντεύς, ethnique (?), 149.
Ἐλεφαντίνην (ὁ ϖερὶ) νομός, 230. Cf. 231, 431.
Ἔληκις, 220.
Ἕλλην, 296, 380, 386; cf. 236.
ἐν τοῖς Κεραμ. (localité), 140.

TABLE DES NOMS PROPRES.

Ἐνετικὸς κέλης, 420 A.
Ἐνεν. τοῦ Παέως, 140.
ἐπὶ τοῦ Κολλ., 140.
Ἐπίκουρος Σατυρνεῖνος, 433.
Ἔπουρις, 141.
Ἐρβελλῆς ὁ Ἀριμούθου, 298.
Ἐργέμουνις (?), père de Petosiris, 348.
Ἐριερίνις, 146.
Ἐριεύς, 133, 135.
Ἐριεὺς Ἀμενώθου, 225.
Ἐριεὺς ἀνὴρ Τέσους, 139.
Ἐριεὺς ἀρτοκόπ[ος], 145.
Ἐριεὺς Μεσοέριος, 142.
Ἐριεὺς ὁ καὶ Σίσοϊς, 220.
Ἐριεὺς παστο[φόρος], 139.
Ἐριεὺς τέκ[των ?], 139.
Ἐριεὺς Φατρέους, 177.
Ἕρμαιος, 424.
Ἑρμαίων, 422.
Ἑρμίας, 130, 146.
Ἑρμίας ὁ καὶ Πετενεφώτης, 212.
Ἑρμίας Πτολεμαίου, 218.
Ἑρμίας τῶν ὁμοτίμων, 219.
Ἑρμιόνη, 422.
Ἑρμογένης Καικιλίου, 231.
Ἑρμογένης ὁ ἀρχιφυλακίτης, 219.
Ἑρμόδωρος, 215.
Ἑρμος Ἡρακλείου, 431.
Ἑρμοῦ παστοφόρος, 148.
Ἕρμων, 139, 230.
Ἕρμων ὃς καὶ Νεῖλος, 178.
Ἑρμωνθις, ville, 133, 151, 225, 429.
Ἐρωπενής, 144.
Ἐσβένδητις, 132.
Ἐσμῆνις Ἰμούθου, 138.
Ἐσμῖνις Πετεμεστοῦτος, 138.
Ἕσπερος, 301, 310.
Ἐσυμίτης Πετενεφώτου, 132.
Ἔτης, 142.
Εὔδημος, 211.
Εὐεργέται (θεοί), 213, 270.
Εὐρέσιος (Φλ.) Βίκτορος, 259.
Εὔρυτος, 420 A.
Ἐφένυχις Ἀκολφυός, 134.
Ἐφόνυχος Τμοτνετις... 136.
Ἐφωνυ., 149.
Ἐφώνυχος, 137.
Ζαχαρίας (Φλ.), 241, 259.
Ζβένδητις, 221.
Ζεύς, astre, 237.
Ζήνης, 140.
Ζιόνης Κελούλιος, 146.
Ζμάνρις, 131.
Ζμενίχνουβις, 230.
Ζμηθίς, 139.
Ζμῆνις Ἀρμάϊος, 143.
Ζμίνις, 139.
Ζμινὸς παστοφό[ρος ?], 144.
Ζμύνις, 142.
Ἡλιὰς Βησᾶτος, 244.
Ἥλιος θεός, 236.
Ἥλληνες pour Ἕλληνες, 236.
Ἡπιοδώρου νῆσος, 193, note 3.
Ἥρα, déesse, 219.
Ἡράκλεια, fêtes d'Hercule ?, 271.
Ἡρακλείδης κάτοικος, 137.
Ἡρακλείδης ὁ ἐπιστατῶν, 219.
Ἡρακλείδης Τιμοῦχος, 348.
Ἡρακλεῖον, temple d'Hercule, 314.
Ἡρακλειπολίτης (sic) νομός, 266.
Ἡρακλεῖος, père d'Hermus, 431.
Ἡρακλείους πόλις, 268.
Ἡρακλεόδωρος, 215.
Ἡρακλεοπολίτης, ethnique, 209.
Ἡρακλεοπολίτης (νομός), 301.
Ἡρακλεούπολις, 334.
Ἡρακλέους πόλις, 311.
Ἥρας δρόμος (localité), 225.
Ἡσαιμαῖος, 331.
Ἥφηστος pour Ἥφαιστος, 236.
Θάησις, 141.
Θάμουνις, 145, 221.
Θανβ. Πμουχουπράτιος, 144.
Θαργηλιών (μήν), 124.

Θαυής, l'une des Jumelles, 279, 339.
Θαυῆτος, génitif de Θαυής, 277.
Θαφαής, 135.
Θειντῶν πόλις, 396.
Θεογίτων (sic), 338.
Θεόδω[ρος?], 146.
Θεοὶ Εὐεργέται, 212, 270; — Φιλομήτορες, 274.
Θέων, 352.
Θέων Πάητος, 293.
Θινζμεμπώς, 231.
Θινίτης νομός, 240, 242.
Θίννεϊς, mère de Panatus, 432; cf. 429.
Θινὸς, génitif d'un nom de bourg, 242.
Θινσμεμπὼς Σαραπάμμωνος, 231.
Θμοῦις, ville, 233.
Θνάκιτις?, 151.
Θοτόμοϋς, 134.
Θοτόρης, 137.
Θοτορτάϊς, 146, 148.
Θοτορτάϊς παστο[φόρος], 145, 146.
Θότρωϊς, 177.
Θράϋς, 148.
Θριπίδος παστοφόρος, 148.
Θυγάτηρ Τιτόϋτος, 149.
Θυέστων, 146.
Θυνάβουνον (nom de lieu?), 11.
Θῦνις-Θύνεως (nom de lieu), 145, 146, 150.
Ἱέραξ Τάλητος, 234.
Ἱερέων κώ[μη?], 145.
Ἰμούθης, divinité, 236.
Ἰμούθης (n. d'h.), 132, 138, 143.
Ἰμούθης Ἀπολλω., 143.
Ἰμούθης Ζάϊνος, 132.
Ἰμούθης Ζμίνος, 143.
Ἰμούθης ὁ ἐπὶ τῶν παστοφόρων, 293.
Ἰμούθης Ὀσορoήριος, 132.
Ἰμούθης, père de Nichthnibis, 294.
Ἰμούθης Πετενεφώτου, 132.
Ἰμούθης Τέωτος, 143.
Ἰμούθης Χαποχράτου, 148.
Ἰνάρως, 147.
Ἰνάρως Ψενοσίριος, 141
Ἰουδαῖοι, 386.
Ἰουλιανός, 422.
Ἰούστους (Φλ.), 241.
Ἵππαλος, 285, 302.
Ἵππων, 345.
Ἰσαὰκ Ἀβρααμίου, 255.
Ἴσιδος παστοφόρος, 139.
Ἰσίδωρος, 210.
Ἶσις, 277, 282, etc.
Ἰχθῦς, constellation, 238.
Ἰωάννα, 253.
Ἰωάννης, 238, 241, 259.
Ἰωάννης (Φλ.) Μεγάλου, 259.
Καβάτοκος, 286.
Καθιμόλιος, 149.
Καικίλιος, 231.
Καῖσαρ (lequel?), 385.
Καισαρεῖον (τὸ), le palais du gouvernement (?), 394, 397.
Καισορίς, 148.
Καλάσιρις, 431.
Καλῆς, 145.
Καλλίβιος, 381.
Καλλικράτης, 179.
Καλλιμήδης, 139.
Καλλίνικος Ὀσνόνθου, 256.
Καλλίνικος, père d'Aurélius Arsénius, 252.
Καλλου., 141.
Κάπτος, 381.
Κάρρις?, 150.
Κάτυτις, 142, 293, 298
Κελεάριος (?), 432.
Κεμαρεύς, 148.
Κεράμ[ια?] (nom de lieu), 135, 137, 145, 147, 149.
Κερα[μίτης?], ethnique, 149.
Κέραμος, 134.
Κερεάλις, 433.
Κεστεὺς Πετενεφ., 146.

TABLE DES NOMS PROPRES.

Κεφαλᾶς, 294.
Κεφάλων, 144.
Κεψάων, 133.
Κηφεύς, constellation, 57.
Κλήμης (Γάιος Ἰούλιος), 235.
Κόλητις Κόλλακος, 136.
Κόλλαξ, père de Zénès, 140.
Κόλλις Ψενύρεως, 137.
Κολλούθης, 134, 328, 331.
Κόμανος, 163.
Κοννᾶς, 330.
Κόνων Δώρου, 147.
Κ[οπτίτης?] (νομός), 132.
Κότταβος, 346.
Κοτταλός, 145.
Κεντοσνεύς, 346.
Κοχλακίτης, ethnique (?), 146.
Κόλλουστος, 132.
Κράτος, 225.
Κρής, Crétois, 294.
Κριός, constellation, 65.
Κρονδυοπω., 140.
Κρόνος, astre, 238.
Κρυμιθλω., 148.
Κύρα, mère d'Anthéria, 242.
κώ[μη?] ἱερέων, 145.
Λάκων, 329.
Λαρεμ., 140.
Λάτανις?, 177.
Λεοντᾶς, 391, 394, 395.
Λεπτίνης, 45.
Λέων, 232.
Ληκυθίων (n. d'esclave), 195, note 2.
Λητοπολίτης (νομός), 317.
Λητοῦς πόλις, 375.
Λόβαϊς Ἐριέως, 225.
Λογγῖνος (Φλαούιος), 396.
Λύδιαι νεανίδες, 420 A.
Λυσίμαχος, 330.
Λύσις, 399.
Λωεῖος (μήν), 124.
Μαιέμωτις, 148.
Μαιενοῦρις, 144, 148.
Μαιεῦρις, 145.
Μαιμακτηριών (μήν), 124.
Μακεδών, 295
Μαναβούς, 147.
Μάξιμος, 396.
Μαπήλης?, 139.
Μάρανις, 144.
Μαρία, 239, 242, 253.
μέγα Σαραπιεῖον, 265, 268, 272.
Μέγας ou Μέγαλος, 259.
Μέλανθις, 428.
Με et Μεμ pour Μεμφίτης ou Μεμνονίτης? 141, 142, 150, 151.
Μέλας, 233.
Μεμνόνεια (τὰ), 130, 227, 435.
Μεμνονίτης, ethnique, 147.
Μέμνων, 144.
Μέμφις, ville, 207, 209, 265, 268, 271, 302, 304, 320.
Μενέδημος, 312.
Μενέδημος τῶν καλλυντῶν, 296.
Μενέης, 135.
Μένης, 131.
Μεντέμης, 212, 221.
Μεντεύς, 137.
Μερκουριάλις, 429.
Μέσληκις, 134
Μεσόερις, 142.
Μεσόηρις, 142, 146.
Μεταβολή, 140.
Μεταγειτνιών (μήν), 124.
Μηνόφειλος (sic) Ὀρβαεῖδος, 432.
Μήτηρ Παυσέου, 149; cf. 141.
Μνήγειος, génitif du nom du dieu Mnévis, 337.
Μοναθίω Παμίδου, 243.
Μόρων, 133.
Μοσχίων, 401.
Μουν[υ]χιών (μήν), 124.
Μουσαῖος Ψάρου ou Ψαίου, 243.
Μυρουλλᾶς (nom d'un Arabe), 316.

Μῦς, 208, 296.
Μωρθῆς Γοπίτω., 151.
Νάβιος ὁ καὶ Πετόρζμυθις, 431.
Νεγαῶ, 151.
Νεικήρατος, 331.
Νεῖλος ὃς καὶ Ἕρμων, esclave, 178.
Νειλῷα (τὰ), 50, note 3.
Νεκθεραῦς, 331.
Νεκτεφαῦτ, 329.
Νεκχνανοῦ, 136.
Νέους (?), 226.
Νεφερσεῦ, 291.
Νέφορις, 265.
Νεχεὺς (ὁ βασιλεύς), 236.
Νεχθμώνθης Σποτοῦτος, 138.
Νεχθμώνθης τοῦ Ὥρου, 138.
Νεχθόνβης, 321, 322.
Νεχθφαροῦς, 134.
Νεχμώνθης, 131; cf. 151.
Νεχμώνθης Ἁρμάϊος, 132.
Νεχτένηβις, père d'Arendotès, 298.
Νικήρατος, 332.
Νίχθνιβις ὁ τοῦ Ἰμούθου, 294, 298.
Νίχθνιβις, père d'Arendotès, 293.
Νεχολύς, 151.
Νεχου. Ψενφρανέους, 142.
Νεχουθής (deux frères), 221.
Νέχουθις, sœur des précédents, 221.
Νεκούτης Ἄσωτος, 225.
Νικάνωρ, 211.
Νικάτωρ, 432.
Νικηραῦτ, 329.
Νίκων τῶν συγγενῶν, 415.
Ξανδικός (μήν), 125.
Ξάνθου ῥοαί, 420 A.
Ὀηρε., 141.
οἱ Ὥρου, 212.
Ὀμβίτης (νομός), 218, 392, 394, 397.
Ὀνέης?, 132, 139.
Ὄνης, 146, 148.
Ὄννωφρις, 145.
Ὄννωφρις γναφεύς, 136.
Ὄννωφρις, père de Pnouchis, 149.
Ὄννωφρις, père de Psémo., 144.
Ὄννωφρις Πετεσούχου, 206, 208.
Ὀνοφρεύς, 226.
Ὀξυρυγχίτης νομός, 354.
Ὀρβαείς, père de Ménophilus, 432.
Ὄρχνουφις, 208.
Ὄσης, 142.
Ὀσνόνθης, 256.
Ὀσορόηρις, 149, 151.
Ὀσορόηρις Ἁρμάϊος, 132, 138.
Ὀσορόηρις Νεχθμω., 139.
Ὀσορόηρις, père de Psénaouchis, 132.
Ὀσορόηρις, père de Sachpéris, 225.
Ὀσορόηρις Σποτοῦτος, 143.
Ὀσορόηρις Ὥρου, 131, 161.
Ὀσοσλάης, 291.
Οὐάνης, 149.
Οὐεσπασιανὸς ὁ κύριος, 428.
Οὐῆρος Καῖσαρ Σεβαστός, 433.
Οὔλπιος Κελεάριος, 432; — Κερεάλις, 433.
Οὔλπιος Μερκουριάλις, 429.
Οὔτου (au nominatif), 294.
Πααναμέτης (?), 209, note 2.
Παάνθης, 139.
Πάαπις, 347.
Παβελφίς Πετεαρενδώτου, 294, 298.
Πάβουχις, 144.
Παγκράτης, 207.
Πάγχνουβ[ι?], 429.
Παείσω (?), 142.
Παεύς-έως, ethnique (?), 140, 141, 146, 149, 151.
Παηεὺς ὁ Πάση, 135.
Πάης, 334.
Πάης Μεταβολῆς, 140.
Πάης, père de Théon, 293.
Πάησις, 301.
Παήσις Ψω., 144.
Παθήμιος πατήρ, 221.
Παθυρίτης (νομός), 132, 226.
Παλαιστῆς Κατύτιος, 142.

Πάλτις Πάνατος, 177.
Παμεν...?, 269.
Πάμης, 141.
Παμίδης, 243.
Παμόννασις, 134.
Παμω., 145.
Παμώνθης, 234.
Παμώνθης Πινποωρ., 136.
Πᾶν, nom de ville, pour Πανόπολις, 259.
Πανάνωτις Ἀμμωνίου, 430.
Πάνας ou Πανᾶς (?), 132, 146, 172, 177.
Πάνας Πεχύτιος, 218.
Πάνατος Ἀμμωνίου, 432.
Πανᾶτος πατήρ, 221.
Πανειώτης (nom de lieu?), 380.
Πανεχ., 136.
Πανεχ. τέκ[των], 139.
Πάνημος (μήν), 124.
Πανίσης, 148.
Πανίσκος, 377.
Πανοπολείτης (νομός), 213, 377, 415.
Πανόπολις, 239, 256.
Πανούφιος, 149.
Πανποωρ., 150.
Πα...ουχις, 150.
Παντεγύ. Πετεοῦ, 136.
Πάπας, 138.
Παπεβύνιν, 380.
Παρθένος, constellation, 238.
Πάρθος (nom d'homme), 22.
Πάρις, 230.
Πάσημις, 145, 149; cf. 174, note 1.
Πάσημις ἀδ. Ψελκί[της], 149.
Πάσημις Ἀπιέως, 140.
Πάσημις, père d'Anis, 150.
Πάσημις Κοχλακίτης, 146.
πατήρ Ἀτάτης, 150.
πατήρ Ἐριενου., 145.
πατήρ Ἐφωνυ., 149.
πατήρ Ἐφωνύχου, 137.
πατήρ Ζμύνις, 142.
πατήρ Κολλούσῖου, 132.
πατήρ Μαράνυτος, 144.
πατήρ Μόρωνος, 133.
πατήρ Πανάς (sic?), 172
πατήρ Πασήμιος, 147.
πατήρ Πατοῦτος, 221.
πατήρ Παχνου., 140, 146, 148
πατήρ Σακάλλιος, 146.
πατήρ Σεμμου., 147.
πατήρ Σετφανέους, 140.
πατήρ Τέωτος, 136.
πατήρ Φατρέους, 135, 142.
πατήρ Φριπεκότως, 144.
πατήρ Ψενανούβιος, 136.
πατήρ Ψενμω., 140.
πατήρ Ὥρου, 151.
Πάτης Ψεναρ., 136.
Πάτις Πενγίυς, 146.
Πατρεμίθης, 431.
Πατρώνσνουφις, 432; cf. 428.
Πατσμήτις, 149.
Πάτων, 233.
Πατώς, 341, 351.
Παύς, frère d'Harmaïs, 348.
Παυσέης (?), 149.
Παυτνοῦφις, 214.
Παφνούθιος (?), 251.
Παχαρεαβέ, 249.
Παχνοῦ Ψω., 150.
Πάχνουβις Πεσορ..., 433.
Παχνουμὶ νεώτερος, 233.
Πάχνουμις Θανκίτιος, 151.
Πάχνουμις Σαραπάμμωνος, 231.
Πάχνουπις τοῦ Πορτίου, 381.
Παχουμής (Αὐρήλιος), 241.
Παχράτης, 207, 265, 269.
Παχράτης, père de Stéches. (?), 233.
Παχύμης Ψάτου, 238.
Παχύμιν pour Παχύμιον, 243.
Παχύμιος Ψάτου, 252.
Παχώτ, 249.
Παψένιος, 435.
Πάως ἁλιεύς, 148.

Πεάνουβις, 429.
Πέβως Ὥρου, 243.
Πέδασος, 347.
Πέδος Φατρέους, 177.
Πεκύτης, 151.
Πέλανος, 135.
Πελέας, 428.
Πέμιος?, 145.
Πεμσάϊς, 140.
Πέμσαις Ψενοσίριος κυβ[ερνητής], 141.
Πεμωνιανός, 430.
Πενγείς, 135, 137, 141, 149.
Πενγίς, 149.
Πενγύς, 146.
περὶ (τὰ) Θήβας, 377, 378.
Περίτιος (μὴν), 125.
Πέρσης, père de Ptolémée, 218.
Πέρσης τῆς ἐπιγονῆς, 228.
Πεσορ..., 433.
Πέσταυς?, 133.
Πεταιμούθης, 330.
Πετεαρενδώτης, père de Pabelphis, 294.
Πετεάρης, 151.
Πετεαρίηκις, 150.
Πετεαροήρην (οἱ περὶ τὸν), 227.
Πετεαρόηρις Τεεφίβιος, 226.
Πετεαρπ., 146.
Πετεαρποχρ., 137.
Πετεάρπρης Πιβούτιος, 140.
Πετεάρπρης Σαλέους, 134.
Πετεάρπρης Ψενσονέους, 140.
Πετεάρυρις?, 131.
Πετεγνῆϊς, 177.
Πετεής?, 136.
Πετεμ. Μαιενούριος, 144.
Πετεμαρέης Πιπέους, 145.
Πετεμαυ..., 137.
Πετεμέστης?, 148.
Πετεμέστοϋς, 138.
Πετεμηνίς, 140.
Πετεμόστους?, 143.
Πετεμοστοῦς Ἀρμάιος, 138.
Πετεμοστοῦς Ἰμούθου, 143.
Πετεμοστοῦς, père d'Harmaïs, 136.
Πετεμοστοῦς Πετενεφω., 143.
Πετενεφ., 146.
Πετενεφ. Ψενταναίος, 136.
Πετενεφώ., père de Chapocratès, 147.
Πετενεφώ., père de Pétémostous, 143.
Πετενεφώτης, 215, 216.
Πετενεφώτης, père d'Imouthès, 132.
Πετενεφώτης, père de Pinyris, 148.
Πετενεφώτης, père de Sénéris, 225.
Πετενεφώτης, père de Psemmonthès, 212.
Πετενηΐς, 329, 330.
Πετέους, 145.
Πετεπτέγητι Σπουήρεως, 431.
Πετερίηρις Πετουρεμόμου, 429.
Πετέσου., 137, 142.
Πετέσουχις, 150.
Πετεσοῦχος?, 206.
Πετέφαυς, 397.
Πετεχω., 144.
Πετεψάις Ὀννώφριος, 149.
Πετεώτης, 328.
Πέτησις, 345.
Πετισπαριού, 230.
Πετμια..., 146.
Πετοβα., 141.
Πετόηρις, 177.
Πετόνουρις, 401.
Πετορζμήθης Ζμενίχνουβι, 230.
Πετόσιρις, 131, 132, 138, 151, 311, 347.
Πετόσιρις, astrologue, 236.
Πετόσιρις Ἐργεμούνιος, 348.
Πετόσιρις Ταπίδυφος, 139.
Πετόσιρις Τεῶτος, 347.
Πετόσιρις Ὥρου, 143.
Πετοσορβο. (?), 134.
Πετοσόρομητις, 139.
Πετουρέμομος, père de Pétériéris, 429.
Πέτουχος, 132.
Πετραένσνουφις, 428; cf. 432.
Πέτρων, 347

Πέτσημις, 149.
Πετσισίς, 136.
Πετωούς, 347.
Πέχνουβις, 433.
Πεχύτης, 131, 212, 221.
Πέχυτις, 218.
Πηλούσιν pour Πηλούσιον, nom de ville, 233.
Πίβις, 132.
Πίβουτις, 140.
Πίησις Ἄϋτος, 134.
Πιντάμηνις?, 145.
Πίνυρις Πετενεφώτου, 148.
Πιπέης?, 145.
Πίπης, 135.
Πῖτος (nom de ville?), 210.
Πιτούς, 145.
Πλειάδες, constellation, 47. 58, 73, 74.
Πμενχέους (génitif?), 142.
Πμένχης, 137.
Πμονχεύς, 137.
Πμουνε., 140.
Πμουνεμου., 145, 150.
Πμουνεμουνεί, 131.
Πμουνισίης, 146.
Πμουνω. (nom de lieu?), 135.
Πμοῦχις?, 135.
Πμουχόνπρατις, 144.
Πναύς, 148.
Πνεχθηνίοψος, 146.
Πνούχις Ὀννώφριος, 149.
Ποβεὺς Καλλου., 141.
Ποέβως Ψενοσίριος, 141.
Ποεί (nom de lieu?), 317.
Πόηβις, 131.
Πόηρις, 162.
Πόηρις Θοτομόϋτος, 134.
Ποιάνμης, 140.
Πολαΐδος (?), 428.
Πολέμων, 301.
Πολυδεύκης, 311; cf. 420 A.
Πολυπέρχον (sic) Ἀμμωνίου, 218.
Πολυπέρχων, 144.
Πορεγέβθις, 142.
Πορεγευ., 242.
Πορμαῦτις, 146.
Πόρτιος, père de Pachnoupis, 381.
Πόρτιτι Ἀναξαγόρου, 177.
Πόρτιτις, 177.
Ποσειδώνιος, 209.
Ποσιδεών (μήν), 124.
Πρανμοίς, 139
Πράσυς, 145.
Προῖτος, 414.
Προυνχαμινίς, 147.
Πρώταρχος, 291, 320.
Πταύς, 135, 148.
Πτολεμαῖος, 137, 151, 413.
Πτολεμαῖος ἀδ., 146.
Πτολεμαῖος Ἀμαδόκου, 210.
Πτολεμαῖος, père d'Hermias, 218.
Πτολεμαῖος Πέρσου, 218.
Πτολεμαῖος τῶν φίλων κ. τ. ἑ., 218.
Πτολεμαῖς pour Πτολεμαῖος, 269.
Πτολεμαῖς Ἀγαθάρχου, 218.
Πτόλλις, 134.
Πτονίς, 142.
Πτόϋτις?, 136.
Πυανουψιών pour πυανεψιών (μήν), 124.
Πύῤῥος, 285.
Πχεμτερῆϋς, 177.
Πχοιρίς, 147.
Πχόρχωνσις, 132, 137, 215.
Πώαξις, 144.
Πώεως, 135, 137.
Πωλυδεύκης, 420 A.
Ῥωσέ, 242.
Σάκαλλις?, 146.
Σαλέης (?), 134.
Σαραπάμμων, père de Pachnoumis, 231.
Σαραπάμμων, père de Thinomépos, 231.
Σαραπιεῖον, 291, 204, 306, 317.
Σάραπις, 207.
Σαραπίων, 135, 339.

Σάρας, 141.
Σατυρνεῖνος, 433.
Σαχμίς?, 317.
Σάχπηρις, 145.
Σάχπηρις νεώτερος, 225.
Σέβρος, 420 A.
Σεμθωούς, 347.
Σεμμινὶς καὶ τὸν ἀνδ[ρα], 142.
Σέμφθ, 311.
Σεναμου., 141, 144.
Σεναμούνιος πατήρ, 221.
Σενάρμαϊς, 134.
Σεναρόηρις, 139.
Σένεκυς, 135.
Σενεμενω. Ὀνέους, 148.
Σενεμουθίς, 172.
Σενεπώνυχος, 433.
Σενεριεύς (?), 220; cf. 225.
Σένερις ἡ Πετενεφῶτου, 225.
Σένκρις, 233.
Σενναμβίς, 136.
Σενόνιος, 139.
Σενόσορβις, 220, note.
Σενοσόρφιβις ἡ Ἀμενώθου, 225.
Σενούθης, 242.
Σενούθης? Φαλίουτος, 249.
Σενούτιος οἰκοδόμος, 250.
Σενοω., 140.
Σενόωτις, 149.
Σενπαμώνθης, 234.
Σενπμορ..., 433.
Σεντοτοής, 147.
Σενῶν, 134.
Σεραπάμμων Πεανούβιος, 429.
Σεραπιεῖον, 268, 290.
Σεραπίων Ἀμμωνίου, 433.
Σέρηνος, 395, 432.
Σερνὸς Νικάτωρ, 432.
Σεσόωσις, 218.
Σεσῖοῦτος Τέωτος, 138.
Σέτινις, 142.
Σετφανέης, 140.
Σιέρμων, 148.
Σιεφμούς, 135.
Σίθις, 150, note.
Σίσοϊς ὁ καὶ Ἐριεύς, 220, note, 225.
Σισῖάτις, 141.
Σκιροφοριών (μήν), 124.
Σλιλόβινις, 141.
Σμίνις, 226.
Σναχο. Τοργοῦς, 135.
Σναχομνεύς, 226.
Σνευρ., 149.
Σοήνη (Syène), ville, 394, 429.
Σόλων, 135.
Σομγοῦς, 147.
Σομτοῦς κυβ. Ἱερου..., 150.
Σομφέων, 148.
Σόραπις pour Σάραπις, 265.
Σόραπις, 40, note 1; 265.
Σουήνη, 429 et suiv.
Σποτοῦς Ἀρμάϊος, 138.
Σποτοῦτος, 143.
Σπούηρις ?, père de Péteptégétis, 431.
Στατίλιος Ἄκκιος, 432.
Στέφανος, 431.
Στεχὲς Παχράτου, 233.
Στοῖς Πατίνεος, 150.
Στοῦρις Τέωτος, 138.
Στράτων..... Διοσπο., 144.
Στράτων μητρὸς Τατευπνου., 144.
Στράτων πατὴρ Τατεπνου., 146.
Σωγένης, 268.
Σωκράτης, 136.
Σωκράτης, père d'Ammonius, 232.
Σῶσος ἀνὴρ Σενπο., 137.
Σῶσος, père de Démétrius, 294.
Τάγη (nom propre ?), 151.
Τάγηρις, 140.
Τάγης, 131, 339.
Τάγης ἡ Ὥρου (?), 147.
Τάλης, père d'Hiérax, 234.
Ταμουρα., 147.
Ταμούτιος (au génitif ?), 144.

Ταναπολις, 230, 231.
Τανέχθους?, 133.
Τανία...., 432.
Τανόνηις, 144.
Τάνους, 133.
Τανουφὶς Λατάνιος, 177.
Ταούς, 339.
Ταπίδυφος, père de Pétosiris, 139.
Ταπουνίς, 135.
Τάπχωνσις, 140.
Ταρσενή, 241.
Ταρσενία, 240.
Τάρσατμις, 132.
Τασευανίς, 142.
Ταταπνου., 139.
Τατευπνου., 144
Ταυηῆτος, génitif de Ταυῆς, 268.
Ταυτοῦς, génitif de Ταούς, 268.
Τάχβατις?, 146.
Ταχνουμί, 232, 233.
Τάχνουμις, 140.
Ταχόμτα?, 230.
Τβαίαϊς Ἐριέως, 225.
Τβειούτις?, 146.
Τεέβησις, 307, 342.
Τεεφίβιος (nominatif?), 220.
Τεέφιβις, 150, 212.
Τεέφιβις, père de Pétéaroéris, 226.
Τεέφιβις, père de Psenchonsis, 213.
Τενοῦχις?, 177.
Τέτης, 132.
Τεώς ou Τέως, 136, 138, 142, 143, 347.
Τέως κυβ[ερνητής], 145.
Τέως Μεσοήριος, 142.
Τεώς, père de Pétosiris, 347.
Τέως χηνοβοσκός, 142.
Τηιουχω., 149.
Τηνισκενή, 248.
Τιβελλάς, 255.
Τιβελλᾶς μητρός, 256.
Τιβιριεὺς πασ7ο[φόρος], 144
Τιθοητίων, 430.
Τίκαμτις Ἰμούθου, 143.
Τιμόθευ pour Τιμοθέου?, 348.
Τιμόξενος, 401.
Τίμουτις, 136.
Τιμοῦχος (nom égyptien), 347, 348.
Τιτιέντης, 177.
Τίτοϋς, 149.
Τιχνουμίς, 136.
Τκαλέους, 140.
Τλουλλ[οῦς] (gén.), 257.
Τμαύτη, 248.
Τμενέους, 135.
Τμόνετις, 136.
Τμονουγανε., 145.
Τμονουκύνεως, ethnique, 150
Τμουνγικοίσεως (nominatif?), 140
Τμουνεδου., 140.
Τμουνεμφα., 135.
Τμουνεπιβηαρ?, 141.
Τμουνενφα., 140.
Τμουνενφα., 145, 146.
Τμουνεπιβη., 142.
Τμουνόνκηνις, père de Pchoiris, 147
Τμουνονω?, 134.
Τμουτινευ., 150.
Τναφερσάϊς, 150.
Τνύς?, 133.
Τόθης, 323.
Τόλχεως, ethnique, 150.
Τοργοῦς, 135.
Τοτόης Ἀλυήτης, 149.
Τοτόης Κάρριτος, 150.
Τοτόης Μενέους, 135.
Τπορτομ., 140.
Τρῆϊς, 134.
Τρομούς, 144.
Τρύφων, 139.
Τσεμμινίς, 177.
Τφάγωνις Ψενηρέως, 147.
Τχαλλαμίς, 150.
Ὑβαῦταις, 220.
υἱοὶ Μαιεύριος, 145.

υἱοὶ Ταποήριος, 150.
υἱοὶ Τεεβήσιος, 307.
υἱὸς Ἀπόλλω., 145.
υἱὸς Ἐριεύς, 151.
υἱὸς Θαμούνιος, 145.
υἱὸς Ψενποήριος, 144.
υἱὸς Ψιντaέους, 276.
Φάβις, 140.
Φαέθων, astre, 54.
Φαίνων, astre, 54, 55.
Φαλίους (?), 249.
Φάμινις, 141.
Φάμινις Φαμίνιος, 135.
Φανεμαν., 137.
Φανκαλαπτίς, 230.
Φανκανῆις, 145.
Φαράτης, 148.
Φατρέης, 135, 142.
Φατρεύς?, 177.
Φάτρης Μαιένουρις, 148.
Φάτριος, 147.
Φαυαστής?, 291.
Φέβαλκος?, 183.
Φεγῶνις?, 177.
Φενναίους, 145.
Φθαμώντη, 435.
Φθάννιος, 147.
Φθομω., 146.
Φθομώνθης, 135, 141.
Φίβις, 139.
Φίβις Ὀνέους, 139.
Φιλάμμων, 395, 396.
Φιλάμων, 248.
Φίλιππος Σωγένους πατρος, 268.
Φίλιππός τις τῶν ἐν Μέμφει, 265; cf. 429.
Φίλωνος ἀδελφός, 401.
Φινεύς, 420 A, schol.
Φλαούϊος Λογγῖνος, 396.
Φριθοπεύς, 140.
Φριπάνουπις, 140.
Φριπάτης Φριπίκους?, 134
Φριπάχεος, 142.
Φριπαχέους, 137, 147.
Φριπέκοτις, 144.
Φριπέμσαϊς, 149.
Φριπετελών, 144.
Φριπετοσίριος (nominatif?), 135.
Φρίπικος?, 134.
Φριπίκουος, 133.
Φρισαρά, 146.
Φρίσης, 150.
Φρισμουτούς Ψονχω., 147.
Φρισομτοῦς, 137, 124.
Φριψειχω., 142.
Φριψένχωνσις. 137, 149.
Φτῶνις, 162.
Φτῶνος, 149.
Φύλαρχος, 431.
Φυλίν, 299.
Φυούντιοι, ethnique d'une ville inconnue, 419.
Χαλβᾶς (nom d'un Arabe), 316
Χαλδαϊκοί, 236.
Χαπόνχωνσις, 143.
Χαπόνχωνσις Σποτοῦ, 138.
Χαπόνχωσις Ἀρμάϊος, 132.
Χαπόνχωσις Σπότουτος?, 143.
Χαποχράτης Πετενεφω., 148.
Χαποχράτης Ὥρου, 132.
Χαριστίων ὀριχαλκεύς, 240.
Χαριστίων σιδηρουργός, 241.
Χεσεν., 140.
Χεσοω. Σταωρ., 150.
Χεσοω. Φαμήνιος, 150.
Χῆλαι, constellation, 59.
Χμενηνί, 321.
Χονομπρέης, 212.
Χονοφρέης, 220.
Χονοφρῆς, 221
Χορτονοτός, 141.
Χρύσιππος, 178.
Χωνσθούτ, 133.
Ψαῖος?, 249.
Ψαμέναϋς, 135.

Ψανόνως, 237.
Ψάρου ou Ψαίου, 243.
Ψάτης Ἀϐρααμίου, 248.
Ψάτης Παφνουθίου, 251.
Ψάτης, père de Pachnumis, 238, 242.
Ψελκίτης, ethnique, 149.
Ψεμένθης Ψενοσίριος, 136.
Ψεμμηνὶς, 139.
Ψεμμινής?, 177.
Ψεμμω., 145.
Ψεμμω. Φτῶνος, 149.
Ψεμμώνθης Ἑρμίου, 212.
Ψέμνις?, 131.
Ψεμω. Ὀννώφριος, 134.
Ψεναμένωφις, 144.
Ψεναμου., 142.
Ψεναμουνίς, 137, 149, 177.
Ψεναμουνὶς Μενέους, 135.
Ψενανου., 140.
Ψενανοῦ (nominatif?), 136.
Ψενάνουϐις, 136.
Ψενανὺς Πανσι., 141.
Ψενάουχις Ὀσοροήριος, 132.
Ψενέντηρις Τρήϊτος, 134.
Ψένηρις, père de Tphaconis, 147.
Ψενιμούθης, 148.
Ψενμναιοῦς, 146.
Ψενμω., 140, 141, 145.
Ψενμω. υἱὸς Θράϋτος, 148.
Ψενμῶνθα, 233.
Ψενμώνθης, 137.
Ψεννινός, 140.
Ψεννισούς, 141.
Ψενόϐασῖις, père d'Horus, 327.
Ψενόσιρις, 141, 146.
Ψενόσιρις καὶ οἱ ἐν αὐ[τῷ?], 148.
Ψενόσιρις μεγα., 145.
Ψενόσιρις, père de Psémenthès, 138.
Ψενόσιρις Ψω., 141.
Ψενπόηρις, 144.
Ψενσονέης?, 140.
Ψεντάκις, 143.
Ψενταμόνησις, 147.
Ψεντανής?, 136.
Ψεντερμούτ, 233.
Ψεντκαλέους, 145.
Ψεντομμίτης, ethnique, 143.
Ψεντοτόης, 149.
Ψένυρις, 137.
Ψενφανέης, 142.
Ψένχνουϐις, 429.
Ψενχ. Χωνσ., 141.
Ψενχνουμὶ υἱὸς Ψεντερμούτ., 233.
Ψενχω., 136, 145, 147.
Ψενχω. Κρυμιθλω., 148.
Ψενχω. Μεσοήριος, 146.
Ψενχω. Παείσους, 142.
Ψενχω., père de Pharasès, 148.
Ψενχω., père de Phrisomtous, 147.
Ψενχω. Πιπέους, 150.
Ψένχωνσις, 212, 226.
Ψένχωνσις ὁ Ἀμώσιος, 293, 296.
Ψένχωνσις Πανᾶτος, 132.
Ψένχωνσις Τεεφίϐιος, 218.
Ψενχωνσις Ὥρου, 143.
Ψένωις, 148.
Ψινθάης, 278.
Ψιντάης, 276.
Ψιτάης, 278.
Ψοῦλιν, 294.
Ὠνέης?, 140, 147.
Ὠριγενία, 422.
Ὠρίων, 73, 422.
Ὠρίων, constellation, 58.
Ὧρος, 132, 143, 147, 212, 221.
Ὧρος ἀνὴρ Τνύσος, 133.
Ὧρος Ἀνούκης, 143.
Ὧρος Ἀρσιήσιος, 218.
Ὧρος γναφεύς, 139.
Ὧρος Ζμίνιος, 139.
Ὧρος Ἰμούθου, 138, 143.
Ὧρος Ὀνέους, 132.
Ὧρος παστοφόρος Θριπίδ[ος], 148.
Ὧρος πατήρ, 151.

Ὧρος Πεμίου, 145.
Ὧρος, père d'Artiésis, 172.
Ὧρος, père d'Asos, 225.
Ὧρος, père d'Osoroéris, 161.
Ὧρος, père de Psénamounis, 149.
Ὧρος, père de Sibos, 243.
Ὧρος, père de Sniyr. (?), 149.
Ὧρος Πτονίδος, 142.
Ὧρος Πωάξιος, 144.
Ὧρος Τχαλλαμίς, 150.
Ὧρος Ψαμενάϋτος, 135.
Ὧρος Ψενοβάστιος, 327, 328.
Ὧρος Ὥρου, 226.

TABLE DES MOTS GRECS.

TABLE DES MOTS GRECS.

ἀβάσκαντα θρεπτάρια, 422.
ἀβάσκαντοι ἀδελφοί, 425.
ἀβάσκαντος συγγένεια, 425.
ἀγαγῆσαι, 296.
ἀγαθὰ σώματα, 161, 170.
ἀγαθῇ τύχῃ, 424.
ἀγαθώτατος, 232.
ἄγαλμα, 420 A.
ἀγάπη, 319.
ἄγειν ἡμέρας, 46; — πομπήν, 395.
ἀγένειος, 164, 178.
ἀγεώργητος (γῆ), 367.
ἁγία, épithète d'Isis, 322.
ἅγιον πνεῦμα, 240, 241.
ἅγιον (τὸ) τοῦ Σαράπιδος, 207.
ἁγνεῖαι (dans le service des morts), 137.
ἀγνοεῖν τὰ ὀνόματα, 296.
ἀγνόημα, 374; cf. 35, n. 4.
ἀγνωμονεῖν, 369.
ἀγνωμοσύνη, 364, n. 2.
ἀγνώμων, 276.
ἀγορὰ Αἰγυπτία, 266.
ἀγορὰ τῶν ὠνίων, 393.
ἀγοράζειν, 225, 304, 354.
ἀγορανόμος, 130, 172, 330.
*ἀγορατικόν (pour ἀγόρασις?), 249.
ἄγραφον πρᾶγμα, 240.
ἀγωγή, 351.
ἀγωνιᾷν περί τινος, 312; cf. 320.
ἀδαήμων Μουσᾶν, 85.
ἀδέλφιον, 302.
ἀδελφοὶ ἀβάσκαντοι, 425.
ἀδελφός et ἀδελφιδοῦς, 404.
ἀδελφός (en quel sens?), 317.
ἀδ[ελφός?], 137, 139, etc.
ἀδελφὸς κατὰ πατέρα, 231; — ὁμογνήσιος, 239.
ἀδιάστομος, tombe sans ouverture (?) 138, 143, 147, 151.
ἀδικεῖν, 275, 351.
ἀδικεῖσθαι ὑπό, 212, 218, 265, 288, 296, 309.
ἀδίκημα, 355.
ἀδίκησις, ou plutôt διαδίκησις, 250, n. 2.
ἀδίκιον, 213, 215.
ἀδόλῳ συνειδήσει, 242.
ἀδυνατεῖν, 294, 364.
ἀδύνατος, invalide, gardien de travaux, 379.
ἀδυνατοῦντες (οἱ) γεωργεῖν, 34, 392.
ἄδυτον τῆς θεᾶς (d'Astarté), 293, 298.
ἀεθλοφόρος, 420 A.
ἀείδειν, 420 A.
ἀήδειαν ποεῖν πρός τινα, 317.
ἀηδία, 207.
ἀθήρα, 335.
ἀθλοφόρος Βερενίκης, 130.
ἀθροίζειν χρήματα, 305.
ἀθυμία, 266.
αἰγόκερως, constellation, 59, 65.
αἰγυπτία συγγραφή, 11, 174, 220.
αἰγύπτιον συμβόλαιον, 172.
* αἰλουροτάφος, 379.

TABLE DES MOTS GRECS.

αἱρεῖσθαι, vouloir, souhaiter, 277.
αἵρεσις (?), 373.
αἰσχύνεσθαι, 320.
αἰτεῖν, demander le témoignage, 241, 259. Cf. ἐρωτᾶν.
αἰωνία κατοχή, 242.
αἰωνία πρᾶσις, 248.
αἰώνιοι Αὐγοῦστοι, 253.
αἰώνιος Αὐγοῦστος, 254, 256.
ἀκαιρία περιέχουσα, 373.
ἀκέραιον πρᾶγμα, 395.
ἀκήρατος, 420 A.
ἀκήρυκτος, 420 A.
ἀκίνητος ὑπόστασις, 239.
ἀκολουθεῖν ὀφθαλμοῖς, 411.
ἀκόλουθος, 293, 298.
ἀκολούθως, 243, 357, 368.
ἀκούειν ὑπέρ τινος, 291.
ἄκυρος δόσις, 357.
ἅλας pour ἅλς, 338.
ἀλάστορες, les malfaiteurs, 309.
ἁλατάς, 420 A.
ἀλήθειαν (οἱ τὴν) λέγοντες, 316; — εἰπεῖν, 387; cf. 314, 372.
ἁλιεύς, 137, 139, 148.
ἀλκά, 420 A.
ἀλλαγή, frais de change de monnaies, 357, 382.
ἀλογεῖν, perdre la tête (?), 293.
* ἀλόγητος pour ἀλόγιστος, 369.
ἁμαρτάνειν, 386.
ἁμάρτημα, 374.
ἀμβροσία νύξ, 420 A.
ἄμεικτοι καιροί, 266.
ἀμελεῖν τῷ υἱῷ, 233.
* ἀμεμψιμοίρητος, 370.
ἀμεταβλήτῳ σκοπῷ, 253.
ἀμετανοήτῳ προαιρέσει, 242.
ἀμετατρέπτῳ λογισμῷ, 242.
ἀμνηστίαν ἔχειν, 364.
ἄμυλος πυρός, 172.
ἀμῦναι, 420 A.
ἀμφισβήτημα, 395.
ἀμφισβήτησις, 244, 250.
ἀναβαίνειν εἰς, 208, 209, 275, 291, 315.
ἀναβαίνειν θυσιάζειν, 280.
ἀναβαίνειν πρός τινα, 267, 320.
ἀναβαίνειν προσκυνῆσαι, 320.
ἀναβάλλειν τὰ ἔργα, 382.
ἀνάγειν, 178-179.
ἀναγκάζειν, 355.
ἀναγκαῖα (τά), 267, 370.
ἀναγκαιότατοι καιροί, 313; cf. 376.
ἀναγράφειν, enregistrer, 413; — ἡμέραν, 215.
ἀναγραφή, enregistrement, 354.
ἀναδεικνύναι, 352.
ἀναδιδόναι διαίρεσιν, 231.
ἀναιρεῖν, 390.
ἀνακαλεῖν, 175; — ἐπί, 162.
ἀνακαλεῖσθαι, faire venir, 211.
ἀνακομίζειν τινί, 301.
ἀνάκρουσις (?), 372.
ἀνακτᾶσθαι ἐκ καταφορᾶς, se relever d'un désastre, 366.
ἀνακύπτειν, 315.
ἀναλαμβάνειν, 266, 268, 269, 356, 358.
ἀναλγήτως pour ἀνάλγητος, 365.
ἀναλέγεσθαι τὰς ἡμέρας, 50.
ἀναλίσκειν χαλκοῦς, 319.
ἀναλοῦν ἀναλώματα, 258; — δαπανήματα, 250; — εἰς, 381.
ἀναλύειν ἐντεῦθεν, quitter ce lieu (?), 220.
ἀναλύειν πρός τινα, se retirer chez quelqu'un, 267.
ἀνάλωμα, 244, 258.
ἀνάμεσον, 131.
ἀνάμεσος χρόνος, 67.
ἀναμφιλέκτως, 212, 221.
ἀνανεύει ὁ πόλος, 56.
ἀναπείθειν, 267.
ἀναπέμπειν τὴν φερνήν, 211.
ἀναπέμψαι ἔντευξιν, 213.

ἀναπίπτεσθαι, 323.
ἀναπλεῖν, 266.
ἀναπληροῦν τὰς ὠνάς, 355, 357.
ἀναπόδεικτος (au sens actif), 222.
ἀναροτρίαστος γῆ, 418, n. 5.
ἀνασώζεσθαι εἰς νῆσον, 266.
ἀναστρέφεσθαι, 57.
ἀνατάσεως (*μετὰ*), 304.
ἀνατίθεσθαι πρᾶγμα, 396.
ἀνατολαὶ τροπικαί, 72.
ἀνατολικός, 237.
ἀνατρέπειν οἰκίαν, 371.
ἀναφάλαντος, 131.
ἀναφέρειν, faire un rapport, 208, 273, 288, 413.
ἀναφέρειν ἐν ἐφημερίσιν, 360.
ἀναφορά, rapport, 215, 272, 288.
ἀναφορά, versement (?), 356.
ἀναχωρεῖν, s'échapper, 178 ; cf. 49.
ἀναχωρῆσαι εἰς τὸ Σαραπιεῖον, 209.
ἀνέγνων (forme de visa), 391 et suiv.
ἀνελευθερία, 319.
ἀνεμώκης κόρα, 88.
ἀνενηγμένα (*τὰ*) *γενήματα*, 358.
ἀνενορήασεν (?), 268.
ἄνευ γνώμης, 355 ; — *οἰκοδόμων*, 213 ; — *τῶν θεῶν*, 312 ; — *χρηματισμοῦ*, 372.
ἀνέχειν ἕτοιμα pour *ἑτοίμως* (?), 256.
ἀνεψιά, 420 A.
ἀνήκειν τῷ ὀνόματί τινος, 240.
ἀνηλέως διαβάλλειν, 386.
ἀνήλωμα, 172, 337, 339, 347, 357.
ἀνθομολογεῖν, 309.
ἄνθρωπος et *ἀνήρ*, 402.
ἀνομεῖν, 299 ; — *ἀνομεῖσθαι*, 294.
ἀνομία ἀφόρητος, 213.
ἀνομολογεῖν, 172.
ἀνταποδιδόναι, 291.
ἀντέχεσθαι οὐθενὸς δικαίου, 213.
ἀντί pour *ἐναντίον*, 69.
ἀντιγραφεύς, contrôleur, 225, 267, 360.
ἀντιγραφή, contrôle, 272.
ἀντίγραφον, copie d'un acte, 11, 218, 219, 350, 361.
ἀντίδικος, 222, 375, 376, 413.
ἀντικαταλλάσσειν, 368.
ἀντικεῖσθαι, 96 et suiv.
ἀντιλαμβάνειν, 278.
ἀντιλαμβάνεσθαί τινος, 282, 302.
ἀντ[ε]ιλημμένος (?), 287.
ἀντίληψις, protection, 175 ; — *ἐπί τινος*, 276 ; — *ἐπὶ τὸν βίον*, 302.
* *ἀντιλ[ε]ιτουργεῖν*, 368.
ἀντιλογίζεσθαι, 358.
ἀντιμέμφεσθαι, 375.
ἀντίον τινὶ νοεῖν, 372.
ἀντιπαραγωγή, 366.
ἀντιπατάσσειν, 305.
ἀντιπεσὸν μηδέν, 282.
ἀντιποιεῖσθαι, 209, 244 ; — *ἀδίκως*, 219.
ἀντιτιθέναι, 227.
ἀντοφθαλμεῖν, 363.
ἀνύγω pour *ἀνοίγω*, 323.
ἄνω (*οἱ*) *τόποι*, 282.
ἀνώγαια (*τὰ*) *οἰκίας*, 253.
ἄνωθεν (*οἱ*) *τόποι*, 280.
ἀξινάρι, 128.
ἄξιος, de la valeur de, 161, 179, 266, 301.
ἀξιοῦν, requérir, prier, 171, 209, 215, 281, 282, 284, 294, 305, 319.
ἀξιόχρεως ἀνήρ, 179.
ἀξίωμα καταφατικόν, 96 et suiv.
ἀοιδότερος, 420 A.
ἀόκνως, 373.
ἀπαλλάσσεσθαι πρὸς ἀλλήλους, 240.
ἀπαντᾶν (?), 311, note 1.
ἀπαξαπλῶς, 244, 250.
ἀπαρακαλύπτως, 369.
* *ἀπαρτητής*, directeur des ventes (?), 430.
ἀπελαύνεσθαι pour *ἀπελαύνειν*, 298.
ἀπελλάγην (sic), 305.
* *ἀπενεγκεῖν εἰς τὴν πόλιν*, 320.

TABLE DES MOTS GRECS.

ἀπεργάζεσθαι τὰ καθήκοντα ἔργα, 379.
ἀπερείδεσθαι νεκρούς, 220; cf. 161, 169.
ἀπερ[χθ]είη (?), 255.
ἀπέσ7ηκα (sic) τὸν λόγον τῶν χαλκῶν, 345.
ἀπέχειν ἀλλήλων, 59; — ἀπὸ τοῦ ὁρίζοντος, 65; — παρά τινος, 285, 327; cf. 315 et suiv. — τὰς ὠνάς, 358; — τιμήν, 231.
ἀπηλιώτης, 48, 323, 381.
ἀπισ7ηίη pour ἀπισ7ία, 268.
ἁπλᾶ νομισμάτια, 250.
ἀπλανής (ἀσ7ήρ), 56, 57, 58.
ἀπλανῶν φάσεις, 76.
ἀπὸ Βαμβύκης, 178.
ἀπὸ βραχείων (sic) ὁρμᾷν, 371.
ἀπὸ Διοσπόλεως, 172, 212, 215, 218.
ἀπὸ ἐδάφους μέχρι ἀέρος, 243, 249.
ἀπὸ Θινός, 244.
ἀπὸ κώμης, 242, 255.
ἀπὸ Πανοπόλεως, 239.
ἀπὸ Πανός, 259,
ἀπὸ παντὸς τοῦ ὑπερευσομένου, 244, 258.
ἀπὸ (ὁ) σκηνῆς, l'acteur (?), 388.
ἀπὸ τῆς σήμερον ἡμέρας, 255.
ἀπὸ τοῦ αὐτοῦ τόπου, 174.
ἀπὸ τοῦ νῦν, 369.
ἀπὸ (οἱ) τοῦ Πανοπολίτου, 213.
ἀπὸ τῶν προσ7αγμάτων περιγίνεσθαι τινί, appartenir à quelqu'un en vertu d'une ordonnance, 222.
ἀπὸ τῶν ὤμων (πλατύς), 179.
ἀπὸ χειρὸς εἰς χεῖρας, 243.
ἀποβαίνειν, sortir, se montrer, 266.
ἀπογιγνώσκειν, 370.
ἀπόδειξιν ἔχειν, 387.
ἀπόδειξις, 65, 68, 71; — ὡς, 220.
ἀποδημεῖν εἰς νομόν, 396; cf. 313, 314.
ἀποδημία, 385.
ἀποδιδόναι ἔντευξιν, 281; — ἐπισ7ολήν, 401; cf. 172, 175, 267, 276.
ἀποδόμενος (ὁ), 230; cf. 131, 304.
ἀποδός, 344; — ἀποδοῦ, 344.
ἀποθνήσκειν ὑπὸ λιμοῦ, 268.
ἀποκαθισ7άναι σύμβολα ἐπὶ τράπεζαν, 355; cf. 172, 258.
ἀποκατάσ7ασις ἀπὸ τῶν πραγμάτων, 371.
ἀπόκειται μῆνις παρὰ Θεοῦ, 371.
ἀποκολυμβᾷν, 266.
ἀποκριθῆναι, répondre, 220, 290, 294.
ἀπολείπειν, 265.
ἀπολογίζεσθαι, 227, 294.
ἀπολογισμός, 370.
ἀπολύειν, acquitter, donner acquit, 257; amnistier (?), 373; congédier, 319, 322.
ἀπονοεῖσθαι pour ἀπονοεῖν, 296.
ἀποπηδᾷν, 268.
ἀποπίπ7ειν, 315.
*ἀπόπραμα, vente après déchéance d'un premier adjudicataire (?), 356.
ἀποσκευή, 364-365, 369.
ἀποσοβεῖν, 244, 258.
ἀπόσ7ασις, défection, troubles civils, 296.
ἀποσ7έλλειν, écrire, faire savoir, 286, 310, 311, 346; — δυνάμεις, 358; — ἔντευξιν, 303; cf. 311. — ἐπί τινα, 267.
ἀποσ7ερεῖν, 276, 284.
ἀποσ7ήσειν καὶ ἀποσοβεῖν, 258.
ἀπόσ7ολον (?) ἐπισ7έλλειν, 412.
ἀποσυλᾷν, 267.
ἀποσφάλλεσθαι ἐξ ἁπάντων, 371.
ἀποτείειν pour ἀποτίειν, 355.
ἀποτέρω pour ἀπωτέρω (?), 70.
ἀποτίνειν τὴν φερνήν, 210.
ἀποτίσσει pour ἀποτίσει, 358.
*ἀποτυπανίζειν, 208.
ἀποφαίνειν, 373.
ἀποφαίνεσθαι, 96 et suiv.
ἀποφάσκω, 108 et suiv.
ἀποφθίμενος, 91.
ἀπραγμάτευτος, 288.
ἀραβών (sic), 344.
ἄρακος, 177.
ἀργέσ7ης (ὁ), 73.

ἀργυμόντι (?), 268.
ἀργυρικὸς ϖράκτωρ, 431.
ἀργύριον, 231, 342.
ἀργύρου σ7ατῆρες, 348.
ἄρδην ἀνατρέπειν, 371.
ἀριθμῷ ϖλήρει, 243, 250.
ἄρισ7ος, 420 A.
ἀρκεῖσθαι ἐπί τινι, 266, 301.
ἄρκτοι (οἱ), constellation, 55.
ἀρκτοῦρος, constellation, 73.
ἁρμοζόντως τοῖς ἀνθρώποις, 364.
ἄρότρον, synonyme de *φᾶρος*, 418.
ἁρπάζειν, 385, 386.
ἀῤῥαγὴς διάλυσις, 241; — *ϖρᾶσις*, 250, 258.
ἀῤῥωσ7εῖν, 320.
ἀρ. pour *ἀρτάϐη*, 340.
ἀρτάϐη, 172, 255, 338, 429.
ἄρτοι, 278, 290, 303, 335.
ἀρτοκόπος, 133, 136, 142, 145, 296.
ἄρτος καθαρός, 337, 347.
ἀρύϐαλλος, 187.
ἀρύταινα, 196.
ἀρχαῖοι σοφοί, 236.
ἀρχὴ τοῦ ἐνιαυτοῦ, 332.
ἀρχὴν ϖοιεῖσθαι, 49.
ἀρχιερεύς, 292.
**ἀρχιπορεία*, 51, 52.
ἀρχισωματοφύλαξ, 163, 209.
ἀρχιφυλακίτης, 161, 165, 219, 292, 297.
ἄρχοντες (οἱ) ἐν τῇ κώμῃ, 302.
ἀρχυπηρέτης, 179.
ἀσάλευτος ϖρᾶσις, 250.
ἀσθενεῖν, 366; — *τοῖς ὄμμασι*, 131.
ἀσκεῖν εὐσέϐειαν, 370.
ἀσπάζεσθαι, 233, 286, 422.
ἀσπάζετε, 233.
ἀσ7έρων γνωρίσματα, 46.
ἀσ7οχεῖν τοῦ καλῶς ἔχοντος, 294, 298.
ἀσ7ρολόγοι, 49.
ἄσυλον, 309.
ἀσυντάκτως, 286.
ἀσφάλεια ἔγγραφος, 242; — *κυρία*, 251.
ἀσφάλειαι, 243.
ἀσφαλία, 395.
ἀσχημονεῖν, 371.
ἀσχολεῖσθαι, 320.
ἀσχολία, 34, 367.
ἀσωτίας (δι'), 371.
ἄταφος, qui n'a pas été régulièrement enterré, 268.
ἀτέλειαν διδόναι, 358.
ἀτελής, exempt de droits, 358.
ἀτιμία, 86.
ἄτοκος, sans intérêt, 172.
ἄτοπον μηθὲν ϖαραλαϐεῖν, 293, 298.
αὐθαιρέτῳ βουλήσει, 242.
αὐλὴ (βασιλική), 179, 218, 226; — *οἰκίας*, 225; — *ϖροσοῦσα (τῇ οἰκίᾳ)*, 301.
αὐτοκίνητος ὑπόσ7ασις, le bétail et les esclaves (?), 239.
αὐτοκράτωρ, 230, 238, 389, 422.
αὐτολήκυθος, 194, note 7.
αὐτουργεῖν, 365.
ἀφ' οὗ χρόνου, 346.
ἄφελε (dans les comptes), 330.
ἄφεσις, congé militaire (?), 368.
ἀφεσ7ηκότα (ὦτα), 131.
**ἀφεύρεμα*, décompte, déchet (?), 355, 358.
ἀφήγησις, 363.
ἀφιέναι ὕδωρ διὰ κλεψύδρας, 65.
ἀφῖναι (sic) *ἐκ τῶν τόπων ἶναι* (sic), 315.
ἀφιέναι φυγεῖν, 322.
ἀφισ7άναι καὶ ἀποσοϐεῖν, 244.
ἀφόρητος ἀνομία, 213.
ἀχανὴς θύρα, 161.
ἀχρεῖος δοῦλος, 386.
ἄχυρον, 323.
ἀψιδοειδεῖς ἐκλείψεις, 71.
β remplacé par *υ* dans *ῥάϐδος*, 305.
βάλλειν εἰς, 138.
βαναυσίαν ἐκτιθέναι, 319.

βαπ7ά, 328.
βαπ7ίζεσθαι, 315.
βαρβαρικὰ γράμματα, 178.
βασιλεύς (roi des Juifs ?), 388.
βασιλεὺς (ὁ) καὶ ἡ βασίλισσα, 351.
βασιλική (ἡ), sous-entendu γῆ, 367; — γραμματεία, 231; — τράπεζα, 354.
βασιλικὸν (τό), le trésor royal, 278, 354.
βασιλικὸν ἔλαιον, 269.
βασιλικὸς γεωργός, 209; — γραμματεύς, 354, 356; — ὅρκος, 356.
βατίζειν pour βαδίζειν, 323.
βαυκάλι, 127.
βεβαίᾳ ὀρθῇ διανοίᾳ, 242.
βεβαία πρᾶσις, 240.
βεβαιώσεως νόμος, 353.
βεβαίωσις, 244, 250, 258, 354 et suiv. — κινηθέντων, 241.
βεβαιωτής, 132, 231.
βελτιοῦν οἰκίαν, 243.
βελτίωσις οἰκοδομῆς, 244, 250, 298.
βενιφικιάριος, *beneficiarius*, 396.
βίᾳ ἐξελαύνειν, 207; — χρῆσθαι, 219.
βιάζεσθαι, 293.
βιαίως ἐνοικεῖν, 213.
βίαν ποιεῖσθαι, 301.
βίον (τὸν) μεταλλάσσειν, 302.
βίος εὔφρων, 420 A.
βοήθεια παρά τινος, 295.
βοηθεῖσθαι διά τινα, 267.
βοηθὸν γενέσθαι, 278.
βολάμενοι (sic), 317.
βουθυτεῖν, 389.
βουκόλος, 150.
βουλευομένη ψῆφος, 370.
βουλευτικός, 432.
βούλησις, 242.
βραβεύειν, 364, 367.
βραχὺ ἔχειν, 324.
βραχὺς μεγέθει, 179.
γ inséré entre deux voyelles dans κλαίγω, Σαραπιγῆον, 204, 306; — supprimé dans ὀλίγος, 275, 365; — mis pour β dans ἐρογλέφαρος, 420 A; — abréviation pour γίνεται, dans les comptes, 326, note 2.
* γαλακτο[φόρος ou υργός], 146.
γαληνότατος δεσπότης, 238, 242, 252.
γαμετή, 248, 250, 251.
γάσ7ρων, ventru (surnom), 150.
γειτνίαι pour γειτονίαι, 225.
γειτνιῶντες (οἱ), 301.
γείτονες οἰκίας, 131, 230, 243, 253, 254.
γενάμενος (sic), 232.
γενέσθαι ἄνευ χρηματισμοῦ, 372.
γενέσθαι σύν τινι, 309.
γενεσθένθι (?), 244.
γένεσις, thème généthliaque, 237.
γένημα pour γέννημα, 356.
γεραίτατος, 420 A.
γίνεσθαι, avec un participe, 394.
γεωργεῖν, 34, 35, 362, 369.
γεωργία (ἡ), 362.
γεώργια (τὰ), 363.
γεωργὸς βασιλικός, 209.
γίνεσθαι ἀπὸ τῆς ὄψεως, 71.
γίνεται ἐντραπῆναι, 320; cf. 326, n. 2.
γίνοιτο, 277, 280, 282, 303.
γινόμενον (τό), ce qui revient de droit, 267, 269.
γίνωσκε ὅτι, 311, 315, 320.
γινώσκειν, 285, 371, 372.
γλαύξ, 420 A.
γλυκύτατος υἱός, 248.
γναφεύς, 136, 139, 344.
γνώμη ἑκουσία, 242; — τῶν προγεγραμμένων, 355.
γνώριμοι (οἱ), 269.
γνωρίσματα ἀσ7έρων, 46.
γόμος, 425.
γονικὰ οἰκόπεδα, 240.
γοργεύειν, 233.
γράμμα (ἐσ7ὶν) ἡμέρα, 45.

γράμματα βαρβαρικά, 178.
γράμματα μὴ εἰδώς, 231.
γραμματεία βασιλική, 231.
γραμματεύς, 284, 289, 319, 410; — βασιλικός, 354, 366; — τῶν μαχίμων, 367.
γραμμάτιον, affiche, 180.
γράφειν ἀποδοῦναι, 284; cf. 288.
γράφειν ἀναφοράν, 288; — ἐπισ7όλιον, 312; — σ7ίγματα, 186.
γράφεσθαι pour γράφειν, 231.
γραφὴ ἐσκεμμένη, 355; cf. 276.
γυμνασίαρχος et γυμνάσιον, 397.
γυναικεῖον σεβίτιον, 179.
γυναῖκες κλαίουσαι, 290.
δ pour τ dans δημοδικῇ pour δημοτικῇ, 370; dans δραπέδην pour δραπέτην, 312. (Voy. aussi τ pour δ.)
δαίμονα (τὸν) προσκυνεῖν, 324.
δαιμόνιον (τὸ), 371.
δάκνειν ψυχήν, 86.
δαμόσιος, 420 A.
δάνειον, 172, 348, 367.
δαπανήματα ἀναλοῦν, 250; cf. 244, 258.
δεδύνημαι, 312.
δεήσεις ποιεῖσθαι, 397.
δεικνύναι, indiquer la retraite d'un esclave échappé, 179.
δεῖσθαι, prier, 267, 271; — μεθ' ἱκετείας, 302; — τινος, avoir besoin de, 285.
δεκαεννέα, 255.
δεκαεπτά, 429, 433.
δέκατον (ἔτος?), 269, 270.
δέκατον ἐγκύ[κλιον?], 225.
δέον (τὸ) ἂν εἴη, 309.
δέοντα ὀφειλόμενα, 276, 277.
δέοντα (τά), les besoins, 275, 276, 278.
δέρμα, 322.
δέσις χρυσίου, 178.
δεσποτείαν ἔχειν πᾶσαν, 243; cf. 258.
δεσπότης, l'empereur, 242, 252.
δεσπότης, Jésus-Christ, 238, 252.
δεσπότης τῆς οἰκουμένης, 254.
δεσποτικὰ νομισμάτια, monnaie impériale, 250.
δευτερεύων, (titre d'une fonction?), 401.
δέχεσθαι βεβαιωτήν, 132.
δηλούμενος, désigné, 266, 211, 265, 301, 302; — dénoncé (?), 309.
δηλοῦν δι' ἐπισ7ολῆς, 377.
δημόσια πράγματα, 395.
δημοσία ῥύμη, 249.
δημόσιον ὄφλεμα, 344, 250.
διά, par les mains de, 177, 241, 430.
διὰ γραμμάτων, 363.
διὰ νυκτός, 364.
διὰ παντός, 241, 371.
διὰ πέντε, 72.
διὰ πολυχειρίας, 213.
διὰ τέλους, 81.
διὰ τεσσάρων, 72.
διά τινος καθίστασθαι, 297.
διὰ τοῦ προσ7άγματος προσκαλεῖσθαι, 367.
διὰ χειρόγραφον πρίασθαι, 231.
δι' ἀπαρτητοῦ μετρεῖν, 430.
δι' ὀλίων pour ὀλίγων, 275.
δι' ὑμᾶς pour δι' ὑμῶν, par votre entremise, 267.
διαβαίνειν περὶ πράγματος, s'occuper d'une affaire, 309.
διαβάλλειν, 372, 386.
διάγραμμα, règlement, 213, 245; — payement, 359.
διαγράφειν εἰς τὸ βασιλικόν, payer, verser au trésor royal, 357; cf. 428 et suiv.
διαγράφειν ἐπί τινι, 174.
διαγραφή, paiement, 221, 225.
διαγραφή pour διάγραμμα (?), 363.
διαδίκησις, 244; cf. 250, ligne 25.
διαδοχὴ πατρική, 253.
διάδοχοι καὶ διακάτοχοι, 258.
διάδοχος, successeur, 239; — des con-

quérants de l'Égypte (?), 277; — περὶ αὐλήν, 164, 218, 226, 228.
διάθεσις τῆς χώρας, 303.
διαίρεσις, acte de partage, 230.
διακάτοχος, 239, 243, 258.
διακειμένη οἰκία ἐν, 240; — ἐπί, 243, 253
διακονεῖν τινι, 267.
διάκονος, diacre (?), 251.
διακρίνεσθαί τινι, être en désaccord (?), 314.
διάκρισις πρακτόρων, 394.
διακύπτω, 375.
διαλαμβάνειν, décider, 220, 301; cf. 375; — ἐπὶ τῆς χειρός, 366; — περί τινος, 412; — τεκμήριον, 376; — ὑπὲρ γραμμάτων, 412.
διαλαμβάνεσθαι pour διαλαμβάνειν, 296.
διαλανθάνειν, 350.
διαλείπειν, 278.
διάληψις προσήκουσα, 162.
διαλλάσσον (τὸ), 49.
διαλογισμὸς τῆς ἐκλήψεως, 356.
διαλύεσθαι τῷ λιμῷ, 267, 301.
διαλύεσθαι ὑπὸ τῆς (sic) λιμοῦ, 275.
διάλυσιν τίθεσθαι, 238, 241.
διαποστέλλειν τινά, 288.
διαπράττεσθαι, 30.
διασαφεῖν, 213, 288, 309, 312, 366, 377.
διασαφεῖσθαι pour διασαφεῖν, 413.
διασείειν, maltraiter, 220, 302.
διασεισμός, 351, 366.
διάστασις τῶν πλανωμένων, 72.
διάστασις ἰδία (τῶν ἀστέρων), 58, 59.
διαστέλλειν τινί, écrire à quelqu'un, 374.
διαστέλλεσθαί τινι, écrire à quelqu'un, enjoindre, 276, 301, 351, 369.
διάστημα ἔχειν, 70.
διάστημα τῆς ἡμέρας καὶ νυκτός, 68.
διαστήματα ἄστρων, 73.
διαστολή, ordre, 262-263.
διασώζεσθαι ἐκ τόπων, 280.
διάταγμα, 388.
διάταξις, 395, 421.
διατάσσειν, 368, 390.
διατίθεσθαι εὐδιαλύτως καὶ πραέως, 369.
διάτοχοι καὶ διακάτοχοι, 243, 244, 249, 250; cf. 258.
διατρέφεσθαι, 267, 303.
διατρέχειν κύκλον, 66.
διάφαυσις, jour, espace vide (?), 131.
διαφέρειν, appartenir à, 242.
διαφέρειν, être en différend, plaider, 393.
διαφέρον (τὸ), 249.
διαφέροντες (οἱ), les plaideurs (?), 392.
διαφορὰν πράγματος εὑρίσκειν, 365.
διάφορον, intérêt (?), 177.
διάφραγμα, 382.
διάφυσις, 131, note 3.
διδασκαλέα pour διλασκαλία, 75.
διδασκαλικὴ ἀφήγησις, 363.
διδασκαλλῆον pour διδασκαλεῖον, 323.
διδασκαλία οὐράνιος, 26.
δίδοι ὁ Σάραπις, etc. 282.
διδόναι ἀτέλειαν (?), 358; — αὐτούς, se livrer soi-même, 315; — γράφειν, 319; cf. 320; — ἐπιτροπὴν τοῖς θεοῖς, 312; — ἐς χέρα, 357; — ναῦλον, 234; — ὀψώνια, 357; — πληγάς, 213; — τὴν ὁδόν, 324; — τὸ μέλι, 286; — ὑποχείροιν, 372; cf. 35, n. 3; — χάριν, 284.
διεγγυᾶν, 355 et suiv.
διεγγύημα, 355 et suiv.
διεγγύησις, 355.
διέλκεσθαι, traîner en longueur, 372; cf. 35, n. 3.
διενηνεγμένα φορτία, 301.
διεξέρχεσθαι ἕλικα, 53; — κύκλον, 54, 66; — πορείαν, 67; — χρόνον, 67.
διερευνᾶν, 412, n. 1.
διηνεκὴς χρόνος, 253.
δίκαια (τὰ) ποεῖν, 296; cf. 265, 412.

δικαιοδοτεῖσθαι, 351.
δίκαιον (τό), la justice, 280, 305.
δίκαιον, droit de propriété, 240, 242.
δίκαιον (τὸ) πράσεως, 259.
δικαίως οἰκονομεῖν, 370.
δικαστήριον, 239, 240, 258.
δiλήκυθον, 195.
δίμοιρον (τὸ), 227.
διοικεῖσθαι προσγενήματα, 356; cf. 382.
διοικητής, 355, 360.
διομολογεῖν διὰ συγγραφῆς, 210; — διεγγύημα, 357.
διορθοῦσθαί τινι, 421.
διορίζειν τὸ θέρος καὶ τὸν χειμῶνα, 73.
διπλῆ ἔγγραφος ἀσφάλεια, 243.
δισκοειδής, 62.
διστaζόμενον (τό), 363.
δίστασίν τινα ἔχειν, 364.
δίσχοινον (?), mesure, 256.
διχομηνία, 70.
διχορία et διχοριάζειν, 419.
διώβολον, 429.
*διωνεῖσθαι, acheter, 243.
διωρισμένον κεφάλαιον, 366.
διώρυξ, 131, 380, 381.
δόκιμα (νομισμάτια ?), 250.
δοκιμοῖμι, 92.
δόσις ἄκυρος, 357; — τῶν ὑπαρχόντων, 151.
δοῦλος ἀχρεῖος, 386; — ἱεροῦ, 282.
*δοχικὸν μέτρον, mesure valable, vérifiée (?), 379.
δράκων ποικίλος, 420 A.
δραχμή, 231, 383, 424, 429, 432.
δρόμος ἄγων ἐπὶ ποταμόν, 219; — ἀστέρων, 51; — καθ' ἡμέραν, 49.
δυεῖν pour δυοῖν, 63.
δυνάμεις ἀποστέλλειν, 358.
δύναμις τῆς πράσεως, 240, 249.
δύνασθαι ἀποθανεῖν, 315.
δύνομαι (sic), 302.
δύσεις τροπικαί, 72; cf. 47.
δωδεκάμηνος (ἡ), 49; cf. 64, 354.
δωδεκατημόριον, 67.
δωσίδικος ἀνήρ, homme solvable et justiciable, 179, 202.
ε pour ι dans διδασκαλέα, 75; pour η dans οἴκεσις, 61; — dans ἀφεύρεμα, 355, 358.
ἐὰμ (sic) φαίνηται, 175.
ἐὰν ἐνέστη (sic), 359.
ἐὰν φαίνηται, 171, 209, 211; 271, 294, 305.
ἐαριναὶ τροπαί, 49.
ἐαρινὴ ἰσημερία, 48.
ἑαυτὸς pour ἑαυτούς, 314.
ἑβδομηκοστὴ (ἡ) ἀναφορά (?), 207.
ἐγ (pour ἐκ) δίκης, 172.
ἐγ μέρους, 368.
ἐγγράφειν ἀποδοῦναι, 284.
ἐγγράφειν τινί, 366; cf. 365.
ἔγγραφον πρᾶγμα, 240.
ἔγγραφος ἀσφάλεια, 243.
ἔγγυος, 356.
ἐγδέχεσθαι τὸν νοῦν τοῦ προστάγματος, 362; — τινι, 177.
ἐγδιδόναι ἐντολήν, 377.
ἐγδοχὴ τοῦ προστάγματος, 364.
ἐγκαλεῖν, 239, 375.
ἐγκεκλειμένος (sic), 299.
ἐγκλείεσθαι, 292.
ἔγκλημα ἐπάγειν, 222.
ἔγκλημα πρός τινα, 387.
*ἐγκοιμήτριν (pour ἐγκοιμήτριον) ὀθώνιον, 329.
ἐγκύκλιον (τὸ), 221, 225, 231, 358.
ἐγλαβεῖν, 354.
ἐγλείπειν, 278.
ἔγληψις, 355.
ἐγράφη διὰ γρ. (sic), 259.
ἐγρ[άφη] διὰ Διοσκ[ουρίδου ?], 241.
ἔγραψα ὑπὲρ αὐτῆς, 231, 244; — ὑπὲρ αὐτοῦ, 259; — ὑπὲρ αὐτῶν, 255; cf. 331, 428.

TABLE DES MOTS GRECS.

ἐγχωρία ὠνή, 216.
ἔθει pour ἔδει (?), 304.
ἐθισμός, 227.
εἰ δοκεῖ, 213.
εἰ ἐρρῶσαι, 311, 313.
εἰ ἐρρῶσθε, 285, 310.
εἴ τινα ἀπόδειξιν παράκειται pour εἴ τις ἀπόδειξις παράκειται, 220.
εἴ τινα αὐτοῖς ἄλλα ὀνόματά ἐστιν, 212.
εἶδος ἐγκύκλιον ou ἐγκυκλίου, 231.
εἶδος τίμιον, valeurs appréciables (?), 239.
εἱερόν pour ἱερόν, 342.
εἴη ἂν ὡς βούλομαι, 311; — ὡς βουλόμεθα, 361.
εἰκονίζειν συνάλλαγμα, 377.
εἰκοσαετὴς χρόνος, 395, 396.
εἰκοστὴ ἐγκύ[κλιος ?], 225.
εἰκοστὸν ἔτος, 282.
εἴληφαν pour εἰλήφασιν, 273.
εἶναι avec le participe aoriste, 294; avec le participe parfait, 295, 301.
εἶναι ἐκ τῶν τόπων, 315; — ἐν κατοχῇ, 295-296, 300, 306; — ἐν πράσει, 177; — ἐν τῇ αὐλῇ, 319; — ἐπὶ τῶν ὑποθηκῶν, 354; — περί τινα, 401; — τῆς θεᾶς, 294.
εἶπα αὐτῷ μὴ ἀξιοῦν, 319.
εἴπαμεν, 222, 227.
εἰπεῖν δίκην πρὸς ἡμᾶς, 396.
εἰπεροῦν, 372.
εἰς avec le datif, 336.
εἰς βλαβὰς περιστῆσαι, 220.
εἰς δίκην (ἀναλώματα), 241.
εἰς κρίσιν χρηματίζειν, 213.
εἰς τὴν ἡμέραν παραγίγνεσθαι, 310.
εἰς τὸ λοιπόν, 303.
εἰς τὸ σκέλος, 209.
εἰς χρηματισμόν, 377.
εἰσαγγελεύς, introducteur ? (dignité de cour), 304; cf. 306.
εἰσαγγέλλειν, 161.
εἰσάγειν, poursuivre, 310.
* εἰσαγωγεύς, procureur ? (magistrature judiciaire), 213.
εἰσαναβαίνειν, 89.
εἰσανάγειν, 288.
εἰσανγελεύς, 306; cf. 304.
εἰσβιάζεσθαι, 220, 296.
εἰσδιδόναι, 355.
εἰσπηδᾶν, 305.
εἰσπορεύεσθαι, 294.
εἰσφέρειν σύμβολα ἐπὶ τὴν τράπεζαν, 355.
εἰσφέρειν τινί, 360.
εἰσχάδες pour ἰσχάδες, 342.
ἐκ θανάτου σώζεσθαι, 171.
ἐκ παιδός, 370.
ἐκ πατρός, 242, 248.
ἐκ Πίτου (οἱ), 210.
ἐκ πλήρους, 275.
ἐκ συμφώνου, 367.
ἐκ τοῦ βασιλικοῦ (τὰ) τιθέμενα, 365.
ἐκ τοῦ ἑνὸς μέρους, 238.
ἐκ τοῦ ι' ἔτους, 177.
ἐκ (οἱ) τοῦ Ὀμβίτου, 218.
ἐκ τοῦ παλαιοῦ, 335.
ἐκ (οἱ) τοῦ Σαραπιείου, 276.
ἐκ τῶν ἐναντίων, 62, 63, 363.
ἐκ τῶν τόπων εἶναι, 315.
ἐκ φαρμάκων στυγεῖν, 82.
ἐκ[αστος κα]τὰ Γ', 151.
ἐκ[δί]κησις (?), 258.
ἐκθέσεις πρὸς τοῖς τελωνίοις, 359.
ἐκκείμενος κανών, 363.
ἐκκεῖσθαι εἰς ὑπερβόλιον, 360.
ἐκκεῖσθαι ἐπὶ τὰς δέκα ἡμέρας, 360.
ἐκκλείειν (sens neutre), 61.
ἐκκλησία, église, 253.
ἐκκλίνειν, faire défaut, 219.
ἐκλαμβάνειν τὰς ὠνάς, 356.
ἐκλείψεις τοῦ ἡλίου, 69.
ἐκμαγῆα pour ἐκμαγεῖα, 227, 331.
ἑκουσίᾳ γνώμῃ, 242.
ἐκπηδᾶν τινι, 213.
ἐκπληροῦν (τὰς ὠνάς ?), 357.

ἐκπονεῖσθαι ταῖς τροφαῖς, 370.
ἐκπορεύειν, 298.
ἔκπραξις, 394.
ἐκσαθρωμένη (sic) οἰκία, 249.
ἐκτενεστάτη πρόνοια, 363.
ἐκτενία, 362.
ἐκτιθέναι βαναυσίαν, 319; — ἐν ταῖς μητροπόλεσιν, 364; — πρᾶσιν, 240; — πρόσταγμα, 222; — σύνταξιν, 275, 302; — σώματα εἰς τὰ τεμένη, 394.
ἐκτινάσσειν, 292, 298.
ἐκτοπίζειν, quitter les lieux (?), 219.
ἐκτός, avec l'accusatif, 68.
ἐκτὸς δικαστηρίου, 240; cf. 258.
ἐκτὸς τῆς ἐκλήψεως, 357.
ἐκφέρεσθαι ἀνομίᾳ, 213.
ἐκφέρεσθαι τὰ χρηματιζόμενα, 276.
ἐκφόριον, 365.
ἐκχωρεῖν ἐκ τῆς οἰκίας, 220.
ἑκὼν καὶ πεπεισμένος, 238, 239, 244.
ἐλάδι pour ἐλάδιον, 127.
ἐλαία, 272.
ἐλαϊκή (ἡ), le service des fournitures d'huile, 267.
ἔλαιον, 267, 281, 310; — βασιλικόν (?), 269; — σησάμινον, 280.
ἐλαιούργιον pour ἐλαιουργεῖον, 249.
ἐλαφηβολειών (sic, μήν), 124.
ἐλεεῖν τὰς Διδύμας, 324.
ἐλευθερία pour ἐλευθεριότης, 319.
ἐλέφαντες, 379.
ἐλεφαντεύς, ouvrier en ivoire (?), 139, 149.
ἐλθεῖν ἀπὸ κληρονομίας, 243.
ἐλθεῖν εἰς, venir en la possession de, 249.
ἐλθεῖν στρατεύσασθαι, 367.
ἕλικα διεξέρχεσθαι, 53.
ἕλκειν εἰς τὴν γεωργίαν, 369.
ἑλληνικοὶ μῆνες, 50.
ἑλλησπόντιος (ὁ ?), 73.
ἐλλύχνιον, 342.
ἐλπίδα ἔχειν, 276, 387.
ἐμαυτὸν ἐπιδιδόναι, 319.
ἐμβάλλειν εἰς χεῖρα, 322.
ἐμβάλλεσθαι εἰς χαλκίαν, 290.
ἐμβατεύειν εἰς οἰκίαν, 212.
ἐμβλέπειν εἴς τινα, 302.
ἐμβόλιμοι μῆνες, 64.
ἐμμένειν διαλύσει, 241.
ἐμοί (οἱ), ma famille, 407.
ἔμπεδος, 91.
ἐμποιεῖσθαι, intervenir (?), 222.
ἐμφανίζειν τὸ ὄνομα, 359.
ἐμφανίζειν ὑπέρ τινος, 275-276.
ἐν ἀγορᾷ, 172.
ἐν Ἀλεξανδρείᾳ ἀναχωρεῖν, 183, 184.
ἐν (οἱ) ἀφέσει, 368.
ἐν διπλῷ, 244, 250, 258; cf. 243.
ἐν ἡμέραις pour ἐντὸς ἡμερῶν, 354.
ἐν κατοχῇ, 267, 281, 283, 297, 300.
ἐν (οἱ) οἴκῳ πάντες, 285.
ἐν ὀνόματι, 241, 254, 256.
ἐν πλείοσιν pour ἐν πολλοῖς, 265.
ἐν τῇ αὐλῇ εἶναι, 319.
ἐν τῷ αὐτῷ ἔτει, 221.
ἐν (οἱ) τῷ γένει φερόμενοι (?), 362.
ἐν τῷ μεταξύ, 278.
ἐν τῷ μηνί, 174, 175; cf. 219.
ἐν τῷ σημείῳ pour τάγματι, 174.
ἐν χρόνῳ, 370.
ἐν ᾧ, expliqué, 198.
ἐναντίοι (οἱ) σου, 376.
ἐναντιοῦν τῇ ἐπιδείξει, 370; cf. 219.
ἐναντιοῦσθαί τινι, 376.
ἔναρχος, fonctionnaire en charge (?), 396.
ἐνβάλλειν εἰς ὕλην, 315.
ἐνγράφειν κεφάλαιον, 336.
ἐνδείας (τὰς) πράσσειν, 354.
ἐνδεικνύναι τῷ κυρίῳ, 385.
ἐνδέκατα (τὰ), enchère du onzième (?), 356.
ἐνδίκτης (sic), 312.
ἐνδοιάζειν, 389.
ἐνεστηκὼς (ὁ) καιρός, 376.

ἐνεσ7ὼς (τὸ — ἔτος), 219.
ἐνέχεσθαι ἐν ἀγνοήμασι, 374; cf. 35, n. 4.
ἐνεχθησόμενος, 377.
ἐνέχυρα ποιεῖν, 299; cf. 342.
ἐνεχυράζειν, 299; — τὰ διεγγυήματα, 357.
ἐνεχυρασία, 294.
ἐνθυμεῖσθαι μετὰ σπουδῆς, 663.
ἐνθυμεῖσθαί τινος, 369.
ἐνιαύσιος περίοδος, 46.
ἐνιαυτός, 50, 63, 175.
ἐνκαιεικοσ7ὸν (ἔτος), 280.
ἐνκαινίζειν, 227.
ἐνκαλεῖν, 175, 340.
ἐνκαταλείπειν, 313.
ἐνκατέχεσθαι, être reclus, 292.
ἐνκάτοχος, reclus, 293.
ἐνκεῖσθαι, 365.
ἐνκλείεσθαι, 297.
ἐνκλίνειν, 61.
ἐνμένειν ἐν εὐμενείᾳ, 373
ἔννοιαν σχεῖν, 266.
ἔννομος πρᾶσις, 242.
ἐνοικεῖν βιαίως, 213.
ἐνοικιολογεῖν, 266.
ἐνοίκιον λαμβάνειν, 268.
* ἐνοπίοις (sic) (opposé à διὰ γραμμάτων), de vive voix, ou : en face (?), 363.
ἐνποδίζειν, 373.
ἔνπροσθεν, 371.
* ἐνσ7αθμεύεσθαι, 376.
ἐνσ7ῆναι, 371.
ἐντάσσειν ὀνόματα, 377.
ἐνταφιασ7ής, 172.
ἐντέλλειν, 285; — πρόνοιαν, 395.
ἔντευξιν ἀναπέμψαι, 213.
ἔντευξις, requête, 215, 267, 273, 275, 276, 301, 317.
ἐντολή, 377.
ἐντρέπεσθαι, 320; — μικρόν τι, 315.
ἐντυγχάνειν, adresser une requête, 229, 275, 351; — ἐπί τινος, 211; — περί τινος, 219; — πλημμελουμένοις, 374; — τινί, 369; — ὑπέρ τινος, 211.
* ἐνυπνιοκρίτης, 334.
ἐνύπνιον, 314, 316.
ἐξ, avec l'accusatif, 334.
ἐξ ἄλλου μέρους, 239.
ἐξ ἁπάντων ἀποσφάλλεσθαι, 371.
ἐξ ἀρισ7ερῶν, 178.
ἐξ ἔθους γεωργεῖν, 367.
ἐξ ἑνὸς καὶ ἐκ πάντων, 358.
ἐξ οἴκου, 250.
ἐξαθρεῖν, 90.
ἐξακολουθήσεται, 357.
ἐξακολουθοῦντα ἐπίτιμα, 366.
ἐξάμηνος (ἡ), 49, 356.
ἐξαποσ7έλλειν ἐπί τινα, faire venir, appeler chez quelqu'un, 296, 301.
ἐξαργυρίζειν, 366.
ἐξαριθμεῖν, 369.
ἔξαρχος opposé à ἔναρχος (?), 396.
ἐξειρῆσθαι, 376.
ἐξελθεῖν τὴν πόλιν, 422; — τὸ πασ7οφόριον, 297.
ἐξενέγκαι, 294, 298.
ἐξενεγκεῖν, 293.
ἐξενίαυτον (?), 273.
ἐξετάζειν ψῆφον, 370.
ἐξηκοντάς, 236.
ἐξηκοσ7ή (ἡ), l'impôt du soixantième, 429.
ἐξηνεγκάμην, 298.
ἑξῆς ὑπογράφειν, 256.
ἐξουσίᾳ πάσῃ, 242.
ἐξουσίᾳ χρῆσθαι, 368.
ἔξοχος, 420 A.
ἐξσπάσαι, 296.
ἐπ' ἀνδρῶν, 160, 163, 218; — ἱππαρχεῖν, 226.
ἐπαγομένη ἡμέρα, 354.
ἐπαγορεύω, 230.
ἐπακολουθοῦντες (οἱ), les fonctionnaires compétents, 357.

ἐπανάγειν εἰς τὴν κώμην, 209.
ἐπανάγειν τῷ Δί (sic), rapporter à Jupiter, l'en remercier, 361.
ἐπαναγκάζειν, 267, 277, 278, 296, 301.
*ἐπαναπιπράσκειν τὰς ὠνὰς, 355, 358.
*ἐπαναπωλεῖν τὰς ὠνάς, 358.
ἐπανατέλλειν, 66.
ἐπανελεῖται, futur moy. d'ἐπαναιρῶ, 266.
ἐπανθεῖν, 420 A.
ἔπαντες pour ἅπαντες, 248.
ἐπαρκεῖν, 313.
ἐπαρχία, 230; — Θηβαῖος (sic), 248.
ἔπαρχος, 386.
ἐπαυξασμός, 257.
ἐπαφροδισία χάρις, 282
ἐπείγεσθαι ὑπὸ τῆς ἀνάγκης, 275.
ἐπενεγκεῖν συγγραφήν, 220, 377.
ἐπένεγκες pour ἐπάναγκες, 250.
ἐπεξελθεῖν, 240, note 1.
*ἐπερευσόμενος (pour ἐπελευσόμενος ?), 250, 278.
ἐπέρχεσθαί τινι, 385.
ἐπερωτᾷν, invoquer en témoignage, 241.
ἐπεσόμενοι (οἱ, dans les nécropoles), 133, 136, 139, 142 note, 143, 148.
ἐπηκολούθηκα (?), 215.
ἐπὶ βάθος pour παντελῶς (?), 375.
ἐπὶ βασιλέως, 221.
ἐπὶ διάλυσιν ἔρχεσθαι, 239.
ἐπὶ δραχμῇ (τόκος), 190.
ἐπὶ κώμης, 249.
ἐπὶ ὄψον μου, 256.
ἐπὶ πράσεως, 354.
ἐπὶ ῥητῷ μηνύειν, 181.
ἐπί σου, à ton tribunal, 295, 314.
ἐπὶ συκοφαντείᾳ, 222.
ἐπὶ τάγματος ἱππαρχεῖν, 164, 220.
ἐπὶ τῆς πράσεως, 356.
ἐπὶ τῆς χειρὸς διαλαμβάνειν, 366.
ἐπί τινι διαγράφειν, 174.
ἐπί τινος, 314.
ἐπί τινων συγχωρεῖν τι, 356.
ἐπὶ τὸ ἔλασσον, 362.
ἐπὶ τὸ ἐλάχιστον, 362.
ἐπὶ τὸ παντελές pour παντελῶς, 250.
ἐπὶ τοῖς ἐκφορίοις, 365.
ἐπὶ τόκῳ, 211.
ἐπὶ τὸν ἅπαντα χρόνον, 243, 253.
ἐπὶ τοσοῦτον προάγειν, 375.
ἐπὶ τοῦ κόσμου περιφορά, 68.
ἐπὶ τοὺς λῃστὰς ἀναβαίνειν, 209.
ἐπὶ τούτοις ἀρκεῖσθαι, 266.
ἐπὶ τραπέζης, au comptoir, 354.
ἐπὶ τῷ μὴ δύνασθαι, 301.
ἐπὶ (ὁ) τῶν παστοφόρων, 293, 298.
ἐπὶ τῶν τόπων, 362.
ἐπὶ τῶν ὑποθηκῶν εἶναι, 354.
ἐπὶ (οἱ) τῶν φυλακίδων τεταγμένοι, 362.
ἐπιβάλλειν, 371; — εἰς Διόσπολιν, 219; — εἰς τόπους, 374; — τὰς χεῖρας, 369; — τινί, 10, 131.
ἐπιβάλλεσθαι, projeter, entreprendre, 280; attaquer, 366.
ἐπιβάλλεσθαι ἐπί, 376.
ἐπιβάλλον (τὸ), ce qui revient à, 221, 273; cf. 35, n. 3, 354; — μέρος, 431.
ἐπιγένημα ποιεῖν, 358.
ἐπιγίγνεσθαι, 267, 273.
ἐπιγιγνώσκειν, 390.
ἐπιγνῶναι σταμνόν, 293, 298; — τίμημα, 244, 250, 258.
ἐπιγονή (ἡ) pour οἱ ἐπίγονοι, 367; cf. 228.
ἐπιγράφειν pour διαγράφειν (?), 366.
ἐπιγράφειν γῆν ταῖς ἀποσκευαῖς, 369.
ἐπιγραφή (τοῦ τέλους), 364, 367.
ἐπιδεικνύναι, comme ἀποδεικνύναι, 222.
ἐπίδειξις πρός τινα, 370.
ἐπιδέχεσθαι τὰ τῆς γεωργίας, 364; conf. 367.
ἐπιδημεῖν ἐν, 255, 275, 395, 396.
ἐπιδιδόναι ἑαυτούς, 368; — ἐμαυτόν, 319; — ἔντευξιν, 275, 317; — ὑπόμνημα, 218, 319, 277.
ἐπιθεῖναι κεφάλαιον, 289.

TABLE DES MOTS GRECS.

ἐπικειμένη? (πρᾶσις), 259.
ἐπικεῖσθαι, menacer, 313.
ἐπίκληρος (οἰκία?), 243.
ἐπικουρείας προσδεῖσθαι, 371.
ἐπιλαβεῖν γραφήν, 276; cf. 52.
ἐπιλαβέσθαι, 293.
ἐπίλεκτοι (οἱ), 362; cf. 34, n. 4.
ἐπιλελῆσθαι, 285.
ἐπιμελεῖσθαι σώματος, 286.
ἐπιμελητής, 360, 368, 369.
ἐπιμελόμενος (sic) τοῦ σώματος, 309.
ἐπιμελόμενος (sic) pour ἐπιμελοῦ, 362.
ἐπιμελοῦ σαυτοῦ, 314.
ἐπιμελῶς, 413.
ἐπινέμησις, répartition de l'impôt (?), 431, 432.
ἐπινοεῖν, 267.
ἐπιπέμπειν ἐπιστολήν, 414.
ἐπιπίπτειν καρτερῶς, 307.
ἔπιπλα, 161, 169.
ἐπιῤῥώννυσθαι, 371.
ἐπισελθόντες (sic), 307.
ἐπίσημον χρυσίον, 178.
ἐπισκέπτεσθαι, 175, 213, 273, 282.
ἐπισκευάζειν, 219.
ἐπισκευή, 357, 396.
ἐπίσκεψις, 162.
ἐπίσκοπον τὸ δαιμόνιον, 371.
ἐπισκοτεῖν τῇ ὄψει, 71; — τῷ ἡλίῳ, 69.
ἐπισπᾶσθαι μάρτυρα, 314.
ἐπισταλέντος, ordre ayant été donné, 273.
ἐπιστάτης, 163, 229.
ἐπιστάτης Ἀνουβιείου, 313; — τῆς κώμης, 211; — τοῦ ἱεροῦ, 276; — τοῦ Παθυρίτου, 229; — τοῦ περὶ Θήβας, 218; — τῶν ἱερῶν, 276, 278; — τῶν φυλακιτῶν, 366.
ἐπιστέλλειν, 377; — τινά, 412.
ἐπιστέλλεσθαι, 273.
ἐπιστολή, 233, 350, 414.
ἐπιστολὴν ἀποδιδόναι, 401.
ἐπιστόλιον, 311, 312.
ἐπιστολογράφος, 401.
ἐπιστράτηγος, 168.
ἐπιστρέφειν, revenir sur ses pas (?), 293, 294, 298.
ἐπιτάσσειν ἐπὶ τῶν τόπων, 414; — τινί, 268.
ἐπιτελεῖν, 276; — οἰκονομίαν, 377; — τὰ κατὰ τὸν σπόρον, 377; — χοάς, 280.
ἐπιτηδεύειν, 376.
ἐπιτηρεῖσθαι pour ἐπιτηρεῖν, 291.
ἐπιτηρητής, inspecteur du fisc (?), 430.
ἐπιτιμᾶν τινι, 309.
ἐπίτιμον, 358; — ἐξακολουθοῦν, 366.
ἐπιτολή, terme d'astronomie, 47, 68, 73.
ἐπιτροπὴν διδόναι, 312.
ἐπιτυγχάνειν πᾶν ὅ τι, 280.
ἐπιφανέστατοι τόποι, 364.
ἐπιφέρειν συγγραφήν, 222.
ἔπος φωνεῖν, 353.
ἑπτακαιδεκάτη (ἡμέρα), 293.
ἔργα καθήκοντα, 379; — χωματικά, 379, n. 3.
ἐργάσιμον (τὸ), 347.
ἐργατεύειν, 365.
ἔργον τετελεσμένον, 378.
ἐρείους pour ἔρια (?), 345.
ἐρευνᾶν τόπον, 293, 298.
ἐρευνητὴς πλοίου, 347.
ἑρμηνεύειν, 37.
Ἑρμοῦ παστοφόρος, 133, 134, 144, 147.
Ἑρμοῦ χρησμοί, 75.
ἔῤῥωμαι δὲ καὐτός, 310.
ἐῤῥωμένως σοί ἐστι, 309.
ἔῤῥωσαι, 312, 345.
ἐῤῥῶσθαί σε εὔχομαι, 234.
ἐῤῥῶσθαι pour ἔῤῥωσθε, 310.
ἐῤῥῶσθέ (sic) σε εὔχομαι, 233.
ἔῤῥωσο, 286, 309, 317, 346, 350, 362, 378, 401.
ἔῤῥωται, 30, 32.
ἔρχεσθαι εἰς τὸ Σαραπιεῖον, 231, 209.
ἐρωτᾶν ἐπί τινι, 259; cf. 290.

ἔς pour ἕως (?), 233.
ἐς χέρα διδόναι, 357.
ἔσομαι τετευχώς, 175, 211, 220, 295.
ἐσῖαι τὸ δίκαιον τῷ βασιλεῖ, 360.
ἐσῖιγμένος γράμμασι βαρβαρικοῖς, 178.
ἔσχαμεν, 232.
ἐσχάτη ὥρα τῆς ἡμέρας, 359.
ἐσχηκέναι τιμήν, 250, 256.
ἔτει pour ἔσει = ἔσῃ (?), 309.
ἐτέτλητο (sic), 370.
ἔτοιμα ἀνέχω, 256.
ἔτος ἤδη δέκατον, 296; — τοῦτο ἐνδέκατον, 281; — τρεισκαιδέκατον, 300.
εὐγνωμοσύνη, 280.
*εὐδιαλύτως, 369.
εὐημερία, 282.
εὐθεῖα (sous-entendu γραμμή), 69, 70.
εὐθείας γραμμὰς συντηρεῖν, 57.
εὐθύριν, 131.
εὐκαιρεῖν, 314.
εὐκαίρως, 288.
εὐκέλαδοι ὕμνοι, 87.
εὔκνημος, 178.
εὐλάβειαν (μηδεμίαν) προορᾶσθαι, 276.
εὐλαβῶς ἔχειν, 209.
εὐμένεια, 375.
εὐμενῆ τὰ παρὰ τοῦ βασιλέως, 371.
εὔνοια πρὸς τὰ προσῖάγματα, 367.
εὐπορία παρά τινος, 237; cf. 372.
εὐπρεπής, 420 A.
εὕρησα pour εὗρον, 298.
εὑρίσκειν, 293, 294; — διαφορὰν πράγματος, 365; — ἐπὶ τοῦ δρόμου, 296; — συνείδησιν, 422.
εὑρίσκων (ὁ), 358.
εὖρος, 73.
εὐσέβειαν ἀσκεῖν, 370.
εὐσήμως, lisiblement, 354.
εὐσχημονεῖν, 371.
εὐτακτεῖν, mettre en bon ordre, 275.
εὐτελής, 304.
εὐτύχει, 168, 175, 209, 211, 220, 282, 296, 297, 316, 345; — εὐτυχεῖτε, 213, 280, 264, 295, 303.
εὐτυχίαι, 282.
εὐχάρισῖος, 280.
εὐχὰς ποιεῖν, 386; — τίθεσθαι, 372; cf. 35, n. 3.
εὔχομαι διασώζεσθαί σε, 371.
εὐχρησῖηκώς, 211.
εὐχρησῖία, 368.
εὐωχεῖσθαι, 396.
ἐφ' ἑκάσῖης ὠνῆς, 354.
ἐφ' ἱεροῦ (τόπου) δεικνύναι, 179.
ἐφ' ἱκανὸν χρόνον, 220.
ἐφ' ὅσον περιῆσαν χρόνον, 214, 218.
ἐφάσκοσαν, 291.
ἐφέλκεσθαι εἰς, 175.
ἐφελκόμενός (ὁ) σοι ἐνδείκτης, 312.
ἔφηβοι, 164.
ἐφημερεύειν, 296.
ἐφημέριος, 207.
ἐφημερίς (ἡ καθ' ἡμέραν), 360.
ἔχειν πατέρα (?), 147.
ἔχειν ἀμνησῖίαν, 364; — ἅπαν τὸ ἑξῆς, 277; — ἀπόδειξιν, 387; — βραχύ, 324; — δέσιν χρυσίου ἐπισήμου; — διάσῖημα, 70; — δρόμον, 53; — δύο ἡμέρας, 233; — ἐλπίδα, 273, 307; — ἔννοιαν, 266; — ἐπισῖόλιον, 311; — εὐλαβῶς, 209; — εὐσέβειαν, 280, 287; — ἴδιον φέγγος, 62; — κατὰ τρόπον, 361; κατοικίαν, 218; — κομψῶς, 232, 233; — λόγον πρός τινα, 239, 240; — μάχαιραν ἐν χερί, 322; — μῆνας ιϐ', 63; — ὁσιότητα, 282; — παραθήκη (sic ?), 353; — πρόσωπον, 266; — ῥάϐδους, 305; — συγγνώμην, 376; — σχολὴν ἀναϐῆναι, 320; — τὰ ἀναγκαῖα, 267; — τὰ δέοντα, 301; — τὰ κτήνη, 368; — τάϐλαν κατὰ τοῦ τραχήλου, 234; — — τὴν ἀναγκαίαν τροφήν, 365; — τιμὰς ἐν, 89; — τινὰ δίσῖασιν, 364; — ὑπογραφάς, 357; — φανόν, 293, 298;

— φιλικῶς, 376; — χάριν μεγάλην, 309; — χρήματα, 305.
ἔχον (τὸ καλῶς), 294.
ἔωθεν, 392.
ἕως τῆς σήμερον, 297.
ἕως τῆς ταφῆς, 132, 143.
ἕως τοῦ περιβόλου, 207.
ἑωσφόρος, 53.
ζέφυρος, 73.
ζημιοῦσθαι εἰς χαλκοῦ τάλαντα ΙΕ, 315.
ζῆν κατὰ τὸ βέλτιστον, 371.
*ζυτηρά (ἡ) sous-entendu ὠνή (?), 356, 365, 382.
ζύτος pour ζύθος (?), 347.
ζωᾶς φάρμακον, 91.
ζῴδιον, 51, 54.
ζωοποιὸς Τριάς, 241, 256.
η pour ει dans Ἀλεξάνδρηα, 324; — dans Ἀρῆος, 331; — dans διδασκαλῆον, 323; — dans ἐκμαγῆον, 327; — dans παιδήα, 370.
ἡ γυ[νὴ] καὶ πατ[ήρ], 142.
ἢ οἱ ἂν ὦσι γείτονες, 131.
ἠβουλόμην, 371.
ἡγεῖσθαι πολλοῦ, 351; — πρὸ πάντων, 368.
ἡγεμονικός, 370.
ἡγεμὼν ἐπ' ἀνδρῶν, 163, 218.
ἡγεμὼν καὶ ἐπιστάτης, 312, 313.
ἡγμένος κακῶς, 376.
ἠγνωμονημένος ὑπό σου, 369.
ἤδαφος (sic) pour ἔδαφος, 143,
ἤην pour ἦν, 87.
ἡκέναι, 294.
ἡμέρα ἐπαγομένη, 354; cf. 35, n° 4.
ἡμέραν (τὴν) ἐκείνην, 320.
ἡμέρας, pendant le jour, 66, 68.
ἡμέρας (τῆς), chaque jour, 278.
ἡμέρας ἀναλέγεσθαι, 50; — παρεμβάλλειν, 50; — ποιεῖν, 66, 67, 315.
ἤμην, 174, note 3.
ἡμικύκλιον διάστημα, 70.
ἡμιολία φερνή, 210.
ἡμιόλιον (τὸ), 172, 175.
ἡμίσιος pour ἡμίθεος, 420 A.
ἥμισυ οἰκίας, 266.
ἡμίχους ἐλαίου, 310.
ἡρακλεία φροντίς, 84.
ἧς pour ἦσθα ?, 84.
ἧς ἂν αἱρῆσθε χώρας, 277, 303.
ἤως pour ἕως, 269, 270, 332, 333.
θαλλὸν διδόναι (formule d'adjudication), 356.
θάπτειν, rendre les honneurs funèbres, 266.
θαυμάζειν εἰ, 362.
θεὰ θεῶν (Isis), 324.
θεᾶσθαι ὅραμα, 324.
θεῖαι διατάξεις, les ordres de l'empereur, 395.
θεῖον (τό), 280, 282.
θειότατος δεσπότης τῆς οἰκουμένης, 248.
θεοὶ εὐεργέται, 164, 212; — εὐχάριστοι, 280; — μέγιστοι, 280; — νικηφόροι, 213; — σωτῆρες, 153; — σωτῆρες εὐεργέται, 302.
θεὸς ἥλιος, 236.
θεὸς μέγιστος (Sérapis), 280.
θεοφύλακτος δεσπότης τῆς οἰκουμένης (l'empereur), 253.
θεραπεία, culte des dieux, 283.
θερινὴ ἑξάμηνος, 356.
θερινὸς τροπικός, 55.
θεριναὶ τροπαί, 48.
θέσθαι εὐχάς, 35, n. 3; — πρᾶσιν, 251, 258.
θησαυρός, 348, 379.
θλίβεσθαι τοῖς δέουσι, 276.
θρέμματα, 425; — θρεμματική (ἡ), 425.
θρεμμάτιον, 425.
θρεπτάριον, 422.
* θροῖα pour θρῖα (?), 304, 338; cf. 337.
* θροιοπόλιον pour θριοπώλιον (?), 304.
θρόνα (?), 337.

θρυλησθέντες (sic) λόγοι, 371.
θυμίαμα, 342.
* θύρου (sic) pour θύρας (?), 291.
θυρωρός, 294, 299.
θυσιάζειν, 209, 275, 280.
ἴαν pour μίαν, 92, 93.
ἰατρός, 151, 296.
* ἰϐιοϐοσκός, 166 note, 207.
ἴδια (τὰ) αὐτῶν, 360.
ἰδία μου ὑπόστασις, 255.
ἰδίᾳ χρηματίζειν, 282.
ἰδιάζειν, 393.
ἴδιον ϖλοῖον, 234; — ϖρᾶγμα, 309; — ὕψωμα, 237; — (κατ'), 273.
ἴδιος ἀδελφός, 306; — κλῆρος, 365; — ὤν (pour ἰδιώτης ?), 375.
ἰδίῳ μου κινδύνῳ, 255.
ἰδιωτικὸν χρέος, 244, 250.
ἱερά (γῆ), 368.
ἱερα[τεύειν], 397.
ἱερεύς (ὁ), 422.
ἱερεὺς θεῶν εὐεργετῶν, 164.
ἱερεὺς τοῦ γόμου et τῆς συνόδου, 425.
ἱέρισσα, 147.
ἱερογραμματεῖς, 50.
ἱερόδουλοι, 282, note 12.
ἱερόν, temple, 271, 275, 302, 314, 348.
ἱερὸν ϖραιτώριον, prétoire de l'empereur, 396; — στρατόπεδον, légion de l'empereur, 396.
ἱερὸς ϖῶλος (ἱεροπόλος, prêtre ?), 130.
ἱεροῦ δοῦλοι, 282; — (τοῦ) ἐπιστάτης, 276.
ἱερουργίαι συνήθεις, 397.
ἱερῶν (τῶν) ἐπιστάτης, 229.
ἱκάζειν pour εἰκάζειν, 420 A, schol.
ἱκέσιοι χεῖρες, 387.
ἱκετεία, 278, 302.
* ἱμασιοπώλης, 296.
ἱματίδιον, 179.
ἱμάτιον, 209.
ἰμί pour εἰμί, 306.
ἵν' ὑγιαίνης, 309.
ἰνδικτίων, 238, 242, 248, 252.
ἱππαρχεῖν ἐπ' ἀνδρῶν, 226.
ἱππάρχης ἐπ' ἀνδρῶν, 160, 218.
ἱππεῖς κάτοικοι, 218.
ἱππεῖς μισθοφόροι, 212, 214.
ἰς (pour εἰς) καλόν ou καιρόν, 422.
ἰσημερία, 47, 73, 74.
ἰσημερινός (κύκλος), 56.
ἰσόνομος, 382.
ἰσόχρονοι ἀλλήλων (οἱ ἀπλανεῖς), 67.
ἰσοχρόνως, 53.
ἰχθυηρά (ἡ) sous-entendu ὠνή (?), 365.
καθὲν (τὸ) τῶν συμϐόλων, la liste, le relevé des mandats, 354; cf. 360.
καθ' ἔτος (sic ?), 50, note 7.
καθ' ἥλιον (ὁ) ἐνιαυτός, 63.
καθ' ἡμᾶς (τὰ), 289, 376.
καθ' ἡμέραν, 275; — (αἱ) ἐφημερίδες, 360.
καθ' ὃ γέγραπται, 210.
καθ' ὃν καιρόν, 280.
καθ' ὁντινοῦν τρόπον, 372.
καθὰ γέγραπται, 172.
καθὰ ϖροδεδήλωται, 240.
καθαίρειν οἰκίαν, 322.
καθάπερ ἐκ δίκης, comme de droit (?), 259.
καθαρὸς ἄρτος, 337, 347; — ϖυρός, 172.
καθαρῶς οἰκονομεῖν, 370.
καθειρημένος (pour κατειρημένος ?), 131, 219.
καθειστᾷ pour καθίστησι, 268.
καθειστῶσιν (sic) εἰς νέκραν (pour νεκρίαν), 268.
καθεστακότες, 357.
καθεσταμένος (ὁ), celui qui est préposé (?), 292; cf. καθιστάναι et καθίστασθαι.
καθήκει (ὡς ?), 273.
καθήκειν δίδοσθαι, revenir de droit, 275, 277, 280; cf. 211.
καθῆκον (τό), ce qui revient, le traite-

TABLE DES MOTS GRECS.

ment, 267; — ἔργον, 379; — τέλος, 358.
καθήκοντα (τὰ), 275.
καθήκουσα (ἡ) δίδοσθαι σύνταξις, 275.
καθήκουσαι (αἱ) λειτουργίαι, 166.
καθῆσθαι ἐν ϖασΊοφορίῳ, 306; — ἐπὶ τῆς ψιάθου, 322.
καθιζάνειν, s'asseoir, 324.
καθισΊάναι διεγγυήματα, 356, 357; — ἐγγύους, 356, cf. 323; — εἰς τάφους, 435; — ἐπί τινα, 323.
καθίσΊασθαι διά τινος, 297; — ϖρὸς τοὺς χειρισμούς, 357.
καθόλου, 222.
καθότι, 369, 382.
καθὼς ϖρόκειται, 231.
καὶ αὐτὸς δ' ὑγίαινον (sic ?), 312.
καἰγώ pour καὶ ἐγώ, 256.
καὶ ἡ γυνὴ καὶ οἱ υἱοί, 132 et suiv.
καὶ ἡ μήτηρ καὶ ϖατήρ, 143.
καὶ οἳ ἂν ὦσι, 144.
καὶ τὰ τέκνα, 139.
καὶ τὰς ἀδελφὰς δ., 150.
καὶ τὰς γυ[ναῖκας], 150.
καὶ τὸν ἄνδ[ρα] καὶ τοὺς υ[ἱούς], 144.
καὶ τοὺς ἐν αὐτοῖς, 149 et suiv.
καιροὶ ἄμικτοι, 266; — ἀναγκαιότατοι, 313; — οὐκ εὐτυχοῦντες, 371.
καιρός pour χρόνος, 280.
καιρὸς τῆς τρυγῆς, 257.
καιροτηρεῖν, 267.
κακῶς ἄγειν, 376; — ϖράσσειν, 350.
κάλαμος, 324.
καλῇ ϖίσΊει, 242, 249.
καλῇ ὥρᾳ ou καλὴ ὥρα, 422, 424.
καλλύνειν, 322.
καλλυντής, 296.
καλῶς ἔχειν, 369.
καλῶς (τὸ) ἔχον, 305.
καλῶς ϖοιήσεις ἀποσΊεῖλαι, 310; — ϖαραγίνεσθαι, 317.
χαμέσθαι, 420 A.
κανηφόρος Ἀρσινόης, 130.
κανὼν ἐκκείμενος, 363.
καρκίνος, constellation, 65.
καρπεία, 11, 147.
κατὰ βραχὺ λογίζεσθαι, 367.
κατὰ θεῖον, 50.
κατὰ κενόν, 220.
κατὰ λόγον ἐσΊίν, 309, 311, 312, 313, 356, 361.
κατὰ (οἱ) μέρος, les personnes (?), 351.
κατὰ μηδεμίαν ϖαρεύρεσιν, 362, 367.
κατὰ μῆνα, 356.
κατὰ μικράν, 369.
κατὰ ϖᾶσαν βεβαίωσιν, 259.
κατὰ ϖενθήμερον, 354.
κατὰ ϖρόσωπα et κατὰ ϖρόσωπον (τὸ μέρος), 62.
κατὰ τὴν ἀξίαν, 366.
κατὰ τὸ βέλτισΊον, 362, 371.
κατὰ τὸ Γ, 131, 132, 138.
κατὰ τὸ δίκαιον, 280.
κατὰ τὸ τρίτον μέρος, 240.
κατὰ (οἱ) τὸν σπόρον, 361.
κατὰ τόπον, 377.
κατὰ τοὺς ΑἰγυπΊίους, 236.
κατὰ τοὺς ἀρχαίους, 237.
κατὰ τοὺς χολχύ[τας], 149.
κατὰ τρόπον ἔχειν, 361.
κατ' ἀλήθειαν, 220, 374.
κατ' ἀπισΊίαν, 268.
κατ' ἀρχάς, 275.
κατ' αὐτούς, selon eux, 222 note.
κατ' ἐνιαυτόν, 209, 278, 281.
κατ' ἴδιον, 273.
κατ' ὄνομα, 233; — ϖάντες, 422.
καταβάλλειν, se ruer sur, 286, 296.
καταβῆναι εἰς τὸ Ἀνουβίειον, 296; — ἐκτὸς τοῦ ἀσύλου, 309.
καταβολή, versement, 357.
καταγεγράφηκα, 248.
κατάγειν ϖενθεῖν, 267, 269.
καταγινώσκειν, 375; — ἐπί, 218.

καταγραφειν, vendre ou céder, 242.
καταγραφή, 242.
καταγώγιον, frais de dépôt (?), 347.
καταδεέστερος opposé à ὑπερτείνων, 364.
καταδιαιρεῖν, 67, 68.
καταιτιᾶσθαι, 375.
κατάκνημος, 179.
κατακολουθεῖν τοῖς ἐθισμοῖς, 227; — τοῖς ὑποδεικνυμένοις, 363.
κατακολυμβᾶν, 268.
κατακρατεῖν τῆς ἐπιγραφῆς, 367.
καταλαμβάνειν τάφον (?), 387.
καταλείπειν, 380.
καταλύειν εἰς avec l'accusatif, 320; — ἐν avec le datif, 305; cf. 209.
κατάλυμα, 290.
κάτανδρα (τὸ), 7, 132, 379, n. 3.
κατανεύει ὁ πόλος, 56.
κατανοεῖν τὸ συμφέρον, 368.
καταπειρᾶσθαι, faire l'épreuve de, 319.
καταπλεῖν, 286, 371; — εἰς πόλιν, 351; — πρός τινα, 317.
καταπονεῖσθαι ἐν ταῖς λειτουργίαις, 364.
*καταποστέλλειν, 355, 366.
καταριθμεῖν ἐν, 365.
καταρχή, 52.
κατασκευάζεσθαι, 371.
καταστῆσαι ἐπί τινα, constituer, mettre en présence de quelqu'un, 220, 294, 299.
καταστῆσαι ἵνα, mettre en demeure de, 294-295.
κατασφραγίζεσθαι (au moyen), 293.
κατατολμᾶν, 276.
κατατρέχειν τινά, 268, 312, 322.
καταφατικὸν ἀξίωμα, 96 et suiv.
καταφρονεῖν ἐπί, 301.
καταφυγὴν ποιήσασθαι, 213, 265, 305.
*καταχυτήρια (τὰ), 50.
κατάχυτλος, 196.
καταχωρίζειν, enregistrer (?), 365, 366, 380, 393, 395, 397; cf. 276.
κατέναντι, 322.
κατεσκευασμένη οἰκία, 301.
κατέχειν παρά τινος, 356; — τὰς ὠνάς, 355; — ὡς, comprendre que (?), 372.
κατέχεσθαι ἐν ἱερῷ, 296.
κατοικεῖν πόλιν, 212; — τὴν χώραν, 363.
κατοικίαν ἔχειν, 218.
κάτοικος, 137.
κατοχῇ (οἱ ἐν), 16, 242, 267, 269, 292, 306, 339; cf. 423.
κατοχὴ τῶν Διδυμῶν, 322.
κάτοχος, 81, 265.
κάτω (οἱ) τόποι, 26.
κεῖσθαι ἐν βαρυτέρᾳ, 368.
κεκηδευμένος, 234.
κεκλειμένοι (sic) ὀφθαλμοί, 323.
κεκρατηκότα (τὰ), 222.
κέλης ἐνετικός, 420 A.
κέλλα (*cella*), 230.
κέλλιον (*cellium*), 249.
κένχρος, 177.
κεραμεῖς, 381.
κεράτια (χρυσοῦ), monnaie, 243, 250.
κέρμα, 372.
κεφάλαιον, 177; — διωρισμένον, 366; — ὡρισμένον, 365; cf. 362, n. 2.
κεφάλαιον ἐπιθεῖναι, 289.
κήδεσθαι τῶν πραγμάτων, 362.
κιθῶνες, 327.
κιθώνιον, 330.
κίκι, espèce d'huile, 208, 267, 280, 281, 290, 336, 343.
*κικιουργός, 208, 291.
κινδυνεύειν διαλύεσθαι, 267.
κινδύνῳ ἐμῷ, 258; — ἰδίῳ μου, 255.
κινεῖν λόγους, 239.
κινητὴ καὶ ἀκίνητος ὑπόστασις, 239.
κιστοί, 338.
κλαίγω pour κλαίω, 323.
κλαίουσαι γυναῖκες, 290.
κλεννός pour κλεινός, 420 A.
κλεψύδρα, 65.
κληρονομικὰ πράγματα, 240.

TABLE DES MOTS GRECS.

κληρονόμος, 230, 232, 239, 244, 258.
κλῆρος ἴδιος, 365; cf. 238, 249.
κοιλία (νεκροῦ σώματος), 234.
κοιλογένειος, 178.
κοινὴ οἰκία, 253, 266.
κοινὸν καὶ ἀδιαίρετον οἰκόπεδον, 240.
κολάζειν τοὺς ἁμαρτάνοντας, 386.
κομήτης, 323.
κομίζεσθαι ἐπισ7ολήν, 377; — οὐσίαν, 266; — τὰ δέοντα, 275; — τὸν λίνον, 267.
κομίζεσθαι ἀπό τινος, 278; — παρά τινος, 276.
κομψῶς ἔχειν, 232.
* κοπρόξυσ7ος, 208.
κοράσιον, 271, note 2.
κόρος, 420 A.
κόσμος οὐράνιος, 56, 57; — pour εὐκοσμία, 305.
κόσμῳ (οὐθενὶ) χρήσασθαι, 213.
κοτύλη, 335, 336.
* κοτυλεισ7ί (sic), 336.
κούφη (?), 256, 257.
κρατεῖν οἰκίας, 222.
κρατεῖν πάσης ἧς ἂν αἱρεῖσθε (sic ? cf. 303) χώρας, 277.
κρατήσεις ἐπιφέρειν, 222.
κράτησις, possession de fait (?), 222.
κρέα χηνῆα (sic), 331.
κριθή, 177.
κρίκος σιδηροῦς, 178.
κρίνειν, juger bon de, 276.
κρίνεσθαι ὑπὸ γραμματέων, 357.
κρίσιν (κατὰ τὴν σὴν), 371.
κρούειν θύραν, 322.
κτᾶσθαί τι τῶν δικαίως πωλουμένων, 360.
κτῆμα Θινός, 240.
κύανος, 420 A.
κυβερνήτης, 141, 146.
κυκλοειδεῖς ἐκλείψεις, 71.
κύκλον διαπορεύεσθαι, 66; — διεξέρχεσθαι, 54, 56; — περιφέρεσθαι, 58, 59.
κύκλος θερινός, — ἰσημερινός, — οὐράνιος, 54, 55; — τῆς σελήνης, 56; — τῶν ζῳδίων, 54, 61; — χειμερινός, 60.
* κυλησ7ιῶν (sic), 278.
* κυλλῆσ7ι (denrée inconnue), 338.
κυρία ἀσφάλεια, 251; — νομή, 396; — πρᾶσις, 240.
Κύριέ μου Καῖσαρ, 387.
κυριεύειν καὶ ἐπικρατεῖν, 143.
κυριεύειν οἰκίας, 212, 218; — τῶν ὑπαρχόντων, 210.
κύριος, l'empereur, 231, 235, 385, 394.
κύριος, *le sieur* ou *monsieur*, 172, 231.
κύριος, propriétaire, 229.
κύριος, sens douteux, 322.
κύριος Ἑρμῆς καὶ Ἀσκληπιός, 236.
κύριος καὶ δεσπότης Ἰησοῦς Χρισ7ός, 252, 254; cf. 238.
κωμασία, procession, 159.
κώμη, 209, 211, 301, 302, 365.
* κωμίτης, habitant d'une κώμη (?), 290.
κωμογραμματεύς, 367.
κῶνος, 71.
κωσ7ωδία (*custodia*), 385.
λ redoublé à tort, 249, 429; — supprimé, 371, 377.
λάθρα κομίζεσθαι, 267.
λαμβάνειν ἐνοίκιον, 268; — λόγον, 345; ὅρκους, 363; — τάλαντα, 179; — τιμήν, 175.
λαογραφία, cens annuel, 428.
λαοὶ κατοικοῦντες ἐν ταῖς κώμαις, 365; — ταλαίπωροι, 366.
λαοκρίτης, 353.
λέγειν ἀλήθειαν, 316.
λεινοῦν pour λινοῦν, 331.
λειτουργεῖν, faire le service du culte, 137, 143, 268, 277, 279.
λειτουργία, 166, 289, 379.
λειτουργ[οῦντες ?] (οἱ), 148.
λεκάνη χαλκῆ, 294, 298.
λέπειν τινὰ τῇ μαχαίρᾳ, 209.
λεπ7όν, minute, 237.

λευκόχρους, 230.
λέων, constellation, 58, 73.
λήκυθος, 178, 343; — καρυωτή et βαλανωτή, 197.
λήμψομαι, 421; — τὸ δίκαιον, 213.
λησῖαί, 209; — ἐπικείμενοι, 313.
λίμνη (ἡ), près de Thèbes, 381.
λιμῷ (τῷ) διαλύεσθαι, 267, 278, 301.
* λίνος (ὁ) pour τὸ λίνον, 267.
* λινοφάντης (sic), 329.
λίψ, 73, 381, 383.
λογεῖαι, 143, 147.
λογεῖον (?), 11.
λογίζειν σώματα, 378.
λογίζεσθαι διότι, 376; — τοῖς τελώναις, être mis au compte des fermiers, 356; — τὸν μῆνα ἐξ ἡμερῶν λέ, etc. 356.
λογισμός, 242.
λογισῖήριον, 392 et suiv.
λόγοι θρυλησθέντες (sic), 371.
λόγον γράφειν πρὸς τοὺς τελώνας, 356; — ἔχειν μηδένα πρός τινα, 240; — μεταλαμβάνειν, 220; — οὐδένα ποιεῖσθαι, 276, 278; — ποιεῖσθαι πρός τινα, 301; — συνισῖάναι, 322,
λόγος ἀπὸ — ἕως, 362, 343; — τῶν ὀφειλομένων, 327; — τῶν χαλκῶν, 345.
λόγος ἐγίνετο, 375.
λόγους κινεῖν, 239.
λόγῳ προσῖίμου, 240, 244, 247, 250.
λουτρικὰ σκεύη, 195, 196.
λύειν (μισθὸν ?) παρά τινος, 255.
λυμαίνεσθαι, 161, 170.
λυμηθείης, 376.
λυσιτελέσῖερόν τι συγχωρεῖν, 356.
μ pour ν (ἐν συνεπείᾳ), 106, note 2.
μὰ τὴν τύχην (Καίσαρος), 387.
μακάριος, défunt, 239, 240.
μακροπρόσωπος, 131.
μάλισῖα τῶν ἄλλων, 314.
μαργαρίτης, 193.
μάρμαρον, 420 A.
μάρτυρα ἐπισπάσασθαι, 314.
μάρτυρας παρέχειν, 242.
μαρτυρεῖν τῇ διαλύσει, 241; — τῇ πράσει, 259; — τὴν πρᾶσιν, 251.
μαρτύρεσθαι, 420 A.
μασῖιγόω, 208.
μάχαιρα, 207, 209, 268.
μαχαίραις τύπῖειν, 207.
* μαχαιροκ[όπος ?], 208.
μάχιμοι (οἱ) rapproché de σῖρατευόμενοι, 368; cf. 362, 365.
με pour μετρητής, 269.
μεγάλως χαρίζεσθαι, 309.
μέγας χρόνος, 45.
μεγίσῖη θεά (Ἥρα), 219.
μεθέξει pour μετέσῖαι, 358.
μεθοπωρινὴ ἰσημερία, 49.
μεὶς pour μήν, 46, 63.
μέλει pour μέλι, 286, 343.
μέλι (pour μέλει) μοι, 422.
μελισσουργός, 177.
μελίχρως, 131.
μεμαθευκώς (sic), 369.
μεμνῆσθαι φιλίας, 370.
μένειν, rester immobile, 67, 72.
μερίζειν, 366, 376.
μερίζεσθαι, avoir sa part de, 363.
μερισμὸς πραγμάτων, 239.
μέρος, partie du service public, 368.
μέρος, partie (au sens juridique), 241.
μέρος (τὸ) ἀπὸ νότου πρὸς λίβα, 212.
μέρος τρίτον οἰκίας, 258, 259; cf. 131.
μέση μερίς, 230.
μεσημβρινὸς χρόνος, 68.
μεσονύκτιος, 68.
μέσος, 131, 230; — μεγέθει, 178.
μεσουράνημα, 238.
μετὰ ἀνατάσεως, 304
μετὰ κυρίου... ἀδελφοῦ, 231.
μετὰ παντὸς τοῦ δικαίου, 140.
μετὰ πάσης ἀκριβείας, 363.
μετὰ σπουδῆς, 366.

TABLE DES MOTS GRECS.

μετὰ τὰ λοιπά, 371.
μετὰ τὴν ταφήν, 139.
μετὰ τῆς ἐνδεχομένης προσοχῆς, 363.
μετά τινα χρόνον, 267.
μετὰ τὸ γράψαι, 368.
μετὰ φυλακῆς, sous escorte; 355, 366.
μετ' ἀναγραφῆς, 354.
μετ' εἰκιτείας (sic) pour μεθ' ἱκετείας, 278.
μετάγειν σώματα εἰς τοὺς τάφους, 10; cf. 368.
μεταδιδόναι (sans régime), s'ouvrir à quelqu'un, lui faire un rapport, 276, 358.
μετακαλεῖν πρὸς αἵρεσιν, 370; cf. 373.
μεταλαμβάνειν, 376, 413; — ἀντιλήψεως, 301; — τὸν λόγον, 220; — τινί, 319; — ὑπέρ τινος, 219.
μεταλλάσσειν τὸν βίον, 265, 302; cf. 210.
μεταμελεῖσθαι, 412.
μεταξὺ αὐτῶν, 239.
μεταπέμπεσθαι, 213, 309.
μεταπωλεῖν, 243.
μέτεστι, 138.
μετοχοι (οἱ) οἰκίας, 131.
μέτρα τῶν θησαυρῶν, 379; — τῶν ὀθονίων, 285, 286.
μετρεῖν δι' ἀπαρτητοῦ, 430.
μετρητής, mesure de liquide, 267, 272, 273, 280, 282.
μέτριος (?), 289.
μετρίως ἐπαρκεῖν, 313.
μετρίως (μή), 362.
μέτρον δοχικόν, 379.
μέχρι Συήνης, 213; — τῆς σήμερον, 298; — τῆς ταφῆς, 139.
μη ἐξῆ αὐτῷ, 138.
μηδὲ μήν, 222.
μηθέν pour μηδέν, 227 et passim.
μὴν ἐμβόλιμος, 64; — ἐπαγόμενος (?), 216.
μηνιαῖος, 420.
* μηνιεῖα (τά), le compte du mois, 360.
* μηνικός comme μηνιαῖος, 66.
μῆνις παρὰ θεοῦ, 371.
μηνοειδεῖς ἐκλείψεις, 71.
μηνύειν ὑπέρ τινος, 179.
μήνυτρον αἵρεσθαι, 203.
μησάμενος, 420 A.
μητέραν pour μητέρα, 233.
μήτεν pour μήτε, 362.
μή[τηρ] καὶ πατήρ, 137.
μητρόπολις, chef-lieu du nome, 230, 364.
μητρός, désignation d'état civil, 230, 231, 238, 248, 432.
μιᾷ καὶ εἰκάδι, 422.
μιαίνειν τινά, 213.
μικκός comme μικρός, 88.
μίσθιος, 255.
μισθὸν λύειν παρά τινος (?), 255.
μισθωτής, fermier des impôts, 231, 432.
μισθοφόροι ἱππεῖς, 212.
μισοπόνηρος, 296.
* μναιεῖος pour μναιαῖος, 178.
μνημεῖον, 139.
μοῖρα, degré astronomique, 237.
μολύβδινά τινα ποτήρια, 294.
μονογράφος (sic), 319, 377.
μόριον (τοῦ μηνός), 67.
μορφὴ πρὸς τὸν βασιλέα, 282.
μυάκνον (?), 128.
μυθεύεσθαι, 420 A, schol.
μύλακρον, 420 A.
ν pour μ à l'intérieur d'un mot, 124, etc. — ajouté à la fin de μήτε, 362; — de μητέρα, 233; — de χεῖρα, 322.
ναὸν σκυλᾶν, 293; — συντρίψαι, 294.
* ναύβια (sens inconnu), 379, 380.
* ναυκληρομάχιμοι (οἱ), 362; cf. 34, n. 4.
ναῦλον δοθέν, 234; — πλοίου, 347, 435.
νεανίδες Λύδιαι, 420 A.
νεανίσκος, 347.
νέκρα pour νεκρία, 268.
νεκρίαι κατὰ Μέμφιν, 266.
νεκροὺς ἀπερείδεσθαι, 220.
νέμεσις τοῦ Διός, 371.

νερό, 127, 128.
νεώτερος, 301, 379.
νὴ τοὺς θεούς, 320.
νικηφόρος θεός, 213.
νίτρον, 338.
νοεῖν ἀντίον τινί, 372.
νομάρχης, 219.
νομεύς (?), 227.
νομή, 395.
νομιζόμενα (τὰ) ἐπιτελεῖν, 277.
νόμισμα χρυσοῦ, 188, 240, 241, 244, 259.
νομισμάτια δεσποτικά, 250.
νόμος βεβαιώσεως, 353; — πράσεως, 257; — χώρας, 353.
νομος, διάγραμμα, πρόσΊαγμα, ψήφισμα, sens de ces mots, 353.
νομός (ὁ) περὶ Ἐλεφαντίνην, 230; — Θήβας, 218.
νότος, 49, 131.
νουμηνία, 51.
νουμηνίᾳ, adverbe, 69.
νοῦς τοῦ προσΊάγματος, 362.
νυνί, 175, 371.
νὺξ ἀμβροσία, 420 A.
ξενίζεσθαι ἱκανῶς, 375.
ξύλων (τιμή), 342.
ξυσΊῆρες χαλκοῖ, 296.
ξύσΊραι, 178.
ξυσΊρολήκυθον, 195.
ξυσΊροφύλαξ, 194, note 7.
ο pour ω, 74, notes 9 et 11, 237, 371, etc.
ὀβολός, 433.
ὁδὸν διδόναι, 324.
ὀθόνια, 285, 327 et suiv.
οἳ ἂν ὦσι γείτονες, 243.
οἰκεῖος, 150, 134, 137.
οἴκεσις pour οἴκησις, 61.
οἴκησις σΊρατηγική, 381.
οἰκητήρια περιοικοδομεῖν, 212.
οἰκία ἀνατετραμμένη, 371; — κοινή, 266; — ὁλόκληρος τρίσΊεγος, 253; — πατρική, 300, 301; — προγονική, 212.
οἰκίαν καθαίρειν, 322.
οἰκοδεσπότης τῆς γενέσεως, 238.
οἰκοδομημένος (sic ?) pour ᾠκοδομημένος, 219.
οἰκοδόμος, 213, 250.
οἶκοι de divers astres, 237.
οἰκονομεῖν καθαρῶς καὶ δικαίως, 370; — σύμβολα, 356.
οἰκονομία γινομένη, 377; — περὶ τούτων, 288.
οἰκονομίαν ποεῖσθαι, 377.
οἰκονόμος, 148, 354, 362, 366; — τοῦ βασιλέως, 412, 313, 414.
οἰκοπεδικὸς πῆχυς, 220.
οἰκόπεδον, 240.
οἶκος ἴδιος, 237.
οἰνάρι pour οἰνάριον, 127; — οἰνάρια, 414.
οἶνος, 347.
οἴνου τέλος, 383.
ὀκταετηρίς, 64.
ὀλίας pour ὀλίγας, 275.
ὀλίγα οβ., 141.
ὀλίους pour ὀλίγους, 365.
ὀλίων pour ὀλίγων, 275.
ὁλόκληρος οἰκία, 240, 243.
ὁλοσχερέσΊερον ἐπισΊέλλειν, 364.
ὄλυρα, 278.
ὅλων (ἡ τῶν) φροντίς, 364.
ὀμνύναι ὅρκους, 314; — τὸν Σάραπιν, 315.
ὄμνυσθαι τὴν Τριάδα, 253.
ὁμογνήσιος ἀδελφός, 239.
ὁμοίως, 137, 138, 146.
ὁμολογεῖν, 241, 259; — διὰ διαλύσεως, 239; — ἐσχηκέναι, 256.
ὁμολογία, 216, 255.
ὁμολογίας συγγραφή, 210.
ὁμολογουμένως, 222.
ὁμοπάτριος ἀδελφός, 231.
ὁμότιμος, dignité administrative, 219.
ὁμωσδηποτοῦν, 369.

TABLE DES MOTS GRECS.

ὃν ἔχει, 147.
ὄνειρος ὑποπετρίδιος (?), 420 A.
ὀνηλάτης, 146.
ὄνομα, chef ou titre de réclamation, 360.
ὄνομα τοῦ πεπρακότος, 359; cf. 128 et suiv., 248, 252.
ὀνόματα καταχωρίζειν, 276; — πατρόθεν ἐντάσσειν, 377.
ὀπτάεται (sic?), 320.
ὅπως εἰδῇς, 208, 291 n° 4, 378; — ἴδω, 312; — ὑγιαίνῃς, 373.
ὅραμα θεᾶσθαι, 324.
ὁρᾷν ἐνύπνια, 311, 312.
ὀργίζεσθαι τοῖς ἀδικήμασι, 369.
* ὀρθρίτερον, 319.
ὅρια de divers astres, 237; cf. 381.
ὁρίζειν χρόνον, 395.
ὁρίζων, 55, 65.
* ὀριχαλκεύς, 240.
ὅρκοι, 314.
ὅρκος βασιλικός, 356.
ὅρκους λαμβάνειν, 363; — συνθέσθαι, 314.
ὁρμᾷν ἀπὸ βραχέων, commencer depuis peu, 371.
ὄρνιθες, 35:.
ὀροσκόπος (sic), 237.
ὁροῦσα pour ὁρῶσα (?), 324.
ὀρφανεία, 302.
ὅσιοι Ἰουδαῖοι, 387; cf. 384.
ὁσιότης πρὸς τὸ θεῖον, 282.
ὁσίως διακεῖσθαι πρὸς τὸ θεῖον, 282.
ὀσπίτι pour ὀσπίτιον (*hospitium*), 127.
ὅταν ἔβημεν (sic), 275.
οὐ μετρίως, 218.
οὐ μὴ ἀφῶ, 322.
οὐ μὴ ἐπέλθω, 320.
οὗ τὸν πατέρα ἀγνόω, 212.
οὐθείς pour οὐδείς, 46, 58, 83, 86, 213, 221, 273, 288, 305.
οὐλὴ ὑπὲρ χαλινόν, 178.
οὐράνιος διδασκαλία, 26; — κόσμος, 57; — κύκλος, 55, 75.
οὐρανὸς ὑπεραμπέχων, 89.
οὕτω πρέπει ῥηθέν, 364.
ὀφείλειν πρὸς τὰς ἐκλήψεις, 358; — τιμήν, 177.
ὀφείλημα, 358.
ὀφειλόμενα (τὰ τοῦ... ἔτους), 276, 284.
ὀφειλόμενόν ἐστι pour ὀφείλεται, 367.
ὀφθαλμοῖς ἀκολουθεῖν τινι, 401.
ὀφθῆναί σοι, 371.
ὄφλημα, 244.
ὀψάριν pour ὀψάριον, 127, 128.
ὀψὲ τῆς ὥρας, 293.
ὄψον καὶ ἀναγκαῖα, 256.
ὀψώμιν pour ὀψώνιν, ὀψώνιον (?), 127.
ὀψώνια διδόναι, 357.
παιδάριον, 179, 288, 320, 425.
παιδαριώδης ἐκδοχή, 364.
παιδίον, 422, 425.
παλαιόν (τὸ), 335.
παλαιστής, 141.
πᾶν τὸ ἑξῆς, 271, 280.
πᾶν τὸ χρήσιμον, 319.
πανδαισία, 389.
πανδημικαὶ ἑορταί, 50.
* παντοῦ πάντοθεν, 131.
πανχρύσιος, 420 A.
πάπας, 149.
πάπυρος, 338 et suiv.
παρά, avec le datif au lieu du génitif, 332, 334.
παρὰ (οἱ) Δωρίωνος γραμματεῖς, 284.
παρὰ θεοῦ μῆνις ἀπόκειται, 371.
παρὰ κεράτιον, 250.
παρὰ λόγον, à tort, 267.
παρά (ὁ) σου, 296.
παρὰ ταῦτα, contrairement à ces instructions, 350.
παρά τινος μισθὸν λύειν (?), 255.
παρὰ τὸ Ἕλληνα εἶναι, 296.
παρὰ (ὁ) τοῦ ἀρχιερέως, 293, 297, 298.
παρὰ (ὁ) τοῦ ἐπιστάτου, 294, 298.
παρὰ (οἱ) τοῦ στρατηγοῦ, 179, 209.

ϖαρὰ (τὰ) τοῦ βασιλέως pour ὁ βασιλεύς, 371.
ϖαρὰ (τὰ) τῶν θεῶν, 313.
ϖαρὰ (οἱ) τῶν οἰκονόμων, 356.
ϖαρ' ἐμοῦ (οἱ) γραμματεῖς, 319.
ϖαρ' ἡμῶν (οἱ), 288.
ϖαραβαίνειν διάλυσιν, 241; — ϖρᾶσιν, 242; — τὰ κατὰ τὰς συνθήκας, 370; — τοὺς ὅρκους, 314.
ϖαραβαῖνον (τὸ) μέρος, 241.
ϖαραγγέλλειν, 314; — ἔρχεσθαι, 219.
ϖαραγείνου (sic ?), 372.
ϖαραγενηθείς, 309.
ϖαραγίνεσθαι, — εἰς τὴν ἡμέραν, 310; — ἐπί τινα, 63, 66, 296, 301.
ϖαραδεδώσεται, 358.
ϖαραδεικνύναι comme ἀποδεικνύναι, 220.
ϖαραδεῖξαι τόπους, rendre les lieux, 301.
ϖαραδεχθήσεται αὐτοῖς, 357.
ϖαραδιδόναι οἰκίαν, 219; — σῖτον, 176; — τέλος, 358.
ϖαραθῆκαι τῶν ϖτωχῶν, 298.
ϖαραθήκη, droit de dépôt ou d'entrepôt (?), 232.
ϖαραίτιος, 373.
ϖαρακαλεῖν, faire venir, 320.
ϖαρακαλεῖν ἔρχεσθαι, 309.
ϖαρακαλεῖσθαι pour ϖαρακαλεῖν, 324.
ϖαρακολουθεῖν τῇ ἀληθείᾳ, 314.
ϖαρακομίζειν εἰς τὰς νεκρίας, 266.
ϖαρακούειν, 366.
ϖαραλαμβάνειν, découvrir, saisir, 293.
ϖαραλαμβάνειν φυλακίτας, 292, 297.
ϖαράλληλοι κύκλοι, 60.
* ϖαραλογεία, 351.
ϖαραμένειν, 359; — ἐν κώμῃ, 242.
ϖαραμετρεῖν, 174.
ϖαραπλεῖν, 266.
ϖαρασπονδεῖν τινα, 370.
ϖαραστέλλειν, 386.
ϖαρασφραγίζεσθαι, 293, 298.
ϖαρατηρεῖν τοὺς ἀλάστορας, 309.
ϖαρατίθεσθαί τινι, mettre en dépôt chez quelqu'un, 294; cf. 289, 293.
ϖαρατίθεσθαι ϖροστάγματα, 222.
ϖαρατυγχάνειν τινί, 394.
ϖαραφθείρεσθαι, 289.
ϖαραφυλάσσεσθαι, 351.
ϖαραχρῆμα, 356.
ϖαρεῖναι ϖρός τινα, 314.
ϖαρέλκεσθαι, 288.
ϖαρεμβάλλειν ἡμέρας, 50.
ϖαρένθεσις, 354.
ϖαρένθετον ϖρόσωπον, 240, 241.
ϖαρενοχλεῖν, 289; — τὰς ἀποσκευάς, 369.
ϖαρεπιγράφειν, 288.
ϖαρέργως (μὴ) διαστέλλεσθαι, 351.
ϖαρεύρεσις, 34, 362, 387, 369.
ϖαρεφεδρεύειν, 362, 368; cf. 34, n. 4.
ϖαρεφθορώς, 294.
ϖαρέχειν μάρτυρας, 242, 252; — ὑπογραφέα, 242, 248, 255.
ϖαρέχεσθαι ἑαυτόν, 370; — λειτουργίαν, 289, note 3.
ϖαρησία pour ϖαῤῥησία, 369.
* ϖαρθένη (sens inconnu), 342.
ϖαρθένος, 420 A.
ϖαρίστασθαι, 368.
ϖαρομολογεῖν, 354, 355.
ϖαρορᾶν, 363.
ϖαροῦσα (ἡ) ϖρᾶσις, 259.
ϖαρουσίας ϖοιεῖσθαι, 275.
ϖαστοφόριον, 204, 297, 292, 305.
ϖαστοφόρος, 298, 342; rapproché de χολχύτης, 158; — Ἀφροδίτης, 207; — — Ἑρμοῦ et Θριπίδος, 148; — Ἴσιδος, 139; — Πηέως (?), 144.
ϖατρικὴ διαδοχή, 253; — οἰκία, 300, 301, 371.
ϖατρικόν (τό), le patrimoine, 267.
ϖατρόθεν ἐντάσσειν ὀνόματα, 377.
ϖατρός, ajouté au nom du frère, 265; cf. 377.
ϖειρᾶσθαι ὅπως, 315.

πεισθῆναι ἐπί τινι, 243.
Πελειάδες, 420 A.
*πενθήμερον (κατὰ), 354.
πέμπειν ἐπισΊολήν, 363.
πέμψω ἐπί σε, 233.
πενθεῖν τῷ Θεῷ, 267, 269.
πένθος τοῦ Ἄπιος, 267, 273; — τοῦ Μνήγειος, 337.
πεντακαιδέκατος, 131.
πενταπλάσιον τέλος, 360.
πεπεισμένοι καὶ σΊέργοντες πάντα, 241; cf. 243.
περεί pour περί, 339.
παρί pour παρὰ (?), 339, 342.
περὶ (τὰ) Ἀπολλώνιον, 312.
περὶ αὐλὴν (οἱ) ἀρχυπηρέται, 179.
περὶ αὐλὴν (ὁ) διάδοχος, 164, 218, 226.
περὶ Ἐλεφαντίνην (ὁ νομός), 230.
περὶ δειλὴν ὀψίαν, 394.
περὶ ἑσπέραν, 393.
περὶ Θήβας (ὁ — νομός), 156, 172, 218, 378.
περί (τὰ) σου συμβεβηκότα, 317.
περὶ (οἱ) τὴν ἀντιγραφὴν ὄντες, 272.
περί τινα χρῆσθαι βίᾳ, 219.
περὶ (οἱ) Ὧρον, 220.
περίβολος, 207.
περιβρωθέντα σώματα, 161.
περιγίγνεσθαί τινι, 288.
περιγίνεσθαι ἀπὸ τῶν προσΊαγμάτων, 222.
περιεῖναι ἐπί τινα χρόνον, 212.
περιελέσθαι τὸ ἱμάτιον, 209.
περιελθεῖν εἰς, revenir à quelqu'un par succession, 253.
περίζωμα, 199.
περιιδεῖν, 271.
περιϊσΊάναι εἰς βλαβάς, 220.
περιλαμβάνειν τόπῳ (τύπῳ?) μείζονι, 71.
περιλείπειν ἀγεώργητον (χώραν), 367.
περιοικοδομεῖν, 212, 301.
περιόντες opposé à μακάριοι, 240.
περιπίπΊειν καιροῖς, 370-371.
περισπᾶν, vexer, 34, 220, 303, 362, 369; — εἰς τὴν γεωργίαν, 368.
περίσΊασις, 367; — τῶν καιρῶν, 218.
περισΊερά, 420 A, schol.
περισΊέρι pour περισΊέριον, 128; cf. 322.
περιφέρεια μηνική, 66.
περιφέρεσθαι ἕλικα, 59, 72; — κύκλον, 58; — περὶ πόλον, 72.
περιφορὰ τῆς σφαίρας; 57; — ἐπὶ τοῦ κόσμου, 68; cf. 363.
*περίχωμα, 379.
πήχεις οἰκίας ἑπΊά, 212, 213.
πηχέων (οἶκος) τρίτος πεντακαιδέκατος (?), 131.
πῆχυς οἰκοπεδικός, 220; cf. 221.
*πίβασα ou πίβησα, 196, note 3.
πικρότερον προσφέρεσθαι, 314
πίνη comme πίννη, 178.
πινίκιος κόγχος, 193.
πίνων ou πεινῶν (?), 315; cf. 269.
πιπράσκειν, 242.
πίπΊειν comme συμπίπΊειν (?), 61.
πίπΊειν εἰς τὴν τράπεζαν, 356.
πισΊεύειν τὰ ἐνύπνια, 316; — τινί, 370.
πίσΊις καλή, 242.
πλανᾶσθαι ὑπὸ Θεῶν, 316.
πλανηταί, 53; — ἀσΊέρες, 57.
πλανώμενα ἄσΊρα, 59.
πλανώμενοι (οἱ), 51, 72.
πλατὺς ἀπὸ τῶν ὤμων, 179.
πλεονάκι, 276.
πλεονεξία, 364.
πληγὰς διδόναι, 213.
πλημμελούμενα, les fautes (?), 374.
πλῆρες ναῦλον, 234.
πληρέσΊατον δίκαιον, 242.
πληρόμενος (?) χρόνος, 255.
πληροῦν, satisfaire (?), 239; cf. 354.
πλήρωμα, 347.
πλήρωσις, 257.
πλοῖον, 347; — παραπλέον, 266.
ποδώκης, 420 A.

ϖοεῖν et ϖοιεῖν, 48 et *passim*.
ϖοεῖν ἄδειαν ϖρός τινα, 317; — ἐνέχυρα, 299; — ἐπιγένημα, 358; — εὐχάς, 386; — ἡμέρας, 66, 67; — ἡμέρας δύο ἐν, 315; — καθότι γέγραπῖαι, 210; — ϖροκήρυξιν, 397; — ϖροσκύνημα, 232; — σκιάν, 61; — τὰ δίκαια, 211, 296; — τι κατά τινος, 387; — χρόνον, 68.
ϖοήσεις καλῶς ϖαραγίνεσθαι, 317.
ϖοιεῖσθαι βίαν, 301; — δεήσεις, 397; — διάγραμμα, 359; — διάληψιν, 162; — διάλυσιν, 238; — ἐντολάς, 363; — καταφυγήν, 213, 265, 305; — λόγον οὐδένα, 276; — λόγον ϖρός τινα, 301; — λόγους, 213; — οἰκονομίαν, 377; — οὐδενὶ κόσμῳ, 307; — ϖαιδαριώδη τὴν ἐκδοχήν, 364; — ϖαρουσίας, 275; — ϖρόνοιαν, 280, 363; — τὰ ἀποπράματα, 356; — τὴν ἀφήγησιν, 363; — ὑπογραφήν, 280.
ϖοιῆσαι τὴν χώραν, tenir la place de (?), 242.
ϖοικίλος, 132; — δράκων, 420 A.
ϖολεμημένους (sic), 362.
ϖόλις, désignant Memphis (?), 423.
ϖολιτεύεσθαι ὁσίως καὶ δικαίως πρὸς τοὺς θεούς, 270; cf. 364.
ϖολιτικὸς νόμος, 333.
ϖολλὰ χαίρειν, 232.
ϖολλοῦ ἡγεῖσθαι, 351.
ϖολοι δύο, 56.
ϖόλος μένων, 72.
ϖολυχειρία, 213.
ϖομπὴν ἄγειν, 395.
ϖονεῖτε ἵνα μηκέτι ϖονῆτε, 75.
ϖονηρὰ ἐνύπνια, 312.
ϖορέα (sic) τοῦ ἡλίου, 49.
ϖορεία, 53; — ὁμαλή, 67.
ϖορεῖαι τοῦ ἡλίου δύο, 73.
ϖορεύεσθαι διὰ ῥύμης, 322; — εἰς ϖόλιν, 311; — ἐπί τινα, 387.
ϖορθμεύς, 148.
ϖορίζεσθαι τα ϖρὸς τὸ ζῆν, 365.
ϖορίζειν τοὺς ἄρτους, 303.
ϖόρος, 420 A, schol.
ϖόρος τῆς ἰδίας ὑποσῖάσεως, 255.
ϖορφύρα, 420 A.
ϖορφυροπώλης, 238, 242, 252, 255.
ϖόσον ἔχει ϖαρά σου, 346.
ϖοταμός (ὁ), le Nil, 266, 268.
ϖοτήρια μολύϐδινα, 294.
ϖοτήριν pour ϖοτήριον, 127.
ϖρᾶγμα ἄγραφον, ἔγγραφον, 240; — ἀκέραιον, 395; — ἀνατίθεσθαι, 396.
ϖράγματα δημόσια, 395; — κληρονομικά, 240; — ϖατρῷα καὶ μητρῷα, 239.
ϖραγματεῖαι, bureaux, services, 267, 272.
ϖραγματικοί, membres de l'administration, 165.
ϖραέως, 369.
ϖρακτορία, 397.
ϖράκτωρ, 394; — ἀργυρικός, 429, 431.
ϖρᾶξις (ἡ) ἔσῖαι, 358; — ἔσῖω, 172.
ϖράσεως δύναμις, 249.
ϖρᾶσις, 177, 240, 242, 254 et suiv.
ϖράσσειν ἐκ τῶν ὑπαρχόντων, 172; — ζημίαν, 138; — τὰς ἐνδείας, 354; — τὸ λῆμα, 358.
ϖράσσεσθαι, être forcé à restitution, 360.
ϖρατήριον, 356.
ϖράτῖειν τι (sic), 309.
ϖράτῖεσθαι τοῦ ἀδικίου, 213.
ϖρεπόντως τοῖς καιροῖς, 364.
ϖρεσϐευτής, 178.
ϖρεσϐύτερος, 244; — ἀδελφός, 306; — καὶ ἀδύνατος, 379. Cf. 347; — (ὁ) τῆς κώμης, 425.
ϖριαμένη (ἡ), 231.
ϖρίασθαι, 131, 243, 249.
ϖρὸ ϖάντων ἡγεῖσθαι, 368.
ϖρὸ ϖολλοῦ τοῦ χρόνου, 248.
ϖροάγειν, 388.
ϖροαιρεῖσθαι, 370.
ϖροανατέλλειν, 68.

πρόβατα, 177.
προβεβηκὼς τοῖς ἔτεσι, 222.
προγεγραμμένος, 172, 179, 219, 231, 241, 244, 271, 294, 301.
προγονικὴ οἰκία, 212, 218, 220.
προδηλοῦν, 240, 382.
προδιαστέλλεσθαι, écrire d'avance, 369.
προεγδιδόναι χρηματισμόν, 369.
προειρημένος, sus-mentionné, 302.
προεμμενηθυῖαι (?) (αἱ — ἡμέραι), 356.
προεστηκότες (οἱ) τῶν ἱερῶν, 278.
προῆγμαι πέμψαι, 370.
προθυμίαν προσενέγκασθαι, 367.
πρόθυμοι φιλοβασιλισταί, 218.
προΐστασθαί τινος, 363.
προκαθῆσθαι χώρας, 367; cf. 34.
προκείμενοι (οἱ), les sus-nommés, 225, 231, 244, 257; cf. 276.
προκείμενον (τὸ), 377.
προκήρυξις, 397.
προκύων (ὁ), étoile, 57.
προνοεῖν ὅπως, 296.
προνοεῖσθαι ὅπως, 303, 362, 368, 374.
πρόνοια Θεοῦ, 242; cf. 371.
πρόνοιαν ἐντέλλειν, 395; — ποιεῖσθαι, 280.
προορᾶσθαι εὐλάβειαν, 276, 282.
προοφείλειν, 172.
*προπαρακαλεῖν, 375.
προπάτορες, 155.
προπραγματεύεσθαι, 356.
προπωλητής, 132, 231.
πρὸς ἀπηλιώτην, λίβα, 381.
πρὸς (αἱ) ἀργύριον ὠναί, 357.
πρὸς (τὰ) αὐτούς, 376.
πρὸς Διός, 375.
πρὸς Μέμφει, 300; — Μέμφιν, 277.
πρὸς οὐδὲν ἡγεῖσθαι, 366.
πρὸς (οἱ) ταῖς πραγματείαις, 267, 303, 362, 367; — ταῖς τελωνίαις, 351.
πρὸς (ὁ) τῇ ἀντιγραφῇ, 225.
πρός (οἱ) τῇ ἐλαίᾳ, 272.
πρὸς (αἱ) τῇ Θεραπείᾳ Σαράπιος, 283.
πρὸς τῇ τραπέζῃ, 359.
πρὸς τὴν ἔντευξιν ποιεῖσθαι ὑπογραφήν, 280.
πρός τινα συνιστάναι διαλογισμόν, 356.
πρὸς (οἱ) τοῖς χειρισμοῖς τεταγμένοι, 276.
πρὸς τὸν χειρισμόν, 357.
πρὸς (οἱ) τούτοις ὄντες, 280.
πρὸς τράπεζαν, 357.
πρὸς (ὁ στρατηγὸς) τῷ λογιστηρίῳ, 393.
πρὸς (αἱ) χαλκὸν ὠναί, 357.
πρὸς (τὰ) χαλκὸν ἰσόνομα (?), 357.
πρὸς χάριν γίνεσθαι, 375.
προσαγγέλλειν, 375
προσαναγαγεῖν (?), 288.
προσαναφέρειν, 364, 378, 291.
προσαποδιδόναι, 282.
προσγένημα, 356.
προσδεῖσθαι, sans régime, 367; — ἐπικουρείας, 371; — τυχεῖν, 282.
προσδέχεσθαι, 365.
*προσδιαγράφειν, 357.
προσδιασαφεῖν, 309.
προσδιδόναι, 48 et suiv.
*προσδιεγγυᾶν, 355, 358.
προσεδρεύειν, 366, 373.
προσειλῆφαι pour προσειληφέναι, 370.
προσεῖναί τινι, 365.
προσεκτίθεσθαι, 221.
*προσεμφυσιοῦν, 364.
*προσενάπτεσθαι, 222.
προσενέγκασθαι σπουδήν, 367; — τὴν πᾶσαν ἐντενίαν, 362.
προσέχειν, 376.
προσῆκόν ἐστι, 374.
προσηκόντως, 364.
προσήκουσα διάληψις, 162.
προσηνής, 91.
προσθές (dans les comptes), 330.
προσιδεῖν φάος ἀλίω, 93.
προσιδοῖσα pour προσιδοῦσα, 92.
προσκαλεῖσθαι, 278, 366.

* ϖροσκατοικεῖν, 387.
ϖροσκληροῦν δημοτικῇ ϖαιδείᾳ, 370.
ϖροσκυνεῖν, 320, 32 .
ϖροσκύνημά σου ϖοιῶ, 232.
ϖροσκύνησις (?), 395.
ϖροσλαμϐάνειν, 70; — φέγγος, 61.
ϖροσλαμϐάνεσθαι pour ϖροσλαμϐάνειν, 267.
ϖρόσλοιπος, 51.
ϖρόσοδος, 256, 373.
ϖροσομολογεῖν, 240.
ϖροσόντες τόποι, 131.
ϖροσοφείλειν, 277, 280.
ϖροσοχὴ ἐνδεχομένη, 363.
ϖροσπαίζειν, 322.
ϖροσπίπτειν τινί, intéresser quelqu'un, 302, 362.
* ϖροσσκυλᾷν, 293.
ϖρόσταγμα, 222, 357.
ϖροστασία σωμάτων, 10, 131
ϖροστασίαν ϖοιεῖσθαι, 226.
ϖροστάσσειν, 280, 303.
ϖροστῆναί τινος, 364, 367.
ϖροστίθει pour ϖροστίθησι, 52.
ϖροστιθέναι, 354.
ϖροστίθεσθαι, 382.
* ϖροστίμιον, 240.
ϖρόστιμον, 244, 250, 357.
ϖροσφάτως, 370.
ϖροσφέρεσθαι κατὰ τὴν ἀξίαν, 366.
ϖροσφέρεσθαί τινι, 374.
ϖροσχόμενος (ὁ) (?), 255.
ϖροσχωρεῖν et ἀναχωρεῖν, 49.
ϖροσχωρεῖσθαι εἰς τόπους, 282.
ϖροσωνεῖσθαι, 221.
ϖρόσωπον, 315, 324.
ϖρόσωπον, personne (dans le sens judiciaire), 258; — ϖαρένθετον, 240.
ϖρόσωπον ἔχειν, se donner l'air de, 266.
ϖροτεινόμενον (τό), 367.
ϖροτέλλεια pour ϖροτέλεια (?), 429.
ϖροτιμᾷν, 372.
ϖροτοῦ, 220, 275.
ϖροτρέπεσθαι, 367.
ϖροφανές ἐστι, 368.
ϖροφέρεσθαι, alléguer, 351, 213, 275; 280, 351, 369; — ἔντευξιν, 362; — φερνήν, 210.
ϖροφερομένη ϖανταχοῦ ἀσφάλεια, 256.
ϖροφήτης Ἡφαίστου, 132.
ϖροχειρίζειν κατὰ τόπον, 377.
ϖρόχοος pour ϖρόχους, 197.
* ϖροχρηστεῖν, 368.
ϖρώην, 276.
ϖρώτως, 368.
ϖτωχοί (οἱ), 298.
ϖυξίδιον, 205.
ϖύργος, 376; — μέγας, 376.
ϖυροειδές, 54.
ϖυρός, 422; — καθαρὸς et νέος, 172.
ϖωγῶνι pour ϖωγώνιον, 127.
ϖωλεῖν καὶ μεταπωλεῖν, 243; — δικαίως, 360.
* ϖώλητος pour ϖωλητοῦ, 304.
ῥαϐδοφόρος, 379.
ῥαύδος pour ῥάϐδος, 305, 307.
ῥαύτος pour ῥάϐδος, 305.
ῥήτωρ, 395.
ῥητῶς, 389.
ῥόδινον χρῆμα, 234.
ῥοπὴ τυχοῦσα, 364.
ῥύμη, 322, 323; — βασιλική, 131; — δημοσία, 249; — τῆς μεγάλης ἐκκλησίας, 253; — τῆς φυλακῆς, 243; — τῶν κληρονόμων Παχώτ, 249.
σ pour ϑ dans σιός et ἡμίσιος, 420 A.
σάκου (sic) τιμή, 332.
Σαράπιος χρησμοί, 75.
* σεϐίδιον ou σεϐίτιον γυναικεῖον, 179, 205; cf. 348.
σείειν (ou διασείειν ?), 208.
σεισμος, 222.
σεληναῖα, 50.
σέσωμαι pour σέσωσμαι, 171, 209.

σῆμα, tombeau royal, 155.
σημαίνειν τινί, 375; — φιλοτιμίαν, 372.
σημαινόμενος, sus-mentionné, 212.
σημεία (sic), compagnie de soldats, 268.
σημεῖον, enseigne militaire, compagnie, 174.
σημεῖον ταφῆς, 234.
σήμερον (ἡ) ἡμέρα, 292.
σησάμινον (ἔλαιον), 273, 280, 284.
σήσαμος, 320.
σίδηρος (?), 347.
σιδηρουργός, 144, 145, 241.
σιδηροῦς κρίκος, 178.
σινδών, 234, 328, 329, 338.
σιτάριον, 285.
σῖτος, 176, 255, 335.
σκαρφίον κατάχυτλον, 196.
σκεπάζεσθαι, 362, 367.
σκέπτειν γραφήν, viser un écrit (?), 355
σκεψάμενος ἀπὸ πολλῶν βιβλίων, 235, 236.
σκηνή, 388.
σκιαὶ (αἱ) πρὸς ἄρκτους, 61
σκιὰν ποιεῖν, 61.
σκοπεῖν ἵνα, 350.
σκῦλαι pour σκυλῆσαι, 376.
σκυλᾶν τὸ ἱερόν, 293.
σκύλαντες pour σκυλήσαντες, 298.
σκύλλεσθαι, 362.
σκυτεῖς (οἱ) τοῦ Παθυρίτου, 132.
σπάνις τῶν δεόντων, 365.
σπάσασθαι τὴν μάχαιραν, 268.
σπένδειν χοάς, 159, 265.
σπέρματα κατενεγκεῖν εἰς ἀγρούς, 365.
σπουδὴν προσενέγκασθαι, 367.
σπυρίδες, 357.
στάμνος, 293, 298.
στατῆρες ἀργύρου, 348.
στέργοντες πάντα, 241.
στεφάνιον, gratification, 308-309.
στέφανος, constellation, 58.
στηριγμός, 237.
στίγματα, 186.
στιγματίας, 186, note 5.
στιγματοφορέω, 186, note 1.
στίζειν, tatouer, 186.
στιχάριν pour στιχάριον, 128.
στλεγγιδολήκυθον, 195.
στλεγγίς, 195 note.
στοιχεῖν, convenir à, 244, 251, 257.
στοιχειωδῶς, 365.
στόμα διώρυγος, 380.
στοχάζεσθαι μέρους, 364; — τοῦ ἱεροῦ, 305; — τοῦ καλῶς ἔχοντος, 370.
στρατηγία (?) τῶν γραμματέων, 289.
στρατηγικὴ οἴκησις, 381.
στρατηγός, 209, 219, 267, 276, 295, 306, 315, 392 et suiv.
στρατιῶται, 174.
στρατιωτικόν (τό), 365.
στρέφεσθαι περὶ πόλους, 67.
συγγένεια ἀβάσκαντος, 425.
συγγενής, dignité de cour, 219, 377, 415.
συγγιγνώσκειν τινί, 385.
συγγράφεσθαί τινι, écrire avec, faire un contrat, 174; — écrire à quelqu'un, 310.
συγγραφή, 377; — ὁμολογίας, 210.
συγγραφὴν ἐπενεγκεῖν, 220, 377.
συγκαταγράφειν ἐπὶ τῆς τραπέζης, 358.
συγκαταλύειν, 291.
συγκείμενον ὑπόμνημα, 363.
συγχωρεῖν λυσιτελέστερόν τι, 356; — πρός τινα, 177.
συκοφαντεῖν, 351, 354.
συκοφαντία, 386.
συλλαμβάνεσθαι [ὑπό τινος], être repris par quelqu'un (?), 375.
συμβαίνειν περί τινος, 317.
συμβάλλεσται (sic) ῥοπήν, 364.
σύμβιος, épouse, 422.
συμβίωσις, 425.
σύμβολα τῶν καταβολῶν, 357.
συμβολαιογράφος, 259.

συμβόλαιον, 172; cf. 259.
σύμβολον, 267; — διεγγυήσεως, 355; — ἐσφραγισμένον, 354; — τῶν ἐμῶν, 401.
σύμβολον γράφειν, 267; — λαμβάνειν, 267, 357; — οἰκονομεῖν, 356; — σφραγίζειν, 354; — τιθέναι, 354.
συμμαρτύρεσθαι, 430.
συμμῖξαί τινι, 317, 320.
συμμορίαι, 353.
συμπαρασῆναι, 309.
συμπαρεῖναι, 218.
συμπεριενηνεγμένος, 175.
συμπεριφορά, 363.
συμπίπτειν τινί, 290, 319.
συμφέρον (τὸ) κοινὸν νομιζόμενον, 368.
συμφωνεῖν πρὸς ἀλλήλους, 25.
συμφωνεῖν τιμήν, convenir d'un prix, 243.
συμφωνία διὰ τεσσάρων, 72.
σύμφωνον γενηθῆναι, 227.
σὺν αὐτῷ (οἱ), ses employés, 430.
σὺν τῇ τοῦ Θεοῦ προνοίᾳ, 242; cf. 371.
σύν τινι γενέσθαι, 309.
σὺν χειρί, de la main à la main (?), 356.
συνάγειν, recueillir, récolter (?), 357; — τόκους, 175.
συνάλαγμα pour συνάλλαγμα, 377.
συναλλάσσειν, 377.
συναναγκάζειν, 175, 211, 220, 365.
συνανατέλλειν, 69.
συναποδρᾶν, 179.
συναρέσκειν, 243.
*συνγένεσις, 50.
συνγνώμην ἔχειν, 376.
σύνδεσμος, conjonction des astres, 69, 70.
συνδραμεῖν, 207.
συνεγκαλεῖν, 220, 221.
συνεδρεύειν, 236, 366.
συνέδριον, 219.
συνείδησις, 242, 422.
συνεῖναι ὡς ἀνὴρ καὶ γυνή, 210.
συνεισιέναι, 257.
συνελκύειν, 376.
συνεπίσθην (sic), 232.
συνεργείας τυγχάνειν, 282, 367
συνεργεῖν τινι, 376.
συνεργόν τινι γίνεσθαι, 375.
συνήθεις ἱερουργίαι, 397.
συνθέσθαι τινί, 255.
συνθέσθαι ὅρκους, 314.
συνθήκη (τὰ κατὰ τὰς συνθήκας), 370; cf. 413.
συνιδεῖν, comprendre, s'apercevoir, 296.
συνισάναι, recommander, 288; — διαλογισμόν, 356; — λόγον, 222.
συνίσασθαί τινι, 319.
συνισορεῖν, avoir conscience, 219.
συνκαθισάναι, 220.
συνκαταδύνειν, 69, 70.
συνκείμενα (τὰ) ὑμῖν ὑπομνήματα, 368.
συνκλείειν, 206, 296.
συννοεῖν, 372.
συνοικεῖν, 265.
συνοικέσιον (?), 210.
συνομολογία, 256.
συνπαρεῖναι, 206.
συνπεπλωκέναι, 290; cf. 319.
συνπεφωνημένη τιμή, 231.
συνπληροῦν τὰ τῆς χρείας, 363.
σύνταξις, traité scientifique, 28; — contribution, traitement, 275, 278, 288; — πόλου, 46,
συντάσσειν, ordonner, 175, 209, 220, 276, 281, 294; — pourvoir à, 171; — γράφειν, 373.
συντελεῖν τὰ νομιζόμενα, 280.
[συντελ]εῖν τινι, accomplir un office avec quelqu'un (?), 269.
συντελεῖσθαί τι εἴς τινα, 213
συντηρεῖν γραμμάς, 57; — τὰς τάξεις, 57.
συντόμως, 286.
συντρίψαι ναόν, 294, 298.
σφαιροειδής, 55, 56, 62.
σφάλλειν βίον, 83.
σφραγίζειν σύμβολον, 354.

TABLE DES MOTS GRECS.

σφραγίς, 407.
σχολάζειν τὴν ἀγοράν, 392, 393; — τὴν διάκρισιν, 395; — τοῖς διαφέρουσι, 303; cf. 285.
σχολάσας ἐγένετο, 394.
σώζεσθαι, 315; cf. 171, 209.
σώζουσα, épithète royale, 155.
σώματα (νεκρά), 132, 234.
σώματα ἐκτιθέναι, 394; — λογιζόμενα, 378; — τεθαμμένα, 161.
σώματος (τοῦ) ἐπιμελεῖσθαι, 373.
σωτηρία, 351.
τ pour δ dans βατίζειν, 323; — διάτοχος, 243, 244, 249, 250; — Εὔτοξος, 74, note 6; — ῥάντος pour ῥάβδος; — παρεφετρεύω, 369; — σεβίτιον, 179, 348; cf. 58, note 2; 125, note 1.
τὰ ἴδια ἀνηλώματα, 172.
τάβλα, 234, 434, 435.
ταγή pour σύνταξις (?), 151.
τάγμα, corps de soldats, 163, 164.
ταλαίπωροι λαοί, 366.
τάλαντα, 344.
τάλαντον χαλκοῦ, 179.
τάξεις (τὰς) συντηρεῖν, 57.
τάξιν μεταλλάσσειν, 58.
τάξις ἄσΤρων, 58,
ταπείνομα (sic), 237.
ταριχευτής, 132, 139, 142, 143, 351.
τάσσεσθαι δώσειν, 177; — πρὸς τοῖς χειρισμοῖς, 276; — τὰ τέλη, 221; — ὑπό τινος, 351.
τάτΤειν ὁπόσον ἕκασΤον εἰσφέρειν δεῖ, 353.
ταφή, 234, 351, 435.
τάφους pour τάφοι (?), 133, 136, 139, 143 et suiv. cf. 435.
τεθαμμένα σώματα, 161.
τειμᾶν pour τιμᾶν, 395.
τεκμήριον, 222, 376.
τέκτων, 134, 139, 144, 150.
τέλει βίου χρήσασθαι, 239.
τέλεια τιμή, 243, 250.
τελεῖν ἔργον, 378.
τέλη λαμβάνειν, 354.
τέλ[ος] δύσεως, 151.
τέλος ὠνῆς, impôt sur la vente (?), 225, 231; — παραδιδόναι, 358.
τελώνης, 356.
τελωνία, 351.
τελώνιον, 359.
τεταγμένος ἐπί, 34, note 4.
τ[έτακται], 151.
τετανός, 131.
τετάρτη, 383.
τέταρτον, un quart (?), 319; — ἡμέρας, 67.
τετράγωνος, 249.
τετραετηρίς, 50.
τηνικαυτί, 370.
τηρεῖν et ἐπιτηρεῖσθαι, 291.
τιθέναι, établir en principe (?), 222.
τιθέναι σύμβολον, 354; — συνάλλαγμα, 377.
τίθεσθαι διάλυσιν, 238, 241; — εὐχάς, 372; — καταγραφήν, 242; — συγγραφήν, 210; — ὠνήν, 216.
τιθηνεῖν ἀνθρώπους, 366.
τιμᾶν, payer, évaluer (?), 344.
τιμή, prix de vente, 231, 243, 250, 327, 382; — ἐσομένη, 172; — σπυρίδων, 357; — τῶν φορτίων, 301.
τίμημα, 258.
τιμὴν ἐσχηκέναι, 243.
τίμιον εἶδος, 239.
τίσις Θεῶν, 420 A.
τὸ Γ (sous-entendu κατά), 137; cf. 131, 143, 147.
τοιοῦτον (τὸ), 371.
τοῖχοι οἰκοδομημένοι (sic), 219.
τόκοι συναχθησόμενοι, 175.
τόκος, 211, 331, 342; cf. 190.
τοξότης, constellation, 236.
τοπαρχία, 226.
τοπογραμματεύς, 215, 367.

τόπον (πάντα τὸν) ἐρευνᾷν, 293; — μερίζειν, 376.
τόπος ἐξερημωμένος (sic), 299; — μου, 233; — ψιλός, 301.
τόσσος pour τόσος, 420 A.
τοῦ καὶ γ' (ἔτους), 39.
τούτου γενομένου, 175, 209, 211, 213, 284.
τράπεζα, bureau, comptoir, 151, 215, 358, etc. — βασιλική, 354.
τραπεζίτης, 204, 225, 357, 359.
τραυματίζειν, 385.
τρεισκαιδέκατος, 300.
Τριάς, la Trinité, 241, 253.
τρίβεσθαι τοῖς ἀναγκαίοις, 209.
τρικυμία, 315.
τρίμμα τρίβειν, 320.
τρισκαιδεκάμηνος, 64,
τρίστεγος οἰκία, 253.
τρίτοι (pour τρεῖς) ὄντες, 307.
τρίτονον (?), 319.
τριώβολον, 432.
τροπικαὶ ἀνατολαί, 72; — δύσεις, 72.
-τροπικὸς κύκλος, 55, 56, 60.
τροφαὶ (αἱ) εἰς τὰ ἀναγκαῖα, 270.
τροφή, 383; — γενομένη παρά τινος, 255; cf. 270.
τρυγὴ συνεισιοῦσα, 257.
τυγχάνειν ἀντιλήψεως, 175; — βοηθείας, 295; — τῶν δικαίων, 211, 265, 305.
τυμβεύειν ναύτας, 83.
τυμβωρύχος, 168.
τυραννεῖν, 390.
τυρίν pour τυρίον, 128.
τύχαν ἀγαθάν, 424.
τῷ δικαίῳ pour δικαίως (?), 370.
τῷ πατρὶ Πτολεμαίῳ, 312.
τῶν φίλων pour φίλος, 161, 267.
υ pour η dans λοιπύν pour λοιπήν, 368; — pour οι dans ἀνύγω, 323.
ὕβριζαν (sic), 213, 305.
ὕβρις καὶ πληγαί, 213.
ὑγίαινε, 320.
ὑγιαίνειν, 285, 309.
ὑδροφόρος, 291.
ὑδρόχους, constellation, 237.
ὕδωρ (τῆς κλεψύδρας), 65.
ὕλη μεγάλη, 315.
ὑπάγειν ἐπὶ τὸν ποταμόν, 225; cf. 161.
ὑπάρχειν pour εἶναι, 220, 267, 300.
ὑπάρχειν εἰς τὴν ἔκληψιν, 355.
ὑπάρχειν τινί, 172, 131; 161, 230.
ὑπάρχοντα (τά), les biens, 210, 211, 266.
ὑπεζωσμένος, 187.
ὑπεξαιρεῖν, 50, 58.
ὑπὲρ ἀνδραπόδων (?), 429.
ὑπὲρ αὐτῆς ἔγραψα, 231; cf. 422, 428.
ὑπὲρ λαογραφίας, 428, 431.
ὑπὲρ λόγῳ προστίμου, 255.
ὑπὲρ ὀνόματος, 244, 250.
ὑπὲρ τῆς οἰκίας, 34.
ὑπέρ τινος ἀκούειν, 291; — μεταλαμβάνειν, 216; — μηνύειν, 179; — φροντίζειν, 312.
ὑπὲρ τούτων κελεύεις, 311.
ὑπεραυγεῖν τὴν γῆν, 71.
ὑπεραμπέχειν, 89.
ὑπερβάλλειν, enchérir, 356.
*ὑπερβόλιον τῶν τιμήσεων, 359.
*ὑπερευσόμενος (pour ἐπερευσόμενος ?), 244.
ὑπερήφανος, 371.
ὑπέρθεσις, 257.
ὑπεριδεῖν, 294.
ὑπερτείνων opposé à καταδεέστερος, 364.
ὑπηρέτης, 219.
ὑπισχνοῦμαι, 276.
ὑπὸ εὐεργεσιῶν, 375.
ὑπὸ θεῶν πλανᾶσθαι, 316.
ὑπὸ λιμοῦ διαλύεσθαι, 268, 275.
ὑπὸ λόγου, 380; cf. ὑπόλογος.
ὑπὸ νύκτα, 397.
ὑπὸ (οἱ) τὴν βασιλείαν, 351.
ὑπὸ τῆς αἰσχύνης, 315.

ὑπὸ τῆς (sic) λιμοῦ διαλυθῆναι, 209.
ὑπό τινος τάσσεσθαι, 351.
ὑπογεγραμμένα (τὰ), 176.
ὑπογραφὰς ἔχειν, 357.
ὑπογράφειν, signer (?), 151, 225, 273; — τινί, donner des instructions, 366.
ὑπογράφειν συνάλαγμα (sic), 377.
ὑπογράφειν ὑπὸ διαγραφήν, 225.
ὑπογραφεύς, 242, 252, 255.
ὑπογραφὴν ποιεῖσθαι, apostiller, 280.
ὑπογράφοντες (οἱ), 255.
ὑποδεδειγμένος (ὁ) τρόπος, 362.
ὑποδεικνύναι, 220, 368, 376, 377; — χάριν, 375.
ὑποδέχεσθαι, 376.
ὑποδιοικητής, 277, 280, 369.
ὑποθήκη, 354.
ὑποκείμενα (τὰ) πρόστιμα, 357.
ὑποκειμένη εἰς τὴν ἐπισκευην δραχμή, 357.
ὑπόκειταί σοι τὸ ἀντίγραφον, 301, 350.
ὑπολαμβάνειν, 369, 374.
ὑπόλογος, 354; cf. ὑπὸ λόγου.
ὑπομένειν, se résigner à, 296.
ὑπομιμνήσκειν, 288.
ὑπόμνημα ἐπιδιδόναι, 218, 277; — συγκείμενον, 363.
ὑπομνηματισμός, 397.
ὑπόνοια τοῦ προστάγματος, 368.
ὑποπετρίδιος (?) ὄνειρος, 420 A.
ὑποπίπτειν τινί, 289.
ὑπόστασις, fortune, 239, 255.
ὑποστέλλειν, 395.
ὑποσχεῖν τὸ δίκαιον, 295.
ὑποτάσσειν τινί, 413.
ὑποτελής, 365.
ὑποτεταγμένοι (οἱ), 288.
ὑπουργῆσαι τῆς τέχνης (?), 255.
ὑποχάροπος, 205.
ὑποχείριος, 272; cf. 35, n. 3.
ὕψωμα, 237.
φάβα, *fava*, 128.
φαίνηται (ἐὰν), 171.
*φακεψῶν (?), 383.
φακὸς παρὰ ῥῖνα, 178.
φαλακρός, 140, 141, 146.
φανός, 293, 298.
φάρμακον ζωᾶς, 91.
φᾶρος synonyme d'ἄροτρον, 418.
φάσεις ἀπλανῶν, 76.
φάσις κενή, 222.
φέγγος ἔχειν, 62, 63; — προσλαμβάνειν, 61.
φείδεσθαι, 366; — θεῶν, 376.
φέρεσθαι ἐν τῷ στρατιωτικῷ, 365.
φέρετρον, 347.
φερνὴν ἀποτίνειν, 210.
φεροίσαις pour φέρουσαι, 420 A.
φεύγοντες (οἱ), les accusés (?), 291.
φθάνειν εἰς, 233.
φιλάνθρωπα (τά), libéralités royales, 222, 223, 274.
φιλαυτία, 275.
φιλία πρός τινα, 370, 375.
φιλικῶς ἔχειν, 376.
φιλοβασιλισταὶ πρόθυμοι, 218.
φίλος, ami, 267, 269, 290.
φίλος, dignité de cour, 218, 267, 276, 295, 297, 306, 415.
φιλοτιμία, 364, 372.
φλιάς-άδος (?), 380.
φορτία ἀπ' οἰκίας διενηνεγμένα, 301.
φροντίζειν, 387; — χρήσιμα ὑπέρ τινος, 312.
φροντὶς ἐπιβάλλει πᾶσιν, 361.
φρούραρχος, 213.
φυγοδικεῖν, 220.
φυλακή, 360.
φυλακή pour οἱ φυλακῖται, 309.
φυλακίδες, 34, note 4.
φυλακίτης, 165, 207, 229, 293, 397, 309, 366.
φυλάσσειν περιχώματα, 379.
χ, note marginale, 101, note 3; cf. 418.
χαῖρε καλῶς, 321.

χαίρειν, écrit au verso d'une lettre, 316; — simple formule épistolaire, 234, 315, 350, 361, 373, 401, etc. — en tête d'un compte de dépense, 344; — d'un contrat, 255; — d'une pétition, 256, 265, 279, 300.

χαίρειν (*πολλά*), 232.

χαίρειν καὶ ἐρρῶσθαι, 319.

χαλκεύς, 148.

χαλκῇ λεχάνῃ, 294.

χαλκίας τοῦ κίκιος, 290.

χαλκοῖ, les monnaies de cuivre, 267, 280, 293, 298, 311, 309, 341.

χαλκοῖ ξυστῆρες, 296.

χαλκοῦ τάλαντα, 175, 179, 266, 315.

χαλκοῦς ἀναλίσκειν, 319.

χάος, 420 A, schol.

χαρίζεσθαι, 309.

χάριν διδόναι, 284; — *ἔχειν*, 309; — *ὑποδεικνύναι*, 375.

χάριν ὑμῶν, 315.

χάρις ἐπαφροδισία, 282.

χαρίσαι (?), 420.

χαροπός, 179.

χειμεριναὶ τροπαί, 49.

χειμερινὴ ἑξάμηνος, 356.

χειραγωγεῖσθαι ὑπὸ τῶν πραγμάτων, 363.

χεῖρες ἱκέσιοι, 387.

χειρὶ τῇ ἐμῇ, 257.

χειρισμὸς, expédition des affaires (?), 276, — *ἔσται δι' αὐτῶν*, 356; — *τῶν γενημάτων*, 357.

χειρογραφία ὅρκου βασιλικοῦ, 356.

χειρόγραφον, 230.

[*χειρου*]*ργία* (?), 258.

χῆλαι, constellation, 65.

χήν, 311.

χήνεα (pour *χήνεια*) *κρέα*, 329.

χήνια pour *χήνεα κρέα* (?), 343.

χηνοβοσκός, 134, 145, 142, 303.

χηνὸς τιμή, 328.

χήρα, 239.

χιάζεσθαι, 418.

χῖραν pour *χεῖρα*, 322.

χλαμὺς καὶ περίζωμα, 178.

χοὰς ἐπιτελεῖν, 280; — *σπένδειν*, 159, 265.

χοαχύται ou *χολχύται*, 380; cf. 149, 157, 172, 218.

χολχυτέω, verbe dérivé de *χολχύτης*, 158.

χορηγεῖν δάνεια ἐκ τοῦ βασιλικοῦ, 367.

χορηγός, 420 A, schol.

χορὸς παρθένων, 420 A, schol.

χρέος ἰδιωτικόν, 244.

χρῆμα ῥόδινον, 234.

χρηματίζειν, 273, 276; — *εἰς κρίσιν*, 213; — *ἐκ τοῦ βασιλικοῦ*, 278; — *ἔντευξιν*, 281; — *τινί*, 267, 284.

χρηματισμὸν προεκδιδόναι, 369.

χρηματισμός, 357, 368, 372, 377; — *συνίσταται ἀπὸ*, 378.

χρηματισμοὺς μεταλαμβάνειν, 319.

χρηματισταί, 213, 217.

χρήσασθαι περὶ αὐτὸν (pour *περὶ αὐτῶν* ?), 249.

χρῆσθαι βίᾳ περί τινα, 219; — *ἐξουσίᾳ*, 363; — *κόσμῳ οὐθενί*, 305; — *ὡς ἰδίοις*, 301.

χρήσιμα φροντίζειν ὑπέρ τινος, 312.

χρήσιμον (*πᾶν τό*), 319; — (*μηδέν*), 394.

χρησμοὶ Σαράπιος, 45, 75; — *Σιβύλλειοι*, 43, note 1.

χρόνοι (*οἱ*) *τῆς διαγραφῆς*, 221.

χρόνον διεξέρχεσθαι, 67.

χρόνος ἀνάμεσος, 67; — (*ὁ*) *διὰ τῆς συγγραφῆς*, 377; — *μέγας*, 45, 56; — *ὡρισμένος*, 355.

χρονοτριβεῖσθαι, 289.

χρυσᾶ (s.-ent. *νομίσματα*), 250.

χρύσινα (*νομίσματα* ?), 255.

χρυσίον ἐπίσημον, 178.

χρυσίου νόμισμα, 188.

χρυσοῦ κεράτια, monnaie, 243.

χρυσοῦ νομίσμα, 241, 244, 256, 259.

χρυσοχόος, 252; — χρυσόχους, 136, 144.
χωλὸν μεῖναι, 209.
χωματικά (ἔργα), 379; cf. 7.
χώραν (τὴν) ποιῆσαι, 242.
χώρας νόμος, 353.
χωρίζεσθαι εἴς τινα τόπον, 219, 266.
χωρίζεσθαι ἐκ τῆς Μέμφεως, 276.
χωρὶς τῆς μητρός, 147; — τοῦ ἐγκυκλίου, 358; — ὑπερθέσεως, 357.
*ψελλινίαι (αἱ, sens inconnu), 177.
ψευδῆ πάντα, 315.
ψευδῶς λέγειν, 95 et suiv.
ψῆφος βουλευομένη, 270; — ἐξεταζομένη, 370.
ψίαθος, 322.
ψιλὸς τόπος, 249, 131, 221, 301.
ψιλότοπος ou ψιλότοπον, 249.
ψωμί pour ψωμίον, 128.
ὤν pour ἐσόμενος, 387
ὧν μέτεστι, 149.
ὠνεία-ας (ἡ ?), 382.
ὠνεῖσθαι, 220, 304.
ὠνὴ ἀπὸ τοῦ χειρισμοῦ, 358; — πρὸς ἀργύριον ou πρὸς χαλκόν, 357; — τοῦ ἐγκυκλίου, 221.
ὠνὴν ἀναπληροῦν, 357; — ἐκλαμβάνειν, 356; — ἐπαναπωλεῖν, 358; — τίθεσθαι, 216.
ὤνια (τὰ), 383, 393.
ὠνομασμένοι (οἱ), 143,
ὥρα, 48, 65, 66; — τῆς ἡμέρας, 359.
ὥρα καλὴ ou ὥρᾳ καλῇ, 424.
ὠρανός pour οὐρανός, 419, n. 2.
ὡς, à peu près, 131, 178.
ὡς ἀνὴρ καὶ γυνή (συνεῖναι), 210.
ὡς καθήκει, 213.
ὡς πρόκειται, 251, 255, 257, 259.
ὡσαύτως, 133; écrit en abrégé, 135.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Avertissement VII

NOTICES ET TEXTES DES PAPYRUS GRECS
DU MUSÉE DU LOUVRE ET DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE.
PUBLICATION PRÉPARÉE PAR FEU M. LETRONNE.

Extrait d'un Rapport lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1850, par M. W. Brunet de Presle 1-25

PREMIÈRE DIVISION.
PIÈCES AYANT UN INTÉRÊT SCIENTIFIQUE OU LITTÉRAIRE.

Papyrus n° 1. Traité d'astronomie, d'après Eudoxe (pl. I-X) 25-77
- Note sur la date probable du papyrus astronomique, par M. Letronne 25-31
- Observations sur la note précédente, par M. W. Brunet de Presle 31-42
- Sur le titre du traité d'astronomie contenu dans le papyrus n° 1 43-46
- Texte du papyrus n° 1 47-76

Papyrus n° 2. Fragment de dialectique (pl. XI) 77-109
Papyrus n° 3. Fragments de l'Iliade (pl. XII) 109-124
Papyrus n° 4. Fragment contenant les noms des mois macédoniens et des mois attiques (pl. XII) 124-125
Papyrus n° 4 *bis*. Fragment de lexique latin rustique et grec (pl. XVIII) 125-129

DEUXIÈME DIVISION.
PIÈCES RELATIVES À DES AFFAIRES D'INTÉRÊT PARTICULIER.

Papyrus n° 5. Grand contrat dit de *Casati* (pl. XIII-XVI) 129-160
Papyrus n° 6. Plainte en violation de sépulture (pl. XII) 160-171
Papyrus n° 7. Prêt de blé (pl. XVII) 171-174
Papyrus n° 8. Requête à l'occasion d'un prêt de blé (pl. XVII) 174-176
Papyrus n° 9. Prêt de blé (pl. XII) 176-177
Papyrus n° 10. Récompense promise pour un esclave fugitif (pl. XVIII) 177-206
Papyrus n° 11. Plainte d'Onnophris ibiobosque (pl. XVIII) 206-208

Pages.

Papyrus n° 12. Lettre d'Armaïs à Posidonius, officier des gardes du corps et stratége (pl. XVII)........ 208-210
Papyrus n° 13. Lettre de Ptolémée, fils d'Amadocus, à Posidonius (pl. XVII). 210-211
Papyrus n° 14. Pétition d'Apollonius au roi (pl. XIX)........ 211-217
Papyrus n° 15. Procès d'Hermias, fils de Ptolémée, contre Horus et consorts, cholchytes de Thèbes, et jugement du 8 payni de l'an LIV [120 av. J. C.] (pl. XIX-XX)........ 217-224
Papyrus n° 15 *bis*. Enregistrement en grec d'un contrat égyptien (pl. XLIX). 224-226
Papyrus n° 16. Arrêt (pl. XXI)........ 226-230
Papyrus n° 17. Contrat de vente, de l'an XVII d'Antonin le Pieux (pl. XXI). 230-232
Papyrus n° 18. Lettre familière (pl. XXII)........ 232-234
Papyrus n° 18 *bis*. [Autre lettre familière] (pl. XXII)........ 234
Papyrus n°s 19 et 19 *bis*. Thème généthliaque (pl. XIX)........ 235-238
Papyrus n° 20. Acte de partage (pl. XXIII)........ 238-241
Papyrus n° 21. Contrat de vente de l'an 616 de Jésus-Christ (pl. XXIV et XXV)........ 241-245
Papyrus n° 21 *bis*. Contrat de vente (pl. XLVII)........ 245-251
Papyrus n° 21 *ter*. Contrat de vente de l'an 599 de Jésus-Christ (pl. XLVIII). 251-254
Papyrus de Berlin n° 1. Contrat d'apprentissage........ 254-256
Papyrus de Berlin n° 2. Contrat de prêt........ 256-257
[Papyrus Jomard.] Contrat de vente (pl. LI)........ 257-261

TROISIÈME DIVISION.

SÉRAPÉUM DE MEMPHIS.

Papyrus n° 22. Pétition au roi Ptolémée et à la reine Cléopâtre sa sœur, Dieux Philométors (pl. XXVI)........ 264-268
Papyrus n° 23. Brouillon du précédent (pl. XXVI)........ 268-270
Papyrus n° 24. Fragment de pétition de Ptolémée, fils de Glaucias (pl. XXVII). 270-272
Papyrus n° 25. Rapport sur les réclamations des Jumelles (pl. XXVII)........ 272-274
Papyrus n° 26. Pétition au roi Ptolémée Philométor, au nom des Jumelles du Sérapéum (pl. XXIX)........ 274-277
Papyrus n° 27. Plainte des Jumelles à Sérapion (pl. XXVIII)........ 277-278
Papyrus n° 28. Commencement de la pièce précédente (pl. XXVIII)........ 278-279
Papyrus n° 29. Pétition des Jumelles au roi Ptolémée Philométor (pl. XXVIII). 279-281
Papyrus n° 30. Lettre de Ptolémée, fils de Glaucias, à Sérapion, sous-administrateur (pl. XXIX)........ 281-283
Papyrus n° 31. Lettre de Ptolémée, fils de Glaucias, à Mennidès (pl. XXX). 283-285
Papyrus n° 32. Lettre de Lysimaque à Ptolémée, aux Jumelles et à Apollonius (pl. XXX)........ 285-286
Papyrus n° 33. Pétition des Jumelles à Sérapion, sous-administrateur (pl. XXX). 286-289

Pages.
Papyrus n° 34. Déposition ou rapport de police (pl. XXX) 289-291
Papyrus n° 35. Pétition de Ptolémée, fils de Glaucias, au roi Ptolémée Philométor (pl. XXXI) 291-295
Papyrus n° 36. Plainte de Ptolémée, fils de Glaucias, à Denys, un des amis du roi et stratége 295-297
Papyrus n° 37. Plainte de Ptolémée, fils de Glaucias, au stratége (pl. XXXI). 297-299
Papyrus n° 38. Pétition de Ptolémée, fils de Glaucias, au roi, au sujet de sa maison patrimoniale 299-302
Papyrus n° 39. Pétition de Ptolémée, fils de Glaucias, au roi (pl. XXXII)... 302-303
Papyrus n° 40. Lettre d'Apollonius, fils de Glaucias, à Posidonius, stratége (pl. XXXII) 303-306
Papyrus n° 41. Lettre d'Apollonius, fils de Glaucias, au même stratége (pl. XXXII) 306-307
Papyrus n° 42. Lettre de Barcæus et d'Apollonius (pl. XXXII) 307-310
Papyrus n° 43. Lettre de Sérapion à Ptolémée et Apollonius (pl. XXXIII)... 310-311
Papyrus n° 44. Lettre d'Apollonius à Ptolémée (pl. XXXIII) 311-312
Papyrus n° 45. Lettre d'Apollonius à Apollonius son père (pl. XXXIII)..... 312-313
Papyrus n° 46. Lettre d'Apollonius à son frère Ptolémée (pl. XXXIV)..... 313-314
Papyrus n° 47. Lettre d'Apollonius à Ptolémée (pl. XXXIV) 314-316
Papyrus n° 48. Lettre de Myroullas et Chalbas, arabes, à Dacoutis (pl. XXXIV). 316-318
Papyrus n° 49. Lettre de Denys à Ptolémée (pl. XXXIV) 318-320
Papyrus n° 50. Récit de songes (pl. XI) 320-323
Papyrus n° 51. Récit de songes (pl. XXXV) 323-327
Papyrus n° 52. [Compte de dépenses] (pl. XXXV) 327-328
Papyrus n° 53. [Compte de dépenses] (pl. XXXVI) 328-330
Papyrus n° 54. [Compte de dépenses] (pl. XXXV) 330-334
Papyrus n° 55. [Compte de dépenses] (pl. XXXVI) 334-336
Papyrus n° 55 *bis*. [Compte de dépenses] (pl. XXXVII) 336-340
Papyrus n° 56. [Compte de dépenses] (pl. XXXVII) 340-341
Papyrus n° 57. [Compte de dépenses] (pl. XI) 341-343
Papyrus n° 57 *bis*. [Compte de dépenses] (pl. XXVII) 343-344
Papyrus n° 58. [Compte de dépenses] (pl. XXXVII) 344-345
Papyrus n° 59. [Compte de dépenses] (pl. XXXVI) 345-346
Papyrus n° 60. [Lettre d'Apollonius à Ptolémée] (pl. XXXIX) 346
Papyrus n° 60 *bis*. [Compte de dépenses] (pl. XXXVIII) 346-349

QUATRIÈME DIVISION.

PIÈCES RELATIVES À DES AFFAIRES D'ADMINISTRATION.

Papyrus n° 61. Lettre de Dioscoride à Dorion (pl. XXXIX) 349-352
Papyrus n° 62. Circulaire aux employés de finances (pl. XXXIX-XLII)..... 352-360

Pages.

Papyrus n° 63. Lettre d'Hérode à Théon (pl. VI et suiv.)................ 360-374

Papyrus n° 64. Fragment de lettre (pl. LII)........................ 374-376

Papyrus n° 65. Lettre de Paniscus à Ptolémée sur la rédaction des contrats égyptiens (pl. XLIII).. 376-378

Papyrus n° 66. Fragments relatifs à des travaux publics (pl. XLIV)........ 378-382

Papyrus n° 67. Fragment de compte public (pl. XLIII)................. 382-383

Papyrus n° 68. Fragment d'une apologie pour les Juifs (pl. XLV)......... 383-390

Papyrus n° 69. Actes administratifs du règne d'Alexandre Sévère (pl. XLVI). 390-399

Papyrus n° 70. [Lettre de Timoxène à Moschion]...................... 399-416

Papyrus n° 71. [Fragment inédit du poëte Alcman] (pl. L).............. 416-426

Tessères.. 427-433

Planchettes.. 434-436

Tables alphabétiques.. 437

Avertissement sur les tables alphabétiques........................... 439-440

Table historique.. 441-449

Table des noms propres... 451-465

Table des mots grecs... 467-502

FIN.

